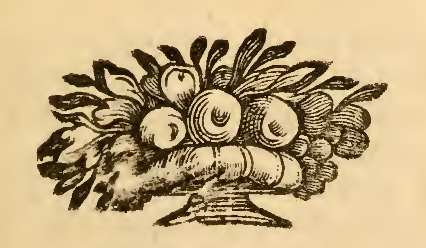
LA MORALE CHRESTIENNE A MONSIEVR DE VILLARNOVL:

SVITE DE LA QVATRIEME ET DERNIERE PARTIE.

Par MOYSE AMYRAVT.



A SAVMVR,
Chés ISAAC DESBORDES, Imprimeur & Libraire.

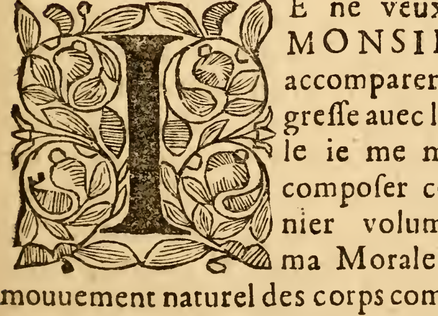
M. DC. LX.



LA MORALE CHRESTIENNE, A MONSIEVR DE VILLARNOVL.

SVITE DE LA QVATRIEME ET DERNIERE PARTIE.

PREFACE.



E ne veux pas, MONSIEVR, accomparer l'allegreſſe auec laquelle ie me mets à compoſer ce dernier volume de ma Morale, au mouuement naturel des corps compoſés des elemens, dont Ariſtote dit qu'ils

vont plus viſte & plus deliberément à meſure qu'ils s'approchent de leur centre ou du lieu de leur repos. Car puis qu'il a ainſi pleu a Dieu, ma vie eſt tellement agitée, que ie ne me propoſe point de repos ſinon dans le ſein d'Abraham: & quand il plairoit à noſtre Seigneur m'en donner quelque peu dauantage que ie n'en ay eu par le paſſé, ce n'eſt pas mon deſſein de demeurer les bras croiſez apres que i'auray mis la derniere main à cet ouurage. I'ay encore dans l'entendement l'idée de quelques autres trauaux que i'ay promis au public, & dont ie deſire d'autant plus m'acquitter le pluſtoſt que ie pourray, que ie ne puis pas deſormais eſperer vne longue vie. Car tant s'en faut que pour auoir paſſé cette année qu'on nôme climacterique, ie m'en eſtime plus aſſeuré de viure encore long temps, que deſormais toutes celles qui viendrôt apres me ſemblerôt me deuoir eſtre fatales. Ie fais donc comme ceux qui reuiennent d'vn voyage de long cours, & qui quand ils découurent le port, iettent des cris de ioye, & ſemblent prendre nouuelles forces

pour tirer à l'auiron. Non qu'ils ſoyent reſolus de demeurer oiſeux quand ils ſeront arriués, & de ſe promener le reſte de leurs iours ſur la rade leurs mains dans leurs poches. Leur deſſein eſt ordinairement de faire quelque nouuelle entrepriſe à la premiere occaſion, & d'aller charger quelques marchandiſes aux coſtes de l'Orient ou de l'Occident, pour les debiter puis apres entre leurs concitoyens, s'il plaiſt à Dieu leur faire la grace de retourner en leur patrie. Ils ſe réjouïſſent ſeulemẽt de ce qu'ils ſe voyent prés d'acheuer ce qu'ils s'eſtoyent propoſé, les commencemens & les progrés de quoy que ce ſoit, n'eſtans ordinairement guere eſtimez, ſi l'on ne paruient à la fin que l'on s'eſtoit eſtablie. Bien donques que i'eſpere qu'apres ce dernier volume icy, ie parcourray Dieu aydant toute l'Eſcriture ſainte, pour en ramaſſer la Theologie que ie veux reduire en vn corps, afin de le faire voir à noſtre nation dans vn air qui luy donnera peut eſtre quelque nouuel aggréement, ie ne laiſſe pas de ſentir beaucoup de contentement de me voir approché ſi prés du

but auquel ie visois en cette Morale depuis tant d'années. Et ie ne vous celeray pas, MONSIEVR, qu'vne autre consideration m'empesche encore de differer plus long-temps l'accomplissement de ce dessein. Apres tant de maladies qui vous ont tenu depuis quelques années entre la vie & la mort, l'estat auquel ie vous vis arriuer dernierement à Loudun, m'auoit fait conceuoir l'esperance que vous iouïriez à l'aduenir d'vne santé ferme & vigoureuse. Car il me sembloit à voir vostre teint, & vostre allure, & l'embonpoint que vous auiez en quelque façon repris, qu'il ne vous restoit plus rien de ces incommoditez qui nous auoyent donné tant d'alarmes. Tellement qu'estant encore comme en la fleur de vostre aage, & au deçà de cinquante ans, ie me promettois que desormais vous allongeriez vos iours selon le cours ordinaire de la Nature. Et s'il plaist à Dieu exaucer les vœux de tant de gens de bien qui vous connoissent & qui admirent vostre vertu, & particulierement les miens, qui sont d'autant plus ardens, que ie vous connois mieux

qu'aucun autre, & que ie me puis vanter d'auoir autant de part que qui que ce soit en l'honneur de vostre amitié, le Public & l'Eglise de Dieu nommément, ioüiront encore d'icy à soixante ans de l'auantage de vos bons exemples. Neantmoins, cette fieure qui vous prit à l'heure mesme que ie vous croyois au meilleur estat, & qui vous ayant obligé de vous en retourner sur vos pas en vostre maison, vous mit en peu de iours iusques sur le bord du sepulchre, m'a fait faire vne nouuelle reflexion sur la fragilité de nostre vie, & m'a fait apprehender ou d'estre preuenu par quelque accident qui m'empesche de vous payer en cet egard ce que ie vous dois, ou, ce que nostre bon Dieu ne vueille, qu'il vous suruint quelque chose qui vous empeschast de le receuoir. Or à qui que ce fust de nous deux que l'infirmité de la Nature, & la necessité de la mort, ostast le moyen de voir cette dette acquittée, ie vous aduouë, MONSIEVR, que ce me seroit vn fort sensible déplaisir. Ie benis le Ciel de tout mon cœur, de ce qu'il vous a redonné à nos prieres, & le sup-

plie qu'il rende voſtre conualeſcence acheuée, & qu'il me face la grace de venir à bout de ce trauail, & cependant ie vous diray icy brieuement ce que ie me propoſe de faire en ce dernier tôme. Tous les preceptes de pieté & de charité que i'ay donnés dans le precedent, ſont ſi generaux, & conuiennent tellement à tous les Chreſtiens, qu'ils ne regardent preſque aucune de leurs conditions & de leurs vocations particulieres. Car i'ay en cela ſuiui les formes vniuerſelles des vertus Chreſtiennes, telles qu'elles peuuent eſtre tirées de la cōparaiſon de l'Euangile auecque la Loy, & auecque les autres Diſpenſations ſous leſquelles les hommes ont veſcu. Ce qui ne requeroit pas que ie particulariſaſſe beaucoup les deuoirs auſquels nous ſommes tous obligés. En effect, de quelque condition que nous ſoyons, & à quelque vocation que la Prouidence de Dieu nous ait appellés, chacun ſelon qu'il luy a pleu nous deſtiner à ſeruir à ſon conſeil tandis que nous ſommes en la vie, il y a quelque choſe de ſi commun pour nous tous dans les enſeignemens que l'Euangile

nous fournit, qu'il n'y a perſonne de nous qui n'en puiſſe retirer des vtilités incomparables. Toutesfois, comme on dit que les aſtres ſont des cauſes vniuerſelles, dont les influences n'ont rien de particulierement determiné à telles ou à telles productions, de ſorte qu'elles ſe limitent, & s'il faut ainſi dire, elles prennent leur ſpecification des diuerſes diſpoſitions qui ſe trouuent en la matiere; d'où vient qu'icy elles produiſent de l'or, & là elles produiſent de l'argent, & ailleurs elles engendrent des perles, ce qui ſert à l'vtilité & à l'ornement de l'Vniuers: ainſi cette efficace generale des preceptes Euangeliques, ſe determine ordinairement par les vocations des particuliers, pour produire en vn endroit la vertu d'vn Miniſtre de l'Euangile, en vn autre celle d'vn Seigneur ou d'vn Gentilhomme, en vn autre celle d'vn Capitaine ou d'vn ſoldat, en vn autre celle d'vn Magiſtrat ou d'vn hõme de Palais, en vn autre celle d'vn homme qui exerce quelcune des parties de la Medecine, en vn autre celle d'vn Marchand, & en vn autre celle d'vn Arti-

ſan ou d'vn Laboureur ; d'où reſulte enfin le ſyſteme des qualités qui rendent l'Egliſe de Dieu la plus belle & la plus recommandable ſocieté qui ſoit ſur la face de la terre. Or eſt il bien vray que comme c'eſt la diuine Prouidence qui addreſſe les influences des aſtres ſur les diuerſes matieres ſur leſquelles elles doiuent agir, & qui par vne actiuité ſecrette & imperceptible aux yeux des hommes, les gouuerne, & les applique, & les meſnage en telle ſorte, qu'elle en fait reſulter ces diuerſes formes de metaux & de pierreries qui accõmodent & qui embelliſſent la ſocieté du genre humain : auſſi eſt-ce l'Eſprit de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, lequel il diſpenſe à tous ſes fidelles, qui leur applique à chacun en la vocation à laquelle il a eſté appellé, ces enſeignemens generaux que le Chriſtianiſme nous fournit. Tellement que c'eſt à ſa diuine vertu, qui ſe deſployé interieurement dans les cœurs & dans les entendemens des hommes, qu'il faut attribuer la production de toutes ces belles & neantmoins differentes qualités qui reluiſent dans l'Egliſe, & qui

rendent admirable la communion des Saints. Neantmoins, ainsi que les Apostres de nostre Seigneur ne se sont pas contentés de nous donner des enseignemens generaux, mais ont pris le soin d'instruire chacun des fidelles à pratiquer la Pieté, la Temperance & la Charité, chacun selon la condition en laquelle il a pleu à Dieu de le colloquer, comme vous saués, MONSIEVR, que les Escrits de S. Paul sont pleins d'instructions de cette nature, i'ay creu que cette Morale ne seroit pas acheuée si elle n'imitoit en cela ces saints seruiteurs de Iesus Christ. C'est donc ce que ie me propose de faire icy, en y suiuant à peu prés l'ordre selon lequel ie viens de distinguer les diuerses conditions de ceux qui composent l'Eglise. Et l'on me feroit tort si l'on croyoit que i'eusse voulu me rendre l'arbitre des dignités des diuers ordres des hommes, pour leur partager l'honneur à ma volonté. Si ie mets au commencement ceux qui ont part dans le Ministere de l'Eglise, c'est qu'ils doiuent estre en exemple à tous les autres, & qu'ils sont en lieu plus eminent pour estre

regardés. Comme les Chaires sur lesquelles on les esleue leur donnent & de la commodité pour parler, & mesmes de l'autorité enuers ceux à qui ils parlent, aussi les exposent elles dauantage au iugement de leurs auditeurs. Et comme la persuasion qu'on a de leur pieté & de leur probité, aide beaucoup à faire receuoir l'impression de leurs enseignemens & de leurs exhortations, aussi n'y a-t-il rien qui en ruine dauãtage l'efficace, que quand on en a conceu quelque mauuaise opinion. Comment, dit-on d'vn Predicateur que l'on n'estime pas homme de bien, veut-il faire croire à autruy ce qu'il ne croid pas luy-mesme ? Ou quelle grace a-t-il à nous porter à la pieté, à nous exhorter à la charité, à nous inciter à la temperance, à la verité, à la sinceriité, puis que sa vie dément sa predication, & que sa conuersation est comme d'vn fourbe, d'vn desbauché, d'vn iniuste & d'vn profane ? C'est pourquoy ie veux mettre le caractere d'vn fidelle Ministre de l'Euangile à la teste de ces discours, non par la prerogatiue de leur dignité, mais par l'obligation qu'ils ont à

eſtre plus gens de bien que les autres. Car comme il eſt raiſonnable de tenir les ſources publiques, deſquelles tout le monde puiſe, les plus nettes que l'on peut, parce que ſi elles eſtoyent infeſtées de quelques notables immondicités, elles empoiſonneroyent les habitans de toute vne ville ou vne contrée, il faut que ceux qui doiuent fournir d'exemples à tous les Chreſtiens, ſoyent eux-meſmes tellement conſtitués, qu'ils n'en donnent que de bons, & capables de porter à toutes choſes loüables ceux qui les regardent. Quant aux Nobles, c'eſt à peu prés vne pareille raiſon qui m'oblige à les placer immediatement apres les Miniſtres de l'Euangile. Car comme ceux cy ſont des eſtoiles dans le Ciel de l'Egliſe, ceux-là ſont des aſtres dans celuy de l'Eſtat; & cõme les aſtres ſont lumineux, la Nobleſſe a vn grand eclat de dignité qui reluit autour de ceux qui la poſſedent. Mais ne plus ne moins qu'il y a des aſtres qui ont la lumiere douce & agreable, & d'autres qui l'ont en quelque façon terrible & menaçante, & que des vns les aſpects ſont

benins & bien-faisans, d'où vient la serenité de l'air & la fertilité de la terre, & des autres, ils sont mauuais & nuisibles, d'où viennent les intemperies du ciel, & mesmes les mortalités & les pestilences, ainsi y a-t-il des Nobles de la dignité desquels descendent sur leurs inferieurs toutes sortes de bien-faits, & d'autres qui remplissent les contrées de leur habitation, de desordres & de violences. Si les Gentilshommes estoyent ordinairement assés curieux de lire les liures qui pourroyent seruir à les former à la vertu, peut estre ne seroit-il pas beaucoup necessaire que i'insistasse sur ce chapitre. Ils pourroyent tirer de de fort beaux enseignemens de la vie du Cheualier Bayard, & de celle de Bertrand du Guesclin & du Connestable de Lesdiguieres. Ils y verroyent plusieurs exemples des vertus morales, politiques & militaires dont on peut beaucoup profiter; & quant à ce qui est de la prudence Chrestienne, de la Temperance, & de la vraye pieté, ils la y suppleeroyent, MONSIEVR, de la vie de feu Monsieur du Plessis vostre

grand-pere. Car ie ne croy pas que depuis que le monde porte des Nobles, il y en ait eu vn en qui ces deux qualités se soyent rencontrées en vn degré plus eminent, ny qui les ait plus constamment ny plus inuariablement maintenuës. Si la vie de cet autre heros, la Nouë Bras-de-fer, que i'ay escrite depuis quelque temps, void bien-tost le iour, comme ie l'espere, elle seruira beaucoup à cela, parce qu'encore que les memoires m'ayent manqué, l'Histoire de France pourtant, & celle des Pays-bas n'a pas laissé de me fournir, auecque diuerses lettres qui se sont trouuées çà & là, quantité de conseils, de propos, & d'actions, qui sont sortis de sa teste, de sa bouche, & de sa main, d'où il paroist qu'il auoit vne ame extraordinairement grande, & tout à fait noble & Chrestienne. Et si vostre modestie me permettoit de dire cela, i'y voudrois encore ioindre la vostre. Car vos actions militaires, bien qu'elles soyent en grand nombre, & qu'elles ayent toute la fermeté & toute la solidité de la vertu que l'on desire en ceux qui sont vrayement nourrissons

de Mars, n'ont pas neantmoins à la verité tant d'éclat que celles de ces illustres Capitaines. Et la raison en est que l'on ne vous a pas donné les commandemens & les emplois proportionnés à la capacité qui estoit en vous de vous en acquitter, ou plustost que vous les aués fuïs à l'heure qu'ils commençoyent à vous suiure. Car nostre siecle n'a point porté d'homme qui meritast plus de paroistre ny qui le desirast moins ; de sorte que vous estes vn bel astre à la verité, mais qui neantmoins s'est allé confiner & enuelopper dans les broüillards du Bas-Poitou, comme s'il vouloit cacher sa lumiere. Si est-ce que quant à l'inclination à bien faire, quant à la charité vrayement Chrestienne, quant à la vraye pieté, quant à la temperance de la vie, & enfin quant au soin d'esleuer vostre belle & nombreuse famille, à toutes sortes de nobles & recommandables qualités, ceux qui vous connoissent particulierement, sauent qu'il n'y a point de Gentilhomme en France qui vous deuance. Et pour ce qui est du sçauoir, c'est encore vne autre

sorte

ſorte d'eſpée, auſſi belle & auſſi luiſante que l'autre, dont vous pouuiés vous ſignaler extraordinairement ſi vous euſſiés voulu. Mais vous l'aués auſſi miſe dans le fourreau, d'où vous ne la tirés qu'à demy, quand il eſt queſtion de la faire voir aux aduerſaires de la Religion que vous aués embraſſée. Si donc on auoit recueilli l'hiſtoire de voſtre conuerſation, ce ſeroit vn merueilleuſement beau modelle pour celle des Gentilshommes. Mais, Monſieur, vous ne voudriés pas qu'on vous miſt ainſi en veuë. La vie de Monſieur de la Nouë n'eſt point encore entre les mains du Public: celle de Monſieur du Pleſſis ne ſe lit pas aſſés; les autres ſe liſent peut-eſtre encore moins, & en fin, ſi ie laiſſois icy cette matiere ſans y toucher, ce ſeroit vn grand defaut au deſſein de ma Morale. Pour ce qui eſt des Capitaines & des gens de guerre, s'ils doiuent tenir quelque lieu icy, il les faut colloquer incontinent apres les Nobles, à cauſe de l'affinité qu'ils ont entr'eux. Car d'ordinaire la nobleſſe eſt la recompenſe de la vertu militaire, la guerre eſt le meſtier

des nobles, & ceux là mesmes qui ont acquis la noblesse par d'autres voyes que par les armes, la constituent pourtant au droit de porter l'espée, & se glorifient d'auoir sous la soutane vn cœur belliqueux & martial. Mais ie crains que d'escrire du deuoir d'vn homme de guerre, ce soit chose qui passe la portée d'vn Escriuain qui n'a iamais veu d'armée en bataille, & qui n'a iamais espandu que de l'encre, ny point connu d'autre poussiere que celle d'vn cabinet. Et veritablement s'il estoit question de donner des preceptes aux gens de guerre pour en exercer le mestier en cette qualité, ie ne pourois attendre autre chose de mon entreprise, que ce qu'Annibal dit autrefois de ce vieux Declamateur, qui osa parler deuant luy de l'Art de conduire des armées & de donner des combats : c'est qu'il auoit veu plusieurs resueurs, mais que celuy là estoit le plus impertinent qui fust venu à connoissance. Et ç'a esté presque la seule chose que i'ay redoutée, lors que i'ay mis la main à la plume pour composer cét ouurage duquel ie viens de faire mention : c'est que ie serois neces-

ſité de parler de ſieges de places, de batailles & de rencôtres, & d'autres choſes ſemblables, qui ſont eſloignées de ma connoiſſance, comme elle le ſont de ma profeſſion. Neantmoins, il faut ſans doute bien diſtinguer entre faire la guerre comme homme de guerre, & la faire comme homme Chreſtien. En cette premiere façon l'on peut auoir pour precepteur Xenophon & Iules Ceſar. En cette ſeconde il n'y a rien qui empeſche que l'on ne tire de bonnes leçons des Epiſtres de S. Paul & des liures de l'Euangile. Or eſt ce en cette derniere qualité que ie veux conſiderer ceux qui ont les armes à la main, pour leur apprendre comment il les faut manier, non comme vn maiſtre de ſale, ou comme vn Sergent Major, ou comme vn Colonnel de gens de pied ou de cheual, auecque cette ſeule intention de defendre ſa perſonne & d'attaquer celle de l'ennemy, & pour ſortir victorieux d'vn combat, mais comme vn Miniſtre de la Parole de Dieu, pour s'en ſeruir iuſtement & en bõne conſcience. Si la dignité des emplois des hommes ſe meſuroit à l'excellence des vertus qui ſe

pratiquent en les exerçant, i'estimerois la Charge des Magistrats & des officiers ordinaires de la Iustice preferable à celle des Capitaines. Car la vertu militaire a bien sans doute quelque chose de grand & de releué, mais la iustice est indubitablement plus recommandable. Parce que comme disoit autrefois quelcun, celle-là, sans l'assistance de celle-cy, n'est que barbarie, violence & inhumanité : celle-cy pourroit estre sans celle-là, si les hommes se laissoyent gouuerner à la Raison, comme elle deuroit estre la conduite de toute leur vie. La vertu militaire donques n'est necessaire qu'à cause du desordre que le Vice a causé dans le genre humain : la Iustice l'est en tout temps, & en toutes occasions, & en quelque estat que le genre humain se trouue. C'est pourquoy Aristote dit qu'il n'y a rien qui la puisse egaler en beauté, & que la lumiere de l'Estoile du matin n'est pas si belle ny si agreable. Neantmoins, soit que la vertu militaire soit estimée plus illustre, dautant qu'elle est plus difficile à exercer, ou qu'estant armée, elle ait contraint la

iuſtice à luy laiſſer la preference & l'auantage du rang, ou qu'on ait eſtimé raiſonnable de la recompenſer de cet honneur, parce que c'eſt le rempart de la iuſtice, ſans quoy elle ne ſe pourroit maintenir, cette ſorte de Magiſtrature qui s'exerce ſous la Robe, l'a touſiours cedé à la profeſſion des armes, quoy qu'en ait peu dire Ciceron. Mais auſſi aucune autre profeſſion ne luy a t'elle iamais diſputé, qu'apres le meſtier de la guerre, celuy de l'adminiſtration de la Iuſtice ne fuſt de beaucoup plus le noble. Ie mettray donc en ſuite des autres, les enſeignemens que le Chriſtianiſme fournit aux gens de Palais, pour ſe bien acquitter de leur deuoir, non comme le feroit vn Iuriſconſulte, mais comme le doit faire vn Theologien qui explique la Morale. Car peut eſtre que le meſtier de Tribonien n'eſt pas ſi loin au delà de ma capacité, que celuy de Iules Ceſar. Mais ce n'eſt pourtant pas du Code ny du Digeſte que ie pretends tirer les inſtructions que ie veux donner à ceux qui ont l'adminiſtration de la Iuſtice en la main : c'eſt des propos de Ieſus Chriſt, &

de la doctrine de ses saints Apostres. Et ce sont choses tellement distinctes qu'vn homme peut estre bon Iuge, parce qu'il prononce selon les loix, & vn autre peut estre bon Aduocat, parce qu'il entend bien le Droit & les Rubriques du Palais, que pour cela ils ne seroyent pas gens de bien, ny dignes du nom de Chrestiens, comme on le doit porter selon ma Morale. De sorte que ie laisseray aux Escoles de Iurisprudence, à donner à ceux qui les frequentent, la teinture de la science de Iustinien ; mais ie tascheray de leur fournir de la Discipline de Iesus Christ, les reigles de s'en seruir à la satisfaction de leur conscience. I'ay creu que ie ne deuois pas oublier la profession de ceux qui pratiquent la Medecine en toutes ses parties, & bien qu'elle ait esté comme inconnuë à diuers Estats bien fleurissans, & que quand elle a commencé à se mettre en vogue entre les Romains, l'exercice en estoit presque sans honneur, & mesmes commis aux Esclaues, si est-ce qu'en soy c'est vn Art, à mon aduis, des plus excellens, & qui merite le plus qu'on en face vne consi-

deration honorable. Son but eſt la conſeruation & le reſtabliſſement de la ſanté; la choſe du monde la plus precieuſe apres la bonne conſtitution de l'ame. Le ſujet ſur lequel il s'exerce, c'eſt le corps humain, dont la conſtruction eſt plus belle que celle d'aucun autre animal; dont les parties & leur vſage ſont dignes d'vne ſouueraine admiration; & dont enfin la nobleſſe eſt au delà de toute eſtimation, en ce qu'il ſert de domicile à vn eſprit immateriel, & immortel, & qui approche de la nature de la Diuinité, en ce qu'il eſt intelligent & raiſonnable. Les connoiſſances neceſſaires pour bien pratiquer cet art, s'eſtendent, outre toutes les parties corporelles qui ſont en nous, aux paſſions meſmes de nos eſprits, aux plantes, aux mineraux, aux qualités des elemens, aux aſtres meſmes des cieux, & generalement à toutes les choſes de la Nature. Les vtilités qui en reuiennent regardent vniuerſellement toutes ſortes de perſonnes ſans diſtinction de ſexe, ny de condition, ny d'aage, & concernent tous les ordres & toutes les parties des

Eſtats : & bien que ç'ait eſté vn trait de la vanité & de la ſuperſtition Grecque, que d'en rapporter l'origine à Appollon, ie croy pourtant qu'elle ne s'eſt point miſe en auant ſans quelque particuliere inſpection, & meſmes ſans quelque inſpiration de la Prouidence diuine. Aſſeurément qui conſiderera bien le long aage qu'Hippocrate a veſcu dans vne parfaite ſanté ; l'application conſtante & inuariable d'eſprit qu'il a apportée à la conſideration du corps humain, & des choſes qui luy arriuent ; ſa vigilance admirable à eſpier les ſymptomes des maladies & leurs indications ; la connoiſſance incomparable qu'il a euë de la Phyſique, en vn temps où la Philoſophie eſtoit encore toute informe & pleine d'obſcurités & d'embarras ; la clairuoyance auecque laquelle il a penetré dans les cauſes de toutes choſes, & en a obſerué les effects ; la hardieſſe & la certitude auecque laquelle il a prononcé ſur leurs ſuites & predit leurs euenemens, aduouëra ſans aucune difficulté que Dieu a ſuſcité extraordinairement cet hõme-là pour l'eſtabliſſement de cet

l'Art, & pour le bien de la race humaine. Il eſt pourtant vray que le vice & l'infirmité de l'homme ſe meſle par tout, & qu'elle empeſche l'effect des meilleurs inſtitutions & des arts les plus ſalutaires. Car pour ne dire point maintenant que quelque lumiere qu'Hippocrate & apres luy Galien ayent donnée à la Medecine, il s'y trouue toujours des difficultés & des profondeurs que la foibleſſe des hommes les empeſche de ſonder, & que ſouuent la complication des maux en rend les indications ambiguës & les ſignes equiuoques, & que la diuerſité des temperamens & les inegalités qui ſe trouuent en la conduite de la Nature, ſont des choſes où la pointe de l'eſprit s'émouſſe ou ſe rebouche tout à fait, quelles tenebres & quel deſordre la farfanterie n'ont-elles point mis dans la Medecine? Combien ſouuent eſt-ce que les Medecins & ceux qui trauaillent ſous eux, viſent pluſtoſt à euacuer les bourſes de leurs malades, que leurs mauuaiſes humeurs? Combien peu y en a-t-il qui ſe propoſent comme ils deuroyent en l'exercice de cet art, l'vtilité

du Public, & non leurs affaires particulieres? Il est donc necessaire de dõner aussi quelques instructions à ceux qui se meslent de remettre la santé dans le corps de leur prochain, afin qu'ils s'y comportent de telle façon qu'ils y fassent quant & quant le salut eternel de leurs ames. La societé humaine est tellement composée, qu'il y a ordinairement plus de marchands que d'autres gens : ce qui monstre non seulement le besoin que nous auons de diuerses choses pour les necessités & pour les commodités de la vie ; mais aussi nostre vanité & nostre luxe, qui paroist en ce que d'ordinaire nous prisons plus les choses comme absolument superfluës, & qui ne seruent que d'inutiles ornemens, que nous ne faisons celles que Dieu & la Nature ont ordonnées seulement pour nostre vsage & pour nostre commodité. Cela fait que les villes maritimes sont pleines de gens qui entreprennent des voyages perilleux, pour apporter des richesses des vnes & des autres Indes, & les debiter dans leurs ports: que les villes assises sur les riuieres sont

remplies de negotians, qui tirent des lieux maritimes ce qu'on y apporte des Indes, pour le diſtribuer à qui on veut : que celles qui ſont abſolument mediterranées ſont peuplées de gens qui detaillent ce que le commerce des autres leur a fourni plus en gros, & qu'il n'y a ſi petit village où il ne ſe trouue quelque petite portion de l'Orient & de l'Occident : ſans conter maintenant ceux qui trafiquent des choſes que leurs propres pays produiſent, & des manufactures qui s'exercent dans les villes de leur demeure, & qu'ils diſtribuent par le commerce tant au regnicoles qu'aux eſtrangers. C'eſt bien ſans doute vne des plus belles choſes de la ſocieté humaine que l'exercice du trafic. Car chaque Eſtat eſt comme vn corps, dont la Police & l'autorité du gouuernement eſt l'ame, & les autres ordres ſont comme les membres deſquels il eſt composé : mais le commerce, & ceux qui l'exercent, ſont comme les veines qui portent par tout la nourriture & le ſang, de la circulation & diſtribution duquel viennent la vie, & la vigueur, & l'embonpoint, &

la fleur mesme de la beauté, à toutes les parties qui le constituent. Neantmoins, non plus que les autres, cette partie des Estats n'est pas exempte de corruption. En effect, comme il arriue quelquesfois au corps humain, qu'il se remplit tellement de suc & de sang, que ses vaisseaux ne le peuuent contenir, de sorte qu'ils en regorgent ou qu'ils s'en rompent, ce qui cause de grandes incommodités & mesmes la mort : ainsi la trop grande abondance des choses que le commerce apporte quelquesfois dans vne Republique, la rend incommode à elle-mesme, & y cause des desordres & de funestes accidens. Hippocrate dit que lors qu'on est paruenu à cette grande plenitude d'embonpoint que l'on voyoit dans les athletes, il faut necessairement attendre quelque alteration en la santé : parce que quand la Nature a amené les choses au dernier point de leur vigueur, elle ne s'y peut pas maintenir, & faut qu'elle retourne en arriere. Et cela, ce me semble, se peut appliquer aux corps politiques des Estats, que leur propre richesse incommode, &

en qui l'abondance estouffe les esprits qui donnent l'alegresse & le mouuement. Mais c'est à ceux qui ont le gouuernement des Estats, à pouruoir à ces inconueniens : pour moy, ie me propose seulement de donner en cette Morale aux Marchands, quelques instructions touchant la façon dont ils se doiuent gouuerner pour accorder le trafic auec le Christianisme. Quant aux Artisans & aux Laboureurs, qui sont le dernier ordre de ceux dont i'ay cy-dessus fait le denombrement, si il n'y auoit que ceux qui lisent les Liures de cette nature qui en peussent profiter, il seroit comme inutile que ie fisse icy aucune reflexion sur la maniere de laquelle ces deux sortes de gens se doiuent conduire. Car ou bien cet Escrit ne leur tombera iamais entre les mains, ou s'il arriuoit qu'il y tombast, il y en a beaucoup dont on peut douter s'ils seroyent capables de tirer aucun auantage de sa lecture. Ie ne laisseray pourtant pas d'en dire quelque chose à la fin. Parce qu'encore que les Predicateurs qui les enseignent, trouueront assés d'eux-mesmes en la Parole de

Dieu, les aduertissemens qu'il faut qu'ils leur donnent, sans que ie me mesle de les y aider, il se pourra faire neantmoins que quelcun d'entr'eux ne sera pas marry de voir mes pensées là-dessus, & quoy qu'il en soit, cet ouurage n'auroit pas autrement toute la plenitude que ie luy ay destinée.

DV DEVOIR D'VN *Ministre de l'Euangile, selon les preceptes du Christianisme.*

LE soin que quelques-vns ont pris d'escrire la vie de S. Paul, est à mon aduis digne de grande loüange. Car outre qu'elle contient quantité de notables euenemens qui seruent à la connoissance de l'histoire de la naissance du Christianisme, & que toutes sortes de personnes en peuuent tirer des vtilités incóparables, par l'imitation des vertus de ce grand homme de Dieu, c'est le plus beau patron qu'vn Ministre de l'Euangile se puisse proposer pour regler

toute ſa conduite. La vie des autres Apoſtres ne nous eſt point ſi exactement rapportée dans la Parole de Dieu : & quand on l'en pourroit recueillier plus complette que l'on ne fait, ie doute qu'elle nous peuſt fournir vne ſi grande varieté de beaux & memorables exemples. Deux choſes pourtant m'empeſchent de renuoyer mes lecteurs à ceux qui y ont trauaillé, pour ſauoir quelle doit eſtre la conduite d'vn miniſtre de l'Euangile. La premiere, qu'en cette ſorte d'ouurage le trauail de quelques-vns s'eſt principalement employé à demeſler des queſtions d'hiſtoire & de Chronologie , dont la ſolution eſt bonne à rendre les hommes ſauans, mais qui au reſte eſt peu vtile à les rendre gens de bien ; qui eſt le ſeul but auquel cette Morale tend. La ſeconde, que la charge d'Apoſtre, laquelle S. Paul a exercée, eſtant fort differente de celle des Miniſtres de maintenant, il y a fait diuerſes choſes qui ne leur ſont pas imitables. Tellement que comme ſi le Capitaine d'vne Compagnie de gendarmes, ou le Colonel d'vn Regiment, ſe

proposoit, pour se bien acquitter de son deuoir, d'imiter Alexandre le Grand, ou Iules Cesar, il se rendroit en quelque façon ridicule, à cause de la difference comme infinie qui est entre vn simple Officier d'armée, & vn terrible Conquerant; de mesme, si vn Ministre de l'Euangile prenoit pour modelle de son administration en toutes choses ce grand Apostre de Iesus Christ, il trouueroit qu'il y a vne merueilleuse distance entre la conduite d'vn troupeau particulier, & le soin de l'Eglise vniuerselle de nostre Seigneur: entre la conuersion de quelque peu de personnes qu'il peut procurer par son zele & par ses soins, & les conquestes des Nations que la predication de S. Paul a soûmises à la Croix du Sauueur du monde. Et toutesfois, bien que ie prenne icy vne autre tablature que celle là, ce sera pourtant S. Paul qui fera la principale partie de ce que ie diray icy, parce que d'vn costé c'est luy qui me fournira la description des qualités qui doiuent estre en vn Euesque, qu'il a eu le soin de mettre fort exacte & fort particuliere dans ses Escrits; &

que de l'autre, quoy qu'il soit bien loin au dessus de nous en toutes sortes de vertus, si est-ce que ce sera principalement des exemples de sa conuersation, que l'explication que ie feray de ces qualités, sera, s'il faut ainsi dire, comme rehaussée & enluminée. Car puis qu'il a dit à tous les fidelles, *Soyés mes imitateurs, comme aussi ie le suis de Christ*, il faut bien, quelque haut qu'il soit au dessus de nous, qu'il y ait en sa vie quelque chose qui puisse estre ramenée à l'vsage de celle de tous les Chrestiens, & particulierement des Ministres de l'Euangile.

Vn homme qui veut porter cette qualité, doit premierement voir s'il a la faculté de l'exercer, afin de n'entreprendre pas vne chose qui ne luy appartienne pas, ou qui soit au dessus de sa portée. Et cette faculté là consiste aux dons qui luy sont necessaires pour cela, & en la vocation par laquelle il est appellé de Dieu, & selon l'ordre de son Eglise. Pour ce qui est des dons & des talens qui sont absolument necessaires pour l'exercice de cette charge, les Ca-

nons de l'Ancienne Eglise, les Reiglemens de la Nouuelle, & les Liures qui ont esté escrits depuis quelque temps touchant la vocation des Pasteurs, peuuent apprendre à chacun iusques où il est besoin de les posseder : & ie n'ay pas oublié de m'en expliquer au sixieme liure du Traitté que i'ay fait de cette matiere. La Nature y doit sans doute contribuer: car il faut auoir quelque fertilité d'imagination, quelque lumiere de iugement, quelque force de memoire, quelque facilité à s'exprimer, quelque fermeté dans la voix & dans les costés pour fournir à la prononciation, & n'estre pas absolument destitué des graces de la personne & de la decence du geste. Tellement que ceux en qui ces choses là ne se trouuent pas, ne doiuent pas estimer qu'ils ayent esté formés pour vn tel employ, auquel ils seroyent inutiles. C'est pourquoy entre les qualités d'vn Euesque S. Paul met expressément qu'il doit estre *propre à enseigner*, ce qu'il ne seroit pas s'il n'auoit esté assés fauorablement partagé de ces dons de la Nature. Et ie pense que

quand ce grand Apoſtre a dit aux Galates, que Dieu *l'auoit mis à part dés le ventre de ſa mere* , pour reueler ſon Fils en luy , afin qu'il l'euangelizaſt entre les Gentils, il a en partie eu egard à ce que dés ſa premiere conformation , il luy auoit donné & dans le corps les organes, & dans l'ame les facultés propres pour vn ſi grand miniſtere. Car il a bien eu les vertus intellectuelles & morales de l'inſpiration de l'Eſprit de Dieu : mais il paroiſt aſſés par ſes eſcrits, & par l'hiſtoire de ſon Apoſtolat , qu'il auoit naturellement des parties fort auantageuſes. Le ſoin & l'eſtude doit auoir beaucoup adjouſté à cette ſorte de talens, & ce d'autant plus que les connoiſſances que nous auons ne nous viennent pas maintenant comme elles faiſoyent aux Prophetes & aux Apoſtres. Il doit auoir acquis quelque raiſonnable connoiſſance des trois langues principales , & n'eſtre pas ignorant de la Philoſophie, & ſur tout il doit eſtre bien verſé en l'intelligence de la Parole de Dieu, afin qu'il puiſſe eſtre capable , comme S. Paul le demande encore , *d'admoneſter*

par bonne doctrine, & de conuaincre les contredisans. Car sans ces aides il ne pourroit ny bien enseigner la verité à ceux qui sont dociles à l'escouter, ny la defendre contre ceux qui se monstrent ses aduersaires. Et plus vn honneste homme a d'vn costé de dons naturels, & de l'autre de pieté, plus, s'il se sent appellé à prescher l'Euangile de Iesús Christ, taschera-t-il de s'auancer & de profiter en l'acquisition des choses necessaires pour exercer cet incomparable mestier, afin de le pouuoir faire à son propre contentement, & à la gloire de son Maistre. Ie dis s'il s'y sent appellé; en quoy consiste la seconde partie de la faculté qu'il a de le faire. Et cette vocation est ou interieure, ou exterieure. Quant à celle cy, elle consiste en l'installation au ministere par les voyes ordinaires qui sont establies en l'Eglise. Ce que ie dis ainsi generalement, parce que les reiglemens en sont differens en diuers lieux, & que ce n'est pas icy le lieu de les expliquer. Il me suffit de dire que quand il y a vn ordre establi, ceux qui s'ingerent dans les fonctions

du miniſtere ſans l'auoir ſubi, commettent vn attentat qui ne peut eſtre approuué de Dieu ny des hommes. Car c'eſt Dieu *qui a donné les vns pour eſtre Apoſtres, les autres pour eſtre Prophetes, les autres pour eſtre Euangeliſtes, les autres pour eſtre Paſteurs & Docteurs*; & permettre à toutes ſortes de gens indifferemment, comme quelques-vns s'imaginent qu'on le peut, de preſcher l'Euangile, & d'adminiſtrer les Sacremens, c'eſt introduire vne eſtrange confuſion dans l'Egliſe. Dans toutes les autres choſes, les vocations des hommes ſont diſtinctes, & dans les Republiques bien policées, il n'eſt permis à perſonne d'entreprendre ſur les fonctions de ſon compagnon. Combien eſt-il plus conuenable à l'Egliſe de noſtre Seigneur, qui de toutes les ſocietés eſt ſans doute la plus excellente, & doit eſtre la mieux reiglée, de diſpenſer tellement à chacun ce qui eſt de ſon deuoir pour s'en acquitter, que l'vn ne ſe fourre pas indiſcretement dans la ſtation de l'autre? Mais il y a cela de particulier au Miniſtere de l'Euangile, qu'il ſe doit exercer auec

autorité, tant pour annoncer de la part de Dieu la remiſſion des pechés à ceux qui ſe repentent, que pour ſeeller en eux en ſon Nom la verité de ſes promeſſes par l'adminiſtration des Sacremens, & pour corriger par la ſeuerité des cenſures Eccleſiaſtiques, ceux qui ne viuent pas cõuenablement: ce qui eſt vne partie de l'vſage des Clefs qui ouurent & qui ferment le Royaume des Cieux aux hommes. Or qui peut faire cela auec autorité ſans commiſſion? Et qui ſe peut vanter de l'auoir ſinon ceux à qui elle a eſté donnée ſelon l'ordre de l'Egliſe? L'autre vocation, que i'ay appellée interieure, doit eſtre conſiderée diuerſement, ſelon les diuerſes conjonctures dans leſquelles on ſe rencontre. Car ſi l'on ſe trouue en lieu & en temps auquel on puiſſe paſſer par les formes ordonnées & eſtablies pour exercer le Miniſtere public, cette vocation du dedans ne conſiſte qu'en l'affection que Dieu donne à quelques-vns d'embraſſer pluſtoſt cette forme de vie qu'vne autre. Car il ſemble bien à la verité que les hommes naiſſent tout d'vne meſme

façon, & qu'ils apportent au mõde meſme conformation de membres, & meſmes organes des ſens. Mais les facultés interieures ſont bien differẽtes. Les vns ſont propres à vne choſe & les autres à l'autre, & tous n'ont pas les dõs neceſſaires pour reüſſir auantageuſement dans l'eſtude des lettres & des ſciences, & pour s'y rendre vtiles au bien du Public. De ceux qui y ſont propres il n'y en a que quelques-vns qui ſoyent bons pour l'eloquence ; & de ceux qui ne ſont pas entierement deſtitués des parties neceſſaires pour demeſler les actions oratoires auec quelque honneur, les vns ſe portent au Barreau, & les autres à la Chaire. Et comme c'eſt Dieu qui diſtribuë à chacun les talens de la Nature qui ſont auantageux pour cela, auſſi eſt-ce luy qui determine les inclinations des hommes, & qui fait qu'à celuy-là plaiſt dauantage le Palais, & à cet autre la Chaire de l'Egliſe eſt plus agreable. Ce que ie n'auance pas ſeulement ſur cette verité generale, que c'eſt Dieu qui par ſa Prouidence, gouuerne toutes les choſes qui arriuent dans le monde, & qui donne

particulierement aux entendemens des hommes & à leurs affections, les impressions & les impulsions qu'il luy plaist; ce qu'Homere mesme a remarqué; mais encore sur des experiences particulieres & manifestes. Car il y a eu tel que ses parens auoyent destiné à la Iurisprudence, comme Caluin, & qui auoit des dons capables de l'y faire reüssir, s'il s'y fust entierement attaché, qui dans les Escoles de droit pensoit à la Theologie, & vacquoit à la lecture de la Parole de Dieu; de sorte que Iustinien estoit son diuertissement, ou l'occupation à laquelle ils s'adonnoit par complaisance seulement, pour ne mécontenter pas ceux qui le desiroyent ainsi de luy : mais S. Paul estoit son Docteur, & les liures de Religion son occupation ordinaire. D'où enfin il est arriué qu'il a tout à fait renoncé à cette autre profession, pour suiure celle du Ministere de Iesus Christ; & s'il n'y a pas reüssi si admirablement que Caluin, tant y a qu'il a en cela suiui son exemple. Cependant, quand ie dis qu'il faut sentir cette vocation, ie n'entends pas

que les inclinations qui portent vn homme à vouloir estre Predicateur de l'Euangile de Christ, soyent determinées par les motifs qui ont accoustumé de gouuerner les esprits & les estudes des autres hommes. Car ordinairement ce sont les seuls interests de la vie presente, & le soin de faire ses affaires & sa maison, qui porte l'vn a estre Medecin, & l'autre à estre Aduocat, & l'autre à quelque autre chose. Et si quelcun a des sentimens si genereux que dans ce qui le concerne en particulier, il mesle quelque consideration de l'vtilité du Public, c'est chose qui n'arriue pas fort communément, & qui encore ne predomine pas dans ses affectiōs quand elle arriue. Vn homme qui se propose d'estre Ministre de l'Euangile, seulement afin d'en faire vn mestier, ou en qui preuaut la consideration des auantages humains sur celle du seruice de nostre Seigneur & de l'edification de l'Eglise, n'est pas digne de ce caractere, & il feroit beaucoup mieux d'embrasser vne autre profession. Comme il n'est pas defendu que ces paroles de S. Paul ne luy vien-

nent dans la pensée, c'est qu'*il est iuste que ceux qui seruent à l'autel, viuent de l'autel*, aussi la principale chose à laquelle il doit viser, c'est la gloire de Dieu, l'auancement du regne de Christ, le salut des ames des hommes, & l'auantage qui luy reuiendra, d'auoir serui au conseil de Dieu en vne chose de telle importance que celle-là, & de s'estre attaché à vne estude qui doit remplir son entendement des plus belles connoissances que les miserables mortels puissent acquerir icy bas, & engagé dans vne forme de vie qui l'oblige à se separer des coustumes de ce present siecle & des corruptions du monde. Celuy qui sent ces mouuemens en son cœur, a sans doute les marques ordinaires de la vocation interieure. Mais si les lieux & les temps se rencontrent estre tels qu'il ne soit pas possible d'estre installé dans le Ministere par des formes regulieres, il faut quelque chose de plus que ces inclinations-là, pour induire vn honneste hõme à en entreprendre les fonctions. Premierement, il faut qu'il voye vne necessité ineuitable de le faire, ou de

manquer à la gloire de Dieu & à son propre deuoir. Car si quelcun se trouue au milieu des Barbares dans les Indes, comme Frumentius, ou dans vne Eglise si corrompuë qu'il soit impossible d'y faire son salut sans la reformer, si là il n'y a personne qui ait vocation à prescher, ou si ceux-cy qui l'ont, au lieu de reformer l'Eglise, la corrompent de plus en plus, il semble que Dieu l'appelle à cette fonction, bien que ce ne soit pas par la voix ordinaire & accoustumée. Apres cela, il faut qu'il y voye quelque esperance de pouuoir faire du fruit. Car ce seroit, pour exemple, vne grande temerité à vn Chrestien, d'entreprendre de faire le predicateur de l'Euangile entre les Chinois, ou au milieu des Tartares, & de troubler pour cela leurs assemblées & leurs superstitions, s'il n'y voyoit ny aucune preparation à receuoir la verité, ny aucun sujet d'attendre autre chose que quelque facheuse bourrasque. Les Apostres ont bien fait quelque chose de semblable. Mais ils en auoyent vn commandement exprés, & dans ce commandement estoit tacite-

ment encloſe vne promeſſe de recueillir quelque fruit de leur predication. Autrement, où Dieu auoit reſolu de ne donner aucune efficace à la publication de la verité, il a defendu de l'annoncer, comme à Paul & à Timothée, en Bithynie. Il faut auſſi que celuy qui entreprend quelque œuure de cette nature, ſe ſente auoir des dons extraordinaires, & qui ſoyent pour reſpondre à quelque choſe de grand. Car il arriue bien quelquesfois que Dieu fait de grandes choſes par des inſtrumens qui paroiſſent foibles, & auoir peu de proportion auec l'ouurage qu'il produit. Mais ou bien il employe ces inſtrumens là, par maniere de dire, ſans qu'ils y penſent, de ſorte qu'ils ſe trouuent eux-meſmes ſurpris de voir qu'ils ont fait cela à quoy ils ne s'attendoyent nullement : ou bien, ſi on examinoit ces inſtrumens vn peu particulierement, il ſe trouueroit qu'ils auroyent eu quelque choſe de plus grand qu'il ne ſembloit en apparence. Et ces deux choſes ſe ſont, à mon aduis, rencontrées en Luther, qui s'engagea beaucoup plus auant dans la Reforma-

mation de l'Eglise, qu'il ne pensoit au commencement, & qui enfin se trouua auoir des qualités qui ne paroissoyēt nullement lors qu'il se mit la premiere fois à combattre les Indulgences. Mais pour entreprendre quelque chose de semblable de propos deliberé, & former le dessein, ou de conuertir les Sauuages en exerçant parmy eux quelque espece d'Apostolat, ou de ramener la ville de Naples ou de Rome à la pureté de l'Euangile, en criant hautement dans les Temples contre l'autorité du Pape & contre la Transsubstantiation, sans se sentir muni des choses qui sont necessaires pour faire vn si grand effort, c'est ce qui ne passera iamais que pour vne temerité fort blasmable. Enfin, il faut auoir vn courage heroïque & determiné contre les difficultés, de quelque nature qu'elles soyent : tellement qu'on se sente inuincible à toutes sortes de tentations, soit qu'elles consistent en promesses ou en menaces, en esperances qui viennent de la part du monde, ou en occasions d'apprehender sa violence & sa persecution. Et c'est vne

pensée de laquelle les Apostres estoyent armés, comme il paroist par leur histoire. Comment qu'vn homme vienne au ministere de l'Euangile, soit par les voyes accoustumées ou par vne extraordinaire vocation, les fonctions en consistent en la predication de la Parole, en l'administration des Sacremens, en la pratique de la Discipline, & en l'vsage des Clefs, comme on parle, & enfin, dans les deuoirs particuliers qui se rendent aux malades, aux affligés, & en toutes autres sortes de rencontres. Or quant à ce qui est de la predication, tous ceux qui ont iamais parlé en public en autres occasions, s'y sont proposés des fins humaines. Ceux qui ont harangué les peuples dans les Republiques populaires, ont fait profession d'y auoir pour but de persuader les choses qui pouuoyent seruir au bien de l'Estat. Demosthene entre les Atheniens, Ciceron entre les Romains, triomphent ordinairement sur ce chapitre dans leurs actions oratoires. Ceux qui ont plaidé deuant les Iuges, ou pour accuser ou pour defendre, ont dit que c'estoit, ou pour la

protection de l'innocence, ou pour faire condamner les meschans. Et encore maintenant ceux qui suiuent le Barreau, se vantent que leur eloquence est la protectrice de la Iustice, & le moyen de faire rendre à chacun ce qui luy appartient. Ie ne veux pas le leur contester icy, & ie veux croire que c'est là leur affection predominante. Mais quand il seroit ainsi, il n'y va en cela que des interests de la vie presente, & du bien temporel des personnes particulieres, ou tout au plus des Estats. Dans le mestier d'vn Ministre de l'Euangile, il s'agit de la gloire de Dieu, de l'auancement du regne de Christ, du salut eternel du genre humain, & de l'edification de l'Eglise. Si donc il se veut acquitter de son deuoir, & se monstrer digne de son employ, c'est à cela qu'il doit viser, & se défaire de toutes les passions qui ne gouuernent que trop souuent les esprits des hommes en ces occurrences. Car l'vn s'y propose la gloire de l'eloquence & la reputation: l'autre le credit & l'autorité parmy ceux desquels il est escouté; l'autre l'establissement de ses affaires, &

l'acquiſition de quelque notable dignité, & l'autre, en vn mot, quelque autre fin entierement eſloignée de la nature de ce miniſtere. Dans les communions où il y a des recompenſes Eccleſiaſtiques riches & éclattantes, propoſées à ceux qui ſe rendent recommandables, il n'y a rien de ſi ordinaire que de voir des gens qui font tout ce qu'ils peuuent pour faire grand bruit dans les Chaires, & pour faire parler d'eux dans les Cours des Souuerains : & puis lors qu'ils ſont paruenus à l'Epiſcopat, toute cette ardeur qu'ils auoyent pour la predication, ſe refroidit, parce que quand on n'affectionne vne choſe que pour paruenir à vne autre, on ne l'eſtime plus deſormais quand on eſt venu à ſon but. Dans les lieux où la Religion ſert de pretexe à la faction, comme cela s'eſt veu pendant la Ligue en ce Royaume, & en quelques autres occaſions, on fait ſeruir les pulpitres des Egliſes comme de theatre à la declamation, & les textes de l'Euangile comme de torches allumées pour enflammer la ſedition. Dans les endroits où il ſe trouue quelques
diſſentimens

diſſentimens entre les Theologiens ſur les points de la Religion, on fait des Temples des champs de bataille, où on ne ſe contente pas de traitter de la Controuerſe, on s'entredeſchire les vns les autres de conuices & de calomnies, & ceux d'vne meſme profeſſion ne s'y entr'eſpargnent pas. Que ne font point les Ieſuites contre ceux qu'on nomme Ianſeniſtes, & bien ſouuent les Lutheriens contre les Reformés? Et pleuſt à Dieu qu'il ne fuſt point arriué aux Reformés meſmes de diſputer les vns contre les autres auecque beaucoup de chaleur, & de s'imputer reciproquement des hereſies, quand il leur eſt arriué de n'eſtre pas tout à fait d'accord. Ie ſçay bien qu'on appelle ordinairement cette violence du nom de zele, & de deſir de conſeruer la doctrine de la Verité. Et ie ne m'eſtablis icy iuge de la conſcience d'aucun, & laiſſe à chacun de rendre conte de ſon adminiſtration à celuy deuant lequel nous deuons tous comparoiſtre. Ie dis ſeulement que ſi l'on ſe propoſoit en ces actions le vray but auquel elles ſont deſtinées, on verroit

moins en l'Eglise de desordres que l'on n'y en void, & que les predications seroyent plus fructueuses à la consolation des ames. Pour paruenir à ce but là, le Ministre de l'Euangile doit principalement obseruer trois choses. La premiere est, que puis que c'est la verité de Dieu qu'il enseigne, il se dóne garde d'y mesler quelque chose qui en corrompe la pureté. Ie ne veux pas dire qu'il n'y mesle rien du tout des disciplines humaines. Car non seulement toutes verités s'accordent les vnes auecque les autres, mais encore, celles qui se trouuent dans les sciences, & qui principalement se tirent de la Philosophie Morale & de la Iurisprudence, aident à l'eclaircissement & à la confimation de cette celeste-là. Et comme il y a des essences, qu'il faut, pour les faire prendre, détremper en quelque liqueur, laquelle n'ayant point de qualités qui leur soyent contraires, sont capables de leur seruir de vehicule, & reçoiuent leur efficace, leur couleur & leur odeur; la plus part des sentences de l'Escriture que les Ministres prennent à expliquer dans

leurs chaires, ont besoin de quelque assistance des autres sciences, pour estre intelligibles aux peuples, & pour produire leur effect. Et bien que S. Paul se fust *proposé de ne sauoir autre chose entre les Corinthiens sinon Iesus Christ & iceluy crucifié*, comme luy-mesme le témoigne, & qu'il ait resserré dans ses Epistres la substance du Christianisme, beaucoup plus que cela ne se doit faire dans les predications, il n'a pas laissé d'y ioindre quelquesfois diuerses considerations, qu'il empruntoit tantost de la Politique, & tantost de la Nature, iusques à ne dédaigner pas l'allegation des Poëtes Payens. Car encore que l'on ne presente aux hommes à considerer que la Croix de Christ, il n'est pas defendu de la peindre quelquesfois de quelque teinture des sciences, pourueu que cela ne luy oste rien de sa figure ny de sa force. Ie veux dire seulement qu'il n'y doit rien mesler ny de l'idolatrie, ny de la superstition, ny de la tradition humaine, si elle contient quelque chose qui repugne tant soit peu à cette diuine verité; & qu'vn bon Ministre de

l'Euangile doit tousiours prendre l'Escriture pour le modelle sur lequel il se faut mouler, afin de satisfaire à l'exhortation de S. Paul, *de retenir constamment le patron des saines paroles.* La seconde chose est, qu'encore qu'il luy soit permis de tirer des disciplines humaines, comme l'on fait des metaux & des mineraux de la terre, quelque teinture pour en colorer la Croix de nostre Sauueur, il se doit pourtant bien donner garde de l'embellir de tant d'ornemens, que les hommes s'arrestent plus à les considerer, qu'à comtempler la Croix mesme. I'entends par cela qu'il y a des gens qui apportent à la predication de l'Euangile tant de soin de l'adiuster, & de la rendre capable de contenter des oreilles delicates & chatoüilleuses, & de se faire eux mesmes admirer, qu'il ruinent toute la vertu qu'elle doit auoir pour la consolation & pour la conuersion des ames des hommes. S. Paul dit qu'il a expressement euité les *paroles attrayantes de la sapience humaine* en sa predication, afin de *n'aneantir pas la Croix de Christ.* C'est à dire, que si la doctrine de

l'Euãgile auoit de l'efficace en ſa bouche pour amener les hommes à la connoiſſance de noſtre Sauueur, il n'a pas voulu donner la moindre occaſion de penſer que la gloire de ce grand effect deuſt eſtre donnée à ſon eloquence, comme ſi ç'auoit eſté par elle qu'il ſe fuſt inſinué dans les cœurs. Il a pretendu que les hommes ſçeuſſent que c'eſtoit la ſeule force de la verité celeſte qui les perſuadoit. En effect, il arriue quelquesfois qu'en ſortant d'vne predication, l'on n'en remporte autre choſe que l'eſtime de l'eloquence du Predicateur, ſans aucun grand fruit d'inſtruction ny de conſolation pour l'ame. Ou ſi on ne s'en va pas du tout vuide de ce qu'on y doit chercher principalement, au moins a-t-on l'ame trop pleine de l'admiration de l'Orateur, & des fleurs dont ſa Rhetorique a couronné la paſſion du Sauueur du monde. Certainement il y a quelquesfois ſujet de triſteſſe & de douleur, lors qu'il ſe fait quelque concours de diuers Predicateurs en vn lieu, de voir qu'il y ait entr'eux quelque eſpece de combat, à qui remportera

le plus de reputation d'auoir fait merueilles dans la Chaire. Et l'inclination des peuples contribuë beaucoup à cela. Car la liberté qu'ils se donnent de prononcer leur iugement, & de faire des comparaisons, & de témoigner leurs dédains ou leurs applaudissemens, fait qu'on est en quelque sorte obligé de tascher à leur satisfaire. La predication de l'Euangile estant destinée à deux fins, l'vne d'éclairer l'entendement par la connoissance de la Verité, l'autre d'enflammer les affections & la volonté à la Pieté & à la Vertu, ie voudrois qu'il y eust entre les Ministres de la Parole de Dieu vne grande emulation à qui le feroit auec plus de fruit & d'efficace. Mais ie voudrois aussi que toute leur emulatiõ se bornast-là, & que tout le soin qu'ils apportent à donner de l'aggréement à leurs meditations, eust cela seul pour visée. Et ie croy que cet aduertissement est d'autant plus necessaire maintenant, qu'il semble que les ieunes gens se sont tellement laissés prendre à l'éclat de ces escrits qu'on appelle *liures du temps*, qu'ils les tiennent non seule-

ment pour la reigle de bien parler, mais encore pour le magazin des belles pensées. Cela fait que quelquesfois leurs actions ressemblent trop à celles des Declamateurs & des Sophistes d'autresfois, & que la verité de Christ y est trop frisée & trop parfumée. La troisieme finalement est, que pour euiter cet écueil-là, il ne faut pas faire naufrage à l'extremité opposée. Car il y a des gens qui se negligent tellement, soit pour ce qui regarde les pensées, soit pour ce qui concerne l'elocution, qu'il semble qu'ils parlent absolument sur le champ quand ils preschent l'Euangile. Deux sortes de gens reüssissent à parler ainsi sans premeditation: à sçauoir ceux qui y sont ineuitablement engagés par vne necessité pressante, & ceux qui ont des talens extraordinaires dans le fonds de la doctrine, dans la lumiere de l'esprit, dans la facilité de l'expression, & dans l'habitude de parler à toutes rencontres. Mais ceux-là sont extraordinairement assistés de Dieu, qui les ayant appellés à cela par la necessité, les y fauorise de sa grace s'ils la luy demandent ardem-

ment : ceux-cy ſont des gens rares tout à fait, & des actions deſquels il ne faut point faire de reigle. Encore ne ſçay-je s'il y en a aucun qui ne donne quelque temps à la preparation auant que de paroiſtre en public, ſi les occurrences le luy permettent. Hors cela les actions ſubites & impremeditées ſont confuſes, tumultuaires, & dignes de beaucoup de reprehenſion. Car ſi Pericles, le plus grand homme de la Grece, & le plus eloquent de ſon temps, auoit accouſtumé, lors qu'il mõtoit ſur la Tribune aux harangues, de demander à ſes Dieux qu'ils luy fiſſent la grace de ne rien dire qui ne fuſt vtile à l'Eſtat, & digne des Atheniens, quels doiuent eſtre les mouuemens d'vn Predicateur qui penſe qu'il a à parler du Royaume de Dieu, & & à inſtruire l'Egliſe ? Il doit donc demander ardemment à Dieu qu'il luy faſſe la faueur de s'en bien acquitter ; & ce ſeroit ſe mocquer de Dieu que de luy addreſſer de telles oraiſons, ſi cependant celuy qui les fait, ſe neglige & s'abandonne luy-meſme. Apres cela il n'y a plus d'aduertiſſement important à don-

ner en cet egard, ſinon celuy qui concerne l'aſſiduité que chaque Miniſtre doit apporter à cette partie de ſa charge. Mais cela ſe reigle principalement par deux choſes ; l'ordre, & la neceſſité. Quant à l'ordre, il n'y a point d'Egliſe qui iouïſſe de tranquilité où il n'y en ait quelcun eſtabli touchant les iours & les heures auſquelles chaque Paſteur doit preſcher. Et c'eſt à cela qu'il faut qu'il meſure ſes trauaux, pour taſcher de ſuffire à ſon deuoir, & de remplir les heures qui luy ſont ordonnées. Et bien qu'il y a des lieux où la frequence des exercices les rend penibles, ſi eſt-ce qu'vn fidelle Miniſtre de l'Euangile y aura plus d'égard à l'edification publique qu'à ſon intereſt particulier, & que s'il n'y ruine point manifeſtement ſa ſanté, il taſchera de ne laiſſer aucune de ſes heures vacantes. Pour ce qui eſt de la neceſſité, elle eſt, comme chacun ſçait, imperieuſe, & veut que toutes choſes luy cedent ſans exception. Si donc il y en a quelcune inuincible qui rende impoſſible à vn Paſteur l'execution de ſon deuoir en cet egard, comme ſont

quelquesfois les maladies,& les voyages qui ne ſe peuuent euiter, il s'en peut legitimement diſpenſer. Et s'il y en a quelque autre qui requiere de preſcher ordinairement & extraordinairement, & *d'exhorter*, comme dit l'Apoſtre, *en temps & hors temps*, comme cela s'eſt fait au commencement de la Reformation, il n'y a difficulté qu'vn bon ſeruiteur de de Dieu ne doiue taſcher de ſurmonter, pour auancer la gloire de Chriſt, & procurer le ſalut des hommes. Car encore que S. Paul ait eu quelque raiſon particuliere dans la charge de l'Apoſtolat, de dire, que parce que neceſſité luy eſtoit impoſée d'Euangeliſer, il ne deuoit attendre que malheur s'il ne s'en acquittoit pas, ſi eſt-ce que cela conuient à tout Paſteur, s'il y a quelque occaſion, de quelque nature qu'elle ſoit, qui l'oblige manifeſtement à déployer ſon talent & à faire fructifier l'Euangile. Les Apoſtres auoyent cela, entr'autres prerogatiues de leur charge, qu'ils n'eſtoyēt ſpecialement attachés à aucun troupeau particulier: tellement que chacun d'eux eſtant Paſteur de l'Egliſe vniuerſelle, il

auoit vocation, & de prescher par tout où il se rencontroit, & d'aller par tout où il pouuoit esperer qu'en preschant il auanceroit le regne du Sauueur du monde. Et si la Prouidence diuine, ou l'Esprit de nostre Seigneur Iesus Christ, leur a assigné quelque departement, comme à S. Pierre les Iuifs, & à S. Paul les Gentils, ou leur a mis au cœur d'aller, celuy-cy vers l'Occident, & celuy-là vers l'Orient, comme la Tradition dit que S. Thomas alla aux Indes, ce n'a pas esté proprement pour limiter le droit de leur Charge, qui s'estendoit à tout l'Vniuers, mais pour en mesnager l'execution, afin qu'elle fust plus efficace à la conuersion du monde. Au lieu que maintenant les Pasteurs ont chacun leur troupeau determiné, comme vne petite portion du champ du Seigneur, qui est recommandée à leur culture. Et tandis que l'ordre qui la leur assigne peut subsister, & que les Puissances souueraines sous lesquelles l'Eglise vit, en permettent l'obseruation, vn Ministre ne doit point entreprendre de prescher ailleurs que là où il est establi, s'il n'y est

legitimement appellé, & selon les reigles ordinaires. Autrement ce seroit enjamber sur le ministere d'autruy , & faire l'Euesque hors son propre Diocese , ou l'Intendant hors de son departement, ce que S. Pierre blasme en toutes sortes de personnes. Mais quand il n'y a point d'ordre establi, ou qu'il est impossible de l'obseruer alors; comme on disoit dans les Republiques autrefois , que le salut du peuple est la souueraine loy , il le faut aussi dire icy , & en beaucoup plus forts termes. Car là il n'y va que de la conseruation de la societé politique & de la felicité du corps : icy il est question du regne de Iesus Christ & du salut eternel des ames.

Quant à ce qui est de l'administration des Sacremens , elle n'est pas si absolument necessaire que la predication de la Parole. Celle-cy est destinée à engendrer la Foy, & ceux-là à la nourrir. Or encore que leur suc soit admirablement vtile & efficacieux pour cela , si est-ce que la mesme Parole qui l'a premierement engendrée, la pourroit bien entretenir, s'il estoit absolument impossible

qu'on luy fournist la nourriture de ces saintes ceremonies. C'est pourquoy S. Paul a mis vne si grande difference entre ces deux fonctions de son ministere, *euangeliser* & *baptiser*, qu'encore qu'à parler absolument, charge luy eust esté donnée de pratiquer toutes les deux, (comme aussi les a-t-il exercées quand l'occasion l'a requis,) si est-ce qu'en les comparant l'vne auecque l'autre il a dit, que Dieu ne *l'auoit pas enuoyé pour baptiser, mais pour euangeliser,* cette derniere fonction estant de beaucoup plus nenessaire que l'autre. Aussi, bien qu'en l'Eglise primitiue l'on celebroit la sainte Eucharistie fort souuent, on preschoit encore beaucoup plus ordinairement: & maintenant dans les Eglises bien policées par la Parole de Dieu, la predication y est incomparablement plus frequente que l'administration de la Cene. Le Baptesme ne se donne à chaque personne qu'vne fois, & bien que l'administration en semble estre plus necessaire que celle de la sainte Cene, parce que c'est l'introduction en l'Eglise visible de Christ, & la naissance du Chrestien,

qui ne se fait point autrement eu egard à la profession du dehors; au lieu que sa nourriture & son entretenement n'est pas si inseparablement attachée à l'vsage de l'autre Sacrement, qu'il ne se puisse procurer par la predication de la Parole, si est-ce qu'encore n'est-il point si absolument necessaire que l'on ne puisse estre sauué sans l'auoir receu, si quelque obstacle inuincible & ineuitable en empesche. C'est pourquoy dans les lieux & dans les Eglises où il y a des temps establis pour la celebration des Sacremens, il est du deuoir d'vn Ministre de l'Euangile de s'assujettir à cet ordre encore plus exactement que lors qu'il s'agit de la Predication. Car comme tout se doit faire en l'Eglise de Dieu *honnestement*, aussi est-il certain que tout s'y doit faire *par ordre*. Mais lors que l'estat des choses & la condition des temps ne le permet pas, alors la mesme necessité à peu prés, oblige le Ministre de l'Euangile à administrer l'vn & l'autre Sacrement à l'edification des fidelles. Pour cela, il ne les doit pas seulement administrer selon l'institution de

noſtre Seigneur, ſans y rien adjouſter qui en corrompe la pureté ny qui en diminuë la vertu, mais il y doit eſtre encore en quelque ſorte plus precis qu'en la Parole meſme. Car, comme i'ay dit, la Parole requiert ſouuent d'eſtre illuſtrée & confirmée par les autres verités que l'on peut tirer d'ailleurs ; & ſans cela elle ne s'entendroit pas commodément. Au lieu que les Sacremens, pourueu que l'on les adminiſtre ſelon l'inſtitution de Chriſt, ſont aſſés intelligibles ſans y rien meſler d'ailleurs. Ou ſi la doctrine qui concerne leur nature, leur vſage, leur vertu, leur nombre, & leur inſtitution, a beſoin de quelques plus grands éclairciſſemens, cela ſe fait en la Predication commodément, & non en l'adminiſtration du Sacrement meſme. Et de plus, ç'a touſiours eſté l'inclination des hõmes, de s'imaginer que dans ces ſaintes ceremonies il y a quelque choſe d'extraordinaire, d'auguſte, & de miraculeux : tellement que tout ce qu'on y pourroit adjouſter de l'inuention de l'eſprit humain, n'eſt point neceſſaire pour y accroiſtre la deuotion, &

feroit fujet à porter pluftoft à la fuperftition & à engendrer la bigotterie. Encore y a t il cecy à confiderer de plus. C'eft que la predication de la Parole fe reçoit bien par les oreilles: mais elle ne met rien deuant les yeux. De forte que dans la deuotion qu'elle excite, elle abftrait l'ame des chofes fenfibles, & l'éleue aux intellectuelles. Mais les Sacremens font eftablis en des chofes materielles, qui frappent les yeux & les autres fens corporels; tellement qu'on n'y peut rien adjoufter pour en augmenter la ceremonie, qui n'attache trop les hommes aux chofes materielles, aufquelles ils n'ont defia que trop d'inclination. C'eft pourquoy il fe faut tres-exactement tenir à ce que le Seigneur en a ordonné, tant pour le nombre des Sacremens que pour la celebration de chacun d'eux; non feulement parce qu'il ne nous appartient pas de rien adioufter à fes inftitutions, mais encore parce qu'elles ont efté eftablies fi fagement, que qui paffera au de là, s'engagera plus qu'il ne faut dans l'admiration des chofes vifibles & corporelles,

relles. Et l'experience n'a que trop monſtré la verité de ce que ie dis. Car cette façon ſcrupuleuſe de celebrer l'Euchariſtie en la cachant aux yeux des Catechumenes, qui a eſté pratiquée entre les Anciens, & ces myſteres de ceremonies qu'on y a adjouſtées depuis, de la receuoir à genoux, de la garder religieuſement dans les ciboires, de la conſacrer auec des geſtes extraordinaires & des habillemens inuſités, de la porter auec deuotion aux malades, & enfin de la promener en proceſſion par les ruës, & de l'honorer par la genuflexion & les inclinations du corps, y a tellement attaché les eſprits des pauures Chreſtiens, qu'au lieu qu'auparauant ils cherchoyent Ieſus Chriſt au Ciel, ils s'imaginent à cette heure qu'ils le poſſedent en la terre. Neantmoins, comme il faut que le Miniſtre de l'Euangile ſe garde ſoigneuſement, & d'eſtre ſuperſtitieux en ces choſes, & d'y donner occaſion aux autres de ſe laiſſer aller à la ſuperſtition, auſſi y doit-il allumer la vraye pieté des fidelles par ſon exemple. Elle doit reluire en luy dans toutes

les parties du diuin seruice. Dans la ferueur de ses exhortations en presschant il doit faire paroistre son zele. Les prieres qu'il prononce comme la bouche de l'Eglise, en doiuent estre tout estincellantes, pour y animer ceux qui ont à dire Amen à son oraison. Si sa poictrine & sa voix luy permettent de chanter, le lieu eminent où il est l'aduertit, non pas tant de conduire ceux de son troupeau à prendre le ton des saints Cantiques, & à le garder regulierement, que d'exciter leur deuotion par la demonstration de la sienne. Si, comme il y en a quelques-vns dont le chant incommode la santé, il ne peut mesler sa voix auecque celles des autres fidelles, il faut qu'il paroisse en sa contenance qu'il y mesle au moins les mouuemens du cœur, *chantant*, comme dit l'Apostre, *du cœur au Seigneur*, s'il ne le peut faire de la bouche. Mais dans l'administration des Sacremens, il y doit encore auoir quelque particuliere grauité, accompagnée de reuerence à l'action qu'il a dans les mains, & toute colorée des témoignages d'vne pieté egalement ar-

dente & sincere. Ie dis ardente, parce que c'est en cette occasion particulierement qu'il faut satisfaire à l'exhortation de l'Apostre qui veut que nous soyons *feruens d'esprit*. Mais ie dis aussi sincere, d'autant qu'il faut que les demonstrations exterieures qu'il en donne, soyent telles qu'on y puisse reconnoistre qu'elles partent veritablement du cœur, & qu'à cette occasion elles soyent vuides de toute ostentation & de toute affectation, qui est le caractere de l'hypocrisie. I'ay dit que la troisieme partie de la Charge des Ministres de l'Euangile consiste en l'administration de la Discipline & en l'vsage des Clefs: qui est vne chose de souuerainement grande importance. Car ils sont bien appellés Pasteurs à la verité, parce qu'ils doiuent donner à l'Eglise de Dieu la pasture de la Parole & des Sacremens, & c'est sans doute la premiere & la principale de leurs fonctions; mais ils sont aussi appellés Anciens, parce que ce sont les Conseillers de l'Eglise, qui composent le Senat par lequel elle est conduite; & Euesques, parce que ce sont les Inten-

tendans & les Inſpecteurs de ſon Gouuernement ; & Conducteurs, parce que ce ſont ceux qui la guident en l'adminiſtration de ſes affaires & de ſes deportemens ; & enfin, le nom meſme de Paſteurs monſtre que Dieu ne leur a pas ſeulement mis la paſture mais auſſi la houlette en la main, afin de radreſſer les brebis à qui il arriue de s'egarer, & de les ramener au droit chemin par la correction de la Diſcipline. Pour leur donner en peu de paroles quelque tablature de leur deuoir, ie penſe qu'il les faut conſiderer eu egard au reſpect qu'ils doiuent aux reiglemens de leurs ſuperieurs, eu egard à la façon de laquelle il ſe doiuent comporter enuers leurs Collegues, & enfin eu egard à la maniere en laquelle ils ſe doiuent gouuerner, tant en ce qui touche leur troupeau en general, qu'en ce qui concerne les particuliers qui dependent de l'autorité des Presbytéres. Quant au premier, les ſuperieurs d'vn Miniſtre de l'Euangile ſont differens ſelon les diuerſes formes que l'on a données au gouuernement de l'Egliſe. Car dans les lieux où on a

retenu les Euesques, ou quelque chose qui approche de leur charge, comme sont en Allemagne les Surintendans, les simples Ministres les doiuent reconnoistre comme tels, & respecter leurs personnes, & obseruer leurs ordres, selon que leur autorité a esté establie & determinée par les reiglemens publics. Car encore qu'il y puisse auoir en cela quelque chose qui degenere du premier type du Christianisme, où il semble qu'entre les Ministres il y auoit vne entiere egalité, si est-ce que cela n'est point tellement essentiel à la Religion, qu'on ne s'y doiue assujettir, quand vne fois la coustume ou l'autorité en a introduit l'vsage en l'Eglise. Mais dans les autres endroits où par la Reformation on a reduit les choses à tel point qu'il n'y a qu'vn seul ordre de Ministres, qui comparés les vns aux autres sont absolument egaux, les superieurs sont les Assemblées Ecclesiastiques, qui gouuernent l'Eglise de nostre Seigneur en quelque façon Aristocratiquement. Le deuoir de chaque Pasteur en cet egard consiste à considerer ces Af-

ſemblées auec quelque veneration, & à obſeruer ponctuellement les reiglemens qu'elles eſtabliſſent pour le gouuernement de chaque troupeau. Car d'vn coſté il doit preſumer qu'il y a plus de prudence en ces Aſſemblées, où le nom de Dieu eſt inuoqué, qu'il n'y en a dans la teſte d'vn particulier : & de l'autre, quand il y apperceuroit quelque manquement, comme il eſt certain qu'elles ne ſont pas infaillibles, il doit neantmoins ceder à l'autorité. Car il y a ſans comparaiſon plus de dommage pour l'Egliſe de Dieu à pratiquer quelque reiglement incommode, & en la place duquel on en pourroit mettre vn meilleur, qu'à mettre la puiſſance de ces Aſſemblées en compromis, & à l'auilir dans l'eſprit des peuples. C'eſt donc vne des plus belles qualités qui puiſſe eſtre en vn Miniſtre de l'Euangile, que d'eſtre exact & religieux en l'obſeruatiō des reiglemens publics, pourueu neantmoins qu'il n'y ſoit pas pontilleux, comme il arriue quelquesfois à ceux qui en veulent paroiſtre zelateurs pour ſeruir à leurs intereſts & à leurs paſſions parti-

culieres. Car auſſi bien en l'Egliſe que dans le Palais, il y a des gens qui ne parlent que des Loix, & des Ordonnances, & des Arreſtés des ſuperieurs, qui menent du bruit pour leur obſeruation, qui forment des oppoſitions aux reſolutions communes ſous pretexte de la violation des Reiglemens, qui en peſent tous les mots, qui en examinent les ſyllabes, & qui crient contre ceux à qui ils s'attachẽt par enuie ou par quelque autre paſſiõ; & qui neantmoins au fonds n'õt rien moins à cœur que de ce dont ils font parade. Ce ſont leurs intereſts qui les meinent, & leurs paſſiõs qui les gouuernent; mais parce qu'il ne l'oſent dire, ils ſe couurent du manteau de l'intereſt du Public. Quant à ce qui eſt des Collegues, il eſt certain que dans vne Compagnie telle qu'eſt ou vn Synode, ou vn Colloque, ou vn Conſiſtoire, l'autorité des ſuffrages eſt egale, à cauſe de l'egalité de la charge, qui ne donne aucune ſuperiorité à qui que ce ſoit, ſinon celle qui eſt neceſſaire pour la conduite de l'aſſemblée & pour ſa moderation. Et toutesfois, il n'eſt pas moins indubita-

ble que les dons y ſont differens, & que bien ſouuent vn l'emporte par deſſus l'autre en prudence, en experience, en connoiſſance de la Diſcipline, & en addreſſe à la pratiquer. Et bien que quand l'Apoſtre fait mention de *gouuernement*, entre les graces de l'Eſprit, il entende parler d'vn don extraordinaire, & de la nature de ceux qui ont rendu le commencement du Chriſtianiſme illuſtre, parce qu'ils eſtoyent miraculeux, il ne laiſſe pas de ſe trouuer des gens en qui il y a quelque choſe qui s'y rapporte, tant Dieu leur a communiqué de lumiere & de prudence, pour bien conduire l'Egliſe de noſtre Seigneur. Le deuoir de ceux en qui ces graces là ſe rencontrent, eſt de les employer à la gloire du commun maiſtre de luy & de ſes collegues, & à l'vtilité du Public, & non à s'en preualoir à ſon auantage, pour empieter quelque tyrannie, ou pour l'emporter par autorité. En cela, comme en toutes autres choſes, ces paroles de l'Apoſtre doiuent venir en la penſée, *Qu'as-tu que tu n'ayes receu ? Et ſi tu l'as receu, pourquoy t'en glorifies-tu ?* D'vn coſté ces

talens-là ne sont pas proprement donnés à ceux à qui Dieu les communique, afin qu'ils en retirent quant à eux quelque auantage particulier. C'est pour la commune vtilité de l'Eglise que Dieu les confere. Seulement, parce qu'il faut que ce soit par l'entremise de quelcun d'entre les hommes qu'il les communique; comme il a esté souuerainement libre à Dieu de choisir celuy dont il se voudroit seruir pour cela, ç'a esté vn honneur qu'il a fait à celuy qu'il a esleu pour estre le depositaire de ses dons & l'instrument de sa grace entre ses fidelles. Ie croy que quand Dieu crea le monde, la matiere dont il forma le ciel & les astres, estoit à peu prés toute semblable, & qu'entre les parties de son tout il n'y auoit point de distinction. Mais parce qu'il estoit necessaire pour l'ornement & mesme pour la subsistance de l'Vniuers, qu'il y eust de la difference entre les estoiles, & que les vnes fussent errantes & les autres fixes, les vnes plus grandes & les autres plus petites : les vnes plus lumineuses & les autres moins; Dieu tira de cette matiere

telles parties qu'il luy pleut, pour y mettre la lumiere, ou, comme l'Apostre S. Paul dit, la gloire, ſelon cette merueilleuſe varieté que nous y voyõs maintenant. De ſorte que ſi les aſtres auoyent quelque ſentiment de leur eſtre, ils deuroyent reconnoiſtre en humilité que c'eſt pour le bien du monde que Dieu les a faits de la ſorte, & non pas pour s'enorgueillir ou les vns contre les autres, ou tous enſemble contre le reſte des eſtres qui ſont composés des elemens. Il en eſt à peu prés de meſme de la formation de l'Egliſe. A la comparer en general auec tout le reſte des hommes, elle eſtoit de meſme nature & de meſme condition auec eux. Et bien que quand la Geneſe dit qu'au commencement la terre eſtoit *ſans forme & vuide, & qu'il y auoit des tenebres au deſſus de cet abyſme*, elle nous mette dans l'eſprit l'idée de quelque horrible confuſion, la nature humaine pourtant, à la conſiderer en elle-meſme, eſtoit encore plus informe & pl⁹ ſemblable à quelque tenebreux Chaos. Ainſi, à comparer les parties de l'Egliſe les vnes auecque les

autres, elles n'ont point de prerogatiue naturelle qui oblige Dieu à les discerner. Si donc il en choisit les vnes pour en faire des estoiles, & si encore entre ces estoiles là il met quelque notable difference de splendeur, c'est vne chose dont toute l'vtilité reuient à l'Eglise en general, & dont au reste elles ne se doiuent point glorifier les vnes contre les autres. D'autre costé ie ne sçay pas si ce don de *gouuernement*, quand il estoit extraordinaire & miraculeux, estoit en vn si haut degré que ceux à qui il estoit communiqué y fussent absolument impeccables. Il a bien esté entierement necessaire que les Apostres fussent infaillibles en la tradition de la doctrine de la Foy, afin que nous fussions asseurés que nous serions exempts d'erreur, quand nous suiurions leurs traces. Il a esté expedient qu'ils ne se trompassent non plus dans les regles generales qu'ils deuoyent donner pour l'establissement de l'ordre de l'Eglise & pour son administration, afin que les Ministres qui viendroyent apres eussent vne tablature certaine à laquelle ils se conformassent.

Mais peut eſtre n'eſtoit il pas abſolument neceſſaire qu'ils fuſſent tout à fait exempts de la ſujetion à l'erreur dans les cas particuliers où les conſeils & les reſolutions dependent de diuerſes circonſtances qui ne ſont pas toujours bien connuës. Quoy qu'il en ſoit, & quelque meſure de l'Eſprit que les Apoſtres euſſent receuë en cet egard, (& il ne faut pas douter qu'elle ne fuſt extraordinairement grande) c'eſt vne choſe de laquelle l'experience nous conuainq, qu'il n'y a aucun ſi auantageuſement partagé de l'Eſprit de prudence & de bon gouuernement, qui ne bronche quelquefois, & qui n'ait beſoin d'eſtre redreſſé par l'aſſiſtance de ſes freres, Tellement que l'entendement le plus lumineux, dans vne deliberation qui concerne le public, doit eſtre toujours attentif & à ſoy meſme & à autruy, pour ſe donner garde de chopper, & pour profiter des ouuertures des autres, s'il ſe trouue que quelcun en face de meilleures que les ſiennes. Car pour me ſeruir encore de cette comparaiſon, ce n'eſt pas ſeulement pour l'ornement de

l'Vniuers, que Dieu a formé tant d'estoiles que nous en voyons dans les Cieux. C'est afin que leur lumiere & leurs influences se meslent, & qu'elles se temperent les vnes les autres, &, peut estre, qu'elles se corrigent, chacune d'elles ne suffisant pas pour la production des choses ausquelles elles sont destinées, & quelques-vns d'entr'elles estans plus capables d'y nuire, si la rencontre des autres n'apportoit quelque notable adoucissement à leurs aspects. Et c'est la raison pourquoy Dieu n'a pas commis le regime de son Eglise à l'autorité d'vn seul, & qu'il a voulu que ç'ayent esté des Conciles qui la gouuernassent, de quoy il nous a donné l'enseignement & le modelle en celuy de Ierusalem. Car il n'y auoit aucun des Apostres qui n'eust assés de lumiere de sapience pour decider la question qui se traitta-là. Et toutesfois ils s'y assemblerent tous, de sorte que la determination s'en fit par l'autorité de leur College. Si chacun d'eux n'auoit pas assés ou de suffisance ou d'autorité pour cela, au moins leur College en auoit-il sans doute tres-

abondamment ; & neantmoins ils y admirent les Anciens, c'est à dire, les Pasteurs ordinaires de Ierusalem ; afin qu'ils y contribuassent leurs suffrages. Ils n'exclurrent pas mesmes les freres, c'est à dire, les fidelles particuliers, des deliberations qui concernoyent l'ordre & la maniere d'executer ce qui auoit esté resolu : afin de nous donner à entendre, que non seulement l'Eglise en general, mais chaque troupeau en particulier, doit estre gouuerné par le concours des aduis de plusieurs, qui se puissent éclairer, & amender, & corriger respectiuement les vns les autres. Mais si c'est là le deuoir de ceux en qui Dieu a mis plus de graces qu'en leurs compagnons, ce n'est pas à dire pourtant que les autres de leur costé ne les doiuent reconnoistre. Non pour suiure aueuglement tout ce qu'ils disent, puis qu'ils se peuuent tromper, mais pour supporter & excuser doucement en eux l'infirmité de la nature, quand il leur arriue de s'egarer ; pour deferer quelque chose à leur autorité & à leur prudence accoustumée, quand ils donnent des aduis en

choſes douteuſes, & où il eſt malaiſé de ſe bien determiner ; & pour embraſſer auec ioye & auec demonſtration de ſatisfaction leurs aduis, quand il paroiſt manifeſtement qu'ils ſont puiſés des ſources de la prudence. Car il y a certaines gens que l'enuie, ou quelque autre paſſion, induit à prendre touſiours le contrepied des opinions de ceux qui ſont en reputation d'eſtre experimentés & clair-voyans, & qui aimeroyent mieux ſe declarer manifeſtement contre la raiſon, que de ne taſcher pas à rabbatre le credit de ceux à qui ils en veulent. C'eſt pieté que de reconnoiſtre auec gratitude les dons que Dieu a communiqués à quelques vns de ſes ſeruiteurs pour l'vtilité du Public. C'eſt generoſité que de ceder à la verité & à la raiſon, en quelque lieu qu'elle paroiſſe, & d'y conformer ſes ſentimens. C'eſt enfin le caractere d'vne ame modeſte, & eſloignée de l'ambition & de la vanité, que de ſuiure franchement, lors qu'on ne peut aller deuant, & d'embraſſer les bons aduis, quand il ne nous eſt pas arriué de les donner les premiers nous-

mesmes. Mais & les vns & les autres, tant ceux que Dieu a le plus auantagés, que ceux qui ont moins receu de luy, doiuent estre toujours parfaitement disposés à suiure les resolutions qui se prennent à la pluralité des voix dans les Compagnies. Car tout gouuernement populaire, ou Aristocratique, se regle par là, & celuy de l'Eglise est aucunement meslé de ces deux, de sorte qu'on n'y a iamais veu decider les affaires autrement, soit dans les Assemblées du peuple, soit dans les Synodes ou les Presbyteres. Et de fait, il est de la sagesse & de la modestie d'vn honneste homme, de presumer que la plus grande prudence est du costé du plus grand nombre; chacun y ayant contribué ce qu'il a pleu a nostre Seigneur de luy en donner. Et quand vn honneste homme void clairement, comme cela arriue quelquesfois, que le plus grand nombre se trompe; ce qu'il ne defere pas à l'opinion de la prudence, il le doit deferer à l'autorité. Autrement il n'y auroit iamais de fin aux contentions, si le petit nombre le vouloit emporter sus le plus grand, &,

ce qui

ce qui eſt de tous les deſordres le plus pernicieux à la ſocieté, il faudroit neceſſairement tomber dans vne horrible Anarchie. Car il arriue bien quelquesfois des inconueniens de ſuiure la pluralité des ſuffrages dans les deliberations. Mais cela n'eſt pas perpetuel, & peut-eſtre meſmes eſt il rare. Au lieu que de luy conteſter l'autorité, c'eſt le renuerſement de l'ordre, de quoy les inconueniens ſont toujours ineuitables & abſolument vniuerſels. C'eſt vne des fonctions d'vn Miniſtre de l'Euangile, de preſider dans les Aſſemblées Eccleſiaſtiques pour les moderer ; & en l'Egliſe Primitiue c'eſtoit toujours à vn meſme homme que cet honneur eſtoit deferé. Car ou bien c'eſtoyent les Apoſtres, quand ils ſe trouuoyent dans les Compagnies, à qui la dignité de leur Charge, & l'eminence extraordinaire de leurs dons, donnoit la premiere place, au deſſus meſmes des Euangeliſtes, qui poſſedoyent vne eſpece d'Apoſtolat, mais affoibli & diminué. Ou bien en l'abſence des Apoſtres, & apres leur depart de cette vie, c'eſtoyent les Euange-

listes, qui auoyent aussi dans leur charge & dans l'abondance de leurs dons, vn grand auantage par dessus les Pasteurs ordinaires ; comme de fait l'Apostre, en l Epistre aux Ephesiens, les nomme auant eux Ou bien, quand les Euangelistes furent morts, c'estoyent les hommes Apostoliques, c'est à dire ceux qui auoyent eu le bonheur d'estre disciples & auditeurs des Apostres, & qui succedoyent en la place des Euangelistes, lors qu'ils vinrent à manquer. Ou bien enfin, c'estoyent les plus anciens des Presbyteres, & les plus aagés des Compagnies, que l'on mettoit en la place des hommes Apostoliques, & que l'on faisoit, autant qu'il estoit possible, heritiers de leur priuilege & de leur autorité. Si cet ordre estoit introduit en quelques Eglises, comme il y en a quelques-vnes qui deferent beaucoup aux Surintendans & aux Doyens des Pasteurs en chaque troupeau, leur deuoir à tous seroit bien aisé à regler. Car il faudroit que celuy qui auroit la preéminence en vsast auecque moderation, & que les autres portassent cette superiorité en

patience, parce que l'ordre seroit ainsi establi. Maintenant en la pluspart des Eglises Reformées, l'egalité entre les Pasteurs est si absoluë, que dans les Synodes la moderation depend de l'election à la pluralité des suffrages, & se termine au mesme moment que l'Assemblée se finit: & dans les Consistoires, elle est alternatiue entre les Ministres, s'il y en a plus d'vn establis à la conduite d'vn mesme troupeau. En cet ordre il est encore plus aisé de se gouuerner que dãs le precedent. Parce que là où la superiorité & l'inferiorité sont dispensées de telle sorte, que chacun y passe à son tour, en celle-là on est aduerti d'estre modeste & retenu, parce qu'elle ne sera pas de longue durée, & en celle-cy on porte plus patiemment de se voir quelque peu de temps au dessous, parce que la rouë qui tourne sans cesse vous en fait incõtinent remonter. En general, la Parole de Dieu ne nous ayant point particulierement determiné comment le gouuernement de l'Eglise se doit reigler en cet égard, c'est assés, comme i'ay desia dit, quelle nous ait aduertis que tout s'y doit faire

honnestement, & par ordre, & qu'elle ait ordonné à tous les Chrestiens *de se preuenir les vns les autres par honneur*, parce que ce qui leur est commun à tous, doit estre en particuliere recommandation aux Ministres de l'Euangile.

Quant à l'exercice de la Discipline à l'egard des inferieurs, le premier precepte que l'on se doit proposer à pratiquer, est celuy que S. Pierre donne aux Anciens, qui sont les Pasteurs ordinaires de l'Eglise, de ne *dominer point sur les heritages du Seigneur*, c'est à dire, de ne s'imaginer pas que la puissance qui leur est donnée, soit semblable aux puissances politiques qui ont esté establies pour le gouuernement des Estats. Car en celle-cy il y a deux choses entre les autres qui ne conuiennent nullement à la puissance Ecclesiastique. L'vne est que les loix qu'elles font, & à l'obseruation desquelles elles obligent, regardant les choses corporelles, & qui sont indifferentes de leur nature, elles ne rendent point d'autre raison pourquoy elles les ordonnent, sinon qu'elles le veulent ainsi. Car ce pouuoir leur

ayant esté mis entre lesmains, d'en disposer comme il leur plaist, c'est à elle à la verité à regarder de bien prés à ne commettre point d'injustice en les commandant, & à y viser plustost à l'vtilité du public, qu'à leur propre satisfaction particuliere : mais ce n'est pas à leurs sujets à leur demander la raison de leurs Edits, parce qu'en telle nature de choses ils les peuuent executer sans interesser leur conscience, & que leur obeïssance est tousiours agreable à Dieu. Au lieu que les loix Ecclesiastiques doiuent tellement tendre à l'edification commune, que l'on puisse monstrer leur sainteté & leur iustice, par la parole de Dieu, & en persuader suffisamment les consciences des hommes. Dans l'ancienne Allliance Dieu auoit institué grande quantité de choses dont on ne pouuoit rendre d'autre raison sinon que c'estoit son plaisir. Et c'estoit assés aux Sacrificateurs & aux autres Docteurs du peuple d'Israel, de monstrer aux particuliers qu'elles estoyent de diuine institution, & qu'elles se trouuoyent establies par les ordonnances de Moyse.

Car l'autorité diuine suppleoit assés au defaut de toutes autres raisons. Et de fait, quand elle est claire & sans contestation, elle est plus que suffisamment conuaincante pour les consciences. Sous l'Euangile nous n'auons que quatre sortes de choses. Les dogmes, qui forment l'objet de la Foy : les preceptes, qui reiglent les actions de la sainteté : les ceremonies des Sacremens, qui aident à l'vne & à l'autre ; & les ordonnances generales qui concernent le gouuernement. Pour les dogmes, nous ne deuons point imposer d'autre necessité aux hommes de les receuoir, que celle qui depend de l'euidence de leur verité ; & l'euidence de leur verité paroist en eux-mesmes, en l'analogie & correspondance qu'ils ont entr'eux, & sur tout dans les enseignemens de la Parole de Dieu, où les Verités Euangeliques nous ont esté expliquées. Quant aux preceptes, nous ne deuons non plus imposer d'autre necessité aux hommes de les pratiquer, que celle qui depend de leur naturelle sainteté : & cette sainteté paroist en eux-mesmes, parce que ce sont la

plusſpart choſes auſquelles la Nature meſme conſent ; & en la liaiſon qu'ils ont auecque les dogmes, de la verité deſquels ils ſe produiſent manifeſtement ; & en l'autorité de Chriſt, qui nous doit eſtre en ſouueraine veneration & abſolument inuiolable. Pour ce qui regarde les ceremonies des Sacremens, la premiere ſource de leur ſainteté & de leur majeſté, eſt en l'autorité de leur inſtitution, qui, quand il n'y auroit que cela, ſuffit pour fonder le pouuoir des Miniſtres à en demander l'obſeruation & la pratique. Car là où le Seigneur Ieſus commande, qui refuſera l'obeïſſance ? Mais qui les examinera bien ſoigneuſement, trouuera qu'ils ont eſté inſtitués ſi ſagement, qu'ils ont vne telle connexité auecque la verité des dogmes & auecque la ſainteté des preceptes qui regardent la Pieté & la Charité, & qu'ils ſont ſi propres, & ont vne ſi particuliere efficace pour nourrir & pour fortifier en nous l'vne & l'autre de ces vertus, que ſi les Miniſtres entendent bien la Religion, ils ont en l'vſage des Sacremens, outre leur inſtitution,

de merueilleusement puissans motifs pour induire les hommes par la voye de la persuasion, à pratiquer ces ceremonies auec assiduité, deuotion, & reuerence. Enfin, pour ce qui concerne les ordonnances du gouuernement, la Parole de Dieu ne nous en donne que de generales, qu'il faut appliquer aux circonstances particulieres des lieux, des personnes & des temps. Mais cette application-là deuant d'vn costé toute tendre à l'edification, & de l'autre n'auoir rien de contraire aux autres parties de la Religion, il est bien aisé de la faire de telle façon, que la conscience des fidelles demeure persuadée de la iustice de la cõduite des Ministres de l'Euangile en cette occurrence. L'autre chose en laquelle la puissance Ecclesiastique differe de celle à qui a esté commise le gouuernement des Estats, c'est que celle cy a le pouuoir de contraindre à l'obeïssance par les punitions corporelles, par la priuation de choses qui appartiennent à la vie presente, & par la flestrissure de l'ignominie qui rend les hommes incapables d'estre tenus pour des parties

tant soit peu considerables de l'Estat. Au lieu que l'autre ny n'employe rien de tout cela, ny n'est pas fondée à l'employer, & n'a de peines pour obliger les hommes à leur deuoir, que celles qui consistent en la honte des censures, qui n'impriment point de caractere flestrissant; en la priuation des Sacremens, qui n'oste rien aux delinquans des choses qui sont necessaires à la vie; & en l'excommunication, qui retranche bien de la communion de l'Eglise, mais qui laisse à l'homme la vie, & la participation de la Republique de laquelle il faisoit part. De sorte que le pouuoir des Ministres de l'Euangile en cet egard est tout à fait different de celuy des Magistrats politiques. Le second precepte est celuy qui touche la fin que les Pasteurs se doiuent proposer en l'vsage de cette puissance. Car les Magistrats & eux ont bien cela de commun, qu'en la correction des delinquans ils ont egard au bien general de la societé qui leur est commise, à ce que les mauuaises actions des vns ne corrompent pas les autres par l'exemple de l'impunité. Comme tous

les hommes ont naturellement quelque pente à la licence, on en verroit incontinent la plufpart s'abandonner au vice & à la diffolution, s'ils n'eftoyent retenus par la crainte du chaftiment. C'eft pourquoy il eft befoin, quand il arriue à quelcun d'entr'eux de commettre quelque chofe de reprehenfible, qu'on donne quelque efpece de terreur aux autres, en luy appliquant la correction felon la nature de fon delict. Mais les Magiftrats s'arreftent là, au lieu que l'vfage de la puiffance Ecclefiaftique a encore d'autres vifées. Parce que d'vn cofté elle regarde à la gloire de Dieu, laquelle toute l'adminiftration du faint Miniftere a pour but, & de l'autre elle tend à l'amendement du pecheur, & à luy procurer le falut, en le reduifant dans le chemin d'vne bonne vie. Le Magiftrat donques & le Miniftre de l'Euangile doiuent eftre à peu prés egalement vuides de paffion, de colere & de defir de vengeance, en la diftribution des cenfures & des peines, chacun en ce qui luy eft commis : mais outre cela le Miniftre doit eftre animé de zele à la gloire de

Dieu & de Christ, & plein de charité enuers les hommes. Et c'est ce dont S. Paul fournit vn merueilleusement bel exemple en l'affaire de l'incestueux de Corinthe. Car tandis qu'il demeure en son peché, & que les Corinthiens y conniuent, il leur en escrit seuerement, il les exhorte viuement à retrancher du milieu d'eux vn homme si scandaleux, il leur represente qu'il est capable de gaster toute leur societé, comme vn peu de leuain fait leuer toute la paste; en quoy il fait paroistre son zele, & le soin qu'il a de conseruer l'integrité de l'Eglise de Corinthe, & la pureté de la reputation de l'Euangile de Christ. Et neantmoins, auecque toute cette rigueur dont il veut qu'on traitte ce personnage en le liurant à Satan, qui estoit la derniere des corrections qu'on luy pouuoit appliquer, il mesle pourtant cette instruction, que si par ce moyen l'on procure *la destruction de sa chair*, c'est neantmoins *afin que l'esprit soit sauué au iour du Seigneur Iesus*, en quoy il fait voir qu'il ne visoit qu'à sa repentance. Et de fait, quand par la peur de cette excommunication il fut reuenu

à ſon deuoir, & que d'autre coſté les Corinthiens eurent témoigné le deplaiſir qu'ils auoyent de ne s'eſtre pas comportés comme ils deuoyent en cette occaſion, il remet le chaſtiment à l'incèſtueux, il conſole & louë les Corinthiens des bons mouuemens de pieté & de repentir qu'il voyoit en eux, & fait voir en toute ſa façon d'agir, & dans les termes dont il ſe ſert en leur eſcriuant, vne charité veritablement exemplaire. Le troiſieme precepte que lon peut donner aux Miniſtres en cela, concerne la maniere en laquelle ils doiuent vſer de cette puiſſance. Car on ramene les hommes à leur deuoir par deux voyes oppoſées, aſçauoir la douceur & la ſeuerité. Et ceux qui eſtiment que cette derniere eſt la plus ſeure & la plus efficace, ſe fondent ſur la puiſſance que la paſſion de la crainte a ſur l'eſprit de la pluſpart des humains. En effect, qui examinera bien leurs actions, trouuera que celles que l'on eſtime loüables, procedent ordinairement de ce principe, ſinon vniquement & tout à fait, au moins en grande partie. Ou bien ils craignent la cor-

rection des loix ciuiles, ou bien ils ont peur des censures Ecclesiastiques, ou bien la consideration de la honte des hommes les retient, ou bien ils ont dans le cœur quelque secrette apprehension de la colere de Dieu, s'ils manquent à faire leur deuoir. Et cela est si naturel, que c'est presque le seul motif dont on se sert pour porter les enfans aux choses honnestes, parce qu'ils ne sont pas encore capables d'en connoistre la beauté, & que depuis que nous sommes deuenus grands, & que l'idée de la Pieté & de la vertu deuroit presque toute seule gouuerner nos mouuemens, Dieu mesme dans l'economie dont il se sert pour nous y former, mesle dans sa Parole bien auant la consideration de sa iustice & de sa vengeance. Les autres estiment qu'il est plus conuenable d'y employer la douceur. Leurs raisons sont, que les creatures destituées d'intelligence, doiuent estre gouuernées par le sentiment de la douleur, & par la crainte qu'elle leur imprime; parce qu'il n'est pas possible de leur mettre dans la fantaisie l'idée des choses loüables, par la persuasion,

Mais que les hommes ayans esté pourueus d'vn entendement, qui d'vn costé est capable de conceuoir l'excellence des choses belles & honnestes, & qui de l'autre a l'empire sur toutes leurs autres facultés, il n'y a rien de si conuenable, pour gouuerner leurs affections, que de se rendre par les raisons, maistres de cette principale partie de leurs ames. De plus il y a ce semble naturellement en nous quelque chose qui resiste à la contrainte; soit que le sentiment de l'excellence de nostre estre nous donne raisonnablement cette eleuation d'esprit & cette amour de la liberté, ou que le peché ait mis en nous quelque fierté, qui ne nous permet pas de ceder à quoy que ce soit sinon par vne inclination volontaire. Or comme il n'y a point de doute que les hommes se laissent prendre & manier par ces deux anses, aussi est il certain que la Parole de Dieu apprend aux Ministres de l'Euangile à se seruir de toutes les deux, seulement, comme elle est souuerainement sage par tout, aussi en dispense-t-elle l'vsage d'vne maniere tres-conuenable. C'est vne

chose indubitable que s'il estoit possible d'amener les hommes à leur deuoir par la seule voye de la persuasion & de la douceur, & leur nature, & celle de l'Euangile nous obligeroit à ne nous seruir iamais d'vne autre methode. Leur nature : car ils doiuent auoir l'ame noble. Or cette noblesse ne paroist pas seulement à supporter la contrainte impatiemment ; mais aussi, & principalement à se laisser conduire par la verité & par la raison, & à obliger ses affections à ceder à la vertu, dont toute ame veritablement esleuée reconnoist, & venere, & subit volontairement l'empire. Celle de l'Euangile aussi. Car c'estoit bien le genie de la Loy, d'imprimer de la terreur dans les entendemens des hommes, & de gourmander leurs affections par la denonciation de ses maledictions. Quant à la douceur de la Grace, Dieu l'auoit bien à la verité meslée dans l'economie legale ; mais elle y entroit comme vne chose estrangere, seulement pour en temperer vn peu la rigueur & l'austerité. A peu prés comme a l'embouchure des grandes

riuieres dans la mer, l'eau, dont il seroit absolument impossible de boire autrement, deuient en quelque sorte potable par l'adoucissement de sa salure. Mais quant à l'Euangile, il en est tout au rebours. De son naturel il n'est propre qu'à remplir les conciences des hommes de consolation, & de paix, & de ioye inenarrable & glorieuse; & s'il employe quelque seuerité en ses exhortations & en son administration, ce meslange luy est encore plus estranger que ne sont à l'Economie de la Loy, les veines de Grace qui s'y rencontrent. C'est pourquoy dans l'vsage de la puissance qu'il communique à ses Ministres, ils doiuent non seulement commencer par la douceur, mais y perseuerer aussi longtemps qu'ils auront sujet d'esperer de reduire les pecheurs à la repentance par cette voye. Que s'ils n'en peuuent ainsi venir à bout, S. Paul demandant a quelques-vns s'ils desirent qu'il vienne à eux *auec la verge*, ou *auec vn esprit de douceur*, monstre qu'il y a certaines occasions où il faut necessairement que la seuerité soit employée. Et de fait, il en a luy-

à luy-mesme vsé quand la necessité l'a requis, en retranchant de la communion de l'Eglise ceux qui l'auoyent merité, & mesmes en les liurant à Satan, ce qui estoit, comme i'ay desia dit, le dernier degré de rigueur auquel on pouuoit faire monter les censures Ecclesiastiques. Seulement ces paroles de ce S. Apostre doiuent tousiours estre deuant les yeux de l'esprit des Ministres de l'Euangile en cette partie de leur administration : c'est que la puissance qui leur a esté donnée n'est pas pour seruir à *destruction*, *mais à edification*. Ce qui se doit entendre non seulement à l'egard des Eglises toutes entieres, à la conseruation & à la sanctification desquelles il faut viser en censurant les particuliers: mais aussi à l'egard de ceux-là mesmes sur qui ces corrections viennent à tomber, parce qu'elles ne doiuent tendre à autre but qu'à leur amendement & au salut de leurs ames. Et cela regarde les scandales qui arriuent sans qu'il en naisse aucune contestation des fidelles entr'eux : car quant à ce qui concerne leurs demeslés, & l'autorité que l'Eglise a de

les terminer, c'est vne chose qui merite vne consideration particuliere. Il est certain que là où les offenses que les fidelles reçoiuent les vns des autres, sont de telle nature, qu'on les peut appeller des crimes, dont la reparation consiste en certaines peines corporelles, ou en des corrections infamantes, c'est au Magistrat à en ordonner. Car l'Eglise n'a point de pouuoir sur les corps des hommes, ny sur ce qu'on appelle l'honneur, c'est à dire sur cette reputation de vertu & de probité, dont la perte rend les personnes ignominieuses & intestables. Dans les affaires dont l'interest est pecuniaire, s'il les faut vuider par autorité, de sorte que l'execution de la sentence qui les reigle, se puisse faire par la voye de la contrainte, par l'execution des meubles, par la saisie des immeubles, & par telles autres voyes de Iustice ausquelles il faut obeïr malgré qu'on en ait : c'est encore au Magistrat à en prendre connoissance, parce qu'il n'y a que luy seul qui ait iurisdiction pour cela. C'est pourquoy les Ministres ne doiuent rien entreprendre de cette na-

ture, s'ils ne veulent paſſer les limites de leur vocation. Mais quant aux differens qui alterent ſeulement la charité, ou qui ne font autre mal ſinon qu'ils donnent du ſcandale à l'Egliſe, parce qu'ils ſont de mauuais exemple, & qu'ils rompent ſon vnion : ou qui intereſſent tellement l'honneur, que la reparation & la ſatisfaction n'imprime à celuy qui la fait, aucune autre fleſtriſſure que la rougeur de la honte d'auoir offenſé temerairement ſon prochain ; noſtre Seigneur, dans ce paſſage où il dit, *Di le à l'Egliſe*, autoriſe les Miniſtres de l'Euangile, quand ils ſont aſſemblés en Synode, en Colloque, ou en Conſiſtoire, à y apporter le remede auec quelque autorité. Car c'eſt à eux à procurer le reſtabliſſement de la charité, quand elle eſt intereſſée ; & à repurger l'Egliſe de Dieu des ſcandales, quand il s'en commet quelques-vns au deshonneur de la verité ; & enfin, à empeſcher que les fidelles qui la compoſent, s'offenſent les vns les autres, & procurer à chacun qu'il puiſſe iouïr paiſiblement de la re-

putation de sa vertu. Le deuoir des Pasteurs en telles occasions consiste principalement en trois choses. La premiere est qu'ils se monstrent iustes, sans, cõme dit le S. Apostre *pancher ny d'vn ny d'autre costé*. De toutes les choses que Dieu recommande aux Iuges, il n'y en a point qu'il inculque plus souuent, ny auecque des paroles plus emphatiques, que la iustice & la droiture, pour rendre à chacun ce qui luy appartient. Car il dit que celuy qui iustifie le coupable, & qui condamne l'innocent, luy sont également en abomination. Il defend seuerement d'vser d'acception de personnes, & d'auoir égard à autre chose qu'aux actions mesmes dont ils iugent, & d'y mettre en consideration les choses qui viennent de dehors. C'est à dire qu'il ne veut pas qu'on ait égard au riche à cause de sa richesse, ny au pauure à cause de sa pauureté, ny au puissant à cause de son autorité, ny au foible à cause de sa foiblesse, pour prononcer à cette occasion autrement que ne demande la nature de la cause qui est amenée en iuge-

ment. Il veut que la haine, & l'enuie, & la colere, & la pitié, & les autres choses semblables, soyent bannies de deuant ceux qui sont assis sur les tribunaux. En vn mot, il ordonne qu'vn bon iuge soit sans passion, sans interests, sans affection & sans auersion pour l'vn ou pour l'autre des contendans, & qu'il soit, s'il estoit possible, comme seroit vne Loy, s'il y auoit moyen de l'animer & de luy donner vn entendement, sans la reuestir des passions & des perturbations de l'ame. Enfin, il prononce que ceux qui en vseront autrement, ne le porteront pas impunément, parce qu'ils doiuent considerer que c'est sa iustice & non la leur qu'ils administrent. Car comme les fautes des seruiteurs rejaillissent iusques sur leurs maistres, quand ils gerent les affaires qu'ils leur ont commises, autrement qu'il ne faudroit : & comme celles des Ambassadeurs, quand ils exercent leurs fonctions, sont en quelque sorte imputées aux Princes qui les enuoyent : & comme celles des Officiers & des Magistrats subalternes, sont quelquesfois attribuées à ceux qui les ont establis;

ceux que Dieu a esleués en autorité pour administrer la iustice entre les humains, interessent l'honneur de sa Maiesté dans leurs iniquités quand ils en commettent. Et les souuerains y doiuent prendre garde de plus prés que les autres, principalement pour deux raisons. C'est que si on reçoit quelque tort d'vn iuge inferieur, le dommage n'en est pas irreparable : parce que celuy qui est au dessus peut corriger ce qui a esté mal iugé. Au lieu que les sentences des souuerains estans sans appel, le mal que fait leur iniquité est de necessité sans remede. Et de plus, les Magistrats inferieurs sont beaucoup plus esloignés de la Diuinité que les souuerains, & ne dependent d'elle sinon par vne communication mediate. De sorte que le blasme de leurs mauuais iugemens ne monte pas iusques à Dieu, & s'arreste en grande partie sur la puissance entremoyenne. Aussi Dieu est il beaucoup plus ialoux de corriger les Arrests des souuerains quand ils sont iniustes, que les sentences des inferieurs, tant pour reparer le tort qui est fait aux particuliers, que pour se monstrer le

garend de ſa propre gloire. Or eſt-il bien vray que comme les iugemens rendus par les Magiſtrats ciuils, ſont ordinairement de beaucoup plus grande importance que ceux que les Miniſtres prononcent ſur les differens des fidelles particuliers, auſſi ſemble-t-il que ces denonciations ſe font auec plus de ſeuerité contre eux que contre les autres. Neantmoins, cela ne laiſſe pas de s'eſtendre aux Miniſtres de l'Euangile à proportion de l'importance de leurs iugemens. Car encore qu'il ne s'y agiſſe ny de la vie, ny des biens, ny de cet honneur dont la perte rend les hommes ignominieux, il ne laiſſe pas d'y auoir entre les fidelles des differens qui ſont d'vne conſequence conſiderable. De ſorte qu'on n'y peut negliger le droit ſans y faire vn tort ſignalé, dont les iuges Eccleſiaſtiques ont à rendre conte deuant Dieu, auſſi bien que les Magiſtrats de leur adminiſtration politique. Ie ne ſuis pas de l'opinion des Stoïques, qui pour prouuer que tous les pechés ſont egaux, alleguoyent cette raiſon, qu'vn Pilote qui par ſa mauuaiſe conduite, fait faire

naufrage à vn nauire chargé d'or, commet vne aussi grande faute que si le vaisseau ne portoit que de la paille. Plus la marchandise est precieuse, plus faut il auoir de soin de sa conseruation. De sorte que si c'est par l'ignorance du Pilote que le nauire perit, il a beaucoup plus de tort d'auoir entrepris de faire vne chose qu'il ne sauoit pas, où il s'agissoit de beaucoup, que là où il n'alloit que de peu. Et si c'est par negligence, & par peu de soin, ce vice est beaucoup plus blasmable dans les grandes que dans les petites choses. Mais pourtant, quand il est question de iuger entre des freres, de quelque chose dont il s'agisse, il y va de la conscience, de rendre à chacun ce qui luy appartient : & où il y va de la conscience, il n'y a iamais rien de petit. De plus, la faute d'vn homme qui manque à son deuoir, croist à proportion de ce qu'il est obligé de donner de bons exemples. Or est il bien vray que les Magistrats y sont tenus : mais les Ministres de l'Euangile y ont vne obligation encore plus particuliere. Car ils sont comme les tours basties pour seruir

de phares à ceux qui nauigent ſur la mer. S'ils n'éclairent comme il faut, non ſeulement ils ſont cauſe que les Nauires perdent la droite route de leur cours, mais meſmes qu'ils ſe vont briſer contre les rochers, ou eſchouër miſerablement au riuage. Et ſi les Magiſtrats commettent des injuſtices, les Miniſtres, qui doiuent eſtre plus éclairés, n'ont point de couleur d'en prendre l'occaſion de ſe licencier à mal iuger. Mais ſi ceux cy s'abandonnent à l'iniquité, le mauuais exemple en va iuſques aux Magiſtrats, qui ſemblent eſtre bien fondés à s'excuſer s'ils l'imitent. Enfin, dans les affaires qui dependent du iugement des Magiſtrats, il arriue aſſés ſouuent que la cauſe eſt embaraſſée, & le droit des parties embroüillé; parce qu'il y a de la contrarieté dans les loix, de l'obſcurité dans les queſtions, & des difficultés de droit qui donnent quelque lieu à la faueur pour les amis, dautant que les choſes ſont problematiques. Tellement que les iugemens qu'ils y rendent, peuuent eſtre iniques ſans neantmoins eſtre ſcandaleux, parce qu'on n'en apperçoit

pas assés distinctement l'injustice. Mais en ces differens qui se vuident dans les Presbyteres & dans les Synodes, il arriue rarement, si on y veut prendre garde, que le droit ne soit assés clair ; de sorte que si on s'en écarte, il faut que ce soit par passion. Or de voir des Ministres de l'Euangile qui iugent de quelque chose par passion, c'est vn horrible scandale. La seconde chose à laquelle ils doiuent soigneusement regarder, est qu'en l'administration de leurs iugemens ils tendent autant à l'amendement de celuy qui auoit le tort, qu'à la satisfaction de l'autre à qui ils ont procuré la reparation de l'offense. Car les Magistrats ordinaires, n'estans establis que pour faire rendre à chacun ce qui luy appartient, se contentent de cela dans leur administration ; & quand vne fois ils ont ordonné que Titius ou Meuius aura telle somme d'argent qui luy appartient, ou possedera telle maison qu'on luy detenoit injustement, ou receura telle satisfaction pour vne iniure qui a esté faite à sa personne, ils ne se meslent plus de rien que de l'execution de leur iugement.

Mais quant aux Ministres de l'Euangile, la qualité de Iuges qu'ils ont dans les Assemblées Ecclesiastiques, ne leur oste pas celle de Pasteurs. Or le delinquant estant leur brebis, aussi bien que celuy en faueur de qui la sentence a esté prononcée, l'vsage de leur houlette doit consister à le ramener à son deuoir. Ce qui ne consiste pas seulement en la reparation du tort en ce qu'il y a d'exterieur, mais aussi & principalement en la bonne constitution de son esprit & en l'amendement de son ame. La troisieme chose finalement est commune à toutes les parties, non du Ministere seulement, mais de la vie des Pasteurs & de tous les autres fidelles de Iesus Christ, c'est que tout se face à la gloire de Dieu, & pour l'auancement du regne du Sauueur du monde. La charge des Magistrats, mesmes dans les iugemens qu'ils rendent sur les differens des particuliers, regarde au seruice du Prince & au bien general de tout l'Estat. Car comme on dit dans la Philosophie, que ce qui est vniuersel ne subsiste que dans les choses particulieres & indiuiduelles,

la Republique à quelque chose de semblable, parce que n'estant composée que de personnes singulieres, de l'interest de chacune est composé l'interest general de tout le corps. Tellement que quand par l'autorité de la iustice l'vn des citoyens a obtenu ce qui luy appartenoit, & puis encore vn, & puis encore vn autre, & ainsi consecutiuement, il se trouue ainsi que la Iustice regnant par tout le corps de la Republique, elle se trouue toute entiere dans l'estat auquel elle doit estre pour posseder sa felicité. Mais cela ne passe pas plus auant, & si vn Magistrat regarde à la gloire de Dieu en l'administration de sa charge, cela luy vient du zele que luy inspire le Christianisme, qui a espandu de nouuelles lumieres sur la Politique, & donné à ceux qui l'exercent, des sentimens & des mouuemens que les anciens legislateurs ne connoissoyent point. Mais dans l'exercice de cette iustice Ecclesiastique dont ie parle, le dernier but auquel on doit tendre est la gloire de Dieu, selon ce que l'Apostre nous dit que *quoy que nous facions*, nous y deuons rapporter

vniuerſellement *toutes choſes*. Et elle reſulte de cette adminiſtration quand on s'en acquitte fidellement : parce que le general de l'Egliſe eſt en bon eſtat quand tous les particuliers ont iuſte ſujet de contentement, & que c'eſt vne choſe qui tourne à l'honneur de l'Euangile de voir que ceux qui s'eſtoyent laiſſés emporter à quelque injuſtice contre leurs freres, ſoyent amenés à repentance par la remonſtrance & par la correction, & que c'eſt vne choſe pleine d'edification, & qui redõde à la loüange du ſouuerain maiſtre, quãd ſes ſeruiteurs, qu'il a commis à la cõduite de ſon peuple, s'acquittent de leur deuoir en toute verité & ſincerité. Et de plus, voir vne ſocieté comme eſt l'Egliſe, compoſée de telle ſorte, & animée d'vn tel eſprit, que toutes les parties en conſpirent vnanimement à la pieté enuers Dieu, à la charité enuers les hommes, à la iuſtice en toutes leurs actions, & generalement à toutes les choſes eſquelles conſiſte la vraye ſanctification, c'eſt vn ſpectacle digne de l'admiration de toutes les creatures intelligentes qui

sont dans la terre & dans les Cieux, & en qui la sainteté de Dieu mesmes reluit à merueilles. Il y a encore cette difference entre les societés politiques de l'Eglise de nostre Seigneur, qu'encore qu'ordinairement les interests des particuliers forment celuy de tout l'Estat, si est-ce qu'il arriue quelquesfois des conjonctures où pour le bien general de toute la Republique, on est en quelque façon contraint de faire souffrir de l'injustice à quelcun de ses citoyens. Et iamais il n'y eut aucun Estat si heureux que l'vtilité de tous les particuliers & la sienne, se rencontrassent ensemble en toutes occurrences. C'est pourquoy on est quelquesfois contraint de ietter quelques marchandises, & mesmes quelques personnes en la mer, afin d'empescher que tout le vaisseau ne face naufrage. Et bien que la iustice doiue estre en souueraine recommandation à toutes sortes de gens vertueux, si est-ce qu'Aristide mesme, qui en sembloit estre cõme le souuerain Prestre entre les Atheniens, n'a pas laissé de confesser qu'il en falloit quelquesfois abandonner le Culte & la

deuotion, pour seruir aux interests de la Republique. Dans l'Eglise il n'en est pas de mesme. C'est vne erreur, en l'administration des choses qui la concernent, de s'imaginer qu'il faille quelquesfois commettre des injustices pour le bien general de l'Eglise ou de la Religion. C'est vne maxime generale & qui se doit pratiquer en toutes les choses qui concernent sa conduite, qu'*il ne faut iamais faire le mal afin qu'il en arriue du bien*, & que qui veut mesler cette prudence politique dans le gouuernement du peuple de Dieu, offense nostre Seigneur Iesus Christ, qui l'a pris en sa protection, comme s'il auoit besoin de l'iniquité des hommes pour le conseruer. Condamner vn innocent sous ombre que l'on s'imagine qu'il est ainsi expedient pour l'auancement de la gloire de nostre Seigneur; iustifier vn coupable, parce qu'on estime qu'il est ainsi à propos pour le restablissement de la paix en quelque troupeau; donner impunité aux crimes des contempteurs de l'ordre public, & conniuer aux fautes de ceux qui foulent la Discipline aux

pieds, parce que l'on craint que par leur violence & par leur opiniastreté ils ne mettent tout sans-dessus-dessous, c'est vne prudence de la Chair, l'vsage de laquelle nostre Seigneur n'approuuera pas quand il fera paroistre ses seruiteurs sur son Tribunal, pour luy rendre conte de leur conduite. Ie vous auois bien, dira-t-il, recommandé d'estre *prudens comme serpens*, mais ie vous auois aussi dit qu'il falloit estre *simples comme colombes*. Est-ce donc-là cette simplicité que i'ay requise de vous, que vous apportiés à la conduite de mon Eglise, les considerations du siecle, les egards de la prudence de la chair, & les biaisemens des sages de ce present monde? Si en faisant iustice mon Arche vous paroissoit estre en peril de tomber, auiés-vous si grand peur, ou que ie ne me souuinsse pas, ou que ie ne me souciasse pas, ou que ie n'eusse pas le pouuoir de la soustenir, que vous ayés creu qu'il y fallust porter des mains qui non seulemẽt n'y auoyent point de vocation, mais dont le pretendu secours ne pouuoit estre recompensé que de mon irritation & des playes qui

en

en dependent. En effect il arriue tousjours tost ou tard que Dieu fait paroistre comme en plein iour que cette administration ne luy est pas agreable. Mais c'est assés de cela ; disons maintenant quelque chose des fonctions de la charge de Pasteur dans la visitation des malades, & dans les autres occasions qu'en comparaison de ce qui a esté traitté cy-dessus, l'on peut appeller particulieres.

Ie mets la visite des malades au premier rang, parce que c'est & la plus ordinaire & la plus importante. Car dans vn troupeau tant soit peu nombreux il y a tousiours quelcun qui se sent de l'infirmité de nostre nature. Et dans cette occurrence-là on a plus besoin de l'assistance de ses Pasteurs, parce que l'affliction en est sensible, & la tentation grande, principalement si les maladies sont ou longues, ou douloureuses, & encore plus si, comme il arriue quelquesfois, ces deux choses-là se rencontrent dans vne mesme souffrance. Car quãt aux longues maladies, bien qu'elles ne soyent pas accompagnées de beaucoup de douleur, il y a cela d'importun, qu'elles in-

terceptent les fonctions de la vie, qu'elles priuent la personne de l'vsage des honnestes voluptés, & qu'elles mettent vn homme en estat d'estre vn spectacle de l'imbecilité humaine, & vn objet dans lequel les autres contemplent à loisir & à diuerses reprises, les suites calamiteuses du peché. Celles qui sont fort douloureuses, encore qu'elles ne soyent pas longues, ont quelque chose d'extraordinairement cuisant. Parce que quand on ne sent gueres de mal, quoy que la maladie soit de durée, elle laisse pourtant la liberté aux fonctions de l'esprit, qui quand il peut agir de toute sa force, trouue toujours, en quelque sorte d'affliction que ce soit, quelque endroit par où l'enuisager, & quelque anse par où la prendre, en sorte qu'il ne la trouue pas si fascheuse qu'il ne la puisse ou soulager ou adoucir de quelque consolation. Mais les grandes & violentes douleurs mettent en quelque façon l'esprit de l'homme hors de son assiette : de sorte qu'il faut estre soustenu d'vne force extraordinaire pour s'y pouuoir maintenir. Et de fait, on void peu sou-

uent que les longues infirmités ſans douleur portent les hommes à prendre de violentes reſolutions contre eux-meſmes : & ſi Pomponius Atticus s'affermit à vouloir mourir à l'heure qu'il ne ſentoit plus de mal, c'eſt vn exemple ſi rare que peut eſtre perſonne ne l'a imité. Mais il ne ſe void que trop ſouuent que les douleurs extremes iettent les hommes dans le deſeſpoir, & leur ont faire des choſes qui ſont contre les mouuemens ordinaires de la Nature. En fin, quand les maux ſont grands & durables, c'eſt ce ſemble la derniere eſpreuue à laquelle la Prouidence de Dieu puiſſe mettre la patience des humains. Epicure diſoit des maladies, que les longues ſont legeres, & que les griefues ſont courtes, & c'eſtoit en cela qu'il trouuoit la principale conſolation qu'il y falloit apporter. Mais l'experience monſtre quelquesfois que cette reigle n'eſt pas generale, & qu'il y a des maladies qui ſont tout enſemble de longue durée, & accompagnées de grandes douleurs. Et c'eſt là où non ſeulement la Philoſophie d'Epicure, mais celle de Platon meſme &

d'Ariſtote, demeure courte, & où l'on ne peut appliquer de ſolides conſolations ſinon celles qui ſont tirées de la Parole de Dieu. Vn Miniſtre de l'Euangile donques doit eſtre ſoigneux de les y aller diſpenſer, afin de ſoulager les fidelles en leurs ennuis, & d'empeſcher qu'en cette ſorte de tentations leur foy & leur patience ne ſuccombe. Il y a pourtant icy deux obſeruations à faire, l'vne pour le temps de le faire, l'autre pour la façon. Ie dis pour le temps premierement, parce que ny l'eſtat des malades, ny les occupations des Paſteurs, ne permettent pas que cela ſe face à toutes heures, c'eſt pourquoy il eſt bon de les choiſir. Les malades donques, qui ont beſoin de conſolation, & ceux qui ſont autour d'eux pour leur rendre leurs aſſiſtances, doiuent en appellant les Paſteurs, comme la Parole de Dieu les y oblige, prendre garde de ne troubler pas importunément les Miniſtres de l'Euangile dans les occupations où ils ſont employés pour le Public. Car ils ſont bien Paſteurs de chaque fidelle à la verité, & en cet egard ils leur doiuent

leur ſecours & leur preſence. Mais leur Miniſtere appartient encore plus à l'Egliſe toute entiere, du ſeruice de laquelle il n'eſt pas raiſonnable qu'on les détourne pour rendre des offices particuliers. De ſorte que là où il n'y a point de neceſſité abſolument inuincible, il eſt de la ſageſſe de ceux qui gouuernent les malades, de laiſſer vn Miniſtre en repos quand il vacque à quelque meditation pour l'edification du Public. Les Miniſtres auſſi de leur coſté, quand ils ſe diſpoſent d'eux-meſmes, ainſi que leur charge les y oblige, à viſiter les malades ſans qu'on les y ait appellés, doiuent s'enquerir de leur eſtat, pour voir ſi cette heure-là leur eſt commode. Car les remedes, & leurs effects, & le repos, & le repas, & diuerſes autres conjonctures, mettent aſſés ſouuent les malades hors des termes de pouuoir apporter de l'attention aux paroles de l'exhortation & de la conſolation qu'on leur voudroit departir. Et en telles occurrences le Paſteur perd inutilement ſon temps ſi le malade ne le peut oüir; ou ſi on ne le veut pas renuoyer ſans l'écouter, il arri-

ue quelquesfois qu'au lieu de consoler il importune. Ie dis aussi pour la façon. Car il y a de la prudence à iuger des circonstances des choses & à choisir les occasions. Il y a tel malade dont il faut humilier l'esprit par la representation de ses fautes, pour luy en imprimer le repentir : & tel autre qui en est de luy-mesme si sensiblement touché, qu'il faut espandre le baume de la misericorde de Dieu dans les playes de sa conscience. Il y en a tel autre encore qu'il faut instruire par des propos estendus,& à qui l'attention qu'il y faut apporter ne fait point de tort : & tel à qui il n'est pas ny necessaire ny peut estre mesme expedient de parler que par interualles, & par des sentences brieues, parce que la violence de la douleur, ou l'extremité de sa foiblesse, ou les autres choses qui causent de la distraction à ses pensées,ne luy permettent pas de tenir long-temps son esprit tendu sur vn mesme objet. Quelquesfois on n'a pas seulement egard au malade, on regarde aussi à l'edification des assistans.Car les vns ont besoin d'estre fortifiés, aux autres il est

necessaire de leur dõner quelque instruction, & quand il s'y rencontre quelcun de differente Religion, il est souuerainement important de luy faire voir combien l'Euangile, quand il est annoncé en sa pureté, est capable de consoler efficacement les ames des hommes. Sur tout vn Ministre de l'Euangile doit estre soigneux de ne manquer pas à assister les fidelles à l'heure de la mort, lors que cet ennemy de la Nature desploye ses plus terribles espouuantemens, & que le sentimẽt du peché se réueille dãs la conscience, & que la Iustice de Dieu se reuele en son plus haut appareil, & que le malin fait ses efforts pour se preualoir de la foiblesse de la Chair pour attaquer l'esprit, & pour y mettre quelques doutes contre la verité des promesses de l'Euangile. De sorte qu'il n'y a point d'occasion où il soit plus requis de soustenir les fidelles contre les tentations, ny où la Parole de Dieu monstre plus manifestement son vsage. Comme aussi, quand il plaist à Dieu benir les instructions & les consolations qui s'en tirent en telles occasions, & de faire que le fi-

delle triomphe magnifiquement de tous ſes ennemis en ce dernier combat, il n'y a rien qui mette la verité de la Religion Chreſtienne en plus beau iour, ſoit pour la ioye & la conſolation des gens de bien, ſoit pour l'edification de ceux de dehors, ou meſmes pour la conuerſion des prophanes. Et le Miniſtre meſme en reçoit vne ſatisfaction qui ne ſe peut exprimer, de voir le Miniſtere qui luy a eſté commis, ratifié par l'efficace de l'Eſprit de Dieu, & les fidelles de noſtre Seigneur gouſter la vie eternelle dans les eſtraintes de la mort, & au trauers de la pourriture du ſepulchre dans laquelle ſe doiuent diſſoudre leurs corps, anticiper de la penſée la bien-heureuſe iournée de l'apparition de Chriſt, auecque l'incorruption & l'immortalité glorieuſe. Il y a vne infinité d'autres occaſions en la vie, où ſi les particuliers n'ont beſoin de l'aſſiſtance de leurs Paſteurs, les Paſteurs ne laiſſent pas d'eſtre obligés de leur faire paroiſtre leur affection, & la part qu'ils prennent dans les choſes qui les concernent. Car ce precepte de l'Apoſtre, *ſoyés en ioye auecque ceux qui*

sont en ioye, & soyés en pleur auec ceux qui sont en pleur, regarde bien tous les Chrestiens : mais il n'y en a point à qui la pratique en soit si conuenable qu'aux Ministres. Dans les occasions de tristesse donques, de quelque nature qu'elles soyent, (& la vie humaine en fournit de mille façons,) il doit visiter les fidelles pour les consoler : & dans les occasions de ioye il les doit exhorter à s'y comporter moderément, & à en témoigner leur gratitude à nostre Seigneur par leurs actions de graces. S'il arriue à quelcun de s'emanciper de son deuoir, il le doit ramener par remonstrances ; si vn autre se laisse aller à l'imitation des coustumes de ce present siecle, il luy doit mettre deuant les yeux la sainteté de la profession de l'Euangile de Christ; s'il arriue des dissensions entre ceux de son troupeau, il doit trauailler à les appaiser ; & tascher, où l'occasion le requiert, de reconcilier les femmes auec leurs maris, les peres auec leurs enfans, les freres auec leurs freres, & generalement essayer d'imiter la Prouidence de Dieu au gouuernement du monde. Car d'au-

tant que la ſubſiſtance de l'Vniuers depend de l'vnion de ſes parties, & qu'elles ne ſe peuuent diuiſer ſans le ruiner, cette Prouidence qui preſide ſur toutes choſes, a vn ſi merueilleux ſoin d'entretenir cette vnion, que pluſtoſt que d'y ſouffrir aucune alteration, elle inſpire aux elemens des ſentimens & des mouuemens contraires à leurs inclinatiōs naturelles. Car pluſtoſt que de ſouffrir du vuide par leur ſeparation, l'air deſcend en bas, & la terre & l'eau vont contremont, & chaque choſe renonce aux impreſſions que la Nature luy auoit données. Le fidelle Miniſtre donques, conſiderant que la conſeruation de l'Egliſe conſiſte en l'harmonie de ſes parties, & en leur eſtroitte conjonction, taſchera tant qu'il pourra d'en empeſcher la diuiſion, & obligera pluſtoſt par ſes exhortations les Chreſtiens, à depoſer la conſideration de leurs intereſts, & à renoncer à leurs reſſentimens, quelques iuſtes qu'ils peuſſent eſtre. Cependant, en toutes ces choſes il ſe doit ſouuenir de la circonſpection que l'Apoſtre veut que Timothée

apporte en l'œuure du ministere. Car il veut bien qu'il insiste à *exhorter en temps & hors temps*. C'est à dire, que non seulement il ne perde aucune occasion de le faire, mais mesmes qu'il les fasse naistre, & que là où il ne sembleroit pas d'abord qu'il y eust apparence de parler, il passe par dessus diuerses considerations pour representer leur deuoir aux hommes. Mais neantmoins il y a de la distinction entre les conditions des personnes, & de la difference entre leurs aages, & diuerses autres circonstances, qui obligent vn Ministre de l'Euangile à varier cette dispensation de la Parole de Dieu. D'autant que les Prophetes ont autrefois parlé merueilleusement hardiment aux Rois, & aux Gouuerneurs du peuple d'Israel, quelques-vns se sont imaginés qu'il estoit permis aux Ministres d'en faire de mesme. Certainement, parce que les Monarques & les Grands du monde, sont hommes, ils doiuent estre les objets de nostre charité: parce qu'ils sont Chrestiens, leur salut doit estre celuy de nos soins: parce que leur charge regarde le

bien de beaucoup de gens, nous deuons, autant qu'il nous est possible, procurer qu'ils s'en acquittent fidellement: enfin, parce que leur deuoir les oblige à estre les nourriciers de l'Eglise de Dieu, ceux à qui Dieu en a commis la conduite, leur en doiuent, autant qu'ils pourront, inspirer l'affection & le zele. Mais neantmoins, leur souueraine autorité, & la dignité à laquelle ils sont esleués au dessus des autres mortels, nous les doiuent tousiours faire considerer auecque beaucoup de respect, pour leur dispenser les remonstrances & les exhortations en telle façon que nous n'effleurions rien de leur majesté ny de leur puissance. Car il y a cette difference entre les Prophetes & nous, qu'ils estoyent enuoyés immediatement de Dieu, & nous non; qu'ils parloient en vertu d'vne extraordinaire inspiration, & d'vn commandement exprés de la part de l'Eternel, & nous ne faisons sinon appliquer les preceptes communs & generaux de la Parole de Dieu, aux choses particulieres. Ils estoyent proprement *Ambassadeurs* du Dieu souuerain, comme

S. Paul dit que luy & ses compagnons l'estoyent de nostre Seigneur Iesus Christ: & nous n'auons cette qualité là que par quelque analogie seulement, encore est elle foible & diminuée. Et comme les Rois auoyent vne onction de par Dieu qui les consacroit pour le souuerain commandement en l'Estat, les Prophetes en auoyent vne qui leur donnoit vne souueraine autorité en l'Eglise. Quant à nous nostre onction ne consiste sinon en la communion de la grace de l'Esprit de Christ, qu'il communique comme il luy plaist à ses seruiteurs, mais qui ne les esleue nullement à ce degré d'autorité qu'ont eu les Prophetes & les Apostres. C'est pourquoy, comme nous ne deuons pas estre muets par lascheté, nous ne deuons non plus estre insolens par la presomption de nostre caractere. Comme l'Esprit que nous auons receu ne doit pas estre *de timidité*, pour nous empescher de faire nostre deuoir, aussi doit-il estre de *sens rassis*, pour le faire auec retenuë & bienseance. Et s'il n'estoit pas hors de l'estenduë de Rose Euesque de Senlis, de repren-

dre en ses predications les courses nocturnes & les mascarades de Henry troisieme pendant la licence du Carnaual, la façon insolente dont il le faisoit, ne laissoit pas de meriter vn chastiment bien seuere. Tellement que ce fut vn grand effect de la douceur ce Prince, de se contenter de luy appliquer cette correction, qu'il trouuoit bien estrange sa seuerité, de ne pouuoir supporter qu'il eust couru les ruës la nuict vne ou deux fois seulement, veu qu'il les luy auoit laissé courir si long-temps sans luy dire mot, lors qu'il auoit, comme il auoit eu effectiuement, la ceruelle renuersée. Ceux qui ont dit autrefois qu'il se falloit seruir de paroles de soye enuers les Rois, ont eu egard à la douceur seulement ; mais en donnant mon approbation à cet apophthegme là, ie croy neantmoins qu'on y peut biẽ auoir aussi egard à la force. Car il est certain que les paroles dont on forme les liens qui tirent & qui attachent les esprits des Princes à leur deuoir, sont incomparablement plus efficaces quand elles sont accompagnées de beaucoup de témoi-

gnages de respect ; & bien que peut estre il y auoit quelque chose à redire en la complaisance de Fauorinus, qui n'osoit maintenir la verité contre vn Empereur, parce qu'il auoit quantité de legions, si est-ce qu'il faut vser auec beaucoup de discretiõ des Canons de la Discipline Ecclesiastique, & de ses cẽsures enuers ceux qui en ont d'autres dans leurs arsenaux dõt la violence est si terrible. Pour le regard des autres personnes, l'Apostre aduertissant son disciple de traitter en ses reprehensions les *vieilles femmes comme meres*, & *les ieunes comme sœurs*, donne aux Ministres de l'Euangile vn aduertissement general de mesnager cette partie de son administration auecque toute la douceur & la moderation imaginable.

Lors que i'ay dit que le temps de la maladie est celuy auquel les fidelles ont plus de besoin de l'assistance de leurs Pasteurs, i'ay eu egard aux choses qui peuuent en quelque sorte estre communes aux fidelles & aux autres hommes, & non à celles qui leur sont particulieres entant qu'ils sont fidelles de

Iesus Christ. Car au reste, il y a nommément deux autres occasions ausquelles vn Ministre de l'Euangile doit auoir vn soin tout à fait extraordinaire de la consolation & de la conseruation de son troupeau. L'vne est quand il est persecuté pour la verité de Christ, l'autre quand, sans en venir à cette sorte de persecution qui consiste en la perte des biens, en la vexation du corps, & dans les menaces de la mort, les faux Docteurs taschent à circonuenir les esleus par leurs artifices. Au temps de la persecution, les Pasteurs doiuent regarder si ce sont eux qui en sont l'occasion, & si en s'esloignant de leur troupeau, il en pourra estre deliuré, & neantmoins continuer à receuoir l'edification de la predication de la Parole de Dieu par quelque autre. Car si cela est, il ne doit point mettre son depart en deliberation, deust il, par maniere de dire, aller en exil aux Indes. Car si, comme dit nostre Seigneur, *le bon Pasteur met sa vie pour ses brebis*, combien est-il plus obligé de procurer leur conseruation par la perte de son repos & de son ordinaire habitation

tion, que par celle de ſa vie? Si c'eſt la ſeule verité de l'Euangile qui ſoit l'occaſion de la perſecution, tellement que toute autre perſonne qui exerce le miniſtere au lieu de ſon eſtabliſſement, y ſoit auſſi odieuſe aux ennemis de l'Euangile que la ſienne, vn fidelle Miniſtre de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt ne deſemparera iamais, & fortifiera ſon troupeau, tant en public qu'en particulier, par ſes exhortations continuelles. Alors il ira, comme dit S. Paul, *par les maiſons*, exhortant, conſolant, accourageant, loüant la fermeté des vns, ſouſtenant la foibleſſe des autres, oppoſant à la perte des biens de la terre l'eſperance des richeſſes du Ciel, aux mauuais traitemens du corps, la ioye du ſalut de l'ame, & à l'apprehenſion de la mort, l'aſſeurance de la bien-heureuſe immortalité & de la reſurrection glorieuſe. En cette autre ſorte de tentation, il ne doit pas eſtre moins vigilant, parce que le peril n'y eſt guere moindre. Car la crainte peut à la verité beaucoup ſur les eſprits : mais l'eſperance de ſon coſté ne laiſſe pas de les corrompre. Et d'ail-

leurs, la violence de la perſecution, & la cruauté qu'on y employe ordinairement, donne aux fidelles vne iuſte indignation contre les faux Docteurs qui en ſont les inſtigateurs & les boutefeux, de ſorte qu'ils n'ecoutent pas leurs cageoleries. Au lieu que quand ils n'employent à ſeduire ſinon la voye de la ſuaſion, leur douceur affectée, leur zele cõtrefait, leurs complaiſances eſtudiées, & l'aſſiduité de leurs ſoins, rend leur charlatanerie moins ſuſpecte, & leurs artifices plus dangereux. C'eſt pourquoy il faut apporter beaucoup d'exactitude & de diligence à empeſcher qu'ils ne reüſſiſſent, & armer les fidelles de toutes ſortes de bonnes penſées contre leurs ſollicitations. Et ſi la neceſſité requiert qu'vn Miniſtre de l'Euangile s'engage dans quelque diſpute pour la confuſion du menſonge & pour l'éclarciſſement de la verité, alors en s'appuyant, non ſur la preſomption de ſa ſuffiſance, & ſur la ſubtilité de ſon Eſprit, mais ſur le Seigneur Ieſus, qui donne à ſes ſeruiteurs de parler à l'heure qu'il en eſt beſoin, il ne craindra pas de

liurer de cette sorte de batailles. Seulement y a-t-il à obseruer deux choses en cette rencontre. L'vne est que si ces conferences sont reglées par l'autorité du Public, il y obserue exactement tous les reiglemens Ecclesiastiques & ciuils, afin d'vn costé de ne choquer pas les Magistrats, & de l'autre de ne hasarder pas la gloire de la verité, & l'edification de l'Eglise sans son approbation. L'autre est, que, comme il arriue assés souuent, si ceux à l'occasion desquels ces disputes s'entreprennent, ne les desirent que pour faire le changement de leur Religion auec plus d'éclat, il leur en retranche plustost l'esperance tout à fait, que de donner aux aduersaires de la verité plus d'occasion de triompher. Car quelques bonnes raisons qu'on allegue en telles rencontres, on en iuge plustost par l'euenement, & ainsi vn changement qui estoit desia resolu auant qu'on eust ouï les raisons, leur est ordinairement attribué, bien qu'il soit indubitablement venu d'autre causes.

DV BON EXEMPLE QVE les Pasteurs doiuent donner en toutes choses.

IE *prie les Anciens qui sont entre vous,* dit S. Pierre, *moy qui suis Ancien auec eux, & témoin des souffrances de Christ: & qui suis aussi participant de la gloire laquelle doit estre reuelée: Paissés le troupeau de Christ qui vous est commis, en prenant garde sur iceluy, non point par contrainte, mais volontairement: non point pour gain deshonneste, mais d'vn pront courage: non point comme ayant domination sur les heritages* du Seigneur, *mais tellement que vous soyés pour patron du troupeau. Et quand le souuerain Pasteur apparoistra, vous receurés la couronne incorruptible de gloire.* Toutes ces paroles meritent vne singuliere attention, & fournissent d'admirablement belles instructions à tous les Ministres de l'Euangile. Desia, S. Pierre qui les exhorte à se monstrer comme patrons de leurs

troupeaux, leur represente vn merueilleusement beau modelle de modestie en sa personne. Car il estoit Apostre, c'est à dire esleué au plus haut degré de dignité & d'autorité où il estoit possible que les hommes peussent monter en l'Eglise. Et il escrit à des Anciens, c'est à dire à des Ministres ordinaires, dont la charge, à la regarder en elle mesme, est digne de toute recommandation. Mais à la comparer auec les Apostres, & les Prophetes, & les Euangelistes, selon que S. Paul les arrange en quelque autre lieu, c'est le plus bas degré de la puissance Pastorale. Il pouuoit donques, s'il eust voulu vser de son droit, leur enjoindre leur deuoir, & toutesfois il les prie: il pouuoit se preualoir du tiltre de l'Apostolat, & se concilier ainsi du respect, & neantmoins il dit qu'il est Ancien auec eux, & ne s'attribuë rien dauantage. Qui peut douter qu'il n'en ait vsé de la sorte pour apprendre à tous les fidelles seruiteurs de Iesus Christ, que si l'ordre de l'Eglise leur donne quelque sorte de preéminence, ils n'en doiuent pas prendre occasion de s'enorgueillir,

ou que si Dieu les a auantagés de quelques dons particuliers, ils ne doiuent pas penser que cela les tire hors du pair d'auecque leurs freres? Il adjouste qu'il est témoin des souffrances de Iesus Christ; ce qui fait vne grande partie de la dignité de son Apostolat. Car luy & ses Compagnons ont esté ordonnés pour rendre témoignage de la mort & de la resurrection de nostre Seigneur à tout l'Vniuers, & nous ne les croyons que sur leur parole. Mais cela mesme aduertit aussi les Ministres de ne se proposer rien de grand selon le monde en leur predication, & de se resoudre plustost à toutes sortes d'afflictions, puis que la Croix de Christ doit estre la matiere ordinaire de leurs propos, & tout ensemble le modelle de leurs souffrances. Il se vante certes magnifiquement d'estre participant de la gloire laquelle doit estre manifestée en l'apparition du Seigneur: mais c'est pour proposer la mesme esperance aux Anciens ausquels il escrit, & pour leur donner courage dans les afflictions qui doiuent accompagner leur ministere. Il les exhorte à paistre

le troupeau de Christ : ce qui sans doute leur est glorieux. Car il n'est pas icy question de brebis, mais d'hommes viuans : ny des troupeaux ou des haras des Monarques d'icy bas, mais de l'Eglise du Roy des Rois, qu'il a acquise par son propre sang, & regenerée à son image. Et ce qu'il dit que ce troupeau leur a esté commis, est vn aiguillon à leur deuoir. Car puis que nostre Seigneur l'a mis en depost entre leurs mains, & l'a donné en garde à leurs soins, c'est à eux à en rendre conte. Neantmoins il ne veut pas qu'ils y prennent garde comme par contrainte, mais volontairement. Parce que ce qui se fait par contrainte se fait à regret, & que naturellement nous auons de l'auersion pour les choses ausquelles on nous porte malgré que nous en ayõs. Au lieu que la nature du troupeau, & la qualité de celuy qui le nous a commis, & la fin de cet employ, & l'effect qui en resulte, & generalement toutes les choses à quoy aboutit cette intendance pastorale que Dieu no⁹ dõne sur ses brebis, doiuent posseder toutes nos affections, donner puissamment & toutesfois dou-

cement l'impulsion à nos mouuemens, & gouuerner auec vn souuerain contentement toutes les parties de nos ames. Il adjouste encore qu'il ne faut pas que ce soit pour gain deshonneste, mais d'vn pront courage: ce qui peut receuoir vne double interpretation. Car si vous considerés ces mots de *gain deshonneste* à part, il semble que l'Apostre vueille dire qu'il y a dans les fonctions du ministere quelque gain qu'on peut qualifier honneste, parce qu'il est iuste & legitime; comme de fait S. Paul dit qu'il est raisonnable que ceux qui seruent à l'autel viuent de l'autel, & si aucun ne va à la guerre à sa propre solde, on ne doit pas requerir des Ministres de l'Euangile, qui sont, comme dit le mesme Apostre en parlant à son disciple Timothée, *les soldats de Christ*, qu'ils facent cette milice à leurs despens, & qu'en fournissant les choses spirituelles aux Chrestiẽs, ils soyent priués de l'vsage des corporelles. Et si vous les considerés en l'opposition que l'Apostre en fait auec ces autres paroles, mais *d'vn pront courage*, il semble qu'il ait voulu donner à enten-

dre qu'encore que ce gain ſoit iuſte en luy-meſme, ſi eſt-ce que ſi les Paſteurs ne ſont portés à faire leur charge que par la conſideration du profit qui leur en reuient, & non par cette promtitude de courage, & cette alegreſſe que l'excellence de la choſe eſt capable d'inſpirer, ce qui de ſoy-meſme eſt permis, leur deuient illicite & deshonneſte. Et l'vne & l'autre de ces deux choſes eſt veritable. Car ny le gain deshonneſte, & qu'vn Miniſtre fait hors des termes de ſa vocation, ne peut eſtre ſupporté en luy: ny le plus iuſte & le plus legitime de tous les profits n'eſt plus honneſte pour luy, quand il en fait ſa principale conſideration dans les fonctions de ſa charge. Ce doit eſtre l'amour du Seigneur Ieſus, le zele de ſa verité, le ſoin du ſalut du prochain, l'edification du Public, & le ſentiment de ſon deuoir, qui gouuerne les mouuemens d'vn homme qui exerce cette charge: & quiconque eſt inſpiré de cet eſprit, il la fait indubitablement, non pas ſeulement volontairement, mais auec ſatisfaction & ioye. Il ne veut pas que ce ſoit

comme en dominant sur les heritages du Seigneur, & i'ay desia parlé de cela, de sorte qu'il ne me reste plus à en dire qu'vne chose. C'est que la grandeur de la puissance, telle qu'est celle que les Magistrats ont sur leurs sujets, donne ordinairement de hautes eleuations d'esprit. Et veritablement depuis que les Pasteurs de l'Eglise ont commencé à affecter vne autorité semblable à celle des Princes & des Magistrats terriens, ils l'ont en toutes choses porté si haut, qu'il semble que ce soit en quelque sorte vne differente especes d'hommes. Et le mal est encore qu'on a voulu fonder cette tyrannie en raisons, & qu'on s'est voulu faire accroire qu'il falloit tirer le ministere de l'Euangile du mespris, & imprimer le respect de la Religion, en donnant de la crainte & de la veneration pour ceux qui la seruent. S. Pierre dit icy que ce n'est pas ainsi qu'il faut gouuerner l'Eglise de nostre Seigneur, & qu'il faut donner efficace à la doctrine de Iesus Christ, en se proposant soy-mesme pour patron de toutes sortes de vertus Chrestiennes. Aristote,

& Ciceron, & Quintilien, & quelques autres, ont esté de ce sentiment, que pour estre bon Orateur, il faut estre homme de bien; parce que si vn homme n'a pas la reputation d'estre vertueux, il n'aura pas bonne grace à exhorter les hommes à l'exercice de la vertu: & au contraire, s'il est en estime d'auoir en vn haut degré toutes sortes de loüables qualités, cette reputation donnera vne grande autorité à son oraison, & vn merueilleux poids à ses paroles. En effect, Virgile representant vn homme qui s'auance au milieu d'vne populace émeuë, pour en appaiser la sedition, le descrit comme vn personnage graue & serieux, & à qui le merite concilie de la veneration & du respect, parce que sans cela ses propos, fussent-ils extraordinairement eloquens, ne calmeroyent pas la tempeste. Et quoy que les medicamens agissent tout autrement sur le corps, que les paroles ne font sur l'esprit, l'operation de ceux là estant physique tout à fait, au lieu que celle-cy est morale, si est-ce qu ō espere plus d'vn remede que l'on reçoit de la main d'vn

homme de bien, que de celuy que l'on prend de celle d'vn libertin & d'vn desbauché, parce qu'on s'attend que la benediction de Dieu secondera plustost les soins de l'vn que de l'autre. Mais tout cela n'est rien au prix de ce que fait à la predication, & à l'administration des Sacremens, & à l'exercice de la Discipline, la bonne ou la mauuaise reputation d'vn Ministre de l'Euangile. C'est pourquoy il faut que ie rapporte icy brieuement les qualités que l'Apostre S. Paul requiert en celuy qui veut paruenir au Ministere, & que ie ramasse d'ailleurs quelques belles actions de ceux qui l'ont exercé, pour en former vn tableau de la contemplation duquel chacun puisse tirer les instructions de sa conduite. Et premierement S. Paul dit que celuy qui veut estre *Euesque* desire vne *œuure excellente*: ou la qualité qu'il luy donne est à remarquer. Car Euesque signifie *inspecteur*, ou *intendant*, & comme ce terme represente vne charge qui a de l'autorité, aussi marque-t-il bien expressément qu'elle doit estre exercée auecque beaucoup de vigilan-

ce. Car la premiere partie de la composition de ce mot signifie bien en la langue Grecque, que cette fonction eleue celuy à qui elle est commise au dessus des personnes & des choses qui forment son objet : mais le reste aduertit que ceux qui la font doit auoir les yeux ouuerts, pour prendre garde soigneusement à ce qui est de sa dependance. Le tiltre de *Pasteur* qui leur est donné ailleurs, ne les aduertit pas moins ouuertement de leur deuoir : car chacun sçait que si les bergers ont de l'autorité sur leurs troupeaux, ils ne sont pas moins obligés & à veiller à leur conduite, & à pouruoir à leur nourriture. Ce qu'ils sont nommés *Anges* en l'Apocalypse, a quelque chose d'extraordinairement glorieux. Car cela n'emporte pas seulemẽt qu'ils sont les *messagers de Dieu*, pour porter aux hommes ses volontés, quoy que cela est magnifique tout ce qui se peut ; il les reuest aussi en quelque façon de la condition de ces intelligences bien-heureuses qui sont ainsi appellées en l'Escriture. Or pour ne dire point que leur nature spirituelle est vn

embleme du soin que les Ministres de l'Euangile doiuent apporter à faire abstraction de leurs ames d'auecque les passions du corps, & que leur demeure ordinaire dans le Ciel, aduertit les Pasteurs de viure comme bourgeois de là haut, & de frequenter ordinairement les lieux celestes par la meditation & par la pensée, leur admirable prontitude & actiuité à executer les commandemens de Dieu, & leur vigilance qui ne sommeille iamais, admoneste les Ministres de la Parole de Dieu, de se monstrer autant qu'ils pourront, infatigables en leur charge. Ailleurs ils sont appellés *Presidens*, ce qui monstre bien que Dieu les a establis dans les Eglises auecque quelque notable pouuoir. Mais l'Apostre S. Paul les aduertit aussi de ce qui vient en consequence; c'est que *celuy qui preside, le doit faire soigneusement.* Ce qu'il appelle l'Episcopat vne œuure excellente, a vne emphase particuliere. Car comme dans les choses de la Nature, la Prouidence a proportionné les facultés & leurs operations à la dignité des objets sur les-

quels elle a voulu les employer, de ſorte qu'elle a fabriqué l'œil d'vne maniere incomparablement plus admirable que les organes du toucher, parce que la veuë deuoit eſtre beaucoup plus noble, & que la lumiere eſt plus belle que ne ſont les qualités qui ſe rapportent à l'attouchement : celuy qui ſe deſtine à vne œuure ſi excellente que celle-là, doit faire eſtat d'y apporter des vertus extraordinaires. Et c'eſt pourquoy S. Paul commence par là, que l'Eueſque doit eſtre *irreprehenſible*. Dans les autres fonctions de la vie humaine, pour importantes qu'elles puiſſent eſtre, on ſupporte beaucoup de defauts en ceux qui ſont appellés à les exercer, pourueu qu'ils ayent les qualités qui ſont neceſſaire à leur charge. D'vn Iuge, pourueu qu'il ſoit iuſte & incorruptible, on ſouffre qu'il ne ſoit pas extremémẽt temperant. D'vn guerrier, moyennant qu'il ſoit vaillant & experimenté Capitaine, on ne ſe ſcandaliſe pas s'il n'eſt ny fort temperant ny fort iuſte. D'vn Medecin, s'il eſt entendu & bien verſé en ſon art, on ſupporte l'auarice, & quelquesfois

mesmes l'irreligion. D'vn artisan s'il est excellent en son mestier, on ne fait pas semblant de voir s'il est desbauché ou fantasque. Mais quant aux Pasteurs, il faut, s'il est possible, que Momus mesme ne puisse rien trouuer à redire en leurs personnes. Parce qu'on ne regarde les autres hommes, que par vn endroit particulier, qui se rapporte à ce qui est de leur vocation : au lieu qu'vn Ministre de l'Euangile est consideré de tous costés, & que toutes sortes de vertus sont necessaires à rendre fructueux l'exercice de sa charge. Et c'est ce qui auoit esté representé par les conditions corporelles que Dieu requeroit autrefois en ceux à qui on conferoit le Sacerdoce. Car ils ne deuoyent estre ny aueugles, ny boiteux, ny camus, ny auoir aucun defaut ou aucune superfluité en leurs membres, ny aucune tare cõsiderable en toute la conformation de de leurs corps : ce qui figuroit que les seruiteurs de Iesus Christ ne doiuent rien auoir d'exorbitant ny de mutilé dans les perfections de l'ame. La peau mesme des Sacrificateurs deuoit estre

exempte

exempte de puſtules, & de verruës ſignalées, & de toutes les autres choſes qui en defiguroyent l'aſpect; pour donner à entendre que la reputation des Paſteurs ne doit eſtre effleurée d'aucune tache importante. C'eſt pourquoy dans l'Ancienne Egliſe on eſtoit ſi circonſpect à leur donner l'ordination, qu'on n'y admettoit point ceux à qui il eſtoit arriué de participer à l'idolatrie apres auoir receu le Bapteſme, quoy qu'ils l'euſſent fait par la crainte de la mort, & qu'ils euſſent eſſayé d'eſſuyer le blaſme de leur defection auec les larmes de la repentance. Ce que l'Apoſtre adjouſte, *mary d'vne ſeule femme*, a vn manifeſte egard à des choſes qui ſe pratiquoyent au temps de S. Paul, & qui ne ſe voyent plus maintenant. Les Iuifs pouuoyent auoir plus d'vne femme en meſme temps, & bien que cela ne leur euſt eſté permis que par vne raiſon politique ſeulement, ſi eſt-ce que la permiſſion en empeſchoit le ſcandale. Les Gentils n'en eſpouſoyent pas deux ordinairement en meſme temps, quoy que cela ſe ſoit fait quelquesfois à Athenes, pour

quelques raiſons d'Eſtat. Mais ils ne faiſoyent point de difficulté d'auoir vne concubine auec vne femme legitime. Or c'eſt proprement auoir deux femmes, bien qu'au mariage de l'vne manquent les ſolemnités de la Loy. Et les Iuifs & les Gentils pratiquoyent le diuorce ſans ſcrupule, & apres auoir renuoyé vne premiere femme ſans la cauſe qui eſt deſignée en l'Euangile par noſtre Seigneur, ils ne faiſoyent point de conſcience d'en eſpouſer vne autre, ſoit que la precedente fuſt morte ou viuante, ſoit qu'elle fuſt remariée à vn autre, ou bien qu'elle ne le fuſt pas. Or cela eſtoit auoir deux femmes, contre la ſainteté du mariage, & contre ſa premiere inſtitution. L'Euangile donc ayant ramené l'vnion du mary & de la femme à la pureté de ſes principes, tous les Chreſtiens eſtoyent bien obligés de renoncer à ces mauuaiſes couſtumes, & de ſe conformer à ce que le Seigneur en auoit enſeigné. Mais il a eſté malaiſé d'obtenir cela vniuerſellement de tous dans le commencement; & ſur tout eſt-il arriué que ceux qui pendant le

temps de leur ignorance auoyent repudié leurs femmes injustement, & qui en auoyent pris d'autres en leur place, venoyent puis apres à se conuertir à l'Euangile, qui ne pouuoit pas corriger le mal qui auoit esté fait auparauant. Toutesfois, au moins pouuoit on bien faire en sorte, que ceux à qui ces fautes estoyent arriuées, ne fussent point installés au Ministere public. Et c'est ce que S. Paul requiert, afin que la tache qui paroissoit sur la vie de ces gens-là, ne s'espandist pas sur la sainteté de cette Charge. Les Peres de l'Eglise primitiue ont encore estendu cela plus auant. Parce qu'entre les Payens les femmes estoyent admises au sacerdoce de leurs Deesses, & qu'ils auoyent accoustumé d'y obseruer cette regularité, de n'y receuoir que celles qui n'auoyẽt esté mariées qu'vne fois, les Docteurs de l'Ancienne Eglise ne voulurent pas non plus qu'on permist à celles qui auoyent espousé deux maris, d'estre Diaconesses. Et afin que l'on ne pensast pas qu'ils voulussent requerir dans les femmes vne plus grande loüange de continence que dans les

hommes qui aſpiroyent à l'Epiſcopat, ils ont eſtabli les meſmes loix pour les Miniſtres que pour elles. De ſorte que dans les Canons qu'on appelle des Apoſtres, qui ſont les plus anciennes Conſtitutions Eccleſiaſtiques que nous ayons, & que les doctes croyent auoir eſté recueillies dés la fin du ſecond ſiecle, il eſt expreſſément defendu d'eſtablir en la charge d'Eueſque, ou de Preſtre, ou de Diacre, vn homme qui ſe ſeroit marié en ſecondes nopces apres auoir eſté baptiſé. Car quant à celles qui auoyent precedé le Bapteſme, il ſemble qu'en cette occaſion on les ait tenuës pour non arriuées. De plus, il eſt certain qu'entre toutes les nations les ſeconds mariages, bien que licites, ont eſté tenus pour moins honorables que les premiers, & dans Virgile Didon, bien qu'elle brûlaſt d'enuie de ſe remarier, ne laiſſe pas pourtant, d'autant qu'elle diſſimuloit ſon deſſein, d'appeller cela vne faute, & de la deteſter comme telle. En partie donques par ce zele qu'on a eu de rendre la Diſcipline de Chriſt plus exacte & plus

austere que celles des Philosophes & de ceux qui auoyent le plus de reputation de vertu entre les Payens, en partie par quelque superstition, à quoy les hommes ont naturellement beaucoup d'inclination, les vns ont condamné les secondes nopces absolument, comme Tertullien, les autres les ont au moins defenduës aux Ministres de l'Euangile. Ceux-là, parce qu'ils ont creu que les Chrestiens deuoyent ce bon exemple de continence à toutes sortes de nations : ceux-cy, parce qu'ils ont estimé qu'au moins les Pasteurs le deuoyent-ils à ceux qui font profession du Christianisme. Plutarque dit en quelque lieu que les premieres nopces sont à souhaitter, & que les secondes sont à fuir & odieuses: ce qui n'est ny vniuersellement faux, ny vniuersellement veritable. Car le premier mariage a bien certes quelque chose de recommandable, & vn particulier aggréement. Mais personne n'y est obligé pourtant, & S. Paul conseille plustost de s'en abstenir tout à fait, si on a le don de la continence. Et le second a bien quelque chose de moins honorable, au

moins si on a des enfans du premier. Et toutesfois il est permis, & mesmes il est commandé, si la necessité y oblige. Vn Ministre de l'Euangile donques se doit abstenir, non seulement du second, mais mesmes du premier, si Dieu l'a mis en tel estat qu'il s'en puisse passer. Car sans doute il en sera beaucoup moins embarassé dans les fonctions de sa charge. Mais si l'estat de sa personne, & le repos de sa conscience l'y oblige necessairement, il contractera non seulement le premier, mais il passera mesmes au second : parce qu'il n'y a rien qui le puisse tant trauerser en ses fonctions, ny tant en empescher le fruit & l'edification, que s'il ne pouuoit conseruer sa conscience en pureté, & si la flamme dont il brusleroit se faisoit voir au dehors en quelques actions indecentes. S'il estoit donques question de faire vne reigle generale du comportement des Ministres en telles occasions, il se faudroit reduire aux termes des decisions de la Parole de Dieu, & laisser à chacun sa liberté de se marier & de se remarier, selon qu'il y seroit necessité par le sentiment de sa conscience.

Car de vouloir eſtre plus ſage que S. Paul, & de faire en l'Egliſe des conſtitutions, ou qui excluent du Miniſtere des gens qui y pourroyent ſeruir tres-vtilement, ou qui engagent ceux qui y ſont dans les tentations & dans les pieges de la Conuoitiſe, au prejudice de l'edification publique & de leur propre ſanctification, c'eſt en quoy ie ne voudrois pas qu'on imitaſt les anciens Conciles. Parce que quand vne fois on paſſe au de là de ce que la parole de Dieu nous permet ou nous preſcrit, l'eſprit humain ne trouue plus que des tenebres & des precipices. Mais il ne s'agit maintenant icy que de donner quelques aduertiſſemens, que ie reduiray ſeulement à deux ſur cette matiere. Le premier ſera, que ſi vn Miniſtre ſe peut paſſer de ſe marier, il s'en abſtienne, & encore plus de ſe remarier, ſi Dieu l'ayant priué de ſa femme, il ſe peut paſſer d'vne ſeconde. Aſſeurément il en aura plus de liberté de vacquer à ſon Miniſtere, & s'attachera plus eſtroittement à noſtre Seigneur & auecque moins de diſtraction, & en donnera moins d'occaſion de parler aux

infidelles. L'autre est, que s'il faut necessairement qu'il prenne quelque autre resolution, il se comporte de telle façon, que si l'erreur & la fantaisie des hommes a fait que les secondes nopces fussent estimées moins honnestes & moins legitimes qu'effectiuement elles ne sont, il en releue la dignité par la grauité de sa conduite. A quoy i'adiousteray encore ce mot, que soit dans le mariage, ou dans le celibat qu'il ait resolu de passer ses iours, il y donne toujours toutes sortes de preuues de temperance & de chasteté, s'esloignant de toutes frequentations, s'abstenant de toutes sortes d'actions, & bannissant de sa bouche, & mesmes de ses oreilles tous propos, qui pourroyent estre capables de blesser l'edification du public, & d'attirer quelque blasme sur le ministere de l'Euangile. Le mot qui vient apres dans le texte de l'Apostre, & que l'on traduit ordinairement *vigilant*, signifie aussi *sobre*, & ce sont deux qualités qui dependent l'vne de l'autre ; parce que les fumées du vin & de la viande, quand on en prend immoderément, boûchent les

conduits des esprits, & appesantissent la teste, & font venir le sommeil: & qu'à cette occasion, ceux qui sont naturellement actifs, & qui veulent beaucoup veiller, afin de vacquer aux choses de leur vocation, ne se chargent pas beaucoup ny de viande ny de vin, & par ce moyen s'accoustument à estre sobres. Et toutes ces choses sont si dignes d'vn Ministre de l'Euangile, qu'il ne faut pas appliquer ce terme precisément à l'vne des deux, mais les y comprendre toutes deux ensemble. Il est donc premierement souuerainement conuenable à vn Pasteur d'estre retenu en l'vsage des choses qui sont necessaires à la vie, & d'y garder vne grande moderation. Non pas seulement parce que ceux qui s'en chargent trop, s'embarassent dans leurs fonctions, & qu'il est impossible que les esprits se portent comme il faut à la teste, pour fournir au raisonnement & à la meditation, à l'heure qu'ils sont employés à la cuisine du corps, & qu'ils vacquent à cuire dans l'estomach les prouisions qu'on y a mises; mais encore parce que la gourmandise a d'elle-mes-

me quelque chose d'indigne de la nature de l'homme. Car Dieu a formé les bestes de telle façon qu'il paroist bien qu'elles sont presque toutes faites pour leur ventre ; aussi ne pensent elles qu'à le remplir. Mais l'homme à vne stature propre pour la contemplation des choses de l'Vniuers, & vne ame differẽte de celles des autres animaux, & qui trouue ses contentemens en des choses separées de la matiere. Si donques vn honneste homme, & vn Ministre nommément, pouuoit accoustumer son corps à se contenter d'extrémement peu d'alimens, sans que neantmoins cette abstinẽce luy ostast la vigueur qui est necessaire pour fournir à vne vie laborieuse, cela seroit souuerainemẽt expedient, & ie ne doute pas que ces prodigieux labeurs de Caluin, dont nous auons vne partie entre les mains, ne doiuent estre en grande partie attribuées à son extraordinaire sobrieté, qui luy donnoit la liberté de vacquer à ses estudes à toutes les heures du iour & de la nuit, qu'il employoit auec vne assiduité émerueillable. Neantmoins ie ne voudrois pas icy enjoindre à qui que

ce soit la pratique du regime Cornaro, & ie sçay qu'il y en a quelques-vns qui se sont mal trouués de l'auoir voulu suiure. Il y a des temperamens chauds, qui se consument eux-mesmes, s'ils ne reparent suffisamment la substance de leurs corps, & des naturels qui ne subsisteroyent pas au trauail, s'ils ne se soustenoyent par vne nourriture assés abondante. De sorte qu'il faut que chacun se connoisse pour regler sa façon de viure selon sa necessité, & que neantmoins il prenne pour regle generale, de manger plustost trop peu que trop, parce que c'est le moyẽ de se tenir au milieu des deux extremes. Ioint que le defaut est plus aisé à reparer par le sentiment de la foiblesse, que la plenitude à euacuer quand on est incommodé ; & que la santé tant du corps que de l'esprit se conserue mieux dans vn corps peu chargé de pituite & d'excremens, que dans vn autre où la chaleur naturelle est estouffée sous le faix des humidités superfluës. Ie rangeray icy cette autre partie de la sobrieté qui consiste à n'estre pas friand & amateur des bons morceaux, & qui n'est gueres

moins digne d'vn honneste homme que l'autre. Car il est bien vray que la nature a mis dans les fruits & dans les viandes des qualités fort attrayantes, & qu'elle a logé dans nos sentimens des facultés propres pour les sauourer. En quoy son Auteur nous a assés donné à entendre, que puis qu'il a si bien proportionné ces choses entr'elles, il a voulu que nous goustassions la volupté qui resulte de l'operation des puissances sur des objets ainsi conditionnés. Et de fait il y a d'vn costé en cela sujet d'admirer la sagesse du Createur de toutes choses, qui les a si bien adjustées les vnes aux autres, & si bien fait correspondre les qualités des substances aux puissances de nos sens : & de l'autre son inenarrable bonté, qui ne s'est pas contentée de nous fournir vne ou deux choses dans l'vsage desquelles nous puissions prendre quelque delectation : mais qui en a fait vne infinie varieté, qu'il a remplis de sucs aggreables & delicieux à merueilles. Neantmoins il est certain que cette abondance & cette diuersité, n'est pas faite pour nous engager à establir

noſtre felicité dans les fonctions des ſens corporels, & ceux qui s'y rendent trop voluptueux, abandonnent ordinairement la culture de leur eſprit, & oublient que la dignité de l'homme conſiſte dans les operations de l'ame. On peut donc gouſter ces plaiſirs : & s'en priuer de propos deliberé pour affecter quelque auſterité dans ſa vie, & quelque extraordinaire dureté, c'eſt s'impoſer vne choſe que Dieu ne requiert pas de nous, & ſe retrancher le ſujet de luy rendre loüanges & actions de graces. Mais il ſe faut contenter de les gouſter, & non pas s'en raſſaſier, & de faire paroiſtre qu'on n'eſt pas ſtupide & inſenſible aux contentemens honneſtes & que la Nature a permis, & non qu'on eſt en quelque ſorte aſſerui à ces organes du corps par où les contentemens y entrent. Car à la verité la gourmandiſe approche plus l'homme de la nature des pourceaux, qui ont vne auidité inſatiable de ſe remplir, ſans ſe ſoucier de quoy ils le facent. Mais bien que la friandiſe ſemble auoir quelque choſe de plus eſpuré, il eſt neantmoins tres-indigne

d'vn honneste homme, & d'vn Ministre nommément, qu'on le voye prendre plus de plaisir au goust des viandes qu'à l'harmonie des sons, ou à la considera-tion des objets qui se rapportent aux yeux; quoy que de deferer plus aux vo-luptés des oreilles & des yeux qu'aux belles contemplations de l'esprit, c'est encore vne intemperance vicieuse. Ie pardonnerois plustost à vn Pasteur qui aimeroit vn peu à dormir, quoy qu'il semble qu'il n'y ait rien de si opposé à la vigilance. Car il y a quelquesfois des complexions qui enclinent à cela, & qu'il est malaisé de surmõter: & de plus, la meditation & l'estude dissipant beau-coup d'esprits, & les veilles échauffant le sang, il est absolument necessaire que le sommeil tempere l'alteration de celuy-cy, & qu'il repare les autres. De fait ie connois des gens qui ne sont maistres ny de leurs corps ny de leurs esprits sinon apres qu'ils ont bien dormi, tellement que quand ils ont esté priués de ce ra-fraichissement, ils ne se reconnoissent pas eux-mesmes. De plus, s'il y a de l'ex-cuse dans l'immoderation de la volupté,

c'eſt en celle du ſommeil : parce que la fatigue du corps nous en impoſe tellement la neceſſité qu'il eſt abſolument impoſſible de reſiſter à l'accablement qu'on en reçoit ; de ſorte qu'il y en a eu qui ſe ſont couchés dans l'eau, quoy que ce fuſt en hyuer, parce que l'enuie de dormir ne leur permettoit pas de marcher encore deux cens pas pour prendre leur repos à terre. Et quand vne fois nous y ſommes engagés, l'engloutiſſement en eſt tel, qu'il n'eſt pas en noſtre puiſſance de nous réueiller ; le ſommeil ne s'en allant de nos yeux ſinon par quelque ſon vn peu violent, ou par le ſoin de ceux qui ſont alentour de nous, ou par la ſatieté de la nature. Au lieu que nous ſommes les maiſtres de l'vſage des plaiſirs du gouſt, & dans leur commencement, pour nous en abſtenir entierement ſi nous le voulons ; & dans leur continuation, pour les interrompre à l'heure que nous l'eſtimons conuenable. Il y a neantmoins icy deux preceptes à dõner. L'vn, de ne nous laiſſer pas flatter à la chair en cette occaſion non plus que dans les autres. Car nous couurons

quelquesfois du nom de neceſſité de la nature , ce qui n'eſt qu'vne mauuaiſe couſtume, ou vne foibleſſe de la partie ſenſuelle & voluptueuſe de l'ame à laquelle nous nous laiſſons emporter : & tel ſe defend du gouſt des viandes & du vin , qui ſe laiſſe prendre au ployement de bras, comme dit Salomon , & flatter par la chaleur des linceuls , & qui trouue de la douceur en la langueur de ſes paupieres. Diuerſes choſes peuuent remedier à cela. Car le ſoin qu'vn Miniſtre a de ſa charge , & de vacquer aux belles meditations , le peut réueiller en plein minuit ; & Homere a tres-bonne raiſon quand il dit, qu'il ne faut pas qu'vn homme qui doit donner de bons conſeils, dorme la nuit toute entiere. Si la foibleſſe de la nature l'emporte ſur l'actiuité de ſes ſoins , il ſe peut faire reueiller par ſes ſeruiteurs, & paſſer ainſi vne partie de la nuit à la meditation ou à la lecture. Et s'il ſe veut veiller tandis que les autres dormiront , il ſe peut ſeruir de l'artifice d'Alexandre, qu'on dit qu'Ariſtote luy auoit appris. Car il te-tenoit vn bras eſtendu hors du lict, &

dans

dans la main vne boule de cuiure ou vn caillou, qui venant, quand le ſommeil relaſchoit ſa priſe, à tomber dans vn baſſin qu'il auoit fait mettre au deſſous, ne mãquoit pas, en menãt du bruit, de luy diſſiper ſon ſommeil, & de luy redonner la liberté de ſes penſées. L'autre eſt, de nous bien conſiderer nous meſmes, & de ne vouloir pas forcer la nature au prejudice de noſtre ſanté. Car celuy qui pour imiter Caſaubon, qui eſtudioit la plus grande partie de la nuit, ſe mettoit du vinaigre dans les yeux pour en chaſſer le ſommeil, mõſtroit bien qu'il auoit de la generoſité, & vne grande affection pour les lettres. Mais s'il euſt perſiſté opiniaſtrément en cette reſolution, il y euſt indubitablement perdu la veuë. Il faut que chacun ſe meſnage, pour ne ſe rendre pas inutile en voulant trop ſeruir au public, & diſpenſer ſes veilles & ſes trauaux de telle façon qu'il les puiſſe long-temps continuer à l'auantage de l'Egliſe. La qualité qui vient apres eſt celle *d'attrempé*, qui n'eſt pas meſme choſe que *temperant*, quoy que le mot s'y rapporte. Car la temperance eſt l'habi-

rude qui regle les voluptés des ſens du corps, pour en vſer raiſonnablement & dans la mediocrité; & ce terme *d'attrempé* ſignifie pluſtoſt *modeſte*. Or la modeſtie eſt vne vertu qui gouuerne le geſte, & la contenance, & les actions exterieures du corps, pour n'y commettre rien d'indecent & qui monſtre qu'on ait l'ame turbulente ou euaporée. Mais voicy quelle eſt la raiſon de la reſſemblance qui eſt entre ces deux appellations. Ceux qui ſont intemperans, ſont emportés à l'heure que la paſſion de la volupté les domine; & ſoit dans l'amour, ſoit dans le vin, l'eſprit eſt comme hors de ſoy-meſme, & l'homme ſe laiſſe aller à des actions & à des paroles qui donnent à connoiſtre ſon tranſport. Et quelle eſt la nature de la paſſion, telles ſont auſſi les extrauagances qui s'en produiſent. Pareillement, il y a des gens qui meſmes ſans eſtre émeus de ſemblables paſſions, ſoit par legereté naturelle d'eſprit, ou par quelque humeur hagarde, ou par preſomption & par vanité, font des actions trop libres, & prononçent des paroles licencieuſes,

& où ils ne gardent pas assés de moderation. Et c'est ce qui est contraire à la modestie. La vertu donques que l'Apostre requiert icy d'vn Pasteur, consiste en vne certaine disposition de l'ame, qui en tienne tellement tous les mouuemens en leur deuoir, qu'elle ne s'emancipe iamais, ny dans le ris immoderé, ny dans l'allure affectée, ny dans le visage égaré, ny dans l'insolence des actions, ny dans la licence des paroles, ny dans l'extrauagance des habits, ny dans l'irregularité des gestes, ny dans la fierté du port, ny dans le trop haut ton de la voix, ny dans l'impetuosité de la parole, ny dans l'indecence de la contenance, ny dans la trop grande agitation du corps, ny generalement dans le maintien peu retenu & peu composé de la personne toute entiere. A peine y a-t-il aucun qui quand il est question d'vne femme, n'entende parfaitement bien ce que l'on veut dire quand on luy donne la qualité de modeste, & l'idée que ce terme met dans l'esprit, se connoist & se sent mieux qu'on ne sauroit le representer par des paroles, Car il signifie

vn certain air meslé de douceur, d'humilité, de pudeur, de solidité de iugement, de grauité, de ciuilité, de circonspection, d'honneste timidité, & ie ne sçay quoy d'également eloigné de la fierté dédaigneuse, & de la complaisance affectée, de l'austerité importune, & de l'adiustement coquet. Or est-il bien vray qu'il y a quelque difference entre la modestie d'vn homme & celle d'vne femme, & que nostre sexe nous donne vn peu plus de hardiesse & de liberté. Neantmoins ce qu'est vne femme exemplairement modeste entre le reste des femmes, l'Apostre veut qu'vn Ministre de l'Euangile le soit entre les autrés hommes, bien qu'on ne les puisse pas accuser d'estre des écerueles. Parce qu'il y a beaucoup de choses ou qu'on supporte, ou mesmes qui sont bien seantes aux autres hommes, dans les autres conditions, qui ne sont pas de bonnes grace en vn Ministre de l'Euangile. Ce qu'il dit qu'il faut qu'il soit *honorable*, car c'est ainsi qu'on traduit le mot qui vient incontinent apres, semble, à le prendre comme on fait ordinairement

en noſtre langue, ne s'accorder pas entierement auec la condition des Paſteurs. Car on appelle honorables ceux qui viuent en quelque ſorte ſplendidement, & qui en toutes ſortes d'occaſions font vne dépenſe honneſte & qui tient quelque choſe ſinon de la magnificence, au moins de la liberalité. Or les Paſteurs du temps de l'Apoſtre S. Paul, n'auoyẽt pas fort communément le fonds pour fournir à l'exercice de cette vertu, & maintenant en la Reformation, ſi quelques-vns n'en ſont pas deſtitués, cela ne leur vient pas du reuenu de leur miniſtere. Mais à cela on peut dire deux ou trois choſes. La premiere eſt que les vertus conſiſtent dans les habitudes meſmes: & l'exercice des vertus dépend des facultés qu'on en a. L'Apoſtre peut exhorter les Paſteurs à auoir l'ame diſpoſée aux actions honorables, quand Dieu leur fournira le moyen de les pratiquer. Du reſte, il nous enſeigne ailleurs qu'on eſt agreable à Dieu ſelon ce qu'on a, & non pas ſelon ce qu'on n'a point. Et comme noſtre Seigneur dit que la vefue, qui n'auoit mis qu'vne pi-

te au tronc, y auoit pourtant plus mis que les riches; parce qu'ils y auoyent mis de leur abondance, & elle de sa necessité, on peut dire qu'vn Ministre qui vse de ses facultés ou petites ou mediocres comme il faut, est plus honorable que ceux à qui les grands biens donnent le moyen d'exercer la magnificence ou la liberalité, & qui neantmoins ne le font pas de bonne grace. La seconde est, que iamais le saint ministere n'a esté si contemptible entre les hommes, ny si vniuersellement abandonné, qu'il n'y ait tousiours eu quelcun à qui sa naissance, ou les biens qu'il a herités de ses ancestres, ou la faueur des Princes, ou quelque autre honneste & legitime moyen d'estre riche, a donné le moyen de viure honorablement. Or est-il certain que de quelque condition que soit vn homme, s'il est riche, ce luy est vne honte d'estre auare & espargnant au delà de la raison. Ce vice est vne marque de foiblesse, & qu'on a naturellement l'ame basse, & les sentimens peu genereux. Car les biens ont esté donnés aux hommes pour en vser, & non pas

pour les accumuler, & les cacher à autruy & à soy-mesme, selon l'inclination des chouëttes. Mais il n'y a personne à qui cette humeur conuienne moins qu'à vn Pasteur, qui doit mieux sauoir qu'aucun quel est le legitime vsage des richesses. Mais estre honorable n'est pas à dire estre vain, ny prodigue, ny inconsideré à dépenser en toutes occasions, ny amateur de la reputation de faire belle dépense & de tenir bonne table. A l'egard d'vn Ministre, cette vertu consiste à ne manquer pas aux occasions necessaires de monstrer qu'on prefere les actions de la vertu à la possession de l'argent, & à faire toutes choses auec honneur & bienseance. La troisieme finalement est qu'en effect le terme dõt S. Paul se sert, est employé par de bons auteurs pour designer vn homme qui sçait parfaitement obseruer ce qu'on nomme le *decorum*, en quelque occurrence que ce soit, & non pas seulement en celles qui regardent la dépense. Car il est bien vray qu'vne des occasions où cette vertu se déploye plus manifestement, est quand il faut contribuer quelque chose

pour le public, ou faire quelque dépense dans les resiouïssances de l'Estat, ou receuoir ses amis & les traitter à sa table, ou viure soy-mesme à son ordinaire & regler la depense de sa maison, ou se loger & se meubler selon sa condition, ou recompenser les labeurs de ceux qui nous ont rendu quelque seruice, ou n'espargner pas son argent quand il est question de seruir les honnestes gens, ou pour quelque autre cause que ce soit, mettre la main à la bourse. Vn homme d'honneur, sans doute, & sur tout vn Ministre de l'Euangile, le fera tousiours de bonne grace, & en telle sorte qu'il paroistra qu'il a l'honneur en recommandation. Mais il y a vne infinité d'autres rencontres où il faut vser de cette mesme decence, & où les circonstances ne le requierent pas moins que dans les choses où il y va de l'argent. Car il ne se faut ny abbaisser à des ministeres seruiles, ny esleuer à des actions trop hautes pour nous : ny reculer de la presence des Grands, quand le deuoir, ou les affaires, ou leur desir ; ou leur seruice nous y appelle, ny s'en approcher en tel-

le façon qu'ils ayent occasion de croire que nous voulons nous faire leurs compagnons : ny nous rendre comtemptibles par des habillemens ou par des occupations sordides, ny essayer de nous faire trop considerer par quelque trop splendide singularité. En vn mot, cette mediocrité que les anciens ont dite estre d'or, doit regner par tout, de sorte qu'elle espande sur toutes nos actions vn aggréement temperé des marques d'vne grande modestie & d'vn bon courage. Ce que l'Apostre veut en suite que l'Euesque soit *hospitalier*, a quelque egard à la façon de viure de ce temps là, auquel, comme on ne voyageoit pas tant que l'on fait, aussi ne se seruoit-on pas si communément d'hosteleries. Car les amis logeoyent tousiours leurs amis; la moindre connoissance faisoit trouuer le couuert & la table chés ceux qui vouloyent paroistre riches, honorables, & liberaux : & ceux d'entre les Hebrieux nommément qui faisoyent profession d'vne extraordinaire charité, comme les Esséens, receuoyen tous les estrangers qui pouuoyent estre recommanda-

bles par quelque bonne qualité, & generalement tous les pauures. Les Chrestiens donques estans esleués sous vne discipline qui les formoit à l'humanité & à la charité d'vne façon tout à fait incomparable, n'ont pas deu ceder à aucun en ce bon office-là, ny les Apostres oublier de le leur recommander, afin qu'ils rendissent en cela, comme en toutes autre choses, la profession de l'Euangile exemplaire. Sur tout estoit-il conuenable qu'ils vsassent de cette charité enuers les Chrestiens, quand la necessité de leurs affaires les obligeoit à entreprendre quelque voyage. C'est pourquoy S. Paul les exhorte *à communiquer aux necessitez des Saints, & à poursuiure l'hospitalité* : S. Pierre ne se contente pas de leur ordonner d'estre *hospitaliers les vns enuers les autres*, il veut encore que ce soit *sans murmures* : c'est à dire, d'vne si bonne volonté qu'on ne se plaigne pas de la charge qu'on en reçoit, comme font ceux qui se sentans importunés, grommellent entre leurs dens contre les voyageurs & les voyages. Et l'auteur de l'Epistre aux Hébrieux veut

qu'on pratique cette humanité mesmes enuers ceux que l'on ne connoist point, à l'imitation d'Abraham, qui ayant pensé receuoir en son tabernacle des estrangers, il se trouua qu'il auoit logé des Anges. Car c'est à l'histoire de ce Patriarche que l'Apostre regarde quand il dit : *N'oubliés point l'hospitalité. Car par elle quelques-vns ont logé des Anges n'en sachans rien.* Comme donques les Ministres doiuent fournir de bons exemples en toutes sortes de vertus, ce deuoir qui est commun à tous les Chrestiens, est en particulier recommandé aux Pasteurs, & bien que les temps & l'estat des choses ayent beaucoup changé depuis le siecle de S. Paul, cette exhortation ne laisse pas d'auoir encore de la force. Il y a à peu prés de trois sortes de gens qui voyagent. Les riches que nous ne connoissons point, ou qui ne sont point nos parens & nos amis particuliers. Et ceux-là logent dans les hosteleries par necessité ; parce qu'en cette façon de viure qu'on suit maintenant, d'aller & venir presque sans cesse, soit pour affaires, ou par recreation, ou par

ſimple curioſité, s'il falloit qu'on receuſt dans les maiſons particulieres tous ceux qui tracaſſent ainſi, il n'y auroit hoſpitalité qui ne s'en laſſaſt, ny famille qui n'en fuſt incommodée. Puis apres, ceux à qui Dieu a donné le moyen d'aller dans les lieux publics, & de s'y faire traitter à leurs deſpens ; mais que nous ne voulons pas ſouffrir ailleurs que dans nos maiſons, à cauſe de la parenté ou de l'amitié qui eſt entre nous, & qui fait que nous les conſiderons en quelque ſorte comme nous-meſmes. A l'egard de ceux-là ce n'eſt ny charité ny hoſpitalité que nous y exerçons : & l'obligation qui naiſt de ces bons offices-là, tombe ſur nous, & non ſur ceux qui les reçoiuent. Enfin, ceux qui n'ont pas le moyen de loger ailleurs ſinon dans les hoſpitaux, qui ſont les hoſteleries des pauures. Et ces pauures ſont de meſme communion de Religion auecque nous, ou d'vne profeſſion cõtraire. Pour ceux-cy, le ſoin ne nous en appartient pas proprement. Mais c'eſt ſans doute enuers ceux-là que ſe doit exercer l'hoſpitalité des Chreſtiens, & particuliere-

ment des Miniſtres: Soit en les receuant en leurs maiſons pour les nourrir, ſi cela ſe peut: ſoit en procurant par leurs ſoins qu'ils ſoyent accommodés ailleurs, & en n'y eſpargnant pas leurs facultés: ſoit, en cas, comme cela arriue ordinairement, qu'ils n'en puiſſent pas ſupporter le faix ſans ſe trop incommoder, en procurant auec diligence & charité qu'ils ſoyent aſſiſtés ſelon l'ordre de l'Egliſe. Car l'hoſpitalité d'vn Miniſtre s'eſtend iuſques là, & ſi on le vouloit obliger à receuoir tous les pauures de ſa profeſſion dans ſa maiſon, il luy faudroit donner autant de reuenu qu'aux Eueſques. Car il eſt bien vray qu'vne partie du reuenu des Eueſques eſtoit autrefois employé à pratiquer cette hoſpitalité. Mais il paſſoit alors de bien loin les gages qu'on donne maintenant aux Miniſtres de l'Euangile. Ce que S. Paul dit qu'ils doiuent eſtre *propres à enſeigner*, eſt vne choſe qui dépend de qualités tant naturelles qu'acquiſes, tant phyſiques que morales. Quant aux naturelles, nous en auons deſia parlé dans le chapitre precedent, & des acquiſes auſſi:

& cela comprend en ſoy celles que i'ay nommées phyſiques, pour les diſtinguer d'auecque les autres qui ſont en la volonté. Ie ne rediray donc pas icy qu'vn Paſteur doit auoir quelque naturelle diſpoſition à bien parler, quelque vſage de le faire auec facilité & grace ; quelque raiſonnable connoiſſance des langues & des ſciences , & particulierement qu'il doit eſtre bien verſé en la parole de Dieu. Ie n'adjouſteray pas meſmes qu'il faut qu'il ſoit aſſés exercé dans les choſes qui forment les hommes à traitter les choſes auec ordre, & meſmes à leur donner quelque ornement & quelque aggréement. Quoy qu'il eſt certain que la methode eſt abſolument neceſſaire pour bien enſeigner, & que les plus belles choſes du monde dites en confuſion, ou ne ſont pas entenduës par ceux à qui nous parlons, ou, ſi on les entend en quelque façon, s'écoulent de la memoire. Ie remarqueray ſeulement icy que S. Paul mettant cette qualité entre celles qui regardent proprement les mœurs, il a ſans doute par elle voulu deſigner l'inclination que tout bon Paſteur

doit auoir à communiquer la doctrine de la verité, en toutes les occasions qui s'en presentent. C'est vne chose cõmune à toutes les ames genereuses, de se respandre, s'il faut ainsi dire, sur les autres par la communication de ce qu'elles possedent de bon, & d'imiter par ce moyen Dieu, comme font les plus excellentes de ses creatures. Le Soleil verse sa lumiere vniuersellement sur toutes sortes de corps; l'air s'insinuë par tout & penetre dans tous leurs pores. L'Ocean enuoye ses eaux dans toutes les parties de la terre, pour y distribuer l'humeur & le rafraichissement: & dans nos corps le cœur, le foye, & le cerueau, fournissent à toutes les autres parties les esprits & la nourriture qui sont necessaires pour y maintenir les forces, & pour faire qu'elles produisent leurs operations & leurs mouuemens; & en general, il n'y a rien de fort excellent en l'Vniuers, qui n'ait receu de son Createur cette impression de se communiquer liberalement soy-mesme. Et dans les fonctions physiques qui sont assignées à nos ames, elles ont elles-mes-

mes vn enſeignement de ce qu'elles doiuent eſtre en ce qui regarde les operations de l'entendement : car elles ſe preſtent tellement à tous les membres du corps, qu'on a accouſtumé de dire qu'elles ſont toutes entieres en ſon Tout, & toutes entieres encore en chacune de ſes parties. Ce qui ſignifie bien à la verité l'indiuiſibilité de leur eſtre, qui ne ſe partage point. Mais ce ne laiſſe pas d'eſtre vn embleme de ce que doit faire l'entendement à l'egard de ſes connoiſſances. C'eſt qu'il ſe communique de telle ſorte par elles à la ſocieté humaine de laquelle il fait part, qu'il n'ait rien de particulier en ce qui peut eſtre vtile au public, & qu'il taſche de poſſeder par indiuis auec ſon prochain, les lumieres de verité que Dieu luy a communiquées. Or ſi telle eſt la diſpoſition de tout honneſte homme, elle doit eſtre encore ſans doute beaucoup plus inuiolable en vn Paſteur, qui outre qu'il doit auoir toutes les vertus en vn degré fort eminent, eſt en quelque maniere eſtabli depoſitaire d'vne verité qui eſt abſolument neceſſaire aux hommes. Tellement que

comme

comme il emane perpetuellement des corps des images ſenſibles qui les repreſentent, & par leſquelles ils ſe font voir: il doit auſſi ſans ceſſe couler de l'ame d'vn Miniſtre de l'Euangile des images intelligibles de la verité de Dieu ; & ce dautant plus que comme les corps n'en reçoiuent aucune diminution, parce que ce ne ſont pas des parties de leur ſubſtance, mais ſeulement les eſpeces, comme on parle dans les Eſcoles, par leſquelles les objets viſibles ſont perceptibles à nos yeux ; quelque écoulement des lumieres ſalutaires qui ſe puiſſe faire de l'entendement d'vn Miniſtre dans celuy de ſes prochains, il n'en reçoit quant à luy aucun affoibliſſement en ſes connoiſſances. Mais l'Apoſtre S. Paul donne ailleurs vn excellent enſeignement là-deſſus. Car il dit de ſoy-meſme qu'il eſt *detteur tant aux Grecs qu'aux Barbares, tant aux ſages qu'aux ignorans.* C'eſt à dire que les reuelations qu'il auoit receuës de Dieu, n'eſtoyent pas comme vn depoſt qu'il deuſt tenir caché, mais comme vn fideicommis qu'il deuoit diſtribuer liberalement à

tout le monde. Et bien qu'ailleurs il les appelle vn tresor, ce n'est qu'à cause de la richesse & de la magnificence de la chose en elle-mesme, & non pource qu'il le deust tenir enfouï, comme sont ordinairement les tresors. Comme aussi certes ce que nostre Seigneur dit des talens, qui doiuent multiplier entre les mains de ceux à qui ils ont esté commis, regarde vniuersellement tous les dons du saint Esprit, & tous les fidelles; mais neantmoins il se verifie d'vne façõ particuliere dans les Ministres de Iesus Christ, & dans les graces qu'il leur a cõmuniquées pour l'instruction des autres. En toutes les occasions donques, & publiques & particulieres, où vn Pasteur se pourra respandre, comme fait vne source commune qui enuoye de l'eau de tous costés, il ne s'espargnera nullement, & parce qu'outre l'inclination qu'il y doit auoir, il y a de l'art & de la prudence à enseigner vtilement, il en cherchera tous les moyens, & y aura soigneusement egard à toutes les circonstances des lieux, & des temps, & des personnes. Car il faut autrement en-

ſeigner le ſimple peuple, que ceux qui ſont plus auancés, autrement les enfans & les payſans, que les gens de lettres & les adultes. Vn docteur, qui eſt dans vne Eſcole, doit eſſayer d'aller plus auant dans les matieres, qu'vn Miniſtre qui n'a à parler qu'à l'aſſemblée de ſon troupeau ; & ſi ce docteur-là ſe trouue en lieu où il ait tout enſemble à enſeigner ſon troupeau, & ceux qui l'eſcoutent en l'Eſcole, il taſchera de temperer tellement ſes inſtructions qu'il profite & aux vns & aux autres egalement. En quoy il imitera la parole de Dieu meſme. Car il y a des montagnes & des vallées, des choſes baſſes & de hautes, des lieux, comme diſoit autrefois quelcun, où les brebis paſſent à gay, & d'autres où les elephans peuuent nager. Et tout cela eſt tellement diſpenſé qu'en la liſant les ſimples paſſent par deſſus les choſes difficiles ſans s'accrocher, & s'edifient de ce qui eſt intelligible pour eux ; au lieu que les ſauans attachent leur meditation à ce qui eſt plus releué, & en tirent des enſeignemens qui ſeruent à eux & aux autres. Ie ne

ſçay ſi ie dois faire quelque inſtance ſur ce que l'Apoſtre recommande à l'Eueſque qu'il ne ſoit pas *adonné au vin*, parce qu'il me ſemble que c'eſt vn vice ſi eſloigné d'vn homme d'honneur, de quelque condition qu'il ſoit, que de voir vn Miniſtre qui en ſoit entaché c'eſt vne eſpece de monſtre. Quelle horreur de voir vn Paſteur, qui quand il doit monter en chaire, a les yeux pleins des marques de ſon intemperance, à qui la langue begaye, & les pieds chancellent, & de qui l'entendement nage dans le vin! Quel ſcandale de le voir dans les compagnies reſpondre aux ſantés qu'on luy porte, comme les plus grands desbauchés, & puis auoir beſoin qu'on le porte en ſa maiſon, parce qu'il ne s'y peut porter luy-meſme! Quelle honte à la Religion de Chriſt de voir ceux qui ſont ordonnés pour l'enſeigner, ſuccomber en quelque occaſion que ce ſoit, à vne ſi groſſiere volupté qu'eſt celle qui conſiſte à boire! Neantmoins on dit qu'il y en a dans les regions du Septentrion à qui il arriue de ſemblables accidens, & bien qu'on les

excuſe parce que c'eſt le vice de leurs nations, la relation qu'on nous en fait ne laiſſe pas d'eſtre choquante tout ce qui ſe peut, & d'offenſer les ames modeſtes. L'Apoſtre ne defend pas abſolument le vin aux Paſteurs, puis qu'il ordonne ailleurs à ſon diſciple Timothée d'en vſer à cauſe de la foibleſſe de ſon eſtomach : mais quand il dit qu'il en doit prendre ſeulement *vn peu*, il monſtre auec quelle retenuë & quelle circonſpection vn Miniſtre ſe doit gouuerner en ce qui concerne ſon breuuage. Comme celuy-là fortifie l'eſtomach ſi on en vſe moderément, il debilite les nerfs quand on en abuſe. Comme il éueille l'imagination, il trouble le iugement. Comme il donne de la gayeté, il porte naturellement à l'inſolence. Comme il peut fortifier la memoire ſi on y garde la moderation qu'il faut, la trop grande abondance en trouble les idées de l'imagination. En fin il fait beaucoup de bien quand on s'en ſçait bien ſeruir, mais il fait encore plus de mal quand on n'y garde pas la meſure. Quelques-vns ont creu que le vin auoit

esté créé pour seruir de medicament plustost que de breuuage, parce qu'il est dit au Pseaume qu'il a esté fait pour *resioüir le cœur*, & que S. Paul veut qu'on en vse en petite quantité, seulement pour fortifier l'estomach, quand il est trauaillé de quelque foiblesse considerable. Si cela est, Dieu qui a fait presque tous les autres medicamens fort desagreables à la nature, a suiui en celuy-cy vne methode bien differente, en le rendant si delicieux. Et les hommes ont merueilleusement changé son vsage & sa destination, d'en prendre si souuent & auecque tant de volupté, au lieu qu'ils ne se seruent qu'à contrecœur & fort rarement des autres remedes. A la verité c'est peut-estre le plus puissant de tous les cardiaques que la Medecine puisse employer ; mais s'il n'auoit deu seruir qu'à cela, il n'y a pas apparence que Dieu eust mis entre les benedictions qu'il promettoit à la pieté & à la sainteté de son peuple d'Israel, la fertilité de ses vignobles. Et quand nostre Seigneur a institué sa sainte Cene, il y a consideré le vin comme breu-

uage, ainſi que le pain comme aliment, & a choiſi ces deux elemens, parce qu'ils ſont les deux principaux ſouſtiens de la vie du corps, pour nous repreſenter qu'il eſt celuy qui fournit tout ce qui eſt neceſſaire pour celle de nos ames. De plus, quand il s'eſt trouué aux nopces de Cana, non ſeulement il n'a pas empeſché qu'on s'y ſoit ſerui de vin, comme d'vn breuuage ordinaire, mais il en a luy-meſme fourni par la tranſmutation de l'eau; ce qu'il n'euſt pas ſans doute fait ſi en cela il y euſt eu quelque choſe contre la diſpoſition de la Nature. Si le vin n'eſt pas vn breuuage, mais vn remede ſeulement, il eſt certain qu'il n'eſt pas permis de ſe ſeruir d'autre boiſſon que de l'eau: & neantmoins c'eſt vne choſe qui a paſſé dans l'vſage de toutes les nations, de chercher quelque autre moyen de ſatisfaire à la ſoif, tant en releuant le gouſt de l'eau par quelque mixtion, qu'en corrigeant ſa froideur & ſa crudité, pour la rendre plus propre à entretenir la chaleur naturelle des entrailles. Que s'il a eſté permis aux hommes de faire de la biere

& de l'hydromel, & d'autres breuuages mixtionnés, & de se seruir du suc des pommes & des poires pour faire vne espece de vin dont ils beussent ordinairement, il ne leur a pas esté defendu d'y employer le ius des raisins, qui a quelque chose de naturellement plus propre à cela, de sorte qu'il semble qu'on n'ait recours à l'inuentió des vins artificiels, sinon pource que celle-là manque. Car si les vignes venoyent aussi bien au Septentrion qu'ailleurs, ie doute qu'on se fust iamais aduisé de se seruir de l'orge ny du houblon, pour rendre le breuuage de l'eau plus salubre ou plus agreable. Vray est que le vin donne à la teste, & qu'il offusque le iugement: mais les autres breuuages artificiels ne laissent pas d'enyurer quand on en prend immoderément; & s'il falloit oster l'vsage du vin aux hommes parce qu'il fait plus de mal que de bien, il leur faudroit aussi oster l'vsage de la raison, qui leur est communément plus pernicieux que salutaire. Quand on auroit arraché toutes les vignes de la terre, on n'auroit pas pour cela gueri l'in-

temperance de l'esprit humain ; & il est si enclin à faire en toutes choses trop ou trop peu, que si on auoit reduit les hommes à l'eau, les vns s'en gonfleroyent l'estomach & en boiroyent iusques à creuer, & les autres se laisseroyent brusler les entrailles de chaleur & de secheresse. C'est la pieté & la vertu qui doit corriger tous ces excés: & quoy que cela soit requis en tous les Chrestiens, il conuient neantmoins particulierement aux Ministres de l'Euangile. Tellement qu'encore que la Morale Chrestienne ne leur interdise pas absolument l'vsage du vin, si est-ce qu'elle leur recommande d'y estre souuerainement circonspects, s'ils se veulent monstrer dignes de ce caractere. Car quant à ces nouueaux Casuistes, qui disent qu'il est permis de se remplir de vin & de viande, & mesmes de s'en gorger, pourueu que ce soit pour la volupté seulement, & que cela n'altere point la santé, peut estre qu'Epicure les eût bien receus au troupeau de ses pourceaux ; mais tant s'en faut qu'ils puissent tenir place entre les docteurs Chre-

ſtiens, qu'aſſeurément ils euſſent eſté chaſſés bien honteuſemẽt de la compagnie des vrais Philoſophes. S'il eſt permis de ſe remplir des voluptés qui ſe rapportent au gouſt, il ne l'eſt pas moins ſans doute de donner aux autres ſens toutes celles dont ils ſont capables, autant que leur auidité en peut demander, pourueu que cela n'apporte point de prejudice à la ſanté. Figurés-vous donc vn homme qui n'a autre ſoin que de rechercher tous les moyens imaginables de contenter ſes yeux des belles choſes viſibles, & ſes oreilles de l'harmonie des ſons, & ſes narines des bonnes odeurs, & ſon palais du gouſt des viandes & des delices des bons vins, & toutes les parties de ſon corps où reſide l'attouchement, des choſes qui ſont propres à y engendrer le chatouillement du plaiſir; & qui paſſe à cela ſa vie; ne vaudroit-il pas autant que Dieu ne luy euſt point donné d'entendement pour vacquer à la connoiſſance des objets intelligibles? Car il eſt abſolument impoſſible de s'abandonner entierement aux contentemens du corps,

& vacquer tout enſemble aux occupations de l'eſprit, n'y ayant rien qui deſtourne tant des belles & nobles contemplations, que ce fretillement de volupté que produiſent en nos ſens les objets qui ont des qualitez extremement agreables. Si donc il falloit neceſſairement renoncer au corps ou à l'eſprit, il ſeroit plus raiſonnable que nous nous reſeruaſſions l'vſage de la partie de nous qui ſans aucune difficulté eſt incomparablement plus excellente. Et ſi la Nature nous a formés pour eſtre d'eſprit & de corps, & pour iouïr des choſes qui peuuent donner de la ſatisfaction à tous les deux, celle de l'eſprit le doit infiniment emporter, & nous n'en deuons donner au corps ſinon à proportion de ce qu'il a de dignité en la compoſition de noſtre eſtre, & que la douceur de ſes iouïſſances aide, ou au moins ne nuit pas, aux fonctiõs de la partie de nous-meſmes par laquelle nous ſommes hommes & ſouuerainement eſleués au deſſus des animaux. Apres cela il veut que le Miniſtre ne ſoit point *batteur* : ce qui eſt diuerſe-

ment interpreté par les Gloſſaires de la langue Grecque. Car il y en a quelques-vns qui rapportent l'emphaſe de ce mot aux coups de main qui ſont capables d'oſter la vie au prochain. Et il eſt ſi abſolument neceſſaire qu'vn Paſteur ſoit exempt de ces crimes-là, qu'à peine eſtoit-il beſoin qu'il en fuſt fait mention entre les qualités de l'Eueſque. Tant s'en faut qu'on doiue ſouffrir en luy des choſes qui ſont ſeuerement punies dans les autres par l'autorité du Magiſtrat, que quand il eſtoit autrefois arriué à vn Miniſtre de tomber par malheur & ſans deſſein en quelque notable irregularité par l'effuſion du ſang du prochain, les anciens Canons ne permettoyent pas qu'il retint le ſaint Miniſtere. D'autres interpretent cela par vn mot qui ſignifie proprement, ſi cela ſe pouuoit dire en noſtre langue, *combatteur*, c'eſt à dire, qui eſt d'humeur à conteſter de telle façon, qu'il ſoit capable d'en venir aux mains, bien qu'il ne s'en enſuiue pas grande effuſion de ſang, & qu'il ne ſoit pas pour ſe porter aux dernieres violences. Et cela

ſans doute doit eſtre cónté entre les qualités des Paſteurs, qu'ils ne ſoient pas de cette humeur-là. Car de quelle edification ſeroit la predication de la parole de Dieu en la bouche d'vn homme qu'on verroit en venir ſouuent auec ſes voiſins aux coups de pied & aux gourmades? Mais i'eſtime que l'Apoſtre veut dire quelque choſe de plus. Il y a deux ſortes de perſonnes que les Miniſtres ont en leur pouuoir, aſſauoir leurs ſeruiteurs & leurs enfans: & la Nature leur dõne pouuoir de chaſtier ceux-cy, & le droit des gens celuy de corriger ceux-là, en y vſant de main miſe. Or eſt-il certain que le caractere d'Eueſque n'oſte ny l'vn ny l'autre de ces droits, & que ſi on ne corrigeoit quelquesfois les ſeruiteurs ils ne feroyent iamais leur deuoir; & ſi on ne chaſtioit les enfans, ils deuiendroyent peut eſtre auſſi laſches, auſſi mauuais, & auſſi garnemens que les eſclaues. Mais voicy la difference qu'il y a entre vn *batteur*, & vn homme qui vſe raiſonnablement de ces deux ſortes de pouuoir. C'eſt que celuy-là frappe par colere, & par chagrin,

& pour contenter ſa paſſion, & par quelque eſpece d'inhumanité qui luy tient touſiours la main leuée. Au lieu que celuy-cy chaſtie ſes enfans par l'affection qu'il leur porte, & pour imprimer en eux la vertu; & qu'il corrige ſes ſeruiteurs par le meſme motif qui le porte à chaſtier ſes enfans, & comme les eſtimant partie de ſa famille. De là vient que comme vn bon pere n'excede iamais ſes enfans, vn bon maiſtre n'outrage point ſes ſeruiteurs, & au lieu que les maiſtres rigoureux battent plus ſouuent leurs ſeruiteurs qu'ils ne foüettent leurs enfans, parce qu'ils ſont plus enclins à la violence qu'ils ne ſont amateurs de la vertu: les hõneſtes gens, & particulierement les Miniſtres, font pluſtoſt ſentir la verge à leurs enfans, que leur main à leurs ſeruiteurs, parce qu'ils aiment mieux ceux cy, & par conſequent ils ont moins de ſoin de les former à la vertu, & que d'ailleurs ils ſe gardent ſoigneuſement des emportemens de la colere. Veritablement il ſeroit honteux aux Chreſtiens, & particulierement à ceux qui le doiuent

estre plus qu'aucun, de ceder en cette partie de l'humanité & de la moderation d'esprit, à plusieurs d'entre les Payens, qui ont traitté leurs seruiteurs auec vne singuliere douceur; & principalement encore en ces temps, que la seruitude estant abolie, ceux qui nous seruent maintenant sont d'vne condition qui nous donne beaucoup moins de droit sur eux, qu'on n'en auoit autrefois sur les esclaues. C'est aussi vne des choses que S. Paul requiert d'vn Pasteur, qu'il ne soit point *conuoiteux de gain deshonneste.* Et ie ne sçay s'il ne vaudroit point mieux tourner, *deshonnestement conuoiteux de gain.* Car le premier signifie bien qu'vn Ministre de l'Euangile doit estre extremément esloigné de faire des choses injustes pour son profit. Et telles sont les vsures, & les rapines, & les vexations qui se font aux foibles pour auoir leur bien, & les autres pratiques de cette nature, qui sont si seuerement defenduës par l'Euangile du Sauueur. Mais en cela S. Paul ne desire rien d'vn Pasteur, qui ne soit egalement requis, non pas seulement de tous les

Chreſtiens par la diſcipline de Ieſus Chriſt,mais des autres nations par leurs Legiſlateurs, & des Payens meſmes par leurs Philoſophes. Le ſecõd dit qu'il y a des gains qui ſont iuſtes & hõneſtes aux autres Chreſtiens detoutes conditions, mais qu'vn Miniſtre ne peut rechercher ſans mettre quelque tache ſur ſon miniſtere. En effect il n'y a rien de plus iuſte que les ſalaires d'vn Aduocat qui s'acquitte bien de ſa charge, ny que les recompenſes qu'on donne aux Medecins qui exercent bien leur art. La ſolde de meſme eſt legitiment deuë aux gens de guerre, & les gages du Public à ceux qui rendent la Iuſtice & qui font les fonctions de Magiſtrat en l'Eſtat. Mais il ne ſeroit pas honneſte à vn Miniſtre de l'Euangile de plaider dans le Palais, ny de faire des ordonnances pour la ſanté des malades, ny de faire les factions militaires comme les ſoldats, ny de rendre meſme la Iuſtice, quoy que ce ſoit la plus belle choſe du monde apres la predication de l'Euangile, à intention d'en receuoir les emolumens. L'exercice de la marchandiſe ne luy

eſt

est pas permis non plus, & beaucoup moins celuy des arts mecaniques, si ce n'estoit que son ministere ne luy peust pas fournir ce dont il auroit necessairement besoin. Car S. Paul trauailloit bien à faire des tentes, & il se vante luy-mesme que ce sont ses mains qui l'ont nourri. Mais il y auoit quelque chose de particulier en l'administration de son Apostolat, qui requeroit qu'il ne se seruist pas du droit qu'il auoit d'en viure, comme les autres Apostres, & les autres seruiteurs de Christ. Et l'on dit que Musculus faisoit de la toile pour fournir à ses necessités. Mais c'est que les circonstances des temps ne souffroyent pas qu'il peust estre entretenu par les Eglises, de sorte qu'en cette conjoncture, il n'y auoit rien de si honneste que ce qui luy reuenoit de ce trauail. Hors cela, vn Ministre de l'Euangile doit viure des fonctions de sa charge, & des emplois honorables qu'il peut auoir d'ailleurs dans les lettres, & qui n'embarassent point ses principales fonctions. Que s'il ne peut pas esperer de deuenir riche par ce moyen-là, il

faut qu'il se propose qu'il n'est pas appellé à amasser d'autres tresors que ceux de la connoissance de Christ: encore ne les doit-il pas retenir comme vn bien qui luy soit particulier, mais, comme nous auons dit, il les doit liberalement communiquer à toutes sortes de personnes. Mais quoy que signifie le mot qui defend aux Pasteurs d'aimer deshonnestement le gain, il en vient vn autre apres, qui a vne particuliere emphase. Nous le tournons *non auaricieux*: mais il signifie proprement *vn homme qui n'aime point l'argent*, ce qui veut encore dire dauãtage. Car nous appellons auares ceux qui ne pensent à autre chose qu'à amasser du biẽ, & qui pour cet effect se laissent aisément aller à des actiõs ou sordides ou injustes: & ie ne nie pas que quelquesfois *l'amour de l'argent*, entre les Grecs, ne signifie ce vice-là: Mais neantmoins l'amour de l'argent pouuant estre tel qu'il ne meriteroit pas beaucoup de blasme, parce qu'on le peut aimer mediocrement, l'auarice, qui est vn vice, n'a point esté appellée du nom d'amour de l'argent, sinon par-

ce que ces deux choſes ſont fort dans le voiſinage l'vne de l'autre. Tellement que cette diſpoſition de l'ame que l'Apoſtre recommande à vn Paſteur, ſignifie meſme quelque choſe qui eſt au deça cet amour de l'argent qui pourroit eſtre eſtimé legitime & mediocre. Et de fait, il y a des gens que l'on ne peut pas accuſer comme injuſtes, & que ie ne voudrois pas blaſmer comme auares, qui font neantmoins trop paroiſtre qu'ils aiment l'argent. Si on leur fait vn payement, ils ſont difficiles en la monnoye, & exigent rigoureuſement iuſques au dernier petit quadrin. S'il vient à courir vn bruit de la diminution du prix des eſpeces, ils rougiſſent & pâliſſent, quoy que peut-eſtre le dommage qu'ils ont à y ſouffrir ne ſoit pas grand. S'ils voyent en quelque lieu quelque groſſe ſomme de Louys ou de piſtoles, ils l'admirent, & leur conuoitiſe ſe manifeſte incontinent dans leurs yeux. S'il faut mettre la main à la bourſe, ils la deſlient auecque peine, & ne ſe défont de ce qu'ils en tirent qu'à regret. En vn mot, en toutes occaſions

où ils ne se tiennent pas sur leurs gardes, (car quelquesfois ils veulent euiter ce blasme, & taschent de passer pour liberaux) ils découurent le foible de leur esprit ; de sorte qu'il est aussi aisé de reconnoistre vn homme qui a ces inclinations, que celles des amoureux en la presence de leurs maistresses. Or quoy qu'on peust supporter cela dans les autres Chrestiens, & que ce soit vne passion qui regne en beaucoup de gens, il est neantmoins certain qu'elle est tout à fait mal seante à vn Ministre de l'Euangile. D'vn costé il y doit auoir quelque chose de noble & de genereux en son esprit, qui le garentisse de cette bassesse-là ; & de l'autre il doit auoir en l'ame des tresors qui luy rendent les richesses de ce monde comme contemptibles. Ie ne voudrois pas qu'vn Pasteur fust ny prodigue ny tout à fait negligent en ses affaires, ou tellement contempteur des choses du monde qu'il ne s'en souciast du tout point. Principalement s'il a vne famille il en doit auoir le soin, & s'il l'abandonne entierement, il a part au blasme de ceux que S. Paul dit

estre pires que les infidelles. Mais neantmoins i'aimerois mieux qu'il pechast de ce costé-là, que s'il se laissoit aller à l'autre extremité, & me suis souuent estonné de voir quelques Ministres de la Parole de Dieu, reprocher à vn grand homme que i'ay connu, qu'il donnoit trop liberalement pour sa condition, & qu'il ne regardoit pas d'assés prés à sa dépense. Parce qu'il estoit en mesnage, il en laissoit faire à sa femme; & d'autant qu'il estoit naturellement honorable & liberal, il vsoit selon cette inclination de ce qu'il se trouuoit entre les mains. Du reste, il auoit l'esprit perpetuellement esleué à des contemplations sublimes, & ne pensoit à autre chose qu'à esclaircir la Theologie & la Parole de Dieu. Les richesses qu'il auoit dans l'ame luy faisoyent mespriser celles du corps, & quoy qu'il eust vn entendement capable à merueilles, le soin des petites choses de la vie n'y pouuoit neãtmoins entrer. Si on en parloit deuant luy, il destournoit incontinent le propos à quelque chose de beau & de grand, & si la necessité des voyages

l'obligeoit à se distraire de ses meditations pour manier & pour conter de l'argent, il bailloit sa bourse à vn de la compagnie, & le prioit qu'il luy eust cette obligation de conter & de payer aux hosteleries pour luy. Mais ceux qui prenoyent cette peine en estoyent bien recompensés. Car la connoissance des langues, qu'il possedoit admirablement: celle de la Philosophie d'Aristote, qu'il auoit toute presente dans l'esprit: celle de la Theologie, dans laquelle il regnoit absolument en son temps; & quantité d'autres belles lumieres qu'il auoit dans les sciences, & mesmes en quelques beaux arts, luy fournissoit le moyen de rẽdre à ceux auecque qui il voyageoit, sa conuersation tres-vtile & tres-agreable. Mais il est arriué à ce grand personnage ce qui a de coustume d'arriuer aux hommes extraordinaires, c'est que parce qu'ils sont extraordinaires, les autres ou ne les goustent pas, ou ne les peuuent supporter. Tellement que si vne vertu eminente n'auoit dequoy se contenter en elle-mesme, & si celuy qui la possede n'auoit en sa iouïssance

vne grande matiere de louër Dieu, i'e-
ſtimerois ſa condition en quelque ſorte
miſerable, de ſe voir l'objet de la con-
tradiction. Mais retournons aux quali-
tés que S. Paul requiert en vn Eueſque.
Il dit donc apres cela qu'il doit eſtre *be-
nin*, & toutesfois ie croy que le terme
de l'original ſignifie plus proprement
equitable. Or chacun ſçait ce que c'eſt
que *l'equité*. Ariſtote appelle ainſi cette
ſorte de iuſtice qui ne ſe tient pas pre-
ciſément & rigoureuſement aux termes
de la loy, & qui y ſupplée ce que le Le-
giſlateur n'y a pas mis, afin de traitter
doucement celuy enuers qui il faudroit
eſtre rigoureux, ſi on examinoit ſon
action à la loy auecque toute ſorte
d'exactitude. En effect il arriue aux Le-
giſlateurs ordinairement deux choſes.
L'vne, qu'ils ſe tiennent par neceſſité
dans les termes generaux, ſans auoir
égard à diuers cas particuliers ou qu'ils
ne peuuent pas preuoir, ou, quand ils
les pourroyent preuoir, qu'il n'eſt pas
poſſible que les loix comprennent.
L'autre, qu'ils ſe ſeruent de termes ſe-
ueres, pour tenir les eſprits des hom-

mes en leur deuoir, parce qu'ils ſont naturellement enclins au mal, & que s'ils n'en eſtoyent deſtournés par l'auſterité des loix, & par les termes tranchans de leurs denonciations, ils s'y abandonneroyent auec vne extreme licence. L'equité donques d'vn coſté ſupplée à la Loy ce qui n'y eſt pas, & de l'autre, quand il en faut faire application aux actions des particuliers, elle y apporte de l'adouciſſement, ſi la nature de l'action, ou la condition de la perſonne, luy en fournit quelque occaſion fauorable. Or eſt-il bien vray que c'eſt aux Magiſtrats d'vſer de cette equité lors qu'il eſt queſtion d'impoſer aux hommes des peines inflictiues & reelles. Et eſt bien vray encore qu'elle conuient particulierement à vn Miniſtre entant qu'il a l'adminiſtration de la Diſcipline entre les mains, & qu'il faut qu'il diſpenſe les Cenſures & les peines Eccleſiaſtiques. Parce qu'auſſi bien dans l'Egliſe que dans la police, *le ſouuerain droit eſt ſouuent le ſouuerain tort*, c'eſt à dire, qu'il y a de l'iniquité beaucoup à vouloir eſtre trop iuſte. Mais neant-

moins, comme encore que les perſonnes priuées ne laiſſent pas de iuger des actions de leurs prochains, quoy que ce ne ſoit pas d'vn iugement conjoint auec autorité, elles ne laiſſent pas auſſi d'eſtre obligées à y vſer d'equité, bien qu'il ne ſoit pas queſtion de l'impoſition d'aucune peine. C'eſt pourquoy S. Paul la recommande à tous les Chreſtiens. *Que voſtre equité*, dit-il, car c'eſt là l'interpretation du mot dont il ſe ſert, *ſoit connue de tous les hommes*. Et ailleurs il ordonne à Tite de recommander aux Créteins *qu'ils ne médiſent de perſonne, qu'ils ne ſoyent point querelleux, mais qu'ils ſoyent equitables*. De ſorte que noſtre deuoir eſt à tous d'interpreter les actiõs de tout le monde, & particulierement de nos freres, le plus fauorablement qu'il ſe peut, pour les loüer quand elles le meritent, les iuſtifier quand il n'y a rien à reprendre, les excuſer quand on le peut faire ſans flatter, ou ſans conniuer au mal, & ſi le mal y eſt ſi apparent qu'il n'y ait pas moyen de les excuſer, les prendre au moins touſiours par l'anſe par laquelle elles peſent le moins,

& les enuisager par l'endroit par où elles sont moins choquantes. Et parce que ceux qui sont ainsi disposés sont debonnaires & benins, ce n'est pas chose estrange qu'on ait traduit ce mot tantost *benin*, tantost *debonnaire*. C'est donc vne mesme vertu que S. Paul requiert icy dans les Ministres, qu'il a requise ailleurs dans tous les fidelles de Iesus Christ, mais il la recommande à ceux-là plus particulierement, mesmes dans les iugemens qu'ils font entant que particuliers, à proportion de ce qu'ils doiuent donner en tout vn singulierement bon exemple. Ce qui vient apres, qu'*ils ne soyent point querelleux*, n'est pas vne qualité moins recommandable. Et à mon aduis elle regarde nommément trois choses. La premiere est que le Ministre ne soit ny trop sensible aux offenses, ny pront ou enclin à offenser, & quand il luy arriue quelque demeslé, qu'il ne soit ny malaisé à appaiser, ny difficile à reduire aux choses qui sont necessaires pour appaiser ceux qui pensent auoir sujet de se plaindre de ses offenses. Car il y a des hu-

meurs acariaſtres, & vindicatiues, & qui ne veulent rien ceder, & des gens qu'il n'eſt iamais poſſible de ranger à reconnoiſtre qu'ils ont failli, ſoit qu'ils ſoyent ſi aueuglés de leur paſſion qu'ils ne l'apperçoiuent pas, ſoit que la fierté de leur eſprit les empeſche de l'aduouër encore qu'ils s'en apperçoiuent. Or vn Miniſtre doit eſtre tout d'vne autre conſtitution : de ſorte qu'il pardonne aiſément; & qu'il ne face point de difficulté de demander pardon, s'il luy eſt arriué de faire quelque choſe qui le merite; & enfin, que de quelque coſté que ſoit le tort, il eſtouffe & enſeueliſſe le pluſtoſt qu'il ſe pourra toutes ſemences de contentions, foulant aux pieds ſes intereſts, pour la gloire de noſtre Seigneur, & pour l'edification publique. La ſeconde eſt que dans les affaires pecuniaires il ſe témoigne ennemy cõme irrecõciliable des procés, non pas ſeulement parce qu'il ne doit pas eſtre attaché au bien, mais encore parce qu'il doit auoir vne grande auerſion à toutes querelles. Car il y a des gens qui ne plaident pas ſeulement par auarice, &

pour auoir le bien d'autruy, ou pour retenir le leur, ils le font aussi par obstination d'esprit, & par humeur à le vouloir emporter, quelque chose qu'ils entreprennent. Et ie croy que qui pourroit voir iusqu'au fond de la dispositiondes chicaneurs, il s'en trouueroit presque autant qui le font par opiniastreté d'esprit, que par la conuoitise des richesses. La troisieme finalement est que dans les conuersations il ne face pas paroistre qu'il ait l'ame contentieuse. Car il y a aussi des gens qui aiment naturellement à contester : de sorte qu'en toutes occasions, ne s'agist-il que de sauoir, comme on disoit autrefois, s'il faut dire d'vne cheure, qu'elle porte de la laine ou non, ils disputent auec chaleur, & ne s'en departent iamais que les autres ne leur quittent le champ de bataille. Or soit que cela vienne d'ambition, parce que l'on veut paroistre ou plus sauant ou plus subtil, soit que cela vienne d'inclination qu'on ait naturellement à ergoter, ou de quelque autre telle cause, quelle qu'elle soit, c'est vne chose tres-mal seante à vn Ministre de l'Euangile.

Ailleurs S. Paul adjouste à ces qualités-là celle d'estre *amateur des gens de bien*: ce qui ne manquera iamais de se rencontrer en vn Pasteur, s'il est homme de bien luy-mesme. Car il nous est naturel d'aimer nos semblables, & ce qui se void dans les bestes & dans les oiseaux, a donné lieu aux Anciens d'en cõposer des prouerbes. Mais outre cette inclination naturelle, d'vn costé il y a dans la vertu & dans la pieté des attraits merueilleux pour se faire aimer, & de l'autre, il y a dans l'esprit de ceux qui en sont eux-mesmes imbus, vne pente perpetuelle à le faire. Les nouueaux Philosophes disent que le monde est composé de petits atomes de figure fort differente, & qui ne peuuent rien composer tandis qu'ils demeurent meslés: mais que toutes choses estans dans vn mouuement continuel, qui fait faire à ces petits corps mille tours & mille vortices, il s'en fait separation par ce moyen, de sorte que ceux qui sont de mesme nature se ioignans en mesme lieu, & s'attachans les vns aux autres par la conformité qu'ils ont en-

tr'eux, toutes ces belles formes que nous voyons au monde en reſultent. Si cela eſt ou non, c'eſt ce que ie laiſſe maintenant indeterminé. Ie veux dire ſeulement que ce qu'on attribuë à ces corpuſcules ſe verifie dans nos eſprits : & que comme il ſemble que les atomes lumineux dont ſe forme la lumiere du Soleil, ont encore plus de propenſion que les autres à ſe ioindre, afin de fournir tous les iours la clarté qui eſt neceſſaire à l'Vniuers: les ames bien éclairées de la connoiſſance de Dieu ont encore vne plus inuiolable inclination à l'vnion, que celles qui n'ont autre guide que la raiſon & les propenſions naturelles. C'eſt auſſi vne choſe bien remarquable que l'Apoſtre dit qu'il ne faut pas qu'vn Miniſtre *ſoit adonné à ſon ſens*; ce qui, ce me ſemble, comprend deux choſes. La premiere eſt, que ſi c'eſt vn homme qui n'ait en l'entendement que des lumieres ordinaires, il ſe laiſſe aiſément conduire à ceux qui ont plus de prudence que luy. La ſeconde, que s'il a quelque choſe d'extraordinaire dans la clarté & dans la

force de ſon eſprit, il ne laiſſe pas de ceder, à l'heure que l'ordre veut qu'il defere plus à la prudence d'autruy qu'à la ſienne. En vn mot, que ſoit par ſentiment qu'il ait de la mediocrité de ſes qualités, ſoit par reſpect à l'autorité de ceux qui luy ſont ſuperieurs, quelque connoiſſance qu'il ait de la vigueur de ſon intelligence & de la bonté de ſes ſentimens, il ne s'en monſtre pas neantmoins trop amateur, & qu'il face touſiours paroiſtre qu'il eſt homme d'ordre & modeſte. S. Paul, non plus, ne veut pas qu'il ſoit *colere* : ce qui ne ſignifie pas qu'il doiue eſtre abſolument exempt de cette paſſion. Car elle eſt ſi naturelle à l'homme qu'elle a donné le nom à l'vne de ces deux parties de ſon ame ſenſitiue, & quelques-vns reprennent Ariſtote de ce qu'il a fait vn vice de cette ſorte d'inſenſibilité qui conſiſte à ne s'emouuoir iamais d'aucune offenſe, parce qu'il eſt impoſſible qu'il ſe rencontre perſonne entaché de ce vice-là. Le mot duquel ſe ſert S. Paul ſignifie proprement vn homme trop pront à s'irriter, & qui le fait

trop souuent pour des choses legeres, mais de qui aussi l'emotion se calme aisément. Car quant à ceux qui sont opiniastres en leur courroux, & qui gardent bien long temps le ressentiment d'vne offense, la Philosophie d'Aristote les appelle plustost *amers*. Il est donc, selon le sentiment de S. Paul, indigne d'vn Ministre de l'Euangile de ressembler aux enfans, qui se faschent aisément & de peu de chose, quoy qu'ils s'appaisent de mesme auecque beaucoup de facilité : ou aux petits chiens, qui s'irritent au premier bruit qui se fait à la porte de la maison, sans sauoir qui c'est qui frappe, & qui iappent à toute rencontre, & puis vn moment apres caressent ceux qu'il semble qu'ils voulussent deuorer auparauant. Vn honneste homme doit estre plus composé, & plus en la puissance de soy mesme : & sur tout vn Ministre de l'Euangile doit auoir plus de douceur & de grauité. Selon le sens de S. Paul il doit estre encore *iuste* & *saint* : ce qui regarde autruy & luy-mesme. Car la iustice est vne vertu qui reigle les actions des hommes

hommes en ce qui touche le prochain, & la circonſpection qu'il faut apporter à ne le frauder d'aucune choſe qui luy appartienne. La ſainteté en eſt vne autre, qui compoſe les mouuemens de cette partie de nos ames où reſide la conuoitiſe, & particulierement celle qui concerne les voluptés tant du gouſt que du toucher. Celle-là donques oblige vn Miniſtre à eſtre ſouuerainement ponctuel en toutes les choſes où le prochain à intereſt, pour ne luy faire aucun tort : celle-cy, à prendre garde à ſes actions, à ſes paroles, & à ſes geſtes, auec tant de circonſpection, qu'on n'y puiſſe rien obſeruer qui donne le moindre ſoupçon qu'il y ait quelque choſe d'impur en ſa conſcience. Quant à ce que S. Paul adjouſte qu'il doit eſtre *continent*, i'eſtime que ce terme ſignifie quelque choſe de plus qu'il ne fait dans la Philoſophie d'Ariſtote. Car là le *continent* eſt oppoſé à celuy qui par quelque deſordre de la partie ſenſitiue de ſon ame, & par quelque foibleſſe de ſa raiſon, qui en deuroit gouuerner & tenir en bride les mouuemens, ſe laiſſe

aller aux voluptés illicites, & qui sont reconnuës telles, mesmes par le iugement de son propre entendement. Icy ie croy que l'Apostre veut qu'vn Ministre de l'Euangile ait dans l'intellect tant de force, & dans la partie inferieure de son ame tant de moderation, que mesme il s'abstienne des voluptés qui luy sont permises, quand les occurrences le requierent, soit pour s'accoustumer soy-mesme à tenir en bride ses passions, ou pour donner aux autres de bons exemples & seruir à leur edification. Et de fait S. Paul se sert de ce mesme terme où il dit, que ceux qui se preparent à la lutte pour emporter le prix, *viuent entierement par regime*, ou *se monstrent continens en toutes choses*, ce qui signifie vne exactitude merueilleuse en toute sa façon de viure, iusques à estre scrupuleux dans les choses qui sont permises à toutes sortes de personnes qui ne se disposent point à ces combats. Et luy-mesme s'en propose pour patron, quand il dit qu'*il matte & qu'il reduit son corps en seruitude*, l'accoustumant à des trauaux dont les autres se dispensent

& le priuant de diuerses choses ausquelles les autres estiment qu'ils se peuuent laisser aller. Sans doute parce qu'il couroit dans vne lice, & qu'il estoit appellé à vne lutte, dans laquelle tout le monde auoit l'œil sur luy, pour voir comment il sortiroit d'vn combat où il auoit à donner de si grands exemples. Enfin, car ces considerations me tirent trop loin, l'Apostre requiert d'vn Ministre de l'Euangile deux choses. La premiere est, qu'*il conduise honnestement sa propre maison, ayant ses enfans suiets en toute reuerence.* Et il en adjouste incontinent la raison; c'est *que si quelcun ne sçait conduire sa propre maison, il ne pourra pas gouuerner l'Eglise de Dieu.* Et cela est de si grande importance, au iugement de ce grand seruiteur de Dieu, que si vn homme *a des enfans accusés de dissolution ou qui ne se puissent ranger*, il ne veut pas qu'on le choisisse pour estre Euesque. Parce que s'ils sont tels par sa faute, & par la trop grande ou indulgence, ou seuerité qu'il a apportée en leur education, il n'est pas capable de conduire l'Eglise de Dieu; &

s'il a fait tout ce qu'il a peu & tout ce qu'il a deu pour les tenir en leur deuoir, & qu'il n'en ait peu venir à bout, bien qu'il soit excusable quant à luy, si est-ce que le vice de ses enfans rendroit son ministere moins honorable & moins fructueux, & que l'exemple du desordre de sa maison, seroit dommageable à l'Eglise. C'est pourquoy nous trouuons ces mots dans la Loy de Moyse. *Si la fille du Sacrificateur se polluë en paillardant, elle polluë son pere: & pourtant elle sera bruslée au feu.* Et quoy que l'extreme vieillesse d'Heli l'eust peu excuser deuant les hommes, de ce qu'il n'auoit pas assés seuerement reprimé l'insolence & le debordement de ses fils, si est-ce que cela ne l'excusa pas deuant Dieu, qui fit à cette occasion tomber vn terrible iugement sur sa personne & sur sa famille. La seconde est, qu'il ne soit point ou *nouuel apprentif*, ou comme d'autres traduisent, *nouice*, ou enfin, si vous voulés retenir le terme grec, qui n'est pas absolument inconnu entre les François, *neophyte*, c'est à dire, nouuellement planté en l'Eglise. Car les ar-

bres nouuellement transplantés d'vn lieu en vn autre, sont plus sujets ou à tomber par l'impetuosité des vens, ou à secher parce qu'ils ne tirent pas assés de suc, ou à perdre toute leur vigueur d'abord, en iettant plus de fueillages qu'il ne faut, parce que le nouueau terroir leur donne quelque gayeté au commencement, laquelle ne continuë pas, leurs racines n'estans pas encore assés ny profondes ny vigoureuses. Et c'est peut-estre à ce dernier que S. Paul a egard quand il adjouste, *de peur qu'il ne s'enfle, & qu'il ne tombe en la condamnation du Calomniateur.* Car ces nouueaux venus, auant que d'estre bien confirmés en la profession de la verité, paroissent tous de zele d'abord ; & sur tout, s'ils se voyent promus à l'honneur du ministere public, ils se laissent emporter à la vanité, & ce peu qu'ils ont d'auancement en la connoissance de Iesus Christ, ils l'estallent, & en font parade, & veulent acquerir la reputation d'auoir plus de pieté, & plus d'affection à l'auancement de la Religion que leurs cõpagnons. Cette affectation

d'vne sainteté & d'vn zele extraordinaire, doit tousiours estre suspecte, principalement en ceux qui sont nouueaux conuertis, & il arriue rarement que cela ne degenere, & ne produise enfin quelque notable scandale. Certainement il n'y a que trop d'exemples de ceux qui apres estre sortis des Cloistres, & auoir esté receus dans vne autre Communion aux fonctions du ministere sacré, sont apres auoir quelque temps fait ostentation de leur conuersion, retournés à leur ancienne profession; ce qui est proprement la condamnation du Calomniateur, qui est tombé du ciel en la terre. Quoy qu'il en soit, comme les plantes qui doiuent durer, sont plus long-temps à venir, il est certain que les hommes qui doiuent faire beaucoup de fruit, ont besoin d'estre confirmés en la connoissance de l'Euangile. Ce que l'Apostre adjouste enfin que l'Euesque doit *retenir ferme la parole fidelle, qui est selon instruction*, a esté traitté dans le discours precedent, & ce qu'il dit qu'il faut qu'*il prenne garde à soy, comme dispensateur de la maison*

de Dieu, ce n'est pas tant vne qualité qu'il requiert en luy, qu'vn motif & vn argument duquel il se sert pour le porter à toutes les vertus qui sont dignes de ce caractere. Comme de fait, vn homme qui tient en l'Eglise de Dieu le mesme lieu que tenoit entre les seruiteurs d'vne maison, celuy à qui le Maistre auoit commis l'intendance sur les autres , & l'administration de son bien ; d'vn costé , par la consideration de son deuoir, est obligé d'apporter à cette charge toute sorte de diligence, de soin & de fidelité, & de l'autre il doit estre excité par le ressentiment de l'honneur que son maistre luy a fait, de l'esleuer au dessus de ses compagnons, à s'y comporter de telle façon, qu'il en remporte son approbation, & qu'il leur soit en bon exemple. Et pour le regard du bon témoignage que *l'Euesque doit auoir, mesmes de ceux qui sont de dehors*, si cet aduertissement regarde le temps qui a precedé la vocation du Pasteur au Christianisme, il veut dire que mesmes pendant le temps de son ignorance, il a deu estre d'vne si honneste con-

uersation selon le monde, qu'on ne luy puisse rien reprocher de criminel: & s'il concerne le temps de sa vocation au Christianisme & au ministere, il veut dire qu'alors ses comportemens doiuent estre tels, que les ennemis de la verité soyent neantmoins contraints d'aduouër qu'il est irreprehensible en sa conduite. Le premier est necessaire, afin que la flestrissure de la personne ne s'estende pas sur le ministere qui luy est commis: le second l'est encore plus, afin que les vices du Pasteur ne soyent pas imputés à la doctrine de l'Euangile, & qu'il paroisse qu'elle inspire des vertus qui rendent recommandables les personnes qui l'enseignent, de sorte qu'ils ont l'approbation de ses ennemis. Et i'aurois icy acheué la description des qualités d'vn Pasteur, si les autres endroits des Escrits de S. Paul ne m'aduertissoyent d'en dire encore deux ou trois choses.

Pour donques commencer par celle-cy, à mon aduis vn des plus grands defauts qui puisse estre en vn Ministre de l'Euangile, c'est celuy de la sincerité,

Et i'appelle ainsi cette disposition d'a-me qui fait que les paroles & les actions d'vn homme découurent naïfuement ce qu'il a dans l'interieur, tellement qu'en sa cõduite il fait paroistre vne certaine rondeur ennemie de la menterie, & de la fourberie, & des artifices par lesquels on se déguise, pour passer pour autre que l'on n'est veritablement. Et i'ay premierement fait mention de la menterie. Car il est bien vray que S. Paul n'en a point parlé dans le denombrement des qualitez d'vn fidelle Ministre de Iesus Christ. De quoy ie ne saurois rendre de raison si ce n'est qu'il a creu que c'est vn vice de valet, & que tant s'en faut qu'il peust tomber en la personne d'vn Pasteur, qu'il ne se rencontre pas mesme en celle d'aucun honneste homme. Certes quand l'Apostre S. Paul dit, *Ne mentés point l'vn à l'autre, mais parlés en verité chacun auecque son prochain*, il donne vn enseignement qui appartient vniuersellement à tous les Chrestiens : mais de quelque façon qu'on prenne le mot de mensonge en cet endroit-là, l'exhorta-

tion cõuient incomparablement mieux à vn Miniſtre qu'à aucun autre. Car s'il eſt queſtion des menteries qui ſont accompagnées de fraude, pour circonuenir ſon prochain, ces tromperies doiuent eſtre extrememẽt eſloignées d'vn ſeruiteur de noſtre Seigneur. Et s'il s'agit de celles qui procedent de la vanité & de la legereté de l'eſprit humain, ſans qu'il en arriue aucun notable dommage à vn autre, il faut qu'vn Miniſtre ait en ſouueraine recommandation la verité & la grauité. Si l'Apoſtre veut defendre celles qui conſiſtent en railleries, vn Miniſtre, s'il eſt poſſible, doit eſtre touſiours ſerieux. Enfin, s'il veut comprendre les menſonges officieux, le Miniſtre de la Parole de Dieu y doit auſſi apporter vne circonſpection exemplaire. Car ie ne ſçay ſi l'Apoſtre S. Paul meſmes luy auroit abſolument defendu de faire accroire à ſon enfant qu'vne medecine eſt de l'hypocras, s'il ne luy pouuoit autrement perſuader de l'aualler, quand il eſt ainſi abſolument neceſſaire pour ſa vie. Et ſi voyant quelcun qui dans les vaines

terreurs que luy donne le trouble de ſon imagination, auroit pris de l'arſenic pour ſe deliurer des Preuoſts des Maréchaux qu'il s'imagine qu'il a aux trouſſes, ie ne pouuois autrement l'induire à prendre des contrepoiſons qu'en luy diſant que c'eſt du vin de Coindrieu ou de Frontignan, ie ne croy pas que ie me peuſſe empeſcher, quelque amour que i'aye pour la verité, d'abuſer de ſa foibleſſe pour le garentir. Mais ie dis qu'en telles occaſions, ſi l'on s'y voyoit neceſſité, il faudroit par toute autre ſorte de moyens donner cette impreſſion aux aſſiſtans, qu'on ne laiſſe pas pour cela d'auoir en horreur toute autre eſpece de menſonge. I'appelle à cette heure fourberies toutes les actions par leſquelles on veut faire croire qu'on deſire & que l'on demande vne choſe laquelle neantmoins on ne voudroit pas obtenir : mais on penſe pouuoir ainſi mieux paruenir au but de ſes pretentions, en faiſant comme ceux qui tirent à l'auiron, & qui tournent le dos au port auquel ils tendent. En effect il y a des gens qui, ſoit qu'ils ayent eſté ainſi

mal formés par la nature, & qu'elle leur ait mis quelque chose de tortu dans l'ame, de sorte qu'ils ne sauroyent iamais aller droit en quoy que ce soit : ou qu'ils se soyent eux-mesmes accoustumés à cette sorte de prudence qui ressemble les Escreuisses, & qui s'auance en reculant, font tousiours semblant d'vne chose quand ils en desirent vne autre, ou vont par des destours & par des ambages, louiant, comme disent les matelots, tantost d'vn costé tantost de l'autre, & ne tournant iamais la proüe de leur Nauire vers le lieu où ils veulent arriuer. Nostre Seigneur allant en Emmaus, fit en vn certain endroit, semblant de vouloir passer outre, afin d'exciter plus efficacément en ses disciples le desir de le retenir. Mais il procuroit le bien de ceux auec qui il marchoit, & non le sien particulier. Au lieu que ces gens-là ne se seruent de ces simulations que pour le bien de leurs affaires, ou pour l'execution de leurs passions. Il fit semblant seulement du geste & de la contenance du corps. Au lieu que ces gens parlent, escriuent, af-

firment, nient, proteſtent & iurent meſmes, & ne font point de difficulté d'employer les choſes les plus ſacrées, pour en perſuader vne qu'ils ne croyent pas eux-meſmes, ſeulement afin de reüſſir en leurs deſſeins. L'Euangile ne nous rapporte point que noſtre Seigneur ſe ſoit ſerui de cet innocent artifice ſinon vne fois ſeulement. Au lieu que toute la conduite de la vie de ces gens eſt de cette trempe, parce qu'ils en ont fait vne habitude laquelle ne ſe dément iamais. Vn moment apres que noſtreSeigneur eut employé ce moyen là, il ſe découurit à ſes diſciples, & leur fit connoiſtre quelle auoit eſté ſon intention. De ſorte que leur erreur ne dura que fort peu de temps, & ne ſeruit qu'à produire en eux des connoiſſances qui n'y eſtoyent pas auparauant, & à y engendrer des mouuemens qui leur donnerent puis apres vne ſatisfaction incroyable. Au lieu qu'entant qu'en eux eſt ces gens entretiennent tant qu'ils peuuent par leurs ſimulations, les eſprits de ceux à qui ils ont affaire, dans l'ignorance de la verité de leurs ſenti-

mens, afin d'en abuser à leur auantage. Mais il y a encore cette difference entre nostre Seigneur Iesus Christ & eux. C'est que le Seigneur Iesus n'a remporté de cette sage économie, sinon vne immortelle loüange de bonté & de charité : au lieu que de quelques nuages que les autres enueloppent leurs actions, si est-ce pourtant qu'on void incontinent au trauers, de sorte qu'ils n'en remportent rien sinon la reputation d'estre fourbes. Enfin i'appelle artifices pour se déguiser, non pas seulement les faux semblans de pieté, les yeux tournés vers le Ciel, les prieres souuentesfois repetées, l'affectation de paroistre attentif aux predications, la ponctualité à se trouuer aux lieux & aux exercices sacrés, & toutes les autres choses par lesquelles on se contrefait en cette matiere : mais aussi les déguisemens qu'on apporte à ses actions, pour leur donner vne autre couleur que celles qu'elles ont naturellement, & qui vient des principes interieurs de leur production. Car il y a des gens qui quand ils ont dit ou fait quelque chose qui ne se peut pas

ſouſtenir, ne font pas difficulté de la nier hardiment s'ils croyent qu'on ne la leur puiſſe pas prouuer ; & s'il n'y a pas apparence de la pouuoir nier tout ouuertement, ils biaiſent, ils tergiuerſent, ils chicanent ſur les circonſtances, ils epiloguent ſur l'ambiguité des termes, ils vetillent, ils embaraſſent tant qu'ils peuuent l'eſtat de la queſtion, ils donnent à ce dont il s'agit mille tours & mille viſages, pour esblouïr les yeux du monde, & pour empeſcher qu'on n'apperçoiue la verité. Car ils s'imaginent que par cet artifice-là il en arriuera comme quand on a ſur le nés de ces lunettes taillées à facettes, qui multiplient tellement les eſpeces, & qui les tiennent tellement en mouuement, que pour vne piece de monnoye vous en voyés cent qui ſe remuent inceſſamment, de ſorte qu'il vous eſt abſolument impoſſible de ſaiſir la vraye. Or cela eſt indigne d'vn Miniſtre de l'Euangile tout ce qui ſe peut, & directement opposé ſoit à la ſimplicité de Chriſt, ſoit à la generoſité d'vn homme d'honneur, qui croit auoir beaucoup pluſtoſt fait,

& deuoir remporter plus de recommandation, d'auoüer franchement son action, ou de reconnoistre ses paroles quelles qu'elles soyent, que de donner cette impression de luy qu'il a l'ame mal constituée. Apres cela S. Paul en quelques lieux marque l'inconstance comme vne chose fort mal conuenable à vn Ministre de Iesus Christ, quand il se defend si fortement qu'il y ait eu *Ouy*, *Ouy*, & puis *Non*, *Non*, en sa conduite. Iusques-là que pour oster le soupçon qu'il y ait eu rien de tel, il ose bien *appeller Dieu à témoin sur son ame*, ce qui est le plus grand serment qu'il luy estoit possible d'employer. Et cela ne peut proceder que de l'vne de ces deux causes. Ou bien c'est vne legereté naturelle d'esprit qui fait qu'on ne demeure pas ferme en vne resolutiő; ou bien c'est qu'on se laisse gouuerner par ses interests, qui estans sujets à varier, émeuuent aussi diuersement les passions, & font changer les pensées. Or ce dernier icy empesche qu'vn homme ne puisse estre dit homme de bien. Car vn homme de bien se gouuerne par la raison,
par

par la iuſtice, par la charité, par la conſideration du public, & par le zele de la gloire de noſtre Seigneur, à quoy il fait touſiours ceder la conſideration de ſes affaires particulieres. Le premier, s'il n'y a rien dauantage, ne fait pas qu'on eſtime vn homme meſchant, mais il fait qu'il paſſe pour vn triboulet, de qui l'eſprit tourne à tout vent, ainſi qu'vne girouëtte. Virgile donne l'embleme d'vn homme conſtant, dans l'image d'vn rocher, qui demeure touſiours le meſme, & abſolument inesbranlable, nonobſtant qu'il ſoit perpetuellement battu des plus grands flots de la mer. Mais d'vn homme tel qu'il s'en void, qui ne demeure iamais en vne aſſiette, on ne ſauroit faire vn plus beau portrait qu'en le peignant ſous l'image d'vn moulin à vent; qui eſt touſiours le meſme à la verité, mais qui tourne touſiours pourtant, de ſorte qu'il n'a rien de conſtant ſinon qu'il eſt vniforme en ſon inconſtance. L'opiniaſtreté eſt vn grand vice : mais la legereté eſt plus incommode & plus importune à la ſocieté. Car quand vous aués affaire à vn hom-

me opiniaſtre, au moins vous prenés là-deſſus vos meſures, & ſaués qu'il demeurera ferme en cela, à quoy il ſe ſera vne fois determiné. Mais quand il faut traitter auecque des gens ainſi verſatiles, & qui ne vous dõnent iamais aucune priſe certaine en vos reſolutions, vous vous trouués à toute heure perplex ou déconcerté. Et tout cela vient de ce qu'on n'a pas l'entendement bien fait, ou la conſcience imbuë de la veritable vertu: de qui le train eſt touſiours egal, & les maximes inuariables. Enfin, car il faut deſormais paſſer à d'autres ſujets, vne des plus belles qualités que puiſſe auoir vn Miniſtre de l'Euangile eſt celle de la patience. Et il y a trois choſes principalement où elle ſe doit pratiquer. La premiere & la plus frequente eſt celle des afflictions qui ſont communes aux autres hommes, de quelque profeſſion & de quelque Religion qu'ils ſoyent. Telle eſt la perte des biens, qui arriuent en vne infinité de manieres. Telle la perte des amis, & des enfans, & des autres perſonnes qui nous ſont cheres, que la mort emporte

ſelon les loix ordinaires de la Nature, ou par quelque extraordinaire accident. Telle enfin eſt la maladie, & ſur tout la douleur du corps, qui quand elle eſt violente & de durée, met, comme i'ay dit ailleurs, l'eſprit de l'homme à vne merueilleuſement dure eſpreuue & tres-difficile à ſupporter. En toutes ces choſes vniuerſellement tous les Chreſtiens doiuent monſtrer de la fermeté, mais elle y eſt particulierement requiſe dans les Miniſtres de l'Euangile. Car la foibleſſe, & la molleſſe de l'ame, qui s'abandonne à l'ennuy, & qui s'emporte à des lamentations feminines, & à des actions indecentes, comme ſont celles que font les enfans dans le tranſport de leur paſſion, eſt vne choſe fort indigne, & qui deshonore vn homme, & nommément ceux que Dieu a eſleués ſi haut qu'eſt le Miniſtere public. Car quant au ſac & à la cendre, auſquels nous voyons que quelques-vns des anciens fidelles ont eu recours dans leurs grands ennuys, c'eſt vne choſe qui tenoit de la nature & de l'air de l'alliance legale. Tous les exer-

cices de pieté y eſtans beaucoup plus corporels qu'ils ne ſont ſous l'Economie de maintenant, la repentance, que les fidelles témoignoyent en telles occaſions, deuoit auſſi auoir ſes marques exterieures en ces triſtes habillemens & en ces contenances lugubres. Neantmoins, quand ie dis de la fermeté, ie n'entends pas cette dureté de courage que quelques Payens ont fait paroiſtre, & qui eſtoit pluſtoſt ſouſtenuë de la fierté, ou animée de l'ambition, que de la vraye vertu. Quelque choſe que peuſſent dire ou faire les Stoïciens, il a eſté impoſſible qu'ils ayent mis l'inſenſibilité dans le corps humain, & toute la ſcience de Chryſippus ou de Zenon ne ſauroit empeſcher qu'vn homme ne ſente grand mal quand il a dans les vreteres vne pierre qui trauaille beaucoup à y paſſer, ou qui a quelque fluxion acre & mordicante ſur les iointures. D'ailleurs, quelque effort d'entendement que l'on puiſſe faire en la ſouffrance de la douleur, il eſt impoſſible neantmoins de faire vne ſi grande abſtraction de l'ame d'auecque le corps, que la

souffrance de l'vn ne se communique à l'autre. Et comme le sentiment est inseparable du corps humain, les passions sont naturelles à nostre esprit, de sorte que l'impassibilité est aussi impossible à introduire dans l'vn, que l'insensibilité dans l'autre. Aussi ny Dauid, ny les Apostres, ny Christ mesme, quoy qu'il eust plus de lumiere de raison que tous les hômes ensemble n'en peuuent auoir, n'ont point fait profession de cette roideur insurmontable de cœur, qui braue & qui morgue la douleur, & qui dit que dans le taureau de Phalaris le sage est tousiours à son aise. En cela, côme en autres choses, la vertu consiste en la mediocrité, & cette mediocrité-là n'exclud pas les gemissemens, non pas mesmes quelquesfois les cris tranchans, puis que les lions mesmes en iettent. Mais elle empesche les murmures contre Dieu, les paroles mal digerées contre sa Prouidence, les impatiences inquietes & accompagnées de chagrin contre les assistans, les despits contre les remedes quand ils ne reüssissent pas, les emportemens de dou-

leur qui font faire des extrauagances. Elle exclud les tentations qui portent à se deliurer de la douleur par des moyens illicites, comme sont ou les sortileges ou la mort, & les pensées qui font douter de la bonté de nostre Seigneur, & qui enclinent au desespoir, & les doutes de la verité inuariable de ses promesses. Elle empesche que l'amertume ne s'empare de l'esprit, & que le sentiment du mal ne l'emporte sur celuy de la grace de nostre Sauueur, & qu'au lieu de la douceur de la consolation & de la paix, qui doit tousiours tenir le premier lieu en nos cœurs, l'ame ne se laisse engloutir par la tristesse qui, comme dit S. Paul, est selon le monde. Pourueu que l'esprit demeure en cette assiette-là: que le corps sente sa douleur, que la sympathie la porte iusques dans le cœur, que les larmes en tombent des yeux, que les sanglots, & si vous le voulez ainsi auecque Dauid, les rugissemens en sortent de la bouche du patiẽt, ce seront des effects de la nature seulement, que la Grace de nostre Seigneur n'esteint point, & que l'on ne peut des-

pouïller qu'il n'en couste l'humanité mesme. Que si les martyrs dans leurs tourmens ont paru dans vne autre disposition, & s'ils y ont ou parlé, ou chanté des hymnes à Dieu auec vne parfaite tranquilité, & mesmes auec emotion de ioye, ç'a esté par quelque assistance extraordinaire & miraculeuse de la vertu de l'Esprit de Christ, qui comme il a peu, dans les fournaises ardentes, empescher la flamme du feu de toucher au corps de ses seruiteurs, peut seul alors que le feu grille leur corps, arrester le sentiment de la douleur là, & l'empescher de paruenir iusques à l'ame. La seconde chose où vn Ministre de l'Euangile doit faire paroistre sa patience, est dans les persecutions qui luy sont faites à l'occasion de la verité. Et ie n'appelle pas persecution ce que son ministere l'empesche d'estre autant honoré au monde qu'il seroit peut-estre autrement; & que quand il va par les ruës on luy dit quelques paroles offensantes, ou qu'on luy fait quelques gestes de mespris: & que dans la distribution des charges publiques on pese sur luy,

plus que de raison. Ces choses-là, & quelques autres semblables, sont fascheuses à la verité : mais il faut auoir bien peu de force de courage, & bien peu de connoissance de l'excellence de la verité, & de la Charge qui l'enseigne, pour prendre quelque chagrin de ces petits insultes-là. Comme il n'est pas permis de se plaindre dans la douleur corporelle sinon quand elle est grande & vehemente, & comme on dissimule les petites sans en faire quasi semblant: il n'est pas permis à vn Pasteur d'estre touché sinon des persecutions importantes, & non de ces legeres algarades qui s'euanouïssent en les mesprisant. C'est donc quand il y va de la ruine de sa famille, du bannissement de sa personne, de sa captiuité dans les prisons, des peines corporelles qu'on luy inflige, & de l'horreur des tourmens & de la mort, que l'occasion se presente à luy de faire vn grand effort de patience, & c'est là qu'il est appellé à la monstrer. Et parce qu'il n'est pas seulement Chrestien, mais aussi Pasteur, il n'y doit pas seulement aussi monstrer la patience

qu'ont tous les Chreſtiens, il y faut donner de bons exemples. Dans la perte des biens donques il fera voir qu'il ſe conſole par l'eſperance de ceux du ciel, & dans le banniſſement, par celle d'vne meilleure patrie. Dans la priſon il ſe ſouuindra que Chriſt nous a affranchis des liens du peché, & de l'empire du malin, & tandis que le corps ſouffrira la captiuité, il fera paroiſtre qu'il iouït de la liberté de ſon ame. S'il eſt fouëtté pour la cauſe de la verité, il ſe ramenteura que les Apoſtres ſe ſont reſiouïs en telles rencontres, d'auoir eſté reputés dignes de ſouffrir pour le nom du Seigneur Ieſus. Et s'il luy faut ſouffrir de plus griefs tourmens & la mort, il s'efforcera de faire en ſorte qu'on reconnoiſſe en ſes paroles & dans tous ſes deportemens, que l'horreur de ce traittement ne luy oſte pas la conſolation qui luy vient de l'eſperance de la couronne de vie. Mais parmy toutes ces conſiderations il ne manquera pas de meſler que s'il venoit à témoigner quelque foibleſſe au prejudice de la Verité, il n'y va pas ſeulement de ſon

ſalut, de l'eſperance duquel on dechet en decheãt de la Foy & de la profeſſion du nom de Chriſt, il y va du ſalut de ceux qui pecherõt par l'exemple de ſon imbecillité; & de la gloire du Sauueur, au ſeruice duquel il s'eſt mis; & de celle de l'Euangile, qui luy a eſté donné en depoſt, de toutes leſquelles choſes il faut qu'il ſe prepare à rendre conte. La troiſieme finalement eſt le mauuais traittement qu'il peut receuoir de la part de ſes freres meſmes. Et l'occaſion d'exercer cette ſorte de patience ſe peut preſenter en diuers egards. Car quelquesfois vn Paſteur a affaire ſeulement auec quelques-vns de ſon troupeau, qui s'irritent contre luy & qui luy donnent de la peine. Si c'eſt pour choſes dans leſquelles il ait tort, il eſt bien aiſé de remedier au deſordre que cela produit. Parce que s'il reconnoiſt ſa faute aſſés franchement, il n'y a point d'ame ſi implacable entre les Chreſtiens à qui vne reconnoiſſance ſincere de ſa faute ne ſatisface. Mais s'il eſt queſtion de choſe où il ait le droit, le remede à ce mal eſt d'vn coſté dans la conſtance,

pour n'en perdre pas, comme on dit, la tramontane, & ne se pas trop émouuoir pour se voir la butte de la contradiction, & de l'autre la douceur & la moderation d'esprit, pour supporter patiemment les manquemens de ses brebis, & tascher par ses soins & sa charité, de les ramener à la bergerie. I'en ay connu vn de qui i'ay eu l'auantage d'estre collegue, qui apres auoir serui tres vtilemẽt plus de vingt ans dans son troupeau, ne peut euiter par la conjoncture des temps, de tomber dans l'indignation de plusieurs de ceux qui le composoyent, à cause de quelque diuersité de sentimens dans les affaires publiques. Ce personnage auoit plusieurs belles qualitez. Car outre le sauoir, qui n'estoit point mediocre en luy, & la probité, qui y estoit exemplaire, il estoit doüé d'vn excellent entendement, versé dans les reiglemens de l'Eglise, extraordinairement prudent & aduisé & fertile en expediens, & charitable autant qu'homme qui soit venu à ma connoissance. Mais il auoit cela en quelque sorte de particulier, que

la fermeté de son ame en cette fascheuse occasion, estoit comme incomparable. Il oyoit médire de luy, il sçauoit bien qu'on l'accusoit de n'auoir pas esté fidelle à ce qu'on appelloit son parti: on luy imputoit d'auoir eu part en ie sçay quels auantages imaginaires que quelques-vns osoyent nommer des recompenses de trahison, & l'irritation qu'on en auoit contre luy passoit iusques à sa famille, à qui quelques-vns des plus violens firent à cette occasion d'assez importunes algarades. Cependant, il estoit encore vexé par les ennemis de dehors, que les rencontres des choses auoyent extraordinairement animés, de sorte que quand vn flot l'auoit ietté d'vn costé, l'autre le repoussoit de l'autre. Et neantmoins au milieu de l'agitation il demeura ferme en sa station, ne manqua iamais à aucune partie de sa charge si sa santé luy permettoit d'y vacquer, ne pensa iamais à se retirer du milieu de ce troupeau où il receuoit tant de mécontentement, soustint constamment tous ces choqs sans s'emporter au de là de la raison, attendit pa-

tiemment que tous ces nuages se dissipassent, & que Dieu ramenast la serenité, & enfin eut pour recompense de sa magnanimité, que quelques années auant sa mort on reconnut pleinement son integrité, & que quand Dieu le retira il n'y en eut aucun de son troupeau qui ne le pleurast comme vn bon enfant fait son pere. Ie dois ce trait de plume à sa vertu, & ce témoignage de gratitude à l'affection qu'il me portoit, & ie serois bien aise si la posterité a quelque connoissance de moy, qu'on peust dire que son exemple & sa conuersation ne m'auroyent pas esté inutiles. C'est vne rude espreuue que celle-là, quand ceux que vous considerés comme vos brebis, vous regardent comme vn loup, & qu'au lieu que la seule douce consolation qu'on peut auoir en tant de trauaux ausquels vn Ministre est appellé, consiste (apres la satisfaction qu'on a de s'estre acquitté de son deuoir, & d'auoir serui au conseil de Dieu en son temps) en la bienveillance de ceux enuers lesquels ils ont esté employés, on n'en remporte

que des effects d'vne extreme irrita-tion, des iniures & des calomnies. Neantmoins, comme ce n'est pas dans le calme que le courage & l'addresse d'vn Pilote se fait voir, mais dans les bourrasques & les tempestes, ce n'est pas dans les saisons tranquiles & de repos qu'vn fidelle Ministre de l'Euangile fait bien paroistre ce qu'il est, c'est dans l'importunité de ces temps fascheux que sa vertu se fait connoistre. Et comme ie trouue bien-heureux vn Pilote qui a peû faire vn voyage de long cours, sans auoir eu le vent contraire, & voguant tousiours à souhait, aussi estime-je celuy plus recommandable pour sa vertu, qui dans les perils eminens, & parmy les vagues & les tourbillons, a tousiours tenu son gouuernail droit, & a enfin amené son nauire au port, malgré tous les mauuais coups de mer, & la violence des orages. Vn autre egard auquel vn Ministre de l'Euangile a besoin de sa patience, c'est quand il est iniustement accusé de ne retenir pas le patron des saines paroles en la predication de l'Euangile, &

que le bruit s'en est tellement espandu que cela flestrit sa reputation. Car ç'a esté vne maladie des Theologiens en tous les siecles, que de ne se pouuoir supporter les vns les autres dans les dissentimens qu'ils ont sur le sujet de la Religion. Dieu ne nous ayant pas donné à tous vne mesme mesure de connoissance, il est impossible qu'en quelques choses, qui ne sont pas essentielles au salut, nous n'ayons des opinions differentes, selon que nous regardons les matieres differemment. Mais Dieu ne nous ayant pas aussi parfaitement sanctifiés, le vice de l'esprit humain se mesle dans ces dissentimens-là, & produit de mauuais effects, selon la diuerse constitution des personnes. Car les vns, qui ne sont pas exempts de l'enuie, s'ils voyent quelcun de leurs freres à qui nostre Seigneur ait donné des lumieres qu'ils n'ont pas, ne peuuent gouster ce qui vient d'eux, & crient incontinent à l'heresie, s'ils mettent quelque chose vn peu extraordinaire en auant. Les autres, qui ont esté imbus de quelques doctrines en leur ieunesse, ne

peuuent changer d'aduis quand ils sont deuenus vieux. Soit qu'il soit difficile qu'vn vaisseau perde la premiere teinture qu'il a receuë au commencement, ou qu'il soit fascheux d'apprendre de ceux qui sont plus ieunes que nous, selon que quelcun a dit autrefois qu'il n'y a rien de plus malaisé ny que de faire desaprendre quelque chose à autruy, ny que desaprendre soy-mesme. Les autres enfin estans animés de ce que S. Paul appelle le zele de Dieu, mais qui neantmoins est destitué de connoissance, ont toutes nouueautés merueilleusement suspectes, & appellent nouueauté tout ce qu'ils ne sauent pas. Tellement qu'encore que les choses qu'on leur dit soyent aussi anciennes que la terre, si est-ce que comme on appelle terres nouuelles celles qui sont découuertes depuis peu, encore qu'elles soyent dés le temps de la creation, ces gens appellent nouueautés toutes les verités qu'ils n'auoyent iamais entenduës, quoy qu'il n'y ait rien de si ancien que ce qui est vray. Et parce que le salut est vne chose souuerainement importante, & dans

laquelle

laquelle il eſt pernicieux d'errer, le zele qu'ils ont pour leur ſalut, & pour celuy des autres encore, fait qu'ils cheminent dans vne Theologie qu'ils ne connoiſſent pas bien, comme dans vn pays où il y a des ſcorpions, s'imaginans qu'il n'y a pas vne ſeule pierre qui n'en cache. Quelles contentions n'a-t-on point veu autrefois en l'Egliſe de noſtre Seigneur ſur le iour de la celebration de la Paſque, iuſques à voir l'Occident excommunier l'Orient, & remplir l'Egliſe de Dieu d'anathemes ? Quelles combuſtions n'a point cauſées la diſpute touchant les Eſcrits d'Origene, & combien eſt-ce que les Eueſques, & meſmes ceux qui ſembloyent eſtre les plus hõneſtes gens, ont fulminé les vns contre les autres ſur cela ? Et n'auons-nous pas veu depuis quelque temps vne region floriſſante en la connoiſſance de toutes les belles choſes, & pure en la Religion, dont les Theologiens eſcriuoyent, non pas ſeulement auecque chaleur, mais auec quelque choſe de plus encore, ſur la queſtion s'il faut porter les cheueux courts, ou s'il faut permettre aux ieunes

gens d'auoir la perruque vn peu longue & vn peu friſée? Or dans les accuſations d'hereſie vn honneſte homme eſt bien empeſché. Car ſi S. Paul dãs vne matiere moins importante, a dit qu'il aimoit *mieux mourir que ſi quelcun luy oſtoit ſa gloire*, quels doiuent eſtre les mouuemens d'vn fidelle Miniſtre de l'Euangile, quand il y va de ſa reputation en la doctrine du ſalut ? Certainement la fidelité eſt en toutes choſes requiſe en vn diſpenſateur de la Maiſon de noſtre Seigneur; mais nommément en ce qui touche les diuins myſteres, dont la diſpenſation regarde plus directement la gloire de Dieu & le ſalut de ſes enfans. De ſorte que ſi vn Miniſtre doit eſtre ialoux de la reputation d'eſtre fidelle en toutes les parties de ſa charge, il le doit eſtre principalement en celle-là. C'eſt pourquoy quelcun a dit qu'en crime d'hereſie, il n'eſt pas ſeant d'eſtre patient. Neantmoins, i'eſtime qu'il euſt mieux valu dire qu'il n'eſt pas ſeant de n'eſtre pas fort ſenſible, parce que la patience eſt vne vertu qui eſt bonne en toutes faſcheuſes rencontres, & qui

neantmoins compatit fort bien auec vne viue ſenſibilité. Il faut donc qu'en vne telle occaſion vn fidelle Paſteur ait vne grande douleur en l'ame de ſe voir ainſi méconnu, & que le mauuais bruit qu'on eſpand ſur ſa doctrine empeſche que ſon miniſtere ne ſoit d'aſſés d'edification. Mais pourtant, auſſi bien en cette rencontre qu'ailleurs, il doit affermir ſon courage, & marcher s'il eſt poſſible auec vn meſme viſage *parmy l'honneur & l'ignominie, parmy le diffame & la bonne renommée*, à l'imitation de ce grand S. Paul. Comme noſtre Seigneur Ieſus Chriſt a eſté vne fois pris par ſes diſciples pour vn fantoſme, & neantmoins il fut incontinent apres reconnu, il ſe faut conſoler de cette eſperance que le temps diſſipera cette nuée qui enueloppe la verité & la reputation de ceux qui l'enſeignent, & qu'elles en ſortiront lumineuſes, comme dans la ſerenité d'vn beau iour. Mais quand il plairoit à Dieu permettre que l'vne & l'autre demeuraſt touſiours offuſquée & opprimée par le faux zele, & par l'ignorance, & par la fumée de la paſſion,

tousiours viendra-t il vn iour qui mettra toutes choses en euidence. Comme ceux qui sur le bon fondement ont basti du bois & du chaume, verront brusler leur ouurage, & s'ils paruiennent à salut, comme S. Paul leur en donne l'esperance, ce sera *comme par feu*, & comme s'ils se sauuoyent tous nuds d'vn embrasement : ceux qui auront edifié sur ce mesme fondement, de l'or, de l'argent, & des pierres precieuses, auront la consolation de voir leur ouurage soustenir le feu de l'apparition de nostre Seigneur. Et il y aura encore sans doute quelque chose de plus. Ceux qui par la chaleur d'vn mauuais zele, ou par l'instinct de quelque mauuaise passion, auront icy donné de la peine & de la fascherie à leurs freres, auront à rendre conte à nostre Seigneur, comme ce mauuais seruiteur, qui en attendant son maistre se mit à battre ses compagnons de seruice. Au lieu que ceux qui auront supporté constamment de la fascherie pour l'amour de la verité, receuront de la bouche de Iesus Christ vn bon & auantageux témoignage

Et quoy qu'on soit introduit dans la iouïssance d'vn mesme ciel, il y aura pourtant bien de la difference entre ceux qui y entreront comme hauis & vn peu noircis de l'embrasement, ou à qui nostre Seigneur aura reproché leur ignorance & leur precipitation, & ceux qu'il aura consolés de son approbation contre la dureté de leurs freres. Le troisieme egard auquel vn Ministre de l'Euangile a besoin de sa patience est quand les Assemblées Ecclesiastiqnes rendent quelques iugemens iniques contre luy pour quoy que ce soit. Car c'est vne chose bien dure, quand on s'est attendu de receuoir de la part des seruiteurs de Dieu vne sentence fauorable dans des choses qui sont de quelque importance, selon l'euidence de son droit, de voir ou l'erreur, ou la passion, ou l'enuie, ou quelque autre chose de cette nature, preualoir dans les Conciles, & faire rendre des iugemens à rebours de la iustice & de l'equité. Et la fascherie en est dautant plus difficile à supporter quand les iugemens sont sans appel, & qu'il n'y a pas moyen d'en fai-

re corriger l'iniquité par vne compagnie ſuperieure. Et que cela ſoit arriué quelquesfois il en appert par l'exemple de diuers bons ſeruiteurs de Dieu, qui ont eſté fort mal traittés dans les Conciles. Car Athanaſe, & Chryſoſtome, & quelques autres, ont autrefois experimenté ce que peut l'enuie, la haine, & le deſir d'abbaiſſer les choſes hautes, & de releuer les baſſes, quand vne fois on veut vſer d'acception de perſonnes, & pour cela peruertir le droit. Neantmoins, vn fidelle Miniſtre de l'Euangile d'vn coſté prendra patience, & attendra de Dieu la iuſtice que les hommes ne luy rendent pas: & de l'autre, il ſe donnera bien garde de s'emporter contre ſes iuges, & de les accuſer de corruption. Car comme dans la Police ciuile il faut que les particuliers ſouffrent pluſtoſt que d'auilir l'autorité de l'ordre public, dans l'Egliſe il eſt abſolument neceſſaire de maintenir la bonne reputation de ces Aſſemblées, parce que ſa ſubſiſtance depend de là. Ie ne trouue donc rien plus indigne d'vn Miniſtre de l'Euangile, que de le voir, quand il

croit auoir esté mal traitté par vne Assemblée Ecclesiastique, declamer contre sa iustice, se plaindre qu'il a esté iugé par des gens de mauuaise conscience, & qui se sont laissés corrompre par leurs parties, ou emporter par quelque vilaine passion. Car quand cela seroit vray, il a esté bien dit par les sages, qu'il vaut mieux estre sous vn mauuais Prince, que de n'en auoir point du tout, & ces declamations ne tendent à autre chose qu'à l'introduction de la confusion & de l'Anarchie. La constance & la fermeté en telles occasions est le seul remede à ces disgraces, en attendant qu'il plaise à Dieu faire voir la part qu'il prend en la iustice & en l'innocence de ses seruiteurs. Car quoy qu'il en soit, tost ou tard la verité paroistra, & cependant vn honneste homme iouït de la satisfaction d'vne bonne conscience, & de l'approbation des gens sages qui ont quelque connoissance de sa vertu. Mais quand il auroit à souffrir les dernieres extremités, & à perir comme Chrysostome en exil, il aura sa consolation en l'apparition de Christ, & sa

recompenſe dans les lieux celeſtes. Il ne me reſte plus qu'vn mot à dire. Ceux qui forment les hommes à l'eloquence, leur donnent cet aduertiſſement, qu'il faut qu'ils ſe propoſent quelque grand Orateur à imiter. Et parce qu'il n'y en a peut-eſtre iamais eu d'abſolument acheué, ils leurs diſent qu'il faut qu'ils s'en figurent vne idée où il n'y ait aucun des defauts qui ſe peuuent remarquer en Demoſthene, pour exemple, & en Ciceron, & où toutes leurs vertus ſoyent au plus eminent degré qui puiſſe eſtre imaginable. Parce que ſi on ne ſe propoſe point d'atteindre plus haut que l'exemple de ceux qui ont eſté effectiuement auant nous, on demeure toûjours au deſſous, les copies n'egalant iamais l'original. Au lieu que ſi on ſe met deuant les yeux quelque choſe de plus eſleué, ſi l'effort de voſtre eſprit ne vous porte iuſques au dernier point de la perfection, au moins pourrez-vous bien aller iuſques où les plus excellens ont peu atteindre. Pour moy ie ne penſe pas qu'il y ait iamais aucun Miniſtre de l'Euangile qui puiſſe

arriuer à la meſure de la vertu de S. Paul. Auſſi, apres diuers autres beaux enſeignemens qu'ils a donnés à Timothée pour ſe conduire en ſa charge d'Euangeliſte, il ſe repreſente luy meſme deuant les yeux de ce ſien diſpiciple, & ne requiert de luy ſinon qu'il s'efforçe de l'imiter. Car quand il dit : *Tu as pleinement compris ma doctrine, conduite, intention, foy, douceur, charité, patience : mes perſecutions & afflictions, telles qu'elles me ſont arriuées en Antioche, & Iconie, & à Liſtre ; voire quelles perſecutions i'ay ſouſtenues*: il n'a point d'autre intention ſinon d'eſſayer de le rendre ſemblable à luy. Ie ſuis donc d'aduis qu'vn bon Miniſtre liſe bien ſoigneuſement les aduertiſſemens que S. Paul donne à Timothée, & ſur tout qu'il s'eſtudie à vne choſe qui eſt la plus difficile du monde, qui eſt de *ſupporter patiemment les mauuais.* Mais s'il fait ſa principale eſtude de l'imitation de ce grand ſeruiteur de Dieu, quoy qu'il ne paruienne iamais à l'egaler, il ſurpaſſera pourtant tous les autres.

DV DEVOIR DES AVTRES Miniſtres du Chriſtianiſme, aſſauoir des Anciens & des Diacres.

IL y a, outre les Paſteurs, des gens qui ſeruent en l'Egliſe, pour contribuer par leur prudence à ſon gouuernement, aider à l'exercice de la Diſcipline, remedier aux deſordres & aux ſcandales qui y arriuent, & auoir ſoin des pauures qui ſe trouuent entre les Chreſtiens : & ie les meſle ainſi, ſelon l'vſage de maintenant, bien qu'au commencement de leur eſtabliſſement leurs fonctions ont eſté diſtinctes. Car en la naiſſance du Chriſtianiſme les Apoſtres auoyent la charge de tout celà; mais l'Egliſe ayant commencé à ſe multiplier en Ieruſalem, de ſorte qu'en vacquant aux pauures, & aux ſubuentions charitables, pour les leur diſtribuer, les Apoſtres eſtoyent contraints de ſe diſtraire de la Priere & de la Predication de l'Euangile, qui eſtoit neant-

moins la principale partie de leur administration, ils furent obligez d'establir en l'Eglise des Diacres. On en choisit donc sept, de ceux qui auoyent plus de reputation de foy, de pieté, & de charité entre les Disciples, qui apres auoir esté presentés aux Apostres, furent par eux installés en cette charge par des prieres solemnelles, & par l'imposition des mains. Quant à ceux que nous appellons maintenant Anciens, nous ne trouuons pas l'institution de leur charge en l'Escriture si expressément. Car il est biẽ vray que S. Ambroise dit en quelque lieu, que la Synagogue, & ensuite, l'Eglise a eu des Anciens, sans le conseil desquels il ne se faisoit riẽ dans les affaires Ecclesiastiques, & qu'il ne sçait par quelle negligẽce la coustume s'en estoit perduë de son tẽps, si ce n'estoit que l'Eglise eust abandõné ce droit, ou qu'eux-mesmes eussent abandonné cette fonction par quelque espece de lascheté, ou que l'orgueil des Docteurs, qui ont voulu estre seuls considerés, en ait fait supprimer l'vsage. Mais il ne dit pas si ç'ont esté les Apostres qui ont institué

cet ordre en l'Eglise de Dieu, ou s'il s'y auoit esté introduit peu de temps apres que Dieu les eut retirés. Et c'est vne chose remarquable, que S. Paul nous ayant donné le caractere, non seulement des Euesques, c'est à dire, des Pasteurs, mais aussi des Diacres, fort exactement, & ne s'estant pas mesmes teu ny des qualités ny du deuoir des Diaconesses, il passe entierement sous silence les Anciens, & ne nous dit nullement ny quelles doiuent estre leurs vertus, ny quelles estoyent leurs fonctions. Vray est que quelques-vns y rapportent ce passage, *que celuy qui preside le face soigneusement*: & cet autre endroit où il est parlé des *gouuernemens*. Mais quant à ce dernier, il semble qu'il signifie plustost vn don extraordinaire & miraculeux, que non pas vne charge. Car ces mots, *Dieu a mis les vns en l'Eglise premierement Apostres, secondement Prophetes, tiercement Docteurs*: signifient bien sans doute des charges: mais ceux-cy: *& puis les vertus; consequemment les dons de guerisons, les secours, les gouuernemens, les diuersités de langages*; signifient quelques choses

extraordinaires, qui n'ont eu lieu qu'en ce temps-là, & qui, comme elles pouuoyent estre données à ceux qui auoyent charge en l'Eglise de Dieu, aussi pouuoyent elles bien se trouuer en ceux qui n'en auoyent point. Et pour le regard du premier, ce precepte *que celuy qui preside le face soigneusement*, se peut estendre, comme vn precepte moral, vniuersellemenr à tous ceux qui sont preposés à quelque chose que ce soit pour y auoir inspection, & mesmes hors le ministere de l'Eglise. Ou si on le restraint aux choses Ecclesiastiques, il peut signifier vne des parties des fonctions du ministere des Pasteurs, de laquelle l'Apostre veut que quand ils l'exercent, ils s'en acquittent auecque soin, comme il veut pareillement que soit qu'ils exhortent, ou qu'ils distribuent, ou qu'ils vacquent à quelque autre partie de leur ministere, ils en facent, comme on dit, leur *hoc age*, & qu'ils s'y employent tous entiers & auec vne grande diligence. L'autre passage où il est dit que *les Anciens qui president deuëment doiuent estre reputés dignes de double hon-*

neur, principalement ceux qui trauaillent en la Parole & en l'endoctrinement, ne fournit aucun inuincible argument pourquoy on le doiue interpreter d'autres que de ceux que l'Escriture appelle ordinairement Anciens, assauoir les Ministres de l'Euangile. Car si le mot de *trauailler* n'a pas l'emphase de mettre de la distinction entre ceux qui trauaillent beaucoup, & ceux dont le trauail n'est que mediocre & ordinaire seulement; au moins en peut-il mettre entre ceux qui trauaillent, & ceux qui ne trauaillent plus, parce que l'aage, ou l'infirmité du corps qui vient par maladie ou autrement, les empesche de continuér dans cette fonction de leur charge. Car celle de presider leur peut demeurer, en ce qu'ils ont part en la conduite de l'Eglise & en l'autorité de son gouuernement; & ils peuuent auoir vn simple honneur, c'est à dire, receuoir quelque chose de l'Eglise pour leur entretenement: (car le mot d'honneur signifie quelquesfois cela) au lieu que celuy qui trauaille effectiuement merite vne plus grande recompense. Com-

ment qu'il en ſoit, & d'où que ſoit premierement procedée cette inſtitution des Anciens : (car il n'eſt pas neceſſaire de decider icy cette queſtion,) elle eſt tres-vtile en l'Egliſe de Dieu, & n'eſt pas deſtituée de fondement en la Parole diuine. Car quand à la naiſſance du Chriſtianiſme il y auroit eu aſſés de Paſteurs en chaque Egliſe pour la gouuerner heureuſement ſans l'aſſiſtance des Anciens, comme de fait nous voyons par l'hiſtoire des Actes qu'au commencement on y en eſtabliſſoit beaucoup, les choſes ont tellement changé depuis, que ſi l'on vouloit remettre la conduite de chaque troupeau à ſes Paſteurs ſeulement, il y en auroit la pluſpart où le regime Eccleſiaſtique, qui doit eſtre Ariſtocratique ordinairement, ſeroit contre l'inſtitution de noſtre Seigneur, abſolument reduit à la Monarchie. Il faut donc neceſſairement donner aux Paſteurs des aſſociés, non pour la predication, puis qu'il n'y a pas moyen d'en entretenir beaucoup en chaque lieu, mais pour leur aider dans les autres fonctions de leur miniſtere, & par-

ticulierement en l'administration de la Dicipline, & en ce qui touche l'autorité du gouuernement. Or est-il vray qu'on s'y pourroit seruir de l'ordre des Diacres, & de fait on les y employe maintenant. Mais puis que les Diacres par leur premiere institution, n'auoyent charge sinon d'administrer & de distribuer les deniers destinés à la nourriture des Pauures, & que ç'a esté par vne nouuelle concession de l'Eglise qu'ils ont esté admis à ces autres fonctions, c'est vne autre charge que celle du Diaconat qui leur a esté commise en cet egard, & par consequent cette mesme charge, mesme sans le Diaconat, a peu estre conferée par l'autorité de l'Eglise à d'autres. Ie dis qu'au commencement les Diacres n'auoyent point de part au gouuernement de l'Eglise, parce que l'histoire de leur institution n'en parle point; que quand au liure des Actes S. Paul recommande les Eglises à leurs conducteurs, il ne parle sinon aux Euesques seulement; que dans le caractere que S. Paul fait de leurs qualités il ne mesle du tout rien de tel; en vn mot, que

que dans le Nouueau Teſtament il n'y en a aucune trace. Car quant à ce que quelques-vns diſent qu'il y a bien de l'apparence qu'ils furent admis au Concile de Ieruſalem pour y donner leurs aduis, ie n'en doute nullement. Mais c'eſt comme les autres fidelles y furent admis pareillement, & non en vertu de leur charge. Car les Apoſtres, apres auoir decidé ce qui eſtoit de la doctrine, prirent aduis de tous les freres pour ce qui eſtoit de l'ordre qu'il falloit ſuiure pour faire ſauoir leurs ordonnances à l'Egliſe d'Antioche, en les conſiderant comme fidelles, qui ont part au gouuernement de l'Egliſe quand il eſt à propos de luy donner vne forme democratique, ainſi qu'il eſt neceſſaire en certaines occaſions, & non comme ayant quelque charge particuliere qui leur miſt ou en tout ou en partie le gouuernail en main. Il n'eſt pas neceſſaire que ie ſois bien long à expliquer quelles doiuent eſtre les qualités de cette ſorte de Miniſtres du Chriſtianiſme. Car celles des Anciens & des Diacres doiuent eſtre toutes ſembla-

bles, & comme S. Paul fait la description de celles des Diacres, elles ont vne merueilleuse conuenance auecque celles des Pasteurs. De sorte qu'on peut tirer des discours precedens ce qu'il y a de commun, & se contenter icy de quelques remarques particulieres. S. Paul dit donques que les Diacres doiuent estre *graues*, c'est à dire, garder dans leur conduite vne certaine moderation qui concilie du respect, tellement que la sagesse de leurs actions donne de l'autorité à leur charge. Et de fait quelques-vns tournent le mot qui est employé par S. Paul, par le terme de *venerables* : parce que ce doit estre vne grauité qui tire tout à fait le Diacre hors du commun, & qui face qu'au lieu que les autres hommes se contentent de s'entr'honorer, ils ayent mesmes de la veneration pour ceux qui s'acquittent bien de ce ministere. Il adjouste qu'il ne faut pas qu'ils soyent *doubles en parole*, ce qui est vne qualité qui conuient vniuersellement à tous les Chrestiens, aux Ministres de l'Euangile nommément, mais que S. Paul a eu quelque

raiſon particuliere de recommander aux Diacres. Car de dire tantoſt de l'vn tantoſt de l'autre, promettre vne choſe & neantmoins ne la tenir pas, auancer quelque diſcours & puis venir à le retracter, affirmer vne choſe à celuy-cy & puis la nier à celuy-là, ſe plaindre de ſa condition & puis apres s'en loüer, dire bien d'vn homme en vn endroit & puis du mal en vn autre, &, comme Mars paſſoit d'vn parti à l'autre en vn moment, aller ſur vn meſme ſujet du blanc au noir & du Septentrion au Midy, c'eſt ou vne inconſtance indigne de toutes honneſtes gens, ou vne complaiſance trop laſche, & vne eſpece d'infidelité. Tellement qu'il y a peu de choſes plus capables de fleſtrir la reputation de qui que ce ſoit. Mais il y a cecy de particulier pour les Diacres & pour les Anciens, que la condition des Egliſes ne leur permettant pas de les entretenir de gages, il leur faut dans les fonctions de cette charge, laiſſer exercer leurs autres vocations & meſmes celle de marchand. Or eſt ce vice, d'eſtre double en parole,

non inseparable de la marchandise à la verité, mais neantmoins incorporé auec elle de telle façon, qu'il y en a peu dans cette profession-là qui ne s'en sentent. Car quand ils veulent achepter, la marchandise d'vn autre est tousiours fort chere, & quand ils veulent vendre, la leur est toujours à trop bon marché. Ils disent, ils protestent, ils iurent qu'ils ne la bailleront pas à moins d'vn tel prix, & toutesfois à vn demy quart d'heure de là ils relaschent: ils asseurent qu'ils ne la donneroyent pas à ce mesme prix à vn autre; & toutesfois cet autre là qui qu'il soit, l'aura peut-estre incontinent à meilleur conte de beaucoup. Ils affirment sur leur foy que c'est la plus belle estoffe de leur boutique qu'ils vous presentent, & neantmoins ils sauent bien qu'il n'en est rien: ils la vous font voir en vn faux iour, & si vous y remarqués quelque defaut, ils font semblant de se mettre en colere contre vous & vous querellent. En vn mot, c'est vne chose estrange que de la vanité & de l'inconstance de leurs discours, & c'est ce que S. Paul ne veut pas qui se

pratique, par vn Ancien ny par vn Diacre. En effect, la marchandise pourroit bien se faire autrement si l'on vouloit, & si vn marchand en s'abstenant de ces façons de faire là, auoit vne fois acquis, ce qu'il pourroit faire aisément, la reputation de rondeur & d'integrité, pour n'auoir iamais qu'vn mot, on n'en frequenteroit pas moins sa boutique. Ce que S. Paul adjouste qu'ils ne doiuent pas estre *adonnés à beaucoup de vin*, a esté interpreté cy-dessus où il s'agissoit des Pasteurs, & bien que peut-estre l'abstinence & la sobrieté sont plus rigoureusement requises en ceux-cy qu'en ceux-là, si est-ce que S. Paul la leur recõmandant également, il donne assés à entendre que la difference n'y doit pas estre fort grande. Cette autre qualité, de ne deuoir pas estre *conuoiteux de gain deshonneste*, leur doit estre dautant plus recommandée, que leur condition de ce costé-là est plus sujette à estre corrompuë que non pas celle des Pasteurs, parce qu'ils se meslent plus dans le monde, & que les occasions de gagner se presentent à eux

plus frequemment. De ſorte que non ſeulement l'Apoſtre veut que l'on banniſſe du College des gouuerneurs de l'Egliſe, les vſuriers, & les iou ëurs de dés, & les baſteleurs, & les gens qui font toutes celles autres ſortes de meſtiers qui rendent les hommes odieux ou meſpriſables : mais vniuerſellement tous ceux que les pratiques injuſtes enrichiſſent auecque mauuaiſe reputation. Car quant à ceux qui exercent vn honorable commerce, & qui par des voyes legitimes acquierent beaucoup de biens, tant s'en faut que leur richeſſe les rende incapables de ce miniſtere, qu'elles les y rend plus vtiles à l'Egliſe de noſtre Seigneur. Parce qu'ils ſuppléent quelquesfois de leur abondance, ce qui defaut aux charités des particuliers, & fourniſſent eux-meſmes les choſes dont on leur commet la diſtribution. Et veritablement c'eſt vne grande conſolation aux pauures, & à ceux qui ont ſoin de leur entretenement, de voir quelquesfois venir en leur bourſe de groſſes ſommes, que les riches marchands y mettent pour re-

connoiſſance de la grace que Dieu leur a faite de les benir en leur commerce, & de leur ramener heureuſement les nauires qu'ils auoyent enuoyés en voyage de long cours. S. Paul leur demande outre cela, qu'*ils gardent le ſecret de la Foy dans vne conſcience pure.* Ce qu'il appelle le ſecret ou le myſtere de la Foy, c'eſt l'Euangile de Chriſt, qu'il ne nomme pas ainſi parce que ce fuſt vn ſecret alors, mais parce qu'il l'auoit eſté autrefois. Car quand l'Apoſtre appelle l'Evangile *vne ſapience cachée en myſtere*, il a egard aux temps des diſpenſations precedentes, ſous leſquelles cette doctrine eſtoit couuerte d'enigmes & enueloppées de diuerſes ombres, qu'il n'y auoit pas moyen d'expliquer : & non au temps de la predication, auquel il auoit eſté mis en pleine euidence. Il veut donc qu'en vn Ancien & en vn Diacre, la bonne & pure conſcience ſoit comme depoſitaire de la doctrine de la Foy, pour la conſeruer. Et cela conformément à cette belle exhortation qu'il fait à ſon diſciple Timothée. *Ie te recommande*, dit-il, *ce commandement, que*

ſelon les Propheties qui auparauant ont eſté de toy, par elles tu faces deuoir de guerroyer en cette bõne guerre: Ayant foy & bonne conſcience; laquelle quelques vns ayans rejettée, ont fait naufrage quant à la Foy. En effect, la connoiſſance de la doctrine de la Foy a proprement ſon ſiege dans la partie ſuperieure de l'ame qu'on nomme l'entendement. La bonne conſcience eſtant ordinairement priſe pour ce qu'on nomme autrement la ſanctification, eſt principalement conſiderée dans les appetits. Or comme il eſt certain que quand l'entendement eſt profondement perſuadé de la verité de l'Euangile de Chriſt, il eſt impoſſible que la bonne conſcience ne s'en enſuiue; auſſi quand on n'a qu'vne legere teinture de cette verité, ſi d'ailleurs les affections ſont mal compoſées, & ſi le vice regne dans les appetits, il eſt ineuitable qu'enfin l'entendement ne ſe peruertiſſe. Car ou l'auarice, ou l'ambition, ou la volupté, ou le deſpit, ou la laſcheté, ou quelque autre telle malheureuſe paſſion, venant à eſtre excitée par quelque puiſſant objet qui ſol-

licite à l'apoſtaſie, & dont la iouiſſance ne peut compatir auec la profeſſion de l'Euangile de Chriſt, bien que peut-eſtre il y a pour quelque temps du conflict entre l'entendement & la paſſion, ſi faut-il de neceſſité qu'en fin la partie inferieure de l'ame l'emporte. Et de là viennent les reuoltes qui donnent tant de ſcandale à l'Egliſe de Dieu, & qui ſont dautant plus ſcandaleuſes quand elles arriuent à ceux qui ont quelque charge au milieu d'elle. Les reuoltes donques des Anciens & des Diacres, cauſent plus de trouble que celles des particuliers, & celles des Miniſtres plus que des Anciens & des Diacres: & encore entre les Miniſtres, ceux-là choquent dauantage les ames infirmes, & donnent aux aduerſaires plus de matiere de triomphe en ſe reuoltant, qui pour leur ſauoir, ou leur eloquence, ou par quelque autre qualité recommandable, auoyent acquis de la reputation. Neantmoins, c'eſt aux fidelles de noſtre Seigneur à ſe fortifier contre ces ſcandales. Chriſt n'auoit que douze diſciples autour de luy, &

l'vn d'eux pourtant estoit larron, & traistre comme vn demon. Cet Hymenée & cet Alexandre, dont S. Paul dit qu'ils ont fait naufrage, & qu'à cette occasion il a liurés à Satan, estoyent des gens qui l'vn ou l'autre, ou mesmes peut-estre tous deux, s'estoyent signalés en l'Eglise, & dont à cette occasion le changement auoit mené beaucoup de bruit. Et au dernier iour il en paroistra deuant nostre Seigneur qui se vanteront d'auoir presché & d'auoir fait des miracles en son nom, à qui il dira qu'il ne les connoist du tout point, & qu'il enuoyera dans les tenebres eternelles. Que si on vient à examiner vn peu attentiuement la vie de ceux qui abandonnent le saint Ministere & la profession de la verité, l'on trouuera que la ruine qui en eux est arriuée à la Foy, a commencé par la bréche que le Monde, & le Peché, & le Malin, auoyent premierement faite à leur conscience. L'auarice a gourmandé l'vn, l'ambition & la vanité ont emporté l'autre. Celuy-là s'estoit premierement contaminé de quelques souillures, comme sont les

paillardises & les adulteres, de sorte qu'ayant l'ame pourrie, le depost de la foy n'a peu s'y conseruer : & celuy-cy ne pouuant soustenir la reputation qu'il auoit acquise sans veiller & sans trauailler, s'est chagriné dans le labeur de son Ministere, parce qu'il aimoit à dormir haut'heure, & à couler les iournées entieres dans ses passetemps. Vn autre ne reüssissant pas en ses desseins s'est despité de se voir frustré de ses esperances, & a pensé se pouuoir vanger & recompenser en mesme temps: vn autre enfin ayãt flairé l'air de la Cour, ou halené ce que vaut la bonne grace d'vn Euesque, & la iouïssance des Benefices & des Prieurés, a creu que c'estoit là le seul moyen de pouuoir viure splendidement, & de faire la fortune de sa famille. Or c'est assés de l'vne de ces considerations pour subuertir vn Ministre ou vn Ancien qui n'est pas homme de bien; combien moins doit-on esperer de la perseuerance de ceux qui sont sollicités de plusieurs ensemble ? Comme vn seul vent, quand il est trop violent, peut emporter vn nauire contre des rochers,

vne ſeule paſſion, quand on s'y laiſſe dominer, peut renuerſer vn homme de ſa ſtation. Mais comme pluſieurs vens, qui ſoufflent impetueuſement de diuers coſtés, ſont encore plus capables d'agiter, & de fracaſſer, & d'engloutir enfin vn vaiſſeau dans les gouffres de la mer: pluſieurs paſſions conjointes enſemble tourmentent l'ame de telle façon qu'il faut enfin qu'elle face vn lamentable naufrage. C'eſt pourquoy l'Apoſtre adjoute par vne ſinguliere prudence, qu'auant que d'eſtre admis à ce miniſtere, il faut que les Diacres *ſoyent premierement eſprouués, & puis apres qu'ils ſeruent, eſtans trouués irreprehenſibles.* Et cette épreuue-là ſe faiſoit dés la naiſſance de l'Egliſe, par la publication des noms de ceux que l'on vouloit promouuoir au Diaconat, afin que s'il y auoit quelcun qui trouuaſt à redire en leur conduite, & qui par de bonnes preuues les peuſt conuaincre de ne s'eſtre pas bien comportés, on n'admiſt pas dans vn employ ſi important ceux en la bonne conſcience deſquels on ne pourroit pas prendre confiance. Et

veritablement c'eſt vne tres-belle inſtitution, que ceux qui ont à eſtre inſtallés dans vne charge publique ; ſubiſſent prémierement vn examen de leur vie & de leurs mœurs. Car outre que l'adminiſtration du Public eſt vne choſe de telle importance, qu'il n'eſt pas raiſonnable de la commettre ſinon à ceux dont on eſt aſſeuré qu'ils s'en acquitteront fidellement, les Charges colloquent les hommes en lieu eminent, & les mettent en veuë de tout le monde, de ſorte que leur vie eſt en ſcandale ſi elle n'eſt en edification. On dit de l'Empereur Seuere, que quand il vouloit eſtablir des Gouuerneurs ou des Intendans dans les Prouinces de l'Empire, il en faiſoit premierement proclamer le nom en public, auec exhortation au peuple que s'il y auoit quelcun qui les peuſt conuaincre de quelque crime, il ſe preſentaſt hardiment à ceux à qui l'examen en eſtoit commis : & qu'il alleguoit pour raiſon de cette couſtume, que ceux qu'il deſtinoit à ces charges ne deuoyent pas trouuer cela mauuais, puis que les Chreſtiens & les Iuifs

en vſoyent de la façon auant que de proceder à l'ordinatiõ de leurs Preſtres. C'eſt à dire que ce Prince faiſoit incomparablement plus de cas de la Charge de Gouuerneur que de celle de la Preſtriſe; ce qu'on ne doit pas trouuer mauuais d'vn Payen. Mais pour nous, nous formerons volontiers la ratiocination à rebours : c'eſt que ſi on le pratique de la ſorte, où il ne s'agit que des choſes de la vie preſente & du gouuernement ciuil, il eſt beaucoup plus neceſſaire où il y va de la gloire de l'Euangile de Chriſt, & du ſalut eternel des hommes. Cependant, ce que l'Apoſtre veut qu'ils ſoyent *irreprehenſibles*, doit eſtre entendu commodément. Car s'il auoit voulu que ceux-là ſeuls fuſſent Diacres, en qui il ne ſe trouueroit abſolument rien à redire, le Diaconat demeureroit vuide, n'y ayant point d'homme ſur la terre dont la vie ne ſoit ſujette à quelques infirmités. Mais il y a deux tribunaux deuant leſquels les Chreſtiens ont à rendre raiſon de leurs actions. L'vn eſt celui de la Iuſtice ordinaire, où les actiõs des hommes ſont examinées ſelon les

loix de l'Estat : l'autre est celuy de l'Eglise, où on considere la vie des hommes d'vne autre maniere, & à peu prés comme les Censeurs faisoyent à Rome autresfois. Quand donc vn homme seroit irreprehensible à l'egard de ce premier tribunal, il ne seroit pas propre au Ministre de l'Euangile, de quelque façon qu'on l'exerce, s'il est sujet aux peines & aux Censures Ecclesiastiques qui s'infligent au second. Car il doit estre non seulement exempt de la flestrissure du Magistrat, mais aussi de la honte qu'impriment les censeures du Presbytere. Que si ny deuant l'vn ny deuant l'autre de ces tribunaux on ne luy peut raisonnablement rien reprocher, les infirmités ineuitables de nôtre nature ne le doiuent pas empescher d'estre installé dans cette charge, ny de l'exercer à l'edification du public. Ce qui vient apres dans le texte de l'Apostre, que *les femmes soyent honnestes, non medisantes, sobres, fidelles en toutes choses*, est diuersement interpreté. Car quelques vns d'entre les Anciens l'ont entendu des femmes à qui le Diaconat

estoit commis, comme il appert par le Nouueau Testament qu'il y en auoit alors à qui l'on donnoit part à ce ministere. Les autres l'ont entendu des femmes mesmes des Diacres, encore qu'elles n'eussent point de part en la charge de leurs maris. Et la principale raison de ces derniers est, qu'apres ces paroles, l'Apostre continuë à descrire les qualités des Diacres, de sorte qu'il semble que ce soit la suite d'vn mesme propos, qui autrement seroit vn peu incommodément interrompu. Les premiers estiment qu'ayant commencé à parler des Diacres, il a creu qu'il ne pouuoit pas trouuer vn lieu plus propre pour dire qu'elles doiuent estre les Diaconesses, puis que c'est à peu prés vn mesme ministere qu'il leur est commis. Comment qu'il en soit, car il n'est pas necessaire de vuider icy cette dispute, comme c'est vne chose indubitable que du temps de S. Paul les Pasteurs mesmes auoyent la liberté de se marier, aussi est-il certain que les Diacres auoyent leurs femmes. Et bien que les fautes soyent personnelles, & qu'il ne soit

ſoit pas raiſonnable que les imperfe-
ctions des femmes ſoyent imputées à
leurs maris, ſi eſt-ce qu'il eſt neceſſaire
que ceux qui ſont dans le miniſtere pu-
blic, l'exercent auec edification, ce qu'ils
ne feroyent pas ſi bien ſi la conuerſa-
tion de leurs femmes eſtoit ſcandaleu-
ſe. S. Paul veut premierement que
celles-cy ſoyent *honneſtes*, ce que i'ay
deſia interpreté de cette ſorte de gra-
uité qui concilie du reſpect & en quel-
que ſorte de la veneration. Car c'eſt
le meſme terme qui eſt employé où il
eſt dit qu'il faut que les Diacres ſoyent
graues. Et veritablement bien que les
hommes, à proportion de l'excellence
de leur ſexe, ſont plus obligés que les
femmes à monſtrer en eux tout exem-
ple de vertu, ſi eſt-ce que celle-cy eſt
particulierement requiſe dans les fem-
mes de ceux qui ſont employés au mi-
niſtere Eccleſiaſtique. Car encore
qu'vne femme ne ſoit pas coquette,
neantmoins il peut arriuer qu'elle ſe
donne quelque liberté dans ſes habits,
dans ſes geſtes, dans ſes paroles, &
dans le maintien de ſa perſonne, qui eſt

ſupportable en vne autre, mais qui ne conuient nullement à celles de cette condition. Tellement que comme il y a des places qui ſont eſtimées ſi fortes que meſme on ne penſe pas à les aſſieger, parce qu'on y void de ſi grands remparts, & de ſi terribles dehors, que cela eſtonne les plus hardis capitaines: ainſi faut-il que la femme d'vn Miniſtre de l'Euangile ſoit telle en ſon exterieur, qu'elle eſloigne par ſa ſeule grauité les approches des cageoleurs & qu'elle leur donne de la crainte. Il adjouſte qu'il faut qu'elle ne ſoit point *médiſante*. Et quoy qu'il ait eſté bien obſerué que les femmes Grecques & Aſiatiques eſtoyent particulierement ſujettes à ce vice-là, & qu'Euripide leur reproche qu'elles aiment à critiquer, & qu'elles prennent occaſion des moindres choſes, pour mal parler les vnes des autres, & pour s'entredeſcrier, ſi eſt-ce que c'eſt pluſtoſt le vice du ſexe qu'il deſcrit, que celuy de la nation. Car outre qu'elles aiment naturellement à parler, & que la matiere qu'on tire d'ailleurs ne pouuant fournir à cet-

te inclination, il faut necessairement qu'elles s'attachent aux personnes, il est certain qu'elles sont ordinairement enuieuses, ce qui leur fait trouuer à redire en tout ce que les autres font. Il y a donc en elles vne source inépuisable de médisance, si la pieté ne la boûche, & outre qu'il seroit de mauuais exemple qu'à la femme de celuy qui exerce vn ministere en l'Eglise on peust reprocher quelque chose de tel, les medisances sont vne matiere perpetuelle de querelles, que son mary auroit sans cesse à demesler. Ce que S. Paul demande qu'elles soyent *sobres*, regarde principalement le vin. Car les femmes ne sont pas si sujettes à la gourmandise; mais en Grece, où l'yurognerie auoit la vogue, elles se laissoyent quelquesfois aller à boire trop. Or est-il bien vray que tous les autres vices sont odieux en eux-mesmes: mais celuy-cy dans vne femme à quelque chose de particulier, & qui se rapporte à la chasteté. Tellement qu'outre que c'est vne chose horrible de voir vne femme à qui le vin a osté l'entendement, il est impossible

qu'elle soit bien asseurée de sa pudicité, l'yuresse l'exposant à toutes sortes d'attentats, de quoy l'histoire fournit des exemples. Ce qui pourroit faire penser qu'en cet endroit de l'Apostre d'où ie tire la matiere de ce propos, il seroit parlé des Diaconesses, c'est que l'Apostre adjouste que les femmes dont il parle doiuent estre *fidelles en toutes choses*; parce qu'il leur falloit mettre les charités & les liberalités de l'Eglise entre les mains, & qu'ainsi leur fidelité deuoit auoir esté esprouuée en toutes autres sortes d'affaires. Neantmoins, puis que les Diacres auoyent les charités de l'Eglise en garde pour les distribuer aux necessiteux, leurs femmes en estoyent aussi en quelque façon depositaires, de sorte que c'est tres-à-propos qu'il est icy requis d'elles qu'elles soyent fidelles, & qu'elles en ayent donné des preuues en toutes occasions. Parce que s'il y auoit de l'infidelité en leur conduite, le blasme en retomberoit sur l'administration de leurs maris. Quant à ce que l'Apostre dit que les Diacres doiuent estre *maris d'vne seule femme*, com-

me ils ont cela de commun auecque les Pasteurs, aussi doit-il estre entendu pour eux de la mesme façon que ie l'ay interpreté ailleurs, & requis d'eux pour les mesmes causes. Car il n'est pas de la sainteté du Christianisme, ny de permettre aux Diacres d'auoir deux femmes comme on le permettoit aux Iuifs: ny de souffrir qu'auec vne femme legitime ils eussent encore vne concubine, comme les Gentils: ny enfin, de tolerer en eux le diuorce, comme les vns & les autres le pratiquoyent, si ce n'estoit pour la cause que nostre Seigneur a seule autorisée en l'Euangile. De sorte qu'aussi bien que les Euesques, ceux-cy deuoyent estre des exemples de chasteté en toute leur conuersation. Et pour ce qui est de leurs enfans, & du reste de leurs maisons, ce que l'Apostre veut qu'ils les *conduisent honnestement*, c'est par cette mesme raison, qu'ayant part en la conduite de l'Eglise de nostre Seigneur, ils en doiuent auoir fait l'apprentissage, & puis apres en donner l'exemple en celles de leurs familles. Car qui ne sçait pas gouuerner vne pe-

tite barque, ne gouuernera pas vn grand vaiſſeau : & qui ne ſçait pas nauiger ſur vne riuiere ou ſur vn lac, ne doit pas eſtre preſumé ſe pouruoir tirer des tempeſtes de l'Ocean meſme. Ce qui vient incontinent apres dans le texte de S. Paul, a peu d'vſage en noſtre ſiecle. Car il dit que ceux qui auront bien ſerui dans le Diaconat, *s'acquierent vn bon degré pour eux, & vne grande liberté en la foy*, ce que les Anciens ont fort raiſonnablement entendu de la promotion des Diacres aux autres parties du miniſtere de l'Egliſe. Parce qu'on tiroit les Anciens & les Diacres du nombre des Chefs-de famille, en choiſiſſans les plus vertueux : & du nombre des Anciens & des Diacres on tiroit les Paſteurs ordinaires de l'Egliſe, en eliſant d'entr'eux les plus propres pour cela : & enfin, quand on eut diſtingué les Eueſques d'auec les autres Paſteurs, c'eſtoit du nombre de ceux-cy qu'on les tiroit, en eliſant auſſi ceux qui auoyent le plus de reputation de pieté, de probité, de ſuffiſance, & de prudence. Et ſi l'on en eſtoit demeuré dans

ces termes-là, on n'auroit pas eu tant de ſujet que l'on a eu d'abolir en la reformation cette preéminence des Eueſques qui s'eſtoit renduë odieuſe. Maintenant, ou bien les Anciens & les Diacres ne ſont pas gens qui ayent eſté nourris dans les lettres, ny qui par conſequẽt ſe puiſſent rendre propres pour la predication : ou s'ils ont eſtudié, comme il s'en trouue beaucoup, ils ſont attachés à d'autres vocations, qu'ils abandonnent rarement pour embraſſer l'exercice du S. Miniſtere. Car ceux qui ſe ſont donnés au Barreau, ou à la pratique de la Medecine, ou à quelques autres tels emplois, demeurent ordinairement tels tout le reſte de leurs iours, de ſorte qu'il faut prendre ailleurs la matiere dont on forme les Miniſtres. Neantmoins s'il s'en rencontroit quelcun à qui Dieu euſt mis au cœur de quitter les emplois du ſiecle pour ſeruir en l'Egliſe de noſtre Seigneur, la loüange qu'il auroit remportée dans les degrés inferieurs, luy ſeroit vne tres-forte recommandation pour vn plus haut Miniſtere. Tellement que quand il

viendroit à l'exercer, il en feroit ſes exhortations & ſes remonſtrances auec vne beaucoup plus grande hardieſſe, ſachant bien qu'on ne luy pourroit rien reprocher ſur ſa conduite precedente, & que ſa vertu luy donneroit de l'autorité. Car c'eſt ce que S. Paul entend par *la liberté en la Foy*, prenant là la foy pour la doctrine de l'Euangile de Chriſt, & la liberté, pour la hardieſſe de parler, comme auſſi le terme de l'Original le porte. I'ay dit cy-deſſus qu'au commencement on donnoit vne partie du Diaconat aux femmes, & cela paroiſt par le chapitre vnziéme de l'Epiſtre aux Romais, où Phœbe eſt appellée *ſeruante* ou diaconeſſe de l'Egliſe de Cenchrée. Et ailleurs, où S. Paul parle de l'aage des femmes qui doiuent eſtre enrollées, il entend ſans doute, miſes ſur le catalogue de celles à qui l'Egliſe commettoit, comme vne eſpece de charge, le ſoin de ſolliciter les malades, & de pouruoir aux neceſſités des ſouffreteux. Et de celles-là il veut qu'elles ayent ſoixante ans, de peur que ſi elles eſtoyent plus ieunes, elles ne fuſſent

ſujettes à quelques tentations qui les obligeaſſent à quitter legerement leur miniſtere, ou qui les portaſſent à faire quelques actions indecentes & de mauuaiſe edification. A quoy il adjouſte qu'il faut *qu'elles ayent témoignage d'auoir fait de bonnes œuures, d'auoir nourri leurs propres enfans, d'auoir logé les eſtrangers, d'auoir laué les pieds des Saints, d'auoir ſubuenu aux affligés, & d'auoir ſoigneuſement ſuiui toute bonne œuure*: c'eſt à dire, qu'elles n'ayent manqué à aucune occaſion de monſtrer leur pieté enuers Dieu, & leur charité enuers les hommes. Mais i'ay à dire là deſſus deux choſes. La premiere, que cette charge n'eſt plus en l'Egliſe de Dieu. Car il y a bien des femmes pieuſes & charitables en chaque Egliſe, qui prennent vn grand ſoin des pauures & des malades, en leur rendant à peu prés les meſmes offices que faiſoyent les Diaconeſſes autrefois. Mais elles ne le font pas comme vne fonction qui leur ſoit commiſe, & à l'occaſion de laquelle elles puiſſent auoir vn nom particulier. Elles le font de leur propre mouue-

ment, en quoy elles meritent beaucoup de loüange. L'autre est, que si les Diacres ont esté employés au gouuernement de l'Eglise, comme cela sans doute s'est fait quelque temps apres leur premiere institution, les femmes en ont tousiours esté excluses, comme d'vne chose à laquelle leur sexe les empesche de pouuoir auoir vocation. Tout leur ministere consistoit en des actions de charité, & qui encore estoyent beaucoup plus souuent employées enuers les femmes qu'enuers les hommes. Car outre qu'elles ont des infirmités, & qu'il leur arriue des maladies, où il est beaucoup plus honneste que celles de leur sexe les assistent, la Medecine de ce temps-là se seruoit souuent de bains, où le ministere d'vn homme n'eust pas esté assés conuenable. Enfin, car il est temps de passer à d'autres considerations, soit hommes, soit femmes qui soyent employés à cela, la vraye & naturelle fonction de cette charge cõsiste à assister les pauures & les malades, & les qualités qui y sont principalement requises, sont la diligence & la fidelité.

Car d'autant que cette assistance ne se fait point sans despense, en nourriture, en habillemens, en medicamens, il faut necessairement qu'il passe de l'argent par les mains des Diacres & des Anciens, & generalement de toutes les personnes qui ont quelque part en ce seruice, de sorte qu'il y faut auoir les mains pures, & exemptes de tout soupçon d'infidelité. Et parce que souuent les pauures & les malades sont en grand nombre, & que les vns par leur impuissance, & les autres souuent par leur honte, sont empeschés de pouruoir à eux, il faut qu'il y soit subuenu par la charité & par la vigilance des autres.

DV DEVOIR DES NOBLES, selon le Christianisme.

VOVS *voyés*, dit l'Apostre S. Paul escriuant aux Corinthiens, *vostre vocation : c'est que vous n'estes point beaucoup de sages selon la chair, ny beaucoup de forts, ny beaucop de nobles.* Et

dans ces paroles il y a deux difficultés. La premiere, en ce que ce mot *beaucoup*, se disant par comparaison, parce que les choses sont dites grandes ou petites, en petit nombre ou en grand, selon qu'on les compare les vnes aux autres, l'Apostre ne dit pas s'il entend qu'il y a peu de nobles en l'Eglise de Corinthe à proportion de ce qu'il y en auoit entre les Gentils qui n'auoyent point embrassé l'Euangile de Christ, ou si en comparant les Corinthiens conuertis les vns auec les autres, il s'y en trouuoit beaucoup moins de nobles que d'autre condition. La seconde, s'il a pretendu remarquer la condition de l'Eglise de Corinthe seulement, ou bien si dans la vocation de celle-là, il a voulu nous donner vn exemple de celle de toutes les autres. Mais l'vne & l'autre de ces questiõs se peut resoudre par cette consideration. C'est que les Anciens ont fait de diuerses sortes de noblesse. Car il y en a vne que l'on establit en la vertu seulement, quand elle est si illustre & si éclattante qu'elle fait qu'on regarde vn homme auec vne estime & vne venera-

tion extraordinaire, & comme ſeparé par là du commun. L'autre conſiſte en l'extraction, quand on eſt iſſu de ceux que leur vertu a rendus extraordinairement recommandables, & comme dignes d'admiration. La troiſieme eſt celle des dignités. Car ceux qui ſont eſleués à de grandes charges dans la Republique, de quelque origine qu'ils ſoyent deſcendus, acquierent par là quelque choſe que les autres hommes n'ont pas, & ſont tenus d'vn autre rang qu'eux. Et la quatrieme finalement eſt celle qui depend de la richeſſe. Car il y a eu des Republiques où les riches eſtoyent plus eſtimés que les autres, & tenus plus dignes & plus capables du gouuernement de l'Eſtat, tellement que pour eſtre admis aux charges publiques il falloit auoir certaine ſomme de reuenu. Or pour ce qui eſt de la premiere, l'Apoſtre S. Paul n'a pas entendu en parler. Car ſi on euſt comparé les Corinthiens Chriſtianiſés auec les autres habitans de la meſme ville, quelque corruption qu'il y euſt peu auoir en cette Egliſe-là, il s'y fuſt ſans

doute rencontré plus de gens vertueux qu'entre les Payens. Ce mesme S. Paul qui leur parle ainsi, leur tient aussi ce langage en la mesme Epistre. *Ne saués-vous pas que les iniustes n'heriteront point le Royaume de Dieu? Ne vous abusez point : ni les paillards, ni les idolatres, ni les adulteres, ni les effeminez, ni ceux qui habitent auecque les masles, ni les larrons, ni les auaricieux, ni les yurongnes, ni les medisans, ni les rauisseurs, n'heriteront point le Royaume de Dieu. Et telles choses estiez-vous quelques-vns; mais vous en auez esté lauez, mais vous en auez esté sanctifiés, mais vous en auez esté iustifiez au nom du Seigneur Iesus, & par l'Esprit de nostre Dieu.* D'où il paroist que l'Euangile les auoit tirés de l'horrible corruption dans laquelle les autres estoyent demeurés dans le Paganisme. Et si on eust comparé les Chrestiens de Corinthe entr'eux, ou le nombre des gens de bien & des vertueux l'emportoit sur celuy des autres, ou à peine meriteroyent-ils le nom d'Eglise, & que l'Apostre leur escriuist en cette qualité-là. En effect par ce mot de *sages*, il entend

les prudens ſelon le ſiecle, & les gens verſés dans la Politique & dans les affaires du monde. Par les *forts*, il deſigne ceux qu'on nomme ordinairement puiſſans, parce qu'ils ont beaucoup d'autorité & de credit. De ſorte que par celuy de *nobles*, il faut qu'il deſigne quelque autre auantage de cette vie, qui ſoit diſtingué d'auec les qualités morales qui font vn homme vertueux. Et veritablement la vertu eſt bien ſans doute plus excellente que la nobleſſe, mais ce n'eſt pas la nobleſſe meſme, c'eſt pluſtoſt la cauſe qui la produit. Car ſi la nobleſſe commence en vn homme, elle vient de ce qu'il eſt reconnu ſi vertueux, qu'à cette occaſion l'on le met au rang de ceux qui ont tiré quelque éclat de leurs anceſtres, & qui iouïſſent de quelques priuileges que les autres hommes n'ont pas. Et s'il la tire de ſes deuanciers, elle vient de ce qu'ils ont eſté ſi vertueux, qu'on a voulu recompenſer leur vertu de quelque éclat d'honneur & d'immunités, qu'ils ont tranſmis à leur poſterité apres eux. Et c'eſt là la ſeconde ſorte de nobleſſe ſe-

lon le dénombrement que i'en ay fait, & dont indubitablement l'Apoſtre S. Paul parle en ce paſſage. Car à Corinthe, auſſi bien qu'ailleurs, il y auoit des gens qui ſe vantoyent de l'antiquité de leur race, & d'eſtre deſcendus de gens ou que leurs vertus heroïques, ou que la grandeur de leur puiſſance, auoyent extraordinairement ſignalés. Et tels eſtoyent entre les autres ceux que l'on appelloit les vns Cypſelides, & les autres Bacchiades, ceux-là parce qu'ils eſtoyent venus de Cypſelus, qui auoit autrefois regné à Corinthe, & ceux-cy parce qu'ils eſtoyent iſſus de ceux qu'on nommoit ainſi, & qui auoyent eu toute l'autorité du gouuernement aſſés longtemps. Or de quelque façon qu'on conſidere la nobleſſe, ſoit qu'elle conſiſte en l'auantage de l'extraction & du ſang, ou dans la dignité des charges, ou enfin dans la poſſeſſion des grands biens, il eſt certain que c'eſt d'ordinaire vn grand empeſchement à faire profeſſion de l'Euangile. Car elle eſt expoſée à la perſecution, & la perſecution eſt accompagnée d'ignominie ſelon le monde,

monde, ce qui est diametralement opposé aux inclinations des nobles, qui aiment l'hõneur. Et elle ferme la porte aux charges & aux dignités, ou en fait dépouiller ceux qui les possedẽt; ce qui est cõme insupportable à la chair. Et enfin, elle rend sujet au rauissement des biens, ce qui est aussi dur à quelques-vns que si on leur rauissoit la vie mesme. Cela estant ainsi, d'vn costé l'Eglise de Corinthe auoit esté composée de sorte que s'il s'y estoit conuerti quelques nobles, (comme il n'en faut pas douter, puis que S. Paul se contente de dire qu'il y en auoit peu,) tant y a qu'ils estoyent en petit nombre, par ce que la plus part n'auoyent pas voulu se mettre au hazard de souffrir la dégradation de noblesse pour la verité de Christ: & de l'autre, puis que cela venoit d'vne cause qui n'estoit pas particuliere aux Corinthiens, mais tirée de la nature des choses mesmes, & des inclinations des hommes, qui sont de mesme nature par tout, quelle a esté la condition de l'Eglise de Corinthe, telle faut-il que soit celle des autres ordinairement. Et

ie ne puis que ie ne mette icy les paroles d'vn Ancien, qui me semblent extremement considerables. Personne, dit-il, n'aime la vertu sinon ceux qui la peuuent suiure : or suiure la vertu n'est pas vne chose facile à tous. Ceux-là le peuuent que la pauureté & l'indigence des choses a exercés, & rendus capables de l'embrasser. Car si la vertu consiste en la souffrance des maux, ceux-là n'en peuuent estre capables qui ont tousiours esté dans la iouïssance des biens : car ils n'ont pas experimenté les maux, & la coustume de iouïr de leurs biens, & le regret de les perdre, parce qu'ils n'en reconnoissent point d'autres, les rend incapables de supporter les choses qui accompagnent la vertu. C'est pourquoy les pauures, & les personnes de basse condition, parce qu'ils sont libres de l'embarras des choses du monde, croyent plus aisément en Dieu que les riches, que diuers empeschemens tiennent comme entortillés. Ou pour mieux dire, ils sont enchainés, & comme s'ils estoyent aux ceps, ils seruent à la Con-

uoitise, qui les maistrise comme il luy plaist, & qui les tient attachés de liens & de nœuds qu'il n'y a pas moyen de détacher. Tellement qu'ils ne peuuent regarder vers le ciel, parce que leur entendement panche contre-bas, & est attaché à la terre. Le chemin de la vertu n'est pas assés large pour ceux qui portent de grands fardeaux : c'est vn sentier fort estroit, par lequel la iustice mene l'homme au ciel ; & il n'y a que ceux qui sont deschargés & comme nuds, qui y puissent marcher. Ces riches, qui portent de grandes charges, cheminent par la voye de la mort, qui est fort large, parce que la domination de la perdition est d'vne grande estenduë. Et à ceux-là sont fascheuses & inportunes, & ils considerent comme des poisons, les choses que Dieu commande pour exercer la iustice, & que nous, qui les auons apprises de Dieu, enseignons touchant la vertu & la verité. Ces paroles de Lactance rendent la raison de celles de Christ, qu'il est plus aisé qu'vn chameau passe par le pertuis d'vn aiguille, que non pas qu'vn

riche entre dans le Royaume des cieux? Neantmoins, ce que les hommes estiment impossible, ne l'est pas à Dieu pourtant. Car Nicodeme, & Ioseph d'Arimathée, & l'Eunuque de la Reyne des Ethiopiens, & le Proconsul Sergius Paulus, & Manahem, qui auoit esté nourri auec Herode le Tretraque, & Denys l'Areopagite, & quelques femmes Grecques honorables, & quelques-vns de la Cour mesme de Neron, ont creu à la doctrine de l'Euangile preschée par Iesus Christ & par ses Apostres; & depuis en tous les siecles il s'est trouué des personnes de condition eminente, qui ont fait profession de cette mesme verité. Iusques-là que du temps des persecutions, des Conseillers de Cours souueraines, & d'autres gens esleués aux plus éclattantes dignités, ont souffert les tourmens & le martyre plustost que de l'abandonner. Et par la grace de nostre Seigneur il y en a encore maintenant, en qui tant s'en faut que la grandeur de la naissance ait esteint les sentimens de la pieté & l'amour de la verité de Dieu, qu'ils sont

en aussi bon exemple en cet egard, que leur extraction est glorieuse. C'est pourquoy il faut que i'employe ce chapitre à descrire les deuoirs ausquels ils sont obligés selon l'Euangile de Christ, & bien que souuent la noblesse du sang, celle que donnent les charges & les dignités, & celle enfin qui vient des richesses, se rencontrent en vn mesme sujet, ie les distingueray pourtant en quelque façon, afin de ne confondre pas les considerations qui se rapportent à chacune.

Ie diray donc premierement que la Noblesse qui vient de race à diuers degrés. Car il y a quelques nobles qui sont nobles seulement, & qui n'ont point d'autres tiltres qui les signalent. Il y en a qui ont des tiltres qui les discernent d'auecque le commun des nobles, quoy que ces tiltres-là ne les empeschent pas d'estre vassaux d'autres nobles qui sont esleués au dessus d'eux. Il y en a qui ont des tiltres si releués qu'ils ne sont vassaux que du Roy, & neantmoins ils ne s'appellent pas Princes, parce qu'ils ne sont pas issus de

Souuerains. Enfin, il y en a qui sont issus de Souuerains, & à qui la qualité de Princes est donnée à cette occasion, ce qui est le plus haut degré de la noblesse, sinon qu'on y voulust adjouster celle des Souuerains mesmes, qui est tout à fait d'vne autre espece, parce qu'ils ne releuent que de Dieu. Et qui voudroit encore vser de subdiuision, & particulariser dauantage, il trouueroit que comme entre les souuerains il y en a de plus majestueux les vns que les autres, selon la grandeur de leur puissance, & la splendeur de leurs Estats, il y a pareillement de la difference entre les Princes qui sont issus de souuerains, à proportion de la majesté de l'estoc duquel ils sont descendus, & de ce qu'ils sont ou plus ou moins esloignés de la source de leur noblesse. Comme entre ceux qui ne sont pas Princes, & qui neantmoins ne sont vassaux que du Roy, il y a de la distinction selon l'antiquité de leur sang, & de mesmes dans les degrés inferieurs, iusques à ceux-là qui n'ont rien sinon cette simple qualité. Mais il n'est ny necessaire ny à

propos de detailler ainsi la noblesse par le menu, ce que i'en ay dit suffisant pour me conduire dans mes considerations generales & particulieres. La premiere donc & la plus generale est, qu'en quelque degré de noblesse que l'on soit, il faut reconnoistre cela comme vne grace de Dieu, & luy en rendre toute la loüange. Car il y a icy deux écueils opposés à euiter. L'vn est l'opinion de ceux qui croyent que la noblesse n'est rien du tout: l'autre est celle de ceux qui luy deferẽt tant qu'ils croyent qu'elle fait comme vne autre espece d'hommes. Pour examiner la premiere, il est vray que si nous fussions demeurés en nostre integrité, nous fussions tous nais egaux, & n'y eust eu autre distinction entre nous sinon celle de l'homme à la femme, à cause de la diuersité du sexe: du pere à l'enfant, comme de la cause à l'effect: des freres entr'eux eu egard à la difference de leur aage, & du viel au ieune, entre ceux qui n'auroyent point eu de relation de fraternité. Mais le peché a apporté vn changement vniuersel en toute l'eco-

nomie de la Nature : de ſorte qu'à ſon occaſion la prouidence de Dieu a mis vne notable difference entre les hommes, tant eu egard à leurs qualités perſonnelles, ſoit pour le corps ſoit pour l'eſprit, qu'à l'autorité de commander & à la ſujettion d'obeïr, dans la Police & dans les familles ; & à la diuerſité de leurs emplois, dont les vns ſont plus releués & les autres moins ; & & enfin eu egard à leur naiſſance, ſelon qu'ils ſont iſſus de plus ou de moins illuſtres ayeuls. Tellement que qui voudroit reduire les nobles & les roturiers à l'egalité, il feroit auſſi bien fondé à deſtruire toutes ces autres differences qui ſe rencontrent entre les humains, & renuerſer ſans-deſſus-deſſous toute la ſocieté des hommes. Comme donc l'eſtabliſſement des puiſſances eſt de l'inſtitution de Dieu, bien que ce ſoit vn ordre humain : & comme l'autorité des maiſtres ſur les ſeruiteurs ſe doit rapporter à la meſme cauſe, bien qu'elle ait eſté introduite par le droit des Gens : les autres diſtinctions des hommes entr'eux, & nommément des no-

bles & de ceux qui ne le ſont pas, doiuent eſtre eſtimées de meſme origine. Ioignés à cela que la nobleſſe ayant accouſtumé d'imprimer des ſentimens genereux, & de donner à l'ame quelque eleuation qui la porte aux actions vertueuſes, & qui luy fait auoir honte & horreur des laſchetés, ce ſeroit eſtre ennemy de la vertu, que de reduire les hommes à vne condition egale. Car encore que quelquesfois on degenere, & qu'il ſe trouue des ames baſſes entre ceux qui ſont releués par leur extraction, ſi eſt-ce que d'ordinaire on experimente la verité de ce que dit Horace, que les vaillans engendrent les vaillans, & que de la race des pigeons on ne void point venir des aigles. Outre que la vertu, quand elle va du pere au fils, & qu'elle ſe prouigne ainſi pendant quelques generations, deuient en quelque ſorte naturelle, les exemples qui ſe prennent des deuanciers & des ayeuls, ont plus d'efficace, & donnent beaucoup plus d'emulation, que ceux que l'on tire des hiſtoires ou des familles eſtrangeres, & qui ne nous touchent

point. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des ames ſi fauorablement & ſi auantageuſement formées par la nature, qu'encore qu'elles ſoyent iſſues de gens de baſſe condition, elles s'eſleuent d'elles-meſmes, & ſurmontent les difficultés que la baſſeſſe de leur origine oppoſe à leurs belles actions. Et puis que la nobleſſe n'eſt pas de nature, il faut neceſſairement qu'elle commence en quelcun, qui monte de bas en haut par la force extraordinaire de ſon genie, & qui en ſe rendant illuſtre, laiſſe comme vne eſpece d'heritage, la gloire de ſes belles qualités à ſes deſcendans. Mais tant y a que communément l'auantage d'eſtre iſſu de noble ſang, inſpire de la generoſité, & porte par quelque naturel inſtinct aux choſes honneſtes & loüables. Mais cet autre écueil de la vanité, qui fait que quelques nobles eſtiment les autres hommes d'vne autre eſpece qu'eux, n'eſt pas moins à euiter. Ie penſe auoir dit en quelque autre lieu que ce grand le-Pleſſis Mornay diſoit qu'il y auoit trois ſortes de peché originel, qui impriment des caracteres

également indelebiles : celuy de tout le genre humain, qu'aucune sanctification ne desracine iamais tout à fait : celuy des Moines, qui laisse tousiours quelque tache, eussent-ils changé de baptesme & non seulement de profession : & celuy des gentilshommes, qui quelque soin qu'on y apporte, ne se guerit iamais de telle façon, qu'il ne demeure tousiours au fond de l'ame quelque teinture d'orgueil, qui leur fait mespriser les autres hommes. Et de fait, il n'y a point d'ordre d'hommes qui pratique dauantage la ciuilité, ny qui le face de meilleure grace, que les personnes vrayement nobles, quand elles ne pensent point auoir de sujet d'irritation. Mais si on vient à les offenser, ou qu'elles s'imaginent l'auoir esté, alors il leur arriue ce qui ne s'euite iamais en remuant les vaisseaux pleins de liqueur, mais au fond desquels il y a de la lie & de la vase. C'est qu'au lieu que la liqueur estoit fort claire auant l'agitation, ce qui est au fonds s'excite par le mouuement, & trouble vniuersellement toutes les parties de ce qui au-

parauant paroissoit extraordinairemẽt limpide. Et de là vient ie ne sçay quelle enflure de l'esprit qui fait que les nobles considerent ceux qui ne le sont pas, comme si c'estoyent leurs esclaues. Le remede donc à cela est de reconnoistre que c'est Dieu qui est l'auteur de l'auantage qu'ils ont, que c'est luy qui les a discernés d'auecque les autres hommes & non pas eux, & qu'ainsi ils ne s'en doiuent pas glorifier ny enorgueillir contre les autres. Car s'ils sont euxmesmes les auteurs de leur noblesse, c'est Dieu qui leur a donné la vertu par laquelle ils se sont esleués au dessus de leurs compagnons. Parce qu'il n'y a ni vertus morales, ny qualités intellectuelles qui rendent les hommes recommandables, en quelque degré qu'elles soyent, soit dans la Nature, ou dans la Police, ou dans la Grace, dont il ne faille attribuer la loüange à la Prouidence de Dieu, où à la vertu de son Esprit. Beaucoup moins certes les hommes se doiuent-ils attribuer ce qu'il y a d'extraordinairement eminent en eux, & qui éclatte entre les autres. S'ils ont leur

noblesse de leur sang, & de l'heredité de leurs Ancestres, c'est encore vne prerogatiue que Dieu leur a faite, de les faire naistre d'vne belle extraction. Parce que c'est luy qui preside sur la propagation de la race humaine, & qui distribuë le destin de la naissance comme il luy plaist. Apres cela, ie ne sçay cõment il arriue qu'il y en a qui abusent de leur noblesse tout au rebours de sa nature & de son institution, & qui s'imaginent que parce qu'ils sont plus haut montés toutes choses leurs sont permises. L'injustice, pour ne payer pas leurs dettes; l'intemperance, pour s'abandonner à toutes sorte de dissolutions; la tyrannie, pour commettre mille extorsions & mille violences; l'impieté, pour semer tous leurs discours de profaneté & de blasphemes; l'orgueil, pour faire la morgue a toutes sortes de gens; la petulance, pour faire des extrauagances en toutes occasions; & la fanfaronnerie, pour faire des querelles sur des pontilles, sont les fruicts de la noblesse en certaines gens, qui pourueu qu'ils puissent acquerir ou conser-

uer la reputation d'eſtre braues, ne ſe ſoucient pas de renoncer abſolument à toutes autres bõnes qualités. I'aduouë que c'eſt la vertu militaire qui donne le plus ordinairement la naiſſance à la nobleſſe, & ne nieray meſme pas que ſi on compare celle qui vient des grandes actions militaires, auec celle qui procede de la richeſſe, & meſmes des dignités, celles-cy ont quelque peu moins de ſplendeur, la brauoure eſtant de tout temps en poſſeſſion de tenir quelque plus haut rang d'honneur entres les vertus morales. De ſorte que i'accorderay bien volontiers que comme c'eſt la valeur qui a donné l'origine à la nobleſſe, ce ſoit elle encore qui la conſerue principalement, & que la grandeur du courage ſoit ſon particulier ornement. Mais qu'à cette occaſion l'on renonce à toutes les autres vertus, & qu'on s'abandonne à toutes ſortes de vices, c'eſt ce qui eſt tres-indigne des gens veritablement nobles. Ce qu'eſt aux femmes la pudicité, cela eſt aux gentilshommes le courage. C'eſt pourquoy comme ceux-cy ont principalement ſoin de

leur reputation en cet egard, & y constituent leur honneur, les femmes appellent du mesme nom la bonne estime de leur chasteté. Mais bien qu'vne femme ait esté sage de ce costé-là, si est-ce que si elle a mauuaise teste, si elle est mauuaise mesnagere, si elle a des inclinations au larcin, si elle est curieuse & médisante, si elle n'aime ny ses enfans ny son mary, si elle est adonnée à la menterie & à la fourberie, elle ne merite pas la qualité d'honneste femme, parce que ce tiltre embrasse beaucoup de louables conditions. Vn homme donques, pour estre courageux, ne sera pas pourtant digne du tiltre de gentilhomme d'honneur, si parmy toutes sortes d'imperfections il n'a que la seule valeur qui le rend recommandable. C'est pourquoy la seconde reflexion que les gentilshommes doiuent faire sur leur noblesse, c'est qu'elle les oblige plus que les autres a estre veritablement vertueux. Car c'est vne chose honteuse que de n'estre pas semblable à ses ancestres, quand pour reigle de leur conduite ils se sont proposés le

vray honneur. C'eſt vne choſe en quelque façon injuſte, de garder des immunités & des priuileges, que l'on ne poſſede que comme vne recompenſe de la vertu, quand on n'a plus la vertu meſme. C'eſt pluſtoſt vne infamie qu'vne nobleſſe ny qu'vn honneur, d'eſtre par l'auantage de ſa naiſſance eſleué en lieu eminent, & tout enſemble en mauuais exemple par ſes vices. Et comme la nobleſſe dõne beaucoup d'éclat à la vertu, elle met auſſi les mauuaiſes qualités plus en veuë, & les fait connoiſtre de plus loin. Enfin, qui n'a autre choſe qui le recommande ſinon qu'il eſt iſſu d'illuſtres ayeuls, s'il a d'ailleurs les conditions des portefaix & des gens de neant, ou les inclinations des pendars & des garnemens, il fait plus de deſhonneur à ceux dont il eſt deſcendu, qu'il ne tire de luſtre de leur nom & de leurs armes. Comme il y a vne nobleſſe des perſonnes, il y en a auſſi vne des nations. Et ie croy que de toutes nations la plus noble eſt la Iudaïque. La Grecque eſt ancienne à la verité; mais elle n'approche point de l'antiquité de celle-là

celle-là. La Romaine a eu quelque chose d'extraordinaire en la majesté de son empire : mais cela n'approche point des auantages de la posterité d'Abraham. *Lesquels*, dit l'Apostre, *sont Israelites : desquels est l'adoption, & la gloire, & les Alliances, & les ordonnances de la Loy, & le seruice diuin, & les promesses. Desquels sont les Peres, & desquels selon la chair est descendu Christ, qui est Dieu benit eternellement.* Et neantmoins les pechés de cette miserable nation, ont fait qu'elle est deuenuë la plus odieuse & la plus mesprisable de la terre. Quand on parle à cette heure des descendans des Atheniens, & des Spartains ; c'est auec quelque espece de compassion qu'on les void asseruis au Turc, & tombés si bas au dessus de la gloire de leurs ancestres. Quand on pense aux descendans des Romains, on a de l'estonnement de voir tant de foiblesse où il y auoit autrefois tant de vigueur, & que les soupplesses, & les fourberies, ayent succedé à cette haute magnanimité qui a autrefois triomphé de l'Vniuers. Mais quand on parle des Iuifs, on est saisi

de ie ne sçay quelle eſpece d'horreur, de les voir ſi eſloignés de la foy, de la ſainteté, & de la vraye pieté de leurs Patriarches. Il y a donc beaucoup de ſujet d'eſtre ſenſiblement touché de pitié, quand on void des gens de haute naiſſance decheus de la condition de leurs peres par quelque calamité. Et ceux meſmes qui bien qu'ils ne ſoyent pas nobles de race, ont neantmoins quelque choſe de vrayement genereux dans l'ame, ne les peuuent conſiderer ſans douleur. Mais ils regardent comme des monſtres ceux en qui la ſplendeur de leur origine n'a point d'autre vſage, que de les mettre à couuert des chaſtimens & des ſupplices que meritent leurs horribles débordemens. Mais il vaut mieux venir aux conſiderations plus particulieres, & qui ſe rapportent à chacune de ces ſortes de nobleſſe que i'ay diſtinguées cy-deſſus. La premiere qui ſe preſente à moy eſt celle des Roys & des autres Souuerains, que i'ay dite eſtre en quelque façon d'vne autre eſpece que les autres. Ce que ie ne tire pas ſeulement de ce qu'ils ont vne au-

torité qui n'appartient à aucun des autres nobles, mais de ce que cela leur imprime quelque caractere different de la condition des autres gentilshommes, & qu'ils conseruent mesmes apres qu'ils n'ont plus l'autorité. Car quand, pour exemple, l'Empereur Charles-Quint se fut démis de l'Empire entre les mains de son frere, & de ses Estats patrimoniaux entre celles de son fils, il n'auoit plus de pouuoir de commander nulle part, si ce n'estoit entre ses Moines, auec lesquels il s'estoit rangé, & sur ses domestiques, qu'il auoit gardés pour le seruice de sa personne & de sa Maison. Mais ie ne pense pas qu'aucun voulust dire qu'en cet estat-là il n'estoit rien plus que les autres nobles qui estoyent sujets du Roy Philippe; parce qu'encore qu'il ne gouuernast plus le Royaume, si est-ce pourtant que son caractere l'empeschoit d'en pouuoir estre dit sujet. Et cela paroist encore en d'autres dont nous voyons en ce temps les exemples deuant nos yeux, & qui soit qu'ils soyent eux-mesmes volontairement descendus de dessus le trône,

ou que quelque calamité des temps les empesche d'y remonter, tant y a qu'on les tient d'vn autre rang que les nobles, & que s'ils ne sont plus souuerains parce qu'ils n'ont plus l'autorité du Commandement, au moins sont-ils libres à tel point qu'on ne les peut pas dire estre sujets d'aucun autre. Et telle estoit la noblesse d'Abraham, au iugement des Payens mesmes. Car encore que Dieu luy eust donné le droit de posseder comme Seigneur la terre de Canaan, si est-ce qu'en effect il n'en auoit point esté mis en possession, & qu'il n'y a iamais possedé vn pouce de terre. Mais il n'estoit pourtant sujet ny de ceux du milieu desquels il estoit sorti, parce que Dieu l'en auoit tiré: ny de ceux parmy lesquels il estoit venu, parce qu'il ne s'estoit point incorporé auec eux, & que dans la vie qu'il menoit, Dieu faisoit assés paroistre qu'il l'exemptoit de la sujetion à aucune puissance souueraine. C'est pourquoy, quand l'occasion s'en presente, il leue les armes, il donne des combats memorables, & fait des hostilités, sans y estre autorisé que de sa

ſeule volonté, parce que s'il n'auoit point de ſujets à qui cõmander, fors ceux de ſa famille ſeulement, il n'auoit point auſſi de ſouuerain à qui obeïr, & des ordres de qui ſes reſolutions dependiſſent. Si donc le Roy François premier iuroit ordinairement *foy de gentilhomme*, comme on le dit, ce n'eſtoit pas pour ſe reduire à la cõdition de ceux qui portent cette qualité, & eſtablir en cet egard entr'eux & luy quelque eſpece d'egalité. Ou bien il auoit retenu cette formule de ſerment de quand il eſtoit encore Conte d'Angouleſme, & ſujet de ſon predeceſſeur; ou bien il le faiſoit pour gratifier la Nobleſſe de ſon Royaume, en l'approchant de ſa dignité. Et ce que l'on dit que le Roy eſt le premier gentilhomme de ſon Royaume, n'eſt pas nõ plus pour les faire tous de meſme rang; mais parce qu'il eſt tout ſeul du ſien, on le met à la teſte de tous les autres. Cette ſorte de nobleſſe donc eſtant ſi haut eſleuée, elle doit donner des ſentimens qui ayent quelque choſe d'extraordinairement ſignalé. Car d'vn coſté, ſi tout bienfait requiert de la

reconnoissance, & si la reconnoissance doit estre grande à proportion de la grandeur du bienfait, il n'y a point de nobles qui soyent obligés à tant de gratitude enuers Dieu pour l'auantage de leur condition, que ceux qui possedent vne noblesse si pure & si absolument independante. Et d'autre costé, si la prerogatiue de la condition doit inspirer des pensées vrayement genereuses, & donner de grands mouuemens à la vertu, la noblesse du plus haut rang y doit auoir plus d'efficace. Ie ne me mettray pas icy à descrire le deuoir des Souuerains. Outre que cette Morale n'est pas pour tomber entre leurs mains, i'en ay dit quelque chose ailleurs, & ie ne les considere pas icy comme Souuerains, mais comme nobles. Mais ie ne laisseray pas de dire que puis que les Souuerains sont la source d'où la noblesse coule dans tous les sujets de leurs Estats qui en sont participans, ils doiuent aussi estre la source de la vertu, sans laquelle la noblesse n'est quasi que comme vne ombre. Et puis que quand ils font des nobles ils declarent haute-

ment que c'eſt à cauſe de leur vertu, & que par conſequent ils reconnoiſſent qu'il n'y a que ceux qui ſont veritablement vertueux qui meritent cette qualité, ils ſe font en quelque façon leur procés ſi eux-meſmes ne ſe propoſent en bon exemple. Quand on trouue dans les hiſtoires que par la faueur des Empereurs, des valets des cordonniers ont eſté eſleués aux plus hautes charges de l'Eſtat quoy que ce ne fuſſent que des coquins & des garnemens, on en conçoit vne iuſte indignation, comme ſi la nobleſſe auoit eſté profanée en ces infames. Qu'eſt-ce donc que ces Empereurs-là meſmes pouuoyent eſperer du iugement de tous les mortels, lors qu'ils eſtoyent eux-meſmes des meſchans & des gens de neant, ſinon qu'en leurs perſonnes eſtoit auſſi auilie & abaſtardie la majeſté de l'Empire ? Ce que ſont au ciel les aſtres, & entre les aſtres le Soleil, cela meſme ſont en vn Eſtat politique les nobles, & entre les nobles le Souuerain. Comme les aſtres ſont lumineux à l'egard des autres corps inferieurs & des autres parties de la Nature,

les Nobles ont vn grand éclat entre les autres parties de l'Estat. Et comme c'est le Soleil qui communique la lumiere aux autres astres : c'est le Souuerain qui donne la noblesse aux autres nobles ; de sorte que ne plus ne moins que tout ce qu'il y a de lumiere en l'Vniuers vient ou mediatement ou immediatement du Soleil, tout ce qui a quelque splendeur de noblesse & de dignité dans vn Estat, vient indubitablement de la puissance souueraine. Or ce seroit bien sans doute vn grand desordre dans la Nature, si auecque cette lumiere que les astres tirent du Soleil, ils mesloyent d'eux-mesmes de mauuaises influences, & qu'ils les respandissent dans les parties de la Nature où leurs constellations peuuent dominer : mais ce seroit bien encore pis si le Soleil mesme auoit en son corps quelque chose de venimeux, qu'il coulast & dans les astres & dans les corps inferieurs conjointement auec la lumiere. Car il n'y auroit si petite ny si reculée partie du monde, qui se peust garentir de ce venin, de sorte qu'il faudroit que tout perist comme par vne

peſte vniuerſelle. De meſme ce ſeroit vn eſtrange déreiglement en vn Empire, ſi tous les nobles y deuenoyent vicieux: mais quand le Souuerain meſme l'eſt, rien ne ſe ſauroit naturellement ſauuer de la contagion de ſon exemple. Nous voyons bien à la verité qu'encore que la mer ſoit ſalée, & que toutes les riuieres & les ſources de la terre en viennent, elles ſont douces pourtant. Et la raiſon de cela eſt qu'ou bien l'eau paſſant au trauers des veines de la terre s'y eſpure, & y laiſſe les parties plus groſſieres, dans leſquelles eſtoit la ſalure, & s'adoucit en ſe ſubtiliſant: ou bien, ce qui a mon aduis eſt pl⁹ vray, c'eſt que toutes les eaux douces venãt des nuées, & les nuées elles-meſmes eſtant attirées par les corps celeſtes, elles laiſſent en la mer toute ſa ſalure, & n'eſtans compoſées que des parties les plus deliées qui s'en tirent, quand elles ſe reſoluent en pluyes, elles ſe trouuent ſans ſaueur. Ainſi il y a bien ſans doute quelque vertu d'enhaut qui preſerue les gens de bien de la corruption des mauuais exemples que fournit la vie deſ-

bordée, des Souuerains. Mais si Dieu laissoit aller les choses selon leur naturelle disposition, les vices des Potentats seroyent pernicieux à toute la terre. Quinte-Curse nous represente Alexandre comme vn Prince qui dans ses actiõs guerrieres se proposoit qu'il auoit pour spectateur tout l'Vniuers : tellement que comme s'il luy fust arriué d'y faire paroistre quelque foiblesse, il eust eu tous les habitans du monde pour témoins de son deshonneur, il auoit au contraire les yeux de tous les mortels pour approbateurs de sa gloire. Et s'il eust eu la mesme pensée en tous ses autres deportemens, il eust sans doute surpassé la condition humaine. Mais quand sa colere le transportoit, ou qu'il faisoit la débauche auecque ses Capitaines, il croyoit estre dans vne cauerne où personne ne le voyoit, ou si il croyoit que tout le monde le regardast, il monstroit bien qu'il n'estimoit rien les autres vertus, au prix de la reputation de la militaire. Ie voudrois que ceux qui sont aupres des Princes leur ramenteussent sans cesse, non pas seule-

ment qu'ils ſont mortels, comme on faiſoit aux Rois de Perſe autrefois; mais que tandis qu'ils ſont viuans ils ſont eſleués en vn lieu ſi eminent, qu'aucune partie de leur vie ne ſauroit eſtre cachée. Car cõme on a honte de paroiſtre nud ſur vn theatre, parce que la nature a mis en nous quelques parties qu'elle nous ordonne de couurir : ſi les Souuerains auoyent vne fois receu bien auant cette impreſſion, que les yeux de tous les hommes ſont ſur eux, ils taſcheroyent de ſe compoſer de telle façon qu'on ne leur peuſt reprocher aucune choſe deshonneſte. Les Potentats veulent qu'on les appelle des images viuantes de Dieu ; & ils ont raiſon. Car cette puiſſance ſouueraine qu'ils ont ſur les autres humains, eſt vn rayon de celle que Dieu a ſur toutes les choſes du monde : & comme Dieu n'eſt point tenu de rendre conte de ſes actions à aucune des creatures qui ſont dans l'eſtenduë de ſon empire, qui paſſe au de là de l'Vniuers, ils ne ſont non plus tenus de rendre conte de leur adminiſtration à ceux qui ſont en l'eſtenduë du

leur, & il n'y a que Dieu ſeul à qui ils ayent à en reſpondre. Mais ce qui donne à Dieu cet empire ſur toutes choſes, c'eſt en grande partie l'excellence de ſa nature, qui eſt ſouuerainement intelligente, & ſage, & iuſte, & bonne, & ſainte, & pitoyable, & en encline à bien faire aux bons, & à ſupporter meſmes les mauuais, afin de leur donner lieu de ſe repentir; & en qui en vn mot ſont toutes les vertus qu'il eſt poſſible de conceuoir, & cela dans vne hauteur infiniment eminente. De ſorte que s'ils veulent remplir comme il faut l'emphaſe d'vn tiltre ſi glorieux, ils ſe doiuent efforcer de le repreſenter autant & plus en ces admirables proprietés, qu'en la grandeur & en l'independance de ſa majeſté. Car les foudres, & les tremblemens de terre, & les vens impetueux, ont bien en eux quelque repreſentation de la puiſſance de Dieu. Mais pour cela il ne leur a pas donné le gouvernement du monde, ny aſſujetti les creatures, ſinon quand il luy plaiſt de s'en ſeruir pour les maltraitter. Parce que ces choſes-là ne

gouuernent pas leur force par l'intelligence, la vertu & la raison, s'il leur auoit commis l'empire du monde, elles y feroyent des rauages continuels, & des ruines sans relasche, & le tireroyent incontinent dans vne espouuantable perdition. Il n'a pas mesmes donné le souuerain commandement aux lions, bien qu'ils soyent extraordinairement courageux & magnanimes, parce qu'ils sont aussi feroces, qu'ils n'ont point de connoissance de la iustice, & qu'ils prennent plaisir au sang. Il donna au commencement la surintendance de ses ouurages à l'homme, qu'il auoit doüé d'intelligence, & qu'il auoit parfaitement bien formé à exercer la vertu. Et ie ne puis que ie ne dise icy quelque chose à la gloire de nos Rois : qui bien qu'ils regnent peut-estre de droit aussi absolument qu'aucuns autres Potentats de l'Vniuers, & qu'ils ayent presque tous donné des preuues bien authentiques de la grandeur de leur courage en diuerses occasions, ils aiment mieux pourtant qu'on les representent dans leurs seaux assis qu'à

cheual, & tenant la main de iuſtice, que la foudre ou quelque autre marque de leur terrible puiſſance & de leur pouuoir independant. En vn mot, puis que nous cherchons icy quelle eſt la Morale Chreſtienne, on ne leur peut mettre deuant les yeux vn tel modelle que celuy de Ieſus Chriſt. Or les Prophetes diſent bien que quand il exercera ſon regne, il *ceindra ſon eſpée ſur ſa cuiſſe, & que maieſté & magnificence l'accompagneront*; mais ils adjouſtent qu'il *ſera monté ſur la parole de la verité, ſur la debonnaireté & ſur la iuſtice*, de ſorte qu'elles conduiront tous ſes mouuemens, & qu'il ne ſera porté à ſes actions que par elles. Ils diſent que ſa *dextre luy enſeignera des choſes terribles*; parce que l'obſtination de ſes ennemis l'obligeront neceſſairement à faire d'eſpouuantables executions: & que ſes *fléches ſeront aiguës, & que les peuples cherront ſous luy, & que ſes traits entreront dans le cœur de ſes aduerſaires*: car puis qu'ils ne ſe veulent pas ſoumettre à l'empire que le Pere luy a donné ſur tous les humains, que reſte-t-il plus ſinon qu'ils experi-

mentent ſa colere ? Mais ils diſent auſſi que *le ſceptre de ſon regne eſt vn ſceptre d'equité: qu'il aime la iuſtice, qu'il hait la meſchanceté*, & qu'*à cette occaſion Dieu l'a oint d'huile de lieſſe* par deſſus tous ceux qui ont quelque communion auecque luy, ou à qui il a communiqué quelque veine de ſa puiſſance. Et ſi les Monarques de la terre auoyent perpetuellement ce portrait-là deuant les yeux, cõme le Seigneur Ieſus, d'où il eſt dans les cieux en vne gloire inenarrable, fait continuellement couler icy bas, auec la douceur de ſes diuins aſpects, l'abondance de ſes graces, & la vertu de ſon Eſprit ; les Rois, de ce haut trône d'autorité où Dieu les a mis, reſpandroyent inceſſamment ſur leurs ſujets, tant leurs faueurs & leurs bienfaits, que les influences de leurs bons exemples. Ie viens maintenant à ceux que i'ay nommés Princes, parce qu'ils ſont iſſus de maiſons ſouueraines. Et la premiere choſe que i'ay à dire d'eux, c'eſt qu'encore qu'ils ſoyent deſcendus vn degré au deſſous de la ſouueraineté, ils ſont pourtant aſſés ſouuent des ſujets capa-

pables d'y remonter. Vne bonne partie de nos Rois sont venus à la Couronne de cette façon-là, & depuis enuiron deux cens ans, Louis XII, & François Premier, & Henry quatriéme nous en fournissent d'illustres exemples. Car quant à Charles neufiéme, & Henry III, leur naissance les en tenoit encore si prés, qu'il n'a pas falu remonter bien haut pour qu'ils se missent en possession de la puissance souueraine. Or c'est assés pour donner à ceux qui sont tels, de beaux & nobles sentimens, que de penser que leur condition les peut appeller au gouuernement des Royaumes. Car ce leur seroit vne chose bien honteuse, si le cas en arriuoit, que leurs vices les en fissent vniuersellement iuger indignes. On dit qu'il y a certaines parties du regne, qui s'exercent mieux par ceux qui ne sont pas nés sur le trône; comme est le traittement des sujets en la distribution des charges & des imposts. Et la raison qu'on en rend est qu'ils connoissent mieux la necessité des peuples, & qu'ainsi ils sont plus capables d'en auoir pitié. Qu'ils l'ont eux-

mesmes

mesmes assés souuent experimentée dans leurs affaires, c'est pourquoy, quand ils sont venus au Royaume, ils en sont meilleurs mesnagers. Enfin, qu'il leur est beaucoup plus aisé de descendre par la pensée à la consideration des affaires de leur Royaume, pour s'y gouuerner sagement, que non pas à ceux qui dés leur naissance se sont trouués assis si haut, qu'à peine l'estat de leurs sujets peut-il monter à leur cõnoissance. Et bien que cela ne soit pas vniuersellement vray, s'estant veu des Monarques nés dans la pourpre, qui ont tressagement regné, & des gens esleués d'vn degré beaucoup plus bas à l'Empire, qui ont tout mis sans dessus-dessous, la chose n'est pourtant pas sans apparence de verité, ny destituée d'exemples. Et neantmoins i'estime que ces trois que ie viens de nommer, & qui ont tous eu de grandes vertus, les y ont apportées de ce que leur naissance, leur genie, & leur education, leur auoit fait conceuoir qu'il falloit qu'ils se rendissent dignes de toute grande fortune. C'est ce qui a fait que le premier s'est

fait aimer comme le pere de son peuple; que le second a imprimé vn tel respect de ses vertus dans l'esprit de ses sujets, qu'ils ne l'ont iamais perdu, nonobstant la consideration de ses imperfections & de ses disgraces; & que le troisiéme, qui vit encore dans la memoire de plusieurs, & dont l'histoire, à cause de la proximité du temps, est plus connuë que des precedens, reuient incontinent dans l'esprit de ceux que leur chagrin ou leur malheur degouste du gouuernement present, & fait que l'on dit, *Où est le temps de Henry le Grand*, comme si ç'auoit esté l'aage d'or & le siecle de Saturne. Mais quand l'estat des choses reculeroit vn Prince si loin qu'il ne luy seroit pas permis d'auoir iamais de telles pensées, tousiours est-il certain qu'il se doit ressouuenir de la gloire de ses ayeuls, & de la splendeur de sa naissance. On dit que l'eau, quelque bas qu'elle descende, peut tousiours remonter aussi haut qu'est la source d'où elle a coulé. Et il s'en void des exemples prodigieux, & des jets d'eau de quatre-vingt-dix ou cent pieds de haut, ce qui

donne de l'admiration à ceux qui les regardent. Cela n'est pas tousiours vray en ce qui regarde les dignités; & plusieurs, qui sont issus de Souuerains & de Potentats, se peuuent bien sevrer de l'esperance des grandeurs qui ont esté possedées par leurs ancestres. Mais il est quasi vniuersellement vray de la vertu, si ce n'est qu'on soit descendu d'ayeuls dont les qualités ayent esté extraordinairement heroïques Car à la verité il estoit malaisé qu'aucun des descendans d'Hercule, egalast la grandeur de ce patron : parce qu'outre la valeur qui l'a fait estimer digne du rang des Dieux de son temps, il faudroit, comme luy, auoir dans le corps vne force prodigieuse. Mais pour ce qui est des vertus dont l'histoire n'a rien de fabuleux, il y en a eu peu de si éleuées en aucun Prince souuerain, que ceux qui sont issus de luy soyent absolument obligés de desesperer d'y pouuoir atteindre. L'on rapporte du Connestable de Lesdiguieres, qu'il auoit accoustumé de dire qu'il n'y a dignité, ny sauoir, ny richesse, ny reputation de valeur, à

quoy vn homme soit paruenu ; qu'vn autre ne puisse raisonnablement & certainement esperer, pourueu qu'il pratique deux choses. La premiere ; qu'il se propose vn certain but de ses actions. Car ceux qui ne s'en proposent point, & qui courent tantost à vne chose & tantost à l'autre, desirans à cette heure de deuenir riches, & demain d'estre sauans, & vne autresfois de paruenir aux honneurs, & qui voltigent sans cesse ainsi, ne font iamais, pour parler comme les Italiens, vne bonne reüscite. Ils ressemblent aux chiens qui prennent le change, & qui courans tousiours apres la derniere beste qu'ils ont veuë, les faillent toutes egalement. Et ceux qui s'en proposent beaucoup ensemble, ne reüssissent gueres mieux ; parce qu'outre qu'il est impossible que l'esprit de l'homme se partageant à tant de choses, ait de la force assés pour fournir à toutes, souuent deux diuerses fins de la vie s'embarassent l'vne l'autre, de sorte que qui veut deuenir riche, est obligé de renoncer à l'esperance de paroistre entre les sauans. La seconde, que quand

il s'est vne fois proposé vn but, il y demeure si ferme & si arresté, qu'il y rapporte vniuersellement toutes ses actiõs, & qu'il ne s'en destache iamais quelque chose qui arriue. Tellement qu'encore qu'il luy suruienne des trauerses, & des disgraces, & des rebuts, il ne se rebute pas pourtant, & qu'il espere que ce qui n'a pas succedé par vn moyen, succedera enfin par vn autre. Ie croy que ce grand personnage parloit ainsi par l'experience de soy-mésme. Car s'estant proposé pour but les plus grandes charges militaires, & les plus grandes dignités que les sujets puissent obtenir dans l'Estat, il y a tellement conduit ses pensées en toute sa vie, & tellement dirigé ses conseils & ses actions, que ne se contentant pas d'y faire seruir ses vertus, il y a aussi employé ses vices. Car voyant que ny la reputation de ses hauts faits d'armes, ny les seruices qu'il auoit rendus à la Couronne, ny sa prudence politique, qualités qui estoyent aussi eminẽtes en luy qu'en aucun homme de son temps, ne le pouuoyent faire atteindre iusques à l'espée de Connesta-

ble à laquelle il auoit tousiours aspiré, il abandonna sa religion qui mettoit le dernier obstacle à son esperance. Ce n'est pas, comme quelques-vns ont pensé, qu'il ne fist du tout point de cas de la religion. Car il en auoit professé vne soixante ans : il l'auoit gardée nonobstant la difficulté des temps dans lesquels il s'estoit rencontré : les censures de l'Eglise & le dépit des excommunications ne la luy auoyent pas fait quitter : & à la premiere proposition qu'on luy fit de luy donner cette grande Charge à condition qu'il passeroit dans vn autre Communion, il le promit bien à la verité, mais il ne voulut pas l'executer quand il vid qu'on auoit changé de visée. Mais quand le Connestable de Luine fut mort, & qu'on luy promit tout de bon, de l'eleuer à la derniere dignité à laquelle vn gentilhomme François puisse paruenir, il donna sa religion au mesme temps qu'on executa la promesse qu'on luy auoit faite. Ainsi il y a apparence qu'il n'y auoit que cette Charge qui luy peust faire renoncer à la Foy: mais quand il

l'a fallu retenir au prejudice de ce qu'il s'estoit mis deuant les yeux pour la derniere fin de ses actions, il a creu qu'vne si belle espée, aussi bien que celle de Brennus, le deuoit emporter à la balance. Ie ne voudrois pas qu'vn Prince se mist iamais en la teste le dessein de deuenir riche, & de tirer toutes ses actions à ce blanc : c'est vne chose trop basse pour ces grãdes ames. Ie ne voudrois pas non plus qu'il se proposast d'estre sauant. Car la science est bien vn grand ornement & vne grande aide aux autres vertus des gens de cette condition : mais ce n'en doit estre vn ornement & vne aide seulement, & ils sont appellés à donner de la matiere aux Poëtes & aux Historiens, & non pas à les bien entendre. I'estime mesmes que de se proposer de hautes charges & des emplois éclattans, c'est vne chose au dessous d'eux, si ce n'est pour y exercer la vertu, & la faire paroistre comme sur vn theatre. Car les Charges & les emplois doiuent suiure leur naissance, ou tout au plus tenir à l'egard de leurs actions, le mesme lieu qu'Aristote donne à la volupté en

l'exercice de la vertu. C'est que celle-cy doit estre le vray but auquel vn honneste homme tend : si celle-là ou l'accompagne ou la suit, non seulement on ne la refuse pas, mais on la reçoit comme vn reietton naturel des belles & grandes actions, & comme vne seconde fin qui vient en dependance de l'autre. Le vray but auquel vn Prince doit viser est celuy que l'on recommandoit à Achille, de paroistre tousiours le premier & d'estre tousiours le plus excellent dans les choses dignes de loüange. Comme ie n'estime pas que Louys de Bourbon, celuy qui fut tué à Bassac, pensast à la Royauté, parce qu'il voyoit deuant luy quantité de ieunes Princes qui pouuoyent y paruenir ; aussi reconnois-je bien qu'il n'est pas hors de la vray-semblance, qu'il ait esté au commencement porté à ses grandes entreprises par cette consideration, que si les desseins de ceux de Guise reüssissoyent, la maison Royale, dont il faisoit part, seroit esteinte tout à fait, ou au moins rabaissée bien loin au dessous de sa splendeur & ancienne & naturelle.

Peut estre mesme qu'il y a senti l'aiguillon de quelque ressentiment, de voir qu'encore que ceux de Guise n'eussent pas eu de si hautes pretentions qu'on se l'imaginoit alors, neantmoins ils auoyent trop de puissance dans l'Estat, au prejudice de ceux qui estoyent du sang des Rois, & à qui il croyoit qu'à cette occasion appartenoit plustost qu'à des estrangers, l'administration des affaires de France. Neantmoins, selon que i'ay peu comprendre de la nature de ce Prince dans ce que l'histoire rapporte de ses actions, ie ne doute pas que cette haute generosité, cette eleuation d'esprit qui luy faisoit auoir en horreur toutes sortes de bassesses & laschetés, & cette inuincible magnanimité qu'il a maintenuë, non dans les actions militaires seulement, mais en des occasions où il est beaucoup plus difficile de la conseruer, ne luy vinssent du sentiment de son sang, & de la perpetuelle application de son esprit à penser à ce qui conuenoit à la qualité d'vn Prince. Il estoit en prison à Orleans : il y auoit arrest de de mort donné contre luy : l'eschaffaut

estoit dressé pour en faire l'execution; le Roy estoit là present ; tout se faisoit en son nom & en son autorité; mais tout estoit gouuerné par les plus grands ennemis du prisonnier : & neantmoins il ne s'en estonna iamais, ne fit iamais paroistre aucune foiblesse en sa contenance, en ses paroles, ny en ses actions; parla tousiours auec la mesme fermeté & la mesme grandeur de courage qu'il fit depuis à la teste des armées, & se monstra constamment si esleué au dessus de toutes sortes d'accidens, qu'il sembloit que ce fust, non pas vn homme accusé de crime de leze Majesté, & condamné pour cela, mais vn Prince souuerain qui maintint son autorité & qui fist faire le procés aux autres. Mais puis que c'est icy la Morale Chrestienne, il faut que ie considere aussi en cela ce qu'il y pouuoit auoir de la connoissance de Iesus Christ. Ce Prince estoit né Chrestien, & auoit dés lors gousté la doctrine de la Reformation, qui commençoit à s'espandre par toute la France. Et ceux qui ne sauent pas bien la nature du Christianisme, s'imaginent

qu'il abbaisse le courage, parce qu'il exexhorte à la patience, & qu'il forme à l'humilité. De sorte que Machiauel ne rend point d'autre raison pourquoy nous ne voyons plus de si grands exemples d'vne vertu quasi heroïque, qu'on en a veu dans l'Antiquité, sinon que cela ne compatit pas auec la Religion Chrestienne, qui semble auoir coupé les nerfs à la vigueur du cœur des hommes, en leur recommandant & en leur inculquant sans cesse l'imitation de la douceur & de la patience de Christ. Si donc vous en produisez quelques-vns, comme celuy du Prince duquel ie parle, & celuy de l'Admiral de Coligny, qui estoit du mesme temps, & de quantité d'autres dont nostre siecle, non plus que celuy de nos peres, n'est pas Dieu mercy destitué ; pour parler selon ses maximes, & conformément à ses principes, il faut que Machiauel vous responde que ces gens-là, quelque profession qu'ils fissent, n'estoyent neantmoins pas Chrestiens. Ie pourray dire ailleurs, & particulierement où il faudra traitter des gens

de guerre, comment la doctrine de l'humilité & de la patience Chrestienne, se peut accorder auec les actions militaires ausquelles les Capitaines sont obligés. Icy ie me contenteray de monstrer que cette grandeur extraordinaire d'ame qui a paru dans le Prince de Condé en cette occasion, non seulement n'auoit rien de contraire à la doctrine & à l'exemple de Iesus Christ, mais encore, que c'est principalement de là qu'elle a procedé comme de sa source. Il faut donc icy supposer comme chose indubitable, que la Religion Chrestienne n'a rien changé dans l'ordre des choses du monde qui a esté premierement establi par la Nature, & puis apres par la Police, laquelle est venuë par dessus. Comme donques dans le Christianisme les vns sont demeurés Princes, & les autres se sont trouués dans vne plus basse condition, l'humilité & la patience à laquelle nous sommes portés par l'Euangile de Christ, n'empesche pas que chacun ne puisse auoir des sentimens ou plus ou moins esleués selon la grandeur de sa naissance. Car

la diuersité des conditions engendre aussi celle des relations, & la connoissance que chacun a de ses relations, luy donne des sentimens & des mouuemens conuenables. L'humilité donques d'vn Prince consiste à l'egard de Dieu, à se reconnoistre deuant luy, en qualité de de sa creature, comme vn neant; en qualité de pecheur, comme digne de sa malediction; & en qualité de fidelle, comme luy deuant absolument toute la gloire de son salut, & des vertus qui l'y conduisent. A l'egard des autres hommes, l'humilité d'vn Prince consiste à se reconnoistre de mesme nature auec eux, & entant que pecheur, enueloppé dans vne mesme corruption & dans vne mesme condamnation, de sorte que de ce costé, leur condition naturelle est absolument egale. Et s'ils sont fidelles comme luy, son humilité requiert encore qu'il les considere comme ses freres, participans de mesme adoption en Christ, esleués à l'esperance d'vn mesme heritage eternel, & sans aucun precipu qui mette entr'eux de la difference. Or il n'est pas malaisé de

conceuoir qu'elle temperature de douceur & de moderation cela peut mettre dans l'esprit d'vn Prince. Mais cela ne l'empesche pas de reconnoistre ce qu'il a pleu à Dieu de le faire naistre dans l'Estat, pour auoir le courage esleué à proportion de son origine. De sorte que si ceux qui luy sont inferieurs se veulent egaler à luy, il est bien fondé à ne le pas endurer : & si ceux qui ne luy sont sinon egaux se veulent esleuer bien haut au dessus de luy, il luy doit estre permis de ne le souffrir pas non plus, l'humilité du Christianisme n'empeschant pas qu'il n'ait en ce qui touche la Police, où la Prouidence de Dieu a voulu qu'il ait esté auantagé, quelque particuliere generosité qui luy face tenir son rang auec la dignité conuenable. Que s'il vient à tomber en quelques afflictions, il faut bien distinguer en luy les mouuemens qui luy viennent du sentiment de la main de Dieu, & la consideration de la nature de l'affliction mesme. Car en ce premier egard il doit estre plein de respect enuers la Prouidence de nostre Seigneur, & dans vne

grande humiliation par la connoiſſance qu'il à de ſes pechés, qui peuuent auoir donné vne iuſte occaſion à ſa ſouffrance. Mais au ſecond, il luy ſied bien de ne faire & de ne dire rien de bas, & qui ſoit au deſſous de la grandeur d'vn bon courage. Que ſi ſon affliction luy eſt procurée par ſes ennemis, alors il doit exactement diſtinguer entre ce qu'il peut meriter à l'egard de Dieu, & ce dont il ſe ſent digne à l'eſgard des hommes. Pour le premier, il n'a toujours que trop ſujet de s'abaiſſer deuant Dieu, & de reconnoiſtre la iuſtice de ſa conduite. Pour le ſecond, il peut auoir la confiance en ſon innocence qu'ont vniuerſellement tous les innocens, mais il luy eſt ſouuerainement conuenable de tremper cela, comme fit le Prince de Condé à Orleans, dans la magnanimité d'vn Prince. En diſtinguant ainſi il imitera Dauid, qui bien qu'il fuſt berger de naiſſance, auoit pourtant dés ſa ieuneſſe le courage des plus grands heros; de qui l'eſprit auoit encore eſté eſleué par l'onction de Dieu meſme, aux plus hautes eſperances auſ-

quelles puiſſent venir les mortels, & qui en fin apres auoir ſurmonté tous les Capitaines du monde en hauts faits, egala les plus grands Rois par la ſplendeur de ſa couronne. Car quand il ſe preſente deuant Dieu pour reconnoiſtre quel il ſe ſent, s'il le veut examiner à la rigueur, il s'aduouë digne de tous les maux qui luy peuuent arriuer. Mais quand il ſe compare auecque l'iniquité de ſes perſecuteurs, il publie hautement ſon innocence. Toutesfois, ie ne voudrois pas qu'vn Prince Chreſtien portaſt en telles occaſions ſa magnanimité iuſques où vont les imprecations de Dauid, qui couure ſouuent la teſte de ſes ennemis de maledictions eſpouuantables. Si cela eſt procedé de l'eſprit de Prophetie qui luy faiſoit connoiſtre la reprobation, & par conſequent la derniere deſtinée de ces gens, comme il n'y à pas lieu d'en douter, ce luy eſtoit vn priuilege particulier dont les autres Princes ne ſe peuuent pas vanter. Et s'il y auoit quelque choſe de la diſpenſation de la Nature, qui n'eſt pas ſi reſeruée en ſes reſſentimens que la Grace, & qui s'y

qui s'y donne plus de liberté, ce qui a esté excusable en Dauid en ce temps-là, ne le seroit pas maintenant, que Christ requiert de nous vn plus haut degré de perfection par la manifestation de son Euangile. Quant à l'exemple de la patience de Christ, il est proposé à imiter à tous les Chrestiens, mais neantmoins c'est sous diuers egards qu'ils le considerent. Parce qu'il regarde sa mort comme vn effect de la malediction de Dieu sur tous les hommes à cause de leurs pechés, il fremit, il s'espouuante, il tombe en des angoisses extremes, il suë des grumeaux de sang par la violence de l'agitation de son esprit. Or cela ne conuient pas ny en particulier aux Princes, ny en general aux autres Chrestiens. Dautant qu'ils ne doiuent plus considerer la mort cõme vn effect de la vengeance de Dieu, il est requis de leur foy à tous qu'ils l'enuisagent auecque de la fermeté; & de la generosité des gens de haute condition, de ne s'émouuoir que fort mediocrement de sa presence. Derechef, parce qu'outre la fin de sa satisfaction, nostre Seigneur souffroit

encore la mort comme vn martyre, pour la confirmation de la verité qu'il annonçoit ; s'il arriue soit à vn Prince, soit à quelque autre fidelle, d'estre appellé à souffrir pour la mesme occasiõ, il y doit imiter la constance de nostre Sauueur, qui nonobstant toutes ces grandes & extraordinaires emotions qu'il sentit dans le iardin, ne laissa pas, quand il fut entre les mains de ses ennemis, de faire paroistre tout autãt de vigueur d'esprit, qu'il estoit necessaire en vne telle occurrence. Enfin, parce que la mort de nostre Seigneur estoit ignominieuse selon le monde il ne se pouuoit que l'infamie n'en saisist son imagination. Car il estoit homme comme nous, & n'y a rien, hors le peché, qui puisse naturellement toucher vn esprit humain, de quoy celuy nostre de Seigneur ne fust susceptible. Neantmoins cela ne l'empescha pas de s'esleuer bien haut au dessus de tous ses ressentimens, de se souuenir toujours de ce qu'il estoit, de le confesser, & de le maintenir hardiment en la presence de Ponce Pilate. Si donc vn Prince se trouuoit en l'estat auquel

estoit celuy de Condé alors, la presence d'vn eschaffaut, & la pensée d'vn billot sur lequel il faudroit laisser vne teste capable de porter vne couronne, luy deuroit faire de l'horreur : mais neantmoins en s'y resoluant, il tascheroit toujours de garder le *decorum* qui conuient à la hautesse de son origine. Ce siecle, fertile en choses extraordinaires, & que ceux qui viendront apres considereront auec quelque estonnement, nous a fait voir vne chose bien plus estrange que celle dont ie parle. Le Prince de Condé n'estoit que Prince, & encore non souuerain: le Roy Charles d'Angleterre estoit Roy de trois beaux royaumes. Le procés du Prince de Condé luy estoit fait par son Souuerain: celuy du Roy d'Angleterre luy a esté fait par ses sujets. Du temps du Prince de Condé il y auoit plusieurs gens en France qui disoyent qu'il estoit bien au pouuoir du Roy de France de le tenir en prison bien resserrée, pour l'empescher de nuire à l'Estat ; mais comme il ne luy estoit pas permis de démembrer aucune partie du Royaume, dont il

n'estoit qu'vsufruitier seulement, il ne luy estoit pas non plus permis d'oster la vie à vn Prince de son sang, parceque c'est oster à l'Estat vne personne qui à cause de son habilité à la succession, luy est de plus de consequence que ne peut-estre vne Prouince. En ce temps icy on a creu en Angleterre que le peuple y pouuoit absolument disposer de son gouuernement, & couper la teste à son Roy mesme. Enfin, le Prince de Condé, par vn accident inesperé à la verité, mais tant y a par vn accident, ne fut pas executé; & tandis qu'on a la teste sur les espaules, il peut toujours rester quelque fibre desperance, que comme on faisoit autrefois dans les Tragedies descendre vn Dieu par des machines, pour desnouër des difficultés insolubles autrement, il pourra suruenir quelque chose d'impremedité qui empeschera l'execution d'vne funeste sentence. Au lieu que l'eschaffaut dressé en la ville de Londres a esté teint du sang de son Roy, & que cette teste qui auoit porté trois couronnes auparauant, s'y est veuë effectiuement separée du tronc de son

corps par la main d'vn homme à qui il ne manquoit rien pour estre bourreau, sinon qu'il s'estoit couuert d'vn masque. Neantmoins il est certain que ce Monarque s'y gouuerna toujours en Roy, & bien que sa constitution naturelle luy eust donné vne fort grande douceur, que l'estat auquel il se voyoit reduit, luy deust encore donner plus de mortification, & que l'exemple de Christ, duquel il parla souuent, fust perpetuellement deuant ses yeux, il n'y fit pourtant iamais rien d'indigne de sa Majesté, ny de la fermeté d'vn bon courage. Mais retournons à nostre propos. Les nobles qui sont immediatement au dessous des Princes, sont ceux qui ne sont pas Princes, mais que neantmoins l'antiquité de leur extraction, & les tiltres de leurs terres ou de leurs charges, mettent au dessus de grand nombre d'autres nobles, sans que quant à eux ils soyent vassaux d'autre que de leur souuerain. Ceux-là approchent bien prés de ceux de qui ie viens de parler : mais neantmoins ils y reconnoissent eux-mesmes vne notable diffe-

rence. Et de fait, ny ils ne peuuent pas ſentir en eux les mouuemens que cauſe le ſang des Souuerains, puis qu'ils n'en ſont pas iſſus : ny ils ne ſe peuuent pas animer a la vertu par cette penſée, qu'ils peuuent deuenir Souuerains, puis qu'il n'y a rien dans leur ſang qui la leur puiſſe faire naiſtre. Toutesfois, ils ont aſſés de grandeur pour ne ſe propoſer rien que de grand en la conduite de leurs actions, & s'ils ne ſont montés à ces hautes dignités par leur propre vertu, ce qui leur ſeroit bien glorieux, ils n'y peuuent eſtre paruenus que par quelque rare qualité qui s'eſt trouuée en leurs predeceſſeurs. Or le premier leur doit eſtre vn aiguillon à ne ſe démentir point : car c'eſt vne choſe bien honteuſe de degenerer de ſoy-meſme, & de faire dire au monde ; cet homme là eſtoit autrefois vn grand perſonnage, mais l'aiſe & les voluptés, & les dignités l'ont perdu, ce qui eſt arriué à Lucullus. Et le ſecond doit perpetuellement exciter & reueiller les ſentimens de vertu qui ſont en vn homme de cœur, afin qu'on ne diſe pas de luy qu'il a degeneré de

ſes anceſtres. On appelle les familles, & les baſtimens où elles demeurent, egalement des Maiſons: & l'on les appelle grandes à proportion de ce que celles-là le ſont en honneurs & en dignités, & ceux-cy en appartemens, en pauillons & en galleries. Et à la verité il y a quelque reſſemblance entre les choſes qui ſont neceſſaires à les eſleuer. Car comme il faut pour les vns de grands échaffauts, & des machines fortes, & des architectes bien entendus: il faut pour les autres d'extraordinaires qualités & des vertus bien eminentes. Mais il n'en eſt pas de meſme pour les choſes neceſſaires à les conſeruer. Car quant aux baſtimens, quand ils ſont faits, on abbat les echaffauts, & on renuoye les machines chés les charpentiers, & au lieu d'architectes experimentés, on ſe contente de gens qui prennēt le ſoin des vitrages & des couuertures. Au lieu que ſans les meſmes vertus qui ont donné la naiſſance aux familles illuſtres & où il paroiſt de la grandeur, on les void incontinent tomber dans vne piteuſe decadence. Et

quand les richesses & les autres auantages de cette nature s'y conserueroyent quelque temps, la notable diminution de la vertu, est la plus grande decadence qui s'y voye. Que di-je, quand ces choses s'y conserueroyent quelque temps? De la façon que les Grands viuent ordinairement, il est impossible qu'elles s'y maintiennent. Car la magnificence de leur train, les superfluités de leur table, l'abord continuel de toutes sortes de personnes en leurs Maisons, leurs meutes, leurs cheuaux, leurs oiseaux, leurs ieux & leurs passe-temps, leurs dissolutions, s'ils ne sont vertueux, & leurs debauches, les parties dans lesquelles ils s'engagent quelquesfois pour leurs amis, les griuelées de leurs gens d'affaires, & les tours que leur font leurs intendans, sans parler d'vne infinité de rencontres extraordinaires qui les obligent à dépenser, mettent incontinent leurs Maisons en tel estat que c'est vn espouuantable desordre. De sorte qu'elles ressemblent à leurs bastimens, quand on a esté quelque temps sans y faire les reparations

neceſſaires. La maſſe à la verité s'en ſouſtient aucunement: mais vous voyés là vne grande muraille qui fait ventre, & icy vn pauillon demy-fondu; en vn endroit vn lambris ſe pourrit parce qu'il y pleut: & en vn autre les peintures d'vne galerie ſe ruinent en ſes creuaſſes; de ſorte qu'on a quelque compaſſion que les choſes qui auoyent eſté faites auecque tant de ſoin & de dépenſe autrefois, tombent dans vn ſi grand deperiſſement. Ou donques il faut que ce ſoit la vertu qui regle la conduite de ces maiſons pour les conſeruer: ou il faut que ſe ſoit elle qui face des efforts extraordinaires pour les reſtablir, & qui en rende les Maiſtres ſi recommandables prés des Souuerains, qu'ils employent à les entretenir les meſmes moyens & les meſmes gratifications qui y ont eſté pratiquées par leurs deuãciers. Mais ſur tout doiuent-ils auoir le ſoin d'y conſeruer la pieté enuers Dieu, & d'y faire fleurir autant qu'ils pourront la predication de l'Euangile. Car comme l'Apoſtre dit que Ieſus Chriſt ſouſtient l'Vniuers *par ſa parole puiſſante*;

l'on peut bien dire certes que c'est par sa parole encore qu'il fait subsister les maisons des grands Seigneurs. Il est vray que comme on ne void point par quels moyens nostre Seigneur conseruoit le monde, on n'apperçoit pas bien souuent d'abord ceux dont il se sert pour la manutention des grandes Maisons. Et c'est ce qui fait peut-estre qu'on n'y est pas ordinairement si soigneux qu'on y deuroit estre, d'y entretenir la deuotion. Car les hommes ne croyent volontiers qu'aux choses sensibles, & quant aux secrettes voyes de la Prouidence Diuine, ils n'y pensent iamais gueres que quand ils en voyent les euenemens. Mais quoy qu'il en soit, cette sentence, que la Pieté a les promesses de la vie presente & de celle qui est à venir, est vniuersellement veritable pour ce second chef; & quant au premier, bien que Dieu se soit reserué le chois des temps & des moyens d'en faire voir la verité, si est-ce pourtant qu'il fournit ordinairement l'occasion d'esperer qu'on en fera l'experience. Quant aux Nobles qui sont vn degré

au dessous, & qui neantmoins ont quelques autres tiltres que ceux de gentilhomme seulement, ie les trouue dans vne condition fort auantageuse, s'ils sauent bien gouster leur felicité, & ils la gousteroyent s'ils en imitoyent vn que ie connois, & dont il n'est pas necessaire que ie repete icy le nom. Apres auoir esté fort soigneusement esleué dans la connoissance des belles lettres & des sciences, particulierement dans les sentimens de la pieté sans oublier les exercices des cheuaux & des armes, afin de s'en pouuoir seruir en toutes bonnes occasions, on luy fit faire les voyages qu'ont accoustumé de faire les hommes de belle naissance, afin de parler pertinemment des plus notables parties de l'Europe, & des plus illustres nations. Cela fait, il prit la teinture de la Cour, qui donne toujours à la Noblesse quelque éclat qu'elle n'auroit pas autrement: & puis il suiuit les armées, comme le mestier de ses ancestres, sans la pratique duquel il est impossible à vn Gentilhomme de fonder iamais solidement vne bonne reputation. Et com-

me il a le cœur aſſis en auſſi bon lieu qu'ait aucun homme de ſa condition, il ne s'eſt point là preſenté d'occaſions, ny de celles qui ſont veritablement de la guerre, & où on combat pluſieurs contre pluſieurs, ny de celles qui ſont de la maladie du ſiecle, & où le demeſlé eſt d'vn à vn, où il n'ait fait voir de ſi belles marques de ſa valeur, que tous ceux qui l'ont connu l'ont eu en vne ſinguliere eſtime. Dans le meſtier de la guerre, & dans toutes les factions militaires, où la pluſpart des autres ſe perdent par la licence des armes, & par les exemples de l'impieté, il trouuoit vn Eſcole de toutes ſortes de vertus & Chreſtiennes & Morales. Car la mort, qu'il ſe propoſoit à toutes rencontres, luy faiſoit toujours tenir ſa cõſcience en eſtat de comparoiſtre deuant Dieu. Les fatigues des armées endurciſſoyent & ſon corps & ſon courage à toutes ſortes d'incommodités : & la faim & la ſoif, auſquelles on y eſt aſſés ſouuent ſujet, luy donnoit occaſion, non pas ſeulement d'exercer alaigrement ſa patience à l'heure qu'il le falloit, mais encore de

ſe preparer par l'abſtinence & par le trauail, à l'heure meſme qu'il n'y eſtoit pas neceſſairement obligé, à ſupporter auecque gayeté, ce qui donnoit aux autres du découragement & de la triſteſſe. Quant à ces malheurs de querelles particulieres dans leſquelles on eſt quelquesfois engagé, s'il y auoit quelque choſe à redire en ſa vertu, c'eſt qu'il ne les fuyoit pas aſſés pour vn homme Chreſtien, & de profeſſion Reformée. Non qu'il ſoit de luy-meſme hargneux; car iamais homme ne le fut moins; ou que comme pluſieurs ont fait, il cherchaſt ſur des pontilles l'occaſion de ſe faire dire braue. Mais neantmoins il auoit tellement ce que les gentilshommes appellent ordinairement l'honneur, deuant les yeux de l'eſprit, que dans la deliberation, s'il valoit mieux obeïr à Dieu, qui defend cette ſorte de combats, ou eſtre la fable des hommes, qui tiennent pour laſches ceux qui les refuſent, il ſe determinoit ſans difficulté de ce coſté-là, qu'il valoit mieux tomber entre les mains de Dieu, qui eſt miſericordieux, qu'entre ceux des

hommes, qui ſont tres injuſtes eſtimateurs de la pieté, & tres-inſolens à inſulter, quand on leur a donné quelque ſiniſtre impreſſion de ſon courage. Cependant il n'eſt iamais allé à cette ſorte de combats ſans vne tres-ardente priere à Dieu qu'il luy pleuſt tellement conduire les choſes, qu'en s'en retirant auec honneur, il peuſt conſeruer la vie à ſon aduerſaire. Et de fait, quoy que quand il en faloit venir aux priſes, il y alloit comme vn lion, il a toujours eu vn ſoin merueilleux de conſeruer la vie à ſon ennemy, & de ſe contenter d'auoir eu l'auantage ſur ſes armes. Parce qu'il ne cherchoit pas à la guerre les grands emplois, mais ſeulement de ſatisfaire à ſes inclinations, & d'acquerir la reputation que doit auoir vn homme de condition, lors qu'il ſe vit en cet eſtat, il ſe retira chés luy pour y compoſer vne famille. Ce n'eſt pas qu'il ne quittaſt la guerre comme vne maiſtreſſe qu'il auoit extremement aimée, mais qui luy cauſoit vne ſi grande dépenſe, qu'il n'y pouuoit plus fournir ſans ruiner abſolument ſes affaires, s'il ne vouloit, comme plus

ſieurs autres, faire des violences & des extorſions pour la contenter. N'eſtant donc pas d'humeur à cela, il aima mieux en faire vne autre qui luy apportaſt du bien au lieu de luy en demander, & qui des fruits de ſon reuenu luy aidaſt à nourrir ceux qu'elle produiroit de ſon ventre. Retiré qu'il a eſté dans ſa maiſon, ſes ſoins ſe ſont partagés principalement à ces choſes. Premierement il a commencé par loger l'Arche de Dieu chés luy, en y eſtabliſſant vne Egliſe & vn Paſteur, pour y faire les exercices ordinaires de la pieté, & les autres fonctions du ſaint miniſtere. De quoy il y a tel autre que luy qui ſe fuſt ſans doute bien paſſé, parce qu'il pouuoit trouuer prés de luy l'edification & la ſatisfaction qu'il cherchoit, & que ce nouuel eſtabliſſement ne ſe pouuoit faire ſans quelque deſpenſe conſiderable. Mais il a mieux aimé, quoy qu'il luy en peuſt couſter, ouurir vne ſource en ſa maiſon, pour y attirer ſes voiſins, qu'en aller chercher ailleurs & y mener ſes domeſtiques. En effect elle y a eſté fort frequentée iuſqu'à mainte-

nant, parce qu'on y a trouué les eaux douces & ſalutaires. Apres cela, Dieu luy ayant donné quantité d'enfans, tant de l'vn que de l'autre ſexe, il s'eſt appliqué auec vne aſſiduité incroyable à leur education, tant pour les former tous de bonne heure à la crainte de Dieu & à la vraye vertu, que pour donner la teinture des bonnes lettres à ceux que le ſexe en a fait capables. Et comme il a animé cela d'exhortations, & l'a viuifié de ſon exemple, en quoy il a eſté admirablement bien ſecondé par ſa compagne, femme doüée de tres-excellentes qualités, auſſi y a-t-il parfairement bien reüſſi par la benediction de Dieu, n'y ayant point de famille de cette condition, mieux reglée ny mieux moriginée que la ſienne. Mais bien qu'il ſemble, à voir les attachemens qu'il a eus prés de ſes enfans, qu'il n'euſt plus de ſoin que de ce qu'il le touchoit en particulier, ſi eſt-ce qu'il n'a iamais manqué à aucune des occaſions où le public, ou bien ſes amis, ont eu beſoin de ſa perſonne. Car n'eſtant pas poſſible qu'il n'arriue à toute heure

heure quelques broüilleries dans les Prouinces, dans lesquelles nõmément la Noblesse a interest, il s'y est toujours meslé aussi auant qu'on le peut desirer d'vn hõneste homme, & y a paru tellement zelateur du bien commun, qu'il en a toujours establi la principale partie en la conseruation des loix de l'Estat, & au respect qui est deu à la puissance souueraine. Si bien qu'encore que ce soit souuent vne chose assés difficile à faire que de satisfaire aux peuples, & de conseruer l'autorité du Roy, il a sceu tellement se mesnager, qu'il n'a manqué ny à l'vn ny à l'autre. Pour ce qui est de ses amis, il s'est donné de telle façon à eux où les occasions l'ont requis, qu'il y a tousiours maintenu l'intégrité de sa vertu, sans defaillir à aucun deuoir de l'amitié, & qu'il leur a fait comprendre que celle-cy doit estre tellement fondée sur celle-là, que ceux qui requierent qu'on passe les reigles de la premiere à leur occasion, eneruent & aneantissent la seconde. Tellement que ceux d'entr'eux qui ont en recommandation la vertu, ont trouué en luy

tout ce que l'on peut desirer dans les offices de l'amitié, & ceux qui croyent qu'il faut absolument tout deferer à l'amitié, ont esté contraints d'auoir en veneration sa vertu, quand ils ont reconnu que s'ils n'obtenoyent pas de luy tout ce qu'ils desiroyent, il n'y auoit que la seule vertu qui y mist obstacle. La chasse est vn des exercices les plus ordinaires de la Noblesse quand elle demeure à la campagne, & quant à luy il ne le mesestime pas. Car c'est comme vne image de la guerre, & on fait son apprentissage contre les bestes, de ce qu'il faut pratiquer puis apres sur les ennemis. Le courage s'y affermit contre les dangers, & le corps s'y endurcit au trauail : & Machiauel a remarqué apres les anciens, qu'y ayant tousiours beaucoup de conformité entre les diuers pays, on apprend en conduisant les meutes en l'vn, comment il faudra puis apres mener les armées dans l'autre. Parce que les costaux, & les vallées, & les fondrieres, & les forests, & les campagnes, & les buissons, quelque varieté qu'il y ait en leur disposition, se

ressemblent pourtant en plusieurs façons, dans la guerre qui se fait à veuë d'œil, on tire beaucoup d'vtilité de s'estre exercé à la chasse. Et quand l'occasion s'en est presentée, celuy dont ie parle s'y est quelquesfois tellement abandonné, que les plus furieux picqueurs estoyent contraints d'aduouër qu'il leur donnoit de la tablature. Neantmoins il a premierement distingué entre le legitime plaisir qu'on y prend, & la passion auecque laquelle quelques-vns s'y laissent assés souuent emporter, de sorte que de ce qui leur deuroit tenir lieu d'exercice seulement, ils font vn mestier continuel & vne occupation sans relasche. Et c'est ce qui fait que quand ils sont en compagnie ils ne parlent presque iamais que de chiens & de cheuaux, parce que c'est ou bien ce qu'ils sauent le mieux, ou au moins la passion qui les domine. Il a donc tousiours remarqué que c'est là vn grãd defaut dans les personnes de sa condition, & puis enfin d'autres considerations l'ont empesché de cõtinuer en cet exercice. La despense en est excessiue,

& on s'y fait manger à ses chiens, comme Actæon, à ses cheuaux, à ses oiseaux, & à ses valets. Le temps qu'on y met ordinairement, si on en veut faire son exercice ordinaire, est le meilleur de la vie, & le plus propre à toutes sortes de bonnes actions. Enfin il y faut auoir vn corps robuste, & quelque robuste qu'il soit, il est malaisé pourtant que la violence de la chasse, & les incommodités qu'on y endure, n'alterent enfin la santé. Il a donc creu que c'est vne grande folie que de se ruiner pour son plaisir, & que quand on ne s'y ruineroit pas, la dépense qu'on y fait, seroit incomparablement mieux employée aux œuures publiques, & pieuses, & charitables, d'où il peut reuenir quelque soulagement aux pauures, quelque edification à l'Eglise, & aux Lettres quelque ornement. Et de fait, il employe à cela ce que les affaires de sa famille ne l'obligent point de retenir, & bien qu'il cache ses liberalités tant qu'il peut, il est neantmoins impossible qu'elles ne se sachent. Pour son temps, il l'employe à la lecture des

bons liures, qu'il aime paſſionnément, & qu'il ſait parfaitement bien choiſir, & augmente tous les iours le magazin de ſes connoiſſances pour ſa ſatisfaction particuliere, & parce que naturellement il aime à ſçauoir. Du reſte, le peu de ſanté dont il a ioüi depuis quelques années en çà, l'auroit tout à fait priué du contentement de la chaſſe, quand il n'auroit pas eſté d'humeur à trouuer plus de ſatisfaction ailleurs. Enfin, le reſte de ſa vie ſe paſſe dans les conuerſations de ceux dont il eſt viſité, qu'il rend touſiours quant à luy ſalutaires par les marques d'vne pieté ſans affectation; vtiles par les lumieres des hiſtoires, des ſciences, & des belles lettres, qu'il y meſle ſans aucune oſtentation; aggreables par des gayetés innocentes, & par des ieux d'eſprit honneſtes & extraordinairement illuminés; & douces tout ce qui ſe peut, par vne complaiſance ſans exemple, mais qui ne va iamais iuſques à conniuer aux vices, non pas meſmes à diſſimuler quand on s'emporte deuant luy à des meſdiſances, qu'il releue touſiours auec

beaucoup de fermeté & de charité. Et parce qu'il me semble que c'est là vn suffisant caractere du deuoir d'vn homme de cette condition, ie diray maintenant deux mots de celuy du dernier ordre des gentishommes. La condition de ceux-cy n'est pas à beaucoup près si auantageuse, & i'aduouë qu'il leur est beaucoup plus difficile de se rendre heureux. Car ils ont le courage haut, comme leur naissance le veut, & la fortune basse à proportion, ce qui leur donne beaucoup de peine : parce que leur condition ne leur permet pas de faire diuerses choses que les autres hõmes font pour acquerir du bien à leurs enfans, & pour fournir à leur dépense. Tellement qu'on en void plusieurs qui sont extrémement incommodés, & à qui leurs incommodités sont d'autant plus pesantes & plus importunes, qu'ils ne trouuent pas aisément le moyen d'y remedier. Il y a des pays où les nobles trafiquent comme les autres hommes, & neantmoins retiennent les auantages & les priuileges de leur noblesse quand & quand. Ie ne sçay si cela est

bien conuenable : parce que la marchandise, quoy qu'honneste, semble estre au dessous de l'ordre de la Noblesse, qui est destinée à de plus hautes fonctions. Ie doute mesme s'il est raisonnable qu'vn mesme homme ait en mesme temps la faculté d'attirer à soy la richesse par le commerce, & de retenir la prerogatiue des immunités. Car c'est comme si dans le corps humain quelques membres attiroyent à eux les forces, & que neantmoins ils se deschargeassent des fardeaux : ce qui seroit indubitablement contre l'equité de la Nature. Il y en a d'autres où les nobles ne peuuent exercer aucun commerce sans estre estimés dégenerer, & sans dechoir de leurs priuileges, dans lesquels ils ont puis apres bien de la peine à se faire rehabiliter. Ie trouue aussi que cela est dur, d'estre condamné à vne pauureté perpetuelle, pour soy & pour sa posterité, ou à perdre le rang & le tiltre de ses ancestres, & les sentimens genereux que donne la communication de leur sang. Ie voudrois donc qu'il fust permis à cette sorte de gen-

tishommes de laisser dormir pour quelque temps leur noblesse, iusques à ce que par des voyages aux Indes, ou par quelque autre negoce honorable, ils eussent peu apporter la richesse & l'abondance, ou au moins certes la commodité dans leurs maisons. Mais apres cela ie voudrois aussi qu'ils peussent sans aucune difficulté faire reuiure leur qualité, & reprendre en mesme temps & le rang & le courage des nobles. Mais quelles que soyent en cet egard les Coustumes & les Constitutions publiques, que ma Morale ne changera pas, la premiere chose que i'ay à dire à cette sorte de personnes est que l'auantage de leur naissance, pourueu que la vertu la seconde, les rend capables des plus grandes charges de l'Estat. Car il n'y a point de simple gentilhomme qui ne se doiue proposer cela, que sans autre anoblissement il peut deuenir Mareschal de France, & paruenir encore à de plus hautes charges militaires s'il y en auoit ; ce qui seroit extremément difficile à vn autre, quelque vertueux qu'il peust estre, si la naissance luy manquoit.

Ce n'eſt pas que l'hiſtoire n'en fourniſſe des exemples, & qu'il ne s'en peuſt meſmes rencontrer en noſtre temps. Mais outre que c'eſt vne choſe fort rare, il la faut attribuer, non pas ſeulement à vne vertu extraordinaire, mais auſſi à vn extraordinaire bonheur. Ny la vertu d'vn roturier, fuſt elle ſemblable à celle des anciens heros, ne monteroit iamais vn homme ſi haut, s'il n'auoit eu, comme on dit, la fortune fauorable : ny la fortune toute ſeule, pour ſi fauorable qu'elle peuſt eſtre, ne luy donneroit iamais ce grade, ſi elle n'en trouuoit l'occaſion dans vne eminente vertu. Mais quant aux gentishommes, s'ils n'entrent dans les grandes charges de plein pied, au moins y peuuent-ils monter par degrés, où ils n'ont gueres beſoin que de leur vertu pour eſcorte. Et c'eſt par là que le Mareſchal de Gaſſion, & le Conneſtable de Leſdiguieres, & pluſieurs autres ſont paruenus; la naiſſance leur ayant premierement donné la liberté d'aſpirer à ces dignités, & le cœur de s'y efforcer, iuſques à ce qu'enfin ils y ſont paruenus

par leur vertu militaire. I'allegue ces deux là nõmément, parce que leur naissance estoit noble, mais telle pourtant qu'ils n'auoyent presque rien au delà; le second estant l'aisné de sa maison à la verité, mais accompagné de peu de bien: le premier estant d'vne Maison où il y pouuoit auoir du bien, mais cadet, de qui toute l'esperance dependoit de la benediction de Dieu, & de la bonté de son espée. De sorte qu'il n'y a gentilhomme si peu auantagé en naissant, qui ne puisse esperer en les imitant, de venir à des emplois considerables. Et ie ne fais pas difficulté d'exciter cette sorte de gentishõmes par l'esperance de ces grandes charges, bien que i'aye dit que ce n'est pas là proprement à quoy les Princes doiuent regarder. Car ceux-cy les doiuent considerer comme en quelque façon au dessous d'eux, ou au moins comme des choses ausquelles ils sont egaux par leur naissance, de sorte qu'il faut seulement qu'ils se picquent du vray honneur & de la vertu. Mais ceux-là considerent les grands emplois comme des choses qui

ſont bien loin au deſſus d'eux, & auſquelles ils ne peuuent iamais arriuer par le ſeul auantage de leur naiſſance. Neantmoins, le ſecond aduertiſſement que i'ay à leur donner eſt, que quand ils ne pourroyent pas paruenir à ces recompenſes là, la ſeule conſideration de la vertu les doit animer, parce que comme diſoyent les Stoiciens autrefois, elle porte ſon ſalaire en elle-meſme. Ie ne veux pas dire comme eux, qu'elle eſt toute ſeule capable de rendre les hommes heureux. Aſſeurément il faut quelque autre choſe auec elle pour acheuer la beatitude. Il n'y a point de gentilhomme de cinq cens liures de rente, à qui ie peuſſe perſuader qu'apres auoir fait quinze ou vingt campagnes, où il a ſouffert beaucoup de fatigues, & receu beaucoup de playes en ſon corps, s'il s'y eſt comporté vertueuſement, il ſe doiue reputer heureux, s'il ne s'eſt du tout point auancé ny dans le bien ny dans les Charges. Ie veux dire ſeulement, que quand cela ſeroit arriué, il ne ſe deuroit pas chagriner pourtant ; ny dire comme Brutus, *Ie voi bien, vertu, que*

tu n'es qu'vn nom, & non vne chose reelle. Vn hõme qui a veritablement le cœur noble, ne se dépitera pas contre la vertu, quand la fortune, comme on parle, ne luy aura pas esté fauorable ; & se contentera en soy mesme de la satisfaction que luy donne le souuenir de ses belles actions. Ie ne sçay mesmes si vn homme qui a le cœur veritablement genereux, se décourageroit, & se rebuteroit de la resolution de faire de cette façon plusieurs laborieuses & perilleuses campagnes, quand par quelque rayon de l'esprit de Prophetie il deuineroit qu'il ne s'y auanceroit du tout point. Au moins certes sçay-je bien, que de la Noblesse Françoise qui fait profession de la Religion, il y en a vne bonne partie qui peut bien preuoir que si les degrés par lesquels on paruient aux grands emplois, ne luy sont fermés, au moins y rencontrera-t-elle des empeschemens comme insurmontables. Et toutesfois le zele du seruice du Roy, l'affection au bien de l'Estat, & quand il n'y auroit que cela, l'amour de la vertu & de l'honneur, porte presque tous

ceux de cette naiſſance & de cette profeſſion, aux factions militaires. Et c'eſt vn des preceptes que cette Morale leur doit donner, que puis que la pureté de la Religion qu'ils profeſſent, les eſleue pour le moins autant au deſſus des autres gentishommes qui ſont d'egale naiſſance auec eux, que la nobleſſe les eſleue tous au deſſus des roturiers, ils doiuent auoir des ſentimens plus genereux à proportion, & paſſer par deſſus toutes autres conſiderations, & ſurmonter toutes ſortes de difficultés, pour s'acquitter de leur deuoir, & ſatisfaire à leur conſcience. Peut-eſtre qu'il arriuera à quelques-vns d'eux de deuenir des Conneſtables de Leſdiguieres & des Mareſchaux de Gaſſion. Mais quand cela ne leur arriueroit pas, ce leur ſera touſiours vn incroyable contentement d'auoir merité de l'eſtre. Mais parce qu'encore que cette exhortation-là conuienne fort bien à la nobleſſe, & nommément à la ieune, ſi eſt-ce qu'elle regarde particulierement la vertu militaire, & que la Religion les requiert toutes en ceux qui portent le nom de

Chreſtiens, i'adjouſteray encore ce mot, pour paſſer puis apres à d'autres Conſiderations: c'eſt que la pieté enuers Dieu eſt la ſource de toutes les autres belles qualités qui rendent les hommes recommandables. C'eſt elle premierement qui les rend veritablement vaillans. Car dans la profeſſion du Chriſtianiſme, ſans l'eſperance d'vne meilleure vie, le meſpris de la mort eſt vne eſpece de brutalité. Autrefois, entre les Grecs & les Romains, où l'on auoit extrémement peu de certitude de l'immortalité de l'ame, & encore moins de connoiſſance de ſon eſtat apres la mort, l'idée de ce qu'Ariſtote appelle τὸ καλὸν, *ce qui eſt beau & honneſte*, pouuoit aucunement porter les hommes aux loüables actions. Et ie croy qu'Epaminondas, & Scipion l'Africain, & Socrate, & Xenophon, & quelques autres encore, en ont eu l'imagination imbuë quand ils ont fait ces belles choſes que les hiſtoriens rapportent d'eux. Mais maintenant que l'Euangile a mis dans vne claire euidence quelle eſt la nature de nos ames, & ce qu'elles ont à deue-

nir, on ne peut negliger cette pensée sans profaneté, & la profaneté ne peut compatir auec cette idée de l'honneur qui a autrefois animé & comme informé la vertu de ces grands hommes. C'est encore la pieté qui forme les hommes à la Iustice, vertu que la ieune noblesse n'a pas accoustumé de beaucoup considerer. Car il est aduis à la plus part qu'ils sont de le race des oiseaux de proye, qui ne viuent que de ce qu'ils rauissent, & qui ne se paissent qu'en deschirant. Tellement que quand ils sont à la guerre, la picorée & la rapine leur sont comme vne espece de solde; & ce qu'ils ont appris à la guerre, ils le pratiquent quand ils en sont retournés en leurs maisons. C'est elle encore qui donne les veritables preceptes & les inclinations à la temperance, qui est autrement quasi inconnuë à la plus part des ieunes hommes, mais principalement à ceux qui se vantent de la noblesse de leur sang. Car il leur semble que la prerogatiue de leur naissance leur fournit des tiltres de licence, & de desbauche & de dissolution, pour les

exercer non pas ſeulement impunément, mais encore auec quelque eſpece de loüange. De ſorte que celuy qui en fait le plus, eſt le plus eſtimé parmy eux, comme s'il y auoit vn prix ordonné pour l'yurognerie & pour l'inſolence. C'eſt elle enfin qui donne l'humilité & la moderation d'eſprit, qui ſe rencontre rarement entre les ieunes gentishommes, ſi de bonne heure ils n'ont eſté eſleués à la pieté. Parce que l'opinion de leur nobleſſe leur ſouffle ie ne ſçay quoy dans l'ame qui les enfle démeſurement, & qui leur fait regarder de haut en bas, & meſmes aſſés ſouuent traitter auec indignité, ceux qui ſont d'vne autre naiſſance. De là viennent les algarades, & les menaces, & les actions de violence que chacun d'eux exerce dans ſon vilage, quand ils ne voyent rien au deſſus d'eux qui ſoit capable de les reprimer. Ce donc qui leur doit eſtre perpetuellement inculqué dés leur enfance, ce qu'on leur doit faire ſuccer auecque le laict, ce dont on doit comme nourrir & entretenir leur ieuneſſe, ce qu'on doit ſans
ceſſe

ceſſe faire reſonner à leurs oreilles, & dont il leur faut mettre iour & nuit les exemples deuant les yeux, c'eſt qu'il y a vn Dieu qu'il faut honorer, vn Ieſus Chriſt qu'il faut croire, vne mort eternelle qu'il faut craindre, vne immortalité glorieuſe à laquelle il faut aſpirer; afin qu'en toutes occaſions il leur vienne de là de bonnes penſées. Et parce que c'eſt de la parole de Dieu que la pieté ſe puiſe, & par la predication de l'Euangile que la foy ſe forme dans les cœurs, & que c'eſt la priere qui obtient de Dieu la grace de ſon Eſprit, pour donner accroiſſement à ce que l'vn a planté, & à ce que l'autre arrouſe, ceux à qui l'education de la ieune nobleſſe eſt commiſe, doiuent auoir ſoin de les accouſtumer à ces exercices, pour les pratiquer toute leur vie, & pour en eſtre le fondement.



DV DEVOIR CHRESTIEN de ceux qui ſont nobles par leurs Charges.

IL y a de deux ſortes de Charges : à ſçauoir les militaires & les ciuiles. Et mon intention n'eſt pas de parler icy des premieres: parce que s'il eſt queſtion de conſiderer la nobleſſe qu'elles donnent, nous en auons deſia parlé dans le diſcours precedent. Et pour ce qui eſt du deuoir auquel ſont obligés ceux qui les exercent, il en faudra traitter cy-apres, lors que nous parlerons de la guerre, & de la façon de laquelle ceux qui la font ſe doiuent gouuerner. Quant aux autres, il y en a quelques-vnes qui conſiſtent pluſtoſt en dignité, que non pas en fonctions : & de celles qui conſiſtent en fonctions, les vnes regardent pluſtoſt le gouuernement, les autres ſont accompagnées de iuriſdiction ; & enfin il y en a où ces deux choſes ſont iointes enſemble. Pour exemple, en la

Republique de Rome, le Consulat estoit vne charge dãs laquelle l'autorité du gouuernemẽt estoit en quelque sorte souueraine pour vn an : mais au reste le Cõsul n'auoit point de iurisdiction qui luy fust particulierement affectée, & s'il en exerçoit quelcune, c'estoit conjointement auecque le Senat. Mais le Preteur auoit vne iurisdiction ordinaire pour prononcer sur les differens d'entre les particuliers. En France, qui est vne Monarchie, les Charges sont autrement dispensées. Car celles qui ont part au gouuernement de l'Estat, sont toutes conferées à ceux qui sont prés de la personne du Roy, de qui ils sont considerés simplement comme Conseillers & comme Ministres, parce que l'autorité du commandement reside en la personne de luy seul. Quant à la Iurisdiction qui leur est attribuée, comme il est certain qu'ils en ont en ce qui regarde diuerses choses qui arriuent entre les sujets du Roy, cela est reiglé soit par la nature des choses mesmes, qui doiuent estre iugées dans le Conseil de sa Majesté : soit par la vo-

lonté du Prince, qui les tire d'entre les mains des Iurisdictions ordinaires par la puissance souueraine de ses euocations. Les autres ont bien vne autorité en quelque sorte souueraine, en ce qu'elles prononcent en dernier ressort & sans appel : mais cela est separé de l'autorité du gouuernement, & regarde seulement l'administration de la Iustice entre les personnes particulieres, ou entre les Compagnies subalternes entre lesquelles il y peut auoir quelque different. Quoy qu'il en soit, les vnes & les autres anoblissent, & cela auec tres-bonne raison. Car soit qu'elles ayent quelque part au gouuernement ou non, ce rayon de la Puissance du Souuerain qui leur est communiqué, & qui leur fait auoir les biens, & l'honneur, & la vie des hommes entre les mains, leur donne quelque caractere qui les distingue des autres, & qui ne s'arreste pas simplement à l'exercice de leurs charges, mais qui s'attache à leurs personnes, & qui passe en celle de leurs descendans. Car il est bien vray qu'il y a vne grande difference entre la Iustice

ſouueraine, comme l'autorité en reſide en la perſonne du Prince, & elle-meſme comme elle eſt communiquée à ſes Officiers. Là elle eſt primitiue, icy elle n'eſt que par communication. Là elle eſt abſolument independante; icy elle n'eſt que ſubalterne à l'egard du Prince meſme, à qui elle a à rendre conte de ſes iugemens. Là elle eſt comme la lumiere eſt dans le Soleil, à ſçauoir dans ſon principe, & dans toute la plenitude de ſa force, parce qu'elle luy eſt eſſentielle, & qu'elle ne vient point d'ailleurs. Icy elle eſt comme la lumiere dans la Lune, c'eſt à dire empruntée & affoiblie, & dependante des aſpects de cet aſtre ſuperieur. Là elle vient immediatement de Dieu, qui a mis le Soleil dans le Monde, & le Monarque dans l'Eſtat, pour recueillir en ſoy tout ce qu'il y doit auoir de clarté & de vertu viuifiante, & de puiſſance de commander: icy elle vient de Dieu à la verité, mais c'eſt par l'entremiſe d'vn grand luminaire, qui ſe communique aux autres aſtres, & ſans lequel ils ne ſeroyent point lumineux. Enfin là, el-

le vient directement de celuy en qui est la source de toutes choses, & à qui elles se doiuent toutes rapporter: icy elle ne se fait sentir aux choses inferieures que par reflexion seulement. Et comme là où Dieu se reuele d'vne façon extraordinaire, les Princes du monde ne paroissent point, la splendeur de leur majesté demeurant engloutie dans l'infinité de celle de Dieu, là où le Souuerain reuele son autorité tout à plein, celle de ses Officiers doit cesser, comme quand le Soleil est monté vn peu haut sur l'horison, la lune & les estoilles se cachent. Et de là depend le premier precepte qu'on leur peut donner selon les reigles du Christianisme. C'est que comme les Rois reconnoissent qu'ils tiennent leur puissance de Dieu, & font profession de le luy soumettre, & de ne rien commander qui soit contre sa volonté, ceux à qui les Rois ont communiqué quelque partie de leur pouuoir, le doiuent administrer comme le tenans d'eux aussi, auecque resolution de n'en vser iamais au preiudice de leur autorité souueraine. De

fait, il y a cette difference entre Dieu & les Princes ſouuerains, que s'ils ſe reuoltent contre luy, il eſt armé d'vne ſi merueilleuſe puiſſance, que leur rebellion ne ſauroit produire aucun effect, ſinon autant qu'il leur permet. Car leur vie eſt en ſa main : & le ſouffle de tous ceux qui leur obeïſſent, depend abſolument de ſa volonté ; & toutes les autres creatures ſont tellement à ſon commandement, qu'à vn ſeul coup de ſifflet, elles ſe ſouſleueront toutes s'il luy plaiſt contre eux, dequoy l'hiſtoire de Pharaon fournit de memorables exemples. Au lieu qu'il ſe peut faire que les Officiers des Rois leur débauchent tellement leurs ſujets, qu'ils ſe rendent plus puiſſans qu'eux dans leurs Eſtats meſmes. Mais il y a pourtant cela de commun, que comme la rebellion des Rois contre la puiſſance de Dieu eſt injuſte, celle des Officiers contre leur Souuerain l'eſt pareillement : & comme la deſobeïſſance des Rois aux commandemens de Dieu, tend à la ſubuerſion de l'vniuers, celle des Officiers à la volonté & à l'auto-

rité des Souuerains, ne peut produire autre effect que le bouleuërsement des Estats: enfin, comme la rebellion des Rois contre l'autorité de Dieu donne vn tres-mauuais exemple à leurs Officiers; la rebellion des Officiers à l'autorité du Souuerain, fournit vn tres-pernicieux exemple aux autres parties de l'Estat, pour ne reconnoistre pas l'autorité des Officiers mesmes. S. Pierre donnant des enseignemens aux Chrestiens, leur parle ainsi. *Rendés-vous suiets à tout ordre humain pour l'amour de Dieu: soit au Roy, comme à celuy qui est pardessus les autres: soit à ses gouuerneurs, comme à ceux qui sont enuoyés de par luy, pour exercer vengeance sur les malfaiteurs & à la louange de ceux qui font bien.* En l'estat auquel estoit l'Eglise de Dieu alors, il y auoit peu des Officiers des Empereurs qui eussent embrassé le Christianisme. Ny les membres du Senat, ny les Gouuerneurs des Princes, ny ceux qu'on a nommés les Procureurs de Cesar, ne se conuertissoyent pas volontiers à l'Euangile de Iesus Christ. Et si quelques-vns l'ont fait, comme le

Proconſul Serge Paul, ils ont eſté en grand danger de ſe voir incontinent obligés de laiſſer l'exercice de leurs charges. De ſorte qu'il y a beaucoup d'apparence que cet aduertiſſement de l'Apoſtre regarde directement les perſonnes de condition priuée, & non celles qui ſont eſleuées en autorité. Neantmoins il y a eu pareille raiſon de les appliquer aux Gouuerneurs à l'egard des Empereurs meſmes. Car ſi les Gouuerneurs eſtoyent perſonnes publiques & eſleuées en autorité à l'egard des particuliers, ils eſtoyent ſujets & particuliers à l'egard des Empereurs. Si par ce mot *d'ordre humain*, vous entẽdés l'eſtabliſſement que les Empereurs faiſoyẽt de la perſõne des Gouuerneurs en la place de la leur, pour gouuerner leurs ſujets : s'il y a raiſon pour les particuliers de reſpecter cet ordre-là & de s'y ſoumettre, il y en auoit encore plus pour les Gouuerneurs & pour les Officiers de l'Empereur, de reſpecter ſa puiſſance, par ce qu'elle eſtoit eſtablie de Dieu, comme S. Paul l'enſeigne ailleurs. Et ſi par ce mot vous enten-

dés l'eſtabliſſement des Empereurs, parce que c'eſtoyent des hommes, qui commandoyent à des hommes, & pour des choſes humaines, & où la volonté des hommes interuenoit, touſiours y aura-t-il plus de majeſté en cet ordre-là, en ce qui regarde l'eſtabliſſement des Empereurs, qu'en ce qui concerne celuy de leurs Officiers ; parce que ceux-là tiennent leur pouuoir immediatement de Dieu, au lieu que ceux-cy le tiennent de Dieu à la verité, mais par l'entremiſe du Prince. Si donques les Chreſtiens particuliers & de condition priuée, ont deu ſe ſoumettre aux Gouuerneurs *pour l'amour de Dieu*, parce qu'encore qu'ils fuſſent enuoyés par l'Empereur, il y falloit pourtant reconnoiſtre l'autorité de Dieu meſme, qui auoit donné à l'Empereur le pouuoir de les enuoyer : les Officiers à qui Dieu auoit fait la grace de ſe conuertir au Chriſtianiſme, ſe deuoyent ſoumettre à l'Empereur pour *l'amour de Dieu* pareillement, & encore en termes plus forts, parce qu'il auoit eſté enuoyé de par Dieu meſme. On raconte d'vn

Empereur qu'installant vn Officier en sa charge, & luy mettant pour cet effect vne espée à la main, il luy dit que s'il luy commandoit des choses iustes, il employast cette espée pour son seruice, & que s'il luy commandoit des choses injustes, il s'en seruist contre luy: & cette parole, comme elle a esté fort celebrée par les historiens, aussi a-t-elle esté fort diuersement prise par les Politiques. Et veritablement on la peut regarder par diuers visages. Si ce Prince l'a prononcée par la seule confiance qu'il auoit en sa vertu, parce qu'il estoit pleinement asseuré qu'il ne commanderoit rien d'injuste, de sorte qu'il n'arriueroit iamais non plus que son Officier se reuoltast contre luy, c'est vne façon de parler semblable à celle de l'Apostre S. Paul, quand il escrit aux Galates. *Si nous mesmes, ou vn Ange du Ciel vous euangelise outre ce que nous vous auons euangelisé, qu'il vous soit en execration.* Comme il sauoit bien que ny luy ny aucun Ange des cieux, n'annonceroit iamais rien contre la verité de Christ, il estoit aussi asseuré qu'ils n'au-

roient point à craindre cet anatheme. De sorte que comme ce n'estoit pas pour deroger à l'autorité de son Apostolat, mais seulement pour recommander sa fidelité, qu'il parloit ainsi emphatiquement, ce n'auroit pas esté non plus pour rien diminuer de l'autorité de l'Empire que cet Empereur auroit ainsi parlé, mais seulement pour monstrer combien il estoit asseuré de la iustice de sa conduite. S'il l'a dite parce qu'effectiuement il ait creu que quand les Empereurs commandoyent quelque chose injustement, leurs Officiers fussent absolument fondés en droit de leur resister à main armée, il a eu de la majesté de l'Empire d'autres sentimens que les preceptes de l'Apostre S. Paul n'en ont imprimé dans les ames des Chrestiens. Car il veut bien à la verité que l'autorité des Empereurs n'induise iamais les hommes à faire des choses qui sont manifestement contre la volonté de Dieu. Mais il ne veut pas que pour cela on se sousleue contr'eux, mais qu'on se resolue seulement à la souffrance. Et ils l'ont ainsi pratiqué

pendant l'eſpace de trois cens ans, où ils n'ont iamais rien oppoſé à la violence des tyrans que la ſeule conſtance inuincible de leur courage à ne point mal faire. Du reſte, le reſpect du caractere que les Empereurs portoyent les a touſiours empeſchés d'oppoſer la force à la force. Si enfin il l'a dite parce qu'encore qu'il ſceuſt bien quelle eſtoit la majeſté de l'Empire, il y a pourtant renoncé, & a voulu que s'il s'y gouuernoit mal, on ne cõſideraſt pas ſon caractere, & qu'on ſe rebellaſt cõtre luy, ç'a bien peu eſtre veritablement vne extraordinaire bonté en luy, mais ie ne penſe pas que ç'ait eſté vn pareil effect de prudence. Car bien qu'il n'euſt pas deſſein de faire tort à l'autorité de ſes ſucceſſeurs, parce que l'autorité qu'il donnoit à ſes Officiers, le regardoit perſonnellement, il y dérogeoit pourtant, en donnant occaſion à ſes ſujets de tirer cet exemple à conſequence. Et bien qu'il fuſt fort aſſeuré de ſa vertu, il haſardoit pourtant beaucoup ſa perſonne & ſon autorité, en rendant ſes Officiers iuges abſolus de ce qui eſt iuſte

ou injuste. Parce qu'encore qu'il semble que cela soit determiné par les loix, si est-ce qu'il y a beaucoup de choses qui dépendent de la volonté des Souuerains, & que les loix ne comprennent pas : & que souuent il faut que les Souuerains changent les loix mesmes. C'est vne chose constante que ce commandement, *Honore ton pere & ta mere*, comprend aussi l'obeïssance que l'on doit rendre aux Souuerains. Parce que le Souuerain tient en l'Estat le mesme lieu que le Pere tient en sa famille. Si dõc vn pere de famille armant ses seruiteurs ou ses enfans cõtre les attẽtats des voleurs, leur disoit, *serués-vous de ces armes-là contre moy, si ie viens à vous commander quelque chose contre la iustice*, ie ne diray pas seulement qu'vn bon fils, mais ie diray mesme qu'vn seruiteur qui ne seroit pas garnement, donneroit à cette parole vne interpretation raisonnable. Il suffira, diroit-il, que ie ne vous obeïsse pas : mais Dieu me garde d'auoir iamais de plus mauuaises pensées. En effect les Parlemens de France, où est en depost la souueraine Iustice du Roy, en

ont vsé ainsi. Ils ont bien pris la liberté, parce que la bonté de nos Rois le permet, de leur faire des Remonstrances, & de les reiterer, quand ils ont ordonné quelque chose qui a semblé contre le droit. Mais si nonobstant les remonstrances les Rois ont persisté en leur volonté, ils leur ont declaré auecque respect qu'ils quitteroyent volontiers leurs Mortiers & leurs Bonnets, comme fit le President de la Vacherie au Roy Loüis XI. plustost que de faire quelque chose à quoy la iustice repugnast; mais leur resistance n'a pas passé outre. Et comme la respectueuse liberté qu'ils ont prise de faire des remonstrances aux Rois quand les occasions l'ont requis, ont souuent produit de bons effects pour l'vtilité du Public, l'obeïssance & la soumission qu'ils ont renduë au Souuerain, quand il a persisté en sa volonté, a iusques icy conserué l'Estat en sa legitime forme. I'ay comparé le Roy au Soleil, & ces Compagnies souueraines à la Lune, & ie ne m'en dédis pas. Car outre qu'elles sont rayonnantes par la communication de

son autorité, il y a encore cette ressemblance, c'est que tandis que le Soleil & la Lune sont en telle situation que la terre les peut voir tous deux, la Lune reçoit la lumiere du Soleil, & l'enuoye vers nous par reflexion. Au lieu que si la Lune se met entre le Soleil & la terre, comme pour empescher que nous ne le voyions, elle produit ce mauuais effect, qu'elle nous intercepte la lumiere du Soleil, & qu'elle ne nous éclaire pas elle-mesme. Ainsi tandis que dans vn Estat les choses sont en telle constitution que l'autorité du Senat n'offusque point celle du Prince, elle se fait sentir aux inferieurs à l'vtilité du Public. Mais quand le Senat se met au deuant du Prince pour l'empescher de luire sur l'Estat, & d'y faire voir auec éclat les rayons de sa Majesté, on n'y sent point la chaleur ny la lumiere de l'vn ny de l'autre. Le second precepte que le Christianisme peut donner à ceux qui sont esleués à ce grade-là, c'est celuy que Iosaphat donna autrefois aux Iuges qu'il establissoit sur les villes de Iuda. *Regardés*, leur dit-il, *que vous ferés : car vous*

vous n'exercés pas la iudicature de par vn homme, mais de par l'Eternel, lequel est parmi vous en iugement. Maintenant donc que l'espouuantement de l'Eternel soit sur vous; prenés garde à cecy & le faites, car il n'y a point d'iniquité en l'Eternel nostre Dieu, ny acception de personnes, ny reception de presens. Il y a cette difference entre les Iugemens qui se rendoyent alors & ceux qui se rendent maintenant, que ceux-là auoyent pour reigle les loix que Dieu mesme auoit establies, ceux-cy doiuent estre conformés aux ordonnances qui ont esté faites par les Rois. Car comme en formant la Republique d'Israel Dieu s'estoit reserué d'en estre le souuerain Magistrat Politique auant l'establissemẽt de la Royauté; aussi en auoit-il esté le Legislateur, n'y ayant pas la moindre partie de son gouuernement dont il n'eust luy-mesme donné la description par le ministere de Moyse. Au lieu que maintenant chaque Prince, ou chaque Seigneurie, ou chaque Republique populaire, fait les loix selon lesquelles la iustice doit estre renduë aux particuliers;

ſans que Dieu y interpoſe ſes reuelations & ſes inſpirations extraordinaires. Neantmoins, les loix de maintenant ſont de deux ſortes. Car il y en quelques-vnes qui ſont abſolument conformes à celles de la Nature, comme celles qui defendent le blaſpheme, & le meurtre, & l'adultere, & la calomnie, & le larcin : & de celles-là on peut bien dire que ce ſont les loix de Dieu, la Nature en cet egard n'eſtant rien ſinon l'image de la ſainteté de Dieu meſme, & la declaration de ſes volontés. Et il y en a quelques autres, qui n'eſtant pas contre la diſpoſition de la Nature, ſont neantmoins plus arbitraires qu'autrement, & ſe ſouſtiennent plus par l'autorité du Legiſlateur, que par leur iuſtice interieure & eſſentielle : & il faut encore appeller celles-là les loix de Dieu, en ce que la ſouueraine puiſſance qui les eſtablit, eſt ordonnée de par luy, & que le Souuerain des ſouuerains parle aux hommes par cet organe. De ſorte que les Magiſtrats qui ſon aſſis pour prononcer ſelon ces reiglemens, doiuent tenir cela pour tout aſ-

ſeuré, que c'eſt Dieu meſme qui leur a donné cette tablature. Mais cela,que *Dieu eſt au milieu d'eux*, eſt vn aduertiſſement qui a vne merueilleuſe emphaſe. Car il ſignifie bien à la verité qu'il faut receuoir les iugemens qu'ils rendront comme s'ils venoyent de Dieu; pour s'y ſoumettre auec reſpect, parce qu'ils ſont rendus en ſon nom: mais il ſignifie pour le moins autant que Dieu eſt là leur inſpecteur, pour voir comment ils ſe gouuernent. C'eſt pourquoy il y eſt fait mention d'épouuantement, parce qu'il exerce ſon intendance auecque beaucoup de ſeuerité, & que ceux qui peruertiſſent le droit doiuent attendre ſa vengeance. On met aſſés ſouuent des images du Crucifix au deſſus des tribunaux où on adminiſtre la iuſtice, pour ramenteuoir aux hommes combien les crimes ſont horribles, puis qu'ils ont attaché le Fils de Dieu ſur vne ignominieuſe croix. S'il eſtoit poſſible de repreſenter noſtre Seigneur aſſis ſur ſon trône en iugement, & prononçant les arreſts qui doiuent faire les eternelles deſtinées de tous les hom-

mes du monde, ie pense que cela seroit encore plus à propos. Car il ne donneroit pas seulement aux particuliers de la veneration pour l'autorité des Iuges qui prononcent en son nom, mais de la frayeur aux Iuges mesmes, parce qu'ils luy doiuent rendre conte de leurs iugemens. Mais à bien parler toutes ces images là ne seruent de rien, & on s'accoustume tellement à les voir, que leur aspect ne produit aucun mouuement en la conscience. Si on s'arreste à les considerer, c'est pour y remarquer les beaux traits du pinceau du peintre, ou l'industrie du brodeur : tout le reste ne touche point, ou s'écoule de l'esprit comme vne ombre. C'est dans le cœur que les Magistrats doiuent auoir profondement emprainte tant la passion de Christ, que la iournée de son iugement, & si chacun d'eux la y auoit comme il doit, il n'auroit point affaire de peinture & de broderies. Et icy ie ne puis que ie ne dise vn mot en passant. Comme les Estats Chrestiens sont à cette heure formés, il y en a beaucoup qui sont meslés de diuerses religions, à

l'occasion desquelles il a esté fait des Ordonnances & des Edits, pour reigler les Magistrats en l'administration de la Iustice à l'egard de ceux qui font des professiõs opposées. Et les differens qui leur suruiennent sont ou bien touchant les choses ciuiles seulement, de telle sorte que la Religion ne s'y mesle point; ou la Religion mesme y est interessée. Quant aux premiers, il faut qu'vn Iuge soit merueilleusement corrompu si la seule religion l'empesche de rendre le droit à qui il appartient. Si Titius est Catholique, & Meuius Reformé, de quelque Religion que le Iuge soit, s'il ne s'agit que d'interests particuliers, il n'y peut mettre la Religion en consideration, que ce ne soit vne acception de personnes toute manifeste. De quelque profession qu'ils soyent en ce qui touche la pieté, ils font partie d'vne mesme societé politique, à la conseruation de laquelle est destinée la iurisdiction des Magistrats. Et si dans vn Estat où la Religion Protestante est, comme on dit, la dominante, vn Magistrat estoit bien fondé à oster le bien à vn Catholi-

que pour le donner à vn Reformé, dans vn autre Estat où la Religion Catholique a le plus d'autorité, les Magistrats seront pareillement bien fondés a oster le bien aux Protestans pour le donner aux Catholiques. Ce qui est vn renuersement de tout ordre, & qui tire apres soy la ruine des societés. Ce que sont en vn Royaume deux Religions opposées, quand elles sont permises ou autorisées par les loix, cela mesme sont au monde deux Estats de differentes religions, qnand vne fois ils y ont esté formés par la Prouidence diuine. Comme donques Dieu souffre qu'il y ait au monde des Estats où on autorise des Religions contraires à la Chrestienne, & si dans ce qui regarde la Politique, les Chrestiens entreprennent quelque chose d'injuste contre les Mahometans, il prononce en faueur des Mahometãs par le succés des batailles, parce que la iustice le veut & qu'il est ainsi necessaire pour la conseruation de l'Vniuers: les Magistrats qui ont à prononcer sur les differens de personnes qui sont partie d'vn mesme Estat, doiuent, sans

auoir egard à la Religion non plus, prononcer en faueur du droit, parce seulement que c'est le droit, & qu'il est ainsi necessaire pour la conseruation de l'Estat mesme. Aussi ne void-on pas d'ordinaire qu'en telle nature de choses il se commette des injustices signalées à cette occasion. Mais là où l'interest de la Religion est meslé, il est certain qu'il ne s'en peut pas dire de mesme. Car chacun se laisse emporter au zele qu'il a pour la sienne, & croid que le seruice de Dieu, & le salut des ames des hommes, & la gloire de la profession qu'il a embrassée, le doit emporter par dessus toute autre consideration. De là vient qu'on soustrait les enfans de la puissance de leurs peres, quand on espere de les conuertir : que l'on fait des violences aux personnes adultes, pour les obliger à faire des choses qui sont contre les mouuemens de leur conscience, & contre les libertés qui leur sont ottroyées par les Edicts : qu'on empesche les exercices de religion aux lieux où ils sont permis, si on trouue le moindre pretexte du monde de les trauerser :

enfin, que l'on ne laiſſe échapper aucune occaſion, quelque iniuſtice qu'il y ait, de faire qu'une Religion l'emporte ſur l'autre. Et i'ay dit que chacun ſe laiſſe emporter à ce zele, parce que la faute en cet egard, n'eſt pas abſolument toute d'vn coſté. Comme les Catholiques en vſent quelquesfois ainſi enuers les Proteſtans & les Reformés, il ſe peut faire que quelquesfois, là où ils ont la puiſſance & l'autorité en la main, ceux-cy en vſent de meſme enuers les autres. Et quoy que ie voudrois bien que les enſeignemens de cette Morale leur peuſſent profiter indifferemment, ie l'eſcris neantmoins en quelque façon pluſtoſt pour ceux qui ſont de ma profeſſion, parce que i'ay plus d'eſperance qu'elle leur pourra eſtre vtile. Quoy qu'il en ſoit, ie dis que les hommes ont de trois ſortes de Droits pour reigle de leurs actions, à ſçauoir ceux qui viennent de la Nature, ceux qui reſultent de la Police, & enfin ceux qui germent & qui ſe produiſent de la Religion. Quand ils s'accordent tous les vns auecque les autres, & que dans vne meſme action

on les peut egalement obſeruer, c'eſt indubitablement vn grand bonheur, & vne grande ſatisfaction pour la conſcience. Que s'il arriue qu'ils ſe choquent, & que pour ſatisfaire aux vns il faille neceſſairement renoncer aux autres, c'eſt vne erreur de iugement, & vn zele ſans connoiſſance, que de tirer la reigle de ſa conduite de la comparaiſon des Religions. Deux choſes ſeules doiuent alors venir en conſideration. La premiere eſt que les Magiſtrats ne ſont pas eſtablis pour faire paroiſtre leur zele, mais pour rendre à chacun ce qui luy appartient. Or ce ſont les Edicts & les Ordonnances des Princes qui determinent cela. Car quand vne fois, pour exemple, le Souuerain par ſes Edicts, a ordóné qu'il ſera permis ou de dire la Meſſe, ou de faire le Preſche en tel ou en tel endroit, ceux à qui cela touche ne ſont pas moins fondés en droit de le demander, que Titius de demander la poſſeſſion du champ qu'il a bien acquis, ou Meuius l'heredité qui luy a eſté laiſſée par ſes peres. De ſorte que de prononcer là autrement que la Loy

ne veut, c'est commettre vne aussi haute injustice pour le moins, que de rauir à vn particulier les possessions de son patrimoine. Or l'injustice sans doute est vne tres mauuaise maniere d'auancer la Religion, & si elle s'estoit reuestuë d'vn corps, & qu'elle peust dire ses sentimens, elle se plaindroit de voir qu'on employast en sa faueur l'injustice & le mensonge. Car elle est de la nature de son auteur, & a les sentimens hauts & genereux comme luy. Comme donc il n'a point voulu du témoignage des malins esprits, & qu'il les a fait taire quand ils luy en ont rendu, elle ne veut point non plus de l'assistance de ses ennemis pour se planter & pour s'estendre. I'ay esté enuoyée au monde, diroit-elle, pour en chasser le mensonge par la connoissance de la vérité : ie suis descenduë du ciel pour ramener la iustice en la terre, & pour en chasser l'iniquité. Et vous, administrateurs des choses humaines, vous employés, pour me fauoriser, les choses que ie veux destruire, & mettés mes plus grands ennemis sur le trône sous ombre de me vouloir

faire regner. La lumiere s'autorise-t-elle par le secours des tenebres, & quelle sauuage methode est-ce, de se seruir des armes du vice pour combattre pour la verité ? L'autre chose est, que c'est se tromper merueilleusement que de s'imaginer que les droits de la Religion ayent quelque chose de separé d'auecque les autres, de sorte qu'elle vueille qu'on y renonce afin de s'attacher aux siens. La Nature est le fondement de la Religion. Tellement que ceux qui violent les droits de celle-là en faueur de celle-cy, font comme qui pour estendre ou pour affermir vne muraille ou vne maison, en sapperoit le fondement, ou arracheroit les pilotis & les piliers qui la soustiennent. Comme S. Iean dit qu'il est impossible que celuy qui n'aime pas son frere lequel il void, aime Dieu qu'il ne void point, celuy qui n'a pas assés de respect pour les droits de la Nature qui nous est si proche & si intime, & auec qui nous auons de si indissolubles liaisons, ne peut pas auoir vn bon zele pour ceux de la Religion, qui en comparaison sont

aucunement estrangers, & venus d'vne communication surnaturelle & plus esloignée. Asseurément ceux qui foulent aux pieds l'autotité paternelle, en soustrayant les enfans aux peres, & leur ostant le respect qu'ils doiuent à ceux qui les ont engendrés, ne peuuent auoir de bonnes & legitimes affections pour l'autorité de Dieu, qui a voulu que celle des peres fust inuiolable. Quant à la Police, à la verité elle n'est pas le fondement de la Religion, mais elle en est comme vn lien, qui sert à sa conseruation, ou comme vne haye mise alentour, pour empescher qu'il n'y arriue de la dissipation & du desordre. Car elle a bien à la verité ses loix, & les reigles de son propre gouuernement: mais il seroit impossible de les faire vniuersellement pratiquer, si elles n'estoyent soustenuës par l'autorité de la Police. De sorte que qui vient à relascher celle-cy, enerue & dissout celle-là, & sous pretexte de l'estendre il en démolit les defenses. En vn mot, Dieu est l'auteur de la Nature & de la Police, comme de la Religion, & il ne faut pas

penser qu'il ait agreable que pour le
seruir en celle-cy, on luy desobeïsse
dans les deux autres. Si dans l'establis-
sement de la Religion il auoit dit qu'il
veut qu'absolument & vniuersellement
toutes sortes de droits luy cedent, &
qu'à tors & à trauers on les choque &
on les renuerse tous pour l'auancer, ce
furieux zele que l'on void en quelques-
vns auroit quelque legitime couleur.
Mais ny nostre Seigneur ny ses Apo-
stres n'ont rien cõmandé de tel; au con-
traire ils ont tres-estroittement ordon-
né l'obseruation des loix de la Nature,
& des reiglemens de la Police, en quel-
que endroit que l'Eglise se trouuast
establie en l'Vniuers, & en ont eux-
mesmes donné l'exemple. Et il ne faut
point icy alleguer pour pretexte des in-
justices qui se commettent en cette oc-
casion, ny l'auancement de la gloire
de Dieu, ny celuy du salut des hommes.
Car quant au premier, c'est à Dieu à
determiner les moyens qu'il faut suiure
en l'auancement de sa gloire ; & aux
hommes à se tenir exactement dans
les termes de la sujetion à ses comman-

demens. Il veut obeïssance & non point sacrifice, & cette temerité, de passer par dessus ce qu'il ordonne, pour suiure en ce qui est de sa gloire, l'instinct de sa propre imagination, a autrefois fait perdre le droit du Royaume à Saul & à sa posterité, & a attiré sur luy l'effect d'vne terrible vengeance. Et pour le second, il a sans doute plus à cœur le salut des hommes que nous ne l'y pouuons auoir, puis qu'il a abandonné son propre fils vnique à la mort pour le leur procurer. Et il saura bien y amener ceux qu'il a ordonnés pour cela, & trouuer les moyens d'executer les conseils de son election eternelle, sans que nous nous en meslions, si nous ne pouuons nous en mesler sans outrepasser les reigles qu'il nous a prescrites. En l'vne & en l'autre, c'est vne loy generale, & essentielle à l'Euangile, de ne faire iamais du mal afin qu'il en arriue du bien: c'est à dire, de ne violer iamais les commandemens de Dieu, sous pretexte d'auancer ce que nous croyons estre vne bonne œuure. I'estime aussi que le Christianisme donne cet aduertisse-

ment à ceux qui ſont eſleués en ce degré d'autorité, d'eſtre en toutes autres choſes ſouuerainement ſcrupuleux en l'adminiſtration de la iuſtice. Ils ont à diſpoſer des biens, & de l'honneur, & de la vie des hommes. Et i'arrange ainſi ces choſes, ſelon qu'à mon aduis leur importance leur donne le rang. Car les hommes aiment le bien, parce que de ſa poſſeſſion & de ſon vſage dépendent les commodités de la vie: mais les ames bien faites aiment encore plus l'honneur, & ſe conſolent de la perte de celuy là pourueu que celuy-cy leur demeure. Ils aiment paſſionnément l'honneur, mais la vie leur doit eſtre en plus grande recommandation, non que la vertu à la verité, dans laquelle i'ay dit ailleurs que conſiſte le vray hõneur, mais que celuy que les hommes peuuent ou oſter ou donner par leurs blaſmes ou par leurs loüanges. Car outre que la vie eſt vn bien tout à fait reel, & que nous poſſedons en nous-meſmes, au lieu que cet honneur eſt hors de nous & conſiſte en l'opinion d'autruy, la perte de la vie ne ſe repare point, au

lieu qu'en quelque ignominie que l'on soit tombé par le iugement humain, on peut auecque le temps estre restabli en sa bonne fâme. Ioint que qui perd la vie par la sentence des Magistrats, perd aussi quād & quand l'hōneur, & qu'ainsi il est priué de deux biens ensemble. Pour ce qui est des biens donques, Dieu a voulu que les Iuges fussent si consciencieux en cet egard, que non seulement ils ne se laissassent pas corrompre par la faueur des puissans & des riches contre les pauures & les gens de basse cōdition; mais mesmes qu'ils ne se laissassent pas toucher de la compassion des pauures, pour leur donner ce qui ne leur appartient pas. Car il faut bien estre misericordieux à la verité: mais il faut que ce soit quand il est question de choses qui sont en nostre puissance. Ou si la compassion d'vn Iuge va plus auant, il peut bien vser de quelque exhortation enuers le riche, à ce que le pauure luy face pitié. Mais où il s'agit de prononcer iugement auecque autorité, la iustice doit estre sourde & aueugle aux larmes & aux clameurs des indigens, &

il n'y

il n'y a que Dieu seul, qui est le Seigneur souuerain de toutes choses, & qui n'en donne aux hommes l'vsage & la proprieté sinon autant qu'il luy plaist, qui ait le droit de disposer des biens des particuliers, pour l'oster aux vns, & le donner aux autres, par vn pouuoir absolu, comme il donna les meubles precieux des Egyptiens aux Israelites. Encore quelques-vns trouuent-ils ce temperament en cette action, qu'ils disent que Dieu n'y a pas vsé de son pouuoir absolu, mais qu'il y a fait fonction de Iuge, adiugeant aux Israelites ce qui se trouuoit de biens aux Egyptiens entre leurs mains, pour le seruice de tant d'ouurages qu'ils auoyent faits pour eux, & de tant de coruées ausquelles ils les auoyẽt cõtraints auec vne extreme violence. Il n'y a qu'vne seule chose où les souuerains Magistrats ont pensé auoir le droit d'oster le bien à l'vn de leurs citoyens ou de leurs sujets, pour le donner à l'autre par vne puissance souueraine. C'est quãd par l'auarice ou la violence des vns, & par la foiblesse ou le mauuais mesnage des autres,

le bien de tous estoit venu entre les mains de quelques vns seulement, de sorte que comme il arriue quelques fois au corps humain, que la ratte attire toutes les humeurs, dont elle s'enfle extraordinairement, tandis que le reste des membres tombe en atrophie, vn petit nombre de gens possedant tout le bien d'vne grande communauté, le reste se trouue priué des choses necessaire à la vie. Et il semble que cela soit fondé en quelque droit naturel. Car au commencement la terre estoit à tous les hommes par indiuis, afin qu'ils en tirassent toutes les choses necessaires à leur nourriture. Quand ils l'ont diuisée entr'eux, soit en laissant à chacun ce dont il s'estoit saisi le premier, soit en la partageant d'vn commun consentement ou par l'autorité de quelque superieur, ce n'a pas esté pour preiudicier à cette primitiue disposition de la Nature, qui a voulu que chaque hõme recueillist au moins de la terre ce qui est necessaire pour le nourrir. Tellement que quand les choses en sont reduites à tel point que peu la possedent toute, & que le

plus grand nombre n'y a rien, il ſemble que la volonté du Createur & l'inſtitution de la Nature ſoit renuerſée. Et bien que quand Dieu eſtablit le Iubilé parmy le peuple d'Iſrael, & qu'il ordonna qu'au bout de cinquante ans chacun retournaſt en la poſſeſſion des biens qui auoyent eſté tenus par ſes peres, & dont il auoit eſté depoſſedé, il ait eu quelque egard particulier à la police de cette nation, qui ne fait point neceſſairement la loy pour les autres, ſi eſt-ce qu'il y peut auoir regardé tant à ce premier eſtabliſſement que la Nature auoit fait, qu'à la conſanguinité vniuerſelle du genre humain, & à la charité qui s'en doit produire. Et neantmoins quand on en eſt venu là dans quelques Republiques autresfois, comme à Rome par la publication des Loix Agraires, ou qui concernoyent la diſtribution des champs, les gens de bien s'y ſont eſcriés comme contre vne matiere de ſedition & vne action de tyrannie. De ſorte qu'encore qu'Aratus ait fait diuerſes belles choſes en ſa vie, il n'y en a point vne pourtant qui luy ait

acquis plus de recommandation, que l'inuention qu'il trouua de si bien recompenser ceux qui dans le restablissement de la Republique de Sicyone, seroyent obligés de laisser leurs possessions ; quoy que tenuës injustement, qu'ils n'eussent point sujet de se plaindre. Car quant à ces nouuelles Tables qu'on a voulu quelquesfois pratiquer à Rome, à l'imitation de la Republique d'Athenes, pour faire faire par autorité publique vne banqueroute vniuerselle à toutes sortes de creanciers, & liberer ainsi le menu peuple de ses dettes, on a tousiours creu que c'estoit la plus signalée iniustice qu'il fust possible de pratiquer. Mais quand on seroit quelquesfois reduit à la necessité de le faire, il faudroit que ce fust le Souuerain qui l'autorisast, & non pas ses officiers, entre les mains de qui il auroit mis l'administration de sa iustice. Pour ce qui est de l'honneur, ils y doiuent encore estre beaucoup plus circonspects, parce que la playe de l'injustice y est plus grande & plus malaisée à guerir. Quand on a perdu du bien, il est permis de se met-

tre à en regagner, & si vous aués la reputation d'estre homme de bien & d'honneur, les vœux des autres hommes vous y fauorisent. Que s'il plaist à Dieu espandre sa benediction sur ce trauail, la condition de celuy qui s'est remonté, est toute telle qu'elle estoit auant sa cheute. Au lieu que s'il est arriué à vn homme innocent d'estre flestri par le Magistrat, il luy est difficile de se remettre en sa bonne reputation: & quand par quelque arrest solennel il y seroit restitué, il demeure tousiours quelque cicatrice de cette morsure. Dieu auoit autrefois expressément defendu à ceux du peuple d'Israel de leuer aucun blasme sur le prochain: & sous l'Euangile de nostre Seigneur il n'y a rien plus seuerement defendu aux Chrestiens que les calomnies & les medisances. Et neantmoins les discours des particuliers ne mettent point de tache sur la reputation du prochain qui ne se puisse aisément effacer, au moins certes en comparaison des marques de deshonneur qu'impriment les Arrests prononcés auec autorité. De combien

donques eſt ce que le Chriſtianiſme defend plus ſeuerement aux Magiſtrats qui en font profeſſion, de violer la bonne reputation d'vn innocent par des ſentences injuſtes ? La charge des Magiſtrats a deux fonctions, la punition des meſchans & la protection des bons. Si donques les gens de bien, au lieu de trouuer vn port à leur tribunal, y rencontrent vn écueil, ſi au lieu que la main de la iuſtice les doit ſoulager, elle les accable, c'eſt vn manifeſte renuerſement de l'ordre eſtabli de par Dieu, & vn bouleuerſement des choſes humaines. Enfin, ils ne ſauroyent iamais apporter trop de ſoin aux iugemens où il y va de la vie. On a dit de quelques Magiſtrats de noſtre temps, que lors qu'ils auoyent ou à rapporter vn procés criminel & où il y alloit du dernier ſupplice, ou bien à ouïr le rapport qu'vn autre en feroit afin d'y donner leur iugement, ils eſtoyent deux ou trois iours auparauant en ieuſne & en oraiſon, pour obtenir de Dieu la conduite de ſon bon Eſprit, afin de ne ſe tromper point en vne choſe de cette impor-

tance. Et veritablement il y faut vne grande preparation pour s'en acquitter en conscience. Car que sera-ce si la iustice estant principalement establie pour empescher les meurtres, c'est elle qui les commet ? Quelle misere si les hommes innocens & iujustement persecutés, se iettans dans les Palais comme en des asyles pour y estre garentis de l'oppression, ils trouuent que ce sont des cauernes & des repaires de bestes furieuses qui les deschirent ? Et ie veux bien que l'innocent n'y perisse pas par la meschanceté ny par la cruauté de ses iuges, mais seulement par leur inaduertãce, & pour n'y regarder pas d'assés prés, tant y a qu'il ne laisse pas de perir, & les loix mesmes disent qu'il n'importe pas beaucoup si c'est par la malice, ou par la fraude, ou par la negligẽce de quelcun que cela arriue. I'ay oüy dire qu'il est quelquesfois arriué au Parlement de Paris, de cõdamner des criminels sur des preuues tres-euidentes, mais que les accusés n'auoyent iamais voulu confesser, non pas mesmes au tourment de la question. Et bien que ce fust assés pour

mettre la conſcience de ce ſage Senat à repos, qu'il n'auoit rien prononcé que ſur des témoignages euidens, & apres y auoir obſerué toutes les formes, parce que quand ils euſſent eſté rendus par de faux témoins, les iuges n'y auoyent rien apperceu, ſi eſt ce que ceux qui auoyent prononcé l'arreſt en auoyent de grandes inquietudes dans l'eſprit, dont ils n'auoyent peu eſtre deliurés que par les propos du Confeſſeur qui auoit aſſiſté le patient iuſques à la rouë. Tant vne bonne ame a de tendreſſe en vne telle occaſion, & tant il faut de choſes pour luy oſter les ſcrupules & les ſoupçons, lors qu'il y va de la vie des hommes. Et ie penſe que c'eſt principalement pour cela que les Magiſtrats Chreſtiens employent les tortures lors qu'il y a des preſomptions, & que les preuues neantmoins ne ſont pas aſſés connainquantes. Hors cela, & qu'il eſt quelquesfois neceſſaire d'y appliquer les criminels pour découurir les complices d'vne meſme action, il ſemble que cette ſorte d'information auroit quelque choſe de barbare. Car quelle forme ſeroit-

ce d'employer à découurir vne verité, des moyens ſi rigoureux qu'on auroit peine à ordonner des ſupplices auſſi cruels ſi la choſe eſtoit auerée ? On crie contre l'inhumanité de ce Capitaine Romain, qui ne pouuant auoir d'autre preuue de la verité d'vne plainte que luy faiſoit vne pauure femme, qu'vn de ſes ſoldats luy auoit mangé la boüillie deſtinée à la nourriture d'elle & de ſes enfans, fit fendre l'eſtomach à l'accuſé, & confondit l'inſtruction du procés auec le ſupplice. Or qu'elle difference y auroit-il entre cette action & la pratique de maintenant, ſi l'ouuerture de l'eſtomach du ſoldat n'auoit point eſté indubitablement ſuiui de la mort, au lieu que la torture n'oſte pas la vie ? Il eſt pourtant vray qu'elle l'oſte quelquesfois, & il n'y a point encore longtemps qu'en ces quartiers par l'imperitie du bourreau ou autrement, on arracha l'eſpaule & la vie à vn pauure miſerable par la violence de la geſne. Mais quand cela n'arriueroit point, la cauſe qui fut plaidée deuant le Duc de Sauoye du regne de Henry le Grand,

monstre assés que bien souuent la torture laisse la vie si estropiée & si miserable, qu'il vaudroit en quelque sorte mieux l'auoir perduë, que de la retenir de la façon. C'est encore vn precepte que le Christianisme donne aux Iuges, de ne se contenter pas de rendre la iustice bonne, mais encore de la rendre promptemẽt. Car l'iniquité de ce mauuais Iuge dont Iesus Christ parle en l'Euangile, ne consiste pas seulement en ce qu'il ne faisoit pas droit à ceux qui plaidoyent deuãt luy, mais aussi en ce qu'il les faisoit trop languir, & qu'il obligea la pauure vefue à l'importuner extraordinairement pour le faire prononcer sur son affaire. Et de fait, les longueurs en l'administration de la Iustice sont assés souuent plus ruineuses aux parties, que si on leur donnoit de mauuais Arrests. Car les frais des procedures les consument, & ceux des voyages les épuisent, & la distraction de leurs affaires les incommode pour le moins autant. De sorte que quand on auroit gain de cause apres tant de dépenses inutiles dont il ne reuient iamais rien, il se trouue qu'on

a plus perdu, que si dés le commencement on s'estoit resolu à ne poursuiure pas son droict, & on est souuent reduit à cette extremité, qu'il faut ou se laisser voler, pour ne s'engager pas en des procez dont on ne voit iamais le bout, ou incommoder extremement les affaires de sa maison, si l'on se resout à poursuiure le recouuremẽt de son bien. C'est pourquoy nos Rois ont fait tant de belles Ordonnances pour l'abbreuiation des procés ; mais on dit que par quelque espece de fatalité, celles-là, non plus que les autres, ne sont pas tousiours bien obseruées. Il ne faut pas imputer aux Iuges ce que l'on dit de plusieurs gens de Palais: c'est que non seulement ils font durer les procés, afin d'auoir tousiours occasion de prendre dans la bourse des parties, mais mesmes qu'ils font naistre vn procés de l'autre, pour ne manquer iamais de matiere à s'exercer. En effect, comme il y a vne certaine plante qui commence par vne fueille, & puis cette fueille là en produit trois ou quatre autres, & puis de chacune d'elles il s'en fait encore autant,

de sorte qu'en peu de temps cela croist d'vne façon prodigieuse ; on void quelquesfois d'vne premiere question naistre tant de difficultés & d'incidens, que les procedures enfin paruiennent à vne grosseur épouuantable. Il ne faut pas non plus imputer à ceux qui rendent la Iustice dans les Parlemens, que quand ils ont prononcé sur vn different, il en naist d'autres de l'execution de leurs Arrests, comme on dit qu'il reuenoit sept testes à l'hydre quād on luy en auoit coupé vne. Cela peut venir de l'humeur chicaneuse de plusieurs, qui forment des oppositions, & qui affectent des difficultés sur tout, pour ne terminer iamais les affaires. D'où que cela vienne, c'est vne chose tres-indigne de la profession du Christianisme, que de voir ceux qui portent ce glorieux nom s'entreronger comme il font. S. Paul fait vne vehemente inuectiue contre les Corinthiens de ce qu'ils ont des differens, & dit qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'ils souffrisent qu'on leur fist tort, que d'entrer en contestation auecque leurs freres.

Puis, s'il n'eſt pas poſſible d'euiter qu'ils n'ayent quelques demeſlés, il ſe plaind de ce qu'ils ne les terminent pas par l'arbitrage des Chreſtiens, & qu'ils aiment mieux aller plaider deuant les Magiſtrats infideles, ce qui redonde au deshonneur de l'Euangile de Chriſt, C'eſt vn aduertiſſement qui regarde directement les parties, mais dont neantmoins les Iuges peuuent tirer cette inſtruction : c'eſt que puis qu'ils ſont Chreſtiens eux meſmes, ils doiuent retrancher autant qu'ils puuent le ſcandale qui vient de l'humuer chicaneuſe de quelques-vns, ou en les renuoyant à leurs amis & à leurs conſeils pour les accorder, comme cela ſe fait quelquesfois : ou en leur donnant des arreſts ſi clairs qu'il ne ſoit point neceſſaire d'en donner d'autres en leur interpretation : ou en reprimant les artifices de ceux qui prouignent les procedures, & qui tirent les affaires en longueur pour leur profit particulier : ou en quelque façon que ce ſoit, remedier par leur ſouueraine autorité au deſordre de la plaidoirie. Car c'eſt vne choſe bien

ſcandaleuſe de voir le tumulte qui ſe fait dans les ſales des Palais, où de cent perſonnes qui tracaſſent, c'eſt vne choſe extraordinaire s'il y en a ſeulement deux qui penſent en Dieu, & qui n'ayẽt pour but à tort & à droit, de venir au deſſus de leurs parties aduerſes à quelque prix que ce ſoit. Et qui pourroit voir d'vn trait d'œil ce qui ſe fait en particulier dans les Cabinets des Aduocats, dans les eſtudes des Procureurs, dans les ſollicitations, & dans le ſecret des parties, ce ſeroit bien encore ſans doute vne beaucoup plus grande matiere de triſteſſe & de ſcandale. Mais nous parlerons de cela ailleurs. C'eſt encore vn enſeignement que le Chriſtianiſme donne aux Iuges qui ont la vie des hommes entre les mains, de n'eſpargner pas celles qui ſont extraordinairement meſchantes, & pernicieuſes à la ſocieté. Au commencement du monde, comme ie penſe l'auoir dit ailleurs, & pluſieurs ſiecles apres, on a eſté fort retenu à faire mourir les hommes, quelque crime qu'ils euſſent commis. D'ordinaire on ſe contentoit de les deſpouïl-

ler de tous leurs biens, & de les bannir de leurs pays, & c'estoit encore la coustume du temps d'Homere. La raison en estoit que la terre n'estant pas encore beaucoup peuplée, il en falloit autant qu'on pouuoit conseruer les habitans: de sorte que si le genre humain auoit esté priué d'vne de ses parties par le crime de quelcun, il ne falloit pas le priuer de l'autre par la seuerité de la iustice. Et Dieu mesme ayant vsé de cette douceur enuers Caïn, sembloit auoir en cela voulu se proposer en exemple. A quoy on peut adjouster que les grands crimes n'estans pas fort frequens alors, il y auoit moins de sujet de craindre que l'indulgence ou l'impunité ne fournissent occasion à la licence. Depuis, le monde s'estant rempli, & la meschanceté ayant creu, il a esté necessaire de la reprimer par vne plus grande seuerité, autrement les hommes se fussent entremangés comme les bestes sauuages. Et Dieu mesme auoit estabi de tres-rigoureuses loix parmy le peuple d'Israel, selon lesquelles on exterminoit sans pitié de cet-

te Republique-là, ceux qui auoyent commis quelque crime signalé d'impieté contre Dieu, ou d'injustice & de violence contre leurs freres. Par l'establissement du Christianisme, non seulement les peuples n'ont point esté obligés de suiure ponctuellement toute la seuerité des loix de Moyse en ce qui regardoit les punitions : mais mesmes ils ont esté formés à quelque plus grande douceur que n'est celle à laquelle ils pourroyent estre inuités par les inclinations de la Nature. Tellement qu'encore que la societé Ecclesiastique & la Politique soyent fort differentes, cellelà n'espandant point de sang, au lieu que celle-cy est contrainte de le respandre quelquesfois pour sa conseruation, si est-ce qu'il se coule quelque air de douceur de la premiere dans la seconde, qui tempere sa seuerité. De sorte que l'on ne peut pas trouuer mauuais que les Magistrats Chrestiens destrempent quelquesfois l'austerité de leurs fonctions en qualité de Magistrats, dans les misericordes du Christianisme. Neantmoins, il faut tousiours qu'ils regardent

gardent à la fin de leur institution: c'est qu'*ils sont ordonnés pour faire iustice en ire de celuy qui fait mal*, & *qu'ils ne portent point l'espée sans cause.* Car ce que S. Paul dit du Prince, se doit dire de tous ceux a qui il communique son autorité & l'administration de sa iustice. Tellement que là où la necessité le requiert, il faut qu'ils vsent de l'espée que Dieu leur a mise en la main ; autrement ils sont coupables du dommage que la Republique en reçoit, & chargent leur conscience des crimes ausquels ils donnent l'impunité, & en rendront conte au iuge du monde. On dit qu'il y a maintenant certains Directeurs de conscience qui ne font point de scrupule d'incliner celles des Iuges, quand ils se laissent gouuerner à eux, à sauuer la vie aux meurtriers, sous pretexte qu'ils se repentiront, ou parce que leur supplice ne redonnera pas la vie au mort, & priuera la societé d'vn homme qui luy pourra estre vtile en quelques autres occurrences. Les Princes souuerains peuuent bien auoir quelquesfois de telles considerations deuant les yeux, & vser de

leur pouuoir absolu pour dispenser de la seuerité des Loix en des occasions extremement importantes. Quoy que cela se doit faire fort rarement, pour le seul interest du bien public, & non pour faire des faueurs non necessaires & particulieres. Mais quant aux Magistrats qui sont establis par les Rois, ils sont ordonnés pour iuger selon les loix, & non pour en exenter ceux que bon leur semble. Beaucoup moins se doiuent les Confesseurs, ou les Ministres de l'Euangile, mesler de les aller solliciter pour empescher l'administration de la Iustice. Comme il est permis aux Souuerains de donner des Graces & des Abolitions, il est permis aux criminels de les demander, & aux parens des criminels, fussent-ils Ministres ou Capucins, de les solliciter puissamment. Car les droits de la Police n'empeschent pas les deuoirs de la Nature, & il importe à l'Estat que chacun sente la tendresse de la Nature, & les mouuemens de la consanguinité. Hors de là, ny les gens d'Eglise ne font pas bien d'affoiblir par leurs sollicitations & par leurs exhorta-

tions la vigueur de la Iuſtice & des loix, & les Iuges font encore beaucoup plus mal, s'ils ſe laiſſent gouuerner par des maximes contraires à l'exercice de leurs Charges. Enfin, ſi la calamité des temps n'auoit point rendu les Charges venales, & que les Rois fourniſſent à leurs Officiers l'entretenement qui leur ſeroit neceſſaire pour les exercer dignement, il faudroit dire à ceux qui ſuiuent la milice du Palais, car c'eſt ainſi qu'on la nomme quelquesfois, ce que Iean Baptiſte diſoit aux gendarmes qui luy demandoyent, *que ferons-nous? N'vſés point de concuſſions*, dit-il, *& ne circonuenés perſonne, mais contentez-vous de vos gages*. Et veritablement tous les gens de bien doiuent ſouhaitter que Dieu ramene ce bon temps auquel nos Rois donnoyent les offices de Iudicature gratuitement, à ceux qui auoyent en chaque Prouince & en chaque ville le plus de reputation de probité & de vertu, de ſorte qu'ils adminiſtroyent la iuſtice aux particuliers gratuitement de meſmes. Depuis que François premier, obligé ſans

doute par la neceſſité de ſes affaires, a commencé de mettre ces charges à prix, & que ce prix-là eſt allé croiſſant de temps en temps, comme les Rois qui ſont venus depuis s'y ſont ſentis obligés pour les meſmes cauſes, il a eſté impoſſible que la Iuſtice ſe ſoit adminiſtrée auecque tant de dignité, & peut-eſtre meſme auecque tant de pureté, qu'elle faiſoit il y a deux ſiecles. Car il a fallu que les Iuges ſe ſoyent taxés leurs ſalaires à eux-meſmes, ce qui quand on y ſeroit fort moderé diminuë de la majeſté : & pluſieurs n'y ayant pas gardé toute la moderation qu'il falloit, y ont perdu la reputation de la pureté de la conſcience. Certainement la venalité des offices a mis les Iuges dans vn pas merueilleuſement gliſſant. Car la plus part des hommes ont de la pente à l'auarice, & il n'y a que les ames vrayement nobles qui ſe defendent de ce vice-là. Et naturellement encore les hommes ſont enclins à abuſer de leur pouuoir, de ſorte que quand ils ſont eux-meſmes les Iuges de ce qui les touche, c'eſt vne choſe bien rare, & qui ap-

proche de la vertu heroïque, s'ils ne font seruir leur puissance à leurs propres interests : & il y a fort peu de conditions d'hommes & fort peu d'occasions, où ils ayent plus de couleur & plus de pretexte de le faire. Car ces charges sont honorables, & mettent les hommes dans la Republique dans vn degré fort eminent. Là il faut paroistre en logemens, en habillemens, en meubles, en possessions, en equippage, & que cela mesme se respande sur les femmes, sur les enfans, & sur les valets. Or quel moyen y a-t-il de soustenir cette splendeur si la Charge mesme n'y fournit pas? Elles sont aussi fort laborieuses, & s'il faut que ie me serue de ce terme, fort tedieuses, & pleines d'importunité & de chagrin. Car il faut apporter vne merueilleuse assiduité au Palais, écouter les parties auecque beaucoup de patience, supporter le choq des solliciteurs, vacquer de iour & de nuit, non seulement à la lecture des liures du mestier; (car il y pourroit auoir en cela quelque recreation, quoy que c'est vne science fort épineuse;) mais à fueilleter des sacs

de papiers où dans la charge d'vn portefaix à peine se trouue-t-il vne ligne qui puisse exciter vn honneste homme à la pieté, à la vertu, & à l'honneur. Or de quelle recompense ne sont point dignes des gens d'eminente qualité & de haut sauoir, pour auoir employé leur temps à vne occupatiō si ennuyeuse, afin de demesler les querelles & les droits des particuliers? Enfin, ils ont acheté leurs charges, & y ont mis le plus beau & le meilleur de leur bien. S'ils l'eussent employé à la marchandise, s'ils l'eussent colloqué dans les banques, s'ils en eussent acquis des possessions, s'ils se fussent adonnés à quelque autre vacation, ils eussent fait multiplier leur talent, & eussent retiré le fruit de leur trauail & de leur patrimoine tout ensemble? Pourquoy seruiroyent-ils le Public à leurs despens, & pourquoy consumeroyent-ils leur bien, pour faire que les autres eussent le leur? Que chacun se mette en la place de ces Messieurs. Y a-t-il aucun qui s'il y estoit, n'eust beaucoup de peine à se garentir de la tentation des espices? Neantmoins,

plus la tentation est grande, plus on a de pretexte de s'y laisser aller, moins il y a de moyen de reprimer les mauuaises actions de ceux qui s'y laissent emporter; & plus les Iuges y doiuent-ils estre circonspects, pour s'y regler par leur propre honneur & par leur propre vertu, & pour s'y seruir de loy à eux-mesmes. C'est sans doute vne plainte injuste que l'on fait de la Iustice maintenant, & il la faut imputer au chagrin des plaideurs, & non à la corruption ou à l'incontinence des Iuges. Mais tant y a, c'est vn grand malheur qu'en nos temps, au lieu que la Iustice se deuroit donner, la voix de plusieurs est qu'on la vend: & qu'il y en a quelques vns dont on dit qu'ils ne la vendent pas à vn prix fait & arresté legitimement, mais, par maniere de dire, à l'encan, où celuy qui met au dessus l'emporte. Il n'est pas besoin que i'aduertisse icy que tout ce que i'ay dit des enseignemens que le Christianisme donne aux Iuges que l'on appelle Souuerains, se doit pareillement appliquer aux subalternes. Car il est bien vray qu'il y a cette difference

entr'eux, que les iugemens de ceux-cy peuuent estre corrigés par leurs superieurs, de sorte que les manquemens qui y peuuent arriuer par l'inaduertance ou par la corruption, ne sont pas de si grande consequence. Mais cela n'empesche pas que leur deuoir ne soit à peu prés pareil, & qu'ils ne doiuent apporter mesme fidelité & mesme circonspection en l'exercice de leurs charges. Car il arriue bien quelquesfois que les Iuges superieurs corrigent les fautes des inferieurs, & l'on dit que sur cette presupposition, il y a des Iuges subalternes qui se voulant vanger de leurs ennemis, prononcent injustement en leur faueur; parce qu'ils sont asseurés que celuy qui a perdu son procés en appellera, & que celuy qui l'a gagné succombant indubitablement en la cause d'appel, les despens & les interests ayant beaucoup creu, sa ruine en sera plus grande. C'est à n'en point mentir vne bien estrange procedure que celle-là, mais qui est pour le moins autant imprudente que vicieuse. Car quoy qu'il en soit, vn homme qui se vange ainsi n'est point asseuré s'il

ſera ſecondé par le Iuge ſouuerain, & ſi au lieu d'infirmer il ne confirmera point ſa ſentence. Il peut eſtre mené de paſſion comme luy, & haïr l'appellant ou eſtre ami de l'intimé, de ſorte qu'il peut donner tel arreſt qui ſera tout au rebours des intentions de celuy qui auoit voulu exercer ſa vengeance. Il peut ne regarder pas d'aſſés prés au merite de la cauſe, & y prononcer inconſiderément contre le droit ; il peut meſmes y receuoir quelque prejugé de ce qui a deſia eſté prononcé, & incliner du coſté où le panchant luy eſt donné par la premiere ſentence. Mais quoy qu'il en ſoit, ce n'eſt point vne choſe abſolument aſſeurée, que les Parlemens corrigeront les ſentences des ſieges Royaux ou Preſidiaux, tellement que chacun, en rendant ſon iugement, ſe doit propoſer qu'il eſt ſouuerain, pour y apporter autant de ſoin & d'exactitude que ſi l'affaire ne deuoit iamais eſtre reueuë. Et quant à ce qui eſt des ſalaires qui eſchéent aux Iuges inferieurs, on ne peut pas douter que les enſeignemens du Chriſtianiſme ne leur ſoyent en cet

égard pour le moins auſſi neceſſaires qu'ils ſont aux autres. I'en connois de veritablement genereux, & qui font leur meſtier auec tant d'honneur, que s'il y a quelque choſe à leur reprocher, c'eſt que peut-eſtre font-ils moins valoir l'exercice de leur charge à leur profit, que la raiſon ne leur permettroit, & qu'il ne ſeroit neceſſaire pour leur affaires. Et quant à ceux qui ne meritent pas cette loüange, mon intention n'eſt pas de m'attacher icy à aucuns particuliers, parce que de quelques vices dont ils peuſſent eſtre entachés, il eſt de l'intereſt du public que l'on conſerue leur autorité & l'honneur de leur caractere. Ie diray ſeulement qu'à prendre les choſes en gros & en general, les Officiers des ſieges inferieurs ſont plus ſujets à ſe laiſſer corrompre de ce coſté-là, que ceux des Cours ſouueraines. Parce que ceux-cy tirent quelques ſentimens de generoſité de la grandeur de leurs Charges, que les autres ne peuuent auoir ſi releués : qu'ils ſe voyent en lieu beaucoup plus eminent, & où leurs actions peuuent eſtre plus conſiderées pour leur

tourner ou à gloire ou à deshonneur : qu'ils ont ordinairement la naiſſance plus auantageuſe & plus illuſtre, & par conſequent moins ſujette aux baſſeſſes de l'auarice & à la corruption des preſens : & enfin, qu'ils ont ſouuent de grands biens, de ſorte que pour ſouſtenir leur dignité, les mauuaiſes pratiques ne leur ſont pas neceſſaires. Mais comme s'il arriue de l'obſcurciſſement aux grands aſtres, cela paroiſt beaucoup dauantage que s'il arriue aux eſtoiles de la plus petite grandeur, ſi quelqu'vn des Compagnies où reluit dauantage la iuſtice du Souuerain, ſe laiſſe corrompre par l'auarice, il eſt ſans doute plus remarquable que n'eſt pas le vice des inferieurs. Et ie m'aſſeure qu'encore que la charge des Aduocats & des Procureurs n'anobliſſe pas, & que le tiltre de ce chapitre promette que i'y parleray de ceux qui ſont nobles par leurs charges, le Lecteur trouuera bon qu'auant que ie ſorte du Palais, ie diſe quelques choſes de leurs fonctions. La condition d'Aduocat eſt ſans doute tres-honorable, & quand elle eſt bien

exercée, elle eſt auantageuſe au Public. Pour s'en bien acquitter il faut auoir la connoiſſance de beaucoup de choſes, & particulierement du Droict. Il faut auoir de l'inclination à l'eloquence, & vne grande preſence d'eſprit. Il faut eſtre aſſidu & laborieux, & ne ſe rebuter pas aiſément pour les difficultés qui ſe rencontrent dans les choſes. Et veritablement il y en a vne dans l'exercice de cette vocation, de laquelle ie me trouue ſouuent en peine comment ils ſe peuuent demeſler ; c'eſt qu'il y en a qui plaident toutes ſortes de cauſes auecque pareille hardieſſe, comme s'ils eſtoyent perſuadés vniuerſellement de toutes qu'elles ſont pleines de iuſtice & de raiſon. On dit que Carneades eſtant venu à Rome, y parla vn iour dans le Senat, extremement eloquemment & auantageuſement en faueur de la Iuſtice, de ſorte qu'il ſe fit admirer : & que le lendemain, auec vne pareille eloquence & vn meſme ton de voix, il renuerſa dans ce meſme lieu tout ce qu'il auoit dit, & voulut faire accroire à ſes auditeurs que la Iuſtice n'eſt qu'vn nom, auquel il n'y

a rien qui reſponde en la nature des choſes. Son fondement eſtoit, qu'il n'y a que les loix & les couſtumes qui determinent le droit, de ſorte qu'vne meſme choſe peut eſtre eſtimée iuſte ou injuſte, ſelon qu'elle eſt diuerſement determinée par les Couſtumes des Nations & par les Ordonnances publiques. Sur cela il faut vſer de diſtinction. Car de l'eſtendre vniuerſellement à tout, comme Carneades faiſoit, c'eſt vne pernicieuſe erreur, & qui renuerſe toutes choſes. Pour ne parler point maintenant des deuoirs de l'homme enuers la Diuinité, en quoy ce Philoſophe n'entendoit rien, s'il ſe fuſt trouué au milieu d'vne nation, où le parricide, & le meurtre, & l'adultere, & le larcin euſſent eſté ou permis ou commandés, euſt-il donc tenu ces choſes-là pour indifferentes en elles-meſmes ? La Nature & la Raiſon parlent ſi hautement en cela, que pour y eſtre du ſentiment de Carneades il faut auoir depoüillé l'vne & renoncé manifeſtement à l'autre. En quantité d'autres ſujets, qui ſont beaucoup plus eſloignés des premieres ſour-

ces naturelles de la Iustice & du Droit, il y peut auoir beaucoup d'incertitude & d'ambiguité, de sorte qu'il en faut venir à la definition que les loix & les Coustumes en donnent. Mais quand vne fois les loix publiques en ont ordonné, il faut tenir pour bon & iuste ce qu'elles ont establi, & suiure cette reigle-là comme inuiolable. Y ayant donc tant de Coustumes & si bien articulées parmy les peuples; tant d'Edicts, d'Ordonnances & de Declarations faites par les Rois : tant de Loix & de Constitutions faites par les Empereurs, ausquelles les Iurisconsultes ont recours quand les autres Reigles du Droit leur manquent : tant d'Arrests donnés solennellement en Parlement sur des difficultés sur lesquelles la Iurisprudence ne s'estoit point encore expliquée bien disertement: en vn mot, tant de moyens de sauoir sur les questions les plus douteuses où est le droit & où le tort, cõment est-ce que non seulement deux Aduocats soustiennent l'vn contre l'autre des propositions contradictoires si affirmatiuement, mais qu'vn mesme

Aduocat plaidera aujourd'huy d'vne façon sur vn point, & demain sur le mesme point de l'autre? On parle d'vn, honneste homme & habile homme d'ailleurs, à qui il arriua vne fois d'auoir si mal pris l'affaire de son client, que quand il fut en la presence des Iuges il plaida pour la partie aduerse tout du long. Les auditeurs n'apperceuoyent pas son erreur; car ils ne connoissoyent ny les parties ny la cause. Mais l'Aduocat qui luy deuoit respondre, & qui estoit mieux preparé que luy, s'emerueillant au commencement de le voir emporter de la façon, se contint, & l'ayant laissé acheuer & prendre ses conclusions; il dit qu'il ne sauoit pas à quoy Maistre tel pensoit, mais qu'il employoit generalement tout ce qu'il auoit dit, & qu'il auoit conclu pour sa partie. Là-dessus il se fit vn grand murmure au Barreau; l'Auocat qui auoit plaidé à rebours de son intention se trouua surpris, & neantmoins ayant passé sa main sur son front, il s'excusa sur ce qu'il n'auoit pas bien leu son exploit, & demãda qu'il luy fust permis de

parler encore vne fois, declarant qu'il refuteroit aiſément ce qu'il venoit de dire. C'eſt plus faire que Carneades: car au moins il auoit pris vn iour pour ſe preparer, & celuy-là vouloit ſouffler d'vne meſme bouche le froid & le chaud tout d'vne haleine. Ce que celuy-là voulut faire, mais qui ne luy fut pas permis pourtant, la plus part d'entr'eux le pratiquent aſſés ordinairement, defendans aujourd'huy vne propoſition, que quelque temps auparauant ils auoyent ſolennellement combattuë. Ie ſçay bien qu'on a accouſtumé de dire là-deſſus deux ou trois choſes. L'vne, qu'il n'y a iamais deux queſtions abſolument ſemblables dans le Palais, parce que quelque circonſtance, ou quelque incident, ou quelque fait particulier les varie. Sur tout, que iamais meſmes formalitez n'ont eſté gardées en commençant & en enfournant vn procés, & que c'eſt des formalités que les affaires dependent. L'autre, que les Aduocats ne ſont que la bouche des parties, & comme il eſt permis à chacun de deduire ſon affaire & ſes raiſons s'il le peut, il

doit

doit eſtre permis à ceux qui ne le peuuent pas, d'implorer l'organe d'vn Aduocat pour le faire. La troiſieme, que c'eſt aux Iuges à regarder de prés au droit de chacun, parce que c'eſt à eux à y prononcer : mais que quant aux Aduocats, ils ne ſont obligés ſinon à s'acquitter fidellement & diligemment des choſes qui leur ont eſté commiſes. Pour ce qui eſt de la premiere, il eſt vray que peut-eſtre ne s'eſt-il iamais trouué deux cas ſi abſolument ſemblables, qu'il n'y euſt quelque diuerſité. Mais les petites differences qui ſe trouuent entre les choſes n'en changent pas la nature, & ne font pas que la Iuriſprudence change de regle pour cela. Ie ne ſçay pas bien pourquoy les Iuriſconſultes appellent *eſpeces* les queſtions decidées en chaque loy. Mais quelle que ſoit leur raiſon, ie diray que les petites circonſtances, & qui ne conſiſtent qu'en de legers accidens, ne font pas varier les eſpeces, & n'empeſchent pas que les indiuidus qui ſe rapportent à chacune, ne ſe doiuent repreſenter par vne meſme definition. Tous les hommes different en quelque

chose les vns des autres en lineamens de visage, en conformation de membres, & en ton de voix : & toutesfois ce sont tous des hommes, c'est à dire, des animaux distingués d'auec tous les autres par l'vsage de la raison. Tous les cheuaux ont dans leur taille, dans leur poil & dans leurs marques, quelque chose qui les discerne, & qui les fait reconnoistre dans les haras : & neantmoins ils sont tous cheuaux egalement, & conuiennent en nature, qui se distingue d'auec celle des autres bestes par sa difference essentielle, & par le propre du hennissement. Et ainsi en est-il de toutes les autres choses du monde, de quelque condition qu'elles soyent. Encore donc que tous les cas qui se portent à iuger dans les Palais, ayent quelque dissemblance dans leurs circonstances, ou dans quelques legers incidens, ils se rangent pourtant tous sous quelques reigles generales, sous quelques Rubriques du Code & du Digeste, sous quelque chapitre de la Coustume, ou sous quelques tiltres des Edicts & des Ordonnances de nos Rois. Pourquoy donques

est-il si difficile d'en decider, que souuent les Aduocats y plaident sur des maximes tout à fait contradictoires? Quant aux formalités, selon l'ancienne Iurisprudence de Rome, qui y pechoit en vne syllabe, perdoit la meilleure cause du monde, si le Preteur y suiuoit la rigueur du Droict. Mais on a reconnu l'iniquité de cette chicane, qui auoit conuerti la Iustice en des pontilles, & fait de la chose du monde la plus sacrée & la plus necessaire à la conseruation de la societé, vne Escole de vetilles, & vn renuersement de la iustice & de la Raison. Et certes ie ne sçay s'il se pourroit commettre vne injustice plus signalée & plus extrauagante que celle-là, que parce qu'vn Sergent n'aura pas bien fait vn exploit, ou vn Procureur bien dressé vne requeste, vn homme qui ne connoist ny Iustinien ny Tribonien, perdist miserablement vne cause qui seroit bonne & indubitable au fonds. A la bonne heure, qu'on recommence, si l'on n'a pas bien entablé; que l'on chastie mesme si l'on veut celuy qui a commis la faute, en le condannant aux des-

pens qui ont desia esté faits au procés. Mais que là dessus les Aduocats prennent occasion d'embarasser les affaires, & de faire tourner le droit du costé où estoit le tort, c'est ce qui est indigne de gens qui s'appellent ministres de la Iustice, & qui veulent que leur condition soit honorable, parce qu'elle est employée à faire rendre à chacun ce qui luy appartient. Quant à la seconde de ces excuses, il est vray que les Aduocats sont la bouche de leurs parties, mais il est vray aussi qu'ils prennent la qualité de leurs Conseils. Que ne leur conseillent-ils donc d'estre gens de bien, & d'agir de bonne foy, quand ils apperçoiuent qu'au fonds il y a de l'obliquité dans leurs pretentions ou dans leurs defenses? Car c'est là proprement le conseil qu'ils sont obligés de leur donner, & non pas de leur fournir les destours, & les inuentions d'embroüiller ce qui est clair, & les artifices d'Alcibiades, ou de ne conter iamais, ou de ne payer iamais leurs dettes. Car s'ils estoyent tous disposez de la façon, ceux qui s'addressent à eux pour chicaner auroyent

honte de leur procedé, & de cent procés qui ſe font, il y en auroit quatre-vingt dix qui ſeroyent eſtouffés en naiſſant, &, s'il faut ainſi dire, eſteints en graine. Mais quãd ils n'auroyent d'autre qualité que celle de bouche des parties, c'eſt vne choſe peu digne d'vn honneſte homme de ſeruir de bouche à vn chicaneur. L'eloquence eſt vne des plus belles choſes du monde quand elle ſert à la protection de l'innocence, à la defenſe de la Iuſtice, & à l'eclarciſſement de la verité. Mais il vaudroit mieux au reſte des hommes que les eloquens euſſent perdu la langue, que non pas ſi elle eſtoit employée à l'oppreſſion de la iuſtice & au peruertiſſement de la raiſon. Enfin, pour ce qui eſt de la troiſieme de ces excuſes, il eſt vray que les Iuges ont encore vne plus grande obligation à la conſeruation du Droit que non pas les Aduocats, parce que c'eſt de leurs ſentences que tout depend, & que c'eſt à eux à diſcerner le vray & le faux, le iuſte & l'injuſte, dans les plaidoyers des autres. Neantmoins il n'eſt pas moins certain que les Aduocats font tout ce

qu'ils peuuent pour leur donner le penchant, & pour les determiner du costé de la cause qu'ils defendent. De sorte que s'ils sauent bien en leur conscience qu'ils plaident contre la raison, arriuant que le Iuge prononce mal, la faute leur en doit estre en grande partie imputée. Car celuy qui donne vn tour de main à la balance quand elle est en equilibre, est veritablement cause de son mouuement, & du faux iugement qu'elle fait de la pesanteur des choses. Or quelle asseurance ont-ils que les Iuges ne se laisseront pas abuser par leurs raisons & par leurs allegations? Les plus experimentés ne se laissent-ils pas quelquesfois tromper à la fausse monnoye quand elle est meslée auecque la bonne? Mais posé le cas qu'ils eussent tousiours affaire à des Iuges si clairuoyans qu'il fust impossible de leur imposer, tant y a qu'ils font tout ce qu'ils peuuent pour les tromper, & s'ils n'y reüssissent pas, ce n'est pas manque d'y apporter toutes sortes d'artifices. Or c'est en la disposition de l'ame & non au succés, c'est en l'intention,

di-je, & non en l'euenement, que consiste le blasme ou la loüange en telle occurrence. Et quand Aristote definit vn Sophiste, il ne tire pas sa definition ny de ce qu'il sçait faire: car vn honneste homme peut sauoir tous les moyens illegitimes de surprendre la raison, qu'il ne s'en seruira pas pourtant. Ny de ce qu'effectiuement il execute: car il peut auoir affaire à des gens qui sauent demesler les sophismes, ou quand ils ne les demesleroyent pas, qui ne s'y laisseront pas tromper. Mais il la tire de son dessein, & appelle sophiste celuy qui s'efforce de persuader le mensonge par ses fallaces. Pour qui deuons nous donc tenir les Aduocats qui au prejudice du droit qui leur est connu, employent en leurs plaidoyers toutes sortes de moyens pour surprendre la simplicité des Iuges ? Car encore la sophisterie quelquesfois n'a pour but que de persuader des faussetés qui ne sont pas de grande importance à la vie humaine, & où l'erreur n'a rien de pernicieux. Que m'importe si quelcun m'abuse en m'expliquant les causes des meteores,

ou en me perſuadant qu'il y a plus ou moins de quatre elemens? Au lieu qu'icy il y va de la Iuſtice, qui eſt la conſeruatrice de la ſocieté des hommes, & de la Charité, qui eſt l'ame du Chriſtianiſme & le ſel de toutes les autres vertus; & de la ruine des familles, que la perte d'vne bonne cauſe met quelques fois à l'enuers; & ſouuent de l'honneur d'vn homme de bien, que la calomnie & la chicanerie, ſi elle reüſſit, diffame. De ſorte que quand ie me repreſente vn Aduocat qui defend vne bonne cauſe, & qui déploye là toutes les voiles de ſon eloquence, & toutes les richeſſes de ſon ſauoir, il me ſemble bien qu'apres la predication de l'Euangile, c'eſt vne des plus belles choſes à quoy vn honneſte homme ſe puiſſe appliquer. Parce qu'outre la ſatisfaction incroyable qu'il a dans ſa conſcience, de ſeruir à la Iuſtice & de faire valoir la raiſon, il a les yeux d'vne infinité de gens tournés ſur luy, qui le conſiderent comme vne eſpece d'oracle, & comme le ſupport des particuliers & l'ornement du Public. Que ſi les foules, non des cliens ſeulement,

mais des ieunes Aduocats le suiuent quand il s'en va à la maison, s'il reçoit les applaudissement des Iuges, & les acclamations des auditeurs, & si en passant par les ruës on le monstre glorieusement au doigt, il n'a pas encore à mon aduis vne recompense porportionnée à la dignité de son action & au merite de sa personne. Mais quand d'autre costé ie me figure vn homme de cette condition, à qui toutes causes sont bonnes indifferemment, & qui à tors & à trauers ne se propose autre chose que de venir à bout de ce qu'il entreprend par quelque moyen que ce soit, mettant en œuure toutes sortes d'artifices, de soupplesses & de ruses, de tours de chicane & de rubriques pour faire trouuer le droit là où il sçait bien qu'il n'est pas, il me semble que c'est vne espece de monstre, & vne peste de la Republique, qu'il faudroit mettre dans vne barque pourrie à la mercy de la mer. Il y a encore vn autre mal assés ordinaire en cette vacation, mesme où il s'agit de defendre vne bonne cause. C'est qu'on ne craint pas en plaidant d'affirmer des

choſes fauſſes, & d'en nier de veritables, ſur cette ſuppoſition , que pourueu qu'on ſoit bien fondé, toutes ſortes de moyens, quels qu'ils ſoyent, deuiennent iuſtes & legitimes , comme quelques fois dans les Eſcoles , de propoſitions fauſſes, on tire des concluſions qui ſont pleines de verité. Ce ſeroit vne choſe bien miſerable ſi la verité ne ſe pouuoit point demonſtrer autrement que par le menſonge, & ce n'eſt ordinairement que par forme de recreation qu'on ſe ſert dans les Eſcoles de cette maniere de ſyllogiſme. C'eſt auoir mauuaiſe opinion & de la iuſtice de ſa cauſe, & de la capacité de ſes Iuges, que de s'imaginer qu'on ne la ſauroit faire paroiſtre ny la leur perſuader, ſans l'aide de la menterie, & ſans l'impudence à l'affirmer. C'eſt encore à mon aduis vne imprudence ſignalée, ſinon qu'on ait affaire à des Iuges inuariables en la iuſtice, & que meſme l'indignation n'eſt pas capable d'en deſtourner. Car autrement cette maniere de faire eſt pour leur donner de mauuaiſes impreſſions de la cauſe en elle-meſme, & pour les mettre en colere,

contre ceux qui ont la hardiesse de produire en leur presence des choses fausses sciemment. Enfin, c'est vne façon de faire à laquelle quand on s'est vne fois accoustumé, on la porte du Palais dans le reste de la vie, de sorte que desormais en toute autre chose on n'a point de honte de mentir. Et de fait, il y en a de cette trempe, qui ayant porté dans le Barreau quelque inclination naturelle à negliger la verité, s'y sont tellement accoustumés à nier & à affirmer egalement toutes choses sans distinction & sans scrupule, qu'il n'y a nulle asseurances en leurs paroles en toutes sortes d'affaires & en toutes conuersations. Il y en a aussi plusieurs qui ont cette mauuaise coustume de plaider satyriquement, & de dire contre leurs parties aduerses toutes les choses les plus mordandantes qu'il leur est possible, quand mesmes elles ne seruiroyent de rien au procés. Et ils s'accoustument si bien à cela qu'en fin la bouche leur en deuient en quelque sorte impudéte, pour deschirer à tors & à trauers les honnestes gens. Cela donc venant à se mesler auecque

l'inclination naturelle qu'ils ont à ne dire pas la verité, & qu'ils ont augmentée & confirmée par la licence qu'ils se donnent de produire toutes sortes de faits, faux & veritables, en plaidant, il s'en pourroit enfin former d'horribles calomniateurs, que toutes sortes de gens de bien deuroyent auoir en vne detestation extreme. Et ie ne sçay comment il est arriué que le mot de calomnier, qui signifioit chicaner au commencement, a passé dans la signification que nous luy donnons maintenant, si ce n'est que les chicaneurs de cette nature se portent aisément à la calomnie. Quant aux Procureurs, parce que d'ordinaire ils ne parlent pas dans les Barreaux, on ne leur peut pas si aisément imputer cette licencieuse façon d'agir à laquelle quelques Aduocats s'adonnent. Mais quant aux ruses, & aux soupplesses, & aux fuites pour allonger, & aux artifices pour egarer la cõnoissance du droit, & aux tours de main pour diuertir les pieces qui la peuuent donner, & aux autres malheureuses inuentions de cette nature que par la grace de Dieu ie ne

sçay point, il n'y a que la vraye crainte de Dieu, & la sincere amour du Christianisme, qui les en puisse preseruer dans la corruption que l'on dit estre maintenant en cette sorte de ministres de la Iustice. I'ay dit cy-dessus que l'on appelle quelquesfois cette occupation la milice du barreau: & c'est vn nom qui luy conuient parfaitement bien, eu egard à la ressemblance qu'elle a auecque la guerre en diuerses choses. L'vne & l'autre est vne merueilleusement belle escole de vertu pour ceux qui s'y veulent appliquer, & plus on y est sujet à la tentation de la corruption, plus on est digne de recommandation quand on la surmonte. L'vne & l'autre est extremement laborieuse & pleine d'inquietudes & de tracas, & quand on s'en acquitte comme il faut, l'vne & l'autre dōne sans doute beaucoup d'honneur, & a de belles recompenses. Mais l'vne & l'autre a aussi ses stratagemes & ses embusches, & quelquesfois ses perfidies & ses trahisons, ses cruautés & ses picorées. En effect, pour finir ce chapitre par cette consideration, comme la

guerre degenere quelquesfois tellement qu'elle deuient vn brigandage: de ſorte que pour s'y garentir des crimes & des voleries qui s y font, il faut auoir vne ame bien genereuſe, & bien profondement imbuë de la veritable vertu: la Iuſtice s'abaſtardiſt quelquesfois de telle façon, que pour ſe preſeruer des concuſſions & des larcins auſquels quelques-vns ſe laiſſent aller, il faut auoir bien profondement receu la trempe du Chriſtianiſme. Mais comme il n'y a iamais de tel déreiglement dans la guerre, qu'il ne s'y trouue touſiours de grands exemples de continence & de moderation, il n'y a iamais de ſi grands deſordres dans la Iuſtice non plus, qu'on ne voye de belles marques de vertu en quelques-vns de ceux qui la ſeruent. Tellement que ſi non ſeulement la Loy Cincia eſt abrogée à l'egard des autres, mais s'ils foulent aux pieds toutes les loix de la Iuſtice & de l'honneur, ceux-cy la remettent ſus auecque beaucoup de loüange & de recommandation, & parfument tout le Palais de la bonne odeur de leur equité

& de leur genereuſe conduite.

DE LA RICHESSE DES Nobles, & de la nobleſſe des Riches.

I'Ay fait le tiltre de ce chapitre tel que le Lecteur le void, parce premierement qu'il y a des gens nobles par leur extraction, ou par la dignité de leurs charges, qui ont auſſi beaucoup de biens, l'vſage deſquels doit eſtre reglé à leur egard ſelon les maximes du Chriſtianiſme. Puis apres, qu'il y en a d'autres qui n'ayant rien d'auantageux ſur leurs concitoyens, deuiennent extraordinairement riches, & de qui les ſeules richeſſes releuent de beaucoup le rang: & de ceux-là il faut auſſi dire quel eſt le deuoir en l'vſage de ces moyens qui leur ſont venus entre les mains par la Prouidence diuine. Quant aux premiers, parce qu'ils ſont ordinairement riches de naiſſance, & qu'ils ont leur bien par ſucceſſion de leurs deuanciers, ils n'ont pas tant beſoin que les autres de cet ad-

uertiſſement de l'Apoſtre, *denonce aux riches qu'ils ne ſoyent point hautains.* S'ils le ſont, cela ne leur vient pas ordinairement de la richeſſe, mais du ſentiment de leur nobleſſe & de leur extraction. Tellement que s'ils ſe comparent auecque les Grands, ce n'eſt pas par les rentes qu'ils s'egalent à eux, c'eſt par l'antiquité de leur ſang, & par le luſtre de leurs anceſtres : & s'ils ſe preferent aux petits, ce n'eſt pas de leurs richeſſes non plus qu'ils tirent leurs auantages, c'eſt de ce que leur origine leur a donné vn autre rang. Et quand ils voyent quelcun de bas lieu qui s'eſt eſleué par les richeſſes, de ſorte qu'ils ſont de beaucoup ſurmontés par luy en cet egard; ils n'en rabbaiſſent pas leur courage pour cela, & ne l'en eſtiment pas moins inferieur à la dignité de leur naiſſance. Bien eſt vray qu'ils en conçoiuent aſſés ſouuent quelque ſorte d'indignation. Car ils s'imaginent que les grands biens ne ſont deus ſinon à ceux qui ſont d'vne grande extraction : parce qu'ils ſont nés pour les choſes hautes, & qui ne ſe peuuent exercer ſinon par le moyen des richeſſes,

richesses, qui semblent perdre leur vsage entre les mains de ceux qui ne sont pas appellés à ces illustres actions. Mais tant y a que ce n'est pas communement ce qui leur enfle le cœur, & qui leur donne ces hautes esleuations qui sont ordinaires à la Noblesse. Aussi ne voyés vous pas qu'ils en facent beaucoup d'ostentation. Ceux de cette condition qui sont riches, bastissent somptueusement, ils se meublent magnifiquement, ils tiennent bonne table à tous venans, & s'il faut paroistre en quelque belle occasion, le train de leurs valets & de leurs cheuaux, l'equippage de leurs meutes, leur faucõnerie, leurs carrosses, & la pompe de leurs habillemens, monstrent bien qu'ils veulent que l'on sache qu'ils sont riches. Mais neantmoins ils entẽdent que toutes ces choses là paroissent comme si elles leur estoient naturelles, & comme des dependances de leur noblesse, lesquelles ils n'estiment sinon entant qu'elles seruent à donner quelque ornement à

leur dignité. De fait s'ils aimoyent les richesses à cause d'elles mesmes, ou comme choses qui les esleuassent au dessus du commun, ils les mesnageroient mieux qu'ils ne font ordinairement, ou pour les conseruer ou pour les accroistre. Car il y en a bien quelques-vns d'entre ceux de grande naissance, qui sont assés bons mesnagers. Mais neantmoins il n'arriue que trop souuent que pour estre magnifiques ils deuiennent incommodés, & sans regarder de bien prés à ce qui pourra arriuer à l'aduenir, ils dépensent plus que de raison dans les occasions qui se presentent. Le premier aduertissemēt donques qu'il faut que la Morale donne à ceux-là, est qu'à la verité l'auarice est vne des plus basses & des plus indignes inclinations ausquelles les hommes de haute naissance se laissent aller: mais qu'entre l'auarice & la profusion il y a quelque raisonnable milieu où la vertu des Nobles consiste. Et ie dis des Nobles nommément, parce qu'autre est leur milieu en cela, &

autre celuy de ceux qui n'ont pas la naiſſance releuée. Car il eſt permis aux gens de haute condition d'eſtre plus magnifiques & plus liberaux, & s'ils doiuent pancher à quelcune des extremités, il leur eſt plus ſeant d'exceder en ces qualités là, que de ſe ietter trop auant dans le bon meſnage. Mais quand cela va iuſques à la profuſion, il en arriue deux ou trois inconueniens tres-conſiderables. Et le premier eſt que le trop eſt vicieux comme le trop peu, de ſorte que ceux qui aiment la vertu s'en doiuent donner garde. Quand donc il n'y auroit que cela, ils doiuent vſer de circonſpection en toutes occaſions, s'ils veulent remporter la recommandation que la vraye Morale donne. Apres cela, quand on s'accouſtume à dépenſer au delà de ſon reuenu, il eſt malaiſé que pour fournir à ſes profuſions, on ne faſſe d'ailleurs des extorſions & des rapines. Car quand on s'eſt vne fois engagé là dedans, on ne ſe peut pas retrancher, & ainſi il faut

arracher à l'vn ce que l'on veut donner à l'autre. Or c'eſt adiouſter le crime au vice, de deuenir violent & tyrannique afin d'eſtre prodigue & profus. Defait, on a loüé la liberalité d'Alexandre & de Iules Ceſar; & il ne ſe peut pas nier que ces deux Princes n'euſſent vne merueilleuſe inclination à cette vertu, comme à la magnificence. Mais quoy? Ils ont donné le bien d'autruy, & pillé; l'vn l'empire des Perſes, & l'autre celuy des Romains, afin d'en reſpandre les richeſſes ſur leurs creatures & ſur leurs ſoldats. C'eſt ce qui ternit le luſtre de ces belles qualités en eux, & qui empeſche qu'on ne puiſſe dire que ç'ont eſté en eux des vertus tout à fait pures. Neantmoins ils s'excuſent en quelque façon ſur le droit de la guerre, qui donne au victorieux ce qui appartenoit au vaincu; tellement que quand Alexandre a donné à ſes amis & à ſon armée les richeſſes de l'Orient, il a penſé donner ſon bien, & non celuy de Darius ou des nations des Indes. Quant

aux autres, qui ne font point de telles conqueſtes pour ſatisfaire à leurs prodigalités & à leurs dépenſes inconſiderées, & qui prennent tantoſt icy tantoſt là, ſur l'vn par forme de preſt, qu'on n'a point intention de payer, ſur l'autre par quelque vexation & quelque violente extorſion, comme cela arriue quelquesfois, l'ombre meſme de la vertu ne leur demeure pas, & leur injuſtice n'a point d'excuſe. En fin, ſi l'on s'abſtient de ces iniquités, & que l'on ne dépenſe que de ſon fonds, il ne ſemble pas qu'il y ait de crime à la verité, mais il y a vne merueilleuſe imprudence. Car puis que la magnificence & la liberalité ſont des vertus, il faut donner ordre à ce qu'on les pratique de telle ſorte qu'on les puiſſe pratiquer longtemps, ce qui ne ſe peut pas faire quand la dépenſe n'a point de reigle. C'eſt pourquoy on leur peut donner pour ſecond enſeignement, de prendre bien garde à la nature des choſes dans leſquelles ils dépen-

ſent. Car il ne faut pas nier qu'il ne ſoit permis aux perſonnes de haute condition, & à qui Dieu a donné de grands biens, d'eſtre logés plus magnifiquement, & meublés plus ſomptueuſement que les perſonnes du commun, & d'eſtre plus richement veſtus, & de tenir meilleure table. Il leur faut encore accorder vn plus grand nombre de ſeruiteurs, & ſi leur condition le leur permet, grande quantité de cheuaux, & des chiens, & des oiſeaux, & d'autres inſtrumens de leurs recreations, ſi elles ſont legitimes & honneſtes. Car outre la chaſſe, ils peuuent encore auoir le plaiſir de la Muſique tant des voix que des inſtrumens, & le diuertiſſement de la peinture, & la curioſité des plantes & des medailles, & celle des raretés que l'on apporte des Indes & dont on dreſſe des cabinets. Ce que Salomon a eſté autrefois ſi ſomptueux en la pluſ-part de ces choſes, & qu'il n'en a point eſté blaſmé, cela ne vient pas ſeulement de ce que ſa perſonne & ſon regne

ont esté des figures bien expresses de la personne du Sauueur du monde, & de la magnificence du regne qu'il exerce dans le Ciel. Il vient encore de ce qu'estant vn grand Prince que Dieu auoit extraordinairement benit, il n'a rien fait d'indigne de sa condition d'employer ses merueilleuses richesses a des choses de cette nature. Tellement qu'à proportion de ce que les Grands ou s'approchent ou s'esloignent de la dignité & de la richesse de Salomon, à mesme proportion le peuuent-ils imiter en l'vsage de ces benedictions terriennes. Ie sçay bien qu'il y a mesmes en cela quelque difference entre les Princes souuerains & les autres Grands qui ne le sont pas. Parce que ceux-là doiuent auoir quelque splendeur de majesté qui leur concilie du respect de la part de leurs sujets, & qui donne de l'autorité à leur gouuernement : & cette splendeur ne se peut bien ny acquerir ny maintenir sinon par l'esclat de leurs Cours & par la grandeur de leur dé-

pense. Or il n'y a rien de semblable en ceux que Dieu n'a pas esleués iusques à ce haut degré de dignité & de puissance. Mais neantmoins Dieu ne laisse pas d'estre l'auteur de la differēce qui est entre ces Grands, quoy que non souuerains Magistrats, que leur naissance, leurs emplois, & leurs richesses extraordinaires rendent signalés; & les hommes de basse cōdition & de la lie du peuple. Comme donques il a voulu que les vns fussent placés beaucoup plus haut que les autres en la societé, il n'a pas eu desagreable que les degrés plus eminens rayonnassent à proportion de leur éleuation ; ce qui ne se peut faire sans cette sorte de dépense. Mais ie dis que s'ils dispensent bien leurs moyens, ils les employeront principalement à trois choses. La premiere est tout ce qui concerne l'vtilité du Public, & mesmes son ornement dans les choses belles & honestes. Car ie trouue beau que Pericles ait employé vne partie de ses richesses à orner la ville d'Athenes

de magnifiques baſtimens : que Cimon ait acquis des poſſeſſions pour en donner l'vſage à ſes citoyens : qu'vn autre ait dépenſé vne partie de ſon bien à ceindre la meſme ville de murailles & à la remparer de fortifications : & que diuers autres grands perſonnages ayent entrepris quelque autre choſe de meſme nature en faueur de leurs Republiques. De meſmes, ceux qui donnent pour la fondation des Colleges, pour la culture des lettres, & pour l'entretenement des ſçauans : ceux qui eſtabliſſent des recompenſes aux perſonnages excellentes dans les ſciences & dans les arts : ceux qui propoſent des prix aux exercices ſoit du corps ſoit de l'eſprit, pour y exciter les hommes & leur donner quelque noble emulation, me ſemblent dignes de beaucoup de recommandation, & non indignes que la Prouidence de Dieu leur fiſt du bien, puis qu'ils le font ſeruir à de telles choſes. La ſeconde eſt tout ce qui regarde la propagation de l'Euangile & la gloire

de ſa verité. Ie ne blaſme donc pas ceux qui dépenſent à faire baſtir des Temples, & ſi l'Eſtat de l'Egliſe le permet, qui donnent à l'exercice de la Religion Chreſtienne quelques notables ornemens. Car pourueu qu'on ne mette point en cela l'eſſence de la pieté, comme quelques vns ont fait pendant l'ignorance de quelques ſiecles, où la ſtructure des Baſiliques, & les paremẽs des Egliſes faiſoiẽt le principal de la deuotiõ des Grands; & pourueu que le trop grand éclat des choſes corporelles & ſenſibles n'attache point tellement les ſens des hommes, que cela tire toute leur pieté au dehors, comme nous voyons que cela ſe fait en quelques lieux, il n'y a rien qui empeſche que là où l'Egliſe de Dieu iouït de proſperité & de repos, elle ne puiſſe tirer quelque rayon de la magnificence des Grands Seigneurs, & quelque embelliſſement de leur abondance. Mais i'eſtime qu'il eſt incomparablement plus neceſſaire & plus digne des Chreſtiens, de pouruoir à l'en-

tretenement de la predication de l'Euangile, & à la ſubſiſtance des Eſcoles qui ſeruent à l'eclarciſſement de la verité : de trouuer les moyens d'en prouigner la connoiſſance meſme parmy les Barbares, & de fournir à la dépenſe de ceux qui voyagent pour cela. Ie voy que ceux qui depuis cent cinquante ans ont entrepris la conqueſte des Indes Orientales & Occidentales, ont tous fait profeſſion d'y vouloir porter la Foy de Chriſt. Et de fait les Portugais enuoyerent des Predicateurs & à Ormus, & à Goa, & à Malaca, & aux Molucques, & aux Maldiues, & iuſques à la Chine meſme, quelque difficulté qu'on ait trouuée à y entrer. Les Eſpagnols en ont enuoyé au Breſil, & au Perou, & à Mexique, & dans les Iſles qu'ils ont conquiſes aux enuirons du Continent de l'Occident. Les François s'en ſont auſſi ſouuenus aux voyages de Canada, & les Anglois & les Holandois, qui voyagent beaucoup plus que nous, & qui ont embraſſé

la Reformation, n'ont pas voulu permettre que les autres les surmontassent en cette loüange. Et ie ne veux point icy syndiquer leur zele, ny critiquer sur leurs actions. Qui examineroit la chose bien particulierement, ie craindrois qu'il ne se trouuast qu'aux vns ç'a esté vn pretexte, & aux autres vne seconde fin tout au plus : mais que la premiere & la principale a esté de se rendre maistres du commerce, de s'enrichir des dépoüilles de ces miserables nations, & d'estendre son empire & sa domination. Dieu a departy des richesses spirituelles à ces contrées de l'Occident, en ce qu'il leur a donné la connoissance des Arts, des Lettres & des Sciences, & qu'il leur a reuelé son Euangile & le Nom de son Fils nostre Seigneur. Et d'ailleurs il les a pourueuës si abondamment de toutes les choses necessaires à la vie, & mesmes de celles qui seruent à ses commodités & à ses honnestes voluptés, qu'elles se passeroient fort bien de tout ce qu'on apporte des

Indes, ſi nous voulions vn peu moderer nos paſſions. Il a d'autre coſté fourni ces regions eſloignées, de richeſſes temporelles, en ce qu'il y a mis les mines d'or & d'argent ; qu'il y fait naiſtre les pierres precieuſes & les perles ; qu'il a voulu que la Nature y produiſiſt les eſpiceries, & les choſes odorantes que l'on meſle dans les delices des tables, & dont on compoſe les parfuns. Mais il les a deſtituées des choſes abſolument neceſſaires à l'obtention du ſalut, & meſmes il a permis qu'elles ſe ſoyent pour la pluſpart plongées dans vne eſpouuantable barbarie, & qu'elles ayent abandonné iuſques à l'humanité. En fin, il a mis la mer entre nous, & a donné à ces derniers ſiecles vne merueilleuſe connoiſſance de ce dont on auoit beſoin pour la nauigation. De ſorte que deſormais la communication eſt aiſée, au moins certes en comparaiſon de tous les ſiecles precedens. Et neantmoins, ô renuerſement de l'entendement humain ! ou nous ne nous ſeruons

pas de cet admirable moyen de communiquer les vns auecque les autres, ou ſi nous nous en ſeruons ce n'eſt nullement comme nous le deurions. Car nous allons chés ces Barbares preſque vniquement pour en rapporter les choſes dont nous n'auons point affaire, & qui ne ſeruent qu'à noſtre luxe & à noſtre vanité. Et nous ne leur portons pas les choſes dont on ne ſe peut paſſer ſans encourir vne malediction eternelle, ou ſi nous les leur portons, ce n'eſt que par maniere d'acquit. Quant à eux, ils ne viennent point vers nous pour en remporter les choſes qui ſont ſeules neceſſaires : & ſi nous taſchons de leur en donner quelque communication, ils n'en veulent point. Il eſt vray que nous nuiſons beaucoup nous meſmes au deſſein que nous témoignons auoir de les attirer à la connoiſſance de Ieſus-Chriſt. Car non ſeulement on leut met en auant des doctrines qui leur paroiſſent abſurdes & extrauagantes, & qui veritablement choquent & renuerſent

l'vſage de la raiſon. Non ſeulement on les induit à diuerſes actions ſuperſtitieuſes qui leur font excuſer leurs propres idolatries, & qui leur font croire qu'images pour images, il vaut autant auoir les leurs que celles des Chreſtiens. Mais les vices des Chreſtiens leur font auoir le Chriſtianiſme en haine, & cette vaſte ambition, & cette inſatiable auarice, qui nous fait enuahir leur pays & engloutir leurs richeſſes, leur perſuade qu'il n'y peut rien auoir de diuin dans la Religion que nous profeſſons. Mais cette penſée m'emporte trop loin : retournons à noſtre matiere. La troiſiéme choſe donques à laquelle les Nobles à qui Dieu a donné de grandes richeſſes, ſont obligés de les employer, eſt la nourriture des poures, & les autres œuures charitables pour le ſoulagement de ceux qui en ont beſoin. Il y a eu des gens qui ont fondé des hoſpitaux pour les malades, & d'autres qui ont baſti des maiſons & donné des rentes pour les orfelins : d'autres

ont ordonné des fonds pour le dot des filles neceſſiteuſes ; & d'autres ont fait des aumoſnes pour eſtre diſtribuées aux poures honteux. Qui ſont toutes choſes dignes de la charité du Chriſtianiſme, & qui portent auec elles beaucoup de recommandation. Que ſi les gens de haute condition & de grands moyens tout enſemble, les employoient à de ſemblables actions, il y auroit vn grand ſujet de ſatisfaction de voir qu'on les rapporteroit à leur droit vſage : ſur tout ſi les perſonnes Eccleſiaſtiques, entre les mains deſquelles ſont les benefices, en vſoient ſelon leur ancienne inſtitution. Car de ces grands biens que les Potentats, & les Republiques, & les perſonnes particulieres ont autresfois donnés à l'Egliſe, il y en auoit bien vne partie deſtinée à l'entretenement de ceux qui les poſſedoient. Mais l'autre deuoit ſeruir à la fabrique des Egliſes, & aux reparations des Eueſchés & des Preſbyteres, comme on parle, & des autres lieux ou les Mi-

niſtres

niſtres de l'Egliſe auoient leur habitation. Et la troiſiéme en fin eſtoit pour la nourriture des poures, & pour receuoir les eſtrangers auec hoſpitalité. A cette heure chacun ſçait comment en cela auſſi bien qu'ailleurs les choſes ont degeneré de leur origine. Et c'eſt vne choſe qui choque ceux-là meſme qui ont vne grande veneration pour les Prelats, & qui font profeſſion de dependre de leur autorité en ce qui touche les choſes diuines, de les voir marcher auec vn train de Princes, iouër & nourrir des chaſſes comme les grands Seigneurs du ſiecle, & viure comme des Potentats, cependant que les poures de leurs dioceſes languiſſent, & que les Preſtres des villages ſont meſpriſables par leur poureté. Mais pour laiſſer là ces Meſſieurs, qui ne prendront iamais ma Morale pour reigle de leurs actions, & pour addreſſer mes aduertiſſemens à ceux de noſtre profeſſion, ie dis que ceux d'entre les Nobles qui s'en veulent rendre dignes, retrancheront beau-

coup pluſtoſt, non de leurs ſuperfluités ſeulement & de leurs dépenſes inutiles, mais meſmes de leurs commodités, que de manquer à ces trois choſes quand les occaſions de les pratiquer ſe preſenteront. Car quoy? Seroit il digne des Chreſtiens à qui Dieu a fait de ſi grandes graces que de les eſleuer comme infiniment ſur les autres en honneurs, en dignités & en biens, de baſtir magnifiquement, de ioüer deſbordément, de viure auec profuſion, de nourrir vne infinité de chiens & d'oiſeaux & de cheuaux pour leur recreation, & de ſouffrir cependant ou que le Public deperiſt, ou que la lampe du ſanctuaire s'eſteigniſt, ou que les poures membres de Chriſt euſſent à lutter contre la famine & la nudité, & les autres neceſſités ou iniures de la vie? Ceux-là ſans doute, comme i'en connois, qui ont pendant la famine ouuerts leurs greniers, non pour vendre leurs blés qu'ils auoient amaſſés de plusieurs années, mais pour nourrir les miſerables qui venoient pour cet

effect par bandes en leurs maisons, se sont acquis vn tresor au ciel, & vne reputation parmy les gens de bien icy bas, qui valent incomparablement mieux que toutes les richesses de la terre. Car les charançons se pouuoient mettre dans leuts blés, & les larrons emporter leur argent, & les maladies les empescher de iouïr de leurs reuenus quand ils leur fussent demeurés. Mais la louange des gens de bien ne leur peut manquer, & la recompense de là haut est imperissable.

Quant à ceux qui n'ont point d'autre noblesse que celle que leur richesse leur donne, ils ont sans doute besoin de beaucoup d'aduertissemens. Car il est bien certain que c'est vn grand auantage que de posseder beaucoup de biens : & encore que de toutes les noblesses c'en soit la derniere, & mesmes qu'en beaucoup de lieux ce ne soit pas vne noblesse, cõme dans les Monarchies nommément, si est-ce que sans aucune difficulté la richesse met vne

grande difference entre les humains. Car si vous la considerés en elle mesme, on l'appelle de ce nom de bien: c'est à dire qu'on la conte entre les choses qui sont bonnes en elles mesmes, & que l'on souhaitte naturellement. Elle sert donc à parfaire la felicité de l'homme: puis que la felicité est l'amas & l'assemblage des choses bonnes que nous pouuons raisonnablemẽt souhaitter. Et si vous la regardés en son vsage, on l'appelle du nom de moyens: c'est à dire qu'on la range entre les choses qui sont vtiles pour exercer les operations ausquelles nos facultés sont destinées, & pour venir au dessus de nos bonnes intentions. En effect il y a diuerses vertus qui ne se peuuent pratiquer sans elles, comme la magnificence & la liberalité. La charité a vne merueilleuse estenduë en tous les deuoirs de la vie; mais celle qui cõsiste en la beneficence, ne se peut aisément exercer sans cette sorte de moyens. La pieté mesme a quelquesfois besoin de son ayde, y ayant

beaucoup de choſes qui concernent la gloire de Dieu, qui ne ſe peuuent auancer ſans l'aſſiſtance des biens. La generoſité eſt ſouuent vaine en ſes efforts ſi le ſouſtien de la richeſſe luy manque, & ſouuent la poureté en eſteint meſmes les mouuemens. En vn mot, quand on ſe void enuironné des choſes neceſſaires à l'execution des belles & hautes entrepriſes, & à la production des belles & nobles actions, cela donne quelque grandeur & quelque liberté d'ame, qui ne ſe peut pas rencontrer en ceux qui ſe ſentent ſerrés de prés par la neceſſité. Et ç'a eſté fort ingenieuſement que pour repreſenter l'incommodité qu'elle donne, & l'obſtacle qu'elle met aux belles productions, ont a peint vn homme qui a des ailes à la main droite à l'aide deſquelles ſon corps eſſaye à s'eſleuer de la terre, & à monter vers le ciel: mais vne groſſe pierre qu'il a attachée à l'autre main, le tire au contraire contre-bas, & rend ſes eſlans inutiles. Et quoy que l'excés à deſi-

rer les richesses soit extremement vicieux, & qu'il n'y a peut estre chose où le Peché & le Malin dresse de plus dangereux pieges aux hommes, comme sainct Paul l'a remarqué, si est-ce que ce desir ne seroit point si vniuersel qu'il est, ny si profondement enraciné, s'il n'y auoit dans les richesses quelques attraits qui donnent dans les yeux de la Nature. Et outre ce que i'ay desja dit de leur vsage à l'exercice de la vertu mesme, il n'est pas malaisé de rendre la raison de cette inclinatiō. Car toute la vie se rapporte à trois especes de choses, à sçauoir les necessaires, les commodes, & celles qui outre la commodité donnent encore de la volupté. Quant aux necessaires, à la verité on y peut bien fournir sans estre riche, mais aussi la vie seroit elle bien seche & bien resserrée si on l'auoit reduite là. Le pain, & l'eau, & les vestemens de grosse toille, & l'habitation dans vne loge plantée sur quatre pieux, peuuent suffire à cela : si ce n'est qu'on y adjouste

pour les maladies quelques remedes de village,& quelques herbes des iardins. Mais cette grande & admirable abondance de choſes que Dieu a creées pour l'vſage de la vie humaine, monſtre bien que ſa Prouidence n'a pas entendu que l'on s'en arreſtaſt preciſément là. Car il ne les a pas faites pour nous eſtre abſolument inutiles, & elles le ſeroient preſque toutes ſi nous nous eſtions reduits à ſi peu. Pour ce qui eſt des commodités, on ne ſauroit en donner vne definition generale à cauſe de la diuerſité des conditions. Car autres ſont les commodités d'vn artiſan, & autres celles d'vn Senateur, & autres celles d'vn grand Seigneur, & ſi vous auiés reduit vn Duc & Pair aux termes des commodités du plus accommodé Eſperonnier de la ville de Paris; de ce dont celuy-cy s'eſtime riche & heureux, cet autre ſe reputeroit extremement miſerable. Mais poſé que chacun ait ſes commodités ſelon ſa condition, ſi vous en demeurés là, il n'y en aura pas vn

qui ne voye au delà beaucoup de choſes qu'il peut raiſonnablement deſirer, & dont il ſeroit injuſte de luy interdire la poſſeſſion, s'il la pouuoit acquerir par des voyes hōneſtes & legitimes. La belle architecture qu'on employe dans les baſtimens : là varieté des couleurs, des eſtoffes, des manufactures, des broderies & des autres ornemens dont on ſe ſert à parer les meubles & à enrichir les habillemens : l'abondance des poiſſons, des beſtes bonnes à la nourriture de l'homme, des oiſeaux qu'on peut ſeruir ſur la table, des fruits, des racines & des herbages dont on la couure, & les delices qu'on y meſle pour en releuer l'odeur & le gouſt ; l'or, l'argent, les pierres precieuſes & les perles qu'on apporte de l'Orient : les artifices des païs eſtranges, les porcelaines & les ouurages de la Chine, & les curioſités dont ont enrichit les Cabinets : les tapiſſeries, les peintures, les œuures de marqueterie dont on orne les parois & les lambris des Palais ; les ſtatuës anti-

ques, les pieces d'orfeurerie, les colomnes de marbre,& de iaſpe, & de porphyre qui ſeruent à ſouſtenir les galeries, & à decorer les entrées & les degrés des grandes Maiſons : les grandes & magnifiques volieres, le concert des voix, l'harmonie des inſtrumens : les parfuns & les caſſolettes, & generalement toutes les choſes dont ceux qui ſont extremement riches, font amas pour le contentement de leurs ſens, ſont bien loin au delà non ſeulement des neceſſités, mais meſme des commodités de la vie. De ſorte que ſi on ſe contente de la rendre ſeulement commode, toutes ces choſes là ont eſté, ce ſemble, creées pour neant. Or eſt-il bien vray que les hommes en abuſent à leur luxe, à leurs vanités, & à leurs deſbauches, & que c'eſt bien ſouuent la matiere de leur vice & la paſture de leur orgueil. C'eſt pourquoy les Poëtes, & les Philoſophes, & les Theologiens s'emportent quelques fois à des inuectiues, non pas ſeulement contre l'abus de ces cho-

ſes, mais meſmes contre leur vſage, & contre leurs inuenteurs. Pour moy i'eſtime auec l'Apoſtre ſainct Paul que *toute creature de Dieu eſt bonne*, & que pourueu qu'on en vſe bien & auec actions de graces, l'intention du Createur n'a pas eſté qu'elles demeuraſſent enfouiës, mais qu'elles ſeruiſſent aux hommes à chacun selon qu'il a pleu à la diuine Prouidence de leur en donner la ioüiſſance, & de les eſleuer en condition. Arracher les vignes parce que les hommes s'enyurent; bannir l'or & l'argent d'vne Republique, comme Lycurgus fit de Sparte, parce que c'eſt le germe de l'auarice & de diuers autres maux; defendre le commerce auec les nations eſtrangeres, parce qu'il apporte des marchandiſes qui ne ſeruent qu'à effeminer les hommes, & à ramollir leur humeur guerriere & l'auſterité de leur vertu; eſt bien vne marque certaine du vice des hommes, qui abuſent de toutes choſes, & qui ne ſe tiennent iamais dans vne iuſte mediocrité.

Mais ce ne ſont pas des loix confor-mes à la Nature ny à l'inſtitution de ſon auteur. Car le monde eſt com-me vne grande Maiſon, baſtie & meubléepar vn excellent Architecte, & par vn ſage pere de famille, qui en a diſpenſé les parties & rempli les appartemens. Et il paroiſt bien ſans doute qu'il y a eſté riche & liberal à merueilles, mais il n'eſt pas à pre-ſumer qu'il ait rien fait inutilement. De ſorte qu'il ne reſte ſinon de rap-porter chaque choſe à ſa fin, & de l'employer ſagement à l'vſage à quoy elle a eſté deſtinée. Et parce que d'vn coſté c'eſt ce meſme ouurier du monde qui a diſtribué aux na-tions à chacune leur habitation, & que de l'autre il a voulu quelles euſ-ſent communication entr'elles pour s'entre-fournir les choſes qui ſe trouuent l'vne en vne contrée, & l'autre en l'autre, comme ſi diuerſes familles logées dans vn grand Palais, s'enuoyoient reciproquement de chambre en chambre les vtenſiles qui ſeruiroient à leur mutuel conten-

tement, il me semble que tant s'en faut qu'il faille absolument condamner les richesses & l'abondance, que c'est au contraire vn grand argument de benedictions & de loüanges pour celuy qui en est l'auteur. Mais comme on est sujet à y pecher, aussi est-il necessaire de donner icy vn peu exactement aux riches la tablature de leur conduite. Et pour remonter iusques à la source, le premier aduertissement que le Christianisme leur donne, est de considerer bien attentiuement les moyens par lesquels on s'enrichit. Car il y en a d'honnestes & de legitimes, qui rendent la possession des richesses iuste : & il y en a d'autres iniques, qui communiquent leur qualité aux richesses, & qui mesmes en l'Euangile leur donnent leur nom. *Faites vous*, dit nostre Seigneur, *des amis des richesses iniques*, sans doute, en grande partie, parce que le plus souuent elles s'acquierent par des voyes defenduës par la Parole de Dieu. Ie mets au rang des legitimes

les gratifications faites par les Princes, soit pour recompenses de seruices, soit simplement comme gratifications. Car quant aux recompenses, il n'y peut auoir de doute qu'elles ne se possedent tres-iustement ; parce qu'encore qu'on doiue toutes sortes de seruices à son Prince & à son pays, & qu'ainsi à proprement parler, l'on ne puisse rien meriter d'eux, la Nature des choses pourtant nous apprend assés qu'il est tres-honneste & tres-legitime qu'on en remporte quelque notable reconnoissance, qui serue non seulement à l'entretenement de la vie, mais qui la rende & commode & honorable, afin que tout le monde voye l'estime qu'il faut faire de la vertu. Et quant aux simples gratifications, quand elles sont excessiues, & faites à des personnes qu'on n'en estime pas dignes, elles causent beaucoup d'indignation. De là sont toujours venus les murmures contre les fauoris que les Monarques ont esleués à vne grandeur prodigieuse, & du temps

de Henry troisiéme, ce fut ou la cause ou le pretexte des ligues & des souleuemens. Mais quand il n'y a rien de fort excessif, ce seroit reduire la puissance des Souuerains bien à l'estroit, s'il ne leur estoit pas permis dexercer leur liberalité enuers quelques vns qu'ils aiment en particulier, & dont ils veulent, comme on parle, faire la fortune. C'est vne des choses esquelles ils portent l'image de Dieu, qu'ils esleuent quelquesfois les hommes de la poudre pour les colloquer aux dignités, & qu'ils appellent les choses qui ne sont point comme si elles estoient, faisant de ce qui n'apparoissoit point des creatures qui se voyent & qui éclattent au monde. Apres cela le commerce est à mon aduis vne des plus belles manieres d'acquerir beaucoup de bien ; mais i'entends le grand commerce, comme est celuy qui se fait aux Indes, & dans tous les autres lieux du nouueau monde, d'où on nous apporte les choses qu'autrement nostre Europe n'auroit

pas. Car ſoit qu'on face permutation de marchandiſe à marchandiſe auec les nations eſtrangeres, ſoit qu'on achete les leurs à deniers contans, ce negoce ſe fait volontairement, & en telle ſorte que le vendeur & l'acheteur y trouuent leur ſatisfaction & leur auantage. En ſuite de cela qu'y a-t-il de plus beau que de voir les ports de mer remplis de toutes ſortes de choſes neceſſaires, vtiles, commodes, belles & delicieuſes, qui ſe portent puis apres dans les Prouinces, & ſe reſpandent comme vn ſuc de vie dans toutes les parties d'vn Eſtat, pour luy donner l'embonpoint, la vigueur & l'ornement ? Que ſi ceux qui nous procurent cette abondance y font des profits ſi conſiderables qu'ils s'en eſleuent bien haut, il ne le faut pas trouuer mauuais, non pas ſeulement à cauſe des riſques qu'ils y courent, & des trauaux qu'il y faut ſubir, mais encore parce qu'il eſt iuſte que les moyens dont la Prouidence de Dieu ſe ſert pour nous communi-

quer cette abondance, en ſoyent les premiers participans. Car la Loy de Dieu meſme, & la Nature nous apprennent à n'ẽmuſeler pas les bœufs qui foulent le grain, & à ne leur meſurer pas le fourage ny le foin à l'heure qu'ils le charrient dans les granges. Et s'il eſt vray que ce ſoit le foye qui fourniſſe le ſang aux autres parties du corps, ce qu'il en eſt le premier abreuué & coloré, nous eſt vn enſeignement naturel que ceux qui font beaucoup de bien à la ſocieté des humains, s'en peuuent bien raiſonnablement remplir les premiers eux meſmes. C'eſt pourquoy i'eſtime que les autres marchands en gros qui ne s'expoſent pas à ces longs voyages ſur la mer, mais qui font vn grand & ample negoce pourtant, qui couurent les riuieres de batteaux, & les chemins de charettes de rouliers, & qui ont des magazins & des facteurs en quantité de Prouinces, tiẽnent vne route à peu prés ſemblable aux precedens en ce qui eſt de l'acquiſition du bien.

Tellement

Tellement que s'ils deuiennent extraordinairement riches, comme il leur arriue quelquesfois, il y a pareille raiſon d'eſtimer leur gain iuſte & honneſte, comme nous auons fait celuy des autres. Car s'ils ne ſont dans vn Eſtat abſolument ce qu'eſt le foye au corps humain, au moins ſont-ils comme les gros vaiſſeaux, qui comme ils contiennent beaucoup de ſang, auſſi le reſpandent-ils dans les autres comme en des rameaux, d'où puis apres il ſe diſtribuë par diuerſes petites venules dans toute l'habitude des membres. Il y a vn autre troiſiéme moyen d'acquerir de grandes richeſſes, de la iuſtice duquel ie ne ſçay ſi tout le monde demeurera bien d'accord: c'eſt celuy des gens d'affaires & des Partiſans, & generalement de tous ceux que l'on appelle Traittans, parce qu'ils traittent auec les Roys & les Potentats de la perception de leurs droits, & des impoſitions qu'ils font ſur leurs peuples. Il ne ſe peut pas nier que ce ne ſoit vne choſe legitime

que de traitter auecque les Roys. Si leurs affaires leurs permettoyent de recueillir leurs reuenus, leurs droits, & leurs tailles par leurs propres officiers, pour s'en faire rendre bon conte, comme l'on faisoit autresfois, asseurément ils en seroient eux mesmes plus riches, & leurs sujets en seroient moins foulés. Car leurs officiers se contenteroient de leurs gages, & il ne se feroit point de vexations, & au lieu que quelquesfois la creme du reuenu des Estats & le plus clair des finances va dans la bourse de ceux à qui la collecte en est commise, elle iroit directement dans les coffres du Souuerain. Mais puis que les temps ont changé, & que la necessité des affaires a requis qu'on y suiuist desormais vne autre methode, comme il est en la puissance du Prince de faire recueillir ses reuenus ainsi qu'il luy plaist, il n'y a rien dans la nature & dans la justice de la chose qui empesche qu'il ne se trouue des gens auec qui il traitte pour en faire le recouure-

ment. Comme donques il y a vn certain droit commun estably par tout le reste du monde, selon lequel chacun peut prendre le bien d'vn autre à ferme, & profiter sur son administration, de sorte qu'il y en a qui font legitimement de bonnes maisons par cette sorte de trafic, le gain que l'on fait auecque le Roy en ce commerce là, peut estre bon & legitime. Car si l'abondance d'vne année, pour exemple, rend les Traittes si fecondes qu'elles enrichissent les Fermiers, il leur est permis de s'en preualoir, comme ils portent le dommage de l'infertilité quand elle arriue. Mais ce qui fait douter de la legitimité de ces profits, c'est la facon de laquelle plusieurs puis apres viennent à exiger ce qu'ils disent leur estre deu par les Contracts faits auec le Prince. La quatriéme voye d'acquerir du bien, qui ne peut estre sujette au blasme de qui que ce soit, est le trauail de chacun en sa vocation, pourueu qu'il s'en acquitte fidelement, & qu'il n'y commette ny

concuſſions, ny extorſions, ny mauuaiſes pratiques, ny fraudes. Ie ſçay bien qu'il eſt malaiſé d'acquerir de grandes richeſſes par ce moyen là, s'il ne s'y rencontre quelque choſe d'extraordinaire. Car on a bien veu des Advocats qui ont acquis vne telle reputation de ſauoir & d'eloquence dans les Parlemens, qu'ayans à plaider & à conduire toutes les grandes cauſes de leur temps, ils ſe ſont en fin trouués auoir treshonneſtement remply leurs maiſons de biens, par les recompenſes volontaires que les grands Seigneurs leur en ont données. Il s'eſt trouué des Medecins qui n'ayans eu que de forts mediocres commencemens, ont laiſſé des millions en heritage à leurs enfans, parce qu'ils ont heureuſement exercé la Medecine dans les Cours des Princes. On a peut eſtre veu des Marchands qui n'ont rien fait que le détail, qui ſe ſont trouués en des lieux & en des temps ſi a antageux, que leurs profits ſe ſont en fin egalés au fruit du com-

merce des Indes. Se pourroit faire qu'il y auroit eu des artiſans ſi excellens en leur meſtier, & ſi induſtrieux & aſſidus à l'exercer, qu'ils en ſeroient venus à des richeſſes extraordinaires. Neantmoins il eſt certain que communément ces vacations là ne produiſent pas de ſi grãds biens qu'on les puiſſe égaler à ceux qui viennent de la faueur des Roys, ou qui coulent de ces autres ſources que iay cy-deſſus remarquées. Mais il eſt vray pourtant qu'il n'y a preſque point d'employ dans la vie humaine, qui ne puiſſe mettre à ſon aiſe quand on s'en acquitte bien, ſi ce n'eſt ceux dont les profits conſiſtent en appointemens reglés pour les choſes neceſſaires à la vie. Car quant à ceux-là, il eſt à la verité impoſſible qu'on s'y puiſſe iamais enrichir, parce que le reuenu ne paſſe point la depenſe. Enfin, il y a vn dernier moyen que les Anciens ont extremement loüé, comme le plus innocent de tous, & duquel Ciceron dit que c'eſt vn tres-grand tribut, aſçauoir la parſi-

monie. Veritablement ceux qui ont desja beaucoup de reuenu, & qui dépenſent bien peu, peuuent en fin accumuler beaucoup de biens par leurs reſerues. Adjouſtant, comme ils font, de iour en iour à leur fonds, par cette multiplication ils ſe trouuent en fin fort riches. Mais outre qu'il faut desja eſtre vn peu riche pour le deuenir beaucoup par ce moyen là, i'aduouë que ie trouue de la difficulté à l'adjuſter auec les reigles des autres vertus, & beaucoup plus encore auec celles du Chriſtianiſme. Parce que cette grande eſpargne, qui ſeule eſt capable d'accumuler de grands biens, ne s'accorde pas auec vne vie honorable comme chacun la doit mener ſelon ſa condition : & moins encore auecque la magnificence & la liberalité, qui luy ſemblent diametralement oppoſées ; & moins encore finalement auec cette abondante charité qui nous eſt recommandée par l'Euangile de Chriſt, & qui nous oblige à auoir ſoin de toutes ſortes

de ſouffreteux, & particulierement de ceux qui ſont de meſme religion que nous, & que nous deuons conſiderer comme nos membres. Certainement cette exactitude ſi reſſerrée eſt ennemie non ſeulement de la ferueur de la charité des premiers Chreſtiens, qui apportoient leurs biens aux pieds des Apoſtres, & qui vouloient que tout fuſt commun entr'eux, mais encore de cette tendreſſe de miſericorde que la Religion du Sauueur imprime generalement en tous ſes deuots, en quelque lieu & en quelque temps qu'ils pratiquent le Chriſtianiſme. *Vous aurés*, dit noſtre Seigneur, *toujours les poures auec vous.* C'eſt donc vn object perpetuel de la compaſſion des gens de bien, & vn deuoir dont il eſt tres-difficile de s'acquitter cõme il faut, ſi vne fois on s'eſt propoſé de deuenir riche par l'eſpargne. Mais quels que ſoyent les moyens honneſtes par leſquels on acquiert beaucoup de bien, le ſecond aduertiſſement qu'on doit donner à ceux qui ont des ri-

ceſſes de cette façon, eſt qu'ils ſe prennent garde bien ſoigneuſement de l'orgueil qu'elles inſpirent. Et de fait c'eſt proprement à l'egard de ceux-là que ſainct Paul dit, *denonce à ceux qui ſont riches qu'ils ne ſoyent point hautains*, ny ayant rien de ſi commun que cette enflure de l'eſprit en ceux qui de petits commencemens ſont venus à vne fortune extraordinaire. Car la naiſſance ne leur ayant pas donné la grandeur d'ame qui eſt neceſſaire pour cuire leur felicité, on ne ſauroit dire combien la poſſeſſion des biens leur enuoye de fumées au cerueau, ny quelles imaginations de vanité elle leur met en la teſte. De là vient qu'ils regardent les autres hommes de haut en bas, qu'ils ne ſe ſouuiennent plus de ceux auec leſquels ils auoient familiarité auparauant, croyans qu'ils les ont laiſſés bien loin derriere; qu'ils meconnoiſſent leurs parens; & ſur tout s'ils entrent en quelque conteſtation, que leur eſprit ſe gonfle & s'eſleue d'vne façon merueil-

leuſe. Car il y en a bien à la verité quelques vns qui ont ce pouuoir là ſur eux, que de conſeruer en apparence de la moderation & de la ciuilité enuers ceux auec qui ils n'ont rien à demeſler. Mais au moindre ſujet d'irritation, & à la moindre occaſion qu'ils ont de faire des comparaiſons de biens à biens & de condition à condition, c'eſt là où tout auſſi-toſt la gloire ſe manifeſte. C'eſt vne merueilleuſement belle acquiſition que celle de la pieté & de la vraye vertu. Car elle n'enfle point l'eſprit, & comme dit Ariſtote, il eſt impoſſible qu'on en abuſe. Au contraire, plus il y a de pieté & de veritable vertu dans vn homme, & moins il y a de vanité, la pieté n'eſtant point ſans l'humilité, ny la vertu ſans la modeſtie. Les qualités intellectuelles, comme eſt la connoiſſance des lettres & des ſciences, & la connoiſſance des arts, donne bien à la verité ordinairement quelque eſleuation d'eſprit : c'eſt pourquoy ſainct Paul dit que *la connoiſſance enfle.*

Mais au moins il y a cette excuſe là, que ce ſont des biens que l'on poſſede veritablement en ſoy meſme, & qui nous rendent en quelque ſorte meilleurs. Parce qu'encore que la principale perfection de l'homme conſiſte dans les habitudes qui repreſentent les proprietés morales de la diuinité, comme ſont la juſtice, la miſericorde, la bonté, & la ſainteté, ſi eſt-ce que ces autres qualités là perfectiõnent auſſi quelques puiſſances de nos ames. Les honneurs & les dignités nous ſont beaucoup plus exterieures que ne ſont ces habitudes de l'intellect: car à proprement parler elles ne ſont pas en nous, & n'affectent pas elles meſmes aucune des puiſſances de nos eſprits. Mais encore s'attachent elles à nos perſonnes comme des relations; de ſorte que s'il arriue à quelcun de s'enorgueillir à leur occaſion, c'eſt pour vne choſe qui bien qu'elle ne luy ſoit pas intime, luy eſt toutesfois bien proche, & qui le touche de fort prés. Au lieu que quant aux

richeſſes, elles ſont tout à fait au dehors de nous; de ſorte que la vanité qu'on en conçoit en eſt d'autant plus impertinente. Si la vertu & la pieté donnoient de la preſomption, ce ſeroit ſans doute à tort: parce qu'en cette corruption de noſtre nature dont nous ſommes tous enueloppés, elles ne peuuent eſtre en nous que par quelque ſinguliere grace de Dieu. C'eſt pourquoy il nous faudroit dire comme fait ſainct Paul: *Qu'as-tu que tu n'ayes receu? & ſi tu l'as receu, pourquoy t'en glorifies tu?* Iuſques là que le Phariſien, tout orgueilleux qu'il eſtoit, aduouoit que s'il n'eſtoit pas ſi grand pecheur que le Peager, c'eſtoit Dieu qui l'auoit ſanctifié, puis qu'il luy en rendoit la loüange. Neantmoins, la poſſeſſion de ces admirablement belles choſes a cela de particulier, que ce qu'on appelle la Fortune n'y peut iamais auoir de part: c'eſt apres la grace de Dieu, au ſoin & à l'aſſiduité de ceux en qui nous les voyons, qu'il en faut rapporter la cauſe. C'eſt

Dieu qui les a inſpirés & dirigés par ſon bon Eſprit : mais ce ſont eux qui ont agi de leur entendement & de leur volonté, & qui en agiſſant & en s'appliquant au bien, ont confirmé de plus en plus les bonnes habitudes auſquelles l'Eſprit de Dieu leur auoit donné la pente. Tellement qu'encore que ce ſoit luy qui face tout le bien qui eſt en nous, & qui procede de nous, ſi eſt-ce que luy meſme nous en dōne quelque loüange & quelque recommandation en ſa Parole. Les Chreſtiens rapportent encore à Dieu & à la grace qu'il leur a faite de les acquerir, les vertus intellectuelles dans leſquelles ils excellent. En effect c'eſt luy qui donne les facultés naturelles pour cela, & qui preſide ſut l'education, & qui fait que les eſtudes reüſſiſſent. Neantmoins il eſt certain que les moyens par leſquels nous y paruenons, ſont auſſi en quelque façon noſtres, & iamais les Payens meſmes n'ont attribué à la Fortune, ſi vn homme eſtoit deuenu excellent artiſan ou fort

ſauant. Il ne ſe peut pas nier que les honneurs & les dignités ne dependent plus des cauſes externes : mais encore eſt-ce l'ordinaire qu'en les conferant on y fait quelque conſideration des qualités perſonnelles & de la vertu. Quant aux richeſſes, on les appelle *biens de fortune* tout net, comme ſi la cauſe de leur poſſeſſion n'eſtoit en aucune façon en celuy qui les poſſede. En effect, on peut bien dire que bien ſouuent c'eſt l'imprudence qui ruine les affaires des hommes : mais on ne peut pas dire egalement que c'eſt la prudence qui les eſtablit. Car ce n'eſt pas d'elle que dependent les vents fauorables, ny le bonheur d'euiter les rencontres des pirates, ny toutes les choſes neceſſaires pout faire qu'vn nauire arriue heureuſement au port. Ce n'eſt pas d'elle que viennent les fertilités ny les ſterilités, l'abondance ny la diſette, d'où naiſſent les occaſions de faire de grandes emplettes, & de debiter celles qu'on a faites, bien auantageuſement. Ce

n'eſt pas elle qui empeſche qu'vn marchand ne ſoit ruiné par les banqueroutes des autres, ny qui fait que ſes correſpondans ſont fidelles, & qu'on ne manque pas à ſes payemens. En vn mot, il faut bien ſans doute au negoce de la vigilance & de la dexterité pour y reüſſir : mais il n'y a perſonne qui n'aduoüe qu'il y faut encore plus de bonheur. Et quant aux autres moyens de s'enrichir dont nous auons parlé cy-deſſus, ce n'eſt pas la prudence non plus, ce ſont les ſecrets reſſorts de la Prouidence de Dieu qui y regnẽt. Car la faueur des Princes eſt ſouuent telle qu'on n'en ſauroit rendre de raiſon, & c'eſt pourquoy pluſieurs l'ont attribuée à quelque bonne conſtellation : la couſtume eſtant quand on ne ſçait pas la propre cauſe d'vn effect, de la rapporter à l'influence des aſtres. C'eſt encore bien ſouuent vn pur effect de la meſme Prouidence, que dans les Traittés qu'õ fait auecque les Princes, les vns gaignent là où les autres ont perdu;

& i'en ay veu quelques vns qui rapportoient à vn mouuement extraordinaire que Dieu leur auoit-ſuggeré, la reſolution qu'ils auoient priſe de laiſſer vne grãde ferme où ils auoient toujours extraordinairement profité, iuſtement au point qu'il y arriua, ſans que neantmoins on l'euſt ſceu preuoir, de ſi notables changemens, que ceux qui leur ſuccederent y trouueront du dommage. Et quoy que les biens qu'on acquiert chacun en ſa vocation, ſemblent auoir vne cauſe plus determinée dans le labeur, & l'induſtrie, & la vigilance de ceux qui les ont, ce que dit Dauid eſt pourtant vray, qu'on a beau baſtir ſa maiſon, & y apporter tout le ſoin dont on ſe peut aduiſer : ſi Dieu n'y met luy meſme la main toutes nos peines ſont inutiles. Au lieu que quand il plaiſt à noſtre Seigneur benir le trauail de quelcun, le bien luy vient comme en dormant, de ſorte que ſes ſuccés paſſent de bien loin ſes eſperances. Quel ſujet ont donques les riches de tirer de la va-

nité d'vne chose qui est si fort au dehors d'eux & dans sa possession dans ses causes? Apres cela c'est encore vn aduertissement du Christianisme, que quelques richesses que l'on ait, & de quelque façon qu'on les ait, il n'y faut point mettre sa confiance. Car la pieté & la vertu sont vn bien solide & permanent, & qui va mesmes iusques au delà de la vie. Le sauoir & les autres qualités intellectuelles durent iusques à la mort: & si quelque accident fortuit nous discrasie le cerueau, si quelque maladie nous trouble l'vsage de la raison, si la vieillesse nous desrobe la memoire & nous emporte nostre science quand & quand, c'est vne calamité extraordinaire & rare. Les charges & les dignités sont à la verité plus sujettes à changement: mais encore ordinairement on n'en est point dépoüillé sinon volontairement ou pour crime. Mais les richesses perissent par vne infinité d'accidens, & fondent quelques-fois si estrangemẽt entre les mains de ceux

qui

qui les ont, que c'eſt comme les torrens de Teman, dont on eſt tout eſtonné qu'on les void à ſec, vn moment apres qu'on y a veu les eaux grandes & profondes. A la guerre les ſacs des villes, les pilleries des ſoldats, les degaſts & les incendies: dans le commerce les naufrages, l'infidelité des facteurs, la violence des brigands, les deſaſtres des banqueroutes: dans les maiſons les artifices des larrons, les embraſemens fortuits, la licence & l'abandonnement au ieu, l'opiniaſtreté dans les procés, les dépenſes exceſſiues des enfans, & les excés de la table: à la campagne le débordement des riuieres, les greſles & les vimaires, les mortalités ſur le beſtail, & mille autres inconueniens, font quelquesfois de ſi grands rauages dans le bien, qu'il ſemble que les richeſſes s'enuolent d'entre les mains cõme auecque des aigles d'aigle. Tellement que quelque abondance que l'on ſe voye, les Chreſtiens doiuent à l'imitation de Dauid, eſtablir leurs rentes ſur

l'Eternel, & ne mettre pas leur eſperance en la fallace des richeſſes. Il n'y a de treſors aſſeurés & permanens que ceux ſur leſquels la tigne & la roüille ne peuuent rien, & qui ſont dans le lieu où les larrons ne percent ny ne deſrobent: & qui ſe mettra deuant les yeux combien on a veu de gens puiſſans, reduits à la mendicité, & combien de Princes meſmes dont les fortunes ont eſté abſolument renuerſées, trouuera que Bias auoit raiſon quand il diſoit qu'il n'y a rien proprement à nous que ce que nous pouuons emporter, & qu'il n'eſt pas poſſible de nous oſter ſinon en nous oſtant la vie. C'eſt encore vn precepte du Chriſtianiſme, que quand les richeſſes ne feroient point ſi coulantes qu'elles ſont, ny ſi ſujettes à eſchapper de nos mains, il ne ſeroit pas digne des Chreſtiens, de ſe resjouïr trop de leur iouïſſance. Car ſi vous les conſiderés comme des biens, le fruit qui nous en reuient ne regarde preſque ſinon le corps, c'eſt à dire, les neceſſités, &

les commodités, & les voluptés de la vie presente. De sorte que ce que i'ay dit cy-dessus qu'elles contribuent à la felicité de lhomme, se doit entendre de cette felicité que l'on se propose icy bas, & encore de celle qui touche le corps proprement, & qui n'appartient quasi point à l'ame. Or les contentemens corporels sont-ils en eux mesmes de telle consideration, qu'à leur occasion, ie ne diray pas vn Chrestien, qui a bien de plus hautes eleuations d'esprit que n'ont les autres humains, mais vn homme d'honneur & genereux, sous quelque discipline qu'il soit esleué, s'en laisse émouuoir & chatoüiller, sinon d'vne maniere fort mediocre & fort reseruée ? Ce sont les ioyes de l'esprit qui doiuent estre fort sensibles aux honnestes gens, & non celles qui nous peuuent estre en quelque sorte communes auecque les bestes. Et si vous les considerés comme des moyens, c'est à dire des aides pour l'exercice de la vertu ; il y a certes beaucoup plus de sujet de s'en res-

joüir en cet egard, parce que c'est dans les operations de la vertu que consiste principalement le bon-heur de l'homme. Tellement que comme les gens de guerre aiment les armes, parce que ce sont les instrumens de leur valeur; & comme les gens sauans aiment les liures, dautant que ce sont, pour ainsi dire, les outils de leur mestier; les gens magnifiques & liberaux peuuent bien aimer les richesses, parce que ce sont les facultés auec lesquelles ils peuuent pratiquer ces vertus là; & les Chrestiens mesmes en peuuent bien estimer la possession, dautant qu'elles seruent aux actions de pieté & aux œuures de misericorde. Neantmoins encore faut-il moderer la ioye qu'on en a en cet egard, parce que le lieu est glissant, & qu'il est extremement difficile de ne s'y laisser pas aller à quelque emotion vicieuse. Car il y a certaines choses où le vice & la vertu sont si proches l'vn de l'autre qu'il est extremement difficile de les distinguer exactement, & de se main-

tenir abſolument dans les termes de celle-cy à cauſe du voiſinage de l'autre. Cette noble emulation qui porte les belles ames aux choſes grandes, ne ſe defend preſque iamais du meſlange de l'ambition : cette vertu heroïque qui tranſporte les hommes vaillans bien loin au delà de la valeur ordinaire, donne preſque toujours vn peu iuſques dans la temerité : & dans les vertus intellectuelles meſmes, l'extraordinaire viuacité & capacité d'entendement, a ſouuent, cõme quelques vns l'ont remarqué, quelque choſe d'extrauagãt & quelque veine de folie. Tant il eſt difficile à l'homme de ſe tenir ſi preciſément dans les termes de ce qui eſt bien, qu'il ne tire quelque choſe du mauuais air qui en infecte le voiſinage. Pour ſe garẽtir de cela les Chreſtiens à qui Dieu a donné beaucoup de richeſſes, doiuent en faire comparaiſon auec celles de l'eſprit. Car comme il arriue quelquesfois que nous eſtimons grandes, à les conſiderer en elles meſmes, des choſes qui nous

paroiſſent petites quand nous venons à les conferer à celles qui les excedent beaucoup en grandeur; ainſi priſons nous beaucoup la poſſeſſion des choſes de la terre, dont nous tiendrions neantmoins fort peu de conte ſi nous les comparions à celles du ciel : parce qu'il y a à peu prés pareille diſproportion qu'il y a entre le Ciel & la terre meſme. La terre eſt à l'egard du ciel, quant à la grandeur, comme vn point. Elle eſt ronde, mais d'vne rondeur inegale & raboteuſe, au lieu que celle du ciel eſt parfaite, & d'vne admirable vniformité. Elle eſt opaque, au lieu que le ciel eſt lumineux. Elle eſt corruptible en ſes parties, & paſſe par vne infinité de variations, au lieu que le ciel eſt immuable & ne ſouffre point de corruption. Elle a des fleurs, qui ſe fenent incontinent, au lieu que le ciel a des aſtres permanens. Elle eſt baſſe, & le ciel eſt haut : elle eſt ſujette aux influences & à la domination des corps ſuperieurs; au lieu que le ciel regne vni-

uerſellement ſur toutes choſes. Que peut-il donc ſortir de la terre qui puiſſe entrer en comparaiſon des biens que nous eſperons là haut, & dont la foy & la grace de noſtre Seigneur, contient les auant-gouſts & les arres ? Et c'eſt en partie à cauſe de cette comparaiſon que l'Eſcriture ſainte parle quelquesfois fort dédaigneuſement des ticheſſes du monde. A l'heure que celles du Ciel eſtoient encore fort peu connuës, elle en parloit quelquesfois aſſés auantageuſement : car c'eſt en elles en partie que Dieu meſmes fait conſiſter la felicité qu'il promet à ſon peuple d'Iſraël, s'il demeure perſeuerant en l'obſeruation de ſes alliances. C'eſt dans la fertilité des vignobles, & des campagnes, & des paſcages, & des arbres fruitiers, & du beſtail; c'eſt dans les deſpouilles de ſes ennemis, & dans l'abondance de toutes telles ſortes de biens terriens, qu'il eſtablit les benedictions dont il promet de recompenſer la pieté & la vertu de ceux qui le craignent.

Mais à meſure que la lumiere de la connoiſſance eſt allée croiſſant, & qu'elle a mis les eſperances des choſes ſpirituelles & celeſtes en vn plus beau iour, le S. Eſprit à décrié l'or & l'argent & les choſes les plus precieuſes de ce bas monde, comme ſi ce n'eſtoit que de la fange & de l'écume de la mer, tant elles ont de diſproportion auec les veritables richeſſes. Si donques vn homme riche, mais qui ſent en ſoy les vertus Chreſtiennes fort petites, vient à ſe comparer auec vn autre en qui elles ſoyent en vn haut degré, celuy-cy fuſt il beaucoup moins auantagé des biens de fortune que luy, l'autre s'eſtimera pauure & neceſſiteux en comparaiſon: & s'il poſſede les vertus Chreſtiennes en vn degré bien éminent, il eſtimera infiniment plus les biens de l'eſprit que ceux du corps, & la poſſeſſion des eſperances du ciel, que ces chetiues productions de la mer & de la terre. Et de là viendront deux choſes par leſquelles ie termineray ce diſcours. L'vne eſt

que celuy qui ſera bien imbu de l'eſperance des biens de là haut, ne conuoitera pas ceux d'icy bas : choſe de laquelle le Chriſtianiſme nous ordonne de nous garder ſoigneuſement comme de la peſte. Non pas ſeulement parce qu'il eſt indigne de ceux qui ſont appellés à des choſes auſſi glorieuſes que ſont celles qui nous ſont promiſes en Ieſus Chriſt, qu'ils ſe laiſſent tenter du deſir de celles qui ſont ſi meſpriſables en comparaiſon ; mais encore parce que comme dit l'Apoſtre, *la conuoitiſe des richeſſes eſt la racine de tous maux*, & que ceux qui s'y laiſſent aller *tombent* aiſement *en tentation & aux pieges du Diable.* En effect, depuis qu'vne fois vne homme s'eſt propoſé pour but de deuenir riche, & qu'il a mis en cela ſon ſouuerain bien, il n'y a point de pratiques, bonnes ou mauuaiſes, qu'il n'employe pour y paruenir, point de fraudes ny d'extorſions dont cette malheureuſe paſſion ne le rende ſuſceptible. C'eſt pourquoy S. Paul

voulant extraordinairement exaggerer la grandeur de ce peché là, dit *que l'auarice est idolatrie.* Non pas proprement parce que l'auare fait son Dieu de son argent : car encore que cette passion possede merueilleusement l'ame, si est-ce qu'on pourroit dire aussi que l'ambitieux fait vne idole de l'honneur, & le voluptueux du plaisir : mais par cette façon de parler par laquelle on donne à vn mal qu'on veut extraordinairement exagerer, le nom du plus grãd de tous les maux, & qui est le plus odieux à Dieu & aux hommes. A peu pres comme il est dit que n'obeïr pas aux commandemens de Dieu, de quelque nature qu'ils soyent, *c'est vn peché de deuinement.* L'autre chose est que celuy qui ne prisera gueres les richesses d'icy bas, n'en sera pas chiche quand il faudra les employer à l'vtilité du public & au soulagement des necessités des particuliers. Et veritablement comme il n'y auroit rien de plus digne des Chrestiens qu'il a pleu à Dieu eslo-

uer de petits commencemens à la poſſeſſion de grands biens, que de ſe monſtrer liberaux en toutes les choſes qui concernent la pieté & la charité, auſſi n'y a-t-il rien plus capable d'induire la bonté de Dieu à leur rendre permanentes les richeſſes qu'il leur a données. Il y a de grands defauts en toutes les Egliſes Reformées, & l'on n'en peut pas exēpter celles qui ſont aux Païsbas. Ie ne ſçay meſme ſi cette auidité cōme inſatiable de gaigner qui regne preſque vniuerſellemēt en ces lieux là, n'eſt point vn des plus ſignalés: car il eſt certain que Mammon y a vne merueilleuſe vogue. Cela fait que la Pieté n'y eſt pas ſi feruente qu'elle deuroit, eſtant malaiſé, comme noſtre Seigneur l'a remarqué, d'apporter vne égale affection au ſeruice de deux maiſtres. Neantmoins il faut donner cette loüange aux Marchands de ces quartiers là, qu'ils vſent bien de leurs richeſſes enuers les indigens, & qu'il n'y a point de lieu au monde où on ait

tant de ſoin des poures. De ſorte qu'à mon aduis vne des principales choſes qui gardent cette Republique, & qui la font ſubſiſter, c'eſt le grand ordre qu'on y donne pour l'entretenement des Hoſpitaux, & les offrandes ſecrettes, s'il les faut ainſi nommer, qu'on trouue tous les iours au Tronc, quand il a pleu à Dieu benir quelque negoce ou quelque voyage. Et comme ie ne veux pas oſter à quelques gens d'affaires de noſtre profeſſion, la loüange d'auoir fait quelques ſemblables reconnoiſſances de ce qu'il auoit pleu à Dieu les enrichir extraordinairement, auſſi voudroy-ie bien que ce petit mot leur fuſt vn aiguillon à tous, pour les porter à contribuer liberalement à la ſubſiſtance des poures, des Eſcoles, & des Egliſes.



DV DEVOIR DES GENS de guerre, ſelon le Chriſtianiſme.

DEux choſes me viennent d'abord en l'eſprit à l'entrée de ce chapitre. La premiere eſt que dans l'heureuſe conjoncture en laquelle nous nous trouuons maintenant, il pourra ſembler à quelcun que cette meditation s'en va eſtre comme abſolument inutile. Car premierement, nous ſommes par la grande grace de Dieu venus à la fin de cette longue & cruelle guerre qui a comme acharné le France & l'Eſpagne l'vne contre l'autre fort long temps: & le Traitté de paix en eſtant comme ſeellé du mariage du Roy, il y a toute apparence que nous ioüirons longuement de repos de ce coſté là, & que rien ne nous ſeparera plus que les Pyrenées. De

ſorte que ma Morale eſtant eſcrite pour les François, elle ne leur peut pas eſtre deſormais fort vtile en cet égard, puis qu'ils s'en vont mettre l'eſpée au croc, & faire des ſocs de leurs halebardes. Apres cela il ſemble que toutes choſes ſe diſpoſent à la paix au Septentrion, & il faut eſperer que Dieu en benira la negotiation, pour procurer quelque tranquilité à la Suede & au Dannemark, à la Pologne & à l'Allemagne, apres tant d'agitations dont elles ont eſté trauaillées. Car il y a preſque vn demy ſiecle que la guerre s'y promene tantoſt en vn lieu tantoſt en l'autre: tellement qu'en tout ce Septentrion qui eſt deçà la mer Baltique, il n'y a Prouince où il ne ſe ſoit donné quelque bataille depuis ce temps là, ou fait quelque ſiege ruineux au pays, ou quoy qu'il en ſoit executé quelque eſpouuantable rauage. En fin du coſté de l'Angleterre toutes choſes ſemblent promettre autant de calme qu'il y a cy-auant eu de troubles & de mal-

heurs. Car ce poure peuple ennuyé de ses miseres passées & de la domination de ses tyrans, rappelle son Prince souuerain & legitime pour luy remettre entre les mains les resnes de son gouuernement. Tellement que ces grandes flottes qu'on auoit equipées cõtre lüy ayant arboré ses armes, ces formidables armées de terre dont on auoit abusé pour le chasser de son Royaume, luy ayant par vne admirable conuersion des cœurs & des choses, presté auec allegresse le serment de fidelité, & la Nation toute entiere le receuant auec de telles demonstrations de joye, qu'il semble plustost retourner porté sur leurs cœurs que sur ses vaisseaux, il y a tout sujet d'esperer qu'à l'aduenir on y voudra gouster longtemps la douceur d'vne bonne paix, tant auec ceux de dehors que dans les entrailles de l'Estat mesme. Par ce moyen si nos gens de guerre ont à exercer leur mestier, il semble qu'il faut que ce soit contre le Turc, qui oblige par sa barbarie les Chre-

ſtiens à luy faire la guerre de telle façon, que ie ne ſçav ſi i'y pourrois bien adjuſter les regles de ma Morale. La ſeconde choſe eſt que la guerre & le Chriſtianiſme ſemblent auoir vne ſi forte antipathie, qu'auec qui que ce ſoit qu'on face l'vne, il ſemble qu'on ait en quelque ſorte renoncé à l'autre, tant ce ſont choſes diametralement oppoſées entr'elles, & tant elles ont des ſuites incompatibles & ennemies reciproquemẽt. La guerre eſt vne diſſenſion, & le Chriſtianiſme vne vnion de volontés. La guerre eſt vne diſſenſion qui ſe vuide par la violence : & le Chriſtianiſme eſt la diſcipline de la Iuſtice & de la Raiſon. La guerre fait gloire d'oſter la vie aux hommes, & le Chriſtianiſme de la leur conſeruer. La guerre eſt ce qui renuerſe les Loix, & le Chriſtianiſme eſt ce qui les donne. La guerre a pour arbitre des differens qui ſont entre les Princes & entre les Eſtats, le ſort des armes ; & le Chriſtianiſme veut qu'ils ſoyent decidés par la Charité.

Charité. La guerre a pour but la victoire, & de se rendre superieur à son ennemy : au lieu que le Christianisme forme les hommes à l'humilité & à s'abaisser chacun au dessous de son prochain. Dans la guerre on pense estre fondé en droit de rauir le bien d'autruy, & le Christianisme nous porte à luy donner plustost le nostre. A la guerre on conteste sur des choses de peu d'importance, afin de ne paroistre pas inferieur à son ennemy : au lieu que le Christianisme nous enseigne à souffrir beaucoup plustost de considerables dommages, que d'entrer en contestation auec nos prochains. En vn mot, Ciceron mesme, quoy que Payen, dit que la guerre conuient mieux aux bestes qu'aux hommes; & le Christianisme est destiné à former en nous vne certaine disposition d'esprit, qui nous esleue au dessus de la condition des hommes mesmes, & qui nous approche de la sainteté des Anges des Cieux. Cependant, dans cette oppositiõ que ie viens de faire,

ie n'ay rien mis que ce que tout le monde approuue dans la guerre, & qui mesmes est autorisé par le droit des gens. Que seroit-ce donc si ie la considerois dans ses excés, & dans la façon selon laquelle on l'a presque toujours faite? Quelle communion peuuent auoir ses pilleries & ses brigandages, ses impietés & ses blasphemes, ses ordures & ses dissolutions, ses trahisons & ses cruautés, ses violences & ses incendies, & mille autres choses semblables, auec la Religion de nostre Sauueur, sinon celle qui est entre le Ciel & les enfers, entre Christ & Belial, c'est à dire vn esloignement infini, & vne auersion de choses opposées de but en blanc, & qu'vn vaste & immense abysme separe? Vouloir donques donner des preceptes tirés du Christianisme pour regler les actions des hommes qui ont les armes à la main, semble estre à peu prés mesme chose, que de vouloir, comme dit le Comique, donner vne conduite sage & reguliere aux extrauagances & aux bizarreries

de l'amour; c'eſt à dire vouloir eſtre fou en vſant de la raiſon ; qui ſont deux choſes irreconciliables & contradictoires. Neantmoins, ſi ie dis qu'abſolument il eſt impoſſible d'eſtre tout enſemble homme de guerre & bon Chreſtien, ie tomberay en diuers inconueniens irremediables. Car premierement il faudra ainſi paſſer dans l'opinion des Anabaptiſtes, qui condamnent toutes priſes d'armes,& qui defendent aux Chreſtiens de les porter. Or iuſques icy on a tenu cette opinion pour erronée, & moy-meſme ie l'ay combatuë dans les volumes precedens. Puis apres, il faudra condamner les premiers Chreſtiens, qui bien qu'ils ayent apporté beaucoup de circonſpection en cette occurrence, n'ont pas laiſſé pourtant de s'enroller dans la milice des Empereurs. Or ſi nous auons quelques reigles de nos comportemens à prendre d'ailleurs que de la Parole de Dieu, nous ne les pouuons mieux former que ſur le modelle de la vie de cette Egliſe primitiue. De

plus, il faudra que ie face le procés à quantité de gens de toutes conditions, qui font profeſſion de la religion chreſtienne, & meſme de la Reformée, qui n'ont point d'autre employ que celuy des armes, ſoit par la condition de leur naiſſance ou par celle de leur vocation. Et toutesfois non ſeulement il ne ſeroit pas iuſte de les accuſer tous de n'eſtre pas bons Chreſtiens, mais ie ſçay bien qu'il y en a quelques-vns meſmes de ceux qui ſont les plus grands guerriers, qui ſont en exemple de pieté & de toutes autres vertus aux autres hommes. En fin, ce ſeroit vne doctrine odieuſe aux Princes, parce qu'elle leur rendroit comme inutiles vne bonne partie de leurs ſujets. Car dequoy ſeruiroit, pour exemple, la nobleſſe au Roy, ſi elle auoit tout à fait renoncé à la guerre? Et que pourroit-on attendre de tant d'eſprits militaires & de courages martiaux, ſinon du deſordre & de la confuſion, ſi on leur retrāchoit toute eſperance d'employ quand les occa-

ſions en ſeront preſentées par la diuine Prouidence ? En effect, comme il ſeroit bien à deſirer que les hommes iouïſſent touſiours d'vne ſi parfaite ſanté, que l'on n'euſt point beſoin de Medecins ny de Chirurgiens, il ſeroit pareillement bien à ſouhaitter que les Eſtats iouïſſent toujours d'vne ſi cõſtante & ſi profonde paix, que l'on euſt point beſoin de Capitaines ny de gens de guerre. Mais telle eſt la condition de la vie humaine, que dans noſtre plus grande proſperité, nous deuons nous preparer aux aduerſités qui nous peuuent arriuer, faire des leçons en Medecine & en Chirurgie au temps qu'il n'y a point ny de malades ny de bleſſés, & meſme baſtir des Sanità dans les endroits où on ne void point encore de peſte. Parce qu'il eſt ineuitable que ces choſes ſeront vtiles ou meſmes neceſſaires quelque iour, l'eſtat du monde eſtant dans vne viciſſitude continuelle du mal au bien & du bien au mal, & le mal y eſtant beaucoup plus ordinaire que

ſon contraire. De ſorte que ce grand calme que nous voyons maintenant preſque par toute l'Europe ne nous doit pas ſi fort resjouïr , que nous meſpriſions abſolument de faire prouiſion des choſes qui ſont neceſſaires pendant la tempeſte. La conjonction de ces grands aſtres de la terre qui qui ſe ſont vnis depuis peu de temps, des Monarques de France & d'Eſpagne, du Roy d'Angleterre & de ſon Parlement, du Roy de Dannemark & des autres puiſſances du Septentrion, a produit cette tranquilité & cette ſerenité d'air & d'affaires que nous voyons maintenant. Si l'on en croit quelques-vns de ceux qui ſe meſlent de ſpeculer les aſtres des cieux, ils ſe ioindront de telle façon dans deux ou trois ans, & leur conjonction durera ſi longtemps au prix de ce qu'elle a accouſtumé , qu'elle doit apporter vne eſpece de bouleuerſement dans toutes les affaires du monde. Et ie ſçay bien qu'il y a certaines gens qui ſe meſlent d'expliquer les predictions du Vieil & du

Nouueau Teſtament, qui ſe figurent de grãdes reuolutions dans les lieux où lon void les choſes ce ſemble bien & ſolidement reſtablies. Mais ie ne me fie ny aux contemplateurs des aſtres, ny aux interpretes des Propheties. Les coniectures de ceux cy ſont pleines d'incertitude, & la ſcience de ceux là eſt remplie de vanité : & s'il m'eſt permis d'y adjouſter encore cela, l'eſprit des vns & des autres eſt indocile tout à fait, ſi tant d'experiences que leurs deuanciers & eux meſmes ont faites de la futilité de leurs raiſonnemens, ne leur a appris à s'appliquer à des contemplations plus ſolides. Outre la connoiſſance que l'on peut puiſer de la lecture des auteurs, où l'on void que les tireurs d'hOroſcopes, & les expoſiteurs des Oracles, & toute cette ſorte de deuins, ſe ſont honteuſement trompés en mille & mille occaſions, il y a quarante cinq ans entiers que de temps en temps i'en oy toujours diſcourir quelcun, qui debite auec vne merueilleuſe har-

dieſſe des productions de ſon occupation, que i'ay toujours veu refuter par les euenemens des choſes. Il y a deux ſortes de conſtellations & de propheties, de la conſideration deſquelles on peut former des conjectures beaucoup plus certaines que ne ſont toutes celles de ces Meſſieurs. Les cõſtellations ſõt celles des vertus & des vices, & les propheties ſõt celles des promeſſes & des menaces, par leſquelles Dieu a denõcé ſa malediction ſur ceux-cy, & fait eſperer ſes benedictions ſur la pratique de celles là. Des vnes & des autres reſpectiuemẽt l'execution eſt abſolument indubitable en ce qui regarde le ſiecle à venir. Quant à ce qui concerne le preſent, Dieu s'eſt reſerué d'en diſpoſer comme il le iuge expedient pour la gloire de ſon Nom, & profitable au bien des hommes. Car il ſuſpend aſſés ſouuent les effects de ſa colere, bien que les pechés des hommes les meritent manifeſtement ; & quelques-fois il exerce ſon Egliſe par diuerſes ſortes d'afflictions, en

vn temps auquel il paroiſt aſſés clairement que c'eſt pluſtoſt pour prendre des eſpreuues de ſa patience, que pour corriger ſa corruption. Neantmoins il eſt certain que cette diſpenſation eſt plus rare, & que d'ordinaire ſes chaſtimens ſuiuent les vices, & ſes benedictions les vertus. De ſorte que lors que l'on void celles cy regner, il y a tout ſujet d'eſperer quelque bien fauorable traittement de la main de Dieu : & quand on void le deſbordement de ceux-là, on a tout ſujet d'apprehender quelque notable traict de ſon indignation, & quelque declaration extraordinaire de ſa vengeance. Or ne veux je point faire de reflexion particuliere ſur la conſtitution de ce temps; il me ſuffira de dire qu'en tout temps, ſi la guerre eſt vn fleau de Dieu, il n'y a point de ſi profonde paix où on n'ait ſujet de la craindre. C'eſt pourquoy ie ne feray pas difficulté d'expliquer icy comment le Chriſtianiſme veut que ceux qui la ſuiuent s'y comportent. Et la premiere

chose que i'ay à dire là dessus est que ceux qui l'entreprennent, (or il n'y a que les puissances souueraines & establies de par Dieu, & les Republiques libres, qu'il faut conter entre les puissances, qui le puissent faire legitimement,) doiuent prendre garde de bien prés aux causes qui les-y meuuent. Car selon le dire de Demosthene en quelque lieu, comme quand on entreprend le bastiment d'vne maison, ou la construction d'vn nauire, on a principalement soin de rendre bien fermes les fondemens & les parties du bastiment qui doiuent soustenir les autres, ainsi faut-il en entreprenant des actions d'importance, regarder que les causes qu'on en a soyent vrayes, iustes, & solides, si l'on veut que le succés en soit bon. Il n'y a rien de si ordinaire au monde que de vouloir faire passer des pretextes pour des causes veritables, & nommément à la guerre, comme il ne se verifie que trop par l'histoire des Conquerans. La iustice est vne si

belle chose qu'il n'y en a presque aucun d'entr'eux, qui auant que de prendre les armes pour vne conqueste, n'ayẽt fait quelques belles declarations & publié quelques Manifestes, pour rendre conte de leurs resolutions : & là ils ont desployé le plus plausiblement qu'ils ont peu les motifs de leurs entreprises, en y apportant toutes les couleurs imaginables de la iustice & de la raison. Mais au fonds, c'est l'ambition de dominer, & la conuoitise d'auoir l'autruy, & la ialousie de la grandeur d'vn voisin, & l'ostentation de la sienne, & le desir d'acquerir de la gloire par les armes, & d'autres passions semblables, qui leur font ordinairement mettre l'Vniuers sans-dessus-dessous. Encore, d'entre les causes injustes qui les y portent, ce sont là les plus honorables ; les grãdes guerres ayant quelquesfois des causes secrettes qui seroient pleines de honte & de deshonneur si on les sauoit. Vn grand personnage disoit autrefois qu'Homere auoit monstré en toutes choses

qu'il eſtoit vn grand perſonnage, & parfaitement entendu, non ſeulement en la poëſie, dont il eſt le pere & le maiſtre, non ſeulement dans les ſciences & dans les arts, ayant ietté dans ſes poëmes les fondemens de toutes les ſectes des Philoſophes, & donné quelques beaux enſeignemens à toutes ſortes d'artiſans; mais encore dans les affaires du monde & dans le meſtier de la guerre, ayant fourny des preceptes aux politiques & aux Capitaines, & meſmes à Alexandre-le-Grand. Mais qu'il n'y a rien en quoy il ait plus fait paroiſtre ſon iugement, qu'en ce qu'il a mis pour fondement de cette grande guerre de Troye, qui a commis la Grece & l'Aſie l'vne contre l'autre, & ruïné de fond en comble vn royaume bien floriſſant, l'enleuement de la belle Helene & la ialouſie de Menelaus: parce que ce ſont bien ſouuent des intrigues d'amourettes, & des reſſentimens de cette nature, qui arment les Princes les vns contre les autres, & qui rempliſſent leurs

Eſtats de confuſion. Cependant à bien parler, vne guerre entrepriſe pour vne cauſe vaine ou injuſte, n'eſt rien ſinon vn brigandage, qui eſt dautant plus pernicieux que ne ſont ceux qu'on reprime ſeuerement par les loix publiques, qu'il eſt plus grand & autoriſé. Ce n'a pas eſté ſeulement vn Pirate qui a dit qu'Alexandre & luy ne differoient en rien ſinon que l'vn couroit la mer auecque de grandes flottes, & luy auec vn ſeul brigantin. Les Scythes, dans la harangue qu'ils luy firent, luy parlerent à peu prés de la meſme ſorte: Seneque le nomme vn voleur; & de quelques grandes vertus dont il fuſt doüé d'ailleurs, quelques Sages luy ont donné la qualité de meſchant, parce qu'ils ont creu que pour ſa ſeule ambition il rempliſſoit toute la terre de deſordres & de rauages. Et de fait les offenſes que les Perſes auoit faites aux Grecs eſtoient trop vieilles pour s'en reſſentir de la façon: & quant aux autres nations qu'Alexãdre diſoit qu'il

vouloit ciuiliſer, les carnages qu'il en faiſoit eſtoient vne eſtrange maniere de les guerir de leur barbarie. La vraye cauſe de ſes armes eſtoit vne ambition ſi vaſte & ſi démeſurée, qu'elle ſe propoſoit, non l'empire des Perſes ſeulement, mais la domination de toute la terre habitable. C'eſt donc vne choſe certaine, & qui a eſté reconnuë par les Payens meſmes, que ſans vne iuſte cauſe la priſe des armes eſt iniuſte & odieuſe aux hommes & à Dieu. Mais le Chriſtianiſme va plus auant. Il veut que les cauſes en ſoyēt tres-iuſtes, & encore, qu'on ait fait toutes choſes poſſibles & imaginables pour en euiter la neceſſité. Comme nous n'auons point de procés ſinon en demandant ou en defendant, ainſi toutes les guerres que les puiſſances ſouueraines ont entr'elles, ſont ou offenſiues ou defenſiues. Il eſt vray que comme il arriue ſouuent dans les procés, que le defendeur deuient incidemment demandeur, & au contraire; il arriue auſſi dans la guerre, que celuy qui au com-

mencement se defendoit seulement, attaque, & que celuy qui auoit le premier attaqué, se deffend reciproquement. Mais les guerres qui dans leur progrés deuiennent ainsi meslées, sont ordinairement simples au commencement. Pour ce qui est des defensiues, si la cause de l'attaquant est iniuste, il y a dans la defensiue vne ineuitable necessité. Car outre qu'il est raisonnable que chaque Puissance souueraine conserue les interests de son Estat, l'attaquant ne donne point de lieu à la deliberation,&opprimeroit indubitablement son voisin, s'il ne se seruoit de ses moyens pour se defendre. Et quoy que comme nous l'auons veu ailleurs, vn homme qui est attaqué par son ennemy l'espée à la main, est autorisé par la nature de garentir sa vie, mesmes aux despens de celle de son ennemy, si estce que la cause d'vne puissance souueraine qui est attaquée par vn voisin, est encore plus fauorable. Car celuy là n'en doit venir à l'extremité qu'apres auoir fait ho-

norablement tout ce qui ſe peut pour l'euiter, eſtant meſmes permis ou commandé par le Chriſtianiſme de fuir, pluſtoſt que d'oſter la vie au prochain, qui porte l'Image diuine. Encore auons nous remarqué qu'il n'eſt pas abſolument interdit à vn Chreſtien de ſe laiſſer pluſtoſt tuer, que d'oſter la vie à ſon prochain pour la conſeruation de la ſienne propre. Mais tant s'en faut qu'vn Monarque ſoit obligé par la Religion Chreſtienne, de laiſſer pluſtoſt ruïner ſon Eſtat, que de ruïner celuy par qui il eſt attaqué, que meſmes il ne luy eſt pas permis de fuir quand on l'attaque. Parce qu'il a eſté prepoſé de Dieu pour la conſeruation de l'Eſtat ſur lequel il eſt eſtably, & que de laſcher le pied en vne telle occaſion, c'eſt l'expoſer en proye à ſon aduerſaire. Et s'il y a des gens dont le courage ou la naiſſance & la condition ne permet pas de fuir deuant vn ennemy & vn aggreſſeur, il eſt encore moins permis à vn Prince ſouuerain qu'à vne perſonne priuée.

Parce

Parce que la diminution de la reputation du courage en vne personne priuée, n'est peut estre pas preiudiciable à la conseruation de sa vie, y ayant beaucoup de gens qui viuent en paix sans estre en estime d'estre vaillans; au lieu que la conseruation des Princes & des Estats depend de la reputation de leur valeur & de leurs forces. Quant aux guerres offensiues il y a sans doute moins de necessité. Car quelque iuste cause que l'on ait de se plaindre d'vn voisin, si est-ce qu'on n'en est pas toujours reduit là, qu'il faille necessairement perir, ou en témoigner son ressentiment par la violence des armes. Neantmoins, la condition des Puissances est encore differente de celle des personnes particulieres en cet egard. Car vn homme n'est pas obligé à poursuiure la reparation de tous les torts qui luy sont faits, & il y en a beaucoup de legers qu'il vaut mieux dissimuler que d'en venir aux querelles. Et s'il luy en est fait de si grands qu'il ne soit ny iuste ny con-

uenable de les ſupporter, la neceſſité d'en pourſuiure la reparation par les voyes de fait, ne luy eſt point impoſée. Car il a les Iuges & les tribunaux deuant leſquels il ſe peut pouruoir, ſans qu'il ſoit beſoin qu'il ſe face raiſon à ſoy-meſme. En fin, là où il n'y a point de tribunaux dreſſés pour s'y pouruoir iuridiquement, encore peut-il s'abſtenir en diuerſes occaſions de ſe reſſentir des outrages qu'on luy fait, en ſe ſeruant des armes & de la main, parce qu'il n'a que ſon intereſt à conſeruer, qu'il peut relaſcher quand il luy plaiſt, ſans faire tort à perſonne. Au lieu que preſque tous les torts qui ſont faits ou aux Eſtats ou aux Puiſſances, doiuent eſtre eſtimés importans: qu'ils n'ont point de iuge au deſſus d'eux auſquels ils ſe puiſſent addreſſer pour en auoir la raiſon: & que dans les torts qui leur ſont faits ſont ſouuent enclos les intereſts de pluſieurs millions d'ames. Mais ſoit offenſiue ou defenſiue que ſoit la guerre, & quelques iuſtes que ſoyent

les cauſes qu'on a de la faire ou en attaquant ou en repouſſant, le Chriſtianiſme a trois preceptes a y donner, l'vn pour le commencement, l'autre pour le progrés, & le dernier pour la fin, quand la guerre ſe termine par la victoire. Et pour ce qui regarde le commencement de la guerre, on n'y vient pas d'ordinaire ſi bruſquement, quelle ne ſoit precedée de quelques allées & venuës, de quelques plaintes & de quelques exceptions, & de quelques ambaſſades reciproques. Et les Anciens eſtoient ſi ſcrupuleux en cela, que quelques iuſtes que fuſſent leurs plaintes, ils euſſent pourtant creu leurs guerres injuſtes, s'ils les euſſent entrepriſes ſans y auoir premierement employé toutes les ceremonies neceſſaires, tant pour ſe plaindre à ceux de qui ils auoient receu le tort & en auoir reparation ſans en venir aux voyes de fait, qne pour denoncer la guerre publiquement quand il y falloit venir, & par l'entremiſe des herauts d'armes. Et ie ne ſçay s'il

n'y a point quelque chose de mysterieux dans cette coustume qu'Homere fait pratiquer à ses heros, qui ayans la pique à la main, & la guerre declarée, & se trouuans en presence les vns des autres pour vuider leurs querelles par le combat, ne le commencent iamais pourtant qu'ils ne se soyent premierement fait quelques harangues reciproques. Comme s'il vouloit donner à entendre que la nature ayant donné aux hommes la main pour les executions de fait, & la raison pour disputer entr'eux du droit, il n'en faut iamais venir au combat, que la raison n'ait premierement ioüé son ieu. En effect les bestes mesmes grondent quelque temps auant que de se prendre mutuellement au poil; & s'il y en a quelques vnes qui en viennent d'abord au combat, il faut qu'il y ait en elles quelque ferocité extraordinaire. Il est donc du deuoir des Princes Chrestiens, à qui Dieu a donné non la raison seulement, mais quelque chose de plus, de tascher d'euiter le

conflict auec leurs voisins, en employant toutes sortes de moyens auant que de rompre. Et comme l'Apostre sainct Paul dit à ceux de Corinthe qu'il vaut mieux qu'ils endurent *que tort leur soit fait*, que d'aller plaider les vns contre les autres deuant les tribunaux des infideles, parce que cela deshonore l'Euangile de nostre Sauueur; il seroit plus expedient aux Princes Chrestiens de dissimuler & d'endurer diuerses choses, qui ne tendent pas à leur deshonneur ny à la ruïne de leurs Estats, que d'en venir aux mains. Car il y a encore dans la guerre quelque chose de plus contraire au Christianisme, & qui en deshonore plus la profession, que non pas dans les procés que les particuliers peuuent auoir deuant les Iuges infideles. Car quoy qu'il en soit, c'est la raison qui agit deuant les tribunaux, & c'est à la justice que l'on s'addresse, & aux puissances instituées de Dieu pour la rendre, de quelque religion qu'elles soyent; au lieu qu'à la guerre c'est

la force qui domine, ou, comme on dit, le hazard des armes, qui opprime quelquesfois la iuſtice, & qui meſme quand il la rend, fait vne infinité de choſes qui ne s'y accordent pas. Et ſi les Magiſtrats infideles ont ſujet de mal-parler de la Religion Chreſtienne quand ils voyent ceux qui la profeſſent ſe harceller les vns les autres pour ce qu'on appelle du bien, les nations Payennes, & les ennemis du nom de Chriſt, ont bien encore plus de matiere de ſcandale quand ils voyent les Princes & lès Peuples Chreſtiens s'exterminer les vns les autres,pour des choſes de peu d'importance, comme ils font ordinairement. Quant aux progrés de la guerre, il eſt ſans doute plus difficile de l'arreſter quand vne fois elle eſt commencée, que de l'empeſcher quand elle ne l'eſt pas. Les eſprits s'échauffent en combattant; les bons ſuccés eſleuent les vns & les rendent fiers & intraittables : les mauuais deſpitent les autres, & tandis qu'il leur reſte quelques forces, ils veulent re-

parer leurs dommages & leur honneur. Auant que d'entrer dans le ieu, on peut conſiderer de ſens-froid combien il eſt perilleux de s'y commettre, & comment pluſieurs s'y ſont ruïnés. Mais lors qu'on en a vne fois gouſté, il eſt malaiſé de s'en retirer, parce que le gain alleche, & qu'on ſe pique par la perte, pour iouër à quitte ou à double, comme on parle ; l'eſprit de l'homme s'emportant à des excés merueilleuſement eſtranges, quand vne fois il eſt aueuglé par la paſſion. Et neantmoins quand la raiſon ne dicteroit pas qu'il y faut mettre quelques bornes, quand l'experience n'enſeigneroit pas qu'auſſi bien à la guerre qu'au jeu, la chance tourne aſſés ſouuent, & qu'il arriue de grandes diſgraces qui fleſtriſſent tout l'honneur des victoires precedentes, & qui mettent bien loin au deſſous celuy qui penſoit triompher de ſon ennemy, le Chriſtianiſme apprendroit aux Princes à moderer leurs paſſions, quel qu'euſt eſté le ſuccés de leurs armes.

Car il eſt de la pieté de celuy qui y a eu du deſauantage, d'y reconnoiſtre la main de Dieu, & de s'humilier ſous elle, pour conſentir pluſtoſt à quelques conditions, fuſſent elles meſmes quelque peu deſraiſonnables, que de s'opiniaſtrer fierement à tout haſarder. Et il eſt de la charité & de la generoſité de celuy dont les affaires vont le mieux, de relaſcher pluſtoſt de ſes auantages & de ſes pretentions, que de continuer vne guerre qui quand les ſuccés en ſeroient toujours heureux, eſt toujours cauſe de beaucoup de deſolations, & funeſte à vne infinité de perſonnes. Et c'eſt ce que le Roy a fait depuis quelques mois. Car il eſtoit en tel eſtat que s'il euſt voulu ſuiure le cours de ſes victoires, & s'abandonner à l'ambion, il ne pouuoit encore auoir vne ou deux campagnes auſſi fauorables que les precedentes, qu'il n'enleuaſt abſolument au Roy d'Eſpagne de belles & fleuriſſantes Prouinces dans le cœur deſquelles la guerre ſe faiſoit. Et neantmoins il

a mieux aimé relaſcher quelque choſe de ſes conqueſtes, & laiſſer là les belles & grandes eſperances qu'il auoit de les porter beaucoup plus auant, pour procurer la paix à la France & à tous les Eſtats voiſins, & la moyenner encore par ſes Ambaſſadeurs dans le reſte de l'Europe. En quoy il a monſtré qu'il ſauoit premierement vaincre ſes ennemis, & puis apres, cequi eſt beaucoup plus, qu'il ſe ſauoit vaincre ſoy-meſme. En fin, c'eſt dans la victoire meſme, quand on a tout à fait terraſſé ſon ennemy, que les Princes peuuent faire voir s'ils ont receu bien profondement dans le cœur l'impreſſion du Chriſtianiſme. Scipion l'Africain, apres vne grande bataille gaignée en Aſie contre Antiochus, ne luy propoſa point d'autres conditions de paix que celles qu'il auoit offertes auant la victoire; & en allegua cette raiſon, que les Romains d'vn coſté faiſoient la guerre pour la iuſtice, & que de l'autre ils eſtoient comme aſſeurés de la victoire, meſ-

mes auant le combat. Que leurs pretentions n'en estoient pas deuenuës plus iustes par le gain de la bataille, & qu'ils n'en auoient pas le courage plus esleué pour voir effectiuement arriué ce que leur valeur & leur discipline militaire leur auoit fait esperer. C'estoit veritablement vne generosité digne de la grandeur des actions de ce personnage. Alexandre ayant défait Porus, luy rendit son Royaume, & y adjousta encore quelques dominations, parce qu'il l'auoit reconnu digne de regner, & que d'ailleurs quant à luy il ne combattoit que pour la gloire. Quand le Roy François premier eut esté fait prisonnier à la bataille de Pauie, & que la nouuelle en eut esté portée à l'Empereur Charles-Quint, vn des Euesques d'Espagne, à qui il auoit demandé aduis comment il deuoit vser de ce grand succés que Dieu luy auoit enuoyé, luy conseilla de mettre son prisonnier en liberté, sans en tirer autre auantage que d'auoir au dernier point obligé l'vn des plus

genereux Princes de l'vniuers, & qui luy en ſauroit mieux témoigner ſon reſſentiment ; ce qui donneroit la paix à toute la Chreſtienté, qui eſtoit troublée de tous coſtés par le mal-entendu de la France & de l'Eſpagne. Outre qu'il s'acquerroit par ce moyen vne ſi grande gloire & qui dureroit ſi long-temps, que cela vaudroit mieux que tous les auantages qu'à la rigueur il pouuoit tirer de ſa victoire. Et de fait s'il euſt ſuiuy ce conſeil il euſt incomparablement plus fait pour luy, qu'il ne fit en preferant celuy du Duc d'Alue. Dans les duels ont tient ceux-là, non ſeulement pour plus Chreſtiens, mais meſmes pour plus genereux, qui donnent la vie à l'heure qu'ils la peuuent oſter, quand meſmes ils ſe mettroient au haſard d'eſtre vne autrefois obligés à ſubir le ſort des armes. Ainſi ie tiens pour indubitable qu'vn Prince qui ſe ſeroit abſolument rendu le maiſtre & de la perſonne & de l'Eſtat de ſon voiſin, feroit vne choſe beaucoup plus digne de la pieté & de la

generoſité, s'il luy rendoit & la domination & la liberté, que s'il ſe preualoit autrement de la victoire. Car elle luy donne bien à la verité, par le conſentemẽt des Nations, le droit d'en vſer comme il luy plaiſt : mais il ſeroit beaucoup plus beau de n'en vſer pas, & plus conuenable au Chriſtianiſme. Et neantmoins il y peut auoir deux raiſons ou deux occaſions d'en vſer. L'vne eſt quand abſolument la ſeureté de l'Eſtat du victorieux le requiert. Car la crainte qu'on a de la puiſſance d'vn voiſin, n'eſt pas vne iuſte cauſe d'entreprendre vne guerre offenſiue contre luy, ſi on n'en a point d'autre ſujet. Son droit de poſſeder & de gouuerner ſon Eſtat eſtant abſolument en ſon entier, il n'eſt pas iuſte de l'y troubler, ſous ombre que ſa puiſſance vous fait ombrage. Mais quand la victoire a changé la conſtitution des choſes, & qu'elle a fait paſſer ce droit là entre vos mains, la crainte iuſte & legitime que vous pouués auoir que voſtre generoſité vous tourne à dom-

mage, & qu'elle arme vos ennemis contre vous, vous peut bien faire prendre le party de la prudence, pour vous asseurer contre eux. L'autre est, l'auancement de la Religion, quand vous le pouués notablement procurer par l'vsage de vostre victoire. Car quand Philippes second dressa cette grande armée nauale que l'on nomma *l'inuincible*, pour la conqueste de l'Angleterre, sans auoir aucun autre sujet d'y faire la guerre, sinon le restablissement de la Religion Romaine, qui en auoit esté expulsée par la Reyne Elisabet, il faisoit bien sans doute vne chose fort injuste, & dont aussi le succés fut à sa confusion. Comme ie l'ay dit ailleurs, la diuersité de la Religion n'est pas vne legitime cause d'entreprendre de telles inuasions: autrement il faudroit que la chrestienté fust en des combustions continuelles. Et si la difference de creance au fait de la religion, nempesche pas que les Payens & les Turcs ne possedent legitimement les parties de la terre &

de la ſocieté humaine, que la Prouidence de Dieu leur a aſſignées; beaucoup moins autoriſe-t-elle les entrepriſes des Princes chreſtiens les vns contre les autres, quand ils n'ont point d'autre ſujet de leurs querelles que la diuerſité de leurs ſentimens. Mais ſi la Reyne Eliſabet, à qui on auoit ainſi declaré la guerre, ſe fuſt en conſequence renduë maiſtreſſe du Portugal, ou de quelque autre partie conſiderable de l'Eſpagne, comme quelques-vns le luy cõſeilloient, elle euſt ou peu ou deu vſer du droit que ſa victoire luy euſt acquis, pour prouigner en ce païs là ce quelle croyoit eſtre la verité du ſainct Euangile. Mais ie ne veux pas m'engager plus auant dans l'explication des cauſes pour leſquelles la priſe des armes ou l'vſage de la victoire eſt legitime aux chreſtiens, parce que cela me tireroit trop loin, & que c'eſt vne matiere plus meſlée de Politique que de Morale. Il me ſuffira de dire icy que ſi les Princes chreſtiens veulent par leurs actions reſpondre à la

ſainteté de ce beau nom, & garder leur conſcience pure deuant Dieu, ils doiuent apporter vne merueilleuſe circonſpection à determiner en leurs conſeils les cauſes de faire la guerre. Parce qu'ils ſont eſtablis pour l'adminiſtration de la juſtice, & il ſemble que la guerre ſoit ſon ennemie declarée. Ils ſont prepoſés pour la conſeruation de la ſocieté des hommes entr'eux, & la guerre la renuerſe. Ils ſont les tuteurs & les protecteurs de la vie des humains, & la guerre en eſt l'ange exterminateur. Ils ſont à la verité armés de l'eſpée pour faire vengeance en ire de ceux qui font mal ; mais la guerre aſſés ſouuent emporte les gens de bien, & fait que les meſchans triomphent. En fin, la puiſſance qui leur a eſté donnée de par Dieu dans la Police, doit autant qu'il ſe peut faire raiſonnablement, eſtre employée à l'auancement de la Religion ; & la vraye pratique de la religion n'eſt que trop ſouuent incompatible auec celle de la guerre. Les eſprits mili-

taires ſe ſont autrefois plaints de Iacques Roy de la grand'Bretagne, de ce qu'il laiſſoit moiſir leur vertu, & de ce qu'ayant eu de ſi belles occaſions de faire la güerre en Alemagne, & auſquelles meſmes il ſembloit eſtre inuité par tant de raiſons, il les a laiſſé perir, & auec elles les affaires des Proteſtans & du Roy de Boheme ſon gendre. Il n'eſt ny de mon meſtier ny de mon deſſein, d'interpoſer icy mon iugement ſur ſes actions, ny de decider ſi la prudence politique l'obligeoit à s'oppoſer au torrent des victoires de l'Empereur. Ie diray ſeulement que s'il a creu mal fondée l'entrepriſe de ſon gendre contre l'Empereur, & ſi ç'a eſté d'vn coſté l'amour de la paix, qu'il portoit en ſa deuiſe, & de l'autre celle de la iuſtice, dont il faiſoit profeſſion, qui l'a empeſché de ſe meſler dans ces mouuemens, ce ſont des motifs qu' ne ſe peuuent aſſés loüer, quelque iugement que les eſprits remuans & les courages militaires facent au contraire.

DV DEVOIR CHRESTIEN des Generaux d'armée à qui les Souuerains commettent la conduite & l'administration de leurs guerres.

I'Ay dit en quelque autre lieu que quand vne fois la puissance Souueraine d'vn Estat a resolu de faire la guerre, ce n'est pas à ceux qui luy sont sujets à s'enquerir si les causes en sont iustes & legitimes, pour regler leurs actions par le iugement qu'ils en font. Autrement, si cela estoit remis au iugement des particuliers, & que chacun se peust dispẽser d'y seruir ou de n'y seruir pas le Souuerain, selon l'opinion qu'il voudroit auoir de la iustice de ses armes, on ouuriroit vne grãde porte à la desobeïssãce & à la cõfusion. C'est au Prince à iuger de ce qui est iuste & expedient

pour le bien de l'Estat : & aux sujets, chacun selon sa vocation, à contribuer de tout leurpouuoir à l'heureux succés de ses entreprises. Neantmoins, cela ainsi dit generalement ne laisse pas peut estre de souffrir quelque exception. Dans les guerres qui se font entre deux Princes qui sont de mesme sentiment en la matiere de la Foy, cette maxime doit passer sans aucune espece de reserue ny de limitation. Car ils ne peuuent auoir de dispute entre eux que pour des affaires politiques, puis qu'ils sont de mesme profession en la Religion. Or c'est aux Princes Souuerains à iuger dans les choses politiques du bien & de l'Interest de leurs Estats, & à leurs sujets de tenir pour iustes les resolutions qu'ils y ont prises. Dans les guerres qui se font entre vn Prince Chrestien & vn Infidelle, comme sont les Mahometans & les Payens, il en est encore de mesme. Car soit pour la Religion ou pour la Politique que les armes se prennent de part & d'autre, vn sujet doit croire

que ſon Prince y eſt bien fondé ; & parce que du coſté des Chreſtiens on n'y employe pas des Turcs, & que du coſté des Turcs on n'y employe pas des Chreſtiens , les Capitaines & les ſoldats n'y peuuent ſentir de geſne dans la conſcience. Dans les guerres qui ſe font de Prince Catholique à Proteſtant ou à Reformé , on peut bien entrer en quelque conſideration de la diuerſité des cauſes qui les y portent. Car ſi le demeſlé n'eſt que pour des intereſts d'Eſtat ſeulement, la queſtion n'eſt pas malaiſée à vuider ; vn ſujet qui eſt obligé par ſa vocation à ſeruir ſon Prince à la guerre , n'eſt pas neceſſité pour ſa conſcience d'y mettre la religion en conſideration. C'eſt à luy à faire ce qui eſt de ſon deuoir , en remettant à la Prouidence de Dieu les choſes qui peuuent concerner ſa gloire. C'eſt pourquoy les Anglois ayant aſſiſté ceux de la Religion aux premiers troubles, & ceux de la Religion leur ayant mis le Haure de Grace entre les mains, pour la ſeureté de leurs

troupes & de la restitution de leur argent ; quand apres la paix faite ils le voulurent retenir, le Prince de Condé, & ceux qui l'auoient suiuy à la guerre, allerent auecque les Catholiques mettre le siege deuãt cette place, & l'arracherent d'entre les mains des Anglois. De mesmes, du temps de la Reyne Elisabet il y a eu des Anglois qui faisoient profession de la Religion Romaine, qui luy ont rendu seruice contre l'Espagnol dans les demeslés politiques qu'elle a eus auecque luy, & en Allemagne il y a eu des Princes Protestants qui ont pris le party de l'Empereur contre le feu Roy de Boheme, parce qu'ils ont eu cette opinion que l'entreprise de ce Prince sur la Boheme estoit vne iniuste vsurpation. Et la raison de cela doit estre prise de ce que i'ay estably ailleurs, assauoir, que les hommes ont entr'eux de trois sortes de droits : dont les vns sont fondés en la Nature ; les autres dependent de la societé politique : & les troisiémes en fin, naissent de la communion

qu'ils ont en vne mesme religion. Quand tous ces droits là s'accordent dans vne mesme action, il en faut ioindre l'obseruation d'vn lien indissoluble. Mais quand il arriue que pour satisfaire au zele de religion, il faut violer les droits de la Nature & de la Police, alors si on s'y laisse emporter, ce n'est plus vn bon ny vn legime zele, mais il degenere en passion. Et cette passion est d'autant plus dangereuse, qu'elle se couure de l'apparence de la pieté, & que sous ce voile là elle pense mettre à couuert toutes sortes de crimes & de desordres. De sorte qu'on est contraint de dire apres; *Tantum religio potuit suadere malorum!* Apres la mort du Roy Henry III. il se trouua de plusieurs sortes de Catholiques en France. Car il y en auoit qu'on appelloit Ligueurs, que le pretexte ou le zele de la Religion armoit contre leur Prince legitime, & contre les loix de l'Estat. D'autres n'estoient pas Ligueurs à la verité: mais la consideration de la Religion pourtant leur fit tomber d'entre les mains

les armes qu'ils auoient priſes pour la defenſe de leur Prince, quand ils virent que celuy qui eſtoit venu en ſa place, n'eſtoit pas de meſme profeſſion. D'autres en fin, quoy que en beaucoup plus petit nombre, ne mirent pas cela en conſideration, & laiſſans la religion de leur Prince à Dieu & à ſa propre conſcience, ils ſe propoſerent ſeulement ce qu'ils deuoient à ſa perſonne, & aux anciennes & fondamentales loix du Royaume, qui l'apploient legitimement à la Royauté. Et ceux-cy ſans doute eſtoient plus Chreſtiens que ny les premiers ny les ſeconds, quelque pretexte qu'ils priſſent. Car en cela auſſi bien qu'en toute autre choſe, ce ſont les commandemens de Dieu, & non pas le zele que nous auons pour ſa gloire, qui ſont la regle de nos actions; & l'obeïſſance luy eſt incomparablement plus agreable que les ſacrifices. En fin, dans les guerres qui ne s'entreprennent que pour la religion ſeulement, il ſe peut faire que la conſcience d'vn ſujet ſe trouue beaucoup em-

barassée. Car s'il est de mesme profession auec le Prince qui est attaqué par son Souuerain, il a d'vn costé l'obeïssance qu'il doit à son Prince qui le tire, & de l'autre la persuasion qu'il a que la cause qui luy fait entreprendre la guerre, est tres-iniuste, & contraire à la gloire de son Sauueur. Neantmoins ie ne pense pas qu'il y ait en la terre aucun Potentat si déraisonnable, s'il est Reformé au Protestant, qui vueille obliger ceux de ses sujets qui sont catholiques, à faire la guerre à des Catholiques pour leur religion seulement; ny, s'il est Catholique Romain, qui vueille contraindre ceux de ses sujets qui sont Reformés, à faire la guerre à la Religion reformée. Et ie ne diray pas seulement que la prudence l'en empesche, parce qu'il est impossible qu'ils s'y portent courageusement, leur conscience & leurs inclinations repugnant à la victoire: ie dis que les sentimens du Christianisme mesme l'en doiuent destourner. Car pour suiure ou pour seruir gayement son Prince à la guerre, il faut ou

eſtre perſuadé qu'il a bonne cauſe, ou au moins auoir cette ſatisfaction en ſon ame, qu'on n'eſt point tenu de iuger ſi elle eſt mauuaiſe, & qu'on ſuit ſimplement ſa vocation. Or en cette occaſion la conſcience eſt profondement imbuë de cette perſuaſion, que la cauſe de la guerre eſt ſouuerainement iniuſte, puis qu'elle eſt directement contre Dieu. Et il ne faut pas icy ny que les Princes Reformés diſent que la Religion Romaine eſt mauuaiſe, ny que les Catholiques Romains diſẽt que la Religion Reformée eſt heretique, & ennemie de la verité de noſtre commun Sauueur. Il ſuffit que chacun de ſon coſté eſt perſuadé que la Religion qu'il profeſſe eſt la ſeule bonne, & que la contraire ne vaut rien. Car la conſcience eſtant vne fois teinte de cette perſuaſion, deſormais toutes les actions qui ſe font au contraire ſont vicieuſes. Et il ne conuient pas aux Princes Chreſtiens de contraindre les hommes à pecher, ce qui en telle occaſion eſt abſolument ineuitable. Que s'il ſe trou-

uoit quelque Prince ou ſi peu équitable,ou ſi peu prudent,que de paſſer par deſſus ces conſiderations, la deſobeïſſance qu'on luy rendroit ne ſeroit pas criminelle en vne telle occurrence. Car le reſpect que l'on doit aux Princes eſt fondé ſur le commandement que Dieu nous a donné de leur obeïr. Or tant s'en faut qu'il ſoit preſumé nous auoir commandé de pecher en leur obeiſſant, qu'il eſt preſumé auoir ordonné le contraire. Et quand il a eſtably les droicts des Souuerains ſur leurs ſujets, il s'eſt ſans doute reſerué les ſiens ; en eſtabliſſant, di-je, la domination des Potentats ſur les biens & ſur les corps, il a retenu tout entier l'empire ſur la conſcience. Cela ainſi poſé, le premier deuoir d'vn Capitaine à qui vn Prince Souuerain donne la conduite de ſes armées, eſt celuy de la fidelité. Car il en eſt de cela comme de toutes autres adminiſtations,où l'Apoſtre Saint Paul dit qu'il eſt requis en premier lieu que tout diſpenſateur ſoit fidelle. Et i'appelle fidelilité maintenant cette diſpoſition d'a-

me qui fait qu'vn homme regarde que celuy qui luy a donné vne commiſſion ſoit ſerui ponctuellement ; & qu'il n'y ait aucune conſideration, quelle qu'elle ſoit, qui en diuertiſſe. Et cela enuelope particulierement trois choſes. La premiere, de n'auoir aucune intelligence auecque l'ennemy, comme il eſt ſouuent arriué que des Generaux d'armée, & des Gouuerneurs de places, & d'autres gens de commandement, ſe ſont au preiudice de leurs maiſtres entendus auec ceux à qui ils deuoyent faire la guerre, ſoit en les eſpargnant dans les combats, ou en leur laiſſant prendre quelques places qu'ils euſſent peu ſecourir s'ils euſſent voulu, ou en quelque autre maniere que ce ſoit, en conniuant à leurs deſſeins, & en leur laiſsãt de propos deliberé prendre quelques auantages. Et par cela il ne faut pas entendre la ſeule perfidie ouuerte, qui fait qu'vn homme ſe débauche du ſeruice de ſon Prince, & qu'il liure ou ſes armées ou ſes places à l'ennemy, comme nous en auons veu quelques exemples de

noſtre temps. Il y faut auſſi comprendre les artifices qui font durer la guerre, afin d'auoir tousjours de l'employ : comme on dit du Mareſchal de Biron le pere, qu'il aimoit tellement l'autorité du commandement, qu'il a de guet-à-pens laiſſé eſchapper diuerſes belles occaſions, à deſſein de ne voir pas la fin des affaires. *Quoy*, dit-il vne fois à ſon fils, qui eſtoit ieune, & qui pouſſoit les choſes plus viuement, *veux tu donc que nous aillions planter des choux à Biron ?* Ces gens font proprement comme ces Chirurgiens dont on dit qu'ils ne demandent que playe & boſſe, & qui font durer les vlceres, parce qu'ils en tirent du profit. Certainement outre l'infidelité que lon commet contre ſon Prince quand on en vſe de la ſorte, on monſtre qu'on a l'inclination barbare, d'aimer la guerre pour la querre, & de prendre plaiſir à l'effuſion du ſang. La ſeconde eſt de conſeruer ſes mains nettes, & de ne faire point ſon profit aux deſpens de ſon Souuerain. Ce qui ne ſe doit pas non plus en-

tendre feulemẽt,de ne receuoir des ennemis ny cõtributions ny gratificatiõs qui puiſſent preiudicier aux affaires, mais de ne faire point de griuelées ſur les payemens des gens de guerre,& ne les tourner point à ſon profit particulier. Car le premier approche bien prés de la perfidie ouuerte : & l'autre affoiblit les troupes , & deſcourage ceux qui y demeurent , & cauſe quelques fois des mutineries, des ſeditions & des débandades, qui apportent d'étranges inconueniens. On creut autrefois que la défaite de la Bicoque, qui gaſta nos affaires en Italie, eſtoit venuë de là : & il eſt certain que la mutinerie des Suiſſes y arriua faute de payement. Mais le General de l'armée s'en iuſtifia, & le malheur en tomba ſur ceux qui n'en eſtoient pas coupables. On reprocha au Cõneſtable de Leſdiguieres que les affaires n'auoyent pas bien reüſſi en ſon expedition d'Italie, parce qu'il s'eſtoit approprié l'argent deſtiné au payement des troupes , & ſon humeur meſnagere donnoit quelque couleur à

cette accuſation. Mais il s'en defendit comme d'vne baſſeſſe incapable de tomber en ſon courage, & la lettre qu'il en eſcriuit au Roy eſtoit pleine des caracteres d'vne treshaute magnanimité. Mais Monſieur le Prince de Turenne, à qui le Roy a donné depuis peu la qualité de Grand-Mareſchal, n'a point eu beſoin de ſe lauer de telles imputations, ayant toujours ſi fort éloigné de luy les ſoupçons de faire ce qui ne luy eſtoit pas permis, qu'il a meſme refuſé de ſe preualoir des choſes qui luy pouuoient eſtre licites. De ſorte qu'au lieu que ſi vn autre auoit eu les commandemens & les ſuccés qu'il a eus depuis pluſieurs années en Flandres, (& quant aux commandemens vn autre les pouuoit auoir, mais il eſtoit auſſi difficile d'y auoir les meſmes ſuccés, qu'on auroit de peine à trouuer vne vertu egale à la ſienne,) il auroit peu s'y enrichir infiniment ſans rien faire qui ne ſoit iugé permis en ce temps; il n'en a rien voulu remporter qu'vne reputation incomparable. La troiſiéme finalement eſt de

preferer le seruice de son Prince à tous ses interests quels qu'ils soyent. Car il y a des gens qui sont au dessus de l'auarice, & incorruptibles de ce costé là, qui se laissent aller à d'autres passions qui ne sont pas moins preiudiciables à leurs Maistres. Vous verrés deux Capitaines en vne armée, qui s'ils estoient separés, rendroient de grands seruices à l'Estat, à qui neantmoins l'ambition, & la fierté du courage,&la ialousie de l'honneur,fait faire quantité de choses preiudiciables au gros des affaires, & perdre de belles occasions. Il seroit plus à propos de ne commettre iamais le souuerain commandement d'vne armée à deux personnes egales, & l'histoire ancienne & moderne monstre qu'on s'en est toujours assés mal trouué.Mais quand cela arriue,il est du deuoir d'vn honneste homme de passer par dessus beaucoup de choses,&de ceder plûtost de son droit, que de se roidir pour ses interests au dommage de ceux de son Prince. Il y a vne merueilleuse difference entre les conquestes que les

Apoſtres ont faites pour Ieſus Chriſt, & celles que les Generaux-d'armée font pour les Princes de la terre. Et neantmoins des vnes ont peut tirer de bonnes inſtructions pour les autres. Quand il arriua de la contention entre Paul & Barnabas, ce ne fut pas parce que l'vn portaſt de l'enuie à l'autre, & qu'il ne peuſt ſupporter l'éclat de ſa reputation. Outre les admirables dons de ſanctification qui eſtoient en Paul, & qui eſtoient capables de mortifier en luy toutes ces mauuaiſes paſſions, il auoit de ſi merueilleux talens, qu'il n'auoit point de ſujet d'auoir de la ialouſie contre ceux d'vn autre. Et quant à Barnabas, il auoit aſſés monſtré qu'il n'en eſtoit pas poſſedé non plus, lors que l'Egliſe d'Antioche naiſſant, & Dieu y preſentant à ſes ſeruiteurs vne belle occaſion de s'y employer, il alla luy meſme querir Paul en Cilicie pour y venir trauailler, quoy qu'il ſçauoit aſſés que l'eminence de ſes qualités luy donneroit indubitablement le premier lieu dans l'eſtime de cette Egliſe. Ce fut vn autre ſujet qui cauſa

de l'irritation entr'eux, & s'il en eſt arriué entre deux Apoſtres de Ieſus Chriſt, il en peut bien arriuer auſſi entre deux Generaux-d'armée. Mais tant y a que quand ils virent l'aigreur venuë à tel point qu'ils ne pouuoyent plus deſormais ſeruir enſemble auec edification, & que leur mal-entendu trauerſeroit l'auancement du regne de Ieſus Chriſt, ils ſe ſeparerent. Et ſi les choſes politiques ont plus d'affinité auecque les militaires que non pas celles qui cõcernent l'Egliſe de Dieu, la douceur & l'equanimité auec laquelle Ariſtide ſupporta autrefois ſon banniſſement, peut encore fournir vn tres-bel enſeignement à ceux que les Souuerains ont eſtablis à la conduite de leurs armées- Car elle procedoit en partie de ce qu'il voyoit bien que la pique qui eſtoit entre luy & Themiſtocle au gouuernement de l'Eſtat, empeſchoit le bien public, de ſorte qu'il luy eſchappa vne fois de dire que les affaires n'iroyent iamais bien ſi on ne les iettoit tous deux dans le Barathre. En telle occaſion donques il

eſt

eſt entierement neceſſaire de ceder beaucoup de choſes pour entretenir l'vnion ; & ſi abſolument il n'eſt pas poſſible de l'entretenir qu'en ſe ſeparant, il faut tout à fait quitter la place. Que ſi celuy qui ſe ſent le moins vtile à ſon Prince, prend cette reſolution, il monſtre qu'il a de l'affection, & ſe retirant du ſeruice de ſon maiſtre en cette façon, il luy en rend vn ſouuerainemẽt conſiderable. Apres la fidelité, cette charge demande en celuy qui l'exerce vne merueilleuſe vigilance. Il eſt vray que c'eſt auſſi vne qualité requiſe en tous ceux à qui on a commis quelque adminiſtration: mais elle l'eſt d'autant plus quand les charges ſont d'vne extraordinaire importance. Vn Pilote a à rendre conte de ſon vaiſſeau & de tous ceux qui ſont dedans, parce que l'on a commis leur ſalut à ſa conduite. Mais s'il s'endort au gouuernail, & que le nauire vienne à donner contre vn rocher & à s'y briſer, ce n'eſt qu'vn vaiſſeau perdu, qui ne tire pas neceſſairement en conſequence la ruine & le naufra-

ge de toute la flotte. Si celuy qui commande dans vne place frontiere la laiſſe par ſa negligence ſurprendre à l'ennemy de l'Eſtat, il y fait vne bréche par laquelle il y peut entrer, & rauager vne Prouince toute entiere. Neantmoins tandis qu'il y a vne bonne armée ſur-pied on ſe peut oppoſer aux progrés de l'ennemy, & reconquerir ce qu'il a pris, ou faire ſur luy quelque entrepriſe dont le ſuccés contrebalancera cette perte. Mais ſouuent dans vne armée eſt le rempart de tout vn Eſtat, de ſorte que s'il luy arriue quelque deſaſtre par la negligence du General, il n'y va pas ſeulement de la perte de ceux qui la compoſoient, il y va de la vie & de la liberté d'vn million d'autres. Et ſous ce mot de vigilance, il faut auſſi ſans doute comprendre toute autre circonſpection, pour ne haſarder pas ſans neceſſité, & ſans y auoir bien regardé, ny vn combat general, ny vn ſiege grand & ruineux, ny vn aſſaut ſanglant & meurtrier, ny aucune autre entrepriſe temeraire. A regarder par

vn viſage l'action des Romains, quand apres la bataille de Cannes ils receurent Terentius Varro auec honneur; ce fut vn effect de leur magnanimité, de n'imputer pas les euenemens aux conſeils, & de luy ſauoir bon gré de ce qu'il n'auoit pas deſeſperé de la Republique. Mais à regarder l'action de Varro meſme par vn autre coſté, il meritoit vn tout autre traittement; d'auoir par ſon inconſideration, perdu la plus belle armée que les Romains eurent iamais, eſté cauſe de la mort de cinquante mille combattans, & mis l'empire Romain ſi pres du tombeau, qu'il n'y eut que ſon ſeul bon-heur, & cette vertu du conſeil de Dieu qui auoit deſtiné Rome à commander à tout l'vniuers, qui en empeſcha la ruïne. Et bien que ce fuſt contre leur aduis que Pompée donna la bataille de Pharſale, & l'Admiral de Coligny celle de Moncontour, ſi eſt ce que puis qu'ils auoient tous deux le ſouuerain commandement en la main, ils deuoient pluſtoſt, à quelque prix que ce fuſt, ſe tenir fermes dans

leur bonne resolution de tirer la guerre en longueur, qu'en se laissant, comme ils firent, emporter à l'impatience, & à la temerité de quelques-vns, mettre leurs partis dans l'estat où leurs défaites les reduisirent. Comme il ne faut pas nourrir les vlceres quand on les peut guerir prontement sans mettre le patient en peril, aussi faut-il differer l'vsage des incisions, & des grandes euacuations, & des remedes violens, quand on void manifestement qu'en les appliquant on luy fait courir risque de la vie. On dit qu'à mesure que Cesar vieillissoit il deuenoit plus retenu à hazarder des batailles generales. Ce qui ne venoit pas tant, à ce que l'on croid, du refroidissement de son sang, que de la crainte qu'il auoit que l'euenement des combats estant tousiours fort douteux, il ne luy ariuast quelque disgrace considerable, pour flestrir tous ses lauriers & toutes ses victoires precedentes. Et c'est pourquoy quelques-vns ont dit qu'en la bataille qu'il donna en Espagne contre les enfans de Pompée,

ſe voyant ſur le point de la perdre, il fut en penſée de ſe donner de l'eſpée dans le corps, afin de ne voir point ſa honte : ce qui arriua auſſi au Prince d'Anguien à la bataille de Ceriſoles. Si donc l'ambition d'vn homme, & le ſoin qu'il a de la conſeruation de la reputation de ſa gloire, l'oblige à eſtre ainſi conſideratif, l'intereſt de tout vn Eſtat, doit encore beaucoup donner de la circonſpection d'auantage. En troiſiéme lieu, il eſt du deuoir Chreſtien d'vn General, d'eſtre exact & ſcrupuleux en l'obſeruation de la Diſcipline militaire. Ce que ie ne dis pas dautant que c'eſt de là, autant que d'aucune autre choſe, que depend la conſeruation des armées & le ſuccés des combats. Les Romains eſtoient vaillans : mais les Gaulois l'eſtoient peut eſtre autant qu'eux ; & la façon de laquelle Ceſar meſme les deſcrit, & la peine qu'il a euë à les ſubjuguer, en eſt vn ſuffiſant témoignage. La Diſcipline preſque ſeule a donné l'auantage à ces Conquerans, & les a rendus les dominateurs de toute la

terre. Mais ce n'eſt pas à cela que ie regarde. Ie veux dire ſeulement que ſans cette exactitude, les gens de guerre prennent vne telle licence en tous leurs comportemens, que c'eſt vn horrible débordement en toutes ſortes de vices. C'eſt là que regne l'impieté, & qu'elle ſe témoigne principalement en toutes ſortes d'épouuantables blaſphemes. C'eſt là qu'eſt l'ecole de l'inſolence & de la diſſolution, & que l'on ſe plonge en toutes ſortes d'ordures. C'eſt là qu'on exerce toutes ſortes de brigandes, de pilleries, & de picorées, tant ſur amis que ſur ennemis. C'eſt là que les hommes s'abandonnent à la cruauté, & qu'ils deuiennent plus impitoyables que les lions, ſi la ſeuerité d'vn General ne reprime leur violence. Il eſt vray que quelques fois les Generaux d'armée n'ont pas tout le pouuoir qui leur ſeroit neceſſaire pour bien pratiquer cette prudente ſeuerité. Car le nerf de la guerre c'eſt la diſcipline, mais le nerf de la diſcipline c'eſt l'argent. De ſorte que quand on ne fournit pas à vn

Capitaine dequoy payer ses soldats regulierement, il est impossible qu'il les tienne absolument dans les termes de l'obeïssance. Quelcun a dit autres fois qu'il y a deux points qu'vn Capitaine doit exactement obseruer, bien payer & bien pendre. Mais celuy cy depend tellement du premier, qu'il ne se peut pratiquer sans luy, de sorte que là où il y a faute de solde dans vne armée, il n'y a iamais faute de desordre, de mutinerie, & de licence. Et ceux de la Religion l'ont experimenté en France, pendant tout le temps des guerres ciuiles où ils ont fait vn party. Au commencement la vertu des Generaux, comme estoient le Prince de Condé, & l'Amiral de Coligny, grand ennemy de la licence militaire s'il en fut iamais: les exhortations des Ministres, qui preschoient sans cesse la iustice, la temperance, la modestie, & la pieté; & quelque zele de la soldatesque mesme, qui ne s'estoit point encore gastée par les armes, & en qui estoit toute fraische l'emprainte qu'y auoit faite la doctrine de

la Reformation, tenoit toutes choſes en tel eſtat que c'eſtoit le deſordre le mieux ordonné du monde. Mais ces gens qui faiſoient la guerre comme des Anges, deuinrent hommes incontinent : & en fin pluſieurs degenererent de telle façon, qu'il y en eut qui firent tant de maux que des demons incarnés n'en feroient pas dauantage. Ce qu'il faut imputer à diuerſes cauſes à la verité, & le meſlange de ceux de cette profeſſiõ auecque les Politiques & les Malcontens, y a beaucoup contribué. Mais la principale ſource du mal a eſté en la poureté des chefs, qui n'ont peu retenir l'autorité ſur ceux à qui ils ne donnoyent point de paye. Quand l'Eſtat eſt reduit à vne telle neceſſité, qu'il n'a pas le moyen d'entretenir regulierement ſes gens de guerre, de ſorte que ſes Capitaines ſont contraints de ſouffrir beaucoup de choſes d'eux qu'ils ne ſouffriroient point autrement, on eſt obligé de s'accommoder au temps, en attendant qu'il en vienne vn meilleur qui reſtabliſſe le bon ordre. Et

pendant la Ligue, que les grandes villes, & les bons Bureaux, & les principales sources des Finances estoient en la puissance de ceux qui portoient les armes contre le Roy, il fallut bien s'aider comme l'on pouuoit, & ne faire pas semblant de voir quantité de desordres. Et alors la conscience d'vn General d'armée en est deschargée, parce que, de quelque façõ que ce soit, il faut tascher de sauuer l'Estat. Mais ie trouue qu'vn homme de bien est en peine, quand il est conuié par son Prince à prendre la conduite d'vne armée, dont il preuoid que par le peu d'ordre qu'on donne aux affaires, elle ne sera pas payée, desorte qu'il faudra qu'il conniue à vne infinité de brigandages, qui deuroient estre soigneusement reprimés. Car il est certain que les sentimens de la iustice & de l'honneur repugnent à prendre des emplois où on est contraint de fermer les yeux à tant de choses infames. Que si nonobstant ces considerations vn Capitaine se sent obligé par sa vocation, & par les seruices qu'il est ca-

pable de rendre à ſon Prince & à ſa patrie, de prendre le commandement d'vne armée telle que cela, ie ne voy que deux moyens d'y ſatisfaire à ſa conſcience. L'vn eſt de faire, quoy qu'il en ſoit, tout ce qu'il pourra, ſi ce n'eſt pour empeſcher tout à fait les maux, parce que cela eſt hors de ſon pouuoir, au moins pour ne permettre pas qu'ils viennent à l'extremité. Parce que comme encore que quand vn vaiſſeau fait eau par diuers endroits, il ne ſoit peut eſtre pas poſſible de l'en vuider entierement, ou de l'empeſcher d'y entrer, on ne laiſſe pas de pomper pourtant, parce qu'on le ſoulage toujours dautant, & que l'on gaigne le temps, en attendant qu'on arriue en quelque port, où lon pourra ſi bien le racommoder qu'à l'aduenir il vogue ſans toutes ces peines; en toute ſocieté où il y a de la corruption, il faut que ceux qui la gouuernent s'y conduiſent de la façon, & que s'ils ne peuuent tout à fait la reformer, ils empeſchẽt au moins qu'abſolument elle ne ſe perde. Nous ne

ſommes pas, diſoit autresfois Ciceron de l'eſtat des affaires de ſon temps, dans la Republique de Platon, mais dans la lie de celle de Romulus, où nous auons beaucoup de ſujet de nous louër de noſtre condition, ſi nous pouuons ou retenir ou mettre les affaires en telle conſtitution, que l'on puiſſe dire qu'elles ne ſont pas deſeſperées. L'autre eſt de faire en ſorte que puis que la guerre doit nourrir la guerre, comme diſoit autresfois le vieux Caton, ce ſoit celle que nous faiſons dans les terres de l'ennemy qui entretienne nos gẽs, & non pas celle qu'on n'exerce que trop ſouuent ſur les amis meſmes. Car quelle pitié eſt-ce que cela, que les armées qui ſont deſtinées pour la defenſe de l'Eſtat, le rauagent & le ruïnent elles meſmes? Que l'on craigne autant l'arriuée de ſes compatriotes, que les inuaſions de l'eſtranger? Que nous viuions chés nous meſmes & chés nos concitoyens, comme dans vn païs de conqueſte? Si donc il faut viure de rapine, s'il faut epuiſer vne prouince de contributions, s'il

faut permettre aux ſoldats de ſe payer de pilleries, il faut que ce ſoit de celles qui ſe font ſur ceux contre qui nous auons les armes à la main, & de qui ſelon le droit des Gens nous pouuons nous approprier le bien par l'auantage de la victoire. Et pour cela vn Capitaine doit bander tous les nerfs de ſon courage & de ſon entendement, pour auoir tellement l'auantage de ſon coſté, que ce ſoit toujours aux deſpens de l'ennemy qu'il face la guerre. En fin, parce que cet auantage là depend de la benediction de Dieu, beaucoup plus que de la prudence & du courage de l'homme, & meſmes que c'eſt Dieu qui donne aux hommes & le cœur & l'entendement, & qui l'oſte quand il luy plaiſt, le principal ſoin qu'vn General doit auoir, c'eſt qu'autant que cela eſt en ſon pouuoir, Dieu ſoit bien ſeruy en ſon armée. Il eſt vray que les premiers mouuemens à cela doiuent proceder du Prince meſme. C'eſt à luy à choiſir les Capitaines en qui il y a de la pieté, & à donner les ordres generaux à ce

qu'elle ne soit pas negligée. Comme l'histoire nous rapporte de la Reyne Elisabet, qu'ayant equippé vne grande flotte pour enuoyer contre les ennemis de son Estat, elle prescriuit elle mesme les heures ausquelles ces saints exercices se deuoient faire en chaque vaisseau, & fournit en grande partie le formulaire des prieres. Mais parce que bien souuent les Princes n'ont pas ce soin là, & que quand ils les auroient, c'est à leurs Generaux d'armée à les faire bien executer, autrement ils deuiendroient inutiles, c'est à eux principalement que la Morale Chrestienne donne cet aduertissement. Et pour ce qui est des Capitaines qui commandent vne armée de mesme religion auec eux, la chose est sans difficulté. Chacun, selon la persuasion de la bonté de sa creance, est obligé en sa conscience d'en inspirer le sentiment à ses soldats, & de procurer que Dieu soit seruy par eux selon la forme qu'il estime la meilleure. Car outre que c'est vn deuoir dont tous les hommes, en quelque condition

qu'ils ſoyent, ſe doiuent religieuſement acquitter, ſi la ſoldateſque n'eſt retenuë par quelque crainte de la Diuinité, elle ſe licencie incontinent à des excés & à des debordemens tout à fait eſtranges. De ſorte qu'il eſt en quelque façon plus neceſſaire d'auoir vn ſoin particulier de faire pratiquer la pieté dans les troupes militaires, que l'on ne fait dans les autres lieux, parce que la licence de la guerre a plus beſoin de ce correctif, & que les debauches ne ſont pas ailleurs ny ſi ordinaires ny ſi violentes. Et bien que dans les guerres ciuiles qui ſe ſont faites en France pour la Religion autrefois, l'on ne puiſſe pas nier qu'il n'y ait eu beaucoup de deſordres dans le party des Reformés, il eſt neantmoins certain qu'on doit dõner cette loüange à leurs chefs, qu'ils ont fait ce qu'ils ont peu pour y entretenir la deuotion ſelon leur creance. Le Prince de Condé, l'Amiral, le Roy de Nauarre, tandis qu'il a eſté dans cette profeſſion, l'autre Prince de Condé ſon couſin, le Vicomte de Turenne, quand

vne fois il y fut inſtruit, La Nouë Bras-de-fer, le Pleſſis Mornay, & quantité d'autres gens de qualité qui ont eu part dans la conduite de leurs affaires & de leurs gens, auoient en grande recommandation la pratique de la pieté dans toutes les occaſions & dans toutes les factions militaires. Et veritablement, comme il n'y a rien de plus beau qu'vne armée que la crainte de Dieu gouuerne, & qui a la deuotion à cœur, auſſi n'y a-t-il point de plus efficacieux motif aux actions de valeur, que la vraye pieté, point de choſes ſur leſquelles vn Capitaine ſe puiſſe ſi bien aſſeurer de la victoire. Les tambours & les trompettes, les fifres & les tymbales, animent & donnent de l'ardeur & de la hardieſſe pour le combat. Mais l'ardeur martiale que cela inſpire vient pluſtoſt des ſens que de la raiſon, & de l'emotion de l'appetif ſenſitif, que de l'impreſſion de l'idée du vray honneur dans les hautes puiſſances de de l'ame. Témoin en ſoit que les cheuaux en experimētent l'emotion,

& se sentent par ces sens exciter à la bataille. Mais les prieres, le chant des Pseaumes, les viues exhortations, les representations bien expresses & bien pathetiques de la misericorde de Dieu en Iesus Christ, & des esperances du siecle à venir, remplissent l'ame de hardiesse contre les pensées de la mort, & rendent les hommes inuincibles. Mais quand le Capitaine est d'vne religion, & son armée d'vne autre, comme cela arriue quelquesfois, il y peut auoir de la difficulté à iuger comment il faut qu'il s'y comporte. Car de laisser absolument le soin de cette partie de son deuoir, c'est abandonner quand & quand ses soldats à l'impieté, & en suite à toutes sortes de debordemens : & neantmoins, il semble d'autre costé que de s'en vouloir acquitter, c'est faire quelque chose contre le mouuement de sa conscience. Parce que ce que nous improuuons vne religion, c'est que nous estimons qu'elle contient quelque chose contre la gloire de Dieu. Or comment se resoudre à procurer vne

vne chose en laquelle on a cette opinion que la gloire de Dieu est violée? A examiner les choses par la raison & sans passion, vn General-d'armée qui est Catholique Romain, se peut sans scrupule de conscience acquitter de ce deuoir, bien qu'il commande à des troupes Reformées. Car il y a dans nostre Culte trois choses. Dans l'vne nous parlons à Dieu en le priant & en luy chantant des Pseaumes. Dans l'autre il parle à nous par la bouche de ses seruiteurs qui nous preschent sa verité : & dans la troisiéme, qui est la celebration des Sacremens, le commerce entre Dieu & nous est en quelque façon reciproque, parce que nous y faisons à Dieu vne protestation solemnelle de nostre foy ; & qu'il nous y ratifie ses promesses par vn gage exterieur de son amour, & qu'ainsi nous contractons comme tout de nouueau de part & d'autre l'alliance de nostre salut & de son seruice. Dans la premiere de ces choses il n'y a rien qui puisse raisonnablement choquer vn Catholique

Romain. Car les Pſeaumes que nous chantons ſont les Cantiques de Dauid, dont toute la Cour retentiſſoit autre-fois du temps du Roy François premier, & au commencement du regne de Henry ſecond; auant que nous les nous fuſſions appropriés pour l'vſage de nos Egliſes. Et comme nous ne ferions point de ſcrupule de conſcience de chanter les Pſeaumes de Monſieur Godeau, parce qu'il n'y a rien que de conforme à nos ſentimens, il paroiſt aſſés par la Preface qu'il a miſe audeuant de cette belle compoſition, qu'il ne feroit point de ſcrupule de chanter les noſtres. Ce qu'il y trouue à redire, ce ſont quelques vieilles phraſes & quelques mots ſurannés, qui ne corrompent point la pieté : comme ce que nous trouuons à redire dans les ſiens, c'eſt peut eſtre vn peu trop de pompe & de curioſité, qui n'altere pas non plus la pureté de la doctrine contenuë en ce diuin liure. Et quant à nos prieres, elles ſont compoſées de telle façon que tout catholique Romain les

peut ouïr ſans offenſe. Pource qui eſt de la predication, on y fait ordinairement deux choſes : on y explique la doctrine poſitiue de la Religion ; & on y diſpute contre les erreurs qui y ſont contraires. Or eſt la doctrine poſitiue de la Religion reformée telle, qu'il n'y a point de catholique Romain ; s'il ne veut renoncer au Chriſtianiſme, qui ne ſoit obligé de l'approuuer. Car nous auons tous les fondemens de la Religion & tous les articles fondamentaux de la Foy, communs, au moins ſi on ſe rapporte de noſtre creance, non aux calomnies de quelques impoſteurs & de quelques impertinens chicaneurs, qui nous font dire mille choſes que nous ne croyons pas, ou qui donnent à ce que nous diſons vn ſens contraire à nos intentions ; mais aux declarations publiques & authentiques de noſtre creance. Quant aux erreurs que nous combattons, à la verité ceux de la communion de Rome y ſont aſſés ſouuent meſlés : mais on les peut refuter en ſtile doux, & qui ne choque point vn

General, ou mesmes on les peut alors laisser en arriere tout à fait, s'il est ainsi expedient pour la satisfaction du Capitaine. Et en telles occasions il est peut estre plus necessaire de faire des inuectiues contre les vices des mœurs que contre les taches de la Foy, & d'affermir les esprits des hommes contre les pensées de la mort, que de les armer de raisons contre les subtilités des Sophistes. En fin, pour ce qui est de l'administration des Sacremens, puis que ceux de la communion de Rome ne sauroyent nier que la façon de laquelle nous les celebrons, tant eu egard à la simplicité des ceremonies, qu'à la plenitude essentielle des choses qui le composent, ne soit plus conforme à la premiere antiquité de l'Eglise, & à l'institution de nostre Seigneur, que n'est la maniere dont on les pratique parmy eux, qu'y peut trouuer vn General d'armée à redire, qui empesche qu'il n'en permette la celebration, ou qu'il ne la sollicite luy mesme ? Mais à tourner la medaille de l'autre costé, il

s'y trouuera de la difficulté beaucoup d'auantage. Car pour ne parler point des autres choſes auſquelles vn Reformé ſe peut accrocher au culte Romain, ſon ame, s'il faut ainſi parler, & & le centre auquel il aboutit preſque tout entier, c'eſt la Meſſe, dont la creance de ceux de la Religion eſt telle, qu'ils n'en peuuent ny procurer ny meſmes ſouffrir la pratique, où elle depend de leur autorité, ſans commettre quelque choſe contre la gloire de Dieu & de leur Sauueur, l'honneur duquel, ſelon leur opinion, eſt transferé à vn morceau de pain dans ce pretendu ſacrifice. Tellement que ny directement ny indirectement, ils n'y peuuent contribuer ſans y in-intereſſer la gloire de Dieu & la pureté de leur conſcience. Mais la conſtitution des choſes humaines eſt telle, qu'en vne telle occaſion vn General d'armée n'a point beſoin de ſe mettre en peine. Là où toute vne armée, ou la beaucoup plus grande partie des troupes qui la compoſent, eſt de catholiques Romains, le Souuerain eſt

ordinairement de la mesme Religion, & les autres Officiers pareillement, qui ont assés de soin de faire pratiquer leur religion à leurs soldats sans qu'il s'en mesle. Et quand il n'y auroit que les Ecclesiastiques & les Moines qui se rencontrent dans les armées à solliciter cela, ils deliurent assés le General du soin de cette partie de sa charge. De sorte qu'il n'a rien sinon à souffrir ce qu'il ne peut & qu'il ne doit pas empescher, parce que le Roy ne luy a pas en cet egard donné la puissance souueraine. Ioint que quand il y auroit plus de pouuoir qu'il n'y a, ce ne seroit pas chose sans difficulté, de determiner lequel seroit le plus expedient, d'obliger vne armée à celebrer vn culte de Religion, quel qu'il soit, ou de la laisser sans aucun exercice de pieté, ce qui y engendreroit incontinent l'atheïsme. Ce donc que la conscience requiert d'vn Capitaine General en vne telle occasion, est d'y donner luy mesme à ses gens toutes sortes de bons exemples. Car outre ce qui regarde sa personne, qui doit

estre profondement imbuë des sentimens de la pieté; outre ce qui touche sa maison & ses domestiques, sur lesquels il doit auoir vne particuliere inspection; sa tente doit estre comme vn Temple, où ceux de sa creance se rassemblent pour y participer au seruice de Dieu, & par tout où l'occasion se presente de rendre l'Euangile de bonne odeur, il y doit faire paroistre son zele. Et s'il a quelque veritable soin de son salut, il se doit donner garde comme de la peste, d'vne certaine opinion qui a la vogue entre les Grands & parmy les gens de guerre, que la deuotion est ordinairement vne marque de foiblesse. C'est pourquoy on la laisse aux femmes, & aux hommes en qui la condition & la naissance n'a rien mis de bien releué; comme si l'eminence de la condition soustrayoit les Grands de la jurisdiction du Ciel, ou comme si la grandeur du courage s'estendoit iusques à ne craindre pas Dieu méme. Ie ne sçay pas s'il y a aucun Grand, quel qu'il soit, qui osast se preferer à Dauid en dignité & en ma-

gnanimité, & croy qu'ils auroient assés acquis d'honneur si on les luy pouuoit mettre raisonnablement en paralelle. Et toutesfois son histoire & ses Cantiques témoignent treshautement qu'il auoit la pieté souuerainement à cœur, & qu'en luy cette diuine vertu n'estoit nullement incompatible ny auec la grandeur de la dignité, ny auec celle du courage. Et comme la crainte de Dieu doit gouuerner les actions d'vn General, tant en la conduite de l'armée que dans le combat, aussi, pour finir ce chapitre par cette consideration, la doit il prendre pour sa reigle dans les bons & dans les mauuais euenemens, soit, dije, qu'il reçoiue quelque disgrace, ou que Dieu le fauorise de la victoire. Car quant aux disgraces, il en arriue quelquesfois aux plus gens de bien & aux plus experimentés capitaines. L'Amiral de Coligny perdit la bataille de Moncontour, & vid en cet accident le party dont il estoit chef, à deux doigs de sa ruïne. La Nouë Bras-de-fer fut défait

au ſiege d'Ingelmonſter, & y perdit auec ſon armée la liberté, laquelle il ne reuid plus qu'apres vne rigoureuſe priſon de pluſieurs années. Mombrun & Montgommery, perdirent en fin non ſeulement l'honneur du combat & la liberté, mais par vne rigueur extraordinaire en telles ſortes d'accidens, il leur en couſta la vie. Mais il n'y eut pas vn de ceux là qui ne fiſt paroiſtre en de ſi funeſtes occaſions vne excellente pieté coniointe auec vne inuincible grandeur d'ame. Car comme on emportoit le premier dans vne litiere, parce que ſes playes ne luy permettoient pas de monter à cheual; on l'oüit qu'il prononçoit & qu'il repetoit ces paroles d'vn Pſeaume à part-ſoy, *Si eſt ce que Dieu eſt tres-doux A ſon Iſrael voire à tous, Qui gardent en toute droiture, Leur conſcience entiere & pure.* Et s'eſtant entretenu & conſolé de ces bonnes penſées en particulier, il releua puis apres le courage de ceux qui ſe trouuerent autour de luy, tint, tout bleſſé qu'il eſtoit, conſeil auec eux, ſouſtint par ſon admi-

rable conſtance, ceux qui paroiſſoient les plus abbatus, remit l'eſperance dans leurs cœurs par ſes raiſons & par ſes exhortations, fit les ouuertures neceſſaires pour remettre les affaires ſus, & par ſes prudentes & vigoureuſes reſolutions, & par les actions dont luy & Piles, & quelques autres les ſeconderent, il ſe vid peu de temps apres en eſtat d'eſtre auſſi conſideré qu'il auoit eſté auant la bataille. Le ſecond ſupporta ſa priſon d'vne façon extraordinairement exemplaire. Car la douceur qui luy eſtoit comme propre & naturelle entre tous les hommes de ce meſtier là, & la magnanimité en laquelle il ne cedoit à aucun d'eux & la ſageſſe qui gouuernoit admirablement toutes ſes belles qualités, reluiſirent toujours comme à l'enuy dans cette longue eſpreuue de ſa vertu, & donnerent de l'admiration à ſes ennemis: mais ſa pieté ſur tout s'y maintint ſi egale & en ſi haut point, que les lettres qu'il eſcriuit de ſa priſon à ſa femme & à ſes amis, & que i'ay entre les mains, en ont mis dans mon

eſprit en les liſant vne idée comme incomparable. En fin les deux derniers firent voir iuſques dans la mort que comme la nobleſſe de leur naiſſance leur auoit donné vn courage intrepide dans les dangers, le Chriſtianiſme, dont ils auoient profondement imbu les dogmes dans la Reformation, les auoit remplis d'vne pieté à qui les eſchaffauts ny les bourreaux n'eſtoient pas capables de faire pour vn moment perdre, comme on dit, la tramontane. Pource qui eſt de la victoire, ie ne ſçay s'il n'eſt point auſſi malaiſé d'y maintenir ſa vertu & ſa pieté enuers Dieu, que dãs le déſordre d'vne defaite. Car comme de tous les ſuccés qui peuuent arriuer en la vie, le plus auantageux eſt celuy qui arriue à vn Capitaine general par la victoire en vn grãd combat, auſſi n'y en a-t-il point vn ſi capable de le tranſporter, & de luy donner quelque excés de joye & de vanité. Apres la bataille de Coutras il arriua ie ne ſçay comment que le ſoupper du Roy de Nauarre luy fut appreſté dans vne chambre haute que l'on auoit tapiſſée

des drappeaux qu'il auoit gaignés, & au dessous de laquelle on auoit mis le corps du Duc de Ioyeuse, & de plusieurs autres gens de condition qui auoient esté tués auec luy. N'estoit-ce pas vne grande tentation à la modestie de ce Prince, de voir ses ennemis sous ses pieds, & la sale de son souper tapissée de leurs despouilles? Il s'y maintint neanmoins dans vne fort belle trempe de douceur & de grauité, comme il auoit desja donné des témoignages de sa pieté, en faisant prier Dieu solemnellement auant le combat, & fait rendre graces sur le champ apres la bataille. Mais apres celle de Lipsic, où ce grand Gustaue demeura victorieux, quoy qu'il possedast la vertu au point des heros, il ne se peut empescher de laisser eschapper vne parole mal digerée. Car en se promenant entre les corps morts, & en monstrant au Duc de Saxe, qui se promenoit auec luy, les monceaux de leurs communs ennemis, il luy demanda, *Mon cousin, ma besoigne vous plaist elle pas?* non seulement,

comme s'attribuant ce grand ſuccés, mais encore cõme gouſtant auecque plaiſir le ſpectacle de ce carnage. Dans l'ardeur du combat, ſe défaire de ſes ennemis & ne les eſpargner pas, c'eſt valeur. Hors de là, qui ne regarde ces maſſacres auec quelque eſpece d'horreur, non ſeulement il n'a pas les ſentimens aſſés Chreſtiens, mais il ſemble en quelque ſorte degenerer de l'humanité; & tenir quelque choſe du barbare. Et c'eſt ce qui fit qu'apres la bataille d'Iury, Henry le Grand deſtourna ſes yeux de deſſus ſon eſpée, qu'on luy preſentoit telle qu'il l'auoit remiſe au foureau apres la défaite des ennemis, parce qu'elle eſtoit pleine de ſang & de diuerſes autres marques de la furie auec laquelle il l'auoit employée en cette Iournée. C'eſt auſſi vn deuoir de l'humanité, & par conſequent du Chriſtianiſme, d'auoir ſoin apres la victoire d'enterrer les corps, non des amis ſeulement, mais auſſi des ennemis. Car il eſt bien certain que la guerre donne le droit d'vſer de beaucoup de

rigueur contre les ennemis viuans. Mais ces droits là s'esteignent enuers les morts, qui d'autant qu'ils ne sont plus, ne peuuent plus estre ennemis: la mort esteignant les relations, qui ne peuuent subsister sinon dans les estres qui existent. Et de fait les Payens mesmes se sont acquittés de cette humanité, & le consentement des Grecs & des Romains y a esté si vniuersel, qu'ils en ont fait comme vne espece de loy ou de maxime generale. Les Carthaginois mesmes, dont la trempe estoit plus aigre, & le naturel plus enclin à la cruauté, ont eu soin d'enterrer leurs ennemis morts, afin qu'ils ne demeurassent pas en proye aux oiseaux carnaciers & aux bestes sauuages. Mais bien que la guerre donne plus de droit contre les viuans, si ne sont ils pas sans bornes: de sorte qu'vn Capitaine chrestien, s'il veut remplir la magnificence de ce nom, les doit, à mon aduis, reigler par la condition, & l'estat, & l'aage, & le sexe des personnes. Ie dis la condition premierement. Car il y en a quelques vns dont la

naissance & la dignité est tellement priuilegiée, que comme, s'il est possible, on les doit espargner dans le combat, aussi faut-il auoir vn soin tres-particulier de leur conseruation apres la victoire. Tels sont les Roys, & les Princes qui le peuuent deuenir, dont il se faut, s'il y a moyen, destourner quand on se trouue deuant eux la pique à la main, de peur de respandre vn sang que Dieu à consacré par son onction, ou en quelque façon destiné à commander aux autres hommes. Et c'est à cela que regarda ce ieune & braue Capitaine qui defendit il y a quelque temps Mommedy contre le Roy, quand l'ayant veu paroistre en vn lieu où il y auoit du peril, parce que les coups y tomboient menu, il fit cesser la mousqueterie de ses gens, & enuoya supplier sa Majesté de ne hasarder pas ainsi sa personne. Ce donc que les Romains ont tant celebré l'action de Mucius Sæuola contre Porsenne, c'est plustost vne marque de leur ferocité que de leur vraye vertu: & ce qu'apres auoir fait des Monar-

ques prisonniers, ils les ont publiquement menés en triomphe,& puis apres estranglés en la prison, sert en grande partie de Commentaire à cet endroit de la Prophetie de Daniel, où l'empire Romain est representé comme vne beste cruelle & sauuage. Ie dis puis apres l'estat. Car quand vne ville est prise d'assaut, & que le victorieux est le plus fort entre ses murailles, s'il s'y rencontre encore quelques gens si temeraires que de se presenter à luy l'espée à la main, le droit de la guerre, mesmes entre les Chrestiens, luy permet de les tuer, & peut estre que la prudence le veut, afin d'asseurer sa victoire. Car comme Ciceron l'a remarqué en son oraison pour Milon, il arriue souuent à la guerre des reuers ausquels on ne s'attendoit pas, & celuy qui despoüilloit son ennemy & qui luy pensoit tenir le pied sur le corps, s'est quelques fois veu renuersé par luy, tellement qu'il peut bien ne l'espargner pas tandis qu'il est en estat de faire quelque resistance. Car quant à ce qu'Edouard, Prince de Galles, donna

donna la vie à trois gentishommes François, qui eurent la hardiesse de soustenir tous seuls l'effort de son armée qui entroit victoriense par la bréche dans Limoges, & pardonna au reste des habitans pour l'amour d'eux, ce fut vn effect de la generosité de ce Prince, & de l'admiration en laquelle il eut vne si prodigieuse valeur, dont il ne pouuoit pas craindre d'auoir sujet de se repentir, parce que c'estoit plustost en ces gentishommes vne resolution determinée de mourir en gens d'honneur, qu'vn essay de la fortune du combat pour restablir des affaires absolument desesperées. Hors cette consideration, qu'il ne faut pas laisser la certitude de sa victoire en suspens, il est du deuoir des Capitaines Chrestiens de donner la vie à ceux qui ont mis les armes bas, ou qui ne sont point en volonté ny en posture de les prendre. De sorte que le carnage des vieillards & des malades, & de ceux qui se rendent à la mercy du vainqueur, dans les villes prises d'assaut, crient vengeance de-

uant Dieu, & font autant d'opprobres pour le Nom de Chreſtien, & autant de ſcandales contre nous parmy les nations infideles. Ie dis l'aage en troiſiéme lieu. Car poſé le cas que le droit de la guerre ou permiſt ou excuſaſt le meurtre de ceux qui ſont deſarmés, parce que quoy qu'il en ſoit, ils ont eu vne volonté ennemie, (quoy qu'il y a quelque eſpece de fureur de punir ainſi les volontés qui n'ont produit & qui ne peuuent produire aucun effect,) de quoy ſont coupables les petits enfans ſur qui s'eſtendent les funeſtes ſuittes d'vne victoire? Ils ſont, dit-on, partie de l'ennemy, & par conſequent doiuent eſtre iugés de meſme condition que luy, & ſujets aux meſmes rigueurs de la guerre. Ie le veux. Mais ils ne ſont partie de leurs peres ſinon tandis que leurs peres ſont viuãs. Ou bien donc les maſſacre apres que leurs peres ont eſté deſja maſſacrés, & alors ils ne leur appartiennent plus : ou bien on les met à mort ſous les yeux de leurs peres encore viuans, ce qui eſt ſans contredit

vne horrible barbarie. Car ſi tu veux pardonner au pere, pourquoy meurtris tu ſon enfant? Et ſi tu attens à tuer le pere, quand tu auras eſpandu le ſang de ſon enfant deuant ſes yeux, y a-t-il beſte ſauuage qui puiſſe egaler ta cruauté, qui ne ſe contente pas d'oſter la vie à celuy à qui la charité de Chriſt t'oblige de la conſeruer, ſi auant que de luy donner la mort, tu ne luy as donné vn déplaiſir qui luy eſt plus ſenſible que la mort meſme? Mais encore que les enfans ſoyent parties de leurs peres, ils le ſont auſſi du genre humain. Comme donques quand deux maiſtres poſſedent vn eſclaue par indiuis, il n'eſt pas raiſonnable que le delict de l'vn, qui luy fait perdre ſon droit, le face perdre auſſi à l'autre qui n'y a point participé; là où le genre humain tout entier a tant d'intereſt en la conſeruation des petits enfans, il n'eſt pas iuſte que la faute des peres qui les ont engendrés ait tant de pouuoir, que d'eſteindre le droit de la commune societé, qui n'en eſt nullement cou-

pable. Certainement les loix de la guerre, & l'auantage de la victoire, ne peuuẽt iamais donner aux hõmes tant de puissance les vns sur les autres, qu'ils en ont naturellement sur les autres animaux. Car la difference infinie de la nature oste absolument toute communion de droit entre les hommes & les bestes, qui comme elles ne sont pas capables d'exercer la vertu de la iustice, aussi ne le sont elles pas non plus que les hommes l'exercent enuers elles, parce qu'elles n'ont point de raison. A proprement parler, elles ne peuuent pas mesmes estre vn object de misericorde : parce que la misericorde est vn mouuement de l'ame, lequel s'engendre dans les hommes par la reflexion que l'on fait sur soy-mesme, de ce qu'estant de mesme nature auec ceux que l'on iuge miserables, on peut tomber en mesmes inconueniens qu'eux. Et neantmoins Salomon dit que *le juste a pitié de sa beste*, & le sentiment de tous les honnestes gens confirme tellement ce dire du Sage, que si nous voyons

quelcun qui maltraitte & qui massacre les poures bestes, sans en auoir quelque sujet bien euidẽt, nous l'accusons d'inhumanité. Quãd donques le droit que la societé des hommes a sur la vie des petits enfans ne seroit point si manifeste & si inuiolable qu'il est, le meurtre qui s'en fait dans les villes prises d'assaut, deuroit indubitablement passer pour vne horrible barbarie. C'est pourquoy l'on ne doit pas tirer à consequence le souhait que l'Eglise ancienne fait au Pseaume 137. contre la ville de Babylon. *Fille de Babylon*, dit elle, *qui t'en vas destruite, O que bien-heureux sera celuy qui te rendra la pareille de ce que tu nous as fait! O que bien heureux sera celuy qui empoignera tes petits enfans, & les froissera contre les pierres!* Comme Dieu a le droit d'vser des hommes comme il luy plaist, & comme la corruption de la nature des petits enfans les rend l'object de sa justice, personne ne peut douter qu'il n'ait le droit de leur oster la vie à quelque occasion que ce soit. Et quand il a resolu de le faire, com-

me il auoit fait à l'egard de Babylon, il le fait aussi quelquesfois predire, afin que quand il arriue on recõnoisse mieux son iugement. Or fait il faire quelquesfois aussi ces predictions par forme d'inprecation, comme cela est assés ordinaire dans les Pseaumes. En fin i'ay dit le sexe. Parce que quand les hommmes y deuroient estre moins espargnés, il en faudroit pourtant exempter les femmes, soit qu'on ait egard à la violence qui peut concerner leur vie, ou bien celle qui regarde leur honneur. Car quant à leur vie, si on en trouue quelques vnes les armes à la main, comme cela se void quelques fois, puis qu'elles font le mestier des hommes en combattant, elles peuuent bien subir leur fortune. Ce n'est pas le sexe de l'homme entant qu'homme, qui l'expose aux accidens de la guerre & qui luy en fait subir les droits : c'est que luy mesme la fait, & que par consequent il est raisonnable qu'il soit sujet aux loix par lesquels elle est gouuernée. De sorte que si la femme sort hors des termes de son

ſexe pour faire ce meſtier là, elle s'aſſujetttit à ſes loix par la meſme regle. Mais hors cela, c'eſt vne cruauté que d'exercer les rigueurs de la guerre ſur des perſonnes non ſeulement deſarmées, mais naturellement incapables de defenſe, & qui ont ces voyes de fait en horreur. Et quant à leur honneur, ie ne ſçay comment il s'eſt peu trouuer des Politiques qui ont creu qu'on le leur pouuoit iuſtement rauir par les loix de la victoire. Car la raiſon qu'ils alleguent, que c'eſt vne partie de la vengeance que la guerre permet d'exercer contre leurs maris, parce qu'elles ſont à eux, elle eſt tout à fait extrauagante. Quel dereglement en la nature eſt-ce là, que le deſir de la vengeance eſtant vne emotion de cette partie de l'appetit ſenſitif que l'on appelle l'Iraſcible ou la Courageuſe, elle s'exerce par l'autre partie où la Conuoitiſe a ſon ſiege, & dont les mouuemens & les objets ſont tout à fait differens? Quelle raiſon que ſous ombre que la victoire dãs toute ſa ſeuerité, vous donnant le

droit d'ofter la vie à voftre ennemy, ce qui eft le dernier des maux que vous luy pouués faire endurer, vous eftendiés encore voftre vengeance apres fa mort fur la pudicité de fa femme? Quelle iniuftice que pour vous venger de voftre ennemy, vous rauiffiés à fa femme ce qui n'eft plus à luy puis qu'il eft mort, ou qui eft tel, que fi vous y attentés à l'heure qu'il eft encore viuant, il eft incomparablement moins à luy qu'il n'eft à fa femme? La paillardife commife auec vne femme qui s'y laiffe aller volontairement, eft vn grand peché. L'adultere en eft encore vn plus grand, bien qu'on n'y apporte point de violence. Mais la paillardife & l'adultere commis par le violement, eft l'extremité de la fureur, & vn crime qui de toutes parts crie vne terrible vengeance. Tellement que les Capitaines qui les permettẽt, & qui neantmoins font profeffion d'eftre Chreftiens, fe rendent indignes de ce nom, & diffament à leur eternelle condamnation la religion qu'ils profeffent.

DV DEVOIR CHRESTIEN des autres gens qui ſuiuent les armes.

LEs gens entendus dans la Politique,& qui ont tout enſemble les ſentimens humains & Chreſtiens,dans le denombrement qu'ils font de ceux qu'il eſt conuenable d'eſpargner dans la fureur de la guerre, particulariſent dauantage ce que ie viens de dire plus generalement. Car ils diſtinguent entre les auteurs de la guerre, & ceux qui les ont ſuiuis, & diſent que ceux-là meritent d'eſtre punis, tant à cauſe de l'audace de leur crime, que pour empeſcher les autres de les imiter: & qu'au contraire ceux-cy ſont des objects de la compaſſion humaine, qui ne prend pas à la rigueur ce qui ſe fait par inconſideration. Et de fait les Princes, dans les rebellions de leurs ſujets, où ils ſemblent eſtre fondés à vſer de plus de ſeuerité qu'on ne fait

en vne guerre eſtrangere, ſe contentent ordinairemẽt de punir les port'enſeignes de la reuolte, & pardõnent à la multitude qui s'y eſt laiſſée emporter. Et l'hiſtoire des Romains, qui eſtoient ſeueres à maintenir la maieſté de leur empire, monſtre que neantmoins ils en ont vſé de la ſorte en diuerſes occaſions. On diſtingue meſme entre les auteurs de la guerre, ceux qui l'ont ſuſcitée par haine, par vengeance, par eſprit de rebellion, par ſimple deſir de remuer dans vn Eſtat & d'y abbaiſſer l'autorité du Gouuernement, & qui, ce qui arriue ordinairement en conſequence, y ont manié les armes auec inſolence & cruauté; d'auec ceux qui y ont eſté portés par des mouuemens qui peuuent trouuer de l'excuſe entre les hommes equitables. Car quand c'eſt pour la liberté de ſa conſcience, & pour la deffenſe de ſa religion, ou parce qu'on eſt engagé d'alliance, & d'amitié, & de parenté auec ceux que lon croid eſtre iniuſtement opprimés, bien qu'il y euſt de l'erreur & de la temerité, ſi eſt-ce que cela eſt

meslé de quelque sentiment ou de pieté ou de generosité, qui rend la faute mesme des chefs aucunement pardonnable. Et de fait, parce que dans les guerres que nos peres ont faites en France pour la religion, c'estoit le seul mouuement de la conscience qui les y portoit, nos Rois s'y sont ordinairement monstrés plus enclins à la douceur, que si les souleuemens eussent esté pour quelque autre cause. Et ce fut veritablent vn grãd exemple de clemence, quand le feu Roy ayant reduit les Rochelois aux derniers abbois, non seulement il leur pardonna, mais mesmes il eut soin de les cõsoler & de les soulager en leur calamité, parce qu'il sçeut qu'ils ne luy auoient desobey que par la crainte qu'ils auoient euë d'estre violentés en leur conscience. On va mesmes iusques là, que quand dans le chef d'vne guerre on ne void point d'autre motif qui l'ait porté à l'entreprendre, sinon quelque noble ambition, vice qui tombe volontiers dans les grandes ames, & qui se sentent nées pour le commandement,

il eſt bien de la prudence d'vn vainqueur de luy oſter le moyen de remuer à l'aduenir:mais qu'il eſt auſſi de ſa bonté & de ſa generoſité de luy pardonner, & de le conſeruer pour des occaſions où il pourra eſtre vtile. Et parce que nos Roys en ont preſque toujours ainſi vſé, au lieu que dans les Eſtats voiſins on ſuit des maximes differentes, preſque toute la France s'imagina qu'on pardonneroit au dernier Duc de Montmorency, dont on auoit cette opinion que c'eſtoit le ſeul deſir de ſe ſignaler en quelque illuſtre occaſion, qui luy auoit fait prendre les armes. Mais à la verité, de les luy trouuer à la main contre ſon Souuerain, dans vne Prouince dont il luy auoit commis le gouuernement, c'eſtoit vne circonſtance fort conſiderable en ſon action, & qui iointe à quelques autres raiſons du temps, determinerent le feu Roy à laiſſer agir ſa iuſtice. Et veritablement il y a bien de la difference entre cette ambition, quād elle ſe trouue en des perſonnes qui vont à peu prés du pair auec ceux à qui on

ſe prend, & quand elle pouſſe vn ſujet à entreprendre contre ſon Prince. Car là il ſied parfaittement bien d'vſer de generoſité, comme dans la guerre d'entre les Romains & Pyrrhus, où ce Prince n'ayant point d'autre ſujet de la faire que la ialouſie de l'Empire, & la gloire de la victoire & de la domination, il s'y comportoit auſſi auec vne merueilleuſe magnanimité, à laquelle les Romains reſpondoient de leur coſté. Icy, il eſt quelques-fois neceſſaire de faire ſentir aux eſprits entreprenans, que l'autorité de leurs Souuerains, & la tranquilité de l'Eſtat, leur doit eſtre en plus de conſideration que la ſatisfaction de leur ambition, & que la manifeſtation de l'eleuation de leur courage. On y adjouſte encore non pas ſeulement ceux qui ſe ſont rendus à condition de vie ſauue; mais auſſi ceux qui ſe ſont abſolument remis à la mercy du victorieux. Car en ceux là c'eſt la foy publique qui agit, & on ne leur peut ſans crime fauſſer celle qu'on leur a donnée: En ceux-cy c'eſt la clemence & l'huma-

nité qui doit regner, ſi ce n'eſt que ceux qui ſe ſont remis à voſtre diſcretion, ſoyent coupables de quelque grand crime. Hors cela, maſſacrer ceux qui ſe iettent à vos pieds pour vous demander pardon, ou les faire ignominieuſemẽt attacher à vn gibbet, c'eſt vne choſe qui a tout à fait l'air de la cruauté, bien qu'on la peuſt aucunement defendre par les loix ordinaires de la guerre. Et ſi Marius & quelques autres en ont vſé de la façon, les Payens meſmes ont remarqué que c'eſtoit vne tache en leur hiſtoire. On va meſmes iuſques à eſpargner les oſtages, s'ils ne ſe ſont eux meſmes rendus coupables par leurs actions. Parce qu'encore qu'ils ayent eſté donnés pour ſeureté des conuentions, ſi eſt ce que quand ils n'ont rien contribué à la violation de la foy, il y a ce ſemble trop de rigueur de leur imputer la faute des autres. Car il eſt bien vray qu'ils ſont comme abſolument inutiles, s'il n'eſt pas permis de les faire mourir quand ceux qui les ont liurés manquent à ce qu'ils ont pro-

mis. Mais il vaudroit mieux prendre quelques autres ſeuretés de l'ennemy, que de s'engager dans la neceſſité de commettre vne eſpece de barbarie, contre des perſonnes qui n'ont point d'autre crime ſinon qu'ils ſont cautions de gens perfides & meſchans, & encores cautions qui ne s'y ſont pas ordinairement obligés volontairemẽt, mais qui y ont eſtés contraints par ceux qui les auoient en leur puiſſance. Et quand il y auroit eu quelque choſe de volontaire de leur part, toujours eſt il merueilleuſement dur que la generoſité d'vn homme, ou l'amour qu'il a pour ſon pays, ou le zele qu'il a pour le ſeruice de ſon Prince, ou l'honneſte affection qui l'attache à ſon party, l'expoſe miſerablement à la mort à cauſe du delict d'vn autre. Autrefois, que lon croyoit qu'vn homme eſt maiſtre de ſa vie, & qu'il la peut engager, Scipion, par pure grandeur de courage, & par bonté du naturel, n'a pas voulu faire mourir des oſtages qui s'y eſtoient volontairement ſoumis, en diſant qu'il pardonnoit aux inno-

cens, mais qu'il se vangeroit des coupables. Aujourd'huy, que le Christianisme nous apprend que nul n'est seigneur de ses membres, & que la vie des hommes est à Dieu, il ne faut pas prendre au pied leué l'inconsideration de ceux que quelque trop grande ardeur de courage & de bonne volonté, a portés à se rendre pleiges d'autruy au peril de leur propre vie. Que s'il faut vser de clemence mesmes enuers les ostages qui se sont ainsi obligés, que dirons nous de la calamité de ceux sur qui on exerce quelquesfois de terribles represailles ? Vn Gentilhomme de belle naissance, & qui estoit plein de vertu, de la maison de Villarnoul, ayant esté pris par le Duc de Mercœur, & ayant desja, comme prisonnier de guerre, composé pour sa rançon, comme il attendoit son argent, & qu'il ioüoit aux eschecs contre celuy qui le gardoit, receut la nouuelle qu'il falloit qu'il fust pendu, parce que le Roy auoit fait pendre quelcun du party de la Ligue. Ce fut vne surprise bien estonnante, & qui luy

luy donna de merueilleuſes agitations d'eſprit. Neantmoins il en reſchapa par quelque bonheur, & particulierement par la generoſité de celuy qui l'auoit en garde. Mais on en a veu de nos iours vn autre perir miſerablement de cette façon là. Ie n'oſerois pas dire que c'eſt cruauté, parce qu'il ſemble que cela eſt quelquesfois abſolument neceſſaire pour arreſter le cours d'vne autre, à laquelle vos gens ſeroient autrement continuellement expoſés. Et le Baron des Adrets excuſoit ainſi quelques inhumanités qu'il commettoit à la guerre. Mais ie ne puis que ie ne déplore le malheur des perſonnes à qui ces accidens arriuent, & que ie n'aye en horreur la guerre, qui oblige les Capitaines à de ſemblables actions. O Dieu, à quelles horreurs faut-il que les hommes ſe portent quelquesfois malgré qu'ils en ayent ? parce qu'indubitablement vn honneſte homme ſe fait vne grande violence à ſoy-meſme, quand il faut neceſſairement qu'il en vienne à de ſi eſtranges extremités. Autrement ceux

qui y prennent plaisir, ou mesmes qui le font sans vne extreme auersion, ne sont pas dignes du nom Chrestien, & meritent plustost celuy de Tartares. Et quand ie lis en nostre histoire ce que Louys de Bourbon Prince de Condé, fut obligé de faire à Orleans, à l'occasion de ce qui s'estoit passé à Rouën en la mort de Marlorat & de quelques autres, ie sens quelque fremissement, de voir que ceux de nostre profession se soient sentis necessités à de si sanglantes actions, par la rigueur du traittement que lon faisoit à leurs freres. Toutes ces considerations, & autres semblables, tiennent beaucoup de la Morale à la verité; & neantmoins parce qu'elles sont meslées de la Politique & des loix de la Guerre, & que ce dernier Volume de mon ouurage tend à sa fin, ie me restraindray icy de plus prés à l'explication des deuoirs Chrestiens de ceux qui, outre les Capitaines generaux, suiuent le mestier des armes, & les reduiray aux Gouuerneurs des Prouinces & des places, qui sont des charges militaires: aux Offi-

ciers qui commandent ſous eux ; & aux ſoldats qui ſont ſous la conduite des vns & des autres. La plus part de ce que i'ay dit à l'occaſion des Generaux-d'armée, conuient auſſi aux Gouuerneurs des Prouinces & des places, de ſorte qu'il n'eſt pas beſoin de le repeter : mais il y faut adjouſter la conſideration des choſes qui leur peuuent eſtre particulieres. Dans les guerres eſtrangeres, la commiſſion des Generaux d'armée regarde les eſtrangers & les ennemis : mais la charge des Gouuerneurs des Prouinces & des places, regarde les regnicoles & les ſujets du Souuerain. Contre ceux-là donques mille choſes ſont permiſes, qui ne le peuuent eſtre enuers ceux-cy. Car la guerre qui ſe fait contre les ennemis eſt, ce ſemble, pour les deſtruire, au lieu que l'autorité de gouuerner les citoyens & les ſujets, eſt pour leur bienfaire & les proteger. Comme donques le Roy eſt le pere de tout ſon peuple, les Gouuerneurs qu'il eſtablit ſont autant de tuteurs qu'il donne à ſes Prouinces & à ſes

villes, pour auoir ſoin de leur conſeruation. Ainſi tout ce qui ne choque point l'autorité du Souuerain, & qui peut eſtre fait pour le bien du peuple, doit eſtre embraſſé auec chaleur par les gouuerneurs. Ie ne ſçay s'il eſt vray qu'vniuerſellement tous les aſtres qui ſont au ciel, tirent leur lumiere du Soleil, & qu'ils font en quelque ſorte la nuit ſa fonction en ſon abſence. Mais c'eſt vne choſe indubitable que les gouuerneurs ont toute leur autorité du Roy, & que parce qu'il ne peut pas eſtre par tout, il les ordonne pour reſpandre ſur ſes ſujets, l'vn icy & l'autre là, ſa lumiere & ſes influences. Ainſi dans la conduite ordinaire de leur adminiſtration, tous ceux qui ſont ſous leur puiſſance doiuent ſentir leur protection; & dans les occaſions extraordinaires, où ils ont beſoin de leur ſecours, ils le leur doiuent faire ſentir auec toute ſorte d'affection & de vigilance. Et certes on doit cela à la memoire de Monſieur du Pleſſis Mornay, de faire quelque mention de la façon de laquelle il s'eſt conduit en ces

quartiers tandis qu'il en a eu le gouuernement. Aucun pere n'a plus de soin de sa famille, qu'il auoit de tous ceux qui luy auoient esté commis; & il me souuient que dans les espouuantables rauages que firent les inondations de la riuiere de Loire l'an mil six cens quinze, & quelques années apres, il n'oublia rien à consoler les affligés, à soulager la necessité de ceux que ce deluge tenoit assiegés, à enuoyer de tous les costés des viures & des commodités à ceux qui en auoient besoin, & à reparer autant qu'il se pouuoit les dommages soufferts par les particuliers & par le public, auec vne sollicitude vrayement paternelle. Et si les habitans d'vne grande ville de ce voisinage ont témoigné depuis peu d'années vne affection extraordinaire à leur gouuerneur, iusques à luy estre trop complaisans en des affaires qui concernoient le seruice du Souuerain, c'est qu'il auoit fait quelque chose de semblable en vne pareille occasion, iusques à y courir quelque risque de sa

personne. Apres cela, il arriue assés souuent que les volontés du Prince, & les inclinations des peuples, ne s'accordent pas trop bien: parce que les affaires de l'vn & de son Estat en general, l'obligent à demander ce que celles des autres ne leur permet pas de donner, sinon auec beaucoup d'incõmodité qui les menace de ruine. Là il n'y a point de doute que le gouuerneur ne doiue tenir la main aux intentions du Souuerain: il est preposé pour cela, & sa charge l'y oblige. Mais parce qu'il est plus pré des peuples qu'il gouuerne, il connoist aussi mieux leurs necessités, & s'il y a quelque impossibilité en l'execution des volontés qui viennent d'enhaut, ou quelque si grande incommodité que le poure peuple en soit epuisé, il en doit faire remonstrance au Souuerain, & procurer ainsi le soulagement de ceux qui sont sous sa conduite. En effect, il y a telles occasions où vn gouuerneur ne sauroit faire vn meilleur seruice au Prince qui l'a estably, qu'en luy faisant sauoir au vray l'estat des

affaires de ses sujets, qui se portent quelquesfois au desespoir & à des mouuemens dereiglés, pour auoir esté poussés à bout par des rigueurs hors de saison, & par des exactions excessiues. Et quand vne fois vn Gouuerneur a acquis cette creance entre les sujets du Roy, qu'il les aime & qu'il prend à cœur leurs interests, il les contient mieux en leur deuoir, il les manie plus aisément, & les empesche beaucoup plus efficacément de faire quelques mauuaises équippées. Que si nonobstant tous ses soins il ne peut arrester l'extrauagance de leurs mouuemens, ny empescher qu'ils ne se portent au sousleuement, son deuoir est bien d'employer toute son autorité à les reduire, & à n'y espargner pas mesmes la seuerité. Mais quand ils ont esté soumis & ramenés à la raison, il n'y a rien de si digne d'vn gouuerneur, que de se rendre intercesseur pour eux enuers la clemence de son Prince. Tandis qu'ils resistent, il se doit souuenir qu'il est estably par le Roy pour maintenir son autorité.

Mais quand elle eſt reſtablie, l'affe-ction qu'il a pour le peuple ſe doit ré-ueiller, pour exciter enuers luy la miſericorde du Prince. Il eſt malaiſé que dans vn gouuernement il n'arriue quelquesfois du mal entendu entre ceux qui ſont en ſon eſtenduë, ſoit d'vne ville contre l'autre, ſi c'eſt vn gouuernement de Prouince, ſoit en-tre les habitans d'vn meſme lieu, com-me cela ſe void aſſés ſouuent. Or en telles occaſions, ſi le Prince n'y a point de particulier intereſt, qui determine neceſſairemẽt vn Gouuerneur à pren-dre pluſtoſt vn party que l'autre, il y doit eſtre quant à ſes affections abſo-lument indifferent, & ſe partager ega-lement entre ceux qui ont à ſon egard vne relation egale. De ſorte que te-nant la balance en equilibre pour en-tendre les vns & les autres ſans pre-occupation, ſans paſſion, & ſans pre-iugé, il n'y ait rien que la iuſtice & le droit qui le face pancher d'vn coſté, quand vne fois, par la deduction re-ciproque des raiſons, il en a pris vne exacte connoiſſance. Alors il ſe doit

à la verité declarer comme vn Iuge pour ceux qui se trouuent auoir le droit : & neantmoins il se doit gouuerner comme vn pere & enuers ceux & pour ceux qui se trouuent auoir le tort. Enuers eux premierement, pour leur representer leur deuoir, & les y ramener par ses remonstrances. Pour eux aussi, en representant aux autres qu'il faut qu'ils les traittent comme freres, pour relascher quelque chose de leurs interests, & ceder de leurs auantages, si la trop grande exactitude à les retenir ou à les poursuiure, peut causer quelque grande incommodité à leurs concitoyens, ou nourrir quelque aigreur dans leurs esprits, qui empesche l'entretenement de leur paix & de leur concorde. Car vn gouuernement est cõme vne grande famille, d'où celuy à qui la conduite en est commise, doit bannir, s'il est possible, toutes sortes de dissensions. Sur tout, quand dans vn gouuernement il y a deux religions differentes, vn gouuerneur est obligé d'y apporter vne moderation extreme, & vn esprit dégagé

de toutes ſortes de paſſions. Parce que d'eux meſmes les peuples s'eſchauffent ordinairement plus pour leurs deuotions que pour aucune autre choſe, & au lieu qu'aſſés ſouuent les autres cauſes de diſſenſion ſont paſſageres, & naiſſent de quelques occaſions qui ne durent pas, celle-cy eſt conſtante & perpetuelle, & capable de tenir les eſprits dans vne continuelle trempe d'aigreur. De ſorte que ſi les deux partis ſont à peu prés egaux en force, ils ne s'entr'aiment pas tant qu'ils s'entrecraignent, & ſont toujours ſur leurs gardes pour ſe preſeruer des entrepriſes de leurs contraires, & ſe preualoir des occaſions. Et ſi l'vn des deux partis eſt de beaucoup plus fort que l'autre, la concorde y eſt beaucoup plus malaiſée à entretenir. Parce que les plus forts ſont ordinairement inſolens & entreprenans, & les plus foibles ſoupçonneux, & meſme quelquesfois vn peu chagrins, ce qui cauſe vne infinité de deſordres. Quelques-vns diſent qu'en telles rencontres il ſeroit expedient

qu'vn Gouuerneur n'euſt du tout point de religion, ou au moins que s'il en auoit vne, elle fuſt entre les deux qui cauſent la conteſtation, & indifferente à l'vne & à l'autre. Comme ſeroit celle d'vn Chreſtien s'il auoit à reigler les differens d'entre les Turcs & les Payens: ou comme ſeroit celle d'vn Turc, s'il eſtoit eſtably ſur des Chreſtiens qui ſont de diuerſes communions, comme ſont la Grecque & la Romaine, ou la Romaine & la Proteſtante. Et tel eſt à peu pres l'Empereur à l'egard de ceux qu'en Allemagne on appelle Caluiniſtes & Lutheriens, ſi ce n'eſt que la Religion de ceux-cy ait quelque peu plus d'affinité auec la Romaine. La raiſon de ceux qui ſont de ce ſentiment eſt, qu'il eſt comme abſolument impoſſible qu'vn homme qui tient l'vne des deux religions qui produiſent le debat, ne ſoit plus enclin à fauoriſer les intereſts de la forme de deuotion qu'il a embraſſée: & plus il y a de zele & d'affection, plus ſemble-t-il qu'il doiue eſtre porté de

ce costé-là, non par inclination seulement, mais encore par conscience. Et neantmoins ce sentiment est clairement refuté par l'experience qu'on en a faite en ces quartiers depuis enuiron soixante & dix ans. Car chacun sçait quel estoit M. du Plessis Mornay, & que comme de son temps il n'y auoit homme qui entendist mieux que luy la Religion qu'il professoit, aussi n'y auoit il aucun qui eust plus de zele à l'auancer, ny qui en embrassast les occasions auec plus d'affection, quand elles estoient raisonnables. Et neantmoins par l'espace de trente deux ans qu'il a esté gouuerneur de Saumur, il s'y est comporté de telle façon, que iamais les Catholiques n'y ont eu le moindre sujet de plainte. Et s'il fust arriué à ceux de la Religion de s'emanciper au delà de ce que les Edicts leur permettoient, il eust esté le premier à exprimer leurs entreprises. Depuis, nous auons eu Monsieur le Mareschal de Brezé, qui estoit dans l'autre communion, non de profession exterieure seulement, mais encore de

creance. Car il n'y eftoit pas comme l'on dit de beaucoup de gens de la Cour, par complaifance feulement, & fans aucune perfuafion de la verité de fa creance. Il croyoit fa religion bonne, & y auoit de l'affection, & neantmoins il y eftoit fi equitable en matiere de gouuernement, qu'il eftoit icy pour nous ce que M. du Pleffis y auoit efté pour les Catholiques. De forte que foit pour le general, ceux de la religion y ont efté en pareille liberté qu'auparauant: foit pour le particulier, il en a aimé quelques vns de telle façon & fi conftamment, qu'ils n'ont point eu de fujet d'enuier la bonne affection qu'il monftroit à qui que ce fuft de la communion Romaine. A cette heure nous fommes fous la conduite de Meffieurs de Guitaut & de Comenge, que nous confiderons comme nos gouuerneurs par indiuis, & comme ayans fur nous vne autorité toute egale. Ces deux Seigneurs font Catholiques Romains de creãce comme de profeffion : & l'vn s'y eft confirmé par vne vie de quatre-vingts ans

l'autre, comme il a ioint les lettres auec les armes en vn degré fort eminent, eſt capable de la defendre autant que la nature de la choſe le peut permettre. Et toutesfois leur adminiſtration à tous deux eſt icy pleine de tant d'equité, que dans les prieres que nous faiſons continuellement à Dieu pour eux, nous ne demandons, apres la proſperité de leurs perſonnes & de leurs maiſons, ſinon qu'il plaiſe à noſtre Seigneur preſider toujours tellement ſur leur conduite par la ſienne, que nous puiſſions à l'aduenir, comme nous auons fait par le paſſé, mener vne vie paiſible & tranquille, en rendant ſeruice à Dieu ſous la douceur de leur gouuernement. En effect, vn ſage gouuerneur comme eux met icy diuerſes choſes en conſideration. La premiere eſt qu'en cette charge il n'agit pas de ſon chef, mais comme Lieutenant du Prince. De ſorte qu'il y doit prendre conſeil, non de ſes propres ſentimens, mais des intereſts de ſon Souuerain, dont la volonté eſt que ſes ſujets viuent en paix, parce que

c'eſt le bien de ſon Eſtat & de ſon ſeruice. Et c'eſtoit la maxime du Mareſchal d'Ornano, quoy qu'il fuſt grand zelateur de ſa Religion, que puis que le Roy le vouloit, il maintiendroit abſolument ceux de noſtre profeſſion dans toutes leurs libertés, & qu'à ceux qui les y voudroient trauerſer il feroit boire la Garonne. Car comme en toute autre choſe, celuy qui tient la place d'vn autre, & qui eſt prepoſé par ſon autorité pour cela, doit agir comme feroit celuy qui l'a eſtably, s'il exerçoit ſes fonctions en perſonne : icy vn Gouuerneur pour le Roy ne doit point auoir de volonté ſinon celle de ſon Prince. L'autre eſt, que dans les differens de cette nature, comme en tous autres, il ne faut eſtre que pour la iuſtice & pour la raiſon. Or ce n'eſt pas de la comparaiſon d'vne religion auec l'autre, ny de l'opinion que lon a de leur vice ou de leur bonté, qu'il faut tirer la connoiſſance de ce qui eſt iuſte & raiſonnable en telles occaſions. Chacun eſt perſuadé de la bonté de ſa creance, autrement il

n'en feroit pas profeſſion. Ainſi, où le Gouuerneur ſeroit Catholique, il faudroit faire eſtat que ceux de la Religion perdroient leur procés : & au contraire, où il ſeroit de la Religion, les affaires n'iroient iamais bien pour les Catholiques. La reigle du droit en cela c'eſt la Loy publique, dont il faut ponctuellement ſuiure les deciſions. Autre choſe eſt de conſiderer la religion en elle meſme, & autre de la regarder entant qu'elle concerne la Police, & qu'elle fait partie de l'Eſtat. Chacun la doit conſiderer en ce premier egard pour ce qui regarde ſon particulier, & prier Dieu qu'il luy vueille donner les inſpirations neceſſaires pour pouuoir embraſſer la bonne, & pour paruenir parce moyen au ſalut. Mais les perſonnes publiques, qui ſont eſtablies ſur les choſes ciuiles & politiques, la doiuent dans les fonctions de leurs charges, conſiderer au ſecond, & ne deſirer ny ne connoiſtre point d'autres inſpirations, que celles que donnent les Ordonnances des Roys, & les loix des Eſtats & des Republiques.

publiques. Comme donc entre les Proteſtans, celuy qui peruertit ces Loix en faueur de ceux de ſa profeſſion, doit eſtre tenu pour paſſionné; entre les Catholiques celuy là doit auſſi paſſer pour bigot, qui fait violence aux Edicts de pacification en faueur de la religion Romaine: & ny l'vn ny l'autre n'eſt pas propre pour ſe bien acquitter d'vn gouuernement. Et comme ceux qui ſont en ces charges font bien d'eſloigner vn peu d'eux les Moines, & les perſonnes Eccleſiaſtiques, que leurs maximes portent ordinairement à mettre tout en deſordre ſous pretexte de pieté; auſſi font ils bien de ne preſter pas l'oreille aux Miniſtres; s'il s'en trouue quelques vns d'entr'eux que leur zele emporte au delà de la raiſon. Mais on peut voir par ce que i'en dis quels ſont leurs ſentimens en cette matiere: & ſi les Eccleſiaſtiques & les Moines s'en declarent de la ſorte, ie retracteray tres-volontiers ce que ie viens de dire d'eux. La troiſiéme finalement eſt, que comme cette procedure n'eſt pas

iuste, de faire violence aux Loix sous pretexte de deuotion, aussi n'est elle ny charitable ny prudente pour l'auancement de la Religion. Car d'vn costé l'injustice donne de tres-mauuais preiugés contre la religion qui la fomente : & de l'autre, elle irrite les esprits, & les rend incapables de receuoir les choses qu'on leur dit pour les conuertir. Et c'est la raison pourquoy lors que les Apostres ont presché l'Euangile de Iesus-Christ, ils n'y ont employé autre chose que l'euidence de la verité, & la merueille de leurs miracles, dont la premiere change doucement l'entendement, l'autre le rauit veritablement, mais c'est d'vne merueilleusement douce & agreable violence. D'ailleurs, ils ont laissé les hommes dans vne entiere liberté, sachant bien qu'il n'y a rien de si importun ny de si ennemy de l'esprit humain, que la necessité de la contrainte. Et de fait, si la verité, toute belle & agreable qu'elle est, si la magnificence des miracles, qui donne, au moins pour quelque peu de temps, dans la veuë

des plus mécreans, ne sont pas capables de conuertir les hommes si Dieu n'y déploye quand & quand quelque efficace de son Esprit, que peut on esperer d'vne religion qui ne se prouue point par de vrays miracles, qui ne se fie point en l'euidence de sa verité, & qui se veut faire embrasser par l'injustice & par la violence? Et icy ie ne puis m'empescher de faire vne digression. Nous voyons depuis quelque temps en diuers endroits de ce royaume, que le zele de quelques vns des Catholiques Romains, les porte à rauir les enfans de ceux de la Religion, pour les faire instruire dans les cloistres: & quand on s'en plaint aux Iuges & aux Magistrats des lieux, on y trouue de la rigueur, que l'on couure & que l'on colore du soin de l'education de ces enfans, & du salut de leurs ames. Certainement quand ils sont venus en aage de dire s'ils veulent changer de religion ou non, il doit estre absolument en leur liberté de le faire. Comme ceux de nostre profession ne trouueroient pas bon que les peres Catho-

liques vſaſſent de violēce enuers leurs enfans, pour les empeſcher de paſſer dans noſtre communion, quand ils ſont en eſtat de le faire auec connoiſſance de cauſe: ils ne doiuent pas trouuer mauuais qu'on permette aux leurs qui ſont en cet eſtat là, de paſſer volontairement dans la communion Romaine. L'Edict doit eſtre pour les vns & pour les autres egalement, & ce ſeroit chagrin & iniuſtice que de s'en plaindre. Mais ceux de noſtre profeſſion ſe plaignent auec raiſon en telles occaſions de deux choſes nōmément. L'vne eſt qu'on abuſe de la foibleſſe de leurs enfans en vn aage auquel ils ne ſont pas encore capables de choiſir vne religion, & qu'on les leur débauche par des cajoleries & par des promeſſes. Chacun ſçait quelle eſt la foibleſſe de la ieuneſſe, & comment elle ſe laiſſe mener à ſes paſſions. C'eſt pourquoy dans les choſes qui ſont de quelque importance à la vie humaine, on ne ſouffre pas que les ieunes gens y entreprennent quelque choſe de leur chef, ſans le conſentemen

exprés de leurs peres ou de leurs tuteurs, de peur qu'ils ne se laissent aller à des actions qui leur soyent preiudiciables. Car il est bien de la Iustice publique d'vn Estat, dont les citoyens ne sont pas esclaues, de leur laisser la liberté toute entiere de leurs actions en ce qui ne regarde point le Public; mais il est de la prudence aussi d'estimer que cette liberté n'a point de lieu sinon où est l'vsage de la raison, quand elle est dégagée des empeschemẽs des passions, & de la foiblesse de l'aage. Quelle iustice donques y peut il auoir qu'on oste à leurs peres des enfans qui ne sont pas encore paruenus à la puberté, pour leur faire donner telles impressions que l'on veut par des Nonnains & par des Moines ? Il est vray qu'on a accoustumé d'alleguer en ces occasions les inspirations de l'Esprit de Dieu, qui n'attend pas l'aage de ces enfans pour éclairer leurs entendemens, & pour les rendre capables de discerner laquelle des deux religions est la meilleure. Mais veritablement cette allegation est bien estrange.

Ceux qui la mettent en auant trouueroient ils bon qu'on s'y fondaſt pour tirer leurs enfans de deſſous leur aile? Ne voyent ils pas bien que c'eſt vne raiſon commune aux Catholiques & aux Reformés, pour s'en ſeruir chacun ſelon qu'il a la force en la main, les vns icy & les autres là, ainſi que le Magiſtrat fait profeſſion de la Religion qu'on appelle dominante? Encore certes auroit elle meilleure grace en la bouche de ceux de noſtre profeſſion, que non pas en celle de la contraire. Car quand nous diſons que c'eſt l'Eſprit de Dieu qui nous illumine, & qui nous rend capables de diſcerner la Parole de Dieu d'auec les eſcrits humains, la vraye Egliſe d'auecque la fauſſe, la bonne religion d'auec la mauuaiſe, ils nous accuſent de nous vanter d'auoir vn Eſprit particulier, & peu s'en faut qu'ils ne crient contre nous comme ſi nous eſtions des fanatiques. Et neantmoins ceux d'entre nous qui parlẽt ainſi ſont des gens capables de la raiſon, inſtruits en la religion, & aſſés auancés en aage pour

pouuoir discerner en eux l'operation de l'Esprit qui leur fait iuger des objets selon la diuersité de leurs qualités, d'auec les mouuemens irreguliers & fantastiques des enthousiastes. Comment donques ceux qui dans cette dispute qu'ils ont contre nous, ne reconnoissent presque aucune operation de l'Esprit de Dieu en l'ame des particuliers, quoy qu'adultes & bien instruits, s'imaginent-ils qu'il y en a de si extraordinaires dans l'esprit des enfans, qui n'ont encore aucune solide instruction, & en qui la raison est si embroüillée? Mais quelle que soit l'efficace de l'Esprit de Dieu en eux, (car c'est vne chose que ie ne me propose pas d'expliquer ny d'aprofondir icy,) ce ne doit pas estre de là qu'on prenne les reigles de sa conduitte en cette occurrence. C'est de la loy de la Nature & de la Raison, qui nous oblige de croire que les enfans ont besoin de la conduite de leurs peres, & que c'est à eux qu'il en faut laisser l'education, & non pas les leur dérober sous pretexte de deuotion & de zele. Si Dieu

veut effectiuement agir en eux par la vertu de son Esprit, il ne laissera pas de le faire indubitablement en temps & lieu, sans que nous y facions quant à nous des contretemps, des iniustices, & des violences. L'autre chose est, que s'il y a quelcun à qui l'aage ait peu donner la faculté du discernement, & le moyen de iuger solidement de la difference des Religions, aussi-tost qu'il en a fait sa declaration, on le soustrait en quelque façon à l'autorité paternelle. On luy permet de ne demeurer pas dans la maison de son pere, on luy ordonne des pensions pour viure ailleurs qu'en sa maison à sa volonté, & on l'affranchit tellement de sa iuste & naturelle domination, que si c'estoit vn estranger on ne luy donneroit pas plus de liberté d'agir contre ceux qui l'ont engendré, auec toute la licence du Palais, & toute la rigueur de la Iustice. Et ce qui seroit trouué insupportable en vne autre occasion, de voir vn ieune homme de vingt ans plaider contre son pere à toute outrance, & le pro-

mener dans les ſieges Preſidiaux & dans les Parlemens; où il s'agit de la Religion, non ſeulement ont le tolere, mais meſmes on le fauoriſe. Si vn pere vſoit de quelque inhumanité enuers ſon fils à cauſe de ce changement, on auroit raiſon d'y pouruoir: car c'eſt à la puiſſance politique à reigler les particuliers, quand ils abuſent de la leur contre l'inſtitution de la Nature. Mais quand vn pere laiſſe ſon fils en la liberté de ſes ſentimens, quelle raiſon y a-t-il de luy en oſter le gouuernement, & d'incommoder pour cela les affaires de ſa maiſon, ſous ombre qu'il fait profeſſion d'vne religion contraire? C'eſt à ceux qui ſont veritablement Chreſtiens à ſupporter courageuſement toutes les perſecutions qu'on leur fait pour la verité de Chriſt, & à ne s'emanciper iamais de l'obeïſſance qu'ils doiuent à leurs ſuperieurs, quelque choſe qu'on leur face. Mais il n'y a perſonne qui n'aduouë qu'il eſt malaiſé de ſe retenir en telles occaſions, & d'empeſcher que la douleur, iuſte & ineuitable qu'elle eſt,

n'emporte les plus moderés au de-là des bornes. Les animaux les plus doux s'irritent quand on leur oste leurs petits; les farouches en deuiennent furieux; & tous generalement y sentent de violentes emotions de leurs entrailles & de la nature. De sorte qu'il ne faut pas s'estonner si les hommes y suiuent quelquefois les mouuemens de ce mesme principe-là, & s'il predomine en leurs cœurs sur les sentimens de la Raison, & sur l'instinct de la Grace mesme. Pour donques retourner à mon propos, s'il se trouue des affaires de cette sorte où les Gouuerneurs des Prouinces & des places puissent faire valoir leur autorité, ils la y doiuent employer pour l'amour de la iustice & de l'equité, & mesmes par la consideration du seruice de leur Prince. Car il luy importe que ses sujets ne soyent pas mis au desespoir, qui est toujours vn tres-mauuais conseiller de l'obeïssance. Et bien que la barbarie du Turc rende son ioug merueilleusement rigoureux, & que ce gouuernement despotique ait quel-

que chose de si choquãt, & de si ennemy des ames où il y a de la generosité, qu'il y a quelque sujet de s'estonner comment on le peut supporter, si est-ce que puis que les Chrestiens qui sont sous sa domination, y sont nés, ou qu'ils luy ont presté le serment de fidelité, ie les estime obligés par la conscience à s'y assujetir, excepté que le tribut des enfans me semble si horrible & si inhumain, que ie ne puis m'empescher de dire que c'est vn fort excusable sujet de reuolte. Car quand vn Prince en est venu à ce degré de tyrannie, que de violer tous les droits de la Nature si hautement, il met ses sujets hors des termes de la Raison, & les oblige en quelque façon à en oublier les axiomes & les reigles. C'est pourquoy la volonté du Roy estant que nous iouïssions de nos enfans selon que la Nature le prescrit, ceux là sans doute vont directement contre son seruice & son interest, qui fournissent à ses sujets vne telle occasion d'irritation, qu'il est malaisé qu'ils se contiennent entre les termes du respect

qu'ils doiuent aux loix publiques.

Ie ne m'estendray pas icy beaucoup à descrire vne autre sorte de deuoir auquel les Gouuerneurs sont obligés, parce que i'en ay parlé dans l'explication de ceux qui concernent les Capitaines & les Generaux d'armée : c'est qu'il faut qu'ils ayent les mains nettes, & qu'ils ne facent pas de leurs gouuernemens vn pillage ou vn brigandage. On doute s'il est plus expedient de laisser toujours vn mesme gouuernement entre les mains d'vn homme, ou s'il est plus à propos de ne l'y laisser pas long-temps. Car quand vn homme prend racines dans vn païs, & qu'il ne craint pas d'en estre reuoqué par celuy qui l'y a estably, il a, ce semble, plus de moyen d'y commettre ses extorsions & ses pilleries, s'il est d'humeur à cela : & au lieu qu'il y en pourroit venir vn autre apres luy qui en vseroit auec plus de moderation, de sorte que le peuple auroit loisir de se remettre de ses souffrances ; la continuation de ses iniustices est vn chancre qui ronge sans cesse, & qui en fin

reduit les choses à la derniere extremité. Car comme vn cautere appliqué à vne partie du corps, s'il n'y demeure pas long-temps, ne fait qu'vne petite escare, qui, si on l'en oste de bonne heure, se peut aisément cicatriser; au lieu que si on l'y laisse tousjours, il brusle au long & au large, & descend mesmes iusques aux os : ainsi vn homme qui a l'inclination à brigander vn gouuernement, plus il y sejourne longuement, & plus y fait il de rauages. D'autre costé aussi, il y a tel qui parce qu'il preuoit qu'il sera bien tost retiré de son administration, s'en veut preualoir tandis qu'il y est, & raffle s'il peut tout d'vn coup, ce qu'il n'auroit emporté que peu à peu, si on luy auoit donné le loisir de dispenser vn peu autrement ses griuelées. Et comme les peres de famille ne tirent pas d'vne terre tout ce qu'ils pourroient en deux ou trois ans, mais ils la mesnagent & l'entretiennent afin qu'elle puisse toujours fournir aux besoins de leur maison : au lieu que les fermiers, qui n'esperent pas de la gar-

der au delà du terme de leur bail, l'épuisent & la desolent : de mesmes vn gouuerneur tyrannique & violent, broute & rauage vne Prouince, & la met en peu d'années au dernier point de sa de solation, quand il preuoit qu'il en sera bien-tost rappellé; là où si le gouuernement luy eust esté donné pour toujours, il en eust vsé plus moderément, & cõme de son patrimoine. Les Romains, pendant le temps de la Republique, ne donnoient au commencement les gouuernemens que pour vn an seulement : & quand on vint à les prolonger, ce fut vn commencemẽt de la corruption de l'Estat, qui en fin en apporta la ruine. Car si ny Pompée ny Cesar n'eussent point esté si puissans ny si ancrés dans les Prouinces qui leur auoient esté données à conquester & à gouuerner, ils n'eussẽt point eu ny l'vn ny l'autre de si hautes esleuations d'esprit, & n'eussent pas conceu & nourry des esperances si ambitieuses. Et neantmoins dés auant la guerre ciuile qu'ils firent tous deux, & qui changea la Republique

en Monarchie par la Dictature perpetuelle du vainqueur, & par la puissance de ses successeurs, les choses en estoient venuës à tel point, que la plus part des Gouuerneurs exerçoiét d'horribles extorsions dans toutes les parties de l'Empire. Et bien qu'il y eust de fort bonnes loix faites contre le peculat, & qu'on donnast aux Prouinciaux la liberté d'accuser ceux qui les auoient pillés, c'estoit pourtant le plus souuent tres-inutilement qu'ils le faisoient, tant les accusés trouuoient de support, & tant il y auoit peu de iustice dans les iugemens à Rome. Les oraisons de Ciceron, & particulierement celles qu'il a faites cõtre Verres, rendent vn authentique témoignage, & de l'auarice insatiable des Preteurs & des Proconsuls, & de la confiance qu'ils auoient en la corruption de la Ville. Car si, pour exemple, on eust enuoyé en Sicile vn torrent pour la rauager, & pour en emporter, comme par vne espouuantable rauine, tout ce qu'il y auoit de beau & de bon, en or & en argent monnoyé & non mon-

noyé, en vaiſſelle exquiſe & en meubles precieux, en tapiſſeries, en ſtatuës & en tableaux, & generalement en tout cela en quoy les hommes vn peu accommodés mettent leur ſatisfaction & leurs delices, il n'y euſt pas plus fait de deſordres que Verres fit au peu de temps qu'il y fut. Mais il le faiſoit auec vne ſi grande licence & vne ſi profonde ſecurité, que preuoyant bien qu'il ne pourroit pas euiter d'eſtre accuſé par les Siciliens, il diſoit tout hautement qu'il emporteroit tant de bien de cette Iſle là, qu'il en auroit aſſés pour remplir les maiſons de ſes amis dont il attendoit du ſupport; pour corrompre tous les Iuges deuant qui il auroit à comparoir; & pour demeurer encore apres cela prodigieuſement riche. Quelque choſe que l'on face & quelque prudence qu'on employe en telles occurrences, ſi les Gouuerneurs ſont d'humeur à tormenter & à piller le poure peuple, ils taſchent toujours d'y trouuer leur conte, ſoit qu'on rende leur puiſſance perpetuelle, ou qu'on la limite à peu de temps.

Car

Car le vice de l'hõme trouue toujours assés de moyens de se contenter, & quand il est vne fois armé de l'autorité du Public, il n'y a rien qu'il n'entreprenne auec vne licence effrenée. Et bien que la façon de laquelle l'Estat de ce royaume est gouuerné, ne laisse pas à ceux qui sont establis dans les Prouinces & dans les places, tant de moyens de vexer le peuple, qu'en auoient autrefois à Rome les Proconsuls & les Preteurs, si est-ce qu'ils trouueroient toujours assés d'appuy dans la faueur de leurs parens & de leurs amis, pour esperer de le faire impunément, s'ils n'en estoient retenus par la consideration de l'honneur, & si leur propre vertu ne leur estoit loy à eux mesmes. C'est donc à cela qu'il faut qu'ils regardent pour reigler leur administration, & les maximes de la Morale chrestienne y doiuent auoir plus d'efficace enuers eux, que l'autorité des Parlemens, ou l'indignation des Princes. Ils doiuent donc considerer que leurs Charges leur estant commise, d'vn costé, pour le seruice

du Roy, & de l'autre costé pour le bien du peuple, c'est vne chose prepostere que de les estimer destinées à leur profit particulier. Car il est bien vray qu'ils y doiuent estre entretenus honorablement, & d'vne façon conuenable, tant à la splendeur de leur naissance, qu'à la dignité de leur administration. Mais les gages qui leur sont assignés doiuent suffire pour cela, & tout ce qu'ils prennent au delà, est vne concussion, qui merite du chastiment dans vne Republique bien policée. Que si la moindre chose au de là des pensions, est vne faute digne de correction, que deura-t-on estimer d'eux quand toute leur administration sera vn manifeste brigandage ? Ceux qui sont establis dans vne charge de cette nature, sont sujets à subir quatre sortes de iugemens. Le premier est celuy du Roy & de ses Officiers, qui est reiglé par les Ordonnances. Car la mort & l'ignominie est la peine du peculat, quand il est tant soit peu considerable de soy, ou qu'il a esté preiudiciable au seruice du Prince. Et ce

iugement là s'exerce rarement à la verité, ſoit que les Gouuerneurs n'en donnent aucun ſujet, ou que le Roy y vueille vſer de quelque indulgence. Et ce que nous auons veu de noſtre temps vn Officier de la Couronne condamné à perdre la teſte ſur vne telle accuſation, ſembla preſque à toute la France vn trait extraordinaire de rigueur, & fit ſoupçonner qu'il y auoit quelque autre crime plus ſecret, à la vengeance duquel le peculat ſeruoit de pretexte. Le ſecond, qui ne s'euite pas ſi aiſément, eſt des Grands & des petits, & de toutes ſortes de gens, qui ont quelque connoiſſance de la perſonne & de ſon crime. Et ce iugement à la verité, ne met iamais vn homme ſur vn echaffaut, ny ne ruine point ſa maiſon, ny ne deſ-honore point ſa race. Mais neantmoins il ne laiſſe pas d'eſtre fort ſenſible à ceux à qui il reſte dans l'ame quelque choſe de genereux & de grand; & quand on penſe en ſon ame que les peuples qui vous regardent, diſent tacitemẽt, Voila ce voleur, Voïla ce fleau des

ſujets du Roy, Voila cet inſatiable pirate, ie ne ſçay s'il y a quelcun qui ſoit ſi endurcy au mal, qui n'en ſente quelque douleur, quelque componction, & quelque honte. Le troiſiéme eſt celuy de la poſterité, à laquelle ſans doute ne paruient pas la connoiſſance de la pluſpart de ces crimes là, mais s'il arriue qu'elle y paruienne, il eſt ſeuere tout ce qui ſe peut, & imprime ſur la memoire du delinquant, vne fleſtriſſure ineffaçable. Or eſt il bien vray qu'on ne ſent rien de cela quand on eſt mort: mais la penſée fait anticiper la honte de cette condamnation aux viuans, & elle s'eſtend iuſques ſur leur race. Ils ſont, dit-on de leurs enfans, riches des dépoüilles de nos ayeuls, & les murailles de ces parcs, & ces magnifiques baſtimens, ont eſté cimentés du ſang du peuple. Mais enfin il en reſte vn qui eſt incomparablement plus terrible que tous ceux là, & abſolument ineuitable. C'eſt le iugement du dernier iour, auquel il faudra que tout le monde rende conte de ſes actions, & particulieremẽt ceux

qui ont eſté eſtablis en quelque puiſſance. Peut eſtre que c'eſt celuy auquel les hommes penſent le moins; mais c'eſt neantmoins celuy auquel ils deuroient le plus penſer, s'il leur reſtoit quelque ſoin de leur ſalut, & quelque ſentiment dans la conſcience. Car la richeſſe n'y ſeruira de rien: la nobleſſe de la naiſſance ne s'y conſiderera du tout point : les amis n'y feront en aucun ſupport : les actions ne s'y pourront ny cacher ny déguiſer: les témoins ne s'y pourront recuſer : & il ne ſera pas poſſible d'y fléchir le Iuge, & encore moins de le corrompre. Quant aux peines; c'eſt beaucoup que de perdre la teſte ſur vn eſchaffaut : mais cela eſt fait en vn moment. C'eſt beaucoup encore que de laiſſer ſa memoire fleſtrie & diffamée apres ſoy : mais la mort en oſte le ſentiment, auſſi bien que des autres choſes Au lieu que quant à ce dernier iugement, les tormens en doiuent eſtre eternels, & l'infamie ineffaçable aux ſiecles des ſiecles. Quant à ceux qui prennent en ces hautes ad-

miniſtrations, pour reigle de leur conduite, les maximes du Chriſtianiſme & du vray honneur, ils ont en cette vie pour leur recompenſe, l'approbation de leurs Souuerains, l'applaudiſſement des peuples, la loüange de la poſterité, la benediction de Dieu ſur leurs enfans, la gloire & la proſperité de leurs maiſons; & quand tout cela leur manqueroit, ils auront au ſiecle à venir, le témoignage de noſtre Seigneur, & la participation de ſa felicité dans les lieux celeſtes.

Le reſte des gens de guerre qui ſont ſous les Generaux d'armée & ſous les Gouuerneurs, ſont les Officiers & la ſoldateſque, à qui ie donneray icy quelques preceptes ſeparément. Et quant aux Officiers, comme le rang qu'ils tiennent dans la Milice leur donne beaucoup d'auantage ſur les ſimples ſoldats, auſſi ſe doiuent ils ſouuenir de leur eſtre en bon exemple. Et il eſt bien vray que d'ordinaire ils leur en fourniſſent de beaux en ce qui regarde la valeur, & que s'il y a quelque belle occaſion, ce ſont ordi-

nairement les gens de commandement qui s'y ſignalent. Leur naiſſance; car le plus ſouuent ils ſont nobles; ou leur vertu, qui les a eſleués aux grades; ou les grades meſmes, dont il faut taſcher de ſe rendre dignes par de belles actions, leur inſpirent ces beaux mouuemens ſur leſquels ſe forment ceux qui les ſuiuent. Mais i'entens que cet exemple s'eſtende iuſques aux autres vertus, de pieté enuers Dieu, de charité enuers le prochain, de modeſtie & de temperance. Car encore qu'ils ne ſoyent pas directement eſtablis pour tenir eſcole de ces belles qualités, & que les Capitaines, les Gouuerneurs & les Generaux, ne requierent d'eux ſinon qu'ils prennent garde à ce que chaque ſoldat face ſon deuoir dans toutes les factions de la guerre, qu'il ne manque pas à l'exercice quand on le fait, qu'il tienne ſes armes en bon eſtat, & qu'il obeïſſe ponctuellement à tous les ordres qu'on luy donne; neantmoins comme ils ne ſont pas ſeulement Officiers de milice, mais auſſi Chreſtiens,

cette derniere relation ne doit pas estre vtile à eux seuls, mais encore à tous ceux qu'on a mis sous leur conduite. Et si leurs soldats se portent à la desbauche, & à la violence, & à l'iniustice, & aux autres vices de cette nature, à leur imitation, ils auront à en rendre conte à Dieu, quand cela leur demeureroit impuni à l'egard des hommes. Sur tout doiuent ils tant qu'ils pourront reprimer en leurs soldats cette horrible licence de blasphemer à laquelle ils s'abandonnent. Car les reglemens de la Discipline militaire, & les defenses de iurer, se font à la verité & se publient par l'autorité des Generaux : mais l'obseruation & l'execution en despend plus de ceux qui commandent sous eux, & qui sont plus meslés parmy les soldats, dans les lignes & dans les forts, dans les redoutes & les corps-de-garde. De sorte que s'ils laissent violer ces bonnes loix en leur presence sans s'en emouuoir, ou si eux-mesmes les transgressent les premiers, comme cela n'arriue que trop souuent, ils en sont

responſables à Dieu & aux hommes. Quant aux ſoldats, c'eſt, comme ils ſont à cette heure faits, vne ſorte de gens peu diſciplinables. Autrefois, au commencement de ces illuſtres Republiques d'Athenes, de Lacedemone, de Thebes & de Rome, qui ont remply les hiſtoires de la memoire de leur vertu, c'eſtoit la plus belle choſe du monde que leur ſoldateſque. Car c'eſtoient les citoyens meſmes de ces villes qui alloient aux occaſions, & de quelque condition qu'ils fuſſent, il faloit qu'ils s'enrollaſſent ſous les enſeignes de leurs Capitaines. Et celuy qui auoit commandé l'année paſſée en quelque degré bien eminent, obeïſſoit en celle cy comme le moindre de l'armée. Ie vous prie, ne faiſoit il pas bon voir Epaminondas, le premier homme du monde, marcher comme vn ſimple piquier, & garder religieuſement ſon rang, & obeïr au commandement, & faire où il luy eſtoit ordonné la faction de ſentinelle? Figurés vous Socrate, ce Prince & ce pere des Philoſophes, cet exemple incom-

parable de ſageſſe & de vertu, marcher coſte à coſte d'vn boulanger ou d'vn cordonnier, dans les troupes des Atheniens qui alloient au ſiege de Potidée. Mettés vous vn peu deuant les yeux de l'eſprit Caton, qu'on nomme le Cenſeur, ou Fabius Maximus, ou ces fameux Scipions, l'admiration des Romains, & les miracles de leur Republique, donner leur nom à vn Capitaine qui dreſſe ſa compagnie, ou qui fait vne recreuë, & reſpondre quand on les appelle pour les ranger comme ſoldats dans les legions. En fin, imaginés vous vn peu ce que c'eſtoit qu'vn regiment de ſoldats Spartains, dont il n'y en auoit pas vn qui ne peuſt ſeruir de General à pluſieurs autres peuples de la Grece. C'eſtoient des gens ſans doute à qui les preceptes de la Morale eſtoient bien aiſés à pratiquer, & quoy que tous leurs compagnons ne fuſſent pas ſi eminens en belles qualités, c'eſtoient neantmoins des gens capables de ſe former ſur ces beaux modelles. I'ay dit ailleurs qu'au commencement des

guerres ciuiles qui se firent pour la Religion en France, la soldatesque qui tenoit pour la Reformation, donnoit de l'estonnement à tous ceux qui la voyoient, ou qui entendoient parler de l'integrité de sa conduite. Car les escadrons & les bataillons estoient plus purs que ne sont les cloistres des Religieuses, & la Morale chrestienne y estoit, non pas en preceptes ny en papier, mais viuante, incarnée, & animée. Aujourd'huy, comme la guerre se fait, ie ne sçay si l'on peut dire que la plus-part des soldats soyent capables de raison. Outre quelques Gentis-hommes, qui veulent apprendre le mestier, & quelques ieunes hommes d'honneste naissance, à qui le sang boult dans les veines, & que leur courage porte à s'auancer par la reputation de la valeur, il y en a peu qui suiuent les armes sinon en esperance de picorer; & hors quelque fermeté de cœur, qui en quelques vns est plustost vn effect de brutalité, qu'vne qualité qui merite le nom de vertu, la plus-part sont des gẽs perdus qui s'a-

donnent à toutes ſortes de vices. Si donc Ariſtote dit que les ieunes gens, & ceux qui ſont ſujets à leurs paſſions, ne ſont pas bons pour receuoir les preceptes de la Morale,parce que c'eſt vne diſcipline practique, à l'exercice de laquelle leurs mauuaiſes affections les empeſchent de ſe ranger, ie pourrois bien penſer que les enſeignemens que ie donne icy, ſeroient inutiles à ces gens là, puis que la couſtume de pecher leur a preſque oſté l'vſage de la raiſon, tant s'en faut qu'elle leur ait laiſſé les ſentimens du Chriſtianiſme. Neantmoins, puis que ce ſont des hommes,ils ſont ſuſceptibles de quelques meilleures inclinations,ſi on y apporte du ſoin, & s'il plaiſt à Dieu d'épãdre ſa benediction ſur les inſtructiõs qu'on leur donne. Et comme plus les ieunes hommes ſont ſujets à leurs paſſions, plus ont ils beſoin de la Morale, quoy qu'Ariſtote diſe qu'ils ne ſont pas propres à l'écouter; plus les mauuaiſes habitudes ont emporté ces gens loin hors des termes de la pieté & de l'Euangile de I. Chriſt,plus fau-

droit-il eſſayer de les guerir, & de les ramener en la bonne voye. Ie voudrois donc que toutes ſortes de perſonnes y contribuaſſent. Les Officiers, comme i'ay dit, par le bon exemple de leur vertu : les Eccleſiaſtiques & les Miniſtres qui ſe trouuent dans les garniſons & dans les armées, par leurs continuelles exhortations : les Generaux par leurs bons reiglemens, & par l'exactitude & la ſeuerité de leurs chaſtimens : les Princes, par le ſoin de leur faire donner regulierement leur paye, afin que les Capitaines peuſſent exercer la Diſcipline militaire auec plus d'autorité ; & generalement tous ceux de qui cela depend, leur ſoin & leur aſſiduité, afin de reformer les garniſons & les camps, qui depuis aſſés long-temps ſont pleins de diſſolutions & de licence. Parce donc qu'ils ſont deſbauchés apres les femmes, il leur faudroit donner & de bonnes inſtructions & de bons exemples à la chaſteté. Parce qu'il y en a beaucoup d'yurognes, il faudroit taſcher de les former à la temperance & à la

ſobrieté. Parce qu'ils ſont ordinairement picoreurs, & rauiſſeurs du bien d'autruy, il leur faudroit mettre continuellement deuant les yeux l'idée de la juſtice, & leur en imprimer le reſpect & la veneration. Parce que pour exercer leurs picorées ils font ſouuent des violences & des cruautés, il les faudroit ployer à l'humanité, & leur donner cette impreſſion, que hors la chaleur du combat, toute violence qui s'exerce ſur les corps, eſt le fait, non des chreſtiens, mais des barbares. Parce qu'ils ſont ioüeurs, & que pour fouruir à cette manie dont les eſprits de la pluſ-part des gens de guerre ſont ſaiſis, il faut qu'ils facent mille rapines, il faudroit eſſayer de les diuertir à d'autres occupations & à d'autres recreations, qui exerçaſſent le corps, & qui ne corrompiſſent pas l'ame. Parce qu'ils ſont ordinairement oiſeux, il faudroit à l'heure qu'on ne fait pas la guerre tout de bon, les tenir perpetuellement en haleine par l'exercice des armes, par le maneige des cheuaux, & par les ſem-

blans des combats, où, ſans effuſion de ſang, ils fiſſent paroiſtre la vigueur & l'addreſſe de leurs corps, &, autant que la choſe le pourroit ſouffrir, quelque ardeur de leur courage. Sur tout, parce qu'ils ſont preſque tous iureurs & blaſphemateurs du nom de Dieu, il faudroit taſcher de leur inſpirer le reſpect de la Diuinité, & la penſée d'vne autre vie que celle-cy, & de cet épouuãtable iugement où il faudra que tous les hõmes comparoiſſent. Quand, pour ainſi dire, vne armée ſeroit compoſée de beſtes ſauuages, ſi on y procedoit de la ſorte, on gaigneroit quelque choſe ſur leur naturelle ferocité: & il n'y a point de ſi grande corruption parmy cette nature de gens, que l'on n'amendaſt & qu'on ne corrigeaſt, ou en partie ou abſolument, ſi on y employoit comme il faut les bonnes loix & les bons exemples. Du temps de la Ligue le débordement eſtoit eſtrange entre les gens de guerre en France, & le deſordre n'eſtoit gueres moindre chés les eſtrangers. Principalement, où il y auoit des François,

il sembloit qu'ils portassent la licence & le déreiglement auec eux, comme nommément au Pays-bas, quand nous commençasmes à nous mesler dans les troupes de Hollande. Et toutesfois quand la Nouë Bras-de-fer y eut l'autorité du Commandement, il y apporta de si bons reiglemẽs, il vsa d'vne si merueilleuse prudence à la conduite de ses gens, & leur donna luy mesme de si admirablement beaux exemples en sa vertu, que le plus illustre de nos Historiens luy en donne cette loüange. *Certainement*, dit-il, *la France estoit grandement obligée à ce personnage, qui pendant que les autres Grands du Royaume, & les autres Capitaines de son temps, soit qu'ils fussent corrompus par les vices du siecle ou par ceux de la Cour, diffamoient l'honneur de leur nation, conseruoit & maintenoit seul la gloire du nom François, & en son pays & parmy les estrangers, par l'innocence de sa vie, par la valeur de sa personne, par l'obseruation exacte de la Discipline militaire, & par la prudence.* Vertus qu'il adjouste auoir esté en luy incomparables

parables & ſans fard. Et combien cela eſt efficacieux enuers des ſoldats, il en a luy meſme fourny les preuues. Car comme il eſtoit en vne expedition où il falloit vſer de diligence pour ne perdre pas l'occaſion, on luy apporta l'aduis que l'argent deſtiné au payement de ſes gens de guerre, eſtoit arriué à Menin, place eſloignée & deſtournée du lieu de ſon entrepriſe. Parce dōc qu'il y auoit quelque temps qu'ils l'attendoient, & que d'ailleurs aſſés ſouuent l'argent anime ces gens-là, au lieu que la faute de payement les décourage, il les aſſembla pour leur annoncer cette nouuelle, & leur offrit de les mener à Menin. Mais ils luy firent vne reſponſe que les Eſcriuains du temps ont à bon droit eſtimée digne d'eſtre chroniquée. *Monſieur*, dirent-ils, *ce n'eſt pas icy le temps de conter de l'argent : C'eſt le temps de combattre, & de faire de belles actions, & qui ſoyent dignes de ceux qui ont appris la vertu ſous voſtre diſcipline.* On a remarqué dans les hiſtoires, comme vn effect d'vne autorité extr ao

re de Iules Cesar & de l'Admiral de Coligny sur leurs soldats, qu'ils ont eu le credit enuers ceux d'entr'eux qui auoient de l'argent, de leur faire mettre la main à la bourse pour fournir à la paye de leurs compagnons. Et veritablement c'est vn grand effort de pouuoir, enuers des gens qui d'ordinaire ont l'ame vn peu mercenaire. Neantmoins, puis qu'ils auoient de l'argent, il ne leur estoit pas impossible d'en donner; & peut estre que la necessité les y obligeoit, parce qu'autrement leurs compagnons se fussent retirés ou desbandés, & eux mesmes fussent ainsi demeurés à la mercy de leurs ennemis. En effect, sans cet acte de magnanimité, les Allemans s'en fussent retournés, & les François se fussent trouués exposés à toutes sortes de malheurs sur les frontieres de Lorraine, où le Prince de Condé & l'Amiral estoient allés pour les ioindre. Mais les soldats de la Nouë, en l'occasion dont ie parle, manquoient de commodités, & l'execution de l'entreprise à laquelle on les menoit, pou-

uoit eſtre differée ou laiſſée tout à fait, ſans aucun peril pour eux, & ſans la ruine des affaires. Tellement que cette reſponſe procedoit d'vne pure generoſité, & de l'admiration en laquelle ils auoient la vertu de leur capitaine. Si donc en vn ſiecle ſi corrompu, & dans vne ſi grande licence qui regnoit dans toutes les autres armées de ces temps là, la Diſcipline & le bon exemple d'vn Chef, a peu donner de ſi belles eleuations d'eſprit à ces braues gens, il ne faut pas deſeſperer qu'en y apportant du ſoin, l'on ne puiſſe reſtablir l'eſtime de la vertu parmy la ſoldateſque de ce tẽps, quelque déreiglement qui s'y voye. Et certes tous ceux qui y ont vocation, ou qui y peuuent contribuer, s'ils ont quelque ſentiment de pieté, & quelque affection pour le vray honneur, s'y doiuent employer de tout leur pouuoir, pour s'acquitter de leur deuoir, & pour la gloire du Chriſtianiſme. Car c'eſt veritablement vn eſtrange diffame pour les Chreſtiens, que les Payens d'autresfois, & que les Mahometans

de maintenant, ayent esté & soyent plus reiglés sans comparaison, en leur maniere de faire la guerre, que ne sont ceux qui font profession de l'Euangile du Sauueur du monde. Ces Aigles, dont les vns reueroient la consecration, ce Croissant, pour qui les autres ont de la veneration, se leueront quelque iour en iugement contre les Croix que nous arborons par tout pour signal de la profession que nous faisons exterieurement, mais que nostre vie & nostre conuersation renonce. Quand on apporteroit à la guerre toute la moderation qui se peut, & qu'on tascheroit d'y faire fleurir toutes les bonnes loix qui sont capables de la reigler, elle auroit neantmoins toujours quelque chose de mauuais & d'odieux à Dieu & aux hommes. En quelle horreur doit elle dōc estre enuers le Ciel, en quelle execration enuers les gens de bien d'entre les Mortels, si on y laisse regner l'impieté, le desordre, & le debordement auec vne si abandonnée & si prodigieuse licence?

DV DEVOIR CHRESTIEN *de tous ceux qui ont quelque part en l'exercice de la Medecine.*

C'Eſt, ce ſemble, paſſer immediatement d'vne extremité à l'autre, que de venir de la conſideration des gens de guerre, à celle des Medecins. Car au lieu que la guerre eſt faite pour oſter la vie aux hommes, la Medecine eſt inſtituée pour la leur conſeruer. Au lieu qu'à la guerre on ne void que playes, meurtriſſeures, mutilations & diſlocations de membres, toutes les parties de la Medecine ſont ordonnées à en procurer le reſtabliſſement & la gueriſon. Et peut eſtre qu'il euſt eſté plus conuenable de venir de la veritable Milice, qui eſt celle dont nous auons parlé iuſqu'à maintenant, à ce conflict qui ſe void dans les Palais, où il ſemble qu'il y ait quelque repreſentation de la guerre. Parce

que si on n'y respand pas du sang, on y espand de l'argent; si on n'y renuerse pas les villes & les bastimens à coups de canon, on y ruine souuent les maisons & les affaires des familles. Si on n'y fait pas des incendies, des rauages & des desolations, comme sont celles que produisent les passages des armées, & les incursions en pays ennemy; il ne laisse pas de s'y allumer de terribles embrasemens de haines & de passions, dont les effects sont quelquesfois fort funestes & fort lamentables. Mais nous en auons des-ja parlé dans les discours precedens, & quand il resteroit quelque chose à dire sur ce sujet, il est desormais temps de mettre la fin à cet ouurage. Ioint qu'encore la guerre & la Medecine ne sont elles pas si diametralement opposées, qu'il ne s'y puisse rencontrer quelque espece de conformité. Car pour ne rappeller point icy la raillerie de Diogene, qui disoit à vn mauuais luitteur qui s'estoit fait Medecin, qu'il porteroit desormais à terre ceux qui l'y mettoient auparauant, la Me-

decine ſe popoſe les maladies comme des ennemis à vaincre, & les remedes ſont les armes auec leſquelles elle les combat. L'exercice de l'vne & de l'autre de ces deux profeſſions, eſt le plus ſouuent fondé ſur des conjectures, & icy auſſi bien que là le bon-heur a beaucoup de part dans les bons euenemens. Les fautes qu'on y commet ſont d'extremement grande importance, & les Medecins auſſi bien que les Capitaines ſont eſtimés entre les hommes à cauſe de la neceſſité. Or y a-t-il de deux ſortes de gens qui ſe meſlent de l'exercice de la Medecine, dont les vns y ſuiuent certaines reigles ordinaires, & ſont appellés à cela par quelques formes legitimes ; les autres s'y ingerent d'eux-meſmes, & n'ont rien que leurs pretendus ſecrets, & l'autorité de leurs experiences pour tiltre de leur vocation. Pour ceux-cy, on les appelle ordinairement des Operateurs ou des Charlatans ; & quant à ceux-là le nom de Medecins, d'Apothicaires & de Chirurgiens, leur eſt demeuré, qui ſont des qualités plus

honorables. Ce n'eſt pas moy à decider icy s'il eſt expedient de permettre aux charlatans de debiter leurs drogues & leurs remedes ſur les theatres, & d'entreprendre la cure des maladies en particulier dans les maiſons. C'eſt vne choſe qui ſe pratique ſi vniuerſellement en toute l'Europe, que quand il y auroit du mal, ma Morale ne ſeroit pas capable de le reformer. Il s'en faut remettre à la prudence des Magiſtrats, à qui il appartient de donner ces vocations extraordinaires comme bon leur ſemblable, & il faut bien qu'on en retire quelque vtilité puis que c'eſt vn vſage vniuerſellement receu. En effect, il leur arriue quelquesfois de diſtribuer des remedes qui ſont fort bons & fort efficaces en eux meſmes; & s'il s'y commet quelque faute, c'eſt qu'ils les appliquent indifferemment à toutes ſortes de perſonnes, ſans auoir beaucoup d'egard aux circonſtances, & à la diuerſité des temperamens. Quant à ceux qu'on appelle plus proprement Operateurs, à cauſe de quel-

ques operations de la main aufquelles ils fe font fpecialement exercés, il n'y a point de doute que le Public n'en recueille de grands auantages. Car il y a certaines cures de maladies, comme l'extraction de la pierre, qui requierent vne experience toute particuliere, & que ceux-là feuls peuuent acquerir qui fe donnent prefque tous entiers à cette forte d'actions. Et pour ce qui eft des diflocations de membres, il eft certain qu'il y a des gens qui font fans eftude de l'anatomie, & fans autre vocation que celle de leur dexterité naturelle & de leurs inclinations, qui reüffiffent admirablement à les reftablir, & mefmes qui laiffent cette habilité à leurs enfans, comme ils en ont herité de leurs peres. De forte que ce feroit preiudicier manifeftement à l'vtilité du Public, que de les empefcher de feruir aux occafions. Generalement à tous ceux là l'on peut donner ce precepte icy, que moins ils ont de vocation dans l'autorité de l'ordre public, plus doiuent ils apporter de circonfpection en

l'exercice d'vn meſtier dans lequel ils s'ingerent en quelque façon d'eux-meſmes. Car celuy qui trauaille dans vne vocation à laquelle il a eſté legitimement appellé, & qui s'y comporte fidelement & auecque ſoin, s'il n'y reüſſit pas auſſi heureuſement qu'il voudroit, n'en reçoit le blaſme de qui que ce ſoit, & ne ſe reproche rien à ſoy meſme. Les euenemens, dit on, ſont en la main de Dieu ſeul; cet homme a fait ce qu'il a deu ſelon les reigles de ſon art; mais le mal n'eſt que trop ſouuent plus puiſſant que les remedes. Et luy meſme ſe conſole par cette conſideration, qu'il n'a à reſpondre que de ſes conſeils qu'il a donnés en conſcience. Au lieu que quand vn homme qui n'a point d'autres tiltres pour autoriſer ſes actions, ſinon ſes propres experiences, dont encore bien ſouuent il n'a que luy meſme pour témoin, vient à mal rencontrer en quelque choſe, & à auoir quelque défauorable ſuccés, outre l'auerſion qu'on a pour luy, & qu'il deuient l'object de l'indignation de

ceux qui ont perdu leurs amis, il a à essuyer les reproches que sa conscience luy fait, d'auoir entrepris de soy mesme vne chose de si grande importance qu'est le restablissement de la santé, & la conseruation de la vie des hommes. Et pour ce qui est des Empiriques, la componction en est d'autant plus grande, si ces gens sont capables d'en auoir, qu'ils sauent bien ordinairement que ce n'est pas le bien public, ny le soulagement des poures humains qui les a portés à la pratique de ce mestier, mais seulement le desir d'acquerir du bien, &, comme on parle, de faire fortune. Et de fait, si c'estoit l'amour des hommes & la charité qui les incitast, ils ne tiendroient pas leurs secrets si secrets qu'ils font, & en donneroient l'vsage & la connoissance à tout le monde. Ils se vantent d'auoir des compositions merueilleuses, & qui font des effects incomparables & surprenans, iusques à egaler, ou peu s'en faut, les vertus des Intelligences celestes. Ils disent qu'il n'y a qu'eux à qui Dieu en ait donné

la reuelation, & que tous les remedes dont on s'eſt ſeruy auant eux, ne ſont en comparaiſon ſinon de pures bagatelles. Et neantmoins ils tiennent ces myſteres clos & couuerts, comme ceux qui promettent de faire trouuer la Pierre-philoſophale. S'il eſt vray que Dieu les ait extraordinairement ſuſcités pour le bien des autres mortels, & pour nous deliurer de tant de tormens qui exercent miſerablement noſtre vie, pourquoy nous enuient ils ce preſent des cieux, & pourquoy le tournent-ils à leur vtilité particuliere? Où eſt la charité & la generoſité? Où eſt cette naturelle inclination du BIEN, de ſe communiquer liberalement, & de ſe reſpandre par tout où les occaſions s'en preſentent? Le Soleil reſſerre-t-il ſa lumiere autour de ſoy, pour ne la donner qu'eſcharſement? les riuieres retiennent elles dans leur ſein l'humeur & le rafraiſchiſſement que la Nature leur a donné pour en abbreuuer le monde? Et ces grands genies de l'Antiquité, que Dieu a expreſſément formés pour remplir l'vni-

uers d'vne infinité de connoiſſances, pour l'vtilité & pour l'ornement du genre humain, ont ils enfouï ce talent, ou s'ils l'ont deſployé magnifiquement à la veuë de toute la terre? La Medecine de l'ame eſt meilleure que celle du corps: & par conſequent s'il eſt permis d'en garder la poſſeſſion pardeuers ſoy comme vn threſor, ces grands Philoſophes que Dieu a ſuſcités autresfois pour eſtre les fondateurs ou les reformateurs des Republiques, & les diſtributeurs d'antidotes cõtre la corruption chacun de leur temps, en deuoient eſtre chiches à leurs concitoyens, & ne les départir qu'à bonnes enſeignes. Et neantmoins Socrate, de qui l'ame eſtoit comme vne ſource de beaux enſeignemens politiques & moraux, ne cherchoit que les occaſions d'en arrouſer les Atheniens, & alloit de maiſon en maiſon, de boutique en boutique & de ruë en ruë pour cela, & accoſtoit à ce deſſein toutes ſortes de perſonnes dans les aſſemblées & dans les places. Et tant s'en faut qu'il fuſt homme à retenir ſes ſecrets pour

ſon auantage particulier, qu'il témoigne expreſſément en ſon Apologie dans Platon, que parce qu'il eſtoit ſuſcité de Dieu pour ſolliciter ſes concitoyens à la vertu, ny le deſir de la vie, ny la crainte de la mort, n'eſtoit pas capable de l'empeſcher de conuerſer pour cela continuellement auec la ieuneſſe d'Athenes. Pourquoy donques, où il s'agit de la vie & de la ſanté de nos corps, eſt on ſi reſerué à nous communiquer les ſecrets qui y peuuent eſtre ſi ſalutaires ? S'ils ne ſont pas tels qu'on les vante, comme d'ordinaire ce ſont des choſes de peu d'efficace dont on fait myſtere, & à qui la ſeule ignorance donne de la recommandation, c'eſt vne filouterie que d'en faire tant de parade, & de les profner ſur les theatres, pour attraper l'argẽt des credules, & pour affronter les ignorãs. Quant à ceux qui exercent la Medecine auec plus de reigle, & qui y ſont plus legitimement appellés, ie ne les diſtingueray pas icy ſelon les diuerſes maximes qu'ils y ſuiuent, & ſelon les diuers remedes

qu'ils employent à la pratiquer. Les vns y tiennent les dogmes de Galien, & se seruent des remedes des Anciens, qui sont les eaux & les sucs des herbes, & les compositions qui s'en font par des preparations ordinaires & où il y a peu de façon. Les autres deferent beaucoup à la doctrine de Paracelse, & se seruent des remedes preparés par la Chimie, ausquels ils attribuent incomparablement plus de vertu. Les autres en fin meslent ces deux choses l'vne auec l'autre, & deferant presque tout à Galien en ce qui touche la connoissance des maladies, des symptomes qui y arriuent, & des prognostics qu'on en peut tirer, se destournent de sa Therapeutique en ce point, qu'ils croyent que les medicamens Chimiques sont de beaucoup plus facile vsage, & d'vne incomparablement plus grande vigueur. Ie m'en rapporte à ceux qui y sont entendus, & comme le iugement de cela n'est pas icy de mon sujet, aussi reconnois-je bien qu'il n'est pas non plus de ma portée. Vne chose pourroy-je dire auec le

ſupport des ſçauans, que comme cette derniere ſorte de remedes a ſans doute plus d'efficace, auſſi s'adminiſtrent-ils auec beaucoup plus de peril. Parce que d'ordinaire ils ſont tirés de choſes qui ſont dangereuſes en elles meſmes, & à qui on n'oſte le venin qu'auecque des preparations laborieuſes, & où il faut apporter vn ſoin merueilleux. Tellement que ſi on y a manqué, l'vſage en fait courir riſque au malade, & produit quelquesfois de fort funeſtes accidens. Et c'eſt ce qui a fait dire à vn grand Medecin de ma connoiſſance, que les malades qui ſe ſeruent de l'antimoine, & des autres medicamens de cette nature, ſont à peu prés comme ceux qui gouuernent les lions. Ils feront peut eſtre quelques années auec eux, qu'ils ſemblent les auoir appriuoiſés, iuſques à manier leurs ongles, & à mettre la teſte dans leurs gueules & entre leurs eſpouuantables dens. Mais, comme ces beſtes ne perdent iamais tout à fait leur ferocité naturelle, ils s'irritent à la fin à quelque occaſion impreueuë, & deſchirent

chirent ou deuorent ceux qu'ils caressoyent auparauant. Ainsi croit-on quelquesfois s'estre habitué à l'vsage de ces drogues violentes, & en pouuoir tousjours tirer quelque notable vtilité, quand vn defaut en la preparation, vn manquement en la dose, vn contre-temps en leur administration, vn changement dans le temperament du malade, vne circonstance mal obseruée, y rompt tellement les mesures, & y déconcerte les affaires de telle façon, qu'on est tout estonné qu'on en void des effects tout à fait contraires à l'esperance qu'on en auoit euë, & aux experiences qu'on en auoit faites auparauant. Quelque methode que l'on suiue, si ie n'escriuois icy simplement qu'vne Morale, qui ne portast point le nom de celle de Christ, ie n'aurois qu'à copier les enseignemens qu'Hipocrate donne aux Medecins, tant en ce petit escrit qu'il a nommé le *Serment*, qu'en vn autre qu'il nomme *la Loy*, & en vn excellent traitté qu'il a fait du deuoir du Medecin, & du *decorum* qu'il faut qu'il obserue en

toutes rencontres. Car il iure premierement par Apollon, & par Esculape, & par la Santé, & par la Panacée, & par tous les Dieux & toutes les Deesses dont il auoit connoissance, qu'il honorera comme son pere celuy à qui il aura l'obligation d'auoir appris la Medecine, & que pour luy en témoigner sa reconnoissance il luy fournira liberalement tout ce dont il aura besoin. Qu'il aimera comme si c'estoient ses freres, les enfans de son precepteur en cet Art, & que s'ils le veulent apprẽdre de luy, il le leur enseignera gratuitement & sans salaire. Qu'à ses propres enfans, & à ceux de son Precepteur, il ne cachera rien du tout des enseignemens de la Medecine, & qu'il ne se reseruera aucun secret. Qu'il ordonnera en conscience à ses malades, & les alimens & les remedes qu'il iugera les plus vtiles, & qu'autant qu'il le pourra il les preseruera de tout mal. Que ny de son propre mouuement, ny à la priere de qui que ce soit, il ne donnera iamais de poison, & ne suggerera iamais de conseil, ny ne

prestera de consentement à ce qu'vn autre en donne. Qu'il ne fournira iamais aux mauuaises femmes chose aucune pour faire perir leur fruit; mais qu'il conseruera son art pur, exempt, & non contaminé de ces façons de faire damnables. Qu'il n'entreprendra point de tailler ceux qui sont malades de la pierre; mais qu'il laissera cette operation à ceux qui sont particulierement experimentés en cela. Qu'en quelque maison qu'il entre pour y exercer la Medecine, il s'y comportera auec toute sorte d'honneur, fuyant de tout son pouuoir les mauuais soupçons d'y vouloir corrompre les femmes, ou d'y faire quelque action deshonneste & de dissolution. Que soit qu'effectiuement il pratique la Medecine, ou qu'il se rencontre en quelque autre occasion que ce soit, s'il void ou s'il entend quelque chose qui ne doiue pas estre diuulguée, il sera tres-religieux en l'obseruation du secret. Et comme il desire que s'il garde son serment, il puisse remporter du bien, de l'honneur & de la loüange de l'exer-

cice de ſon art, auſſi fait il des imprecations contre ſoy-meſme, que le contraire luy puiſſe arriuer, s'il viole la religion d'vne promeſſe ſi ſolennelle. C'eſt là le ſerment qu'il a voulu que chaque Medecin fiſt, & qui monſtre combien ce perſonnage auoit l'ame belle, noble, & genereuſe. Dans l'Eſcrit nommé *la Loy*, il ſe plaint d'abord de ce que la Medecine eſtant à ſon aduis le plus noble de tous les Arts, neantmoins l'ignorance de ceux qui le pratiquoyent, l'auiliſſoit tellement, que de ſon temps il eſtoit preſque ſans eſtime. Et il en rend cette raiſon, que dans les villes & les Republiques il n'y auoit point d'autre peine eſtablie à ceux qui s'en acquittoyent mal, ſinon l'ignominie des mauuais ſuccés, & la honte d'eſtre recognu pour vn ignorant, choſe qui ne touche point ceux qui ſemblent eſtre tous compoſés d'ignominie & de honte. Puis il accompare ces gens-là aux perſonnages qui ſe produiſent ſur les theatres des tragedies, pour y tenir le rang d'Acteurs, & qui neant-

moins ne le ſont pas. Tellement qu'encore qu'ils en reueſtent tant qu'ils peuuēt la mine & l'habillement, ſi eſt-ce que quand il faut venir à l'action, leurs paroles & leurs geſtes les démentent. Ainſi dit-il qu'il y a beaucoup de Medecins de nom, mais peu d'effect, la plus-part ſe produiſans ſous cette qualité, ſans auoir les choſes qui la ſouſtiennent. Pour donques reſpondre à vn tel tiltre que celuy-là, & pour acquerir vne connoiſſance de la Medecine qui en puiſſe remplir la dignité, il dit qu'il faut qu'vn homme ait toutes ces choſes enſemble : la nature, la doctrine, le lieu propre à vacquer aux contemplations & à la recherche des choſes naturelles; l'inſtitution dés l'enfance; l'aſſiduité au trauail, & le temps neceſſaire pour cuire ſes eſtudes & pour les amener à vne iuſte maturité. Parce qu'il eſt impoſſible de rien faire contre l'inſtinct & les inclinations de la nature, & que c'eſt elle qui fournit les premieres ouuertures à toutes ſortes de connoiſſances, & qui nous y meine

comme par la main. Mais quant à la perfection de chaque art, c'est l'endoctrinement qui la donne, la nature toute seule n'estant pas capable de nous y faire paruenir. Et dautant que cet art est long, il est necessaire d'en receuoir les premieres teintures dés qu'on est encore ieune, parce que ceux qui se mettent tard à quelque estude, n'ont pas d'ordinaire assés de temps pour s'y perfectionner. En fin, que tous lieux ne sont pas propres pour vacquer à toutes choses, & qu'il faut en choisir vn dans lequel il ne manque rien, soit de ce dont il faut auoir la science, soit des moyens & des instrumens necessaires pour l'acquerir. Puis il adjouste cette belle comparaison, qu'il en est à peu prés de cela comme des fruits qui se produisent de la terre. Dautant que nostre nature est comme le champ, & les preceptes comme les semences qu'on y iette. Que l'institution dés la ieunesse est comme la semaille qui se fait en bonne saison, tellement que le grain à loisir de s'enraciner. Que

le lieu propre à cette inſtitution eſt comme l'air ambient, ainſi qu'on parle dans les Eſcoles, qui ſert à nourrir & à fomenter le iect de la terre. Que l'aſſiduité à l'eſtude eſt comme l'agriculture; & enfin, que le temps eſt ce qui donne au fruict la perfection de ſa nourriture & ſon entiere maturité. Ailleurs il fait ainſi la deſcription d'vn Medecin. Pour acquerir du credit & de l'autorité, dit-il, il faut premierement qu'il ait ſoin de ſe porter bien luy meſme, & qu'on reconnoiſſe ſa ſanté à ſon embonpoint & à ſon teint. Car d'ordinaire on n'eſtime pas que ceux là ſoyent fort capables de prendre ſoin de la vie & de la bonne diſpoſition des autres, qui ne reüſſiſſent pas en celuy qu'ils prennent eux-meſmes de la leur. Apres cela, tout le maintien de ſon corps & meſme ſon veſtement, doiuent eſtre honneſtes & dans vne juſte bienſeance, & s'il vſe d'oignemens, (comme c'eſtoit la couſtume de ce temps-là) il faut que l'odeur en ſoit agreable, mais en telle ſorte pourtant qu'il n'y

ait point d'affectation. Car d'ailleurs, de ſentir bon, c'eſt vne choſe qui eſt agreable aux malades. Il faut auſſi qu'il prenne garde à ſe maintenir en toutes choſes dans vne telle temperature, que non ſeulement en ſon peu parler, mais auſſi en toute le reſte de ſa vie, il paroiſſe qu'il eſt homme ſage, & modeſte, & retenu. Et cela ſeruira beaucoup à luy acquerir & à luy conſeruer la reputation & la gloire qui doit accompagner l'exercice de ſon art. Ses mœurs doiuent eſtre bonnes & honneſtes, & meſlées de douceur & de grauité dans vn iuſte temperament. Car l'humeur pronte & precipitée, bien que quelquesfois elle pourroit ſembler auoir quelques auantages, tourne neantmoins à meſpris. Et s'il eſt neceſſaire d'en vſer, pourueu que ce ſoit rarement, ceux qui la meſpriſeroient autrement, la trouuent quelquefois agreable. Quant à ſon geſte, il doit auoir quelque peu de ſeuerité dans le viſage, comme ont ordinairement les hommes prudens; mais il ne faut pas pourtant qu'il ſoit

austere ny tetrique, afin de ne passer pas pour presomptueux & pour inciuil. Mais de rire démesurément, & de paroistre trop gay & trop emancipé dans les compagnies, c'est vne chose malseante & importune, & qu'il faut euiter tres-soigneusement. Il doit aussi prendre garde à estre equitable en toute la conduite de sa vie, & qu'on ne luy puisse pas reprocher qu'il est trop sujet à ses interests. Car en toutes sortes de conditions & d'occurrences, la Iustice donne vn merueilleux auantage: mais vn Medecin entre les autres a besoin d'en acquerir la reputation, parce qu'il a beaucoup d'affaires auec les malades, où il faut que cette vertu regne pour les demesler. Car ils se resignent entre ses mains, & se soumettent à luy; les femmes & les filles se commettent à sa conduite, & on luy confie souuent des choses fort precieuses, en l'administration & en la garde desquelles il faut beaucoup de prudence & de bonne foy. En fin, il dit en quelque lieu que la Medecine & la Philosophie,

qu'il appelle du nom de Sageſſe ou de Sapience, ſelon le ſtile des Anciens, ſe doiuent aſſiſter l'vne l'autre en telle ſorte, que celuy qui exerce la premiere, ſoit recommandable par l'autre, & qu'il ne ſoit pas moins ſage & veritable Philoſophe, que ſauant & experimenté Medecin. Et comme dans l'ignorance du Paganiſme on ſe donnoit autrefois cette licence de parler, il adjouſte qu'vn Medecin qui eſt Philoſophe, eſt vne perſonne ſi auguſte & ſi venerable entre le reſte des hommes, qu'on le peut dire egal à Dieu : tellement qu'il n'y a pas grande difference entre eux deux. Que tout ce qui eſt requis en la ſapience dans la poſſeſſion de laquelle conſiſte le ſouuerain bien de l'homme, & le ſouuerain point de ſa reſſemblance auec la Diuinité, ſe trouue dans la Medecine, quand on l'exerce comme il faut : à ſçauoir le meſpris de l'argent & des richeſſes : la pudeur & l'honneſteté dans l'ame; la modeſtie dans les veſtemens : la reputation & la gloire : l'exactitude & la lumiere

du iugement : l'humeur complaiſante & paiſible : la facilité dans la rencontre & l'affabilité : la pureté en toutes choſes : les propos ſages & ſententieux : la connoiſſance des choſes vtiles & neceſſaires pour la pureté de la vie : la deliurance des vaines terreurs que ſentent les ames foibles & ſuperſtitieuſes pour n'eſtre pas aſſés bien inſtruites de la nature des Dieux : & cette haute eſleuation de courage que donne le ſentiment d'vne excellente vertu, & qui a quelque choſe de heroïque, d'extraordinaire, & de diuin. A conſiderer la Medecine, comme elle ſe pratique d'ordinaire, & à en faire comparaiſon auec cette image qu'Hippocrate forme en ces beaux paſſages, de la vertu & de la conſtitution de ceux qui la doiuent exercer, il y a peut eſtre quelque ſujet de s'eſtonner qu'il les repreſente ſous vne ſi belle & ſi magnifique idée. Car quelle proportion y à-t-il entre cette deſcription d'vn homme en qui ſe trouuent toutes ces hautes & eminentes qualités, & celuy que vous

voyés entrer dans la boutique d'vn Apoticaire, & y griffonner l'ordonnance d'vne ſaignée & d'vn lauement, en caracteres hieroglyphiques qu'il n'y a que l'Apoticaire qui entende, & puis prendre vn demy teſton de la main d'vn poure paiſan ? Mais Hippocrate deſcrit là ſans doute vn Medecin tel qu'il eſtoit, c'eſt à dire, vn homme Payen à la verité, mais au reſte vn perſonnage doüé de tres-excellentes conditions iuſques au miracle. Car pour ce qui eſt des vertus intellectuelles, c'eſt luy qui ſemble auoir donné la premiere tablature de la Phyſique, comme Ariſtote l'a expliquée depuis, & qui les comparera tous deux vn peu attentiuement, il verra que ce dernier a edifié en cet egard ſur les principes de l'autre. Quant à la Morale, parce qu'elle a peu d'affinité auec la Medecine, il n'en a pas traitté fort particulieremẽt. Et neantmoins, où l'occaſion s'en eſt offerte, comme dans les liures dont ie viens de toucher quelques endroits, & dans quelques vnes de ſes Epiſtres, nom-

mément en celle qu'il a escrite à Damagetus à l'occasion de Democrite & des Abderitains, il a monstré qu'il y estoit souuerainement entendu pour le temps, & il n'y a gueres de pieces plus fortes que celles là entre les anciennes. Pour ce qui est de la Medecine, c'est vn prodige de la connoissance qu'il en auoit, & vne merueille comment il l'a tout d'vn coup portée à sa perfection dés sa naissance. Car ses decisions sont des oracles qui se verifient en tous lieux & en tous siecles, nonobstant la difference que les coustumes & les diuerses façons de viure, & tant d'autres variations qui arriuent au Monde & en la Nature, on mise entre le temperament de nos corps, & celuy des hommes de ce temps là; & qui ne defere pas à son autorité, passe dans la Medecine pour vn ignorant ou pour un bizarre. De sorte que ie me suis diuerses fois estonné d'Hippocrate, aussi bien que quelques vns ont fait d'Homere, comment les Payens n'en ont point fait vn des plus celebres de leurs Dieux.

Et peut eſtre qu'il ſe trouueroit dans les hiſtoires, qu'on a conſacré quelques temples à l'hõneur de ce pere de la poëſie, & s'il m'en ſouuient bien il y en a quelques enſeignemens dans Ciceron. Mais ie n'ay point de memoire qu'on en ait baſti à l'honneur de ce Prince des Medecins : quoy que ſi on les peut tous deux en quelque ſorte comparer en abondance de connoiſſance, & en lumiere de genie & d'entendement, il eſt neantmoins certain que pour ce qui eſt de l'vtilité, les hommes en ont beaucoup plus tiré des Eſcrits d'Hippocrate que de ceux d'Homere. Les ſeuls Atheniens, que ie ſache, ont fait quelques decrets pour luy qui le mettent à peu prés en rang egal auec Hercule, pour l'action ce me ſemble, la moins belle de ſa vie, qui eſt de n'auoir pas voulu ſecourir les Perſes dans leurs maladies, à la priere de leur Roy, & d'auoir refuſé de luy de grands & ſignalés auantages, parce que les Perſes auoient toujours eſté ennemis des Grecs. Quant au reſte de ſa vertu,

nous auons peu de monumens de l'hiſtoire de ſa vie, c'eſt pourquoy nous n'en pouuons pas parler du tout ſi auantageuſement. Neantmoins ce qui nous en reſte nous apprend qu'il a eſté en honneur extraordinaire dans toute la Grece en ſon temps, & que Roys, & peuples libres, & Cités illuſtres & populeuſes, luy en ont donné des preuues bien eclattantes & bien authentiques, par maniere de dire, à l'enuy. Ce qui ne peut auoir eſté qu'il n'ait accompagné ſes admirables vertus intellectuelles, d'vne grande integrité de cõuerſation & de mœurs. Et qui lira bien attentiuement ſes Eſcrits, trouuera ſans doute qu'outre la profondeur du bon ſens, & le ſauoir incomparable, ils reſpirent quelque choſe de noble & de genereux, qui ne ſauroit compatir auec la baſſeſſe & la laſcheté des vices. C'eſt ce qui a fait qu'il nous a formé l'idée des Medecins, telle que ie l'ay rapportée cy-deſſus, meſurant ce qu'ils doiuent eſtre à ce qu'il ſentoit qu'il eſtoit, & ſe figurant qu'ils s'efforceroient d'ega-

ler le modelle qu'il leur fourniſſoit en ſa perſonne. Ie voudrois donques qu'ils taſchaſſent de s'y conformer; & qu'ils y adjouſtaſſent encore comme ils y ſont obligés, l'effect des inſtructions du Chriſtianiſme. Car cette penſée là, qu'ils ſont ſeruiteurs de Dieu, employés par luy pour le ſoulagement des hommes dans les plus ſenſibles de leurs afflictions, & pour leur conſeruer la vie autant que cela ſe peut faire par les medicamens & par l'art, leur inſpirera ſans doute des mouuemens de pieté, pour demander à noſtre Seigneur ſa benediction ſur leurs ſoins & ſur leurs remedes, ſans quoy il eſt impoſſible de reüſſir; & leur donnera quelque tendreſſe de charité, pour eſtre touchés de compaſſion dans la miſere de leurs freres. En effect, on les accuſe ordinairement de deux choſes. L'vne, de deferer tout à la Nature, & d'auoir peu de religion. L'autre, de ſeruir à leurs propres intereſts, & de les auoir autant & plus en recõmandation qu'aucune autre choſe. La premiere fait

que

que ceux qui en ſont coupables ne leuent iamais les yeux au ciel, ny quand ils ſe mettent à eſcrire leurs ordonnances, pour demander à Dieu qu'il les y vueille addreſſer; ny quand ils donnẽt leurs medicamens, pour obtenir de celuy qui en eſt l'auteur, qu'il les rende efficaces & ſalutaires. Dans les cõſultations & dãs leurs conſeils, ils n'ont recours qu'à leur ſauoir, qui, quelque grand & vaſte qu'il ſoit, ſe trouue aſſés ſouuent trop court pour penetrer dans la connoiſſance des maux, & pour demeſler l'obſcurité & l'ambiguité de leurs ſymptomes. Et dans l'employ des remedes meſmes, ils s'en rapportent à la vertu qu'ils ont receuë en leur creation, & aux diſpoſitions qui ſe trouueront dans le corps pour en tirer de l'vſage. Et cependant, ny leurs entendemens n'ont de lumiere ſinon ce qu'il plaiſt à Dieu de leur en fournir de iour à autre & de moment en moment: ny les herbes & leurs racines, les metaux & les mineraux, n'ont d'efficace que ce que la Prouidence leur en donne,

comme il luy plaiſt de la diſpenſer aux occaſions : ny les corps des hommes n'ont de vigueur pour ſe ſeruir vtilement des medicamens & des alimens, ſinon comme l'auteur de noſtre vie la leur inſpire La ſeconde produit quantité de mauuais effects dans les occurrences. Car s'il y en a quelques vns d'entr'eux qui ſoyent ambitieux & opiniaſtres , vous les voyés dans les conſultations s'aheurter tellement à leurs aduis , que pluſtoſt que d'en rien relaſcher , & de rien ceder aux opinions d'autry, quelque bien fondées qu'elles ſoyent, ils aimeront mieux que le patient coure riſque de la vie. Si l'aduis d'vn autre a preualu, & que le ſuccés en ait eſté bon, ils imputent ce fauorable euenement à vne autre cauſe. C'eſt que la nature a eſté plus forte : c'eſt que le mal eſtoit dans ſon declin : c'eſt quelque epitheme qu'on a appliqué ſur la region du cœur qui a penetré iuſques au dedans , & qui a empeſché que la ſaignée qui auoit eſté faite mal à propos, ou que la medecine qui auoit eſté

donnée à contre-temps, n'ait emporté le malade. En vn mot, c'est, à leur dire, plustost toute autre chose que le remede qu'vn autre a ordonné, qui a esté salutaire au patient. Si au cōtraire il arriue que le medicament ne profite pas, ou qu'il suruienne quelque fascheux accident à l'heure de son operation, ils crient que le malade a esté tué, & disent qu'ils s'en lauent les mains, comme d'vne chose à laquelle non seulement ils n'ont pas consenty, mais qu'ils ont tasché d'empescher par leur resistance. Sil y en a quelques vns auares, c'est vne honte que de voir les bassesses ausquelles ils se laissent aller pour satisfaire à cette inclination. Ils cajolent les seruiteurs, les nourrices, & les sages-femmes, pour les induire à leur procurer des pratiques & à leur dōner entrée dans les maisons. Ils s'entendent auecque les Apoticaires, & ordonnent plus pour eux qu'ils ne font pour les malades, qu'ils chargent de remedes inutiles, & de visites sans necessité. Ils s'enquierent si les patiens ont du bien, & ne ten-

dent point leurs mains ſecourables, ſi de l'autre coſté on ne les leur tend pleines d'argent. Ils ordonnent autrement pour leurs amis qu'ils ne font pour les eſtrangers qu'ils ne connoiſſent point, afin de ſoulager la bourſe des vns, & d'épuiſer celle des autres. En vn mot, ils vſent d'vne infinité d'artifices, pour attrapper de l'argent, & ie ne puis m'empeſcher de mettre icy vne petite hiſtoire en paſſant. Dans vne grande ville de ce royaume, vn ieune Gentilhomme nommé des Gorris, tomba malade en vne hoſtelerie, & enuoya querir vn fameux Medecin qui eſtoit là. Quand le Medecin l'eut veu il ſe mit à eſcrire vne ordonnance dans la chambre du malade, & puis il s'enquit de ſon nom pour le mettre au bas : ce qui ayant eſté fait, il prend congé & ſe retire. Comme il deſcendoit les degrés, il fit reflexion ſur le nom de des Gorris, auquel il n'auoit pas pris garde auparauant, & luy eſtant tombé quelque ſcrupule dans l'eſprit, il remonte bruſquement, & s'approchant du lict du malade il luy de-

manda s'il eſtoit parent de ces celebres des Gorris qui ont exercé la Medecine à Paris auec tant d'honneur. Sur quoy luy ayant eſté reſpondu qu'ouï, & qu'il eſtoit petit fils de l'auteur des *Definitions de Medecine*, ouurage qui ne pouuoit eſtre inconnu à ce Docteur, il luy dit, *Monſieur, vous eſtes de race à n'eſtre pas traitté comme le commun;* & ſur le champ il changea toute l'œconomie de ſon ordonnance, la deſchargea de tout ce qui pouuoit enfler les parties de l'Apoticaire, & la reduiſit à fort peu de choſes qui ſe pouuoient executer ſans beaucoup de frais. Pour moy, i'en ay connu vn en ces quartiers, qui quãd on racontoit cette hiſtoire, & quelques autres ſemblables en ſa preſence, diſoit hardimẽt qu'il ne trouuoit point cela eſtrãge, & que comme dans les hoſteleries la bonne-chere eſt differente ſelon les diuerſes conditions, la Medecine pouuoit bien auoir des remedes propres pour les Contes & pour les Marquis, & d'autres bons pour les artiſans. Non que les maladies ne

fussent semblables, & les medicamens de mesme vertu : mais qu'il falloit que chacun vesquist de son mestier, & que ce n'estoit pas auecque les gueux, mais auecque les grands Seigneurs, que lon pouuoit faire ses affaires. Ie suis pourtant de ce sentiment, que cette façon de faire est indigne d'vn honneste homme, & particulierement d'vn homme Chrestien, & que la iustice & la charité doiuent donner d'autres sentimens à ceux qui pratiquent la Medecine. Celuy qui disoit que ceux-là se trompent qui n'en font que trois parties, dont la premiere est la διαγνωστικὴ, qui iuge des causes des maladies, de leur nature & de leurs accidens ; la seconde la προγνωστικὴ, qui preuoit & qui predit les euenemens : la troisiéme la θεραπευτικὴ, qui ordonne des remedes ; & qu'il y en falloit adjouster vne quatriéme qui n'est gueres moins essentielle, à sçauoir la φαρφαντικὴ, ne s'est pas mal trouué de la pratiquer : car il a par ce moyen amassé des richesses extraordinaires. Mais i'en ay connu vn en cette ville

qui eſt mort depuis enuiron vingt ans, qui comme il auoit des maximes toutes contraires, auſſi a-t-il laiſſé peu de bien à ſes enfans. Son ſauoir eſtoit ſublime, & c'eſt de tous les hommes qui ſont venus à ma connoiſſance, celuy qui entendoit le mieux Hippocrate & Ariſtote, outre les autres belles connoiſſances qu'il auoit dans toute ſorte de literature, qu'il poſſedoit en vn degré fort eminent. Il auoit l'ame genereuſe & en qui reluiſoit ce beau genie d'hõneur, de bonté, & de vertu qu'Hippocrate nous a fait voir cy-deſſus. Et comme il eſtoit ſauant en Theologie, auſſi meſloit-il la pratique du Chriſtianiſme dans celle de la Medecine, auec beaucoup de loüange & de recommandation. Car non ſeulement il faiſoit gratuitement des ordonnances pour les poures auec pareil ſoin qu'il faiſoit pour les Mareſchaux de France, & pour les enfans des Ducs & Pairs : mais il donnoit de l'argent à ceux qui n'en auoient point, pour acheter des remedes & des alimens. Et comme il

auoit le courage haut, & le raisonnement éclairé & penetrant, & le langage latin elegant, & les textes d'Hippocrate & de Galien fort à son commandement, il vouloit bien paroistre dans les Consultations, & s'y faisoit valoir autant qu'aucun autre. Mais neantmoins c'estoit sans presomption & sans opiniastreté, tellement que si vn autre aduis que le sien l'emportoit, il y cedoit volontiers, & s'il reüssissoit mal, il auoit la bonté d'en excuser les defauts, & d'en rejetter plustost le blasme sur la nature du mal, que sur l'imperitie & l'inconsideration de ses Collegues. En vn mot, hors vn petit defaut qu'il auoit, qui est que pour pratiquer le precepte d'Auguste, il se hastoit quelquesfois vn peu trop lentement, c'estoit vn des hommes de son temps qui auoit les plus belles qualités pour rendre cette profession honorable.

Quant à ceux à qui les autres parties de la Medecine ont esté laissées en partage, à sçauoir les Apoticaires & les Chirurgiens, (car au lieu que

du temps d'Hippocrate c'eſtoit vn meſme homme qui faiſoit ces fonctions auec celle de Medecin, on les a partagées depuis quelques ſiecles,) il ne ſeroit pas raiſonnable de requerir d'eux, ny d'auſſi belles connoiſſances, ny vn ſi grand éclat de vertu, ny tant de generoſité, qu'on en requiert de celuy qui tient vne place plus eminente. Quoy que leur profeſſion ne ſoit pas abjecte, & qu'elle eſt quelquesfois exercée par des gens qui valent beaucoup, ſi eſt-ce qu'elle eſt tellement ſubalterne à celle des Medecins, qu'ils ſont comme leurs inſtrumens, qui n'agiſſent & ne ſe remuent que ſelon l'impulſion qu'on leur donne. Vray eſt que quant aux Chirurgiens, leur art a quelque choſe de plus détaché, & qui depend plus d'eux-meſmes. Car il y a quantité de playes, & d'vlceres, & de tumeurs, & de loupes, & de fractures, & de diſlocations, qu'on leur commet abſolument ſans que les Medecins s'en meſlent. Mais quant aux remedes qu'on appelle generaux, où on a be-

ſoin de l'operation de la main, ils dependent des ordonnances des Medecins; comme font les Apoticaires en l'adminiſtration des autres medicamens qui conſiſtent en potions, & en toutes les autres choſes que lon tire de leurs boutiques. De ſorte que comme ils ſont ſous-ordonnés aux Medecins en dignité & en autorité, en ce qui touche leur adminiſtration, il eſt à preſumer qu'ils leur ſont inferieurs dans les inclinations de l'eſprit, & qu'ils n'ont pas des qualités ſi nobles ny ſi releuées. Neantmoins i'ay icy à dire deux ou trois choſes d'eux. La premiere eſt qu'encore qu'ils ne peuſſent pas atteindre à la perfection de vertu dont Hippocrate a donné le modelle dans les endroits de ſes Eſcrits que i'ay rapportés cy-deſſus, c'eſt là deſſus pourtant qu'il faut qu'ils eſſayent de ſe mouler, en exprimant le mieux qu'ils pourront l'idée de l'honneur, de l'integrité, & de la probité qu'il y propoſe & qu'il y recommande. Car en quelque profeſſion que ce ſoit, il faut faire eſtat qu'il y a

des exemples de vertu si loin au dessus de nous, que nous ny saurions attein-dre. Les Ministres de l'Euangile n'arriueront iamais à la parfaite imitation des qualités de sainct Paul; & d'entre les nobles ie voy bien qu'il est malaisé de paruenir à l'egal de ces heros du Plessis Mornay, de la Nouë Bras-de-fer, & du Cheualier Bayard: comme d'entre les Generaux-d'armée ie ne sçay pas qui se pourroit ou vanter ou asseurer de deuoir quelque iour estre mis en paralelle auec les Scipions & les Epaminondas. Et toutesfois on ne laisse pas de se les proposer à imiter, si au moins, chacun en sa profession, on a quelque chose de beau & de bon dans l'ame. Et comme quand on veut apprendre à quelque ieune sculpteur à faire de belles statuës, on luy met deuant les yeux certaines antiques qui sont hors de toute imitation; ainsi pour former les hommes à la vertu chacun en sa condition, il les faut exhorter à se mouler sur les plus beaux exemples qu'on peut auoir, encore qu'ils soyent inimitables. Car

quoy qu'il en ſoit, on tire toûjours quelque air du patron qu'on a deuant les yeux, quand on le contemple attentiuement, & plus il eſt illuſtre & parfait, plus excite-t-il de bons & loüables mouuemens en l'ame. La ſeconde eſt que pour ce qui regarde la iuſtice & la charité, les preceptes du chriſtianiſme regardent egalement les vns & les autres. De ſorte qu'il n'eſt pas moins requis de ces Miniſtres ſubalternes de la Medecine, de n'y faire point de friponneries, que de ceux qui ſont au deſſus: ny moins de leur deuoir auſſi, quand Dieu leur en donne le moyen, de ſecourir gratuitement les poures. On a dit de quelques vns d'eux, qu'ils nourriſſoient, par maniere de dire, les vlceres, & qu'ils entretenoient les maladies, quand ils auoient affaire à des patiens riches & commodes, auec leſquels ils pouuoient faire beaucoup de profit. Ces gens ne ſont pas ſeulement auares, ils ſont auſſi larrons: & ils ne ſont pas ſeulement larrons, ils ſont quand & quand bourreaux; encore ne ſay-ie ſi

les bourreaux prennent plaisir à faire durer les tormens des hommes. On a dit de quelques autres qu'ils secouroient volontiers les poures sans leur en demander de salaire ; mais qu'ils se faisoient payer aux riches de leurs remedes & de leur trauail. C'est vne estrange sorte de charité que de donner l'aumosne aux despens d'autruy ; & vne iustice bien irreguliere que de se la faire ainsi à soy-mesme, en condamnant de payer pour ceux qui doiuent, ceux qui ne doiuent du tout rien. Ou s'ils doiuent quelque chose pour les remedes & les secours qui leur ont esté donnés à eux-mesmes, au moins ne doiuent-ils pas l'excés auquel on taxe leurs parties, pour se recompenser des peines que l'on a prises, & des drogues qu'on a fournies aux poures & aux indigens. Si ceux qui sont en cette condition n'ont pas le moyen de fournir aux poures ce qui leur est necessaire dans leurs maladies, ils ne sont pas tenus de le faire : c'est au public à y pouruoir. Si le public n'y pouruoit pas, & que

leur charité & leurs compassions les incitent à n'abandonner pas les poures en leurs souffrances; sans leur donner quelques assistances de leur art, ils en doiuent aduertir les personnes riches, & tascher d'émouuoir leurs entrailles, à ce qu'ils se portent à les secourir volontairement. Car s'il faut que ce soit de leur bien que ces liberalités là se facent, (comme il est certes bien raisonnable, & parfaitement conuenable à la charité du Christianisme, que ceux à qui Dieu a donné beaucoup de commodités en aident à ceux qui n'en ont pas,) il faut que comme dit sainct Paul, leurs ausmones soyent volontaires, & non pas faites par contrainte, ou emportées subrepticement. En fin, s'ils ne trouuent pas les riches disposés à s'eslargir enuers les poures pour les faire secourir, il ne faut pas qu'ils les abandonnent pour cela, mais qu'ils les considerent comme des objects que Dieu leur presente pour esprouuer leur charité, & la confiance qu'ils ont en sa bonne Prouidence qu'il ne permettra pas

que leurs liberalités en telles occasions tournent à la ruine ou à l'incommodité de leurs affaires, & qu'il trouuera bien le moyen de les en recompenser. En effect, en telles occasions on preste à Dieu à vsure, & ce qui semble estre perdu ; parce qu'il a esté fouruy à ceux qui n'ont pas moyen de le rendre, se retrouue à quelque temps de là sans qu'on y pense, Dieu faisant plantureusement multiplier les fruicts de la iustice & de la misericorde des gens de bien. Et quand pour quelques raisons reseruées en sa sagesse, il resserreroit cette recompense, & qu'il permettroit que ces aumosnes apportassent quelque incommodité à ceux qui les font : c'est vne grande satisfaction à vne ame veritablement Chrestienne, que de s'estre acquitée de son deuoir, & d'auoir tiré de son suc pour en nourrir & pour en assister ceux que nous deuons estimer & considerer comme nos membres. Et la Nature mesme nous donne icy des enseignemens. Car selon son institution, si

l'vn de nos membres eſt malade les autres compatiſſent à ſa douleur : & s'il ſouffre de l'amaigriſſement, tout le corps s'en ſent par la meſme ſympathie. Que ſi l'vne des parties de nos corps tombe en atrophie, tandis que les autres conſeruent leur embonpoint, il faut qu'il y ait quelque dereiglement dans l'economie de la perſonne. Ainſi en eſt-il du corps de Chriſt. C'eſt ſans doute vn deſordre en l'Egliſe de Dieu, que les vns abondent en ce qui eſt des commodités de la vie, tandis que les autres ſouffrent les dernieres extremités de la neceſſité : & ſi nous eſtions tous animés de la charité de noſtre benin Sauueur comme nous le deurions, pluſtoſt que d'endurer ce reproche là, nous vendrions nos poſſeſſions, pour en mettre le prix entre les mains des Diacres & des autres diſpenſateurs des aumoſnes, comme les premiers Chreſtiens portoient leurs biens aux pieds des Apoſtres pour en eſtre les diſtributeurs. Mais comme dans la ſouffrance d'vn de nos membres, les parties qui en

en sont les plus proches en sentent les premieres la douleur par participation; & comme c'est de là que se communiquent premierement les esprits & le suc de la vie au membre dolent, en attendant qu'il s'en face attraction de tous les autres endroits du corps, selon l'institution de la Nature; c'est en l'occasion dont il s'agit maintenant, aux Apoticaires & aux Chirurgiens qui veulent porter à bonnes enseignes la qualité de fideles de Iesus-Christ, à fournir de leurs boutiques & des operations de leurs mains, ce qui est necessaire pour la guerison des malades indigens, en attendant que le sentiment de dilection qui est dans les autres fideles se réueillant, ils enuoyent aussi chacun de leur part de ce costé là ce qui est necessaire pour la subsistance de leurs poures membres. Pour le reste, les richesses que nous esperons tous là haut au ciel, doiuent auoir tellement rempli nos entendemens, qu'en attendant que nous en venions en possession, nous ne nous tormentions pas beaucoup

pour en acquerir en la terre. Pourueu, dit l'Apostre, que nous ayons le viure & le vestement, cela nous suffira, si nous auons l'ame veritablement & profondement imbuë du Christianisme. La troisiéme chose finalement est, que ceux à qui ces deux parties de la Medecine sont commises, doiuent religieusement considerer de quelle consequence est la vocation à laquelle ils sont appellés. Les Ministres de l'Euangile ont la charge des ames, & c'est à eux qu'appartient le soin de procurer aux humains la jouïssance du salut. C'est sans doute la chose du monde la plus importante, & en comparaison de laquelle toutes les autres ne doiuent estre en aucune consideration. C'est pourquoy de toutes les vocations publiques il n'y en a aucune où on doiue auoir tant de soin de se mettre bien en estat de pouuoir rendre bon cõte de son administration. Les Magistrats sont establis pour la conseruation de la societé des hommes, & pour les rendre participans de la felicité humaine, autant qu'il

eſt poſſible de la poſſeder icy bas. Et cela comprend la protection de la vie contre les attentats des meſchans : la conſeruation de l'honneur de chaque famille en ce qui touche la pudicité des femmes & des enfans : la conſeruation du bien qui eſt neceſſaire pour le ſouſtien des familles, & pour leur donner outre la vie, quelque ſplendeur & quelque ornement : & celle de la reputation, ſans quoy il eſt impoſſible d'eſtre bien vtile à la Republique, ny de ioüir ſoy-meſme d'aucun ſolide contentement. Cela donc eſtant tel & d'vne ſi haute importance, comme chacun void, ceux à qui par la Prouidence de Dieu eſt commiſe vne telle fonction, ne ſauroyent trop ſerieuſement penſer à la façon de laquelle il en faudra rendre raiſon, lors que nous verrons apparoir le grand & ſouuerain iuge du monde. Ceux à qui dans les Republiques eſt commis le maniment des armes pour la defenſe de l'Eſtat, ſont comme la haye ou le rempart dreſſé alentour de la felicité publique, afin qu'elle ne ſoit

point troublée par les ennemis du dehors & du dedans. Et puis que cette felicité comprend tout ce dont ie viens de faire le denombrement, auecque plusieurs autres choses qui entrent dans la societé ou qui en resultent, ils ont à peu prés la mesme obligation à se bien acquitter de leur deuoir que les Magistrats, bien que ce soit en vn autre egard, parce que les fonctions qui leur sont assignées sont fort differentes. Mais ceux qui pratiquent la Medecine ont proprement la vie des hommes entre les mains, qui dans le siecle present est le fondement de tous les autres biens dont on peut auoir la ioüissance. Et c'est pourquoy nostre Seigneur, en composant vn formulaire d'oraison pour ses disciples, en arrangea les demandes de telle façon, qu'apres auoir mis celles qui concernent la gloire de Dieu, quand il vient à ce qui touche nostre propre bien, il place la demande du pain quotidien au premier rang, auant celles de la remission des pechés & de la sanctification, parce que la vie, dont la

Nature nous a inuiolablement imprimé le soin & le desir, va naturellement deuant tous les auantages de la Grace. Puis donc que ces Messieurs ont entre les mains vn si precieux depost, & que leur conscience est chargée d'en rendre conte à celuy qui en est l'auteur, ils peuuent bien iuger d'eux mesmes ce qu'ils doiuent en cet égard à la religion Chrestienne: c'est que non seulement ils doiuent auoir en horreur les attentats des empoisonneurs, qui seroient d'autant plus horribles en eux, qu'on se commet à leur bonne foy: non seulement ils ne doiuent point pratiquer ceux des charlatans, qui hazardent toutes choses sans discretion, & qui ne font point de conscience de mettre les hommes en peril pourueu qu'ils facent des experiences: non seulement ils ne doiuent pas faire leurs charges negligemment, comme il arriue quelque fois qu'on fait en ce mestier là de terribles *qui-pro-quo*, dont les suittes sont lamentables: mais ils y doiuent apporter vn soin extraordinairement vigilant, & vne affection

toute entiere. On dit d'vn Romain, que parce qu'il estoit arriué à vn de ses esclaues de casser vn verre de cristal en le maniant ou en le rinsant, il le fit ietter dans son viuier, & le fit deuorer vif à ses murenes. C'estoit veritablement vne estrange inhumanité, & qui meritoit vn beaucoup plus seuere chastiment que celuy que l'Empereur en fit, quand il fit casser tous ses vases de cristal en sa presence. Mais quant à la vie des hommes, c'est vne chose de si grand prix, que s'il en arriue faute par inconsideration, ou par manque de diligence & d'affection, c'est à Dieu qu'on aura à en respondre. Ie voudrois donc que ceux qui choisissent cette sorte de vocation, eussent tousjours deuant les yeux cette regle generale de la charité, qui se doit pratiquer en toutes occasions, mais qui doit auoir lieu nommément en celle-cy, de faire exactement à autruy ce que l'on desire estre fait à soy mesme. Quand les Ministres de la Medecine sont malades, parce qu'ils aiment leur vie, ils desirent qu'on en ait bien soin,

&qu'on n'eſpargne rien à la conſeruer. Or celle de leurs patiens ne vaut peut eſtre pas moins que la leur : &, quoy qu'il en ſoit, il n'y en a pas vn qui ne l'aime autant que Galien ou Hippocrate faiſoit la ſienne.

DV DEVOIR CHRESTIEN des Marchands, des Artiſans, & des Laboureurs.

BIen que les vocations de ces trois ſortes de gens ſoyent fort differentes, ſi eſt-ce que parce qu'il me reſte peu de choſe à dire de chacun d'eux, ie les comprendray tous dans ce chapitre, afin qu'il ne ſoit pas trop diſproportionné d'auecque les precedens. Et ie commenceray par les marchands, dont la condition a accouſtumé d'eſtre eſtimée la plus honorable. En effect la marchandiſe, à la regarder en elle meſme, eſt vne occupation merueilleuſement vti-

le au public, & à l'egard de tout le corps de la societé, elle a quelque rapport auec l'exercice de la Medecine. Car quelcun a autrefois defini celle-cy comme si c'estoit l'art de soulager le corps humain de ce qu'il a de trop & qui luy nuist, & d'y adjouster ce qui luy manque. Or c'est proprement ce que fait le commerce en vn Estat. Car il en emporte chés les estrangers ce dont il a trop, & il y apporte de chés les estrangers ce dont il a besoin: d'où resulte sa vigueur & son embonpoint qui ne se pourroit pas maintenir, si d'vn costé il estoit chargé de ses superfluitez, & que de l'autre il manquast de ce qui luy est necessaire. Et comme qui n'enleueroit du sein de la France vne partie de ses bleds, de ses vins, de ses toiles, de son sel, & des autres marchandises qui y abondent, elle en regorgeroit à son propre detriment: ainsi qui n'y apporteroit d'ailleurs les succres, les epiceries, les drogues medecinales, l'or, & l'argent, & le cuiure, & quelques autres metaux, auec les soyes, & les mineraux, & vne infini-

té de manufactures qui se font mieux ailleurs que parmy nous, ce Royaume seroit priué de mille commodités, & de mille beaux ornemens qui le rendent pompeux & magnifique entre tous les autres. D'ailleurs, comme la Medecine est vne science fort coniecturale, & où souuent il faut deuiner & pressentir l'aduenir auec beaucoup de clairuoyance; encore, quelque soin qu'on y apporte, s'y trompe-t-on fort souuent : ainsi le commerce est plein d'egards, de raisonnemens & de coniectures, qui sont comme des deuinemens, où quelque penetrant que l'on soit, il ne peut qu'il n'arriue fort souuent des mécontes & des beueuës, qui font qu'on se trouue bien esloigné de ses esperances & de ses pretentions. Et comme Hippocrate dit au commencement de ses Aphorismes, que pour reüssir en la Medecine, il ne faut pas seulement que le Medecin face son deuoir; il faut aussi que le malade y contribuë, & ceux qui sont ordonnés pour luy assister, & pareillement toutes les choses qui sont alentour de luy : ainsi le

bon succés du negoce ne depend pas seulement de celuy qui l'entreprend; la bonne constitution de l'Estat mesme y a bonne part: la fidelité des Commissionnaires, & la vigilance des Facteurs, la terre mesme & l'air, & l'opportunité des vens, & celle de la mer & des riuieres, y sont si absolument necessaires, que sans cela bien souuent les desseins tournent au rebours de ce qu'on s'y estoit proposé. Quand les soins d'vn medecin luy succedent, & luy & le malade s'en trouuent bien: parce que l'vn y recouure sa santé, & que l'autre y fait ses affaires: & de-mesmes, quand la marchandise va bien, c'est à l'auantage & du marchand & du public, dautant que celuy-cy y trouue ses commodités, & celuy là son profit, le commerce estant vne des plus lucratiues de toutes les vocations, quand vne fois on y renrencontre. Il y a cette difference entre ces deux arts, que quand vn marchand ne reüssit pas, le dommage en tombe sur luy, sans que le public s'en sente beaucoup: là où quand vn me-

decin fait quelque faute, ou que quelque autre chose empesche qu'il ne guerisse son patient, il ne laisse pas d'étre payé; tout le mal-heur de l'euenement tombe sur le pauure malade. Neantmoins, comme i'ay dit des Ministres de la Medecine, que les prieres à Dieu leur sont necessaires, pour obtenir la lumiere de son Esprit en leurs consultations, & sa benediction sur leurs remedes, sans quoy rien ne peut prosperer; les marchands ont encore cette conuenance auec eux, que sans cet exercice de la pieté, celuy du commerce est non seulement hazardeux, mais assés souuent ruineux à ceux là qui l'entreprennent. Il est du deuoir de tous les Chrestiens de reconnoistre que Dieu est l'auteur de toutes choses, & que sa Prouidence est l'administratrice de tous les euenemens qui arriuent en l'Vniuers. C'est pourquoy ils doiuent auoir recours à luy à quelque chose qu'ils s'employent, pour y obtenir l'assistance de sa main. Quand donques il s'agiroit des choses qui sont les plus determinées par leur

nature, & où la contingence a le moins de lieu, comme lors qu'on veut apprendre quelque ſcience bien certaine & qui giſt en de claires demonſtrations, encore faudroit il auoir recours à Dieu pour obtenir de bons maiſtres, & du loiſir pour y vaquer, & de la clarté d'entendement pour les bien comprendre, & de la memoire pour les retenir. Car on n'y ſauroit auancer ſans toutes ces aides, & ſi les vns s'y rebouchent, comme les idiots ou les Sceptiques, & ſi les autres, comme les Euclides & les Archimedes, y font des progrés miraculeux, cela vient de la ſeule Prouidence de Dieu, qui diſpenſe ſes faueurs comme bon luy ſemble. Auec quel ſoin donques y doit on auoir recours lors qu'il s'agit de choſes qui ſont, en comparaiſon, ſi fortuites, & qui deſpendent en partie de l'inſtabilité des choſes humaines, en partie de l'infidelité des hommes, en partie de l'inconſtance des vens & de la bonne ou mauuaiſe temperature des elemens? Et la vie & la ſanté eſtãs ſi neceſſaires au commer-

ce, que quelquefois vne maladie, ou vne cheute de cheual, fait perdre de bonnes occasions, & nostre vie, & nostre santé estant en la main du Createur, qui en dispose comme il luy plaist, quelle certitude y peut il auoir dans l'euenement de nos desseins, si Dieu ne nous y gratifie de son assistance fauorable ? C'est sur cela que Saint Iacques faisoit reflexion quand il disoit : *Or ça maintenant, vous qui dites, Allons aujourd'huy & demain en vne telle ville, & demeurons là vn an, & y trafiquons & gaignons : (Qui toutesfois ne saués ce qui arriuera le lendemain : car qu'est ce de vostre vie? ce n'est certes qu'vne vapeur qui apparoist pour vn peu, & puis s'esuanouit :) Au lieu que vous deuiez dire, si le Seigneur le veut, & si nous viuons, nous ferons cecy ou cela.* On leur peut encore donner aussi bien qu'aux medecins, cette instruction Chrestienne, de se garder de toutes sortes d'iniustices, & de toutes mauuaises pratiques, qui seruent à attrapper illegitimement le bien d'autruy. Et cet aduertissement

leur conuient dautant mieux qu'à qui ce ſoit, que la pente qu'y a cette profeſſiõ, y eſt en quelque ſorte plus gliſſante. Car il eſt bien vray qu'vne bonne partie des Aduocats & des Medecins, & des autres hommes qui s'attachent à quelque vocation que ce ſoit, s'y propoſent pour but, non le bien public, mais leur intereſt particulier, & l'auancement de leurs perſonnes & de leurs familles. Mais neantmoins il s'en peut rencontrer quelques vns en qui il y a quelque generoſité, qui leur y fait plus conſiderer le bien general de la ſocieté que le leur, ou à qui l'inclination naturelle qu'ils ont à ſauoir, donne de l'attachement, aux vns à Hippocrate, aux autes à Iuſtinien, aux autres à Ariſtote, ou à quelque autre Prince de leur profeſſion, non proprement qu'il ſeruent à leur acquerir du bien, mais parce qu'on y apprend la Philoſophie, ou la Iuriſprudence, ou la Medecine. Mais quant aux marchands, ie ne penſe pas qu'il y en ait aucun qui ſe propoſe ny en tout ny en partie, autre fin de ſon ne-

goce, ſinon de deuenir riche, & de loger Mammon chés luy. Or quand vne fois on s'eſt propoſé ce but là, il faut vne merueilleuſe circonſpection pour ſe dõner garde de l'iniuſtice auecque laquelle Mammon ſemble eſtre inſeparablemẽt attaché. Et par l'iniuſtice ie n'entens pas ſeulement l'infidelité dans les contes, la ſubſtitution de mauuaiſes marchandiſes pour de bonnes, les faux poids & les fauſſes meſures, dont Salomom diſoit autrefois qu'elles ſont en abomination à l'Eternel, & les autres choſes de cette nature, qui crient vengeance deuant Dieu. I'entens les tours de ſouppleſſe, par leſquels les marchands ſe ſupplantent bien ſouuent les vns les autres contre les reigles de la charité; le prix exceſſif que l'on met aux marchandiſes, quand on s'en eſt rendu en quelque façon le maiſtre, & qu'on y peut donner la loy: les monopoles, qui s'appellent ainſi proprement, quand vn ſeul marchand, qui a aſſés de credit pour tout embraſſer, ou deux ou trois, qui agiſſent de complot, arrent toutes les

marchandises de plusieurs Prouinces, afin qu'on n'en puisse auoir que par leurs mains, & selõ le prix qu'ils y mettent; ce qu'ils font apres cela d'vne façon exorbitante, parce que l'on ne s'en peut passer. Car encore que l'on permette aux marchands plus qu'on ne fait à plusieurs autres, de se proposer leur propre interest pour vnique but en leur vocation, il n'est pourtant pas raisonnable qu'ils le facent en telle façon qu'ils ruinent absolument la fin naturelle de la chose mesme. Le but du commerce, à le considerer en luy mesme, est le bien general de la societé. Quand donques par ces monopoles vne infinité de particuliers souffrent de l'incommodité dans leurs affaires, parce qu'ils ne peuuent auoir ce qui leur est necessaire sinon pour vn prix excessif, c'est renuerser l'ordre naturel des choses, d'espuiser la substance d'vne ou deux Prouinces, pour enrichir extraordinairement vn ou deux hommes seulement. Ie conte aussi entre les pratiques iniustes la façon de faire de beaucoup de ceux qui ven-
dent

dent en détail, & qui surfont leurs marchandises bien loin au delà de ce qu'il les faut vendre raisonnablement, afin de circonuenir s'ils peuuent ceux qui ne s'y connoissent pas. Ie sçay bien que les loix ciuiles permettent cette sorte de circonuentions, & que quand vn homme a esté affronté en l'achapt de quelque chose, on ne le restitué point s'il ne prouue qu'il y a esté lesé de plus de moitié de iuste prix. Encore cette restitution n'a-t-elle lieu sinon dans les ventes du fonds d'heritage, ou si on l'étend iusques aux choses mobiliaires, il faut qu'elles soient bien precieuses; comme sont les pierreries & les joyaux. Et la raison de cela est que si on permettoit la rescision de tous ces petits contracts qui se font, pour exemple, dans les galeries du Palais, à toutes les fois que quelque Prouincial s'y est laissé attrapper, cela engendreroit vn milion de procez, & mettroit vne horrible confusion dans les affaires humaines. De sorte qu'il vaut mieux remettre à la prudence de chacun, de se defendre de l'artifice & de la cajo-

lerie de ces vendeurs de bijoux, & souffrir plustost qu'ils plument quelquesfois les oyseaux niais qui leur tombent entre les mains, que non pas mettre presque toutes les affaires en desordre. Mais comme nostre Seigneur disoit autrefois à ses Disciples, que si leur iustice n'estoit plus grande que celle des Scribes & des Pharisiens, ils n'entreroient point au Royaume des Cieux, ie puis dire icy que si celle des marchands ne passe de bien loin cette mesure qui leur est taillée par les loix ciuiles, ils ne peuuent iustement porter la qualité de Chrestiens. L'Apostre nous enseigne que la charité de Christ nous oblige à procurer plustost l'auantage d'autruy que le nostre. Que s'il est malaisé qu'en l'exercice de la marchandise l'on paruienne à ce haut degré de perfection, au moins y faut-il pratiquer cette regle generale & inuiolable de la charité & de la iustice, qui est de ne faire à personne sinon ce que nous voudrions qu'on nous fist. Or il n'y a pas vn de ces gens-là, qui s'il n'estoit pas bien experimenté dans la

connoiſſance des marchandiſes ; & dans le prix qu'il en faut donner, trouuaſt bon qu'on abuſaſt de ſa ſimplicité pour luy couper ainſi ſa bourſe. C'eſt encore vne iniuſtice, à mon aduis, ou au moins certes vn defaut de charité, que d'aller, comme on dit, ſur le marché d'autruy, c'eſt à dire, détourner par ſouſmain le profit qu'vn autre peut faire,& à la pourſuite duquel il eſt,pour ſe l'attirer par quelque ſubtilité. Quand on eſt à vn encan, il doit eſtre en la liberté de chacun d'encherir ce que bon luy ſemble, pourueu que ce ne ſoit point expreſſément pour faire depit à vn autre, & pour luy faire ſurachetter ce que l'on void qu'il deſire auec quelque paſſion. Vne grand' Dame de ce Royaume, s'eſtant trouuée à vne vente publique, où il y auoit diuerſes pieces de Cabinet, jetta l'œil ſur vn morceau de cryſtal de roche, dans le milieu duquel au fond, on voyoit vne cauité où flottoit vne goutte d'eau claire à merueilles, ce qui rauiſſoit tous les aſſiſtans. Cette Dame l'ayant miſe à quelque prix, vn homme de moindre con-

dition qu'elle, mais qui luy vouloit faire déplaiſir, encherit en ſa preſence, & mit deux ſols au deſſus. Elle s'en eſtāt piquée, & la couleur luy en eſtant montée au viſage, elle augmenta le prix de cette goutte d'eau, de deux ou trois cens francs tout d'vn coup. Sur cela l'autre auança ſa teſte par deſſus les épaules de ceux qui eſtoient deuant luy, & encherit de deux ſols. Ce qui ayant tout à fait mis la Dame en colere, la conteſtation alla ſi auant, qu'elle allant toujours à l'enchere, & luy augmentant de deux ſols, le prix de cette petite piece vint enfin à ſix mille liures deux ſols, & fut ajugée à cet homme, qui pour contrecarrer la paſſion d'vn autre, contenta la ſienne à ſes dépens. C'eſtoit veritablement abuſer auec quelque malignité de la liberté que les encans donnent: mais tant y a qu'elles la donnent, & perſonne n'eſt fondé à la retrancher. Hors cela, comme quand vn chaſſeur a leué vne beſte, & qu'il eſt ſur ſes voyes pour la ſuiure, il n'eſt pas permis de la détourner; quand vn marchand a commencé vn

traitté, bien qu'il ne l'ait pas encore acheué, si est-ce que iusques à ce qu'il l'abandonne, & qu'on en ait des preuues certaines, il n'est pas juste de l'y trauerser. On pourroit alleguer encore quelques autres choses, que ie laisse pour n'estre pas long, & qu'vne conscience Chrestienne connoist & fait assez d'elle-mesme sans autres instructions, & diray seulement quelque chose de la façon dont il faut que les marchands se gouuernent selon les diuers succés qu'il plaist à Dieu de leur donner. Il arriue donc quelques fois que leurs affaires vont mal, soit que leurs nauires se perdent par les naufrages, ou qu'ils soient pris par les pirates, comme il arriue assez souuent: soit que les grandes emplettes qu'ils ont faites & où ils ont mis tout leur credit & tout leur argent, ne rencontrent pas leur debit: soit que ceux auec qui ils ont leurs correspondances & leurs affaires meslées, viennent à manquer, & à les tirer auec eux en mesme ruïne, comme les exemples en sont frequens: soit enfin que quelque autre reuers de la

Prouidence diuine leur rompe toutes leurs mesures, & mette leurs affaires en desordre & leurs esperances à l'enuers. On dit qu'il y en a quelques vns qui se seruent de ces occasions-là pour s'enrichir, en soustrayant leurs effets, en broüillant leurs liures & leurs contes, & en mettant tous les enseignemens de leur commerce dans vne confusion si épouuantable, que plûtost que de tout perdre, leurs creanciers sont obligez de venir à des compositions si desauantageuses, qu'il se trouue enfin que le banqueroutier demeure riche aux dépens de leurs familles, & qu'il se pare de leurs ornemens. Puis que les loix ciuiles, qui sont en telles choses beaucoup plus indulgentes que celles du Christianisme, punissent ces fraudes-là rigoureusement, il n'est pas besoin que ie m'arreste icy à faire des inuectiues à l'encontre, pour en imprimer l'horreur dans l'esprit de mes lecteurs. C'est vn furieux brigandage, & qui est d'autant plus à reprimer par la seuerité des supplices, qu'il s'exerce par des gens en qui on auoit mis

ſa confiance, & auec qui on auoit en quelque ſorte contracté ſocieté. Car entre le detteur & le creancier il y a vne relation de bonne foy, qui ne ſe peut ainſi violer que par vn épouuantable crime. Le deuoir d'vn homme Chreſtien dans vne ſi lamentable occaſion, eſt de découurir à ſes creanciers ſes affaires iuſques au fond, & ne leur celer ny effets, ny liures, ny choſe aucune dont la connoiſſance ſoit neceſſaire pour voir ſi c'eſt ou fraude ou malheur. S'il y a des effets ſuffiſamment pour ſatisfaire aux creanciers, il eſt de la iuſtice de les acquitter, ne deuſt-il reſter que peu de choſe ou rien du tout pour ſouſtenir la famille, ou pour releuer les affaires de celuy qui eſt tombé. Ie ſçay bien que c'eſt vne grande tentation, de ſe voir apres de hautes eſperances, & meſmes apres auoir beaucoup poſſedé, reduit à la mendicité: Mais vne bonne ame doit ſurmonter toutes les penſées qui s'éleuent contre la iuſtice, & en s'abaiſſant ſous la main de Dieu qui l'humilie, s'aſſeurer en ſa bonté, qui redreſſe quand il eſt temps.

Car cette consideration que quelques vns mettent en auant, que quand la ruïne est arriuée par simple malheur, sans qu'on y puisse estre accusé de fraude, ny de quelque trop notable imprudence & qui approche de dol, il est raisonnable que chacun des creanciers en porte sa part, est bonne à faire aux creanciers mesmes, qui dans vne si triste occurrence doiuent vser de generosité & de charité. Peut-estre mesme qu'il est en quelque sorte iuste que le public y interuienne, & qu'il oblige ceux qui le peuuent sans incommodité de leurs affaires, à y exercer quelque humanité. Car vne famille, dans les affaires de laquelle plusieurs creanciers ont interest, est comme vn vaisseau chargé de diuerses marchandises qui appartiennent à beaucoup de gens. Comme donc dans vn peril de naufrage, on soulage le nauire pour empescher qu'il ne perisse, & chacun permet pour cela qu'on jette en la mer vne partie de sa marchandise, en y gardant, s'il est possible, quelque raisonnable mesure, qui distribuë la perte également & proportionnément

à tous: ainſi peut-on bien ſauuer vne famille que ſa charge accable, & qui eſt preſte de ſubmerger, en égalant ſur les creanciers le plus juſtement qu'il ſe peut, à chacun ſa portion de la perte generale, afin qu'elle en ſoit plus aiſée à porter. En effet les loix y pouruoyent pour l'intereſt de la ſocieté. Car il eſt plus expedient au public, que pluſieurs partagent entr'eux vne perte, pour ſe la rendre commune, & pour s'entr'aider à la ſupporter ; ce qu'ils peuuent faire aiſément & preſque ſans la ſentir, ſi elle leur eſt bien diſtribuée ; que non pas qu'vne famille & toute ſeule & toute entiere, demeure accrauantée ſous le faix. C'eſt la pratique de la Medecine, quand vne grande fluxion eſt tombée ſur vne partie, où elle cauſe quelque perilleuſe inflammation, de faire quelques ſaignées, ſoit pour en deſcharger la matiere ou pour en faire reuulſion. Et en l'vne & en l'autre toutes les autres parties du corps compatiſſent à la dolente. Car s'il eſt queſtion de deſcharge, c'eſt le ſang de

tout le corps qui s'en va : & si c'est pour faire diuersion, c'est en general sur tous les membres qu'on deriue l'humeur peccante, afin quequand elle sera esparse, la chaleur naturelle qui est espanduë partout le corps, ait plus de facilité à la digerer. Enfin, c'est le precepte de la Parole de Dieu, *que nous portions les charges les vns des autres, & qu'ainsi nous accomplissions la Loy de Christ.* Et bien qu'en cet aduertissement Saint Paul ait principalement égard à la charité dont il faut vser à supporter doucement les fautes qui arriuent à nos freres, & à les y redresser auec vn esprit de bonté, la raison en est par tout generale, & s'estend vniuersellement à toutes occasions. Et s'il faut auoir de la charité enuers nos freres où il s'agit de fautes morales, & qui sont blasmables deuant les hommes, & vicieuses deuant Dieu; ceux-là sans doute en sont encore plus dignes, dans les desordres desquels il ne paroist qu'vn pur malheur. Si cette raison qu'allegue l'Apostre, *& te considere toy-mesme, que tu ne sois*

aussi tenté, doit auoir lieu en ce qui regarde les pechés, la condition de pecheur ne nous rend gueres plus sujets à commettre des fautes grieues & scandaleuses, comme sont celles dont il s'agit là, que celle d'hommes nous assujettit aux accidens qui renuersent nos familles & nos affaires. Enfin, si la Loy de Christ, que l'Apostre nous exhorte d'accomplir, nous oblige à vne si grande charité, que pour en suiure les mouuemens il nous faille surmonter l'indignation que l'amour de la sanctification produit naturellement en nous contre les scandaleux & les scandales; cette mesme loy nous doit obliger en plus forts termes à surmonter les inclinations que nous auons naturellement à posseder & à retenir nostre bien, afin de soulager nos freres qui sont tombés en calamité. Et pour moy j'estime qu'vne ame veritablement Chrestienne, & qui a quelque chose de noble & de releué, trouuera sans comparaison plus de facilité en soy-mesme à n'estre pas attachée à l'interest d'vn peu de bien,

qu'à ne sentir pas de la douleur & de l'indignation contre des pechés signalés, & qui tournent au scandale de l'Eglise. Mais, comme ie l'ay desja dit, c'est aux creanciers ou au public à faire ces considerations : & quant à celuy à qui ce malheur est arriué, il doit auoir d'autres visées. N'eust-il que l'honneur du monde deuant les yeux, il doit éuiter les soupçons d'auoir voulu faire son profit au dommage de son prochain. Mais la iustice, qui est vne constante volonté de rendre à chacun ce qui luy appartient, l'oblige à se dépoüiller plustost de toutes choses, que de retenir rien du bien d'autruy par deuers soy ; & la charité Chrestienne luy doit mettre cette pensée dans l'esprit, que si Dieu l'a voulu affliger, il ne faut pas qu'il communique son affliction aux autres malgré qu'ils en ayent. Tellement que s'ils y doiuent auoir part, il faut qu'ils la y prennent volontairement : & s'il est expedient de les y ranger par autorité, il seroit incomparablement plus à propos que ce fust à la solicita-

tion du Procureur du Roy, qui a les interefts du public entre les mains, que non pas à la requefte de celuy qui ne peut gueres bien fe garentir du foupçon de dol, en implorãt ainfi l'autorité du Souuerain pour fes affaires particulieres. Que fi abfolument il n'a pas dans fes effects de quoy contenter ceux à qui il doit, alors il peut bien auoir luy mefme recours à la protection du fouuerain contre l'inhumanité de ceux qui fe montrent implacables. Les anciens Romains liuroyent vn detteur à fes creanciers, & leur permettoient de le déchirer, & d'en emporter chacun fa piece. C'eftoit vne couftume barbare, & qui auffi ne dura pas long temps. Depuis on s'eft contenté de leur abandonner fes biens, pour fe vanger deffus s'il y a de quoy. Et bien qu'il eft indigne d'vn homme Chreftien de s'y monftrer rigoureux, neantmoins il eft certain que la cruauté n'y eft pas femblable. Mais quand il n'y a pas de quoy, & qu'il eft bien iuftifié que ce n'eft pas par mauuaifes pratiques mais par malheur, il n'eft ny

de la Iustice ciuile, n'y de la charité des Chrestiens, de laisser perpetuellement vn homme exposé à la persecution de gens intraittables & déraisonnables. Il peut donques luy mesme poursuiure sa liberté par deuant le Magistrat ; tant parce que la prison perpetuelle est ennemie de l'esprit humain, que pour trauailler à l'entretenement de sa femme & de ses enfans, & au restablissement de sa maison, s'il plaist à Dieu d'espandre plus de benediction sur son trauail qu'il n'a fait par le passé; & pour laisser à l'Estat l'vsage d'vn de ses citoyens, qui luy demeureroit autrement absolument inutile. Mais cependant il doit auoir cette resolution formée dans l'ame, que si Dieu luy donne le moyen de remettre ses affaires en trauaillant, il rendra tant qu'il luy sera possible à ses creanciers, ou à leurs enfans & à leurs heritiers, ce dont par leur accommodement il sera demeuré en arriere. Car pour les gens de bien & d'honneur, le temps n'engendre point de prescription ; & les fins de non receuoir,

quand on ſçait bien que lon doit, ſont à mon aduis vne exception tres-indigne & tres-infame. Et quant au conſentement qu'on a preſté à vn accommodement en perdant, vn honneſte homme, en faueur de qui il a eſté donné en vne telle occaſion, le doit reputer comme forcé, & en releuer luy meſme ſon creancier, s'il n'y perſiſte volontairement à l'heure qu'il void ſon detteur en eſtat de luy ſatisfaire. Et bien que ce ſoit vne choſe rare de voir vn homme auec qui ſes creanciers ont composé, leur payer de bonne foy, quand Dieu luy en donne le moyen, ce qu'ils luy ont relaiſſé dans le deſordre de ſes affaires; quelques vns neantmoins l'ont fait, & vniuerſellement tous le doiuent faire, s'ils veulent ſatisfaire à la Loy du Chriſtianiſme, & garder la qualité de veritablement gens d'honneur. Quant à ceux de qui le negoce a proſperé par la benediction de Dieu, c'eſt à eux à luy en rendre loüange, & à reconnoiſtre qu'ils tiennent leur bien de ſa liberalité. L'Eſcriture Saincte ſe

sert d'vne façon de parler fort remarquable, quand elle defend aux hommes *de sacrifier à leur ré*. Soit que la metaphore soit prise de la pesche, ou de la chasse aux oiseaux, la raison en est pareille. Il semble bien à la verité qu'il depende en grande partie de l'industrie & du soin de l'homme, de tendre le ré bien à propos. Il y a du chois au temps & au lieu ; & la façon mesme de le dresser, & de le ramener quand la proye a donné dedans, est reiglée par l'experience & par l'art, & ne se fait pas à la volée. Mais quant à y conduire ou les oiseaux ou les poissons, c'est comme les hommes du monde ont accoutumé de parler, vn pur effect du hasard ; & selon le sentiment des Chrestiens, & le stile de la Parole de Dieu, c'est vn œuure de la Prouidence. Quand donques les hommes auroient à se donner quelque loüange d'auoir bien tendu leurs filés, (quoy que toute nostre industrie & nostre vigilance vient de Dieu) c'est neantmoins à Dieu qu'il faut rendre tout l'honneur

du

du ſuccés & de la capture. Et bien que cela ſe puiſſe appliquer à toutes ſortes de profeſſions, parce qu'il n'y en a aucune dont l'éuenement ne depende de ſa benediction, la marchandiſe a pourtant plus de reſſemblance à la peſche & à cette ſorte de chaſſe, que n'ont pas les autres vocations : les rencontres y eſtant ſi fortuites, & dépendant de tant d'accidens impreueus, que c'eſt manifeſtement la ſeule Prouidence de Dieu qui y domine. Or n'eſt-ce pas ſeulemẽt des mouuemens du cœur que les marchands que Dieu à benits, en doiuent témoigner leur reconnoiſſance. L'Egliſe ſe doit ſentir de leurs richeſſes ; l'Eſtat y doit participer : les poures doiuent tirer du ſecours de leur abondance : ils doiuent s'élargir enuers leurs amis incommodez : les filles ſans dot & ſans patrimoine doiuent eſtre l'objet de leurs liberalitez : & par tout où les occaſions ſe preſentent de contribuer au bien ou à l'ornement du public & au ſoulagement des particuliers, ſi les marchands que Dieu a enrichis ſont veritablement

Chreſtiens, il faut qu'ils y déploient leurs biens à porportion de la grace qui leur a eſté faite. Car comme quand vn fontenier conduit pluſieurs tuyaux d'eau vers vn ſeul & meſme baſſin, ce n'eſt pas afin qu'elles y demeurent cachées cõme en des cauernes, ou qu'elles y croupiſſent & qu'elles s'y corrompẽt faute d'agitation & de mouuement: c'eſt pour y faire pluſieurs jets qui jailliſſent de tous coſtez, & qui ſe répandent à l'entour, pour l'humectation, & le rafraichiſſement, & la decoration des lieux & des plantes qui les enuironnent; cette confluence de biens qui ſe fait entre les mains d'vn ſeul par la benediction du Seigneur, n'eſt pas afin qu'ils s'y roüillent en des coffres, ou qu'ils s'y conſument par l'vſage de celuy ſeul à qui Dieu les a donnés, c'eſt pour l'utilité des prochains, & pour l'auantage de la Republique. Au reſte, comme encore que le baſſin ſe vuide ſans ceſſe, il n'eſt iamais vuide pourtant, parce que les meſmes tuyaux qui l'ont rempli la premiere fois, y conduiſent toujours de nouuelles eaux; la charité

& la liberalité de ceux qui vſent bien de leurs grands biens ne les épuiſe jamais, parce que les meſmes ſources & les meſmes veines de la benediction de Dieu, les rempliſſent & les rafraiſchiſſent ſans ceſſe. Que s'il en arriuoit autrement, comme la Prouidence a des raiſons d'affliger les gens de bien que nous ne pouuons pas toujours ſonder, il en reſte au moins cette conſolation que noſtre Seigneur meſme promet, c'eſt que l'on s'eſt fait des amis des richeſſes d'icy bas, qui nous reçoiuent apres dans les celeſtes & eternels tabernacles.

Quant aux Artiſans, il y en a quelques-vns qui approchent tant de la condition des marchans, qu'il les faut preſque ranger en meſme categorie. Tels ſont, par exemple, les orféures, qui bien qu'ils trauaillent de la main, font neantmoins ordinairement vn trafic d'argent, de perles & de pierreries, où ils ne contribuënt rien de leur art ſinon achepter & reuendre, ce qui eſt proprement le fait des marchans. Et s'ils vendent quelques pieces où ils

ayent trauaillé, la matiere mesme qu'ils ont achetée, y estant beaucoup plus considerée que la façon, l'ouurage en est plustost consideré comme marchandise simplement, que comme manufacture d'artisan, & l'argent qu'en donne l'acheteur, est plustost consideré comme prix d'acquisition, que non pas comme salaire. De sorte qu'ils doiuent receuoir les enseignemens que j'ay cy-dessus expliqués, comme s'ils auoient esté donnés pour eux, à cause de la ressemblance du sujet & de la matiere. Et s'il y a quelque instruction qui les concerne en particulier, c'est qu'en cette sorte de marchandise il est plus aisé de tromper, à cause du meslange des metaux, qui ne se discerne pas aisement, & que les fausses perles & les hapelourdes ressemblent quelques fois de telle façon aux vrais joyaux & aux fins diamans, qu'il y faut estre expert & intelligent pour ne s'y laisser pas affronter par ceux qui s'en meslét. Parce donc que le pas y est plus glissant, que le gain, quand on y trompe, est plus grand, & qu'ainsi cette sorte de com-

merce est accompagné de plus de tentations, ceux qui l'exercent y doiuent prendre garde de plus prés, pour y garder vne fidelité plus exemplaire & plus acheuée. Pour ce qui est des autres à qui le nom d'artisan cõuient proprement, ce n'est pas seulement dans les choses de leur mestier que la Morale Chrestienne leur doit donner quelques auertissemens, c'est aussi à l'égard des inclinarions ausquelles cette profession est communément sujette. Le vice qui y regne le plus ordinairement, & qui touche de plus prés cette sorte de vocation, c'est le peu de fidelité, soit au chois de la matiere qu'ils fournissent & qu'ils employent, soit en la soustraction de celle qu'on leur baille pour y trauailler, soit en l'ouurage mesme & en la façon qui depend de leur main, soit au prix qu'ils mettent à leur trauail, où, comme on parle assez souuent, ils ranҫonnent ceux auec qui ils ont affaire. Car c'est vne chose estrange de la varieté des formes de tromperie qui se pratiquent par les artisans chacun en sa vocation, si la crainte de Dieu,

& les bonnes impressions du Christianisme ne les gouuernent. Et si, pour exemple, il y auoit moyen d'aller par toutes les boutiques de Paris où on trauaille de la main, en tant d'ouurages & de manufactures de toutes especes qui s'y font, & tenir vn registre bien particulier de toutes les ruses & de toutes les finesses qui s'y pratiquent pour gaigner injustement, & pour abuser de la simplicité des personnes qui n'y regardent pas d'assez prés : ie ne diray pas que la pluspart se trouueroient estre des cauernes de brigands : car on n'y vole pas le pistolet à la main, & n'y a cajolerie au monde dont on ne se serue pour y faire son profit : mais bien diray-je qu'il y en a vne tres grande quantité qui sont comme autant de buissons, où l'on seroit émerueillé de voir les differentes façons qu'on y employe pour prendre les oyseaux à la pipée. Il est vray qu'on ne les y retient pas long temps, & on ne leur y oste ny la vie ny la liberté. Mais on les y plume le plus qu'on peut, & celuy-là est bien fin qui peut s'en retourner sans y laisser beau-

coup plus qu'il n'en remporte. La condition de la vie humaine est telle, que ie ne sçay s'il seroit à desirer que la charité Chrestienne eust en ces lieux-là pris absolument la place de l'auidité du gain; parce que si on n'en estoit plus animé, & qu'il n'y eust que la seule charité qui y regnast, ie croy que l'on verroit en vn moment tomber à terre la pluspart des arts qui apportent, non seulement beaucoup d'ornement, mais encore beaucoup d'vtilités & de commoditez, tant à cette grande Ville en particulier, qu'en general à tout le Royaume. Car le desir de gaigner est comme vn esprit de Mammon, qui est épandu là dedans, & qui viuifie & remuë tant de milliers de pieds & de mains, qui trauaillent à ces ouurages, & qu'vn incurable engourdissement saisiroit, si l'exorcisme de la charité auoit expulsé ce demon. Mais au moins certes seroit-il à souhaitter que cette insatiable conuoitise de gagner fust vn peu temperée de l'amour de la vertu, & de la dilection qui doit estre entre les Chrestiens, pour n'auoir pas en si grande re-

commandation l'intereſt particulier, & qu'on y fiſt vn peu plus de conſideration chacun de l'intereſt de ſon prochain & de ſon frere. Qu'on y meſle donc à la bonne heure l'affection de gaigner, puis qu'il n'y a pas moyen de faire autrement en cette infirmité de la chair : qu'on s'y propoſe d'accommoder ſes affaires, & d'auancer ſes enfans au deſſus de ſa propre condition : qu'on y paſſe les iours & les nuits à trauailler, & qu'on n'y laiſſe échapper aucune occaſion de profiter que l'on n'embraſſe & dont on n'vſe à ſon auantage : mais que cela ſoit au moins toujours dirigé par la bonne foy, par la loyauté, par la loy de la charité, & qu'on ſe ſouuienne qu'il y a de meilleures richeſſes au Ciel, dont il faut auoir ſoin de ne perdre pas l'eſperãce ny le droit, en affectant trop ſes affections à celles de la terre. Apres cela, ie voy que dans les petites villes ordinairement, ce n'eſt pas tant cette ardente paſſion de faire ſon profit, meſmes aux dépens d'autruy, qui domine les artiſans, que la débauche du vin, & la frequentation

des cabarets, où ces gens noyent dans l'oubli le ſoin de leurs familles & de leurs affaires. Car l'homme eſt vn animal ſi bizarre & ſi ennemi de la mediocrité, que s'il ne ſe jette à vne extremité, il ne peut éuiter de donner dans l'autre, ſi la pieté & la vertu ne le conduit. En vn lieu les artiſans ſe tuent de trauailler, & en vn autre ils ne trauaillent qu'à l'extréme neceſſité, & ſe moiſiſſent de ne rien faire. S. Paul dit que *celuy qui ne trauaille point n'eſt pas digne de manger*. Que s'il n'eſt pas digne de manger pour ſe ſouſtenir & pour ſubſiſter, beaucoup moins eſt-il conuenable qu'il boiue tant, & qu'il ſubmerge dans le vin la ſubſtance de ſa famille. Ie ne ſçay quelle vtilité les cabarets peuuent apporter à l'Eſtat, ny quelles ſont les raiſons politiques pour leſquelles on les y ſouffre en nombre ſi prodigieux qu'ils font ordinairement preſque le quart d'vne Ville. Et peut-eſtre que s'il n'y en auoit point en Bretagne, on y auroit plus de peine à recueillir les deniers que l'on y fournit au Roy; comme ailleurs c'eſt de là princi-

palement que lon retire ses droicts que l'on appelle du nom d'Aides. Et ie ne sçay si quand on les auroit tous rasez, la débauche & la dissolution seroit bannie pour cela, tant le vice de l'esprit humain est naturellement incorrigible. Mais il est vray pourtant qu'il n'y a pas moyen de se figurer combien cette horrible licence de frequenter ces lieux-là, produit de malheurs & de desordres. La bile s'y échauffant par le vin, on y void arriuer des batteries & des meurtres : la conuoitise s'y allumant par les sales discours & par les objets, il s'y commet vne infinité d'impuretés ; lá perte du temps, chose d'vn prix inestimable, y est si continuelle & si grande, qu'on ne sçauroit reparer le dommage qu'on en reçoit : s'il y auoit naturellement dans les sentimens de l'ame quelque generosité, elle s'auilit & s'abastardit en la frequentation de ces lieux : s'il y auoit quelque honneste seuerité, quelque grauité loüable & recommandable dans les mœurs, elle se fond dans le vin & dans les voluptez des sens char-

nels, au contentement desquels ces maisons-là sont destinées : la dépense y est si grande, quand vne fois on s'y abandonne, que c'est l'écueil où se ruinent les artisans : &, ce qui est le comble du malheur, c'est la cause ineuitable des scandales qui arriuent ordinairement dans leurs mesnages. Car les femmes, qui ne peuuent pas auoir toute la constance ny toute la moderation necessaire, pour supporter doucement la ruïne de leurs affaires & la débauche de leurs maris, quand elles les voyent reuenir du cabaret pleins de vin, s'emportent par la colere à des paroles injurieuses & capables d'irriter les plus retenus. Tellement que ces gens ayans desia dans la teste la chaleur qu'y portent les fumées du vin, s'emflamment incontinent de colere, & se laissent aller à des violences qui emplissent la maison & tout le voisinage de vacarmes & de clameurs. Et si les Turcs qui ne boiuent point de vin, venoient quelquesfois à passer au long de nos ruës, & qu'ils y vissent les tempestes & les desordres que ce breuuage

y produit, ils ſe confirmeroient en cette opinion, que leur Mahomet a eſté plus ſage que noſtre Chriſt, en ce qu'il leur a interdit l'vſage d'vne choſe ſi peſtilente. De ſorte que l'abus que nous faiſons de la liberté que noſtre Seigneur nous a donnée d'vſer de cette creature de Dieu, tourne à la honte de noſtre profeſſion, & au deshonneur du Sauueur du monde. Ie voudrois donques de bon cœur, puis que la ſeule predication de l'Euangile n'eſt pas capable de reformer la vie des artiſans, que les Magiſtrats Chreſtiens y apportaſſent vn peu du leur, & qu'ils retranchaſſent quelque choſe de cette prodigieuſe licence de boire. Car ſi l'authorité des loix politiques, & la ſuppreſſion des cabarets, oſtoit aux hommes le moyen & l'occaſion de ſe laiſſer aller à de ſi eſtranges débordemens, ils en ſeroient plus ſuſceptibles des impreſſions du Chriſtianiſme.

Reſtent maintenant les laboureurs, & generalement tous ceux dont la vocation eſt de viure de leur trauail en la culture de la terre. Horace dit que

ceux-là ſont bien heureux qui peuuent paſſer leur vie à ce meſtier-là, & Virgile encore, que s'ils ſçauoient connoiſtre les auantages de leur condition, ils en eſtimeroient tant le bonheur, qu'ils ne porteroient point d'enuie à celle des autres. Et veritablement qui pourroit mener cette vie à peu prés comme faiſoiẽt les anciens, qui auoient à eux leurs champs, leurs bœufs & leurs inſtrumens de labourage ; qui poſſedoiẽt pour eux-meſmes le beſtail qu'ils nourriſſoient; qui ne deuoient rien aux creanciers, & qui n'eſtoient point vexés de trop grandes exactions ny de contributions publiques ; que les gens de guerre ne mangeoient point, & qui joüiſſoient en repos du reuenu de leur trauail ; il ne ſe peut pas nier qu'ils ne l'emportaſſent en beaucoup d'égards ſur les habitans des Villes. Ils ſeroient loin de l'enuie & de l'ambition, qui ſont les peſtes ordinaires de la tranquilité de l'eſprit humain : l'auarice ne les domineroit point ; le luxe & la ſuperfluité ne corromproit point l'integrité de leur vertu : ils ſeroiẽt exempts

du tracas & de l'agitation des Palais; la chicane ne les rongeroit & ne les harceleroit point, & s'ils auoient moins de politesse qu'on n'en void ailleurs, ils auroient aussi plus de candeur, de sincerité & d'innocence. La vertu militaire ne s'abastardiroit pas entr'eux par l'vsage des voluptez, & leur corps durci au trauail, se trouueroit aux occasions capable de toutes les factions & de toutes les fatigues militaires. Et s'ils n'auoient pas la connoissance de tant de sciences & de tant d'arts qu'on en appréd & qu'on en pratique dans cette autre forme de vie que le reste du monde suit, ils n'ignoreroient pourtant pas les choses absolument necessaires. Tels estoient ces Romains de l'ancienne Republique, qu'on alloit tirer du labourage pour les faire Dictateurs, & qui de la mesme main dont ils gouuernoient le soc, donnoient des batailles & remportoient des victoires glorieuses. Mais à cette heure les laboureurs sont d'autres gens. La pluspart n'ont rien à eux, & sont comme des fermiers, ou des metayers, ou des mer-

cenaires en la culture des terres d'autruy : & s'il y en a quelqu'vn qui possede quelque terre, c'est peu de chose que de son bien, & pour soustenir sa famille & employer ses enfans, il faut qu'auecque son bien il cultiue encore celuy des autres. A ceux-là, selon la connoissance que ie puis auoir d'eux en ces quartiers, ie n'ay à donner que deux ou trois instructions seulement, mais qui leur sont absolument necessaires. La premiere est de vaquer à leur trauail auec assiduité, & garder soigneusement à la maison ce qu'ils peuuent auoir amassé, & non pas le dépenser, comme quelques-vns d'entr'eux font, dans l'yurognerie des tauernes. Car c'est chose ordinaire de les voir les iours de Dimanche & de Feste, retourner soit de la ville ou du village vn peu hors de leur bon sens, & s'ils ne sont pas si violens dans le vin comme sont ordinairement les artisans, ils ne laissent pourtant pas quelquesfois de porter en cet estat quelque tempeste dans leurs familles. Mais quand leurs femmes seroient plus pa-

tientes que ne ſont d'ordinaire celles des gens de meſtier : comme il ſe peut faire qu'elles ayent plus de moderation : ou qu'ils les ayment dauantage que les artiſans ne font les leurs; comme cela ne ſe peut pas nier ; tellement que de leur mauuais gouuernement en celà il en arriuaſt moins ſouuent de ſcandaleux demeſlés ; tant y à que par la dépenſe qu'ils font là, ils incommodent ou ruïnent tout à fait les affaires de leurs familles. A ceux-là doncques ſe peut appliquer en particulier ce que S. Paul dit en general : c'eſt que *qui n'a ſoin des ſiens eſt pire qu'vn infidelle*. La ſeconde inſtruction eſt celle de la fidelité. Car j'ay dit que la pluſpart des payſans & des laboureurs ſont reduits à la culture des terres d'autruy, ſoit en qualité de fermiers, ou en celle de metayers & de mercenaires. Or eſt-il certain qu'il ſe commet vne infinité de fraudes en cette adminiſtration, & que c'eſt vne choſe rare de voir des gens de cette condition qui s'en acquittent comme ils doiuent. Les fermiers ſuccent toute la graiſſe

la graisse des terres, & ne se soucient pas de les laisser toutes tomber en decadence, pourueu qu'ils y facent leur conte pendant les années de leur bail. Les metayers desrobent le reuenu qui appartient à leurs maistres, & s'aproprient en cachette ce qu'ils deuroyent apporter de bonne foy en commun; & presque generalement toute cette sorte de mercenaires font laschement la besogne de ceux qui les employent; où s'ils y apportent de la vigilance, c'est pour en tirer tout le profit. Toutes ces façons de faire sont autant de pechés commis contre le commandement, *Tu ne déroberas point*; & par consequent contre les loix du Christianisme. On se plaint des gelées qui gastent les vignes, & des broüées qui perdent les bleds: on s'étonne de voir les esperances des laboureurs fauchées bien souuent en vn moment, & au lieu de l'abondance à laquelle on s'estoit attendu, l'on void souuent auec beaucoup d'estonnement & de douleur, venir la disette & la famine. Les pluyes hors de sai-

ſon, les inondations des riuieres, les greſles, les orages, & les autres calamités de cette nature, perdent le fruit des vendanges & ruïnent les moiſſons. Et puis on en accuſe les aſtres, ou l'on murmure contre la fortune, ou l'on s'en prend ouuertement à la prouidence de Dieu. C'eſt iniuſtement qu'on le fait, puis que ce ſont les ſeuls pechés des hõmes qui en ſont la cauſe. Et comme ie ne nie pas que les habitãs des villes n'y contribuent beaucoup, auſſi ſuisje tres aſſeuré qu'il en faut imputer vne partie aux hommes de la campagne. Parce qu'ils ſouſtrayent à leurs maiſtres les fruits de la terre, Dieu leur ſouſtrait auſſi de ſa part les bonnes influences du ciel, & s'il leur reſte encore quelque choſe de leur larcin, la Prouidence permet qu'il leur ſoit raui par les exacteurs en diuerſes ſortes de brigandages. De ſorte qu'il n'y a point de moyen de ramener la felicité ſur la terre & dans la campagne, qu'en y ramenant quand & quand la iuſtice & la charité, qui en ſont preſque vniuerſellement bannies.

Enfin, la troiſiéme inſtruction eſt, de corriger cette humeur accariaſtre & chicaneuſe qui poſſede preſque generalement tous les payſans. Car ils ſont des procés ſur des vetilles & par pure opiniaſtreté; & pluſtoſt que de ceder la moindre choſe à leurs voiſins, ils s'entrerongent en frais de iuſtice. Entrés dans les eſtudes des Procureurs, vous les y trouués. Montés dans les ſales des Palais ou dans les chambres des audiances, vous les y rencontrés à foules. Promenés vous par les ruës les iours des plaids, vous les voyés à bandes à la ſuite des Aduocats. Si quelque neceſſité vous oblige de mettre le pied dans vn cabaret, ils y ſont à longues rangées, où ils parlent de leurs procés. Enfin reuenés-vous de la campagne, les grands chemins en ſont couuerts, où en s'en retournant en leurs maiſons ils parlent d'intimations & de preſentations, d'appointemens & de requeſtes. Car c'eſt vne choſe eſtrange, que la plus part de ces gens, que l'on eſtime ordinairement auoir autant de cal ſur l'eſprit en ce qui re-

garde les belles choſes, que le rrauail de la terre leur en a durci ſur les mains, neantmoins, ſoit par l'affection qu'ils apportent à la chicane, ſoit par la couſtume & par l'aſſiduité de la pratiquer, ſe rendent intelligens dans les matieres du Palais, & verſés dans les termes de juriſprudence. On excuſe d'ordinaire leur ignorance en ce qui touche la religion, parce qu'ils ne ſont pas capables d'en comprendre les myſteres, & que n'ayans eſté nourris qu'à manier le ſoc & la beche, la doctrine de la Iuſtification, & de la Predeſtination, & de l'efficace des Sacremens,, eſt infiniment au deſſus de la portée de leur eſprit. Mais ie maintiens que puis que ſans autre docteur que la couſtume de plaider, l'ardeur qu'ils y apportent ſuffit pour leur apprendre la pratique, & pour leur donner la connoiſſance des termes du Droict, s'ils auoient autant d'affection à s'inſtruire en la religion, & que les Miniſtres qui y ſeruent euſſent le ſoin de les en informer ſelon leur deuoir, ils s'y rendroient aſſés

ſçauans pour l'édification du Public, & pour la ſatisfaction particuliere de leurs conſciences. Car nonſeulement les myſteres abſolument neceſſaires au ſalut, mais la pluſpart des doctrines de la Religion Chreſtienne qui ne ſont pas en pareil degré de neceſſité, ne ſont pas en elles-meſmes ſi difficiles à conceuoir, que les matieres de la plaidoyerie. De ſorte qu'en cet égard ils ſont inexcuſables deuant Dieu, & condamnables deuant les hommes. Mais outre que cette ſcience qu'ils acquierent dans la chicane, les condamnera quelque iour de ce qu'ils n'auront pas appris la Religion de Ieſus Chriſt, elle leur couſte bon dés maintenant, par les incommoditez & par les ruïnes qu'elle apporte dans leurs familles. Car quãd la Iuſtice s'exerceroit auec toute l'integrité que demande le nom qu'elle porte & qui eſt ſouuerainement glorieux, ils ne laiſſeroient pas d'y perdre leur temps, & d'y conſumer leur argẽt, & d'y trouuer l'occaſion de ſe détourner de leurs occupations, & de commettre mille débauches. Mais chacun

ſçait la corruption qui s'eſt gliſſée en cette profeſſion-là ; & les Ordonnances de nos Rois ont de temps en temps taſché de la reprimer; mais ce n'a point eſté auec tant d'effet, que les gens de bien qui ſuiuent cette ſorte de vocation en grand nombre, ne la deplorent eux-meſmes. De ſorte qu'en partie par l'artifice de pluſieurs gens de Palais, en partie par l'opiniaſtreté des parties, les procés durent ſi long-temps, & pullulent de telle façon les vns des autres, & s'embaraſſent de tant d'incidens, & s'enflent de tant de pourſuittes, & d'vn ſimple petit exploit par où ils commencent, paruiennent à vne ſi prodigieuſe groſſeur, que pour nourrir ceux qui gouuernent ces monſtres, les habitans de la campagne fourniſſent toute leur ſubſtance & épuiſent tout leur ſang. Ie voudrois donques qu'il euſt pleu à Dieu mette au cœur des hommes de cette ſorte, le deſir de pratiquer le precepte de S. Paul, qui eſt de ſouffrir pluſtoſt du dommage en leurs affaires, que non pas ſe porter à la reſolution de plaider : car cela eſt ſans doute plus

expedient, & plus digne du Christianisme. Ou bien s'il ne se peut éuiter d'entrer en quelques contentions les vns contre les autres, qu'ils les vuidassent par arbitrage, & qu'ils choisissent pour cela des gens de bien vn peu entendus. Car ie croy que de cent procés il y en a toujours quatrevingts sur lesquels le bon sens naturel d'vn homme, joint auec vne bonne conscience, prononceroit sans Rubriques & sans Paragraphes, de fort équitables Arrests. Pour le reste, où le droit est plus douteux, on s'est fort moqué d'vn certain Iuge d'vne Prouince voisine de celle-cy, qui jugea vn procés en faisant tirer les parties à la courte busche, parce qu'il ne pouuoit penetrer où estoit le nœud de leur different. C'est à la verité vne façon de juger fort estrange & fort ridicule, pour vn homme de ce mestier-là. Mais peut-estre qu'il seroit plus expedient à la plus part de ceux qui plaident, de commettre la decision de leurs differens au hasard, que de la poursuiure par les voyes du droit, où souuent il faut laisser les habille-

mens, & quelque chose de la peau, entre les épines qui s'y rencontrent.

CONCLVSION DE *tout l'Ouurage.*

LEs deuoirs de la vie d'vn homme Chrestien s'estendent à tant de choses, que si ie les voulois tous examiner, & ne rien laisser en arriere de ce qui se peut dire là dessus, ie ne viendrois iamais au bout de mes meditations. Et bien que le tour que i'ay fait prendre à l'explication de la Morale, soit si grand, & embrasse tant de considerations, que ie doute qu'il y ait eu aucun auant moy qui ait poussé cette matiere plus auant, ny qui ait employé plus de volumes à la traitter, ie voy bien qu'il me resteroit encore beaucoup de choses à dire, si ie voulois tout à fait suiure mes pensées, & tascher de mettre cet Ouurage en tel estat qu'on le peust dire acheué. La façon de laquelle ie l'ay composé, a empesché

que ie n'y peusse suiure vne methode si exacte que ie n'oubliasse rien du tout de ce qui s'y pouuoit examiner. Car j'en auois bien dés le commencement le dessein vniuersel formé dans l'entendement, & j'ay donné à ses parties les plus generales la place qu'elles y deuoient auoir. Mais quand il a falu venir à particulariser chaque chose, j'ay écrit ce qui m'est venu dans la pensée, sans aucune meditation precedente, sans assistance de liures, & sans en auoir fait aucun plan, pour me conduire en la deduction des matieres & dans leur disposition. De sorte que ce que j'y ay emprunté des Auteurs & des sciences, est venu de ce qui m'est resté de mes anciennes estudes, dans lesquelles ne m'estant point proposé de paroistre entre les Sçauans, je n'ay jamais fait vne ligne de recueils ny de lieux communs, & m'en suis fié à ma memoire, que ie n'ay pas fort bonne naturellement. Pour le reste, ce sont toutes pures productions de mon esprit, qui à mesure que j'écriuois me sont nées sur le champ. De quoy les

Imprimeurs se plaignent de n'estre que trop bons témoins, parce que souuent il leur a falu attendre que ie fusse quitte de mes autres occupations, pour entrer dans mon cabinet, & prendre la plume en la main, pour fournir de la matiere à ceux qui arrangeoient leurs caracteres. Tout cela donques se faisant auec quelque espece de precipitation, ce seroit vne merueille si ie n'y auois rien oublié, ou si ie n'y auois rien repeté, ou enfin si ie n'y auois placé quelque chose hors de son ordre. Veu mesmes qu'aux autres defauts qui se sont rencontrés en cette Composition, s'est encore joint celuy-cy, qu'en l'espace de huict années que cet ouurage a tenu la presse des Imprimeurs, il ne m'est point encore arriué d'en prendre aucun volume en la main, pour le repasser & le relire. Il me souuient pourtant bien en general que mon premier dessein a esté de considerer les quatre diuers estats de l'homme, & de monstrer qu'elles ont esté les reigles de ses actions en chacun d'eux. Parce donc que le premier a esté celuy d'Adam en

ſon integrité, la premiere partie de cette Morale a eſté employée à expliquer iuſques où ont peu monter les connoiſſances d'Adam en l'eſtat de ſon innocence, & comment de ces connoiſſances il a peu tirer les enſeignemens qui concernoient ſes deportemens. I'y ay donques premieremẽt traitté de l'homme & de ſes principales facultés, parce qu'encore qu'on ait accouſtumé dans les meditations de l'Ethique, de parler d'abord du ſouuerain bien, comme de la derniere fin de nos actions, j'ay pourtant creu qu'il eſtoit en quelque ſorte neceſſaire de ſçauoir auparauant ce que c'eſt que l'homme meſme, afin de luy eſtablir puis aprés vne fin conuenable à ſa nature, & vn bonheur qui luy fuſt raiſonnablement proportionné. Et parce que cela ſe pouuoit expliquer en des conſiderations generales & particulieres, j'ay premierement monſtré que l'homme a de deux ſortes de Puiſſances, à ſçauoir les Raiſonnables, & celles qui d'elles-meſmes ne ſont point participantes de la Raiſon ; & puis ie ſuis venu à l'examen de chacune

d'elles, & ay commencé par les operations de la premiere & plus excellente, que l'on nomme l'Intellect. Sur ce ſujet i'ay traitté de la façon de laquelle cette admirable faculté ſe déploye ſur ſes objets : & parce qu'il y en a de deux façons, & que dans les vns l'entendement ſe doit contenter d'en auoir la connoiſſance, & que la connoiſſance des autres le doit porter à certaine ſorte d'actions, il a fallu premierement dire quelque choſe de l'intellect theoretique, dont toutes les fonctions conſiſtent en la comtemplation : puis venir à la conſideration du practique, dont l'office naturel eſt de determiner l'homme à agir d'vne façon conuenable à l'exellence de ſa nature, & autant qu'il ſe peut proportionnément à la condition de ſes objets. De là i'ay paſſé à vne meditation que tout le monde a toujours creuë abſolument neceſſaire en l'explication de la Morale. Car les actions de l'homme qui s'y rapportent, n'ayant point accouſtumé d'eſtre eſtimées dignes ny de blaſme ny de louange,

ſi elles ne ſont faites volontairement & auecque liberté, i'ay donné vn chapitre tout entier à monſtrer en quoy la liberté conſiſte, & comment les actions humaines peuuent eſtre ou n'eſtre pas dites entrepriſes & faites volontairement. Ce qui ayant eſté aſſés particulierement expliqué, ie viens en fin à la methode ordinaire des Philoſophes, & apres auoir parlé dans vne conſideration expreſſément deſtinée à cette matiere, touchant la fin des actions des hommes, & nommément touchant la principale & la derniere; parce qu'il ne faut pas, pour eſtre bonnes & raiſonnables, qu'elles ſoyent faites à la volée, & comme tirées à coup perdu; ie paſſe à la conſideration du ſouuerain bien de l'homme, qui n'eſt autre choſe que la derniere fin de ſes actions. Là ie prouue par la raiſon qu'il ne peut eſtre eſtabli ny dans les richeſſes, ny dans ce qu'on appelle ordinairement du nom d'honneur, ny encore moins dans la volupté du corps; & puis faiſant reflexion ſur l'eſtat du premier

homme, ie monſtre qu'il eſtoit dans vne conſtitution trop excellente, pour auoir cette imagination, que ſon ſouuerain bien ſe peuſt trouuer en aucune de ces choſes, & pour l'eſtablir ailleurs que dans les plus belles & les plus parfaites operations de ſon entendement, & de toutes les autres facultés qui luy ſont ſousordonnés dans la Morale, & qu'on appelle du nom d'appetits. Et parce que cela ainſi dit generalement, ne ſuffit pas entierement pour la deſcription du ſouuerain bien de l'homme en l'eſtat de ſon integrité, ie m'y eſtends puis apres plus amplement, & monſtre de combien de ſortes de biens il y a, & cõment peuuent concourir à la compoſition du bonheur, ceux du corps auec ceux de l'ame. Dautant que l'homme eſtant eſſentiellement compoſé de l'ame & du corps, il ne peut eſtre ſouuerainement & parfaitement heureux, ſi ces deux parties de ſon eſtre ne iouïſſent de ce bonheur; & que l'ame eſtant d'ailleurs incomparablement plus excellente que le corps, & la directrice

de ses actions, elle le doit regler en la production des operations d'où dépend sa felicité, & la prendre quant à elle dans quelque chose de meilleur infiniment que ne peuuent estre les corporelles. Or cela ne se trouue sinon en la connoissance des objets les plus dignes d'estre contemplés, assauoir Dieu, & le prochain, & l'homme qui se reflechit sur soy-mesme : & dans l'exercice des actions les plus dignes d'estre pratiquées, qui sont celles de la pieté & de la vertu. Et iusques là peuuent aller les pensées que nous donne la Morale d'Aristote, & la raison telle qu'il l'auoit. Mais la reuelation de la Parole de Dieu nous conduisant beaucoup plus auant, & rendant nostre Raison beaucoup plus droicte & plus lumineuse qu'elle n'estoit dans Aristote ny dans quelque autre Philosophe que ce soit, ie tire puis apres de là des considerations pour la constitution du souuerain bien, comme l'immortalité du corps, & la communion auecque la Diuinité, ausquelles les Philosophes n'ont point

pensé, ou qu'ils ont tres imparfaitement expliquées. Cela fait, apres auoir dit quelque chose, comme par forme de preparatif, sur les objets des actions morales de l'homme, ie commence l'explication des deuoirs ausquels le premier estoit obligé enuers la Diuinité, & recherche pour cela ce que la Nature luy a peu enseigner des proprietés du souuerain estre, & en premier lieu de son vnité. I'adjouste puis apres à cela ce qui concerne sa nature spirituelle, & inuisible, & entierement separée de la condition des corps, auec l'explication des deuoirs qui en peuuent resulter. Ie deduis ensuite assés particulierement ce qui touche la Prouidence laquelle gouuerne le monde, & ce qui concerne les instructions que l'homme en a peu recueillir pour les deuoirs de la Pieté. Et parce que pour les luy rendre conuenablement, il y faut obseruer quelques circonstances du lieu, du temps, & de la maniere en laquelle cela se deuoit faire en l'estat de l'innocence, ie recherche en consequence les en-

seignemens

ſeignemens que la Nature y donnoit à l'homme pour l'y reigler & pour l'y determiner : & là par occaſion ie diſcours de l'obſeruation du Sabbat, & de ce qu'il y peut auoir de naturel & de ceremoniel en elle. De ce premier objet des actions de l'homme, à ſçauoir Dieu, ie paſſe incontinent au ſecond, qui eſt le prochain, & fais ſur la nature des deuoirs auſquels les hommes euſſent eſté obligez entr'eux en l'eſtat de l'integrité, diuerſes reflexions generales. Puis venant à la conſideration plus particuliere des relations qu'ils euſſent eus les vns enuers les autres, ie diſcours premierement des deuoirs du mary & de la femme, parce que c'eſt la premiere de toutes les ſocietés, & la ſource d'où découlent toutes les autres relations; & puis de ceux des peres enuers les enfans, & des enfans enuers les peres, qui eſt la ſeule relation de ſuperiorité & d'inferiorité qui ſe fuſt trouuée en cet innocent eſtat. En ſuite ie viens à conſiderer les deuoirs auſquels ſont reciproquement obligés ceux qui ſont entr'eux

en relation d'égalité, & les pourſuis aſſez au long, ſelon les choſes à l'égard deſquelles il eſt neceſſaire de les pratiquer, & ſelon l'ordre auquel Dieu meſme les a miſes dans la ſeconde Table de la Loy Morale. Là donques i'explique premierement le Commandement qui concerne la conſeruation de la vie du prochain : puis apres celuy qui touche l'honneur de ſa pudicité : en ſuite vient celuy qui regarde la iuſtice naturelle qu'il faut exercer enuers luy à l'égard de ſes biens : ce qui eſt ſuiui de la conſideration du ſoin que l'on doit auoir de ſa reputation : puis ie conclus par l'interpretation du precepte, *Tu ne conuoiteras point*, & explique ſoigneuſement ce qu'il y a de naturel & ce qu'il y a de vicieux dans les mouuemens de la conuoitiſe. Enfin, le dernier objet de l'exercice de la vertu de l'homme, c'eſt luy-meſme, parce qu'il doit viure conuenablement à l'excellence de ſa nature, quand il n'auroit relation auec perſonne, & qu'il luy faudroit viure tout ſeul. Encore donques que la modeſtie, & les vertus homi-

letiques & qui ſe pratiquent en la conuerſation, ayent quelque rapport à nos prochains en la compagnie deſquels nous les pratiquons, ſi eſt-ce que parce qu'on les conſidere plûtoſt comme des qualitez de ceux en qui elles ſe rencontrent, que comme des choſes eſquelles les autres ayent quelque intereſt, ie les explique vers la fin de cette premiere partie de ma Morale, comme des vertus détachées d'auecque la Charité. Ainſi ie monſtre quelles elles euſſent deu eſtre en l'integrité de la Nature, & traitte en ſuitte de l'Vrbanité & de l'vſage de la Volupté. Puis retournant à dire quelque choſe de la liberté de l'homme en l'integrité de la Nature, & de la felicité qu'il y pouuoit eſperer, ie decide en quel égard cette felicité euſt deu eſtre contemplatiue & ſe rapporter à l'intellect, & en quel autre elle euſt deu eſtre pratique & dependre des actions; & là ie termine mes conſiderations touchant ce premier periode de la diſpenſation de Dieu enuers les hommes, & touchant la Morale qui luy conuenoit.

Dans la feconde partie ie me fuis propofé en general de reprefenter le changement que le peché auoit apporté dans l'economie de la Morale, afin d'en expliquer les enfeignemens d'vne façon conuenable à cet eftat là. Car il eft bien vray que quand l'homme eft decheu de fon integrité, les parties qui le conftituent effentiellement luy font demeurées. Mais neantmoins, la conftitution de fes facultés ayant efté fort changée, & fon fouuerain bien ayant deu eftre colloqué en quelques chofes differentes de celles dans lefquelles il l'eftoit auparauant, il faut neceffairement qu'encore que les enfeignemens que la Nature luy auoit defia donnés pour fes deportemens, luy foyent reftés pour fondement immuable de fa conduite, il y foit neantmoins arriué dans les circonftances beaucoup de notables variations. I'examine donc premierement quelles ont efté les facultés de l'homme depuis le peché, & monftre comment s'eftant corrompu, & comment ayant communiqué fa corrup-

tion à ses descendans, il est impossible que desormais les operations de ses facultés soyent telles qu'elles estoyent pendant le temps de son innocence. Et parce que comme il auoit desia esté monstré dans la premiere partie, pour estre veritablement morales, il faut que les actions de l'homme soyent libres, & qu'il semble que la corruption leur ait osté leur liberté, ie monstre dans les considerations qui suiuent, en quoy l'essence de la liberté consiste, & comment les mauuaises habitudes la destruisent ou ne la destruisent pas. En quoy, bien qu'Aristote n'ait rien sceu ny rien soupçonné de la corruption de l'homme, telle que nous l'auons connuë par la Parole de Dieu, ie tire pourtant de ses principes les veritables maximes par lesquelles il faut decider cette question. Car encore que par le peché nos facultés soyent tellemēt engagées sous la domination du vice, qu'il nous est impossible de nous en défaire sans vne assistance particuliere de la grace de nostre Seigneur, nos actions, quel-

que mauuaises qu'elle soyent, ne laissent pas d'estre libres, quand elles ne se font point par la contrainte de quelque principe externe dont la violence nous emporte, ou que nous n'y sommes point circonuenus par vne ignorance excusable des choses singulieres ou particulieres, & que l'on nomme *de fait*. Cela ainsi brieuement exposé, ie passe à la consideration du souuerain bien, tel qu'il faut que l'homme se le propose, & tel que la bonté de Dieu le luy reuele, depuis qu'il est decheu de l'esperance de la possession de celuy qui estoit estabili pour recompense de sa perseuerance en integrité. Et là ie m'estens à rechercher & à expliquer, premierement en quoy il consiste, & quel est le lieu où il le faut chercher. Puis apres, quelle est la connoissance que les hommes en ont peu & deu auoir, nonobstant les tenebres de leur ignorance, & le trouble de leurs passions. Et enfin quels sont les moyens qui nous meinent à en auoir la possession, & quels sont les objets de la connoissance des-

quels ils dependent. Ce qui ayant esté ainsi traitté generalement, ie viens à considerer ces objets en particulier, & premierement ie parle de Dieu, non plus proprement comme il se manifestoit en l'estat de l'integrité de la nature; car cela a esté expliqué dans le volume precedent, & demeure, comme i'ay dit, pour immuable fondement de la Morale de l'homme: mais comme il luy a pleu de se reueler en sa Prouidence, en dispensant & en meslant par vne sagesse admirable, les demonstrations de sa clemence, & & l'exercice de ses iugemens. Et de cette consideration dependent les deuoirs de la Pieté, que l'hõme en l'estat auquel il est maintenant, a deu adjouster à ceux qu'exigeoit de luy l'innocence de la nature. L'autre objet de la connoissance duquel depend celle des moyens de paruenir au souuerain bien, c'est le prochain, dans lequel ie considere d'abord l'inclination que nous auons naturellement à la societé; & des reflexions que i'y fais ie tire l'explication des deuoirs qui obli-

gent en cet égard les hommes les vns aux autres. Et parce que cette ſocieté ne peut point ſubſiſter autrement que par l'entrenement de l'ordre, & que l'ordre n'y ſubſiſte que par la conſeruation des relations de ſuperieurs & d'inferieurs, & des deuoirs qui en reſultent, ie m'attache premierement à l'explication de ces relations & de ces deuoirs en general, & puis de là ie viens à des inſtructions plus particulieres. Ie diſcours donques vn peu amplement de la relation du mary & de la femme entr'eux, & ſur les changemens ou les innouations que le peché y a apporté, ie leur donne des inſtructions ſelon leur obligations reciproques. En ſuite ie paſſe à examiner l'eſtat de ceux qui ſont comme abſolument egaux entr'eux; (car dans la ſocieté du mariage l'excellence d'vn ſexe par deſſus l'autre, empeſche qu'il n'y ait vne entiere egalité,) & monſtre ce qu'ils ſe doiuent rendre mutuellement, pour s'acquitter des deuoirs que la ſocieté leur demande. D'autant donc que cette egalité paroiſt

principalement entre les citoyens d'vne mesme ville, quand ils n'y ont point d'autre qualité que celle de citoyens, ie fais vne particuliere reflexion sur cette relation là, & parce que c'est principalement la Iustice qui regne là, j'explique en cet endroit en quoy cette excellente vertu consiste. Puis l'ayant, selon la doctrine d'Aristote, distinguée en *Distributiue* & *Commutatiue*, dautant que la *Distributiue* ne s'éxerce que par les personnes qui sont en degré de superieurs, ie m'arreste dans la consideration suiuante à examiner particulieremẽt en quoy la Commutatiue gist, & quelles sont les choses qui resultent de son exercice. La verité dans les paroles, la fidelité dans les promesses, la constance & la bonne foy dans les pactions volontaires & dans les conuentions, font vne partie de la Iustice, ou en sont le fondement. Ayant donc commencé à parler de cette vertu, pour n'en laisser pas l'explication imparfaite, ie traitte en suite de toutes ces choses, & monstre cõbien elles contribuënt à faire vn homme de

bien & d'honneur. Et là se terminent les considerations de cette societé qui est renfermée dans la relation de citoyens : c'est pourquoy ie passe incontinent à vne autre, qui ne s'oublie iamais dans la Morale, & qui a quelque chose de beaucoup plus précis & de plus estroit, qui est celle de l'Amitié. Là donques ie m'estens vn peu à en distinguer les especes, & à rechercher quelle est la vraye ; puis apres l'auoir rencontrée, & auoir establi son fondement en la Vertu, j'insiste assez long temps à la décrire, & à particulariser exactement & ses deuoirs & ses effets. Et parce que les choses contraires se donnent de la lumiere les vnes aux autres quand on les oppose entr'elles, & que d'ailleurs il y a certains droicts & certains deuoirs d'ennemy à ennemy, ie prens occasion de là de parler de l'inimitié & de la haine, &de dire ce que ie pense de la façon de laquelle se doiuent comporter ceux qui ont entr'eux vne si triste & si importune relation. Enfin, comme la vertu est le fondement de la vraye Amitié,

la vraye & propre cauſe de l'inimitié & de la haine c'eſt le Vice. C'eſt pourquoy, afin d'acheuer tout ce qui appartient à cette matiere, la derniere conſideration de ce ſecond volume de la Morale, traitte du vice & de la vertu du prochain, & des deuoirs auſquels la connoiſſance que nous en auons, nous oblige; & d'autant que ſoit qu'il ſoit ou vicieux ou vertueux, la proſperité & l'aduerſité le nous preſentent à conſiderer ſous des faces fort differentes; tout ce diſcours ſe termine par l'explication des choſes que nous luy deuons ou que nous ne luy deuons pas, ſelon ces differends égards. Et là il eſt dit quelque choſe de ce qu'Ariſtote appelle Nemeſis, & les Latins *Indignatio*, & comment cette paſſion peut eſtre eſtimée ou recommandable ou vicieuſe.

Cette partie de la Morale qui regarde l'eſtat de l'homme depuis le peché, bien que l'on n'y comprenne point encore ce que Dieu en a autrefois reuelé à Moyſe, & ce qui en a eſté particulieremẽt enſeigné par Ieſus Chriſt,

embraſſe tant de choſes conſiderables, qu'vn volume de ceux que j'y auois deſtinés ne les a peu toutes contenir. Eſtant donc obligé d'en faire deux, & me propoſant de traitter au commencement du ſecond, des vertus intellectuelles, que ceux qui traittent l'Ethique n'oublient jamais, ie repaſſe d'abord vn peu ſur la conſideration de l'ame & de ſes principales facultés, afin de me frayer le chemin à l'explication des habitudes qui ſeruent à perfectionner l'Entendement. Sur ce ſujet ie parle premierement en general des vertus intellectuelles, & puis ie viens nommément à diſcourir de la Science, qui eſt vne matiere ſur laquelle ie m'étens aſſés amplement. Car ie ne me contente pas de dire en quoy cette habitude conſiſte, ny de monſtrer qu'elle eſt ſa clarté & ſa certitude contre la folie des Pyrrhoniens, & quels ſont les vices qu'il faut éuiter en la recherchant. Parce qu'encore que la ſcience, qui merite veritablement ce nom, ſoit vne choſe parfaitement digne de l'homme, & qu'il y ait de la brutalité à la mépri-

ſer, ſi eſt-ce qu'il y en a quelques-vnes fauſſement ainſi appellées, dont l'acquiſition eſt plus dommageable qu'vtile, & qu'entre celles meſmes qui ſont vtiles il y peut auoir du chois, comme il faut garder certaine reigle & certaine moderation au deſir de les poſſeder. Dans la continuation de ce propos, & dans vne conſideration expreſſément deſtinée à cette matiere, ie parle de la Sageſſe, & apres auoir expliqué qui ſont ceux que l'on a premierement appellés ſages, & d'où eſt venuë cette denomination à cette excellente habitude de l'entendement humain, ie conſidere ſes objets en general, & monſtre combien cette vertu, à la regarder ainſi, eſt d'vne vaſte étenduë. Et dautant que la Metaphyſique porte ce nom de Sageſſe comme par quelque eſpece de preciput, ie m'y attache puis apres plus particulierement, & reconnoiſſant qu'elle a des objets merueilleuſement illuſtres & releués dans les Eſtres ſpirituels & intelligens, ie donne neantmoins à mes lecteurs quelques aduer-

tissemens touchant l'inutilité de quelques questions qu'on y traitte ordinairement, & touchant la bizarrerie de la façon dont quelques Philosophes, & les Scholastiques nommément, se prennent à en donner l'explication & la traditiue. De là ie passe à la consideration de l'Art, & apres auoir dit en quoy il consiste, & declaré mon sentiment touchant ceux qui sont veritablement liberaux & dignes d'estre sçeus par tous, & ceux qui ne le sont pas, ie laisse cette matiere comme moins vtile dans l'Ethique, & m'estens à dire ce que c'est que la Prudence, quels sont les objets de son employ, quelle est la liaison qu'elle peut auoir auec les vertus morales, quel est son vsage & son efficace à les gouuerner, & enfin quels sont ses plus beaux efforts, & en quoy elle paroist principalement éclattante. Les vertus intellectuelles ainsi expliquées, (car quant à celle qu'Aristote appelle Intelligence, ie me contente d'en dire vn mot en l'explication des autres & comme en passant,) auant que de

passer à la consideration des morales, ie traitte vne question importante & qui a de la difficulté : asçauoir, si cette sorte de vertus ont toutes leur siege dans cette partie de l'ame que lon nomme sensitiue, ou s'il y en a quelcune qui reside dans la volonté. Puis apres auoir monstré par bonnes raisons, au moins certes comme il me semble, qu'il y en a quelques vnes qui ne peuuent loger sinon dans l'appetit raisonnable, comme nommément l'amour de la verité, ie donne vn long chapitre tout entier à la consideration de cette vertu, & y traitte la question du mensonge officieux, & la resous autant qu'elle le doit estre dans cette dispensation, remettant à en dire plus précisément mon sentiment lors que ie seray arriué à cette partie de la Morale qui s'appelle proprement Chrestienne. Quoy donc, dira icy quelcun: Tu as donné deux volumes tous entiers à l'explication de la Morale de Christ, & te voicy à la conclusion du second, sans y auoir pourtant ouuert tes sentimens sur cette matiere. A

quand differes-tu à la nous expliquer? As tu quelque chose de plus précis à nous dire dans quelque autre ouurage? A cela ie respons deux ou trois choses. La premiere est, que i'en ay encore parlé dans la Morale de Moyse, & que ce que i'en ay dit là sert à en expliquer mes sentimens. La seconde, que dans tout le cours de la Morale de Christ i'ay tasché de respandre des enseignemens à la Pieté & à la Charité qui sont tels, que qui les pratiquera bien, de quelque condition qu'il soit, il ne manquera iamais d'auoir le mensonge en horreur autant que l'y doit auoir vn homme excellemment vertueux, & de faire paroistre vne ardente & inuariable amour de la verité en toutes occasions: tellement qu'en cet égard il n'a pas esté besoin de donner des instructions particulieres. Enfin, il y a quelquesfois des occurrences, où quoy que l'Euangile nous appelle à vne sainteté plus éminente que n'est celle dont la Nature nous donne les enseignemens, il nous permet pourtant de nous condui-

re

re ſelon les reigles de celle-cy, parce que les circonſtances ne permettent pas que nous y ſuiuions exactement les reigles de la perfection de la Grace. Or le iugement de ces circonſtances depend de la prudence Chreſtienne de chaque particulier, & ne peut eſtre reiglé par des conſiderations generales. De cette queſtion ie viens à celle de l'vſage de la verité quand il faut parler chacun de ſoy-meſme, ſoit à l'egard de nos vices, ſoit à l'egard de nos vertus. Et parce que c'eſt là proprement le lieu de traitter de la modeſtie, i'explique enſuite enquoy cette vertu conſiſte, & ſi c'eſt vne meſme choſe auec ce qu'on nomme l'Humilité : puis ie monſtre en quoy conſiſtent les vices qui luy ſont oppoſés, & donne les preceptes neceſſaires pour s'en donner garde. Cela fait, ie paſſe à la conſideration des autres belles qualités dont Ariſtote forme les gens d'honneur, & dautant qu'il ſemble que la Modeſtie à quelque choſe d'oppoſé à la Magnanimité, comme ce Philoſophe la deſcrit, de l'explication de l'vne

ie prens occaſion de parler de l'autre. Ie mets donc là, comme Ariſtote, le caractere d'vn Magnanime, parce que j'eſtime que cette vertu, auſſi bien que les deux ou trois autres precedentes, a ſon ſiege dans la Volonté; puis ayant à paſſer à la conſideration de celles qui reſident en l'Appetit ſenſitif, & qui reiglent ſes paſſions, ie traitte aſſez au long en general de la nature des Paſſions meſmes. Ie donne donc premierement vn chapitre à cette matiere; puis dans vn autre ie traitte la queſtion ſi elles ſont bonnes ou mauuaiſes, comment elles ſont naturelles & comment elles ne le ſont pas, & diſpute contre les Stoïques qui les condamnent abſolument, & qui diſent qu'il les faut retrancher de noſtre nature dés la racine. Cette difficulté eſtant démeſlée, ie viens au particulier, & traitte premierement de la Colere, qui eſt peut-eſtre la plus naturelle de toutes les Paſſions: & parce que tous les hommes y ſont ſujets, & que d'vn coſté Ariſtote dit que c'eſt l'infirmité des hõneſtes gens, & que de l'autre, quand on s'y laiſſe

trop emporter, elle produit des effets fort estranges & fort funestes, ie donne, s'il faut ainsi dire, l'essor à ma plume sur cette matiere, & me donne carriere dans vn si beau champ. Puis apres auoir dans vne cõsideration assés longue, parcouru tous les endroits & toutes les choses où cette passion se fait voir, ie m'étens encore dans vne autre à deduire les remedes qui seruent à en corriger les excés, & découure les moyens dont il se faut seruir pour la reduire à vne iuste moderation. A l'explication de ce qui concerne cette passion, ie fais immediatement succeder celle de la Crainte, qui est vne autre passion merueilleusement naturelle à l'homme, & luy oppose l'Asseurance, qui est son legitime correctif. De là ie passe à la Honte & à l'Impudence, expliquant en quoy consiste ce qu'il y peut auoir de loüable dans la premiere, & monstrant le vice de la seconde pour en imprimer de l'horreur. Viennent en suitte la Pitié, & la dureté de cœur, qui luy est directement opposée, & vne consideration toute entiere est

employée à l'examen de ce qu'il y a de bon & de mauuais dans ces qualitez. Et dautant que sur la fin du volume precedent ie n'auois fait que toucher legerement la nature de la Nemesis où de l'Indignation, ie reprens cette matiere en cet endroit, & la traitte beaucoup plus à fonds, découurant quels en peuuent estre les legitimes motifs, & iusques où cette passion peut estre ou supportée ou mesmes loüée dans la Morale. En consequence de cela ie viens à considerer quelle est la nature de l'Enuie, & parce que c'est vn vice merueilleusement infame, & que toutes sortes de gens d'honneur doiuent auoir en vne extrême detestation, ie ne me contente pas d'en décrire la nature, comme ie fais des autres vices, mais à la façon de Theophraste, ie forme le caractere d'vn Enuieux ; & là ie tasche de le reuestir de toutes ses plumes, & de luy donner toutes ses couleurs. Puis à cause de l'affinité de la matiere, ie coule à l'Emulation, de laquelle j'explique les differences d'auecque l'Enuie, & monstre à quoy

elle eſt vtile, & en quoy on la peut loüer. Et juſques-là toutes mes reflexions morales ſont en telle façon generales, qu'elles ne mettent point de diſtinction entre les hommes ſelon la difference de leurs âges ny de leurs conditions. Parce donc que ces differences ſont fort importantes en l'Ethique, ie conclus ce troiſiéme Tome par la conſideration que j'en fais. Ie diſtingue premierement les hommes ſelon leurs âges, & parle en ſuite des mœurs des jeunes gens, & puis de celles des Vieillards. Puis apres ie diſcerne encore les hommes ſelon leurs conditions, & traitte des mœurs des Nobles, des Riches & de ceux qui ſont en autorité, puis de celles des Ignobles, & des perſonnes priuées & de bas eſtat. Et au lieu que les reflexions qu'Ariſtote fait dans ſa Rhetorique ſur ces choſes, ſeruent à former vn Orateur, ie les rapporte à former vn homme de bien & d'honneur, & termine ainſi dans ce Volume la ſeconde partie de la Morale.

La troiſiéme eſt la Morale de Moyſe, que le quatriéme volume contient. Là

ie ne m'arreste pas, comme i'ay fait dans les precedens, à traitter des facultés de l'ame de l'homme, parce que cette matiere est desormais assez éclaircie, & que la nature n'estoit pas autre entre les Iuifs qu'entre les Gentils. Mais apres vne petite Preface, qui donne à l'ordinaire quelque entrée dans la matiere, ie pose pour fondement des meditations suiuantes, la description du souuerain bien, tel que Moyse la reuelé. Et là ie monstre de combien cette reuelation a esté plus excellente que les precedentes, & combien les Israëlites y ont eu d'auantage par dessus les autres nations. Et dautant que leur auantage n'a pas seulement consisté en la constitution de la fin, mais aussi en la declaration des moyens necessaires pour y paruenir, ie les propose dans la consideration suiuãte, tels que Moyse les enseigne, & mets à la teste de l'explication que j'en donne, celle de la nature de la Foy. Car dautant que la Foy ne se produit que par la Parole de Dieu, & que d'entre tous les peuples de la terre les seuls Iuifs, auant l'adue-

nement de Chriſt, ont eſté honorés de ſa predication, j'ay reſerué à parler de cette diuine habitude là, quand ie ſerois venu à cette diſpenſation qui en a mis en auant l'objet & la cauſe. En ſuite de cela, ſelon ma methode accouſtumée, de parler de la Pieté enuers Dieu auant que de traitter des autres vertus, incontinent apres auoir parlé de la Foy, qui eſt la ſource d'où elles coulent, ie paſſe à la conſideration de la Pieté, qui eſt le premier & le plus noble de ſes ruiſſeaux. Ie comprens donc premierement dans vn chapitre toute celle qui eſt contenuë dans les quatre Commandemens de la premiere Table, & ne m'y arreſte pas long-temps, parce qu'ils ont eſté examinez dans les Diſcours precedens : & puis, dautant que dans toute cette Economie de Moyſe, il y a pluſieurs doctrines Euangeliques meſlées, qui ſont éparſes dans l'Alliance dont il eſtoit mediateur, j'examine quelle a deu eſtre la pieté des Anciens en cet égard, comme vne choſe abſolument neceſſaire & qui ne ſe pouuoit paſſer ſous ſilence. Toute cette diſpen-

ſation eſtoit pleine de ceremonies; & vne grande partie conſiſtoit alors en leur obſeruation. Et ie ne les épluche pas toutes, parce que cela fuſt allé à l'infini. Mais j'en choiſis les principales, dont j'explique premierement la nature, puis j'en declare briefuement les raiſons typiques, & enfin ie découure les motifs à la pieté qu'elles contenoient. Parce donc que le Sabbat auoit quelque fondement dans l'inſtitution de la Nature, ce que la pluſpart des autres n'auoient pas; qu'il eſtoit conſacré entre les Commandemens de la Loy Morale, ce que les autres n'étoiẽt pas; & que ſon obſeruation eſtoit d'vne rigueur & d'vne auſterité extraordinaire, ie l'explique le premier, & monſtre en quoy il a peu ſeruir à la Pieté. Apres auoir fait en ſuite quelques conſiderations generales ſur les autres ceremonies, & ſur le fruit de pieté qui s'en pouuoit recueillir, ie me reſtrains dans le chapitre ſuiuant, à cauſe de leur multitude, aux ſacrifices, aux lauemens, aux parfuns, & aux feſtes ſolennelles, que j'examine auſſi parti-

culierement les vnes apres les autres, & en explique les raiſons,les myſteres, & les vſages,auec autant d'exactitude que le deſſein general de mon Ouurage le pouuoit ſouffrir. Mais ie donne en ſuite vn chapitre à part à deux ceremonies Iudaïques dans leſquelles il y auoit quelque choſe de particulier, aſçauoir la Circoncifion & l'Agneau de la Paſque, dont l'vne ſe pratiquoit vne ſeule ſeule fois en la vie, & l'autre ſe reïteroit d'an en an. Ie monſtre donc quelle a eſté leur raiſon typique, & quel leur vſage ſacramentel, & de quelle vtilité elles pouuoyent eſtre en ce qui touchoit la pieté enuers Dieu. Cela fait, bien que les principaux motifs de la Pieté des Anciens, en ce qui touchoit les choſes ſenſibles, eſtoyent contenus dans les ceremonies expliquées dans les chapitres precedens, ie ne laiſſe pas d'en employer encore vn à la conſideration de quelques autres choſes leſquelles y pouuoient contribuer, comme eſtoit la magnificence du Tabernacle, l'ordre de ſon ſeruice

& de sa musique, la splendeur des miracles que Dieu faisoit de temps en temps, les rayons de l'Eprit de Prophetie dont cette dispensation estoit éclairée, & quelques autres telles merueilles, qui estoient capables de donner à l'ame de vehementes emotions. Puis de là ie viens à la consideration des vœux & des jeusnes, esquels consistoit vne partie de l'exercice de la deuotion des Israëlites, & de la pratique de leur Religion. Comme i'estois sur cette meditation il y a tantost trois ans, il m'arriua vn accident qui me donna l'occasion de traitter de la Patience des Anciens fideles, & de passer ainsi de la consideration de leur pieté à celle de leurs autres vertus. Et bien que l'occasion m'en fust merueilleusemẽt douloureuse, la meditation neantmoins m'en fut tres-vtile, & cette transition d'vne matiere à l'autre estoit fort propre & fort conuenable, parce qu'encore que la patience puisse estre cõtée entre les vertus morales, si est-ce que les vrais motifs en sont dans ceux qui produisent la pieté. Ie les explique

donques là fort particulierement, & mesmes j'en prens occasion de traitter de quelques preceptes meslés, par lesquels Moyse a autrefois formé les Israëlites à la pieté & à la charité tout ensemble, comme estoient ceux qui concernoient la vie & la conuersation des Sacrificateurs, & quelques autres choses semblables, qui sont contenuës dans vn chapitre particulier. Et de là enfin ie viens à l'examen des motifs qui portoient les Israëlites à la Charité, entant que c'est vne vertu que l'on peut considerer à part de la pieté, & dans les relations toutes pures que nous auons auec nos prochains. I'examine donc encore vne fois le premier Commandement de la seconde Table, pour voir ce qu'il contenoit de particulier à l'égard des Iuifs. En suite j'examine le second, & fais voir pareillement en quoy consistoit son obseruation à l'égard de la nation Iudaïque. Parce qu'elle auoit certaines loix politiques qui luy estoient particulieres sur la matiere du meurtre qui est defendu dans ce Commandement là. Et ainsi conse-

cutiuement ie donne à la consideration de tous les Commandemens suiuans, à chacun vn chapitre particulier, afin de ne rien laisser en arriere de ce qui pouuoit seruir à la charité des Iuifs, & mesmes contribuer à la nostre. Ie parcours donques toutes les choses esquelles les hommes pechent contre la Pudicité. Ie fais vne longue deduction de toutes celles qui peuuent approcher de la nature du larcin. Ie fais vne anatomie assez particuliere de la Calomnie & de ses diuerses especes, & m'étens sur la defense qui concerne le faux témoignage, comme absolument necessaire à la conseruation de la societé. Mais neantmoins ie ne m'épuise pas là, & reserue d'autres choses sur cette matiere. Enfin, ie fais sur la Conuoitise, & sur ses emotions & naturelles & vicieuses, & sur la nature & l'étenduë du Commandement qui la concerne, diuerses reflexions que ie n'auois point encore faites dans les volumes precedens. Là j'eusse peut-estre peu finir la Morale de Moyse. Neantmoins, tous ces preceptes estans gene-

raux, j'ay creu que pour la rendre plus complette, il eſtoit neceſſaire d'y adjoûter diuerſes inſtructions particulieres, qui ſe tirent des liures de ce grand Prophete, & des autres qui l'ont ſuiui. Ie donne donc premierement vn chapitre tout entier à la conſideration des enſeignemens que Moyſe auoit donnés aux Iſraëlites touchant la charité qu'ils deuoient exercer enuers les poures & les eſtrangers. Car la Morale & la Politique de cette nation auoit quelque choſe de ſingulier pour cela; mais dont pourtant les Chreſtiens peuuent tirer des inſtructions. Et d'autant que dans cette Loy il y auoit encore diuerſes conſtitutions qui cõcernoient les paſſans, les mercenaires, les eſclaues, & quelques autres perſonnes ſemblables, qui faiſoient auſſi vne partie de l'objet de la Charité, ie n'ay pas creu deuoir laiſſer ces enſeignemens en arriere, & ay employé vn chapitre à les debiter. Il ſemble qu'il n'y ait rien de ſi oppoſé que la charité & la guerre: & neantmoins Moyſe auoit trouué le moyen de les accorder. C'eſt pourquoy

apres auoir formé l'vne, il a fallu venir à l'autre, & examiner les ordonnances par lesquelles ce grand Prophete la regle, pour ne détruire pas la premiere, & afin qu'elles peussent cōpatir ensemble aux occasions. Ie donne donc à cela vne consideration, pour seruir en quelque sorte de tablature à ceux qui sont autorisez de par Dieu, forcés par la necessité, & appellez par leur vocation à prendre les armes. Et puis cela fait, ie parle dans vn autre chapitre, de la vertu militaire des Anciens, & montré en quoy elle s'accordoit, & en quoy elle ne s'accordoit pas auec la Vaillance décrite par les Philosophes. A cette occasion, parce qu'encore que la vertu Heroïque s'étende à plusieurs sortes d'objets, si est-ce qu'elle est beaucoup plus illustre dans les actions militaires qu'elle n'est ailleurs, & que ie n'auois point encore expliqué dans les volumes precedens en quoy elle consiste, ie le dis en cet endroit, & remplis toute vne consideration de la vertu Heroïque des Anciens fidelles, & en produis quelques exēples que le Vieux

Teſtament nous fournit. Puis apres auoir parlé de la Magnificence, matiere que ie n'auois point encore traittée, & fait voir, nommément en Salomon, en quoy celle des Anciens Iuifs a conſiſté, j'acheue par vne reflexion ſouuerainement importante, touchant l'efficace par laquelle les Anciens fidelles ont eſté rendus capables de la Pieté & de toutes les autres vertus. Car ie dis que les Iuifs deuant eſtre conſiderez ou comme hommes, ou comme Iuifs, ou comme fidelles, il a fallu neceſſairement que Dieu, pour rendre ſes inſtructions efficaces, ce qu'elles n'auroient peu eſtre autrement, ait déployé en eux quelque vertu de ſa Prouidence, de l'Eſprit de ſeruitude, & de ſon Eſprit d'adoption & de ſanctification, ſelon ces differentes relations, & ſelon les diuers degrez & les diuerſes meſures qu'il luy a pleu donner à ſa Grace.

Adam, Ariſtote, Moyſe, ſont ceux qui commencent & qui continuënt ma Morale ; mais elle eſt acheuée par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Car c'eſt

de ſes enſeignemens que ie donne la perfection à cet ouurage, & que ie tire la plenitude des deuoirs d'vn homme de bien. I'entre donques premierement dans cette derniere partie par vne Preface, où apres auoir parlé du ſouuerain bien, ſelon la deſcription que l'Euangile nous en donne, ie fais quelques conſiderations qui lient en quelque ſorte ce volume auec les precedens: & parce que les vertus Chreſtiennes, auſſi bien que les Philoſophiques, peuuent eſtre diſtinguées en Intellectuelles & Morales, ie ſuppoſe dans le premier chapitre qu'il faut faire cette diſtinction, & traite premierement des habitudes de l'Entẽdement. Or le Nouueau Teſtament nous en fait voir de deux ſortes: dont les vnes ont cours pendant tout le temps du Chriſtianiſme, & les autres n'ont eu d'vſage que dans ſes commencemens. Ie traitte donc d'abord ces dernieres ſelon que S. Paul nous en a fait le denombrement, & dis ce que c'eſt que la Sapience, la Connoiſſance, la Foy, entant qu'elle auoit quelque choſe d'extra-
ordinaire,

ordinaire, & les autres choſes de cette nature, qui dans la naiſſance de l'Egliſe donnoient de l'admiration. De là ie paſſe à l'examen de cette vertu de l'Intellect que S. Paul appelle Science, qui conſiſte en l'intelligence des myſteres de la religion Chreſtienne, & qui comme elle a des objets fort differens, auſſi a-t-elle diuers degrez, tant en ce qui eſt de ſon eſtenduë, qu'en ce qui touche la profondeur & l'éuidence de ſa perſuaſion. Ie fais donc diuerſes applications d'eſprit là deſſus, & puis ie viens à la conſideration de la Prudence Chreſtienne, dont ie décris autant que ie puis exactement l'étenduë & les differentes operations. Car c'eſt vn champ fertile en penſées, & extraordinairement vtile en inſtructions. Mais la vertu qui vient apres n'y eſt pas moins abondante. Les Theologiens font de quatre ſortes de foy; l'Hiſtorique; celle des Miracles; celle qui n'eſt qu'à temps, & la vraye qui nous obtient la Iuſtification. Mais ie ne m'arreſte pas aux trois premieres, parce que l'on peut aſſez entendre quelle eſt leur nature

par les diſcours precedens : & ie m'étens ſeulement en la deduction des choſes qui concernent la derniere, comme eſtant incomparablement plus neceſſaire & plus excellente, & partant auſſi plus digne d'vne attentiue conſideration. Et dautant qu'elle a deux vſages generaux, l'vn Theologique & l'autre moral, ie laiſſe le premier en arriere, parce qu'il n'eſt pas proprement de ma matiere, & inſiſte ſur le ſecond. Ie le conſidere donc premierement en diuers égards, & puis ie viens apres, dans vn chapitre particulier, à l'examen du plus vtile des effets qu'elle peut produire dans la Morale Chreſtienne, qui eſt la Confiance que nous deuons auoir en Dieu. En quoy ie conduis l'eſprit du Chreſtien par tous les endroits où cette vertu luy eſt neceſſaire, pour en remporter les fruicts auec vne ſinguliere conſolation. La Foy, la Confiance, & l'Eſperance ont tant d'affinité entr'elles, que ſouuent elles ſe prennẽt pour vne meſme choſe en l'Ecriture, & qu'elles s'y appellent d'vn meſme nom. C'eſt pourquoy il

n'a pas fallu plus long temps remettre à parler de l'Esperance, apres auoir expliqué en quoy consiste tant la Confiance que la Foy. Ie luy donne donc aussi en suite vn chapitre exprés, & monstre en quoy elle est plus excellente que l'Esperance dont la Philosophie Morale a accoustumé de faire vn traitté. Or est il bien vray que dans la pratique de ces vertus, est non pas seulement la racine, mais encore mesme l'exercice de la Pieté Chrestienne, de sorte qu'il eust peu sembler qu'il n'eust pas esté necessaire d'en rien dire plus expressément. Mais neantmoins ie ne me contente pas de l'auoir regardée par ce visage, & me propose de la presenter à contempler à mes lecteurs en diuers autres égards. Ie traitte donc premierement en general de la Pieté des Chrestiens; & dautant que les excercices où on la pratique sont publics ou particuliers, ie la considere premierement dans les publics, où elle se manifeste au dehors en actions qui frappent les sens, & où les fidelles font voir leur sainte

communion, & l'vnité de leur Foy, de leur religion, & de leur eſperance. Dans la conſideration ſuiuante ie continuë le meſme propos, & venant à des meditations vn peu plus particulieres, i'explique quelle eſt la Pieté que les Chreſtiens doiuent faire paroiſtre en l'ouïe de la predication & de la lecture de la Parole de Dieu, tant en ce qui eſt de la diſpoſition interieure de l'eſprit, que des geſtes & des contenances exterieures. Vne partie du culte diuin conſiſte en la celebration des Sacremens, dont ie definis le nombre ſelon la creance de la Communion dans laquelle ie ſuis, & apres auoir, autant que ie l'ay creu neceſſaire, expliqué quelle eſt leur nature & la force de leur inſtitution, ie traicte de leur vſage, & de la maniere en laquelle on y doit participer pour s'acquitter comme il faut des deuoirs de la Pieté. Et parce que ce Culte public ſe rend à Dieu à certains iours & à certaines heures determinées, & nommément que ſelon l'inſtitution des Apoſtres, le Dimanche y

eſt ſingulierement employé : ie donne bien quelques enſeignemens touchant les autres iours que l'on y conſacre ſur ſemaine; mais ie m'eſtens exactement en la deduction des choſes qui ſont neceſſaires pour bien ſanctifier le iour du repos. Sur quoy ie traitte quelques queſtions qui ne ſont pas inutiles, & de la deciſion deſquelles on a beſoin en ce temps. Des exercices publics de la Pieté ie viens aux particuliers, qui conſiſtent principalement en la Priere, au chant des Pſeaumes, & en la lecture & meditation de la Parole de Dieu, qui ont certaines heures reiglées pour les familles & pour les perſonnes qui les compoſent, auecque les pieux mouuemens de l'ame qui peuuent & qui doiuent naiſtre en vne infinité d'occaſions. Encore donques que les choſes que i'ay dites ſur ces matieres dans les conſiderations precedentes, y ayent beaucoup donné d'eclairciſſement, ie ne laiſſe pas pourtant de m'y arreſter encore icy, autant que ie l'ay iugé expedient pour l'inſtruction de ceux qui

veulent vacquer à ces actes priués de la Pieté, à l'edification & à la consolation de leurs consciences. Et parce que soit en public soit en particulier que nous pratiquions nostre pieté, elle doit estre pure, & feruente, & vehemente, & constante, à proportion de l'excellence des motifs par lesquels nous y sommes portés selon l'Euangile de Christ, ie fais en cet endroit en quelque sorte vn effort extraordinaire de mon esprit, pour expliquer quels sont ces motifs & quelle doit estre leur efficace. I'employe donc trois considerations consecutiues à parcourir toutes les plus belles parties de l'Euangile, & tous les principaux dogmes qui esleuent la Religion de Christ au dessus de la Mosaïque, & de toutes les connoissances que Dieu auoit reuelées aux hommes dans les autres dispensations; & de-là ie tire quantité d'instructions à la Pieté, qui, si nous sommes veritablement Chrestiens, doiuent faire vne merueilleuse impression sur nous, & porter nostre pieté à vn aussi haut

point par dessus celle des Anciens, que la lumiere obscure & imparfaite de leur reuelation, a esté surmontée par la merueilleuse splendeur de la nostre. De cette esleuation d'esprit, ie redescens puis apres vn peu à la consideration du prochain & de la charité que nous luy deuons, & specialement de celle par laquelle les Chrestiens se doiuent embrasser les vns les autres. Ie discours premierement de la charité des Chrestiens en general; & parce que le nom de prochain enueloppe vniuersellement tous les hommes de quelque cõdition qu'ils soient, j'explique qu'elle doit estre nostre amour enuers les Payens, enuers les Turs, enuers les Iuifs, enuers les diuerses especes de mauuais Chrestiens, & puis enfin enuers les bons, sur qui nostre charité se doit porter auec vne tendresse & vne ardeur tout à fait extraordinaire. De là ie viens à particulariser ses deuoirs selon les diuerses relations sous lesquelles les hommes s'entreconsiderent, & premierement ie monstre quelle elle doit estre dans la

relation d'inferieurs à ſuperieurs, & m'étens ſingulierement à recommander & à expliquer les enſeignemens que les Apoſtres nous ont donnés touchant noſtre ſujetion à l'autorité des Puiſſances. Puis en ſuiuant l'ordre de la nature des choſes & des commandemens de la Loy de Dieu, ie traitte des deuoirs du Chreſtien en ce qui regarde la conſeruation de la vie du prochain, ſelon que la Religion de Chriſt adiouſte quelque choſe de conſiderable au poids des reuelations & des Diſpenſations precedentes. Ie ſui la meſme methode au troiſiéme commandement, & monſtre comment l'Euangile a en horreur toutes ſortes d'impuretés, & comment il appelle ſes deuots à vne admirable netteté de vie. D'vn meſme train ie paſſe au quatriéme Commãdement, & monſtre ce que l'Euangile de noſtre Seigneur a adiouſté à l'exactitude de la Iuſtice & de la Charité qui regarde la conſeruation du bien du prochain, non ſeulement pour ne luy faire point de tort, mais encore pour éuiter juſques aux ſoupçons de vouloir rien at-

tenter à ſon prejudice. Vient en ſuite le cinquieſme Commandement, qui concerne le ſoin que nous deuons auoir de ſa reputation, où ie reprens la deſcription de la Calomnie, que j'auois commencée & comme ébauchée ailleurs, & que ie taſche de repreſenter dans ſon air le plus effroyable. Que s'il ſemble que ie m'emporte vn peu dans l'inuectiue que ie fais contre elle en cet endroit, ce n'eſt pas pour l'intereſt que j'y ay en ce qu'elle m'a perſecuté, mais parce que j'en ay voulu imprimer l'horreur dans toutes ſortes de bonnes ames. Le ſixieſme Commandement, qui concerne la Conuoitiſe, a auſſi ſa place en ces Conſiderations, & ce dautant plus qu'il eſt conuenable au Chreſtien d'auoir juſques au fond l'ame nette de toutes mauuaiſes diſpoſitions, & de ne ſentir pas en ſes appetits les moindres emotions qui contreuiennent à l'excellence de l'Euangile. C'eſt pourquoy ie fais encore là quelques reflexions ſur ce Commandement que ie n'auois pas faites ailleurs, & qui conuiennent particulierement à cette

Diſpenſation Euangelique. Enfin, ce cinquiéme Volume de la Morale eſtant paruenu à ſa iuſte groſſeur, ie le ferme par vn chapitre où ie traitte de la Charité Heroïque des Chreſtiens, & où diſtinguant cette vertu en certains degrés, ie l'ameine à ce haut point de perfection où S. Paul l'a portée en quelques occaſions, comme quād il a deſiré d'eſtre fait anathême pour ſes freres ſelon la chair, en quoy ie la trouue quant à moy tout à fait inimitable.

Ces enſeignemens que j'ay tirez de la cōnoiſſance du Chriſtianiſme, pourroient ſuffire à regler la vie de toutes ſortes de perſonnes, de quelque condition qu'elles ſoient, ſi leurs eſprits en eſtoient ſolidement & profondement imbus. Car comme encore qu'vn homme ne ſe ſeruiſt que d'vn aliment fort ſimple, il ne laiſſeroit pas de s'en faire aſſimilation à toutes les parties du corps, à chacune ſelon ſa naturelle conſtitution ; tellemement que quelque difference qu'il y ait entre la chair & les os, les viſceres & les arteres, les moüelles & les nerfs, elles ne laiſſe-

roient pas d'en tirer tout ce qui leur ſeroit neceſſaire pour entretenir chacune ſon eſtre & conſeruer ſa vigueur: Ainſi la bonne conſcience de chaque Chreſtien s'approprieroit ſi bien ces preceptes vniuerſels, que quelque diuerſité qu'il y ait entre leurs conditions, le corps de l'Egliſe en ſentiroit l'efficace & la vertu en tous ſes membres. Neantmoins i'ay creu que pour rendre cette Morale plus acheuée, ie deuois diſtribuer les Chreſtiens en diuerſes claſſes, & leur appliquer à chacune les choſes qui leur conuiendroient. C'eſt à cela que ce ſixieſme Volume eſt deſtiné, & le deſſein en eſt expliqué dans la Preface. Sur le plan que j'y en ay mis, ie commence par la deſcription des deuoirs d'vn Miniſtre de l'Euangile, & les explique ſi exactement & par le menu, que pour ce qui regarde ſa vocatiõ, tant en ce qu'il y a d'interieur & d'exterieur, d'ordinaire & d'extraordinaire, qu'en ce qui touche les fonctions publiques de ſa Charge, & les bons offices qu'il doit à ſes brebis en particulier; ie croy n'y

auoir rien oublié de ce qui y eſt abſolument neceſſaire. Et dautant que les bons exemples ſont efficaces en toutes conditions, & qu'ils ſont particulierement requis en celle d'vn Paſteur, pour rendre ſon miniſtere vtile & d'edification, ie donne puis apres vn chapitre tout entier à la conſideration des qualités que S. Paul requiert en l'Eueſque, dont ie forme vne telle idée, & l'illuſtre de tels exemples, qu'il me ſemble que pour paruenir à la perfection dont l'infirmité humaine eſt capable, il ne faut que s'y conformer. C'eſt pourquoy ie ne ſuis ny ſi long ny ſi exact dans le chapitre ſuiuant où ſont contenus les deuoirs des autres Miniſtres de la Religion Chreſtienne, aſçauoir les Diacres & les Anciens, parce que l'Apoſtre requiert à peu prés meſmes vertus dans les vns & dans les autres, & que d'ailleurs, bien qu'il n'y ait rien de petit dans le Miniſtere de l'Egliſe, ſi eſt-ce que celuy des Paſteurs eſt incomparablement plus conſiderable & plus important. La ſeconde claſſe d'hommes à qui j'ay deſtiné les

enseignemens du dernier Volume de cette Morale, sont les Nobles, dont il y a de differentes façons. Mais la premiere que ie considere sont les Nobles de naissance, & qui suiuent la vie militaire, dont ie fais diuers degrés: Car ie parle premierement de la noblesse des Souuerains, & puis de celle des Princes issus de Souuerains à la verité, mais qui neantmoins eux-mesmes ne le sont pas; & puis de celle des grands Seigneurs qui ne sont pas Princes: & puis de celle des Gentils-hommes qualifiés, mais vassaux de ces grāds Seigneurs; & enfin de celle des simples Gentils-hommes, qui n'ont rien que cette naissance qui les éleue sur le commun: & à chacun ie distribuë les enseignemens du Christianisme, selon que i'ay creu qu'ils conuenoient à leurs conditions. De là ie passe à ceux qui sont nobles par leurs Charges, & m'arreste particulierement à la consideration de ceux à qui les Puissances souueraines attribuent iurisdiction pour rendre la iustice à leurs sujets. Et de ceux-là j'explique les deuoirs assez

au long, tant à l'égard des Souuerains de qui ils tiennent leur puiſſance, qu'à l'égard des inferieurs ſur qui ils la doiuent exercer. Et dautant que les differens dont ils iugent, ſont fort diuers, & que d'ailleurs l'adminiſtration de ce pouuoir eſt de ſingulierement grande importance, parce que les Iuges ont les biens, & l'honneur, & la vie des hommes entre les mains, j'inſiſte ſur leurs deuoirs, pour ne rien oublier de ce qui les touche. Puis par occaſion ie parle des Aduocats & des Procureurs, & fais diuerſes conſiderations ſur leurs fonctions & ſur leur conduite. Le chapitre qui vient apres dit en ſon tiltre qu'il parlera de la richeſſe des Nobles, & de la nobleſſe des Riches, parce qu'il y a des gens nobles d'extraction à qui Dieu a donné de fort grands biens quand & quand: & d'autres à qui Dieu a fait acquerir de ſi grands biens, qu'encore qu'il n'y ait du tout rien d'illuſtre en leur extraction, ſi eſt ce que leurs richeſſes les font en quelque ſorte paſſer pour Nobles. Les deuoirs Chreſtiens de ceux-là

en l'vſage de leurs richeſſes, ont quelque choſe de cõmun, & quelque choſe de particulier, & c'eſt à les leur aſſigner que cette conſideration eſt employée. Ie viens apres à conſiderer la condition de ceux qui ſont de profeſſion à faire la guerre, ſoit de leur chef, comme les Souuerains, ſoit par l'ordre des Souuerains, comme les Generaux d'armée, les Capitaines, & les autres Officiers, auec la ſoldateſque. Et auant toute choſe, ie donne cet aduertiſſement aux Souuerains qui font profeſſion du nom de Chriſt, que ſoit qu'ils faſſent la guerre en attaquant ou en defendant, le Chriſtianiſme les oblige tres-étroittement à n'en entreprendre point que pour des cauſes tres-juſtes & tres-neceſſaires. Parce qu'il y a vne ſi grande antipathie entre la guerre & la Charité de Chriſt, que ſans cela elles ſeroient abſolument incompatibles. En ſuite du deuoir des Souuerains, ie traitte de celuy des Generaux à qui ils commettent la conduite de leurs armées. Car apres auoir expliqué iuſques où vn ſujet doit prendre la

liberté de juger des cauſes de la guerre entrepriſe ou ſouſtenuë par ſon Souuerain, pour receuoir en bonne conſcience le commandemeot de ſes armées quand il luy eſt deferé, ie monſtre quelle doit eſtre ſa fidelité, ſon zele, ſa vigilance, ſon exactitude à faire obſeruer la Diſcipline militaire à ſes gens, & ſa Pieté à procurer que le ſeruice de Dieu ſoit ſoigneuſement pratiqué parmy ſes troupes. Et parce que le ſuccés des batailles eſt haſardeux & different, j'adiouſte pour la fin de cette conſideration, comment vn General d'armée ſe doit comporter, tant dans les diſgraces qui luy peuuent arriuer, qu'en l'vſage des victoires que Dieu luy enuoye. Les Gouuernemens des Prouinces & des places, ſont des Charges militaires, c'eſt pourquoy ie range les enſeignemens qui les concernent à la ſuite des precedens. Ie diſcours donc dans le commencement d'vn chapitre deſtiné à cette meditation, tant de leur deuoir enuers le Prince qui les eſtablit, qu'enuers les peuples qu'ils gouuernēt, ſoit que ces peuples

ples viuent en concorde, ou qu'ils se diuisent entr'eux, & qu'il faille iuger de leurs differens. En suite de quoy j'employe le reste de ce chapitre à monstrer aux autres Officiers de Milice comment ils sont obligés de fournir de bons exemples à la Soldatesque, de laquelle ie prens occasion de deplorer la corruption, & de dire quelque chose des moyens qu'il faudroit suiure pour y restablir l'amour de la pieté & de la vertu. Selon la disposition que j'ay donnée aux diverses conditions des personnes de qui j'auois à parler en ce dernier Volume icy, ceux qui seruent à la Medecine, en quelque qualité que ce soit, viennent icy sur les rangs. Ie parle donc premierement au chapitre suiuant, de la Medecine en general; puis ie dis quelque chose d'Hippocrate, & des preceptes qu'il a donnés aux Medecins: & enfin, ie distingue d'auec eux les Chirurgiens & les Apoticaires, & leur donne à tous les aduertissemens que j'ay estimé leur conuenir. Sur tout ie les exhorte à la pieté & à la generosité, & tasche de

leur imprimer les ſentimens de la charité que requiert l'exercice d'vn ſi bel art & ſi vtile aux hommes qu'eſt la Medecine. Enfin, les Marchands, les Artiſans, & les Laboureurs, ſont ceux qui mettent la cloſture à cet Ouurage. Quant aux Marchands, apres auoir dit quelque choſe des mauuaiſes façons de faire dont le Chriſtianiſme veut qu'ils s'abſtiennent, ie leur donne les aduertiſſemens de ce qu'ils ſont obligés de faire ſelon les differens ſuccés qu'il plaiſt à la Prouidence de leur donner. Car s'il arriue du deſordre dans leurs affaires, cette mauuaiſe conjoncture requiert qu'ils ſe monſtrent de bonne foy. Et ſi Dieu les a benits, la religion Chreſtienne veut qu'ils vſent genereuſement & charitablement des fruicts de la benediction qu'il a épanduë ſur leur negoce. Pour ce qui eſt des Artiſans qui ſont proprement ainſi nommés, la loyauté, la vigilance, l'abſtinence de la débauche, contiennent preſque tous les deuoirs que ma Morale exige d'eux : & pour la fin, ce qui y concerne les Laboureurs conſiſte

principalement en l'abſtinence de l'y-
urongnerie, en la fidelité de leur con-
duite, & à corriger en eux cette hu-
meur naturellement contentieuſe &
chicaneuſe, qui leur fait conſumer leur
temps & leur argent à la pourſuite de
leurs procés. Voila en gros le contenu
d'vn Ouurage duquel ie ne ſçaurois de-
uiner quelle ſera l'vtilité. Si les autres
en retirent autant de ſa lecture, que j'en
ay recueilly de ſa meditation, ce ne ſera
pas ſans fruit qu'ils y donnerōt de bon-
nes heures. Car j'auouë que l'applica-
tion d'eſprit que i'ay apportée à cette
Compoſition m'a beaucoup ſerui. Ou-
tre la varieté des choſes qui ſe ſont pre-
ſentées à ma penſée dans ces quatre
Diſpenſations que j'ay conſiderées l'v-
ne apres l'autre, & que ie n'ay peu en-
uiſager qu'auecque beaucoup de con-
tentement, j'y ay trouué mille fois les
occaſions de faire reflexion ſur moy-
meſme, & de rapporter les enſeigne-
mens que j'ay voulu donner aux autres
à ma propre inſtruction. De ſorte qu'en
cet égard ie n'ay point de ſujet de me
repētir d'auoir employé tant de temps

à l'explicatiō de cette matiere. Et parce que quant à ce qui est de la Nature, tous les hommes se ressemblent; que la corruption du Peché est égale en tous si Dieu ne la corrige par son Esprit; que les instructions qui se tirent du Vieux Testament, appartiennent egalement à tous ceux qui en peuuent auoir la lecture; & que pour ce qui est du Nouueau, nous viuons tous desormais sous vne mesme Dispensation de l'Euangile de Christ; quiconque apportera quelque attention à la lecture de cet Escrit, n'aura pas, comme i'espere, sujet de s'en repentir non plus, puis qu'il y a le chemin ouuert à vacquer aux mesmes contemplations, & à puiser des mesmes sources. Et comme ie sçay qu'il y en a grand nombre qui ont le genie plus grand & plus penetrant que moy, & qui d'ailleurs ont plus de temps à donner à ces belles meditations, ie ne doute pas aussi qu'il n'y en puisse auoir beaucoup qui porteront leurs pensées plus auant, & qui adiousteront à cette nouuelle forme que i'ay donnée à la Morale, des ornemens

agreables, & de bonnes obseruations, qui n'ont pas peu me venir ny dans l'esprit ny sous la plume. Or tant s'en faut que ceux qui s'y employeront apres moy, me facent quelque déplaisir s'ils entreprennent d'enrichir cette diuine matiere, & dela rendre plus vtile & plus attrayante que ie n'ay fait, que ie voudrois de tout mon cœur que mon Ouurage ne fust plus, & que quelque autre plus parfait & plus auantageux eust pris sa place. Dieu vueille mettre au cœur de ses seruiteurs d'y donner vne bonne partie de leur trauail: & cependant ie le supplie de toutes mes affections qu'il luy plaise d'épãdre sa sainte benedictiõ sur le mien, pour le rendre efficacieux à l'amendemẽt de ce siecle. C'est vne chose deplorable que non seulemẽt les mœurs y soient si corrõpuës, mais mesmes que la doctrine de la Morale y soit si horriblement deprauée par quelques vns, que neantmoins le nom de Iesus qu'ils portẽt, & la professiõ du Christianisme qu'ils font, deuroit particulierement obliger à en pratiquer les preceptes & à en conseruer la pureté. Quant

à ceux de noſtre profeſſion, cet Ouurage témoignera quels en ſont leurs ſentimens : Dieu nous vueille faire la grace à tous que noſtre conuerſation y ſoit conforme. Cependant, graces immortelles luy ſoient renduës de ce qu'il m'a donné de mettre la derniere main à ce deſſein, Amen.

FIN.

ERRATA.

PAge 15. lin. 3. *effacez* deux. pag. 21. lin. 13. *lisez*, le plus noble. pag. 24. lin. 3. *lisez*, Apollon. pag. 31. lin. 4. *lisez*, recueillir. pag. 39. lin 14. *lisez*, ſe demeſler des actions. pag. 88. lin 20 *lisez*, commis. pag. 110. lin 4. & 5. *lisez* & l'Egliſe. p. 131. lin. derniere, *lisez*, d'autres. pag. 155. lin. premiere, *lisez*, de Cornaro. p. 190 lin. 21. *lisez*, aiment moins. pag. 233 lin. 7. *lisez*, ſouuiendra. pag. 240. lin. 10 *lisez*, de deſapprendre pag. 271. lin. 14 *lisez*, cenſures. pag. 295. lin. 24. *lisez*, vieil pag. 338. lin. 10 *lisez*, de noſtre Seigneur. pag. 346. lin. 5. & 6. *lisez*, conſerue. pag. 349. lin. dern. *lisez*, qu'entre celles. pag 367, lin 10. *lisez*, la race. pag. 409. lin 10. *lisez*, à ſa nourriture & à celle de. pag. 413 lin. 13. *lisez*, peuuent, & lin. 14. *lisez*, humeur. pag. 497 lin. 24. *lisez*, ailes d'aigle. pag 523 lin. 2. *lisez*, aucuns. pag pag. 555. lin. 22. *lisez*, pour la guerre. pag. 580. lig. 18. *lisez*, qui les compoſent. pag. 588. lin. 15. *lisez*, & faiſant. pag. 594 lin. 21. *lisez*, on les maſſacre. pag. 620. lin. 23. *lisez* reprimer. pag 664. lin. 1. *lisez*, à moy. pag. 744. lin. 21. *lisez*, attachant trop.

TABLE DES CHAPITRES.



LEs ſix Volumes de cette Morale ont eſté veus & approuuez par les Examinateurs des Liures de Religion qui ſont ordonnez en cette Prouince, de quoy les Atteſtations ſont entre les mains de l'Auteur.